



**HAL**  
open science

## L'Indo-Pacifique et les Nouvelles Routes de la Soie

Sémir S. Al Wardi, Jean-Marc Regnault

► **To cite this version:**

Sémir S. Al Wardi, Jean-Marc Regnault. L'Indo-Pacifique et les Nouvelles Routes de la Soie. 2021, 978-2-491152-52-9. hal-04939551

**HAL Id: hal-04939551**

**<https://hal.science/hal-04939551v1>**

Submitted on 12 Feb 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Sous la direction de  
Sémir Al Wardi & Jean-Marc Regnault

# L'Indo-Pacifique et les Nouvelles Routes de la soie

# L'INDO-PACIFIQUE

## ET LES NOUVELLES ROUTES DE LA SOIE

Sous la direction de  
Sémir Al Wardi & Jean Marc Regnault



**SFHOM**  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DES OUTRE-MERS



Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant au terme de l'article L.122-5 2e et 3e a, d'une part, que « les copies ou reproductions strictement destinées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple et d'illustrations « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite » (art. L 122-4) Cette reproduction ou représentation par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© Api Tahiti éditions et diffusion  
Juillet 2021

BP 4500 – 98713 Papeete – Tahiti  
Polynésie Française  
contact@apitahiti.com

ISBN : 978-2-491152-52-9



**Actes du colloque Indo-Pacifique  
et les Nouvelles Routes de la soie**

**Université de la Polynésie française  
5-7 novembre 2019**

**Sous la direction de**

**Docteur Sémir Al Wardi, maître de conférences HDR en  
science politique, directeur du laboratoire Gouvernance et  
développement insulaire (EA 4240)**



**Docteur Jean-Marc Regnault,  
maître de conférences émérite en histoire**



## Travaux menés ensemble (direction ou participation) :

- Colloque « Nouvelle-Calédonie, 20 années de concorde (1988-2008) », à Paris les 25 et 26 avril 2008, publié sous le titre éponyme sous la direction de Viviane Fayaud et Jean-Marc Regnault, SFHOM, Paris, 2008, 228 p.
- Colloque « Destin des collectivités politiques d'Océanie » tenu à Nouméa du 7 au 10 mars 2011, publié sous le titre *Destin des collectivités politiques d'Océanie. Peuples, populations, nations, États, territoires, pays, patries, communautés, frontières*, sous la direction de Jean-Yves Faberon, Viviane Fayaud, Jean-Marc Regnault, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2011, 2 vol., 878 p.
- Colloques « L'Océanie convoitée », Paris (14-15 septembre 2015) et Université de la Polynésie française (24, 25 et 26 novembre 2016) publiés sous le titre éponyme, éditions du CNRS et Api Tahiti, Paris, Papeete, 2017, 636 p.
- *Tahiti en crise durable. Un lourd héritage*, Éditions de Tahiti, 2011, 128 p.

## Ouvrages et articles de Sémir Al Wardi :

- *Tahiti et la France. Le partage du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 1998, 320 p.
- *Tahiti Nui ou les dérives de l'autonomie*, Paris, L'Harmattan, 2008, 266 p.
- « La Polynésie française est-elle une colonie ? », *Revue Outre-Mers*, 2018/1, pp. 235-254.
- "Twenty years of politics in French Polynesia", *The Journal of Pacific History*, Volume 44, n°2, Australian National University, Canberra, Routledge, Australie, 2009.
- Chapitre « L'autonomie à l'épreuve des réalités polynésiennes » in « *Les Outre-Mer à l'épreuve du changement* », sous la direction de Justin Daniel, L'Harmattan, Paris, 2012.
- Chapitre "Democracy in French Polynesia", in *Politics, Development and Security in Oceania*, edited by David Hegarty and Darrel Tryon, ANU Epress, Australian National University, Canberra, 2013, pp 83- 96.
- « Un peuple divisé ou les relations internationales du monde polynésien », *Journal des Océanistes*, n° 140, juin 2015, pp. 67 - 79.
- Chapitre «Le Forum des îles du Pacifique et la Polynésie française», *Mélanges Debène*, Presses Universitaire d'Aix-Marseille (PUAM), 2018.

## Ouvrages et articles de Jean-Marc Regnault :

- *L'ONU, la France et les décolonisations tardives. L'exemple des terres françaises d'Océanie*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2013, 250 p.
- *Relations Églises et autorités outre-mer de 1945 à nos jours*, ouvrage collectif dirigé avec Jean Baubérot, Les Indes Savantes, Paris, 2007, 224 p.
- Colloque « Images et pouvoirs dans le Pacifique », tenu à Rochefort, 27-29 mai 2009, pour le compte du réseau-Asie du CNRS et publié sous le titre éponyme avec Viviane Fayaud, SFHOM, Paris, 2011, 192 p.
- *Tahiti, tu connais?* Api Tahiti éditions, 2<sup>e</sup> édition, 2020, 196 p.
- *Gaston Flosse, un Chirac des Tropiques ?* Api Tahiti éditions, 2020, 456 p.
- *Oscar Temaru, ōteānia ma te 'ā'au tā'āto'a, L'Océanie au cœur*, Api Tahiti éditions, 2020, 404 p.

N'aurions-nous pas eu une curieuse idée en organisant ce colloque qui met face à face deux grandes conceptions géopolitiques : l'Indo-Pacifique d'un côté et les Routes de la soie de l'autre ?

Les Routes de la soie, nous les connaissions déjà. Trois ans auparavant, lors du colloque *L'Océanie convoitée*, les chercheurs spécialistes de l'Extrême-Orient nous avaient familiarisés avec cette vaste entreprise de la RPC qui touchait largement notre région océanienne. En 2019, il était intéressant de mesurer les évolutions de cette politique qui semblait avancer toujours un peu plus ses pions, qui commençait à marginaliser l'influence taïwanaise et qui pouvait apparaître, aux yeux des responsables politiques des États, territoires et collectivités de la région, comme une alternative à l'influence de l'Europe et des États-Unis eux-mêmes. Les Routes de la soie donc, un terrain connu, concret, dont il restait à mesurer le poids à l'instant T du colloque et envisager les probables extensions dans les années à venir.

Mais l'Indo-Pacifique ? Savions-nous seulement de quoi on parlait ? La notion n'était-elle pas floue, incertaine, en gestation ? Certes, les participants au colloque ne manqueraient pas de citer des phrases caractéristiques du président Macron prononcées à Sydney, à Nouméa, à New Delhi. Et nous attendions qu'il vînt jusqu'à Papeete pour nous dire plus avant la chose... Il ne vint pas un peu avant ou un peu après le colloque comme c'était prévu. Il ne vint pas non plus en avril comme c'était prévu, *Covid 19* obligeant.

Donc l'Indo-Pacifique. Mais de quoi parlait-on ? La France, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et d'autres s'étaient bien accaparés le concept, mais « à chacun son Indo-Pacifique » devait nous expliquer l'un des participants au colloque. Déjà, il y avait de quoi laisser perplexe. Une nouvelle géostratégie ? Plusieurs intervenants iraient chercher dans les profondeurs de l'Histoire les moments où l'expression avait été utilisée, entendant sans doute qu'il n'y avait rien de nouveau sous le soleil des tropiques. Nous-mêmes, nous nous plaignions à mettre en avant que le célèbre ethnologue Maurice Leenhardt (célèbre pour les Océanistes, ces chercheurs s'intéressant à ces mythiques pays et populations des Mers du Sud) avait présidé, en 1951, au lancement du **Comité international de l'Indo-Pacifique**, destiné à confronter les recherches sur Madagascar, l'Inde, l'Indonésie, l'Indochine et l'Océanie, sous l'égide de l'UNESCO, un comité qui tomberait en sommeil après la mort de son instigateur (en 1954). Exemple éclairant quand même, qui prouve qu'on peut inclure dans l'Indo-Pacifique des perspectives qui n'ont rien à voir les unes avec les autres.

On se doutait bien que derrière l'Indo-Pacifique se cachait quelque stratégie de nos forces militaires, que la diplomatie s'en emparerait et quelque aveu présidentiel

révélerait qu'il s'agissait bien d'affirmer plus ou moins sa force, face au concept des Routes de la soie. « Nous ne sommes pas naïfs, dit le président de la République en mai 2018 en Australie, si nous voulons être vus et respectés par la Chine en tant que partenaires égaux, nous devons nous organiser ».

Le président Trump, quant à lui, avait évoqué « *a Free and Open Indo-Pacific* ». Gageons que dans son esprit cela signifiait un Pacifique où les forces américaines, militaires et économiques domineraient. Était-ce compatible avec « *America First* » ? Seul, sans doute, Donald Trump aurait pu répondre.

L'Indo-Pacifique défendrait donc les intérêts de ce qu'on appelle, sans précision, l'Occident et dont on peut douter qu'il existe encore réellement de nos jours. Cet Occident un peu évanescents prétend maintenant être aussi de l'Asie et du Pacifique et cherche à s'intégrer à ce monde. Le colloque aurait donc pu être organisé à Paris, à Bruxelles, Singapour ou à Berkeley. Un colloque pour les grands spécialistes de la géostratégie comme la table des matières le révèle. Outre nos « invités d'honneur », Valérie Niquet et Pascal Boniface, nous avons pu entendre des membres de l'Institut diplomatique de Chine, trois universitaires des États-Unis (Universités de San Diego et d'Hawaii et du Colby College), un professeur australien, un autre néo-zélandais et des chercheurs qui ont travaillé ou travaillent encore à Singapour, Hong Kong ou Taipei, une chercheuse familière de la Russie et bien sûr des spécialistes français des questions abordées. Il s'agissait de définir avec précision ce que sont les Routes de la soie et le thème nouveau de l'Indo-Pacifique, ces points déclinés selon différentes approches nationales, mais aussi selon les principes qui nous guident habituellement dans les colloques que nous organisons : la pluridisciplinarité et la place importante accordée à de jeunes chercheurs.

Nous avons choisi de réunir tous ces spécialistes à l'Université de la Polynésie française, alors que nous avons organisé d'autres colloques à Paris, au Sénat ou au CNRS... C'est que nous avons bien enregistré cette déclaration présidentielle à Nouméa en mai 2018 : « La France est une grande puissance de l'Indo-Pacifique, à travers tous ces territoires, la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, la Polynésie française, mais aussi Mayotte et la Réunion et les terres australes et antarctiques françaises ». Un retour aux époques où les gaullistes affirmaient sans nuances que la France était chez elle en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ? Dans la citation d'E. Macron, un mot a attiré notre attention : ces territoires. Nous avons appris à l'école en grammaire que « ces » était un adjectif démonstratif et qu'en français ce type d'adjectif servait aussi bien à montrer ou démontrer qu'à désigner avec affection, respect, indifférence ou mépris. Faute d'avoir interrogé le Président, est-il utile de se perdre en conjectures ? Gageons qu'il y avait un mélange d'affection (n'a-t-il pas déjà affirmé : « j'aime tous les territoires » ?) et d'intérêt, d'intérêt justement parce que « ces territoires » lui permettent d'avancer : la France est une « grande puissance de l'Indo-Pacifique ». Le Pacifique semblant être le terrain de la confrontation entre l'IP et la BRI, il était logique d'organiser le colloque en Polynésie française, au cœur de l'Océanie dans le Pacifique Sud.

On pourra s'interroger néanmoins sur le vocabulaire présidentiel. La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis et Futuna ne sont plus des « territoires d'Outre-Mer », mais des collectivités à titre divers, la première qualifiée de collectivité *sui generis* et les deux autres de collectivités d'Outre-Mer (ou COM). Petite imprécision juridique du Président ou pointillisme excessif des organisateurs du colloque ? Ce serait anecdotique si, derrière cette réflexion, ne se cachait pas une préoccupation des organisateurs qui, déjà dans le précédent colloque, invitaient à ne pas oublier les Océaniens. Certes, ceux des trois collectivités sont citoyens français, à part entière comme l'on dit, et non entièrement à part, comme le pensent nombre de décideurs dans les ministères, dans les rédactions des médias métropolitains, voire dans le « grand public ».

L'Indo-Pacifique n'est pas seulement un domaine régalien de politique étrangère, voire de Défense nationale : il touche à l'essence même des identités des citoyens des trois collectivités. Christian Lechervy a bien noté cette « crainte [des Océaniens] que la région se reformate sans eux ». Les indépendantistes calédoniens et polynésiens et les dirigeants australiens ou néo-zélandais se sont toujours élevés contre l'idée que des morceaux de France aient été remorqués dans le Pacifique Sud. Or, ces « morceaux de France » sont dans un espace régional où les intérêts de chacun ne sont pas forcément ceux de la France en tant qu'État. La Constitution de la République a tenté d'amortir ces contradictions possibles dans son article 74 : « Les collectivités d'Outre-Mer ont un statut qui tient compte des intérêts propres de chacune d'elles au sein de la République ». Il appartiendra donc à la France d'apprécier jusqu'où elle fera primer ses intérêts globaux sur les intérêts des collectivités océaniques. Il appartiendra aux dirigeants de ces dernières d'apprécier jusqu'où ils peuvent renoncer à défendre leurs intérêts propres. Ce sera un formidable enjeu dans lequel devrait prévaloir une question de doigté... finesse qui a souvent échappé aux uns et autres.

Océanie convoitée, Indo-Pacifique, deux colloques qui rendent obsolète l'analyse du prix Nobel de littérature, Jean-Marie Le Clézio, selon laquelle l'Océanie aurait été le continent invisible. Obsolète, pour le meilleur et pour le pire...

**Docteurs Sémir Al Wardi et Jean-Marc Regnault**

## **Nos choix d'écriture :**

Dans ce travail collectif nous avons voulu une fois encore donner à l'ensemble une unité, en demandant aux auteurs de bien vouloir suivre certaines normes typographiques.

Ainsi, on écrira Nations unies (en déplorant l'erreur fréquente sur l'adjectif). Indo-Pacifique s'écrira systématiquement avec deux majuscules. De même pour Outre-Mer ou les Outre-Mers. On suit scrupuleusement les règles pour le président de la République, mais le Président a déclaré que..., le Premier ministre ou la Première ministre.

Le mot Gouvernement sera écrit avec un G majuscule pour les États, afin de les distinguer des territoires autonomes qui ont des gouvernements (g minuscule).

Nous avons pris le parti de féminiser auteur en auteure.

Les sigles s'écrivent sans points : ainsi, l'Assemblée de la Polynésie française devient l'APF.

Nous rappelons qu'en Océanie on écrit Kanak invariable quand il s'agit d'un nom, et invariable quand il s'agit d'un adjectif, mais sans majuscule (kanak).

On écrit Moruroa et non Mururoa.

Enfin, les citations longues s'écrivent en caractères plus petits, en retrait et sans guillemets.

En ce qui concerne les articles écrits en anglais, nous laissons les dispositions typographiques qui sont en vigueur dans cette langue.

Certains auteurs ont souhaité apporter quelques modifications à leur article initial en raison des développements de l'actualité.

## **Abréviations :**

GDI = Laboratoire Gouvernance et Développement insulaire (UPF)

UNC = Université de la Nouvelle-Calédonie

UPF = Université de la Polynésie française



Le président de l'Université de la Polynésie française, M. Patrick Capolsini, et le directeur de la Maison des Sciences de l'Homme de Polynésie, M. Éric Conte, sont intervenus pour apporter leurs soutiens à ce colloque qui démontre que notre université, malgré son éloignement, restait à la pointe de la recherche en sciences sociales ou juridiques. Les directeurs de publication tiennent à souligner, encore une fois, leur gratitude pour leurs aides si précieuses.

### **Discours de M. Dominique Sorain, Haut-Commissaire de la République**

Explorer les nouvelles Routes de la soie et la problématique Indo-Pacifique, c'est en effet étudier l'un des sujets majeurs de la géopolitique actuelle et sa déclinaison régionale dans le Pacifique. Vous nous invitez à prendre localement la mesure des ambitions internationales qui sont aujourd'hui à l'œuvre, comme vous rappelez aux différents échelons nationaux que les politiques mondiales ont un impact sur les territoires. Car nous avons bien conscience, en Polynésie française, que les nouvelles Routes de la soie constituent une stratégie mondiale à laquelle de nombreux États de la zone Indo-Pacifique ont fait connaître leur adhésion, y voyant d'indéniables opportunités de développement économique en termes de commerce, d'infrastructures ou de tourisme, souvent accompagnées d'offres de financement intégrées.

La Polynésie française est immergée dans cet ensemble Indo-Pacifique qui, il est vrai, est un concept récent dû à des évolutions de fond et dont la concrétisation a pu apparaître brutale à certains moments. Un monde qui apparaissait immuable pendant longtemps, et caractérisé par une domination occidentale, s'est avéré par sa transformation d'une grande complexité, certes porteuse de développement économique et de richesse, mais aussi de dangers potentiels.

Cette évolution est en effet source de tensions dans le monde que nous connaissons aujourd'hui. Nous sommes ainsi passés du concept « Asie Pacifique » qui lui-même traduisait l'émergence d'un centre politico-économique majeur à un concept plus vaste, celui d'axe Indo-Pacifique. Dans cet espace, chaque partie prenante a sa vision : « les Routes de la soie » de la Chine, la notion de « complément dynamique des deux océans » portée par le Japon, la zone prioritaire concentrant les moyens militaires des États-Unis sur fond de rivalité sino-américaine, l'émergence de la puissance de l'Inde.

Bref, tous les ingrédients peuvent sembler réunis pour générer de la tension dans cette zone stratégique pivot. L'Indo-Pacifique est ainsi devenu un sujet majeur pour tous les principaux acteurs de la région allant de l'Afrique de l'Est aux côtes du Pacifique américain. Cette vision nouvelle doit surtout permettre de surmonter les

tensions pour contribuer au développement, à la connectivité et à la sécurité de ce grand ensemble et donc de rechercher la mise en place d'un espace de paix. La France doit pleinement s'intégrer dans cette évolution mondiale. Le président de la République a indiqué, je cite : « Je crois que la vocation de la France est ce qui correspond à la nécessité du temps présent, c'est d'essayer de peser sur cet ordre du monde avec les actes qui sont les nôtres pour ne pas céder à quelques fatalités que ce soit, mais tenter de bâtir un ordre nouveau ».

Par ce biais, Emmanuel Macron souhaite que la France, par sa présence dans l'Océan Indien et l'Océan Pacifique, soit une puissance d'équilibre, ce qui passe par une approche partenariale et multilatérale. En effet, le multilatéralisme est au cœur des politiques françaises déjà depuis plusieurs mandatures, notamment en matière diplomatique, économique, climatique et technologique. Et la France suit avec attention ces développements, notamment parce que sept collectivités d'Outre-Mer françaises se situent dans la zone Indo-Pacifique : la Polynésie française, évidemment, la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, la Réunion, Mayotte, et je n'oublie ni Clipperton ni les Terres australes et antarctiques françaises. Ce sont presque 1,7 million de Français qui résident dans ces territoires du Pacifique et de l'Océan Indien. J'ajoute les quelque 150 000 ressortissants français expatriés dans la région et 8 000 militaires en mission, composant les forces armées françaises positionnées.

Ces sept collectivités représentent 93 % des 11 millions de km<sup>2</sup> qui composent notre zone économique exclusive. C'est la deuxième ZEE au monde, après celle des États-Unis. La France s'intègre donc pleinement dans cet espace Indo-Pacifique. Et la ministre des Armées, Mme Florence Parly, a exposé le 1<sup>er</sup> juin 2019 lors du forum de Shangri-La à Singapour les cinq priorités de la stratégie française de défense dans cette zone :

- la protection de nos intérêts, territoires comme zones économiques exclusives, contre toutes menaces (crime organisé, terrorisme, atteinte à notre souveraineté nationale),
- la stabilisation régionale à travers la coopération militaire et de sécurité,
- la préservation du libre accès aux voies maritimes de communication qui sont des voies commerciales mondiales,
- la mise en œuvre d'actions multilatérales pour contribuer à la sécurité internationale, notamment en termes de prolifération nucléaire,
- et enfin la prise en compte des conséquences du réchauffement climatique dans les risques de déstabilisation sécuritaire de la région.

La paix, la sécurité et la stabilité sont les prérequis nécessaires à l'essor de toute autre activité humaine, et la France fait partie des puissances qui œuvrent quotidiennement à leur maintien partout dans le monde. Cependant, la stratégie française dans la zone Indo-Pacifique poursuit d'autres objectifs. Vous avez tous suivi le déplacement du président de la République il y a deux semaines à Mayotte et à La Réunion. Emmanuel Macron a souligné la place stratégique de cette région, « un espace », je le cite, « qui représentera bientôt 25 % de la richesse mondiale et qui est au cœur de tous les flux commerciaux internationaux ».

Il s'agit ici de saisir les opportunités qui se dessinent aujourd'hui en termes de dynamiques commerciales nouvelles, permises par une démographie en pleine transition.

La redéfinition des organisations sociétales, notamment en milieu urbain avec des populations toujours plus connectées, consommatrices de réseaux intelligents et d'énergies renouvelables ouvrent de nouveaux marchés pour nos entreprises. C'est en se positionnant dans ce nouvel espace commercial en plein essor que nous améliorerons notre compétitivité. Plus de 7 000 filiales d'entreprises françaises se sont installées dans cette zone qui comprend six membres éminents du G20 : Australie, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie et Japon. En effet, la zone Indo-Pacifique est attractive, car elle est d'abord un concept maritime qui s'appuie sur l'interdépendance des deux océans, Indien et Pacifique. Les voies commerciales maritimes qui relient l'Europe et le golfe Persique à l'océan Pacifique en passant par l'océan Indien et le Sud-Est asiatique sont devenues d'importance stratégique pour le commerce mondial.

Notre monde hyper connecté ne pourrait plus fonctionner sans les centaines de câbles sous - marins qui sillonnent ces deux océans. Et je ne peux qu'encourager nos collectivités qui, comme la Polynésie française, réalisent les efforts nécessaires pour se placer au centre de ces points névralgiques. L'espace maritime composé par ces deux océans recèle d'immenses potentiels qui doivent être davantage explorés. Une utilisation durable et raisonnée de ces ressources sera un enjeu crucial pour l'humanité pour lutter contre le réchauffement climatique et asseoir la protection de la biodiversité. D'ailleurs, le président de la République a annoncé que ces sujets prioritaires seront évoqués à l'occasion de sa prochaine visite en Polynésie française.

Ce sont des enjeux susceptibles de remettre en cause les équilibres mondiaux de paix et de sécurité en raison des différents risques qu'ils comportent, telle la raréfaction des ressources alimentaires mais aussi en eau, ou encore la prolifération de risques sanitaires.

La coopération est ici essentielle. La France s'est ainsi engagée aux côtés de la Nouvelle- Zélande et l'Australie en faveur des populations océaniques touchées par des catastrophes naturelles dans le cadre de l'accord FRANZ. Chaque fois qu'elle est mise en œuvre, l'action française est déployée à partir des moyens des forces armées de Nouvelle-Calédonie ou de Polynésie française. Il faut le souligner : dans leur région, les collectivités ultramarines constituent des avant-postes de la France mais aussi de l'Union européenne.

Le soutien aux initiatives multilatérales est l'un des moyens que la France emploie à cette fin car avec les États de la zone et les organisations régionales, elle partage un socle de valeurs communes : un ordre mondial fondé sur le respect de la règle de droit, la libre circulation, le libre-échange.

Je suis intimement convaincu que ces valeurs sont effectivement partagées par tous dans cette région, j'en ai fait l'expérience quotidienne pendant plus de quatre années dans l'océan Indien, lorsque j'étais préfet de La Réunion puis préfet

de Mayotte, et je le vis encore aujourd'hui, en Polynésie française. Je peux ainsi témoigner de la solidité des liens qui se sont noués entre nos collectivités françaises et leurs voisins, des échanges constants entre eux, aussi naturels que vitaux. Et la Polynésie française est en train de s'intégrer pleinement dans ce grand ensemble du Pacifique, en témoigne le récent rassemblement à Papeete des dirigeants de la région. Loin de conférer à l'isolement, l'insularité oblige à s'ouvrir aux autres.

Cette approche globale, ouverte, respectueuse de chacun des partenaires s'applique aussi aux relations avec la République Populaire de Chine et aux Routes de la soie. Pour reprendre les mots du président de la République, la France et la Chine entretiennent une alliance complémentaire dans la zone Indo-Pacifique. Il l'a rappelé ce matin, à Shanghai. Le partenariat entre la France et la Chine est ancien. Rappelons que le général de Gaulle fut le premier dirigeant occidental à reconnaître en 1964 la République populaire de Chine.

Sans remonter trop loin dans l'histoire, nos relations bilatérales s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat stratégique depuis 2004, et de nombreuses coopérations existent dans des domaines variés. La France a d'ailleurs exprimé tôt son souhait d'être associée au projet des Routes de la soie. Sur tous les sujets, le dialogue entre la France et la Chine est direct et franc. La visite du président chinois en France en mars cette année a été l'occasion de réaffirmer un certain nombre de principes communs :

- l'attachement au multilatéralisme, notamment pour la lutte contre le changement climatique ainsi que le respect de la souveraineté des États
- le développement d'un partenariat économique et commercial mutuellement bénéfique, équilibré et transparent
- le refus des guerres commerciales et du protectionnisme
- la collaboration sur des projets concrets, dans le cadre du partenariat stratégique entre la France et la Chine et des nouvelles Routes de la soie.

Nous suivons tous depuis hier, avec un grand intérêt le deuxième déplacement d'Emmanuel Macron en Chine. Cette visite est certes fortement marquée par une dimension commerciale avec la signature prévue d'une quarantaine d'accords entre entreprises. Mais pas seulement. La présence dans la délégation emmenée par le Président de la ministre allemande en charge de l'Éducation et de la Recherche ainsi que du commissaire européen chargé de l'Agriculture reflète la volonté de la France de porter une ambition européenne. Dans la zone Indo-Pacifique, la France a ainsi à cœur de promouvoir des relations fondées sur le respect mutuel, l'équilibre et la transparence des échanges, et le respect du droit et des normes sociales et environnementales. Pour la France, pour l'Europe, ces valeurs ne sont pas des particularités culturelles, mais sont essentielles à la promotion de la paix et de la prospérité, dans l'Indo-Pacifique comme ailleurs dans le monde. La diversité et les compétences des intervenants présents à ce colloque vont, j'en suis convaincu, permettre de riches échanges qui contribueront à la réflexion sur ce thème au cœur des évolutions mondiales.

## Discours du président de la Polynésie française, Monsieur Édouard FRITCH

Le sujet qui nous est proposé est d'un grand intérêt et d'une grande réalité pour nos pays insulaires du Pacifique. C'est ce qui justifie ma présence ce matin parmi vous. Avant d'aborder les sujets de la Route de la soie et de l'Axe Indo-Pacifique, il est important de vous livrer quelques éléments de contexte géopolitique et géostratégique liés à notre position dans le Pacifique.

Tout d'abord, la Polynésie française est membre du Forum du Pacifique depuis septembre 2016. Cette organisation politique régionale rassemble les 18 pays indépendants et autonomes du Pacifique. Notre présence active au sein du Forum et des autres organisations du Pacifique telles que la Communauté du Pacifique, nous permet de bien connaître l'état d'esprit et les préoccupations de nos amis du Pacifique.

Sur ces 18 membres du Forum, 16 sont des petits États, voire de tous petits États, et pays insulaires. C'est pour vous dire que les caractéristiques communes de notre insularité nous rapprochent et ont une influence essentielle sur nos différentes problématiques de développement, de connectivité, de résilience au changement climatique et de nos relations de coopération avec les grands pays de ce monde. C'est un premier élément important du contexte géopolitique.

L'autre élément, de type géostratégique, est singulier à la Polynésie française. Il s'agit de sa position géographique dans l'hémisphère sud du Pacifique oriental.

À l'instar de Hawaii au nord, la Polynésie française est la porte sud vers les Amériques. Hawaii et la Polynésie française sont les deux portes, nord et sud, qui s'ouvrent vers toute la façade pacifique des Amériques. C'est pour cette position géographique que les États-Unis, au lendemain de l'attaque de Pearl Harbour, en décembre 1941, se sont intéressés à la Polynésie française et en particulier à Bora Bora, comme site militaire de ravitaillement, pour leurs opérations de reconquête du Pacifique et de protection du continent américain.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, cette position géographique à l'entrée sud du Pacifique reste un atout géostratégique pour toutes les formes modernes de connectivité, telles que les voies aériennes, maritimes et de télécommunications par fibre optique. Le grand couloir de l'hémisphère sud du Pacifique qui pourrait relier l'Asie à l'Amérique du Sud est pratiquement inexploité. C'est un couloir intéressant pour les grands pays d'Amérique du Sud et d'Asie qui sont en train d'intensifier leurs échanges commerciaux et diplomatiques.

De cette réalité géographique, la Polynésie française se situe sur un axe de circulation qu'elle pourrait transformer en atout de développement. Nous sommes situés sur l'axe Amérique du Sud-Asie.

Ces éléments de contexte doivent être présents dans vos esprits afin de mieux comprendre notre perception et notre vision des deux initiatives que sont la Route de la soie et l'Axe Indo-Pacifique.

## **Tout d'abord, sur le sujet de la Route de la soie :**

La Polynésie française n'a pas formellement demandé ou été approchée par la Chine pour figurer sur cette route. Cependant, les relations entre la Polynésie française et la République Populaire de Chine se sont construites depuis 2003. Ces relations sont devenues des relations d'amitiés qui ont conduit les différents gouvernements polynésiens à signer un protocole d'accord avec l'Association du Peuple Chinois pour l'Amitié avec l'Étranger. Ces bonnes relations entre notre pays et la Chine ont permis de nombreux échanges et visites entre nos deux pays, par des entreprises, par des autorités politiques communales ou gouvernementales ou par des étudiants.

C'est ainsi que la société *Hainan* a acheté deux hôtels en Polynésie. Ils exploitent ces hôtels depuis trois ans et tout se passe sans difficulté. On peut même être fier que *Hainan* ait promu la première directrice polynésienne, madame Rose Richmond, à la tête d'un prestigieux hôtel, le *Hilton* de Moorea. Ces bonnes relations entre nos deux pays ont également amené la société chinoise *Tian Rui International* à créer une société polynésienne, *Tabiti Nui Ocean Foods*, pour un projet de ferme aquacole à Hao. L'acquisition des hôtels de Moorea et Bora est la seule affaire qui ait abouti en 15 ans de relation d'amitiés avec la Chine.

C'est donc par l'intérêt commun manifesté par des investisseurs privés chinois et par tous les gouvernements polynésiens de tout bord, que la Chine a choisi de placer la Polynésie française sur la Route de la soie.

Pour ma part, j'estime que notre place sur cette Route de la soie est un signe de crédibilité, de sérieux et de fiabilité.

Grâce à cette reconnaissance, nous sommes ouverts aux investisseurs privés chinois, comme nous le sommes vis-à-vis de tout investisseur américain, français, européen, samoan ou néo-zélandais, dans des secteurs d'activités économiques débouchant sur les marchés extérieurs, comme le tourisme ou l'aquaculture.

Je ne différencie pas un investisseur américain d'un investisseur chinois. S'ils sont honnêtes, ils sont tous dignes de confiance, quelle que soit leur nationalité. J'ajoute également que tout investisseur doit respecter les lois et les règles de la Polynésie française, notamment en matière environnementale et fiscale. Aucune dérogation ne sera possible.

En revanche, je serai très clair sur le fait que la Polynésie française ne confiera jamais ses investissements publics à des opérateurs étrangers tels que chinois, américain ou russe. Les investissements publics resteront toujours sous la conduite du pays. C'est la garantie de la souveraineté politique et financière de notre pays.

En résumé, il faut savoir tirer les potentialités de cette Route de la soie tout en préservant notre âme, notre dignité et notre Autonomie.

Certains me posent la question : quel est notre intérêt vis-à-vis de cette Route de la soie ?

Quelle belle coïncidence ! Le premier d'entre nous, le président Macron, est actuellement en Chine et reçu avec tous les honneurs à l'occasion du premier Salon des Importations de Shanghai. C'est un signe fort de la bonne santé des relations et des échanges économiques avec ce grand pays d'Asie. C'est la concrétisation d'intérêt réciproque entre la France et la Chine qui a commencé en 1964 par la reconnaissance de la Chine par le général de Gaulle.

En outre, il y a une longue histoire entre les Polynésiens et les Chinois. Nos amis chinois sont arrivés à Tahiti, il y a 155 ans, pour travailler la terre. Les Polynésiens les ont acceptés. Ils se sont intégrés et ont fondé des familles jusqu'aux Marquises, aux Australes, aux Tuamotu et aux Îles Sous-le-Vent. Leur acharnement au travail, leur sens de la famille et leur comportement économe, les ont petit à petit, après plusieurs décennies, menés à la prospérité. Il y a ainsi, entre les Polynésiens et les Chinois, un socle culturel bâti sur une histoire née il y a plus de 150 ans.

De cette histoire plutôt réussie entre nos deux communautés, il y a presque naturellement une sorte de considération et de respect mutuel entre la Polynésie française et la Chine. Il faut comprendre cette histoire pour comprendre notre inclination à dialoguer et à coopérer avec la Chine, aujourd'hui.

Dans ce monde agité et chargé de conflits, la Chine reste à l'écart ou évite de créer des tensions internationales. Comme tout pays, la Chine a aussi ses problèmes internes. Pour la Polynésie française, il est plus aisé de construire des relations d'amitiés et de coopération avec une Chine qui n'est en conflit avec personne.

### **Ensuite, concernant l'Axe Indo-Pacifique :**

Nous avons découvert cette idée de l'axe Indo-Pacifique à la suite d'un discours du président de la République tenu à Nouméa, en mai 2018. C'est une annonce très intéressante venant d'un grand leader européen et qui marque une volonté politique nouvelle à l'égard du Pacifique.

Ayant un passeport européen et attaché à la République française, j'applaudis tout naturellement à ce que la France ait un regard enfin attentif sur cette région. Je plaide pour que l'Europe soit présente et politiquement active dans cette région, en s'appuyant sur ces trois pays et territoires d'Outre-Mer de cette zone, la Calédonie, Wallis et Futuna et la Polynésie française.

Je considère donc cette initiative du président Macron comme une offre supplémentaire et alternative, pour nos pays du Pacifique, vis-à-vis de la Route de la soie.

À cet égard, il convient de donner du corps et du concret à ce concept d'Axe Indo-Pacifique. La France et l'Europe doivent décliner les objectifs et les moyens qu'elles veulent définir pour un rapprochement et une coopération entre le Pacifique et tous les pays qui seront sur le chemin de cet axe.

La France et plus généralement l'Union européenne se distinguent et sont des fers de lance sur le sujet environnemental et du réchauffement climatique. Face à



l'isolement géographique, nous, pays insulaires, sommes confrontés, au quotidien, au défi de la transition énergétique et climatique. L'océan est notre vivier économique. Protéger nos océans, c'est protéger nos peuples, nos ressources et notre avenir. L'Axe Indo-Pacifique doit pleinement occuper ce créneau environnemental dans la construction de la coopération avec le Pacifique.

C'est pourquoi, chers amis, je ne veux pas opposer ou mettre en compétition les initiatives de la Route de la soie et de l'Axe Indo-Pacifique. Ce serait une erreur. Ces deux initiatives, la Route de la soie et l'Axe Indo-Pacifique, sont des outils de coopération que chacun de nos pays insulaires peut utiliser dans l'intérêt durable de son développement.

Nous, pays du Pacifique, devons considérer que ces deux offres présentées par deux grandes puissances, la Chine et l'Europe, sont compatibles et sont une chance pour chacun de nos États ou pays du Pacifique.

Ces deux initiatives sont les bienvenues pour notre région. Elles seront bien accueillies dès lors qu'elles viennent soutenir des projets définis et conçus par les pays du Pacifique et qui répondent à leurs besoins vitaux ou à leurs besoins de développement économique.

Autrement dit, ces deux initiatives ne doivent pas être perçues par les pays du Pacifique comme des outils subtils de nouvelles dominations ou d'une forme de néocolonialisme.

Ces deux initiatives doivent être bénéfiques pour promouvoir la paix et l'amitié entre les peuples, pour l'essor économique, pour le combat contre le changement climatique, pour la connectivité des peuples, pour la concorde universelle.



# PREMIÈRE PARTIE :

## HISTOIRE ET PROSPECTIVE

Histoire et perspective seraient deux termes antinomiques. Le rôle de l'Histoire n'est pas de prévoir l'avenir, même si la tentation peut exister chez des spécialistes de la discipline.

Les actes du colloque ne sont pas consacrés à l'Histoire, mais essentiellement à la géopolitique et la géostratégie. Ces deux disciplines ne négligent certes pas l'Histoire, mais s'appuient davantage sur la Géographie, dont on sait depuis Yves Lacoste, qu'« elle sert d'abord à faire la guerre ». Certes, notre propos n'est pas guerrier, mais nous ne sommes pas « naïfs » comme nous y invitait le président de la République (discours à Sydney, 6 mai 2018) : « si nous voulons être vus et respectés par la Chine en tant que partenaires égaux, nous devons nous organiser ». « Nous organiser », cela implique d'avoir un plan, de regarder des horizons plus ou moins lointains, en pesant les forces respectives à un instant T et préparer ce qu'elles devraient être à T+Xannées. On appelle cela de la prospective qui consiste, non pas à fabuler à partir de données incertaines, mais à envisager des évolutions s'appuyant sur de solides analyses. La prospective consiste à définir ce qui est possible ou impossible, mais aussi à chercher à accélérer les évolutions pour que l'avenir soit le plus favorable possible au camp que l'on défend ou soutient.

Si la perspective ressortit plutôt de la divination, la prospective ressortit davantage de la mesure de ses forces et faiblesses pour aller de l'avant. C'est bien le sens des communications contenues dans cette première partie.

Jean-Pierre Bat nous livre un article essentiellement historique en étudiant ce que furent les routes navales des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles et comment elles ont préparé la conception actuelle de l'Indo-Pacifique. Alors que se pose aujourd'hui la question du contrôle des espaces maritimes et des richesses sous-marines potentielles, la France a une position particulière par sa présence dans les deux océans Indien et Pacifique, héritage de l'histoire coloniale.

Dans ses « Réflexions sur les relations France/Océanie de 1940 à nos jours », l'historien Jean-Marc Regnault analyse la fragilité des liens entre les populations océaniques anciennement colonisées (voire pas tout-à-fait décolonisées) et les Gouvernements français successifs. À coup sûr, la volonté de l'État de s'appuyer sur ses collectivités ultramarines risque de remettre en cause l'autonomie qui s'était développée essentiellement pour celles du Pacifique. C'est une donnée que la France devra prendre en compte.

Sarah Mohamed-Gaillard montre que l'Indo-Pacifique n'est qu'une autre façon, pour la France, de maintenir sa présence dans la région. D'ailleurs, le président de

la République invoque l'histoire et la géographie pour légitimer cette apparente nouvelle géostratégie. En insistant sur la défense de l'environnement - qui est une préoccupation majeure des États et territoires océaniques – Emmanuel Macron peut faire valoir que l'Indo-Pacifique n'est pas seulement une réponse aux avancées de la Chine. Toutefois, en mettant en lumière une certaine forme de continuité de la politique française en Océanie, elle s'interroge sur la solidité de la position française qui table trop sur un reflux des revendications indépendantistes. Du reste, les gouvernements autonomes de collectivités françaises restent assez sceptiques sur l'Indo-Pacifique et sur la défense de leurs intérêts propres dans ce concept.

Anaïs Maurer, de la *Rutgers University*, évoque l'histoire des essais nucléaires en Océanie au temps de la Guerre froide en notant que la fin de cette dernière n'a pas clos l'aventure nucléaire avec les problèmes du stockage des déchets et/ou des armes, de l'extraction de l'uranium et des essais de missiles à longue portée. L'auteure dresse un tableau de ce qu'elle appelle « les routes de l'impérialisme nucléaire » du camp occidental, dans un article, certes engagé, mais qui s'appuie sur de solides données. Elle estime que ces « routes » constituent certainement une réponse à l'expansionnisme chinois. Elle s'interroge sur les conséquences que cet « impérialisme » peuvent avoir sur les populations les plus fragiles de l'Océanie (Aborigènes, Chamorros, Micronésiens en général et Polynésiens victimes de retombées nucléaires...). Un article qui répond donc à une préoccupation constante que nous avons eue lors des précédents colloques : ne jamais oublier les populations océaniques (voir également la quatrième partie).

Le professeur américain Randy Willoughby étudie l'histoire des différentes sources d'énergie utilisée par les grandes puissances. Celles-ci sont confrontées à des problèmes sur de multiples plans : technique, économique, écologique et politique. Les choix opérés par les diverses puissances mondiales vont peser sur les relations entre elles. Tandis que dans la plupart des démocraties l'énergie nucléaire est controversée (partis de gauche et écologiques en général), dans les régimes autoritaires comme en Chine, elle apparaît comme une solution aux problèmes posés par le développement de l'industrie, la pollution de l'air et le réchauffement climatique. R. Willoughby évalue alors ce que représentera le nucléaire à l'horizon du milieu du siècle et, vraisemblablement, ce que cela signifiera en matière de relations internationales.

**Jean-Pierre Bat**  
(chercheur associé au CNRS)

La présente communication se propose de revisiter l'héritage géopolitique des routes navales des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles au prisme des anciennes puissances européennes, principalement la France et le Royaume-Uni dans une approche comparatiste. Le premier héritage est diplomatique : par-delà la constitution des empires coloniaux dans l'espace Indo-Pacifique, une gouvernance à distance des territoires de l'océan Indien et du Pacifique est inventée avec les Empires coloniaux puis le Commonwealth, avec des dispositifs spécifiques (place du Pacifique dans les « *Five eyes* » anglo-saxons). La deuxième dimension est économique : cet espace Indo-Pacifique est au cœur de différents échanges ou trafics commerciaux qui constituent autant des chemins structurants et alternatifs aux cartographies officielles européennes. Le troisième héritage est à la croisée des deux précédents, avec un écho géopolitique : quelle « solution de continuité », selon un vocabulaire géographique, peuvent envisager des anciennes puissances coloniales avec cet espace Indo-Pacifique – aux définitions à géométrie variable ? Le retour sur l'histoire coloniale des routes de l'Indo-Pacifique sur le temps long, vues des stratégies des anciennes puissances coloniales, permet d'éclairer des héritages qui pèsent encore – certes de manière incomplète – sur les géopolitiques contemporaines des constructions des conceptions occidentales de l'Indo-Pacifique.

## **De l'héritage thalassocratique : les dessins de la carte géographique (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)**

Deux grands temps permettent de dessiner les moments des contacts et des constructions des influences occidentales en Océanie. Entre les années 1760 et 1830, survient le temps de « la bible et du fusil<sup>1</sup> » selon les termes de Nicholas Thomas. C'est le moment de rencontre dominé par les personnalités telles que Tupaia avec Wallis, Bougainville et Cook entre 1767 et 1769<sup>2</sup>. Tupaia est ainsi l'auteur de la première carte des îles polynésiennes (vers 1769). Cependant, Tupaia n'est pas un cas isolé. Tous les grands capitaines occidentaux se sont appuyés sur des na-

<sup>1</sup> Thomas N., *Islanders. The Pacific in the age of Empire*, Yale University Press, New Haven & London, 2010. Part 1 : "The Bible and the Gun. Contact, Commerce, Conversion". Thomas, N. *Océaniens. L'histoire du Pacifique à l'âge des empires*, Paris, Anacharsis, 2020.

<sup>2</sup> Druett J., (trad. H. Theureau et L. Duflos), *Tupaia, le pilote polynésien du capitaine Cook* [« Tupaia: The Remarkable Story of Captain Cook's Polynesian Navigator »], Éditions URA, 2015.

vigateurs polynésiens pour évoluer dans l’océan Pacifique : Ahutoru, Mai (dit Omai) ou encore Kulalelo ont embarqué sur des vaisseaux européens, voire ont gagné l’Europe, et en sont revenus. Ils ont été les vrais « pilotes » de la constitution des « autoroutes maritimes » de la zone. Il est donc important de souligner que dès cette période, et malgré certaines amnésies coloniales, les Polynésiens ont joué un rôle clé dans la constitution des géographies océaniques maritimes. À l’autre bout du spectre chronologique, dans les années 1830, se situe la carte du Pacifique de Dumont d’Urville parue en 1834 dans l’édition de son carnet de voyage. À cette date, les principales ambitions thalassocratiques se sont stabilisées dans le premier XIX<sup>e</sup> siècle. Vient alors le temps de la « tribu et de l’armée », toujours selon les termes de Nicholas Thomas, entre les années 1840 et la veille de la Première guerre mondiale<sup>3</sup>.

## **Le fantôme du commandant Rivière : la route navale française vers « l’Extrême-Orient »... (1876-1895)**

Dans cette construction géopolitique sur le temps long, l’agenda français s’accélère avec sa République coloniale, symbolisée par les gouvernements républicains opportunistes en général, et par la personne de Jules Ferry en particulier. Entre les premiers jalons coloniaux en Polynésie aux îles Marquises en 1842, d’une part, et, d’autre part, la constitution des jalons impériaux en Indochine sous le Second Empire, la Marine s’impose comme le premier opérateur de la colonisation française vers l’Extrême-Orient et le Pacifique. Entre 1878 et 1885, la France accélère la composition de sa géopolitique vers l’Orient par un jeu de combinaisons. En 1878, la France réprime l’insurrection kanak conduite par Ataï<sup>4</sup>. Cette reprise en main coloniale de la Nouvelle-Calédonie ne se limite pas à une seule affaire intérieure sur le territoire (qui se singularise par son projet de colonie de peuplement – et de colonie pénitentiaire – qu’elle partage avec l’Algérie), mais aussi à un repositionnement de l’autorité coloniale française aux portes de l’océan Pacifique. Un personnage émerge notamment de cet épisode : le commandant Henri Rivière. Cet officier de Marine constitue un trait d’union dans cette séquence coloniale : il part en Indochine pour combattre dans le Tonkin les « Pavillons noirs », dans le cadre d’une guerre larvée entre la France et la Chine aux confins de l’Indochine. Sa mort en 1883 à la bataille du Pont-de-Papier provoque une relance des débats autour de la politique indochinoise à Paris, notamment portée par Jules Ferry.

Dans ce contexte, l’année 1885 semble une véritable « année Ferry ». Au mois de mars, son ultime Gouvernement chute avec le scandale de la retraite de Lang Son (suite de la guerre du Tonkin et contre les Pavillons noirs). Mais cet épisode est loin de freiner les ambitions coloniales et orientales de Ferry. Le 28 juillet suivant, il prononce son célèbre discours sur les fondements de la politique coloniale. Souvent présenté comme un discours de politique générale, il s’agit en réalité d’un discours

<sup>3</sup> Thomas N., *Islanders...* Part 2 : “The Tribe and the Army. Labour, Land and Sovereignty.”

<sup>4</sup> Ataï ayant été décapité, sa tête a été emportée en France et conservée par le Museum d’histoire naturelle. Son crâne a été restitué en 2014 à la Nouvelle-Calédonie. Les bambous gravés constituent pour l’historien une source unique, permettant de retracer la version des événements vus des Kanak.

inscrit dans des contingences impériales bien précises. Après les expéditions de 1881 et 1882, Ferry plaide en juillet 1885 pour obtenir un budget de l'Assemblée nationale afin que soit lancée une nouvelle expédition maritime à Madagascar. Car la Grande Île constitue pour Ferry le pivot stratégique de l'axe colonial qui conduit à l'Indochine : la France espère ainsi constituer ses verrous maritimes de part et d'autre de l'océan Indien. Cet espace sécurisé doit lui permettre, par une solution de continuité, de relier au deuxième espace impérial maritime : l'Océanie et le Pacifique. La politique de Ferry aboutit en deux temps : par le « protectorat fantôme » (1885-1895) puis par la conquête de Madagascar (1895-1896). Le port de Diego-Suarez au nord de l'île constitue la principale prise de guerre de la Marine française. Se constitue ainsi, à partir de 1896, une géographie d'influence française dans l'océan Indien : Diego-Suarez est le point d'appui de la présence impériale et maritime française. Cette séquence historique s'achève en 1973, avec le départ des troupes françaises de Diego-Suarez au lendemain de la « Deuxième Indépendance » de 1972-1973 avec le renversement du régime de Philibert Tsiranana<sup>5</sup>.

Après le virage colonial de l'année 1885, la France aboutit sa stratégie Pacifique en abrogeant la convention de Jarnac de 1847 par laquelle la France et le Royaume-Uni avaient congelé leurs ambitions en consacrant l'indépendance des Îles-Sous-le-Vent en Polynésie. Entre 1880 et 1887, la France étend son influence pour faire front aux ambitions allemandes en 1885 (partage sur le cas du Cameroun et des établissements en Océanie), et abolit en octobre 1887 la convention franco-britannique de Jarnac, ce qui permet à la France d'aboutir la conquête de la Polynésie, pièce centrale des Établissements français d'Océanie (ÉFO)<sup>6</sup>. Par-delà la création d'un ministère des Colonies autonome en 1894, la Marine nationale (précédent ministère de rattachement des Colonies) reste la véritable colonne vertébrale de la politique impériale française dans les océans Indien et Pacifique. À terme, il en reste les empreintes de commandements supérieurs maritimes aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, par-delà la fin de l'empire colonial.

## **Trafics et échanges :** **les autres routes « invisibles » de l'âge impérial et leur héritage**

La présentation des influences impériales offre d'éventuels avantages : en affichant un système économique-étatique de domination, la vision macro-économique est satisfaite. Il est possible de proposer une lecture critique du système. Mais cette focale macro-économique est insuffisante pour décrire – fût-ce en partie – les interactions de ces espaces de concurrences impériales. En effet, par-delà les dispositifs d'État et d'appareils d'États coloniaux – ou plus exactement dans leurs plis –, d'autres dynamiques se poursuivent ou se mettent en place<sup>7</sup>. Ces réseaux de commerce, de diaspora et d'influence tracent de nouvelles interdépendances de

<sup>5</sup> En conséquence, les FAZSOI sont repliés sur la Réunion.

<sup>6</sup> Meltz R., « La mise en place d'un monde colonial (1842-1880). Première partie : comment Tahiti est-elle devenue française » et Gleizal V., « La mise en place d'un monde colonial (1842-1880). Deuxième partie : la fin de la souveraineté tahitienne et l'apprentissage de la colonisation », in Conte E. (dir.), *Une histoire de Tahiti, des origines à nos jours*, Tahiti, Au Vent des îles, UPF et Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique, p. 145-206.

<sup>7</sup> Subrahmanyam S., *Aux origines de l'histoire globale : leçon inaugurale au Collège de France*, Paris, Fayard, 2014.

faible intensité qui prennent toute leur visibilité avec la fin des empires et la recomposition géopolitique autour de l'émergence des puissances asiatiques à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Évidemment, il n'est pas possible d'en tracer la cartographie exhaustive. Toutefois, certaines dimensions saillantes peuvent être mises en lumière.

La première est incontestablement le poids de la diaspora chinoise, qui constitue un trait d'union communautaire sur les façades Pacifique et Indienne, de la côte Ouest américaine jusqu'à l'Asie du Sud-Est et au Pacifique<sup>8</sup>. Ces communautés se sont particulièrement déployées à l'ombre de la colonisation et ont pris en charge des emplois industriels, artisanaux ou agricoles. Des dynasties se sont constituées et ont fait souche depuis la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et les longs feux impériaux de la deuxième révolution industrielle : ces communautés chinoises deviendront dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle les fers de lance de l'influence économique chinoise, pas seulement en Asie du Sud-Est mais aussi à travers le Pacifique. Dans le même ordre d'idée, peuvent être évoqués les communautés indiennes, qui deviennent célèbres sur la façade orientale de l'Afrique et dans le Sud-Est de l'océan Indien pour détenir d'importantes ressources financières – au XXI<sup>e</sup> siècle, l'île Maurice représente le deuxième pays d'investissements directs à l'étranger (IDE) indiens, du fait des investissements bancaires à destination de l'océan Indien ou de l'Afrique qui transitent par les structures bancaires et financières installées à Maurice pour des raisons de facilitation fiscale.

La deuxième dimension est la constitution entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle d'un réseau de ports d'attache de part et d'autre du bassin Pacifique : Los Angeles, Hawaii et les enjeux du Pacifique Nord ; le Japon et ses projets impériaux (la prise de Port-Arthur en 1905 constitue le coup d'envoi) ; l'Australie et le Commonwealth.

La troisième dimension est naturellement la création de la République populaire de Chine en 1949, avec le développement de ses ramifications en Asie du Sud-Est officiellement au nom de la lutte communiste anti-coloniale (portée de manière plus globale par la politique de la Tricontinentale au lendemain de la conférence de Bandung<sup>9</sup>), qui prend dans les faits une dimension de politique d'influence directe sur l'environnement asiatique pour des raisons tout autant idéologiques que stratégiques. À terme, la politique économique chinoise et son ouverture amorcée dans les années 1990-2000 a contribué à faire de la façade asiatique de l'océan Pacifique et du « verrou » de l'archipels indonésien le principal espace de concentration d'activités portuaires au monde – consommant l'ancienne gloire thalassocratique anglo-saxonne.

La quatrième dimension est la recomposition de l'équilibre géopolitique de l'océan Indien entre les années 1940 et 1970 au sortir de l'ère coloniale. En 1947, un terme est mis au Raj britannique avec l'indépendance de l'Inde ; en 1949, au terme de quatre années de guérilla de libération nationale, l'Indonésie obtient son

<sup>8</sup> Fer Y. (dir.), *Diasporas asiatiques dans le Pacifique. Histoire des représentations et enjeux contemporains*, Paris, Les Indes savantes, 2014.

<sup>9</sup> Faligot R. *La Tricontinentale*, Paris, La Découverte, 2013.

indépendance. De véritables États-frontières éclosent entre l'océan Pacifique et l'océan Indien autour du détroit de Malacca et de l'historique route tracée et contrôlée par la VOC. L'avènement, à terme, d'une cité-État telle que Singapour acte du bouleversement de cet équilibre. Dans les années 1970, s'éteignent les longs feux coloniaux français : la chute du régime Tsiranana et la perte de Diego-Suarez entre 1972 et 1973, l'indépendance des Comores en 1975 et celle de Djibouti en 1977 achèvent de consommer les emprises françaises dans la zone qui se résume à des confettis d'empire avec Mayotte, la Réunion et l'accord de défense passé avec Djibouti. Pourtant, aucune marine hégémonique n'émerge dans l'océan Indien, tandis que dans l'océan Pacifique, les lendemains de la guerre du Pacifique ont consacré les stratégies d'influence de la Marine américaine. C'est dans ces « creux » qu'a pu se développer de manière si concurrentielle la stratégie des *belts* chinoises au XXI<sup>e</sup> siècle, en s'appuyant sur l'acquisition de ports sur l'étendue du bassin océanique Indien, avec la façade orientale de l'Afrique en ligne de mire. Pour autant, l'océan Indien n'est pas un long fleuve tranquille : de nombreuses contre-offensives continuent au XXI<sup>e</sup> siècle d'être à l'œuvre pour éviter toute tentation hégémonique – sinon monopolistique – commerciale dans la zone<sup>10</sup>.

## **Héritages impériaux occidentaux dans le Pacifique : l'ère de l'atome et les « Five Eyes »**

Le XX<sup>e</sup> siècle a été marqué, à l'heure du crépuscule colonial, par l'âge de l'atome. Cette période qui va des années 1940 à 1990 pour sa haute époque, fait l'objet d'une historiographie en train d'éclorre autour de la notion de « nucléarité », qui cherche à produire une histoire totale du fait nucléaire (scientifique, mais aussi sociale, économique et politique)<sup>11</sup>. Les bombardements atomiques d'Hiroshima et Nagasaki les 6 et 9 août 1945 ont consacré l'entrée de l'océan Pacifique dans l'ère atomique. Le Pacifique va devenir l'épicentre de la politique nucléaire mondiale entre les années 1940 et les années 1990<sup>12</sup>. Les États-Unis ont employé le Nord Pacifique<sup>13</sup> et l'État d'Hawaii, notamment les îles Marshall et le *Pacific Proving Grounds* (avec son célèbre atoll de Bikini) pour conduire ses essais nucléaires<sup>14</sup>. Vainqueur du Japon impérial, les États-Unis s'imposent comme la puissance maritime dans le Pacifique Nord, jusqu'à ses emprises japonaises. Après la fin du programme « Dominique » et la crise des fusées de Cuba en 1962, les États-Unis en viennent à signer avec le Royaume-Uni et l'URSS le traité de non-prolifération de 1963<sup>15</sup>. La France et la Chine, deux voisins dans l'espace Pacifique, n'en sont pas signataires. La Chine commence ses essais en 1964. Après « *Gerboise bleue* » au Sahara en 1960 et le chemin vers l'indépendance de l'Algérie, la France transfère vers la Polynésie ses essais atomiques. Est ainsi créé

<sup>10</sup> L'un des exemples le plus emblématiques est le projet financé par l'UE : CRIMARIO (Critical Maritime Routes Ocean Indien). Il s'agit d'un centre de fusion de l'information pour la région océan Indien.

<sup>11</sup> Les travaux de Gabrielle Hecht sont en ce domaine pionniers avec deux de ses principaux ouvrages : *Le rayonnement de la France. Énergie nucléaire et identité nationale*, Paris, Amsterdam, 2014 ; *Uranium africain. Une histoire globale* Paris, Seuil, 2016.

<sup>12</sup> Voir les travaux de la commission d'histoire de Renaud Meltz, fruit d'une convention en octobre 2018 entre la Polynésie française et l'Université de Polynésie française – qui s'est alliée avec le CRESAT de l'Université de Lorraine.

<sup>13</sup> Mc Dougall W. A., *Let the Sea make a noise. A history of North Pacific From Magellan to MacArthur*, BasiBook, 1993.

<sup>14</sup> Crossroad (1946) ; Sandstone (1948) ; Greenhouse (1951) ; Ivy (1952) ; Castle (1954) ; Redwing (1956) ; Hardtack I (1958) ; Dominic (1962).

<sup>15</sup> Les États-Unis ne cessent cependant les essais atomiques qu'en 1992.



le Centre d'expérimentation du Pacifique dans l'atoll de Mururoa (CEP) : le premier essai atomique français a lieu en 1966<sup>16</sup>. Cette course à la bombe dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle a repositionné les puissances militaires de la zone.

Parallèlement à la puissance atomique, il existe un deuxième avatar impérial de cette culture militaire occidentale, hérité de la culture thalassocratique britannique (« l'Empire sur lequel le soleil ne se couche jamais ») et agissant au bénéfice des États-Unis dans cette seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle : les « *Five Eyes* ». Ce programme d'échanges de renseignement réunit les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie<sup>17</sup>. La triangulation Pacifique géographiquement opérée par la façade Pacifique américaine et de l'État d'Hawaii, la Nouvelle-Zélande et l'Australie permettent notamment des moyens de captation électromagnétique au sein du programme ECHELON... qui a été révélé par le journaliste néo-zélandais Niky Hager. Les « *Five Eyes* » restent, au XXI<sup>e</sup> siècle, un outil essentiel de la puissance anglo-saxonne dans le Pacifique, en plus des moyens de la Marine américaine.

### « Solution de continuité » française à l'heure de la BRI

Avec le déploiement de la BRI (*Belts and Roads Initiative*) de Pékin, une nouvelle géographie et une nouvelle géopolitique se recomposent. À la charnière entre les deux océans, le contrôle des voies maritimes, des ports et des détroits – et des Gouvernements qui les contrôlent – est devenu une priorité de l'action extérieure chinoise, avec différentes armes plus ou moins officielles. Les détroits de Malacca et de Bab-el-Mandeb constituent deux des principales clés de la route de l'océan Indien : les offensives commerciales chinoises se sont multipliées sur les Gouvernements d'Asie du Sud-Est et d'Afrique de l'Est. L'acquisition des ports et infrastructures dessinent ainsi au fil des contrats l'architecture de la puissance thalassocratique chinoise du XXI<sup>e</sup> siècle. Pékin construit ses solutions de continuité, en s'appuyant sur ses propres règles rappelées par Xi Jinping au FOCAC de septembre 2018 à travers les cinq « non ». Cette déclinaison idéologique est en réalité fondée sur un principe simple : la non-redevalibilité présentée officiellement comme une non-ingérence politique. Les contreparties se jouent dans d'autres domaines : économiques (au profit des entreprises chinoises et du principe d'aide liée hors des règles du FMI), politiques (avec des protections et soutiens directs aux régimes en place), stratégiques (avec la gestion de biens souverains des États contractants à commencer par la dette). Autant de facteurs qui posent les termes d'un contrat asymétrique dans la longue durée – et qui en ce sens rappellent les enjeux des compagnies à monopole – mais dont les bénéficiaires à court terme permettent à des élites rentières de se maintenir au pouvoir. Dans cette géopolitique maritime, les ZEE constituent plus que jamais des espaces de conflit larvé, bien souvent mal identifié, entre souverainetés nationales plus ou moins négociables et des ingérences commerciales asiatiques.

<sup>16</sup> Barrillot B., Villierme M.-H. et Hudelot A., *Les témoins de la bombe*, Tahiti, Éditions Univers polynésiens, 2017. Chesnaux J. et Maclellan N., *La France dans le Pacifique de Bougainville à Moruroa*, Paris, La Découverte, 1992. Regnault J.-M., *La France à l'opposé d'elle-même*, Papete, Api Tahiti éditions, 2015 ; « Tahiti, avec et sans la bombe », *Vingtième Siècle*, n° 53, 1997, p. 55-67.

<sup>17</sup> Laurent S., *Atlas du renseignement. Géopolitique du pouvoir*, Paris, Presses universitaires de Sciences Po, 2014.



À la croisée entre les héritages thalassocratiques, les décolonisations et la BRI, les ZEE deviennent les nouvelles frontières des tensions maritimes larvées dans l'espace Indo-Pacifique.

La France post-coloniale se retrouve dans une position particulière dans cette géopolitique : à commencer par le fait qu'elle est présente dans les deux océans et qu'elle est la deuxième surface mondiale de ZEE par ses collectivités d'Outre-Mer aux statuts variés (les départements de Mayotte et de la Réunion dans l'océan Indien, les Terres australes et arctiques françaises – TAAF –, et les collectivités de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie dans l'océan Pacifique, auxquelles il convient d'ajouter Wallis-et-Futuna et Clipperton). Si la France est présente sous différentes formes dans les deux océans, une des clés de sa souveraineté et de son histoire est clairement incarnée par sa présence militaire qui a été constituée par la Marine nationale depuis les expéditions du XIX<sup>e</sup> siècle et la colonisation. Il en ressort une cartographie à « double étage ». D'une part, deux zones stratégiques : ALINDIEN (basé à Abu Dhabi) pour l'océan Indien et ALPACI (basé à Tahiti) pour l'océan Pacifique. D'autre part, trois principaux commandements stratégiques : le COMSUP des FAZSOI (Forces armées de la zone Sud de l'océan Indien), le COMSUP des FANC (Forces armées de Nouvelle-Calédonie) et le COMSUP des FAPF (Forces armées de la Polynésie française). À cette cartographie pourrait être ajouté, plus à l'Ouest, le dispositif militaire français sur Djibouti (base militaire et accord de défense) qui garantit une présence stratégique au niveau du verrou occidental du détroit de Bab-el-Mandeb<sup>18</sup>. Toutefois, et quelles que soient les réalités administratives contemporaines de commandement militaire de chaque COMSUP, la cartographie de la solution de continuité militaire des FAZSOI, FANC et FAPF est éminemment maritime. Se pose donc la question des capacités et des rayons d'action. À ce stade, la Marine endosse à nouveau un rôle diplomatique, pour constituer un élément des dispositifs de sécurité et de stabilisation dans la zone Indienne et Pacifique et un outil de dialogue international. Cependant, force est de constater que la France, entre le Sud-Ouest de l'océan Indien et du Sud-Pacifique, le dispositif français se situe aux extrêmes de la cartographie de l'Indo-Pacifique. Ou plus exactement, elle se situe hors des principales zones de conflits qui bordent principalement la Chine : mer de Chine, Corée, piraterie philippine, tensions économiques autour du détroit de Malacca et des ports de l'Asie du Sud-Est, etc. En marge du bras de fer sino-américain, la France se positionne à partir de 2018 comme une puissance de médiation. C'est cette voie, à travers le respect des règles du multilatéralisme, que cherche à explorer la France à travers ses présences outre-mer. Le rôle et la part que pourront prendre les acteurs politiques des Outre-Mers français constitueront une évolution essentielle, originale et propre à la France dans la zone pour réaliser les enjeux d'intégration régionale Indo-Pacifique. Cet enjeu dominé par la thèse de l'interdépendance et de la (re) définition des frontières de souveraineté et de coopération à travers les espaces maritimes constitue un troisième temps historique pour la présence française dans les océans Indien et Pacifique, après le temps de la colonisation (c. 1830-c.1970) puis le temps de l'atome (c.1960-c.1990).

<sup>18</sup> Terrain de l'auteur, janvier 2019.

## Abstract

Does Indo-Pacific have an history ? Or, more precisely, the way the Old Colonial Europe built its geographic conception on Indian and Pacific oceans had many consequences on the global idea that Europe, in general, and France, in particular, imagined their sea routes and the globalization. The connection of the two oceans was the basement of modern thalassocracy, with its trading posts and its colonies from XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> centuries. Then came the time of colonization between XIX<sup>e</sup> and XX<sup>e</sup> centuries, with its imperial dynamics (European as Asian). But under the apparent colonial control, new dynamics were emerging and rebuilt geopolitics of the two oceans. At the end of the line, from XX<sup>e</sup> century to nowadays, Pacific Ocean was in the age of atomic issues, while Indian Ocean was the place where news influences paved the way for contemporary sea roads.

**Jean-Marc Regnault,**  
Maître de conférences émérite, UPF

Le nouveau concept géopolitique d'Indo-Pacifique s'inscrit dans une histoire des relations internationales de la France dans ce qu'on appelle l'Océanie (plutôt que Pacifique Sud) avec l'histoire compliquée d'une décolonisation de ses territoires des antipodes, c'est-à-dire « une histoire sans fin »<sup>19</sup>. Des idées reçues voudraient que cette région lointaine ait été délaissée par la France qui n'aurait finalement pas su qu'en faire, qu'elle ait été le continent invisible de J-M. Le Clézio<sup>20</sup>, ou simplement un paradis terrestre qui ne le serait resté que si on ne s'en mêlait pas trop. Or, les archives se sont progressivement ouvertes, en particulier à partir de 2012<sup>21</sup>, et elles font apparaître une autre réalité éprouvée par les Néo-Calédoniens au travers des drames de 1981 à 1988 et ressentie par les Polynésiens au travers des essais nucléaires réalisés dans leur atmosphère ou dans le tréfonds de leurs lagons.

## **La France libre fut aussi océanienne**

L'historien canadien Éric Jennings avait mis l'accent sur une réalité trop occultée : La France libre fut africaine<sup>22</sup>. C'était bien avant que le président Macron ne reconnaisse que « la France a une part d'Afrique en elle » (15 août 2019, célébration du soixante-quatrième anniversaire du débarquement en Provence). De la même façon, on pourrait affirmer que la France libre fut aussi océanienne. Chronologiquement, c'est indiscutable. Les Nouvelles-Hébrides se rattachèrent à de Gaulle le 20 juillet 1940, première colonie à le faire, même avant l'appel solennel du Général aux territoires de l'Empire du 30 juillet. Le 1<sup>er</sup> septembre, les Établissements français d'Océanie (ÉFO, plus tard appelés Polynésie française) se prononcèrent par référendum en faveur de la France libre. Le 19 septembre, ce fut le tour de la Nouvelle-Calédonie<sup>23</sup>.

<sup>19</sup> Rioux J-P., « La décolonisation, cette histoire sans fin », *Vingtème Siècle*, 2007/4, p. 225 à 234.

<sup>20</sup> Le Clézio J-M. G., *Raga, approche du continent invisible*, Le Seuil, 2006, 138 p..

<sup>21</sup> En présentant ses vœux aux Polynésiens un peu avant l'élection présidentielle de 2012, le président Sarkozy déclara qu'il allait ouvrir les archives de l'Élysée (le fonds Foccart) et d'autres classées « Secret Défense » afin de pouvoir éclaircir les circonstances de la condamnation du député Pouvana'a a Oopa en 1959 (il était accusé d'avoir donné l'ordre d'incendier la ville de Papeete après le référendum de septembre 1958). Le contenu des archives permirent la réhabilitation du député le 25 octobre 2018 par la Chambre de révision des procès criminels de la Cour de cassation.

<sup>22</sup> Jennings É., *La France libre fut africaine*, Perrin, 2014, 352 p.

<sup>23</sup> Sur les ralliements du Pacifique, voir notre ouvrage *La France à l'opposé d'elle-même*, Api Tahiti éditions, 2015, p. 16 à 53. Sur la chronologie des ralliements des colonies en général, voir notre article « Les premiers ralliements des colonies à la France libre », in ouvrage collectif *La France Libre*, Lavauzelle, 2005, p. 193 à 210.

D'après ses *Mémoires de guerre*, - dans lesquels, il est vrai, il ne leur consacre que quelques lignes - de Gaulle avait accueilli ces ralliements comme de « bonnes nouvelles ». Il parle même de « l'appui enthousiaste de la population » de Nouvelle-Calédonie. Le 27 septembre 1940, il fit parvenir un message dans lequel il remarquait « avec plaisir que les possessions françaises du Pacifique ont le plus grand désir de maintenir la tradition d'honneur et de courage du fameux *Bataillon du Pacifique* qui se distingua sur le front français au cours de la Grande Guerre de 1914-1918 »<sup>24</sup>.

Quant au protectorat de Wallis et Futuna, très isolé, il fallut attendre le 27 mai 1942<sup>25</sup> pour que des troupes françaises venues de Nouméa en prissent possession.

Il ne faut pas négliger non plus le rôle joué par les quelques centaines de volontaires qui participèrent aux combats de Bir-Hakeim, d'El Alamein, de la campagne d'Italie, de la libération de Toulon et l'engagement dans d'autres unités combattantes de Tahitiens et de Calédoniens<sup>26</sup>. S'ils n'ont pas changé le cours de la guerre, leurs faits d'armes et le sacrifice de nombreux soldats sont hautement symboliques.

Après l'attaque de Pearl Harbour, les Américains eurent besoin de bases dans le Pacifique Sud. Des négociations s'étaient déjà engagées<sup>27</sup> avant cet événement avec de Gaulle et le 23 février 1942, le Département d'État américain publia une déclaration dans laquelle il reconnaissait que « les îles françaises [d'Océanie] sont sous le contrôle effectif du Comité national français établi à Londres et les autorités des États-Unis coopéreront pour la défense de ces îles [avec le Comité national] et avec nulle autre autorité française »<sup>28</sup>. De fait, la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides jouèrent un rôle fondamental dans la reconquête américaine. L'île de Bora Bora, dans les ÉFO, si elle fut aussi une base importante, son importance stratégique fut moindre.

## Un gaullisme évident chez les Océaniens

Lorsqu'il visita Tahiti, lors de sa traversée du désert, de Gaulle prononça un discours<sup>29</sup> (30 août 1956) dans lequel il fit allusion aux forces très particulières de « l'esprit » qui avait uni sa personne et les Tahitiens :

Tahiti, quand la France roulait à l'abîme, Tahiti n'a pas cessé de croire en elle. Vous étiez dans cet océan aux antipodes de moi-même qui me trouvais comme un naufragé du désastre sur le rivage de l'Angleterre et en même temps, vous tous et moi, nous avons pensé et nous avons voulu la même chose...

<sup>24</sup> Message transmis par l'intermédiaire du Consul anglais au gouverneur Mansard dans les ÉFO, archives de l'archevêché de Papeete, 829, p. 4-13.

<sup>25</sup> *La France à l'opposé d'elle-même*, op. cit., p. 88 à 115.

<sup>26</sup> Voir par exemple l'engagement dans les Forces navales françaises libres : article du commandant Lefebvre, « Les FNFL du Pacifique, 1940-1945 », Bulletin de la *Société des Études océaniques*, Papeete, n° 300, mars 2004, p. 72 à 111.

Voir aussi : Shigetomi J-C., *Tamari'i volontaires. Les Tahitiens dans la Seconde guerre mondiale*, Papeete, 2014, 304 p.

<sup>27</sup> Archives nationales, Fonds du général de Gaulle, 3 AG 1/196, dossier 4, 13 novembre 1941 (M/2625a/AX).

<sup>28</sup> MAE, GU 39-45, Londres, vol. 74, p. 117. Jean-Louis Crémieux-Brilhac a écrit que de Gaulle avait vu dans la déclaration du 23 février, « un tournant de la politique américaine ».

<sup>29</sup> *La France à l'opposé d'elle-même*, op. cit., p. 209 à 222.

À Nouméa, le 11 septembre 1956, il magnifia le ralliement qu'il qualifia comme « un grand geste de la France ».

De fait, des liens étroits s'étaient établis entre de Gaulle et les habitants des TOM de l'Océanie. Pour ces derniers, de Gaulle, c'était la France, même s'il n'y eut pas un réel courant politique qui traduisît cet attachement avant la Cinquième République.

Pourtant, malgré ces liens, la France – jusqu'à nos jours – ne sut pas clairement définir un cadre de relations satisfaisant. Le professeur Guy Agniel comparait l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie au mouvement du yoyo<sup>30</sup>, la France se faisant tantôt décolonisatrice, tantôt conservatrice, quelles que fussent les majorités au pouvoir.

En Polynésie française, un problème identique se posait, même s'il prit un caractère moindre, même si O. Temaru (alors président indépendantiste de la collectivité) transposa le yoyo en laisse pour chien : « comme un chien attaché, on allonge la corde, ensuite on la raccourcit... »<sup>31</sup>. Une interrogation demeure sur les objectifs parfois contradictoires de l'État, par exemple lorsqu'il accorda l'autonomie. Celle-ci était-elle une pédagogie menant un jour à l'indépendance ou était-elle au contraire le meilleur rempart contre l'indépendance ? L'État laissa la classe politique polynésienne aux prises avec cette ambiguïté. Les représentants de l'État jouèrent-ils le jeu de l'autonomie ? Ils l'ont toujours prétendu, mais en revendiquant en même temps une marge de manœuvre dans l'interprétation de leur fonction. Les rapports entre les dirigeants du Territoire et les représentants de l'État n'ont donc pas toujours été faciles<sup>32</sup>.

Cette histoire chaotique des relations entre la France et ses territoires océaniques tient certainement des ambiguïtés de la politique de décolonisation, tout comme des politiques divergentes que pouvaient inspirer les différents ministères concernés au sein des mêmes Gouvernements : l'Outre-Mer bien sûr, mais aussi l'Intérieur, le MAE et la Défense. Il nous semble que la clé réside dans la politique de Défense. En effet, l'Outre-Mer fut longtemps source de fantasmes, mais de fantasmes dont les responsables politiques (souvent avec des nuances considérables entre civils et militaires) ne savaient finalement que faire, sauf assez vaguement les utiliser pour mieux défendre la France, fragilisée sur son territoire national par l'évolution des armes.

## L'Outre-Mer et la Défense de la France

En effet, dès 1946, « l'apparition de nouveaux et terrifiants moyens de destruction dont le secret était encore gardé » amenèrent les responsables de la Défense à préparer la France et l'Union française aux « conflits mondiaux de l'avenir »<sup>33</sup>. Le

<sup>30</sup> Agniel G., Faberon J-Y. (dir.), *La souveraineté partagée en Nouvelle-Calédonie et en droit comparé*, La Documentation française, 2000, p. 41 à 57.

<sup>31</sup> Alors président de la Polynésie, il intervint à la restitution des états généraux de l'Outre-Mer, septembre 2009.

<sup>32</sup> Al Wardi S., *Tahiti et la France. Le partage du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 1998 et *Tahiti Nui ou les dérives de l'autonomie*, Paris, L'Harmattan, 2008.

<sup>33</sup> Comité de Défense nationale (CDN) du 21 mai 1946, AN, F/60/3009.

maréchal Juin considéra que « les couvertures naturelles » de la métropole perdaient de leur valeur. C'était dans ses positions Outre-Mer que se trouvait « l'atout principal de la France »<sup>34</sup>. Le mémoire du maréchal soulignait l'importance de l'Afrique du Nord, de l'AOF et de l'AEF, « dernières vigies de valeur dans le Sud ». Il ajoutait une note :

Les autres territoires ou points d'appuis dispersés dans le reste du monde (Indochine, Pacifique, Madagascar, etc.) conservent une importante valeur. Ils ne représentent cependant pas le même caractère vital, en raison de leur éloignement de la métropole.

Ainsi persistait l'idée traditionnelle que c'était grâce à l'Outre-Mer que la France garderait son rang, idée renforcée avec le développement de la Guerre froide<sup>35</sup>. La conséquence fut alors simple. La France devait conserver son Empire et toute concession qui dépasserait le cadre défini à Brazzaville aurait été ouvrir la voie à l'indépendance<sup>36</sup>, c'est-à-dire qu'il n'était pas question d'aller au-delà de réformes en matière d'éducation, de santé, de justice et de droit du travail... Il fallait donc « maintenir l'intégrité des TOM »<sup>37</sup> et ne céder nulle part. Ainsi, la France s'opposa vigoureusement à ce que le modèle du *self government* en vigueur dans le Pacifique anglophone fût appliqué aux TOM français de la région<sup>38</sup>. À propos de l'Indochine, Georges Bidault, déclara : « La France ne peut consentir à abandonner un morceau de son héritage, sans quoi tout l'héritage risquerait d'être perdu »<sup>39</sup>. Une théorie des dominos en quelque sorte, valable aussi en Océanie.

La guerre froide renforça cette importance des TOM et dans les textes qui l'évoque ceux du Pacifique ne sont pas considérés comme marginaux<sup>40</sup>.

Cependant, maintenir l'intégrité de l'Empire était-il seulement possible ? La France était-elle capable de contrôler des territoires et des peuples animés de forces centrifuges ? Ces questions étaient débattues dans les Comités de Défense entre ceux qui soutenaient la théorie des dominos et ceux qui – plus réalistes – voulaient une politique « souple et vigilante tendant [...] à satisfaire quelques-unes des revendications politiques formulées par les populations administrées... »<sup>41</sup>.

Pierre-Henri Teitgen, ministre de la France d'Outre-Mer en 1955, prépara un projet sur l'évolution des rapports entre la métropole et l'Outre-Mer qui fut repris dans son esprit par la loi-cadre de Gaston Defferre en 1956. Cette loi a été présentée comme une marche vers la décolonisation. Cependant, le contexte de l'époque (guerre froide et lobbies pro-coloniaux) exigeait de la prudence. Sous la IV<sup>e</sup> République, la lucidité ne s'accompagnait pas des conditions politiques qui auraient permis de la traduire

<sup>34</sup> Mémoire présenté au CDN du 17 août 1946, par le maréchal Juin, F/60/3009.

<sup>35</sup> Michel Debré estimait que la France devait être présente sur les grands océans et continents car, « au-delà de son rang, c'est son existence qui est en cause », *Trois Républiques pour une France*, vol. 3, *Gouverner, 1958-1962*, Albin Michel, 1988, p. 349.

<sup>36</sup> Voir la pensée du général de Gaulle sur la notion de « puissance par l'Empire » in Turpin F. : « 1958, la Communauté franco-africaine : un projet de puissance entre héritages de la IV<sup>ème</sup> République et conceptions gaulliennes », in *Revue Outre-Mers*, n°358-359, 2008, p. 45-58.

<sup>37</sup> CDN du 30 novembre 1948, F/60/3011.

<sup>38</sup> Mohamed-Gaillard S., *L'archipel de la puissance ? La politique de la France dans le Pacifique Sud de 1946 à 1998*, Éditions P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, Berlin, New York, 2010, p. 277 à 280.

<sup>39</sup> CDN du 10 février 1950, F/60/3014.

<sup>40</sup> Se référer à notre article : « L'outre-Mer français pour faire face à la menace nucléaire », Paris, *Revue d'Histoire Diplomatique*, 2015/1, p. 43 à 58.

<sup>41</sup> Intervention de F. Mitterrand, CDN du 16 avril 1951, F/60/3015.

en réalisations. En même temps que se posait le problème de la décolonisation et du rang de la France dans le monde, la menace nucléaire se concrétisait. Le « régime », comme disait de Gaulle, y répondit avec la même lucidité et avec la même paralysie.

La crise de Suez changea la donne. La France prit conscience de son infériorité sur le plan international<sup>42</sup> et de la menace qui ne manquerait pas de peser rapidement sur elle. Le CDN du 12 janvier 1957 tira les conséquences de l'échec français pour corriger l'absence de politique militaire à long terme : la France se doterait de l'arme nucléaire.

On notera que cette décision fut prise (on sait que cela conduira inévitablement aux essais en Polynésie<sup>43</sup>) en même temps que s'appliquait la loi-cadre en Océanie. Cela illustre ce que nous avons évoqué plus haut : des politiques contradictoires au sein d'un même Gouvernement (engager la décolonisation plus avant d'une part, et d'autre part conserver à tout prix des TOM dont la France aurait besoin pour sa « grandeur »).

## Vérité en Afrique, erreur au-delà ?

De de Gaulle revenu au pouvoir, on retient généralement l'œuvre décolonisatrice en Afrique, mais vérité en Afrique était erreur au-delà. M. Debré, devant le Conseil d'État, le 27 août 1958, déclara : « La Calédonie, Tahiti, la Somalie, Saint-Pierre-et-Miquelon et les Comores, peuvent et doivent se diriger vers le statut qui les intègre à la République, c'est-à-dire qui maintient leur statut actuel ». Autrement dit, les populations seront consultées, mais ne bénéficieront pas des choix pourtant proposés par la Constitution.

Deux explications permettent de comprendre cette particularité de la politique du Général en dehors des arguments qu'il avançait devant Alain Peyrefitte par exemple<sup>44</sup>.

Le retour de De Gaulle ramena au premier plan les problèmes stratégiques. S'il lui fallut se résoudre à se séparer de l'Empire, il apporta des « accommodements » pour garder des points d'appui<sup>45</sup> : « Mers-el-Kébir, Dakar, Fort Lamy, Diégo-Suarez, Fort de France, Nouméa, Papeete)... »<sup>46</sup>. Le Conseil de Défense du 27 juillet 1962 entérina cette nécessité.

Plus précisément, ces points d'appuis correspondaient à une vision cohérente du Général que les archives révèlent maintenant. Redoutant une troisième guerre mondiale et la destruction d'une grande partie de la France continentale, il imaginait que la Nation pourrait renaître à partir de ce qu'il qualifiait de « dispersion », l'Outre -

<sup>42</sup> Vaïsse M., « Le choix atomique de la France (1945-1958) », in Vaïsse M. (dir), *La France et l'atome. Études d'histoire nucléaire*, Bruxelles, Bruylant, 1994, p. 52-53.

<sup>43</sup> Voir notre article cité en note 19.

<sup>44</sup> Peyrefitte A., *C'était de Gaulle*, vol. 2, éditions de Fallois/Fayard, 1997, p. 121-124. De Gaulle parlait de « poussières sur l'Océan », évoquait l'absence de peuples (contrairement à l'Afrique) et prétendait que la France avait tout fait dans ces Territoires.

<sup>45</sup> Voir la notion de « pré carré » dans Bat J-P., *Le syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Gallimard, 2013, p. 81 et p. 116. Voir également : Turpin F., « Le passage à la diplomatie bilatérale franco-africaine après l'échec de la Communauté », *Relations internationales*, 2008, n° 135, p. 25-35..

<sup>46</sup> Archives nationales, AG/(1)511.

Mer français, ou du moins ce qu'il en restait. Dans son discours de Papeete de 1956 évoqué plus haut, il avait esquissé cette approche : « Tahiti, là où elle est, entourée d'immensités invulnérables de l'Océan, Tahiti peut-être demain un refuge et un centre d'action pour la civilisation tout entière ». Nous n'accorderions qu'un crédit limité à ce lyrisme s'il n'était corroboré par des instructions secrètes aux armées<sup>47</sup>.

L'autre point capital, c'est qu'avec de Gaulle, l'objectif essentiel était la « grandeur », ce qui impliquait la possession d'une Défense nucléaire crédible. Or, ceci nous ramène aux TOM du Pacifique. Nous avons démontré dans nos différents travaux (en particulier dans la *Revue d'Histoire diplomatique*) de façon irréfutable – quoi qu'en écrivent quelques esprits chagrins – que dès le rapport du général Ailleret, en janvier 1957, ce serait aux Tuamotu (en Polynésie française) que la France expérimenterait ses armes, dès que les aménagements en aéroports et en ports seraient achevés. Le Sahara n'était qu'un pis-aller comme le confirma Francis Perrin, directeur du CEA, lors d'une Réunion de Défense nationale, le 12 novembre 1958<sup>48</sup>. Certes, F. Perrin resta vague en désignant « une île du Pacifique » et éventuellement les Kerguelen. En réalité, les prospections s'effectuaient en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie au cas où la première aurait posé un problème. La France tenait également à la richesse de la Calédonie, le nickel.

## Les conséquences de la « grandeur »

### *Le tempo gaulliste*

Après le référendum du 28 septembre 1958, le Gouvernement écarta les leaders populaires qu'il estimait gênants pour les intérêts stratégiques de la France en Océanie. Les députés Pouvana'a o Opa (Polynésie) et Maurice Lenormand (Nouvelle-Calédonie) furent éliminés de la vie politique par des manœuvres conduites par J. Foccart. Ce dernier résuma la pensée du Général à l'égard des TOM d'Océanie :

De Gaulle tenait à ce que toutes les dispositions fussent prises pour que nous [y] restions très longtemps. Il était soucieux de tenir les étrangers à l'écart des installations nucléaires de Polynésie et des gisements de nickel de Nouvelle-Calédonie<sup>49</sup>.

Les mots « toutes les dispositions » sont un euphémisme pour qualifier les manœuvres dénoncées plus haut et les Polynésiens comme les Calédoniens savent ce que cela signifie comme négation de la volonté des peuples. Les gouverneurs étaient chargés de contrôler étroitement les TOM océaniques et d'orienter le vote des électeurs, pas toujours avec succès<sup>50</sup>. Le Général parti ou du moins ses héritiers partis, l'état gouvernemental allait-il se desserrer ?

### *Le tempo giscardien*

Valéry Giscard d'Estaing finit par admettre qu'il fallait cesser de considérer l'autonomie comme l'antichambre de l'indépendance, mais comme un rempart

<sup>47</sup> Là encore nous renvoyons à notre article dans la *Revue d'Histoire diplomatique*.

<sup>48</sup> Archives du Secrétariat général à la Défense et à la sûreté nationale (SGDSN), archives des Conseils de Défense non classées.

<sup>49</sup> Foccart parle, *Entretiens avec Philippe Gaillard*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, tome 1, 1995, p. 255-256.

<sup>50</sup> Regnault J.-M., « Gouverneurs du Pacifique (1958-1977) » in Audigier F., Lachaise B., Laurent S., *Les gaullistes, hommes et réseaux*, Paris, Nouveau monde éditions, 2013, p. 261 à 282.



contre elle. Le statut accordé en 1977 permit de retrouver une partie du dispositif institutionnel de la loi-cadre Defferre et le Président crut qu'en effectuant désormais des essais nucléaires dans le basalte profondément sous le lagon l'hostilité s'atténuerait. Le statut proposé pour la Nouvelle-Calédonie par Olivier Stirn et adopté le 28 décembre 1976, procéda du même esprit. En outre, l'objectif fut de promouvoir la population mélanésienne grâce à différents offices. Cependant, la pression monta du côté des indépendantistes kanak.

### *Qu'en a-t-il été sous François Mitterrand ?*

Sur le plan de la Défense nationale, Maurice Vaïsse a bien montré l'évolution du leader du Parti socialiste<sup>51</sup> depuis la campagne présidentielle de 1965 au cours de laquelle il proposait l'interdiction de la force de frappe, à son acceptation de celle-ci en 1969, puis à la motion du PS de 1978 préconisant son « maintien en l'état ». Devenu président de la République, il agit en sorte que l'armement nucléaire fût maintenu au seuil de crédibilité. Concrètement, il fallut donc se résigner à soutenir localement Gaston Flosse qui était le seul leader politique du Territoire à soutenir les expérimentations aux Tuamotu. Charles Hernu proposa de faire passer le forfait du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) de 6 milliards par an à 8 milliards de Francs CFP : « c'est la contrepartie que nous devons accepter pour le soutien que la nouvelle majorité apportera à notre Centre d'expérimentation et à son maintien »<sup>52</sup>. En septembre 1985, pendant le voyage de F. Mitterrand à Moruroa, Michel Vauzelle prévint : « La souveraineté de la France ne peut pas être remise en cause... Personne ne peut se substituer à sa volonté, lorsqu'il s'agit de ses intérêts dans le Pacifique, sauf à apparaître comme un adversaire ». L'avertissement était clairement adressé à la Nouvelle-Zélande dans le contexte de l'affaire du *Rainbow Warrior* et à l'Australie<sup>53</sup>.

En Nouvelle-Calédonie, les indépendantistes avaient espéré que le nouveau Président leur apporterait un soutien appuyé. Malgré le déclenchement de ce qu'on a pudiquement appelé « les événements », F. Mitterrand réussit à laisser le sentiment qu'il comprenait les revendications kanak. Le 16 décembre 1984, lors de l'émission *Sept sur sept*, il affirma : « Ce n'est pas sous mon septennat que les Gouvernements de la République iront accroître l'injustice, soumettre par la force, ou bien par la force injuste de la loi... ». Il ajoutait une nuance d'importance : « cela dit, il y a une majorité, une réalité française, et j'entends également la préserver ». Quatre ans plus tard, dans sa *Lettre aux Français*, tout en se montrant ouvert aux arguments de Jean-Marie Tjibaou, il constata : « Je ne crois pas que l'antériorité historique des Canaques (sic) sur cette terre suffise à fonder le droit ».

Finalement, le président Mitterrand réussit à « geler » les problèmes en Nouvelle-Calédonie avec les accords de Matignon-Oudinot qui reportaient la solution à 1998 et en Polynésie française, il se référa en quelque sorte au droit des peuples à

<sup>51</sup> Vaïsse M., « François Mitterrand et l'arme nucléaire », in Regnault J.-M. (dir.), *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique (1981-1988)*, Les Indes Savantes, Paris, 2003, p. 83 à 91.

<sup>52</sup> Lettre du 22 juin 1982, Archives nationales, 950175, Article 41.

<sup>53</sup> De Deckker P. et Regnault J.-M., « La question nucléaire dans le Pacifique Sud. Travailisme, syndicalisme et Églises océaniques dans les relations internationales », *Revue d'Histoire diplomatique*, 2003, n° 1, p. 63 à 81.

disposer d'eux-mêmes... pour constater qu'au vu des élections, les Polynésiens se contentaient de leur sort<sup>54</sup>. Jacques Attali reconnaît que F. Mitterrand était persuadé que les peuples d'Outre-Mer « choisiraient le maintien dans la République »<sup>55</sup>.

### *Un retour au tempo gaulliste ?*

Avec J. Chirac, Premier ministre, puis président de la République, sous prétexte de gaullisme, les politiques à l'égard des territoires océaniques parurent marquer un net retour à des pratiques antérieures. Le ministre de l'Outre-Mer, Bernard Pons, mit à nouveau en avant les problèmes stratégiques. Il déclara au sujet de la Nouvelle-Calédonie : « Nous sommes décidés à nous maintenir car c'est le verrou de tout l'outre-mer qui est indispensable à la nation »<sup>56</sup>. Il alla plus loin devant le Sénat : « Il n'y a pas de peuple kanak » (4 juin 1986). Les résultats de cette vision se firent cruels, notamment lors des tueries d'Ouvéa entre les deux tours de l'élection présidentielle de 1988. Sept ans plus tard, l'une des premières mesures prises par le nouveau Président fut de reprendre les essais nucléaires interrompus par le moratoire instauré en 1992 par son prédécesseur. Sans doute s'agissait-il d'une façon de montrer qu'il était l'héritier du Général et que les réactions très négatives dans le monde et en Océanie en particulier (avec de grandes manifestations de protestation en Polynésie) ne le touchaient pas. Cependant, la campagne d'essais s'arrêta le 26 janvier 1996 et la France signa le traité de Rarotonga (25 mars 1996) créant une nouvelle zone exempte d'armes nucléaires dans la région.

## **Vers un « profil plus acceptable »**

Dans les sphères du pouvoir, la lucidité sur les relations entre la France et l'Océanie (politiques intérieure et étrangère) ne manquait pas. Ainsi, au ministère des Affaires étrangères, deux membres du Centre d'analyse et de prévision, Jean-Christophe Victor et Hervé Dejean de la Bâtie rendirent un rapport sur ce que serait l'avenir de la France dans le Pacifique Sud (remise du rapport le 24 juillet 1989)<sup>57</sup>. Les accords de Matignon-Oudinot venaient de commencer à porter leurs fruits. Le mur de Berlin n'était pas encore tombé. La France poursuivait ses essais, mais tout laissait prévoir que le CEP ne serait pas éternel. Les analystes conclurent que « l'incompréhension dont nous sommes toujours l'objet ne disparaîtra que si nous connaissons mieux les pays de la région et parvenons à gommer les traits les plus mal perçus de notre présence ». Il fallait évoluer « vers un profil plus acceptable ». Le rapport resta secret, mais c'est bien la direction que prit la politique française en changeant progressivement de profil dans les dix années qui suivirent avec l'arrêt des essais nucléaires et l'Accord de Nouméa de 1998. Quelle que fût la tendance politique au pouvoir à Paris, il semblait bien que la France réévaluait sa présence en Océanie. En 1999, François Hollande, premier secrétaire du PS proposa une convention au *Tavini*

<sup>54</sup> Regnault J.-M., *François Mitterrand... op. cit.*, p. 565.

<sup>55</sup> Attali J., *Verbatim I*, Fayard, 1993, p. 801.

<sup>56</sup> Regnault J.-M., *L'ONU, la France et les décolonisations tardives. L'exemple des terres françaises d'Océanie*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2013, p. 101.

<sup>57</sup> Regnault J.-M., *op. cit.*, p. 235 à 242.

*huiraatira* (le parti indépendantiste de Polynésie) qui ne fut finalement pas signée (une autre convention sera adoptée en 2004) parce qu'à l'époque Oscar Temaru voulait que le droit à l'indépendance fût explicitement reconnu. Le PS se contentait de pourfendre une situation néo-coloniale de la part de l'État et le conservatisme de la majorité locale pour aller vers une « véritable émancipation de la Polynésie ». Si les indépendantistes ne se contentèrent pas de cette dernière formule, le projet du PS fut ressenti comme une annonce déguisée de l'abandon de l'Outre-Mer océanien. La rédactrice en chef du quotidien *Les Nouvelles* traduisit le sentiment de nombre d'observateurs : « derrière l'épouvantail du néo-colonialisme, on cherche tout simplement à se débarrasser de territoires devenus trop onéreux et sans grand intérêt stratégique » (19 février 1999).

Le président Chirac alla jusqu'à dire : « Si tel ou tel territoire ou département d'Outre-mer, à l'issue d'un vote, décidait de quitter la France, naturellement, cela se ferait sans drame ni difficulté » (au Caire, avril 2004).

La France semblait donc se désengager davantage de l'Océanie, comme nous l'écrivions dans un article : « La France en Polynésie française : quelle volonté de rester présente ? »<sup>58</sup>. Les propos du président Sarkozy<sup>59</sup>, qui avait diminué les transferts et annoncé au cours de la campagne présidentielle que la France s'intéresserait davantage à l'Europe qu'à l'Outre-Mer, ne changeaient pas la donne. Les doutes sur la volonté française de rester présente dans le Pacifique Sud s'alimentaient de l'absence d'une politique à long terme et d'une méconnaissance des institutions et mentalités océaniques de la part des autorités françaises. Les statuts accordés depuis 1958 aux trois territoires français sont un véritable *bricolage institutionnel*<sup>60</sup>. Dans la confusion juridique se pose continuellement la question : l'Outre-Mer français, est-ce la France ?<sup>61</sup>

Des Gouvernements de gauche pourraient-ils clarifier les relations avec l'Outre-Mer océanien ? Certes, le Gouvernement de Lionel Jospin, avec l'Accord de Nouméa, avait nettement détendu celles-ci en Nouvelle-Calédonie et il s'apprêtait de même à accorder à la Polynésie un statut d'autonomie très poussé. Ce statut, dont rêvait G. Flosse, ne fut finalement pas voté par le Parlement en raison d'une opposition des élus RPR à une autre réforme (celle de la magistrature) que le Congrès de Versailles devait examiner en même temps début janvier 2000. J. Chirac annula la convocation du Congrès. On était sous une cohabitation et le président Chirac considérait l'Outre-Mer comme un domaine réservé : il attendit son second mandat pour accorder à son ami G. Flosse un statut sur mesure, davantage destiné à un homme qu'à un peuple<sup>62</sup>. Quant au premier secrétaire du PS, François Hollande, il avait signé, début

<sup>58</sup> *EchoGéo*, revue en ligne de Paris 1, décembre 2009-février 2010.

<sup>59</sup> En visite à La Réunion, il déclara : « [...] une seule ligne rouge dont je n'accepterai jamais qu'elle soit franchie : celle de l'indépendance. L'outre-mer est français et restera français » (19 janvier 2009).

<sup>60</sup> Par exemple le statut de 2004 de la Polynésie a fait l'objet de nombreux recours aux fins d'interprétation, voire de recours pour interpréter l'interprétation.

Al Wardi S., *Tahiti Nui ou les dérives de l'autonomie*, L'Harmattan, 2008, p. 87.

<sup>61</sup> Regnault J.-M., *Tahiti, tu connais ?*, Api Tahiti éditions, 2019, 194 p. La première partie du livre sous-tend la question : la Polynésie française, est-ce la France ?

<sup>62</sup> G. Flosse a rapporté comment il avait obtenu le statut. « Jacques Chirac me disait : *Tu sais, ça je je fais parce que c'est toi. Mais qui viendra après ?* » (*Radio 1*, 26 septembre 2019).

2004, après l'échec du projet de 1999, une convention avec le *Tavini* en appuyant « les efforts des indépendantistes visant à mettre un terme à une politique néo-coloniale, conformément aux Déclarations de l'ONU de 1960 ».

## Une (ré)installation française ?

La probable élection de F. Hollande en 2012 laissait donc envisager de nouvelles relations entre la France et l'Océanie. Le candidat promit « l'établissement d'un nouveau rapport de confiance »<sup>63</sup>. Pourtant, il se prononça contre l'indépendance et même contre la réinscription de la Polynésie sur la liste des pays à décoloniser de l'ONU. Des propos tenus par des ministres socialistes surprisent. Ainsi, Victorin Lurel, ministre des Outre-Mer, déclara devant le Comité des signataires de l'Accord de Nouméa, en décembre 2012 : « C'est vous qui déciderez si vous aimez suffisamment la France pour y rester et poursuivre l'histoire commune ». Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, se réjouit du résultat des élections territoriales qui avaient donné la victoire aux partisans de la présence française, assimilant ceux-ci aux électeurs de Gaston Flosse (Forum Shangri-La, Singapour, 2 juin 2013). Ces réflexions dénotent une méconnaissance des ressorts des Océaniens.

Lors d'un colloque au Sénat, le 17 janvier 2013, l'attention fut attirée sur le fait que la France cherchait cette fois à définir le sens de sa présence dans le Pacifique Sud<sup>64</sup>. Elle s'intéressait à nouveau à ses territoires du Pacifique pour leur importance stratégique et pour les ressources probables en cours d'évaluation. Beaucoup d'arguments reprenaient de vieilles lunes en confondant les Pacifique Nord et Sud, mais l'impression se développa que le « raidissement » à l'égard des mouvements séparatistes s'expliquait par des enjeux nouveaux.

« Si la France veut être une grande puissance maritime, il faut qu'elle soit présente, forte et active dans le Pacifique » déclara Michel Aymeric, secrétaire général à la mer. Non seulement la ZEE est immense, mais « au-delà des eaux internationales, nos zones maritimes d'Outre-Mer et plus particulièrement dans le Pacifique présentent un potentiel pour différents types de ressources [sulfures hydrothermaux, encroûtements de manganèse, nodules, terres rares...] ». C'est pourquoi la France avait lancé le programme *Extraplac* qui permettrait d'agrandir son domaine maritime lorsque la croûte continentale se prolongeait sous la mer. La conclusion fut sans ambiguïté : « La France, au travers de l'Outre-Mer, peut ainsi assurer sa place dans le monde dans un futur où de nouvelles sources de matières premières seront essentielles à son économie ». L'exposé du vice-amiral Vichot préparait quant à lui les conclusions du *Livre blanc* à paraître : le Gouvernement actuel, contrairement au précédent, constatait-il, « avait compris l'importance du Pacifique dans l'économie actuelle de la France ».

<sup>63</sup> Regnault J.-M., *op. cit.*, p. 184-185 et 202-204.

<sup>64</sup> Colloque *La France dans le Pacifique. Quelle vision pour le XXI<sup>ème</sup> siècle ?*. Voir le compte-rendu : *Rapport d'information fait au nom de la Délégation sénatoriale à l'Outre-Mer*, Sénat, n° 293, session ordinaire 2012-2013. Voir les interventions de MM. Julien Denègre, Frédéric Chino, Guy Fabre et Philippe Lemercier sur le « *potentiel de richesses* » des mers et celle de l'amiral Jean-Louis Vichot sur les enjeux stratégiques.

En visite à Papeete, le 25 février 2016, F. Hollande se laissa aller à cette envolée lyrique : « Quand on me dit que je vais au bout du monde, je réponds que je vais au bout de la France ». Dans le même ordre d'idées, Emmanuel Macron déclara que la France « ne serait pas la même sans la Nouvelle-Calédonie » (5 mai 2018). Cependant, ni le lyrisme, ni la nostalgie ne font une politique. En effet, derrière les mots, qu'en est-il des principes fondamentaux ?

## Les retombées de l'Indo-Pacifique sur l'autonomie des collectivités françaises

Depuis que le président de la République a développé le concept d'Indo-Pacifique qui reste encore imprécis, il a insisté à plusieurs reprises sur l'implication des possessions ultramarines dans cette géostratégie. Par exemple, à Nouméa, le 5 mai 2018, il énonça : « La France est une grande puissance de l'Indo-Pacifique, à travers tous ces territoires, la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, la Polynésie française, mais aussi Mayotte et la Réunion et les terres australes et antarctiques françaises ». Ce concept est à première vue de l'ordre de la politique étrangère de la France, mais puisque le Président semble s'appuyer sur l'Outre-Mer pour le développer, il devient dès lors une question intérieure pour chacun des territoires (DOM ou COM). Ainsi, le président de la Polynésie française, Édouard Fritch, en introduction du colloque, reconnut qu'il serait mal à l'aise de devoir un jour choisir entre l'Indo-Pacifique et les routes de la soie. Il est vrai que si l'on suit l'ambassadeur Christian Lechervy (dans des écrits dont il indique qu'ils n'engagent que lui) le concept suppose une nouvelle politique de réengagement de la France dans ses DOM et COM (voir la conclusion générale de cet ouvrage avec la mission baptisée *Heifara wakea*). Citons des passages significatifs de ses articles :

- « L'Indo-Pacifique apparaît comme un moyen de (ré)engager la France dans le Pacifique et d'y attirer plus d'Europe »<sup>65</sup>.
- Et en redondance : « Le concept réinstalle la France là où elle est ».
- « [La France] défendra diplomatiquement et militairement ses intérêts »<sup>66</sup>.

Si telle était bien la politique de la France, cela ne tarderait pas à soulever des questions parmi toutes les forces politiques des collectivités d'Océanie. Les partisans de l'indépendance y verront une mise en question de l'autodétermination et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les autonomistes, habitués à un accroissement de leurs compétences, notamment en matière de politique étrangère (régionale ou internationale), y verront une remise cause de l'autonomie ou tout au moins un frein sérieux à toute émancipation réelle.

Lors du colloque *Océanie convoitée*<sup>67</sup>, une partie importante était consacrée à cette mise en garde : ne pas oublier les Océaniens. Cette recommandation reste d'actualité. C. Lechervy note d'ailleurs que « l'approche Indo-Pacifique doit être définie avec des mots océaniens » et que ce ne doit pas être la réécriture d'un narratif néo-colonial »<sup>68</sup>.

<sup>65</sup> Lechervy C., « La Polynésie française : l'Extrême-Orient de l'Indo-Pacifique », Les grands dossiers de Diplomatie, n°53, *Affaires stratégiques et relations internationales*, octobre-novembre 2019.

<sup>66</sup> Lechervy C., « La France et le concept d'Indo-Pacifique », *Politique étrangère*, 3-2019, p. 24.

<sup>67</sup> Al Wardi S., Regnault J.-M., Sabouret J.-F., *L'Océanie convoitée*, CNRS éditions, 2017, 636 p.

<sup>68</sup> Lechervy C., « La place des Outre-Mer océaniens dans la politique Indo-Pacifique de la France », *Revue de Défense Nationale*, n°823,

## Conclusion

Le destin des collectivités françaises d'Océanie se jouerait-il davantage à Paris que dans les territoires, malgré les référendums prévus en Nouvelle-Calédonie ou en dépit des accords conclus entre l'État et la Polynésie française et malgré l'article 53 de la Constitution ? Le risque est grand que l'Indo-Pacifique n'apparaisse que comme une reprise en main (pour ne pas employer le terme de recolonisation qui, à ce stade, paraîtrait excessif). Les collectivités françaises d'Océanie savent d'expérience que la raison d'État peut l'emporter sur les promesses d'autonomie de plus en plus large. Le risque existe d'entendre à nouveau que la Nouvelle-Calédonie ou la Polynésie française « c'est la France » et que leurs intérêts propres sont peu de choses par rapport aux intérêts de la République (article 74 de la Constitution).

Les responsables politiques français devraient néanmoins intégrer la fragilité des liens entre Paris et les terres françaises d'Océanie, telle qu'elle ressort d'un discours du président Fritch devant la Quatrième Commission de l'ONU, en 2016 : « Notre histoire n'est pas celle de la France ; notre mode de vie océanien et tropical, n'est pas celui de la France européenne [mais] les autonomistes, conscients de l'étroitesse de leur terre et du faible nombre de leur population ont une approche et une vision réalistes de leur pays face à l'interdépendance des nations et à la mondialisation des échanges »<sup>69</sup>.

### Abstract :

This communication tends to show the fragility of the links which unite the communities of Oceania to France. The classic image of paradise obscures the dramas of New Caledonia until 1989 and the large share of voters who, in 2018, wanted «full sovereignty». It also obscures the consequences of nuclear tests in French Polynesia. However, free France found enthusiastic support in Oceania. Close links remained between the General and the populations of the region. However, France was unable to develop a clear political line with regard to the latter. It privileged its strategic interests to the detriment of the own interests of the communities, persuaded that the people of Overseas «would choose the maintenance in the Republic». After 1989, France sought to give itself «a more acceptable profile» both vis-à-vis the countries of the region and the local populations: the Matignon and Noumea agreements for New Caledonia, statutes of autonomy for French Polynesia. Perhaps she also showed a certain disinterest. Paradoxically, under François Hollande, France was going to (re) settle in Oceania, to use the expression of Christian Lechervy. This evolution continues with Emmanuel Macron who seeks to promote the concept and strategy of the Indo-Pacific. However, this would require adherence to the concept, while in the minds of the people of Oceania - whatever the parties, but to varying degrees - a distancing towards France is developing.

**Sarah Mohamed-Gaillard,**  
maître de conférences en histoire contemporaine,  
CESSMA (UMR 245), INALCO, Sorbonne Paris Cité

L'Indo-Pacifique imprime désormais les discours que la France porte en matière de politique étrangère et de défense. Forte de ses espaces ultramarins des océans Indien et Pacifique, la France s'affirme depuis 2018 comme « une puissance de l'Indo-Pacifique »<sup>70</sup>, notion encore imprécise également portée par le Japon, l'Inde, l'Australie ou encore les États-Unis. Par ce narratif, la France implique étroitement une partie des Outre-Mer aux enjeux politiques et stratégiques qu'elle poursuit. Le président Macron a d'ailleurs publiquement affirmé la dimension Indo-Pacifique lors de son déplacement officiel en Australie et en Nouvelle-Calédonie en mai 2018. Au fil de ses discours, le chef de l'État a ainsi dessiné une vision des intérêts de la France dans le Pacifique et dessiné, plus largement, une ambition stratégique à l'échelle globale. À plusieurs reprises, l'histoire et la géographie ont été convoqués pour appuyer et légitimer le rôle assigné à la France en Nouvelle-Calédonie, dans le Pacifique et au-delà en Indo-Pacifique ; trois échelles dont l'articulation constitue le fil conducteur de ce voyage. Si l'Indo-Pacifique s'impose comme un nouveau credo du discours de la France, il reste à déterminer dans quelle mesure ce narratif suppose une évolution de la politique de la France dans le Pacifique tant à l'égard des territoires qu'elle y administre que vis-à-vis des États de la région.

Nous reviendrons d'abord sur les orientations stratégiques et politiques développées par Emmanuel Macron lors de son voyage officiel en Australie et en Nouvelle-Calédonie en mai 2018. Nous analyserons ensuite la signification du volet environnemental qu'intègre le discours de la France sur l'Indo-Pacifique ; notamment sa portée quant à l'action de la France en Océanie. Enfin, nous interrogerons l'articulation de ce narratif avec le rôle que la France assigne à des espaces ultramarins de mieux s'intégrer à leur environnement régional.

---

<sup>70</sup> Macron E., Discours à la conférence des Ambassadeurs, 27 août 2018.



## Affirmer la France comme un acteur d'une stratégie Indo-Pacifique

En Australie et en Nouvelle-Calédonie, Emmanuel Macron a affirmé la dimension Indo-Pacifique de la France ; un terme ensuite confirmé comme l'un des axes de ses politiques étrangères et de défense. Il est intéressant de noter le choix d'officialiser le rôle Indo-Pacifique de la France en Australie, pays promoteur de l'Indo-Pacifique avec lequel la France approfondit ses relations depuis plusieurs années, mais aussi en Nouvelle-Calédonie, un des sept espaces ultramarins<sup>71</sup> sur lesquels la France s'appuie pour légitimer sa dimension Indo-Pacifique. L'avenir de la Nouvelle-Calédonie, le partenariat approfondi entre la France et l'Australie et l'ambition Indo-Pacifique forment les enjeux-gigognes dont la France investit une scène régionale océanienne dont les équilibres internationaux sont en pleine évolution.

Le voyage d'E. Macron en Australie et en Nouvelle-Calédonie du 1<sup>er</sup> au 5 mai 2018 est inédit à plus d'un titre. Il s'agit d'abord de la première visite bilatérale d'un président de la République française en Australie. Certes, François Hollande s'y était rendu en 2014 et s'était entretenu avec les autorités australiennes mais, ce déplacement avait été réalisé dans le cadre du G20 organisé à Brisbane. La visite du président Macron s'inscrit dans la lignée du contrat conclu le 25 avril 2016 entre l'Australie et *Naval group* pour la fourniture de douze sous-marins d'attaque à la Marine australienne. Depuis la conclusion de ce contrat sous la présidence Hollande, Paris et Canberra affichent leur volonté d'en faire le tremplin d'une relation renouvelée tant au plan stratégique, politique, qu'économique et culturel<sup>72</sup>. Ainsi, la coopération militaire entre la France et l'Australie qui a pu se jouer principalement en Océanie par l'engagement dans les accords FRANZ (1992) et des exercices conjoints, est destinée à s'élargir. Notons aussi que les deux pays se sont engagés côte à côte dans la lutte contre Daech et sont confrontés à la même problématique de radicalisation de certains de leurs citoyens. La lutte commune contre le terrorisme islamiste, en partie symbolisée par la signature fin 2016 d'un accord relatif au partage d'informations classifiées, s'impose donc comme un axe important des relations entre Paris et Canberra. Dans un autre domaine, le projet de traité de libre-échange entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne constitue l'un des sujets des discussions bilatérales ; d'autant que la France est désormais la dernière représentante de l'Union européenne en Océanie.

Autre élément inédit, le président a couplé l'étape en Australie avec un déplacement en Nouvelle-Calédonie, organisé à six mois du référendum d'autodétermination appelant les citoyens calédoniens à se prononcer sur l'accession de l'archipel à la pleine souveraineté. Si la France est l'un des premiers États frontalier de l'Australie par le biais de la Nouvelle-Calédonie, l'archipel a longtemps été un objet d'incompréhension entre les deux pays de même que les essais nucléaires réalisés par la France en Polynésie française. L'Australie percevait alors les politiques que

<sup>71</sup> Les six autres étant : Mayotte, La Réunion, les Terres australes et antarctique françaises, Wallis et Futuna, la Polynésie française et Clipperton.

<sup>72</sup> Mohamed-Gaillard S., « La France et l'Australie de la méconnaissance aux intérêts partagés ? », *French Australian Shared Histories Symposium. Imagination, Exploration, Memory*, National Archives of Australia et Archives Nationales de France, Paris, 23 avril 2018.



La France engageait dans ses territoires comme des éléments de tensions tant à l'échelle de ces archipels qu'à celle de la région<sup>73</sup>. Au cours des années 1970 et 1980, les chefs d'État et de Gouvernement français ont ainsi veillé à cantonner au champ de la politique intérieure leurs visites dans les territoires ultramarins du Pacifique. Notons toutefois l'exception que représente le voyage que Michel Rocard, chef de Gouvernement, effectue dans le Pacifique en août 1989 pour y expliquer la politique de la France dans la région. L'artisan des accords de Matignon-Oudinot qui ont permis de ramener le dialogue en Nouvelle-Calédonie, avait alors entremêlé les enjeux diplomatiques et ceux de politique intérieure en se rendant successivement en Australie, en Nouvelle-Calédonie, à Fidji, Wallis et Futuna et en Polynésie française. Le dialogue renoué en Nouvelle-Calédonie, puis la fermeture définitive du centre d'expérimentation du Pacifique ont rassuré l'Australie et contribué à la détente des relations franco-australiennes. Toutefois, la sortie de l'Accord de Nouméa et l'organisation qu'elle suppose en 2018, puis en 2020 d'un référendum d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie est suivi avec beaucoup d'intérêt par l'Australie comme l'ensemble de la région. L'Australie est d'autant plus soucieuse de la stabilité de la Nouvelle-Calédonie qu'elle s'inscrit dans un environnement mélanésien que Canberra envisage par le prisme de ses vulnérabilités économiques, sociales et politiques. Cet enjeu est fort dans un contexte géopolitique océanien en évolution, sous l'effet notamment de l'influence grandissante de la République Populaire de Chine. Le déplacement couplé du chef de l'État en Australie et en Nouvelle-Calédonie marque la prise en considération de l'importance de la Nouvelle-Calédonie, véritable « baromètre »<sup>74</sup> de la tonalité des relations franco-australiennes comme de la multiplicité des échelles dans laquelle cette relation bilatérale s'inscrit. Les discours prononcés au fil de ce déplacement varient les échelles afin de décliner les enjeux politiques, diplomatiques et stratégiques de l'action de la France dans le Pacifique et de l'Indo-Pacifique.

Le 3 mai 2018, le discours qu'E. Macron prononce à la base navale de Sydney devant le Premier ministre australien, les responsables militaires du pays et une délégation de la Nouvelle-Calédonie, affirme l'ambition Indo-Pacifique de la France. Il s'appuie sur l'historicité des liens entre la France et l'Australie, la présence territoriale de la France dans les océans Indien et Pacifique, le déploiement de forces navales françaises dans ses zones pour bâtir et légitimer un partenariat fort et durable avec l'Australie. Ce partenariat, comme le rôle que la France entend jouer dans le Pacifique et plus largement en Indo-Pacifique, est motivé par l'évolution des relations régionales et internationales sous l'effet de la nouvelle stratégie de la Chine. Le chef de l'État poursuit en signalant que le défi ne consiste pas tant à réagir aux initiatives chinoises qu'à impulser un dialogue nouveau entre la France et ses alliés, afin de construire un ordre géostratégique préservant les valeurs et intérêts qu'ils ont en commun<sup>75</sup>.

<sup>73</sup> Mohamed-Gaillard S., *L'Archipel de la puissance ? La politique de la France dans le Pacifique Sud de 1946 à la fin des années 1990*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2011, 425 p. Mrgudovic N., *La France dans le Pacifique Sud. Les enjeux de la Puissance*, Paris, L'Harmattan, 2008, 437 p.

<sup>74</sup> Planchon A., "New Caledonia : a barometer for Franco-Australian relations?", *French Australian Shared Histories Symposium. Imagination, Exploration, Memory*, National Archives of Australia et Archives Nationales de France, Paris, 23 avril 2018.

<sup>75</sup> Macron E., discours à Garden Island, Sydney, 3 mai 2018.

Le lendemain, E. Macron prononce devant la Communauté du Pacifique un discours éminemment politique et stratégique. Il est inhabituel pour un président de la République française de s'exprimer devant cette enceinte régionale que la France a veillé à sa création en 1947 à circonscrire à un rôle non-politique et consultatif ; F. Hollande fut le premier à le faire, le 17 novembre 2014. Dans une allocution de vingt minutes, E. Macron expose une politique française particulièrement volontariste et constructive pour un espace Pacifique qu'il confond largement dans un axe Indo-Pacifique.

Au théâtre des Îles de Nouméa, il évoque ensuite la Nouvelle-Calédonie et la perspective du scrutin d'autodétermination dans la dernière partie d'un discours dans lequel il affirme à plusieurs reprises le « destin commun » de la France avec le Pacifique. Ses propos insistent également sur l'engagement de la France dans « l'équilibre » et la « neutralité » d'une région qui suscite de plus en plus l'intérêt d'une stratégie chinoise que le Président qualifie comme étant « parfois une volonté d'emprise sur certaines parties du Pacifique ». Il complète la critique à l'égard de la stratégie chinoise dans la région en rappelant que « l'équilibre du Pacifique n'est pas un *équilibre* d'hégémonie » avant d'affirmer : « au fond ce que je veux, avec vous pour le Pacifique, c'est que nous construisions la liberté de notre souveraineté ». À la tendance hégémonique chinoise qu'il pointe dans le Pacifique, E. Macron oppose donc une vision multilatérale des relations régionales et internationales. La tonalité du discours, marquée par la prédominance du « nous » sur le « je », insiste sur le caractère collectif et constructif d'une politique Pacifique par laquelle la présence active de la France est posée en élément de stabilité. En affirmant également que « la France a un destin dans le Pacifique », le Président oppose l'historicité de la présence de la France dans cette région aux nouvelles influences qui s'y manifestent. Devant l'ensemble des chefs d'États ou de Gouvernement du Pacifique insulaire, le chef de l'État affirme enfin l'importance de la question environnementale comme enjeu de la stratégie Indo-Pacifique ; nous allons y revenir.

Le voyage d'E. Macron dans le Pacifique, relativement inédit dans la forme, manifeste la politique active que la France, soucieuse d'affirmer sa présence et son rôle dans le Pacifique, poursuit depuis plusieurs années. Le chef de l'État présente clairement la France comme un acteur capable et désireux d'impulser à l'échelle régionale une concertation multilatérale sur des enjeux communs et globaux tels, le respect des normes internationales, la sécurité maritime ou l'environnement.

## **L'Environnement, dossier multilatéral sur lequel la France s'engage à l'échelle régionale**

Présentée comme une alternative à l'influence croissante de la Chine, la notion d'Indo-Pacifique qui, depuis ce déplacement de mai 2018, s'est imposé comme un narratif de la politique étrangère de la France, met l'accent sur les enjeux économiques, politiques et stratégiques des océans. Toutefois, le discours français sur l'Indo-Pacifique comporte systématiquement un volet environnemental : la protection de la

biodiversité, l'engagement dans une politique énergétique renouvelable, l'exploitation durable des ressources halieutiques... Les enjeux collectifs de la sécurité environnementale de la zone sont ainsi régulièrement évoqués tant à l'échelle des collectivités ultramarines des océans Indien et Pacifique qu'à celle, plus globale, de la définition de lignes politiques en matière de Défense et de Politique étrangère. La conjugaison des enjeux de l'espace Indo-Pacifique et des défis environnementaux permet à la France de se présenter comme un acteur-clé de dialogue sur ces scènes régionales, d'y promouvoir le multilatéralisme et de valoriser sa dimension de puissance océanique, archipélagique, tout à la fois Indienne et Pacifique.

Certes, la France est depuis longtemps attentive et réactive aux fragilités climatiques des États et territoires du Pacifique. Elle participe ainsi, depuis 1992, à l'accord FRANZ déjà évoqués. De même, elle participe, avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis à la surveillance des immenses zones économiques exclusives (ZEE) des États et territoires insulaires qui sont des pays océaniques. Ces missions d'assistance régionale qui associent les forces françaises présentes en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française à la diplomatie française dans la région, participent d'une politique visant à améliorer l'image de la France dans la zone. Longtemps critiquée, voire mise au ban de la scène régionale, la France s'est peu à peu imposée comme un partenaire dont l'action dans le Pacifique est appréciée. Toutefois, les enjeux environnementaux, sujets de première importance pour les États et territoires insulaires, pourraient permettre à la France d'approfondir sa participation à la scène régionale en s'y présentant comme un médiateur, voire une force de proposition d'un dialogue et d'une coopération renouvelés.

Quelle que soit l'échelle à laquelle elles sont pensées, les questions environnementales constituent un enjeu collectif appelant la recherche de politiques et de pratiques communes, ce qui implique nécessairement une approche multilatérale. Or, le narratif sur l'Indo-Pacifique se construit précisément comme la promotion du multilatéralisme dont la France s'est fait le « chantre »<sup>76</sup>. Cette notion permet ainsi à la France de décliner à l'échelle régionale du Pacifique dont la stabilité est menacée par des « politiques d'affirmation de puissance »<sup>77</sup>, des objectifs qui structurent une politique étrangère pensée à l'échelle globale ; à savoir la promotion d'un multilatéralisme fort et la protection de la planète. La dimension environnementale de la politique de la France dans le Pacifique, véritable zone de front du changement climatique, lui permet d'approfondir ses relations avec les États océaniques et les institutions régionales. Les États insulaires constituent l'environnement de trois espaces ultramarins français et disposent par leur intermédiaire des frontières maritimes avec la France<sup>78</sup>. En tant qu'États souverains, ils sont aussi des acteurs des instances internationales avec lesquels la France a tout intérêt à entretenir de bonnes relations<sup>79</sup>. La dimension environnementale du discours français vise donc à resserrer les liens avec les États insulaires tout en les insérant davantage aux enjeux globaux et sans les réduire à leur positionnement à l'égard de la Chine.

<sup>76</sup> Macron E., Discours aux Ambassadeurs, 27 août 2018.

<sup>77</sup> Ministère des Armées, *La France et la sécurité en Indo-Pacifique*, Paris, 2018, p.5.

<sup>78</sup> Vanuatu, Fidji, Îles Cook, Kiribati, Tuvalu, Tonga, Samoa, Pitcairn

<sup>79</sup> 12 des 194 États-membres des Nations unies sont des États insulaires du Pacifique.

Pour les États insulaires, l'urgence n'est en effet pas tant de contrer l'influence chinoise que d'œuvrer activement contre les éléments qu'ils identifient comme menaçant leur sécurité. Or, le changement climatique, sujet vital pour leur avenir, constitue un enjeu fort de la stabilité et de la sécurité de la région comme la déclaration de Boe de 2018 l'affirme clairement. Les États du Pacifique contribuent depuis plusieurs années à alerter la communauté internationale sur l'urgence des mesures à engager à l'échelle globale et impulsent le dialogue et la coopération à l'échelle régionale. Ainsi, en juillet 2015, le Groupe des Leaders Polynésiens<sup>80</sup> s'est engagé par la déclaration de Taputapuataea à lutter contre le changement climatique, notamment en parlant d'une seule voix lors de la COP 21 organisée par la France en décembre de cette même année. La signature de cette déclaration sur le *marae* de Raiatea qui a une portée régionale, a été accompagnée par la France qui, préparant alors la COP 21, cherchait à intensifier son dialogue avec les États insulaires. Le changement climatique avait largement structuré la prise de parole de F. Hollande, devant la Communauté du Pacifique, le 17 novembre 2014. À cette occasion, Anote Tong, alors président de la République du Kiribati et dirigeant particulièrement actif sur la scène internationale pour l'alerter sur l'impact des changements climatiques, avait demandé à la France de se faire l'ambassadeur des États et territoires du Pacifique auprès des États pollueurs tels que la Chine ou les États-Unis. Quelques jours avant l'ouverture de la COP21, F. Hollande avait également relancé la pratique des sommets France-Océanie<sup>81</sup> pour poursuivre avec les États de la région, le dialogue sur le climat et affirmer la volonté de la France de parvenir à un accord contraignant. Le communiqué du sommet s'ouvre d'ailleurs sur un appel à la communauté internationale afin de « reconnaître qu'il est urgent de lutter contre les changements climatiques et de mettre en œuvre des solutions ciblées pour renforcer la résilience des pays et territoires insulaires du Pacifique tout comme il est nécessaire d'aller vers des économies sobres en carbone »<sup>82</sup>. À l'issue de la COP21, le 28 juin 2016, les leaders polynésiens, une nouvelle fois réunis en Polynésie française, s'engagent par la déclaration *Te Moana O Hiva* à poursuivre leur action en vue de la COP 22 et appellent à la prise en compte de l'océan et de la protection de ses ressources dans les actions engagées dans la lutte contre le changement climatique.

La volonté d'inclure l'océan aux négociations climatiques est poursuivi par Fidji qui, en 2017, préside la COP 23 organisée en collaboration avec l'Allemagne. À cette occasion, plusieurs États et territoires du Pacifique<sup>83</sup> lancent avec d'autres acteurs internationaux l'initiative *Ocean Pathway* visant à introduire l'océan dans la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique. Dans la lignée des réflexions engagées par Epeli Hau'ofa<sup>84</sup>, les États insulaires généralement qualifiés de petits ou de micro-États, si l'on s'en tient à leur espace terrestre, à leur population

<sup>80</sup> Créée en 2011, ce groupe réunit la Polynésie française, Tonga, Îles Cook, Tuvalu, Tokelau, Niue, Samoa et les Samoa américaines. Sur les groupes polynésiens, voir Al Wardi S., « Un peuple divisé ou les relations internationales dans le monde polynésien », *JSO*, 140, 2015, p.75-87.

<sup>81</sup> Ces sommets initiés en 2003 sont pensés pour se réunir tous les trois ans. Entre le troisième organisé à Nouméa en 2009 et le quatrième qui s'est tenu à Paris en 2015, aucune rencontre France-Océanie n'a été organisée.

<sup>82</sup> Déclaration du quatrième sommet France-Océanie.

<sup>83</sup> Fidji mais aussi Samoa, les Îles Marshall, les Îles Cook, Kiribati, la Polynésie française et la Nouvelle-Zélande.

<sup>84</sup> Hau'ofa, E., *We are the Ocean : Selected works*, University of Hawaii Press, Honolulu, 2008.

et à leur économie, souhaitent renverser la perspective en misant sur ce qu'ils sont et sur ce qu'ils ont en commun, à savoir des États océaniques dotés d'immenses ZEE. Cette volonté de renverser le regard conduit le Forum des îles du Pacifique (FIP) à adopter, en 2017, la notion de *Blue Pacific* qui insiste sur la richesse que constitue l'océan pour les États insulaires. Il s'agit aussi pour l'organisation régionale de développer un narratif poussant les diplomaties océaniques à agir collectivement pour défendre par exemple leurs intérêts maritimes ou leurs attentes en matière de résilience au changement climatique... Les initiatives en ce sens se multiplient. Ainsi, le Groupe des Parlements des îles du Pacifique (GPIP) s'est réuni à Papeete en septembre 2019, autour du thème de l'économie bleue durable et en présence de Peter Thomson, fidjien et envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU. Cette rencontre s'est achevée sur la Déclaration de Taraho'i, qui engage les membres du GPIP à œuvrer à la réalisation d'une économie bleue durable.

L'Environnement constitue donc un dossier fort des diplomaties océaniques dont les efforts multiples ont contribué à ce que la COP 25 reconnaisse l'importance de l'océan dans les problématiques environnementales. Dans ce contexte, l'environnement peut constituer un élément de relance de la diplomatie française en Océanie, celle-ci pouvant d'ailleurs compter sur le relai de ses collectivités dans les initiatives locales. Sur ce sujet, l'Australie est peu présente et peu audible. En août 2019, le FIP a accueilli l'annonce d'une aide de l'Australie en soulignant le paradoxe qu'il y avait à débloquer des fonds pour favoriser la résilience du Pacifique au changement climatique, tout en poursuivant l'exploitation du charbon sur le sol australien. Les incendies qui ont dévasté l'Australie à la fin de l'année 2019, peuvent impulser une évolution du pays sur les sujets environnementaux. La France dispose pour l'heure d'une marge de manœuvre pour contribuer à faire de l'environnement un élément central d'un dialogue régional multilatéral. L'enjeu peut être pour la France de faire valoir sa dimension océanique, insulaire et océanique tout en palliant la relative des faiblesses des moyens dont elle dispose. Si le discours sur l'Indo-Pacifique vante la présence militaire de la France dans ces deux océans, il faut bien souligner la modestie des forces positionnées dans le Pacifique au regard des enjeux internationaux qui s'y dessinent : moins de 1700 personnels stationnent en Nouvelle-Calédonie, moins de 1200 en Polynésie française, et leurs moyens maritimes restent limités au regard de l'immensité des ZEE qu'ils doivent surveiller<sup>85</sup>. De même, la France ne peut s'engager seule sur le sujet de l'environnement qui nécessite le développement de fortes coopérations. Il lui faut donc être en mesure d'impliquer des acteurs divers dont l'Union européenne, si elle ne veut pas voir son discours qualifié de posture, voire d'instrumentalisation d'un sujet d'une importance vitale pour le Pacifique.

Le volet environnemental de la stratégie Indo-Pacifique de la France peut donc être compris comme la volonté de décliner sur la scène Pacifique un sujet qu'elle porte à l'échelle globale et qui impose un dialogue et des actions multilatérales. Répondant aux priorités nationales et régionales des États insulaires, la question

---

<sup>85</sup> Tennebaum É., Paglia M., Ruffié, N., *Confettis d'Empire ou points d'appui ? L'avenir de la stratégie française de présence et de souveraineté*, Études de l'IFRI, 94, février 2020, 166 p.

de l'environnement constitue un moyen de ne pas restreindre l'Indo-Pacifique à sa seule dimension stratégique et, en insistant sur un enjeu commun, à mieux intégrer l'Océanie au sein de l'immense espace que recouvre l'Indo-Pacifique. À l'échelle du Pacifique, l'importance du dossier qui devient un moteur du régionalisme permet à la France de chercher à approfondir son rôle en impulsant et/ou en participant directement ou par l'intermédiaire de ses Outre-Mer à une coopération régionale.

Les préoccupations environnementales, qu'il s'agisse d'initier de nouvelles dynamiques de coopération ou d'assurer la stabilité et la sécurité de la zone, peuvent enfin être perçues comme un moyen pour la France d'asseoir son rôle d'acteur du Pacifique et non pas dans le Pacifique<sup>86</sup>. La diplomatie française œuvre d'ailleurs depuis plusieurs années pour intégrer la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis et Futuna à leur environnement régional ; une stratégie qui peut être considérée comme un moyen pour la France de construire sa politique régionale depuis ses Outre-Mer tout en valorisant par ce biais les compétences que leur reconnaissent leurs statuts.

## **Penser la région de l'intérieur pour légitimer la place de la France dans le Pacifique**

Légitimé par sa présence territoriale dans les océans Indien et Pacifique, le discours Indo-Pacifique de la France la présente comme une puissance océanique, insulaire et océanienne et la pose en acteur naturel d'enjeux maritimes globaux. Ce discours concourt également à réinvestir les Outre-Mer français d'une dimension stratégique. La notion d'archipel France<sup>87</sup> évoquée par E. Macron lors des assises de l'Outre-Mer de juin 2018, implique une vision réticulée dans laquelle ces entités, mieux intégrées dans leur environnement régional, constituent des « territoires de rayonnement et d'influence »<sup>88</sup>. Cette stratégie est particulièrement avancée en Océanie ; notamment en raison de l'action menée de 2014 à 2018 par Christian Lechervy, alors ambassadeur et secrétaire permanent pour le Pacifique. Si la politique que la France a menée dans ses territoires du Pacifique a longtemps entravé sa diplomatie dans la région, il semble désormais que la France s'appuie sur celle-ci pour légitimer sa dimension Pacifique. Par la politique régionale qui peut être impulsée par Paris et/ou par la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française qui jouissent d'une marge de manœuvre en la matière, la France cherche à aborder par diverses voies, « la région non de l'extérieur mais de l'intérieur, depuis ses océans »<sup>89</sup>.

L'impulsion d'un dialogue renoué entre la France et le Pacifique a été donnée par Michel Rocard. Outre le déplacement dans la région déjà mentionné, il normalise en 1991 les relations de la France avec la Nouvelle-Zélande qui avaient été fortement affectées par l'affaire du *Rainbow Warrior* (1985). Cette dynamique est prolongée

<sup>86</sup> Fisher D., « France: "in", "of" or "from" the South Pacific region? », *Journal de la Société des Océanistes*, 135, 2012, p.185-200.

<sup>87</sup> Discours du président de la République lors de la restitution des Assises de l'Outre-mer, Paris, 28 juin 2018.

<sup>88</sup> République française, *Livre Bleu outre-mer*, 2018, p.15.

<sup>89</sup> Lechervy C., « La France et le concept Indo-Pacifique », *Politique étrangère*, 2019-3, p.26.



par Jacques Chirac, qui après les très violentes critiques suscitées par la dernière campagne d'essais nucléaires français dans le Pacifique en 1995-96, entreprend de retisser les liens en instituant la pratique de sommets France-Océanie. Lors du premier de ces sommets organisé à Papeete en 2003, le président Chirac disait son souhait de voir la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie associées en tant qu'observateurs au FIP ; un vœu alors fraîchement accueilli. En dépit de ces réserves initiales, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis et Futuna ont été invitées par le FIP à adhérer à l'accord de libre-échange entre les États du Pacifique (PICTA). Puis, en 2006, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, mais aussi Wallis et Futuna, obtiennent le statut d'observateur au FIP. Un pas plus conséquent est franchi en 2016 lorsque la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française qui jouissent d'une forte autonomie, mais ne sont pas pleinement souveraines, sont admises comme membres à part entière du FIP. Ce dernier, qui fait de la souveraineté un critère d'admission déterminant, se distingue donc par une entorse à l'un de ses principes fondateurs qui est d'autant plus forte qu'une partie de ses membres ont soutenu, en 2013, la réinscription de la Polynésie française sur la liste des pays à décoloniser des Nations unies.

Résultat du jeu diplomatique de la France, le statut de membre du FIP peut être analysé comme la reconnaissance par la région d'un degré de souveraineté de ces entités ultramarines ; même si la part de souveraineté de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie reste enchâssée dans la souveraineté française. La politique étrangère de la France dans la zone vise en cela à appuyer le processus de décolonisation engagé en Nouvelle-Calédonie et à reconnaître plus d'autonomie de la Polynésie française tout en les gardant dans le giron de la République. Les statuts de ces territoires leur permettent de développer leurs liens bilatéraux avec leurs partenaires régionaux et d'être représentés au sein des ambassades de France. En août 2019, l'Assemblée de la Polynésie française a ainsi conclu une entente bilatérale avec la Chambre des représentants néo-zélandais. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est représenté par des délégués au sein des ambassades de France en Australie et à Fidji. De même, la Nouvelle-Calédonie, membre associé à l'Organisation Internationale de la Francophonie depuis 2016, dispose désormais d'un espace culturel et éducatif au sein de l'Alliance française en Australie. En favorisant leur intégration régionale, les autorités françaises soulignent la part de souveraineté dont jouissent ces Outre-Mer ; espérant sans doute que cela suffise à y freiner les revendications d'indépendance.

Le statut de membre à part entière du FIP donne également à la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française une importance régionale nouvelle qui peut appuyer la place de la France dans la zone. Ce poids nouveau dont ces Outre-Mer sont investis les conduit à penser à l'articulation de leurs actions régionales. Fin décembre 2019, ils ont ainsi signé un protocole d'entente signalant leur « volonté commune (...) de s'appuyer sur leurs identités océanienne et francophone afin de conjuguer leurs efforts au profit des deux collectivités et de leurs populations »<sup>90</sup>.

<sup>90</sup> Protocole d'entente entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, 16 décembre 2019.

Mieux intégrées sur la scène régionale, ces entités peuvent y porter leur propre voix et y relayer et doubler les positions de la France. Il reste toutefois à déterminer s'ils ont réellement la possibilité d'exprimer des positions propres qui ne s'aligneraient pas avec les intérêts de la France. L'importance du statut de membre du FIP reconnu à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française va au-delà de la coopération régionale et insère davantage la France et ses Outre-Mer dans une région qui n'est, ni fermée sur elle-même, ni en marge des enjeux internationaux, mais est de plus en plus globalisée. La politique régionale comme la politique qu'engage la France dans le Pacifique vise à mieux connecter l'Océanie aux enjeux internationaux qui ne peuvent que l'affecter et qui sont au cœur de la stratégie Indo-Pacifique.

La diplomatie française a d'ailleurs misé sur le statut de membre à part entière du FIP de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française pour obtenir qu'elles soient invitées pour la première fois en 2018 au Sommet des dirigeants des îles du Pacifique (PALM) que le Japon organise tous les trois ans. Le communiqué final de la rencontre de F. Hollande et de Shinzo Abe du 7 juin 2013 affirme ainsi que les deux pays se reconnaissent comme étant du Pacifique et s'engagent à développer leur dialogue sur la région<sup>91</sup>. Puis lors de la rencontre France-Japon de mars 2017, le Premier ministre japonais signale l'intérêt qu'il accorde à la France dans la stratégie d'un espace maritime Indo-Pacifique « libre et ouvert »<sup>92</sup>. Dans ce contexte, l'invitation de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française a fait l'objet de réflexions et d'une décision de haut niveau de la part des autorités japonaises, et le S. Abe qui co-préside le PALM 8, s'est ainsi personnellement impliqué dans l'invitation lancée aux deux collectivités françaises. Intensifiés parallèlement à l'organisation du voyage d'E. Macron dans le Pacifique, ces efforts diplomatiques poursuivent une politique engagée sous la présidence précédente. La participation de ces deux Outre-Mer au PALM 8 dépasse le cadre de la coopération régionale puisque le communiqué final de la rencontre d'Iwaki insiste sur l'engagement des membres du PALM et du PIF à défendre un ordre maritime libre, ouvert et durable fondé sur le respect des lois internationales<sup>93</sup>. Elle s'inscrit dans la lignée d'un engagement de la France dans un espace Indo-Pacifique dont elle se présente comme un acteur naturel du fait de son histoire et de sa présence souveraine notamment dans le Pacifique.

Loin de signifier une prise de distance de la métropole à l'égard de ses Outre-Mer, la stratégie d'intégration régionale engagée par la France peut être perçue comme un moyen d'affirmer sa présence dans la région. D'abord, en intégrant les territoires aux organisations régionales, elle cherche à disposer de relais pour défendre sa conception des relations régionales, à accentuer le multilatéralisme et en cela à défendre dans la zone les équilibres internationaux hérités de la Seconde Guerre mondiale. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont donc des acteurs-relais de la France sur la scène politique régionale.

<sup>91</sup> Terrasse R., « L'alliance stratégique franco-japonaise dans la zone Afrique et Indo-Pacifique », 22 mars 2017. <https://portail-ie.fr/analysis/1576/lalliance-strategique-franco-japonaise-dans-la-zone-afrique-et-Indo-Pacifique>

<sup>92</sup> Rencontre au sommet France-Japon, 20 mars 2017.

<sup>93</sup> The Eight's Pacific Islands Leaders Meeting, Leader's Declaration, Iwaki, Fukushima, Japan, 18-19 may 2018.



Il ne faut pas négliger les attentes de politique intérieure de cette stratégie. L'intense activité diplomatique que la France engage pour mieux intégrer ses Outre-mer sur la scène Pacifique peut se lire comme un moyen de construire par la politique étrangère la souveraineté de territoires dont la revendication d'indépendance est le point de clivage des scènes politiques depuis près de quarante ans. La diplomatie active que la France déploie dans le Pacifique dans l'objectif d'ancrer la présence et l'action de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française sur la scène régionale vise à démontrer que les États et organisations régionales leur reconnaissent déjà une part de souveraineté. La France peut ainsi espérer que cela suffira à faire refluer une revendication d'indépendance ; sous-estimant la profondeur et les motivations de ceux qui la portent.

Par leur potentielle capacité de rayonnement, les collectivités du Pacifique sont pensées par le prisme de la stratégie de la tâche d'huile, la France adoptant pour reprendre les propos de C. Lechervy, « une vision périmétrique à partir de ses sols »<sup>94</sup> lui permettant de se projeter dans le Pacifique et dans l'Indo-Pacifique. L'articulation des dimensions Indo-Pacifique et ultramarine de la France, renforce le lien entre la France et ses Outre-Mer, maillons d'un espace réticulé dont dépend en partie la capacité de puissance et d'influence de la France à l'échelle globale. Le narratif de l'Indo-Pacifique réactive donc une perspective impériale et gaulliste liant les Outre-Mer les uns aux autres tel un même Archipel assurant la projection de la France dans chaque océan. Or, la dimension Indo-Pacifique de la France est clairement liée à sa capacité à maintenir sa souveraineté dans ces deux océans ce qui pose question au moment où la Nouvelle-Calédonie doit se prononcer sur son accession à la pleine souveraineté. En Nouvelle-Calédonie, E. Macron affirme en même temps le rôle essentiel du territoire dans la stratégie Indo-Pacifique, restitue l'acte de prise de possession de 1853 et pose l'État en garant du scrutin d'autodétermination du 4 novembre 2018 ; autant de signaux ambivalents sauf à espérer que la reconnaissance d'une part de souveraineté puisse suffire à enrayer le désir d'auto-détermination d'une partie de la population.

Loin de signifier une distanciation de la France et de ses Outre-Mer océaniens, l'intégration régionale participe de la stratégie de la France qui se pense en acteur du Pacifique, région désormais englobée dans l'Indo-Pacifique. Par son ambition globale et ses déclinaisons régionales, le narratif français sur l'Indo-Pacifique lie donc plus étroitement encore les Outre-Mer aux intérêts et à l'ambition de puissance de la France.

Le déplacement d'E. Macron en Océanie en 2018 comme la montée en puissance de la notion d'Indo-Pacifique sont novateurs dans la forme mais, s'inscrivent dans la continuité des politiques engagées de longue date par Paris pour maintenir la souveraineté de la France dans le Pacifique. Le narratif de l'Indo-Pacifique, notamment son volet environnemental, englobe et poursuit des politiques engagées depuis la fin des années 1990 dans le but de présenter la France comme un partenaire et

<sup>94</sup> Lechervy C., *op. cit.*, *Politique étrangère*, p.26.

un élément de stabilité de la scène régionale océanienne. Il manifeste également le caractère gigogne de la politique de la France qui, par l'Indo-Pacifique, régionalise des politiques et des pratiques qu'elle poursuit à l'échelle globale. En cela, elle prend acte des enjeux internationaux qui se jouent et/ou affectent l'Océanie comme de la capacité d'action des États insulaires sur la scène internationale. Toutefois, les États insulaires investissent peu le discours Indo-Pacifique et affirment un certain scepticisme quant à la capacité de leurs partenaires historiques à considérer leurs intérêts particuliers. La dimension environnementale que la France inclut à sa stratégie Indo-Pacifique répond à une préoccupation vitale des États insulaires ; permet de ne pas réduire la notion à une stratégie d'endiguement de la Chine ; et, constitue un moyen pour se présenter en acteur défendant un ordre international fondé sur le multilatéralisme. Il faut cependant que ce volet corresponde à une véritable politique de terrain et ne se limite pas à des déclarations ou à une posture. Le narratif de l'Indo-Pacifique ne marque donc pas de rupture quant à la finalité de la politique de la France en Océanie mais, l'inscrit dans une vision globale des relations internationales, des principes qui les régissent et du rôle qu'elle entend y jouer. S'il marque une ambition de puissance renouvelée de la France, le discours français sur l'Indo-Pacifique reste cependant encore assez vague, s'appuie sur des moyens locaux relativement faibles et pose la question de l'influence dont la France dispose pour mettre en pratique ce discours.

## Abstract

Emmanuel Macron's trip to the Pacific in 2018 was marked by the affirmation of France's Indo-Pacific ambition; a concept which has since emerged as one of the axes of its foreign and defense policies. The rise in power of this narrative raises the question of the resulting developments on the Pacific scale: does it require a redefinition of the policies that France conducts without its Pacific Overseas or with regard to this region of the world ? We will see that the French discourse on the Indo-Pacific encompasses and pursues on an Oceanian scale, orientations that have been underway for several years, and cannot be disconnected from France's sovereign presence in the Pacific.

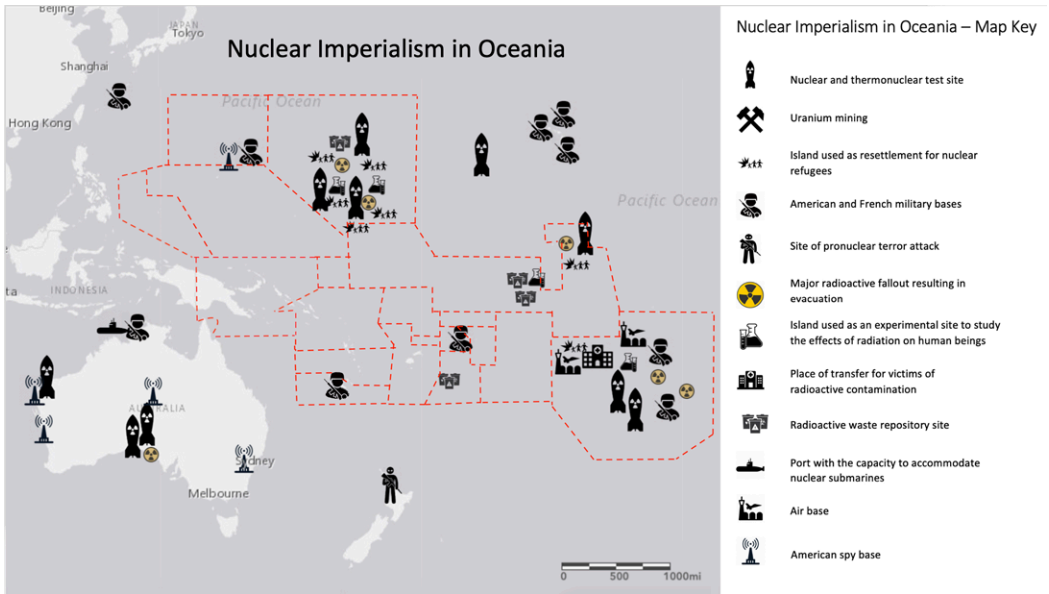
**Dr. Anaïs Maurer, Rutgers University**  
**Illustrations de Rose Sullivan, assistante de recherche**

« C'est ainsi que le monde nous voit : seulement après que la trajectoire d'un missile nucléaire nous a rendus visibles »<sup>95</sup>. Pour Craig Santos Perez, poète chamorro originaire de Guam, voici le résumé de la crise qui oppose les nations nucléarisées de part et d'autre de l'Océan Pacifique. Pour les Chamorros, comme pour beaucoup d'autres peuples océaniques, la menace nucléaire n'est ni un péril du passé qui se serait achevé avec la fin de la guerre froide ; ni une menace imminente, dépendante des caprices d'imprévisibles dirigeants mondiaux. C'est une réalité quotidienne. À tous les stades de la nucléarisation des armées continentales, les peuples autochtones ont été expropriés, exploités, et contaminés – parfois avec la complicité des élites locales, toujours avec l'acquiescement des pouvoirs coloniaux.

De nombreux commentateurs visualisent la nucléarisation du Pacifique comme un réseau opposant Washington, Beijing, Pyongyang, et Moscou. Cet article cherche à recentrer l'analyse des tensions militaires qui structurent l'Océanie sur les îles océaniques, en mettant au premier plan les perspectives de militants antinucléaires autochtones. Derrière le gros bouton rouge installé sur le bureau des dirigeants se cache un complexe militaro-industriel dont les ramifications déterminent les conditions sanitaires, politiques et environnementales de nombreux peuples océaniques. L'impérialisme nucléaire est une dynamique coloniale d'exploitation au cours de laquelle des pays impériaux occupent et contaminent des terres éloignées de leurs propres centres économiques et politiques, afin de poursuivre le développement de leurs propres technologies nucléaires. Allant des mines d'uranium aux zones d'essais de missiles à longue portée, en passant par les bases stockant des munitions en uranium appauvri, l'impérialisme nucléaire continue à structurer l'Océanie contemporaine. En s'appuyant sur l'étude de trois régions, Kakadu en Australie, Kwajalein aux îles Marshall, et Kaho'olawe à Hawaï'i, cet article se propose de visualiser les effets matériels de la réponse occidentale à l'accroissement de la puissance militaire de la Chine.

<sup>95</sup> Nous utiliserons ici l'ancienne orthographe des lieux marshallais, plus couramment usitée, tout en indiquant la nouvelle orthographe entre parenthèses.

<sup>96</sup> "This is when the world sees us: when the crosshair of a missile sees us." Craig Santos Perez, message public diffusé sur Facebook, 08/08/2017.



## Kakadu : au cœur des mines d'uranium

Commençons par le commencement. La guerre nucléaire n'aura pas lieu, sans l'extraction préalable de minerais radioactifs. L'Australie est un centre minier important : avec 22% des réserves mondiales d'uranium, et 46% des réserves aisément accessibles, le sous-sol Australien est un enjeu central dans la course aux armements<sup>97</sup>.

Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, alors que le monde s'enlisait dans la guerre froide, l'Australie a fourni à ses alliés stratégiques, le Royaume-Uni et les États-Unis, l'élément indispensable au maintien de leur pouvoir géopolitique. En mars 1952, des représentants de la Commission de l'Énergie Atomique des États-Unis (AEC) et l'Autorité de l'Énergie Atomique Britannique (UKAEA) se rendirent en Australie pour discuter, entre autres, d'uranium. Cette visite fut un succès du point de vue des diplomates anglo-américains : l'Australie signa un contrat d'approvisionnement exclusif avec l'Agence pour le Développement Conjoint (CDA), une institution d'acquisition de biens militaires créée en 1944 par les Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni. Ce fut le début d'une exploitation minière intensive à travers l'Australie. Contentons-nous de n'en donner qu'un exemple, en nous concentrant sur la région des territoires du nord, autour du parc national de Kakadu.

Quelques mois après les négociations entre le Gouvernement australien et les anglo-américains, ouvrait la mine à ciel ouvert Rum Jungle, sur des terres appartenant originellement aux peuples aborigènes Awarai et Koongurrukuñ. L'uranium produit à Rum Jungle a été utilisé dans l'armement nucléaire anglo-américain entre 1954, date de l'ouverture de la mine, et 1963, date de la fin de la collaboration atomique

<sup>97</sup> Healey J., *Nuclear Energy Debate*, Thirroul, The Spinney Press, 2012.

entre les États-Unis et le Royaume-Uni. Cette exploitation minière a produit des dégâts environnementaux majeurs, les réglementations étant particulièrement laxistes à l'époque. Le nettoyage et la réhabilitation des terres ne sont toujours pas achevés aujourd'hui, plus de 40 ans après la fermeture de la mine<sup>98</sup>. Mais les choses ne s'en tinrent pas là. En 1980, l'Australie ouvrit la mine Ranger, au cœur des terres aborigènes Mirrar. Encore en activité aujourd'hui, Ranger est responsable de plus de 200 fuites radioactives. Pendant cette même période, l'industrie minière tenta d'ouvrir une mine à Jabiluka, mais se confronta à une résistance prolongée – et cette fois victorieuse – de la communauté aborigène locale.

La défense des terres aborigènes contre l'extraction d'uranium est un combat difficile à mener, car nombre de ces peuples ont été expulsés de leurs terres bien avant la découverte des usages du plutonium. Les peuples aborigènes ont eu à prouver que malgré leur expulsion, leurs membres ont toujours une relation avec leur terre d'origine et continuent à se rendre en visite dans la région. Même si l'uranium est désormais associé à des usages civils, les mines n'en demeurent pas moins une source de violence permanente contre les Aborigènes, expulsés de leurs terres lorsque leur sous-sol est convoité, et empoisonnés au radon lorsqu'ils choisissent de continuer à vivre à proximité de ces mines<sup>99</sup>. Pour les militants autochtones, la démilitarisation du nucléaire australien n'a donc en rien altéré les dynamiques mises en place au début de la colonisation nucléaire occidentale.

Depuis quelques années, de nombreux critiques soutiennent que la montée en puissance de la Chine menace la relation privilégiée entre Canberra et Washington. La Chine, comme l'Inde, a commencé à investir massivement dans l'énergie nucléaire. Face à cette augmentation de la demande, qui compenserait les taux à la baisse du marché nucléaire post-Fukushima, l'Australie semble disposée à fournir Pékin en uranium. Les routes de l'impérialisme nucléaire seraient-elles sur le point d'être réinventées ?

Cela serait sous-estimer la portée de l'impérialisme nucléaire américain. En 2011, l'administration Obama a déclaré un « pivot stratégique vers l'Asie », soit une politique de réorientation des ressources militaires États-Uniennes vers le Pacifique pour contrer l'essor de la Chine. Cette réorientation militaire se traduit notamment par le débarquement de l'armée américaine dans le territoire nord australien. La base australo-américaine Robertson Barracks a ainsi accueilli 1 250 US Marines en 2016, avec la perspective d'en accueillir plusieurs milliers de plus dans les années à venir. Stratégiquement localisée entre la mine d'uranium Ranger, le port d'export d'uranium de Darwin, et les infrastructures adjacentes d'accueils de sous-marins nucléaires (principalement américains), la base de Robertson Barracks sécurise les intérêts

---

<sup>98</sup> Mudd G.M. et Patterson J., « Continuing pollution from the Rum Jungle U-Cu Project. A critical evaluation of environmental monitoring and rehabilitation », *Environmental Pollution*, 158 (5), 2010, p. 1252-1260; Taylor G., Spain A., Nefiodovas A., Timms G., Kuznetsov V., et Bennett J., *Determination of the reasons for deterioration of the Rum Jungle waste rock cover*, Kenmore, Australian Centre for Mining Environmental Research, 2003.

<sup>99</sup> Barbara Flick, militante aborigène antinucléaire et représentante du peuple Gamalroy, résuma ainsi la démilitarisation du nucléaire : « Combien de vies aborigènes doivent être sacrifiées pour que vous puissiez accomplir un geste aussi simple que d'allumer la lumière chez vous ? » Women Working for a Nuclear Free and Independent Pacific, *Pacific women speak. Why haven't you known ?* Oxford, Greenline, 1987.

stratégiques des États-Unis dans la région. Liu Weimin, un porte-parole chinois du ministère des Affaires étrangères, fit remarquer à juste titre à cette occasion que c'était les États-Unis, et non la Chine, qui avaient recours à leur pouvoir militaire pour influencer la diplomatie en Océanie.

Les États-Unis sont donc en position de force pour contrôler les flux indopacifiques du minerai à la base de toute l'industrie du nucléaire, et ce au dépend des peuples aborigènes. Les dynamiques impérialistes mises en place au lendemain de la Seconde guerre mondiale sont donc bien celles qui déterminent encore aujourd'hui les conditions d'exploitation de l'uranium. Concluons cette réflexion sur l'extraction d'uranium en citant les remarques de Joan Wingfield, militante aborigène Kokathas, prenant parti contre l'ouverture d'une nouvelle mine sur les terres de son peuple :

Les Blancs peuvent faire ça au peuple Kokathas, aux peuples aborigènes d'Australie. [...] Il y a des lois de blancs qui protègent vos cimetières et vous n'avez rien fait pour protéger nos endroits sacrés à nous. Je vous demande donc de réfléchir à ce qui est arrivé à mon peuple, à ce qui va arriver à mon peuple, si vous pensez encore à extraire de l'uranium<sup>100</sup>.

## **Kwajalein : cristallisation des tensions liées au déploiement de missiles atomiques**

Une fois extrait des mines, l'uranium est transformé afin d'obtenir du plutonium ou de l'uranium enrichi, qui peut ensuite être utilisé à des fins militaires. Le Pacifique est aujourd'hui – à nouveau – le lieu des tensions militaires entre les États-Unis et divers pays nucléarisés d'Asie, comme la Corée du Nord et bien sûr la Chine. Depuis 2013, la Chine s'est engagée dans des travaux de dragage et de construction d'îles artificielles dans les îles Spratleys, et a également étendu de façon substantielle sa présence dans les îles Paracels, menant de nombreux observateurs à conclure à une militarisation chinoise du Pacifique susceptible de modifier les rapports de pouvoir dans la région. Pourtant, du point de vue des militants autochtones du Pacifique, cette montée en puissance de la Chine ne détrône en rien l'impérialisme nucléaire états-unien. En effet, ni les îles Spratleys, ni les îles Paracels n'étaient habitées avant leur annexion. Le contraste est flagrant avec l'impérialisme nucléaire occidental.

Le 6 août 1945, l'avion qui allait lâcher la bombe atomique sur Hiroshima décollait de Tinian, une île de Micronésie colonisée par les États-Unis. Le peuple chamorro local fut privé de tout droit démocratique jusque dans les années 1970<sup>101</sup>. Depuis Tinian, les exemples d'impérialisme nucléaire américain pourraient être multipliés : le développement de la force de frappe étatsunienne s'est toujours fait aux dépens des droits démocratiques des peuples locaux. Focalisons-nous ici sur un exemple : l'atoll de Kwajalein, dans les îles Marshall.

<sup>100</sup> Women Working for a Nuclear Free and Independent Pacific, *Pacific women speak. Why haven't you known?* Oxford, Greenline, 1987.

<sup>101</sup> L'impérialisme colonial américain commence quelques années avant Hiroshima. En 1943, le laboratoire national de Los Alamos, au Nouveau-Mexique, a été construit à proximité des communautés amérindiennes de Pueblo, empiétant sur leurs sépultures. En 1945, la première bombe atomique de l'Histoire fut détonnée en secret juste en amont de la réserve apache de Maspalero. Cette communauté fut ciblée quelques décennies plus tard comme lieu national d'enfouissement de déchets hautement radioactifs. Pour plus de détails, voir Eichstaedt P. H., *If you poison us. Uranium and Native Americans*, Santa Fe, Red Crane Books, 1994 ; Rekmans L., Lewis K. et Dwyer A., *This is my homeland. Stories of the effects of nuclear industries by people of the Serpent River First Nation and the north shore of Lake Huron*, Culter, Serpent River First Nation, 2003 ; LaDuke W., *All our relations*, Cambridge, South End Press, 2001.

Si Kwajalein (Kuawajleen) est le plus grand atoll du monde, son île principale, Ebeye (Epjā), est une des îles les plus densément peuplées du Pacifique<sup>102</sup>. Cette densité reflète le fait que l'atoll est l'épicentre du colonialisme nucléaire états-unien. En 1946, les militaires américains convinquirent les Bikinien(ne)s de céder leur atoll pour le transformer en centre d'essais nucléaires. Exilés d'abord à Rongerik (Ronṛik), puis à Kili (Kōle), de nombreux Bikinien(ne)s sont aujourd'hui en exil à Kwajalein alors que Bikini (Pikinni) a été jugé inhabitable pour plusieurs centaines de milliers d'années<sup>103</sup>.

Les essais thermonucléaires réalisés à Bikini ont contaminé les habitants résidant sous le vent du nuage radioactif. Les populations de Rongelap (Ronṛap) et d'Utirik (Utrōk) ont été particulièrement atteintes. Aruko Bobo, survivant de cette époque : relate l'explosion de la première bombe thermonucléaire, *Castle Bravo* :

Presque tous les habitants de Rongelap sont tombés gravement malades. La plupart avaient des maux de tête, des nausées et des diarrhées extrêmes. Au moment de notre évacuation vers Kwajalein, toutes les parties de mon corps qui avaient été exposées ce matin-là étaient couvertes de cloques et mes cheveux ont commencé à tomber par touffes<sup>104</sup>.

Délibérément maintenus dans la tourmente radioactive, les habitants de ces atolls ne furent emmenés en sécurité à Kwajalein qu'après respectivement 3 à 4 jours de contamination. Une fois à Kwajalein, une équipe scientifique utilisa les 539 victimes de ces essais, sans leur consentement explicite, comme cobayes pour étudier l'impact de la radioactivité sur les humains. Après une tentative infructueuse de réinstallation dans leur atoll contaminé, les habitants de Rongelap sont toujours aujourd'hui en exil à Kwajalein<sup>105</sup>.

Il convient de retracer ici l'histoire du colonialisme nucléaire au cours du XX<sup>e</sup> siècle, car la période des essais nucléaires influe sur la géostratégie américaine actuelle. En effet, ce sont les îles déjà contaminées par les essais nucléaires qui sont aujourd'hui le site privilégié d'une seconde phase de nucléarisation. D'une part, les îles Marshall contaminées ont été ciblées pour enfouir les déchets radioactifs occidentaux. La société américaine *Babcock & Wilcox Environmental Service* a ainsi tenté de négocier avec les Marshallais pour enfouir des déchets nucléaires dans leurs îles<sup>106</sup>. Mais cette seconde phase de nucléarisation ne concerne pas que le stockage des déchets. Les îles Marshall sont également aujourd'hui au cœur de la nouvelle course aux armements qui oppose les États-Unis et la Chine.

En octobre 2018, le président américain Donald Trump a annoncé sa volonté de retirer son pays du traité sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI), un accord

<sup>102</sup> Ruff T., « The humanitarian impact and implications of nuclear test explosions in the Pacific region », *International review of the Red Cross*, n°899, 2015, p. 775-813.

<sup>103</sup> Firth S. et Von Strokirch K., « A nuclear Pacific », in Denoon D. (Ed.), *The Cambridge history of the Pacific islanders*, Cambridge: Cambridge University Press, 1998, p. 329-332; Keown M., « Children of Israel. US military imperialism and Marshallese migration in the poetry of Kathy Jetnil-Kijiner », *Interventions*, 19:7, 2017, p. 930-947.

<sup>104</sup> Barker H., *Bravo for the Marshallese. Regaining control in a post-nuclear, post-colonial world*, Belmont, Wadsworth, 2004.

<sup>105</sup> Firth S. et Von Strokirch K., « A nuclear Pacific », in Denoon D. (Ed.), *The Cambridge history of the Pacific islanders*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p. 329-332

<sup>106</sup> Kuletz V., « The movement for environmental justice in the Pacific islands », in Adamson J., Evans M.-M., Stein R. (Eds.), *The environmental justice reader. Politics, poetics, and pedagogy*, Tucson, University of Arizona Press, 2002, p. 125-137.



signé en 1987 entre l'URSS et les États-Unis en vue du démantèlement d'une certaine catégorie de missiles nucléaires<sup>107</sup>. Bien que Washington justifiât son retrait en pointant du doigt le non-respect du traité par Moscou, de nombreux observateurs ont interprété la décision américaine de se retirer du traité comme un signe de leur volonté de parer à l'accroissement de la puissance militaire de la Chine. Pékin n'est pas signataire du FNI, mais 90% de l'arsenal terrestre chinois serait illégal selon les termes du traité. Les États-Unis sont particulièrement soucieux de contrer les missiles supersoniques chinois : à la différence des missiles balistiques, qui sont envoyés dans l'espace et atteignent leur cible selon une trajectoire aisément calculable, les missiles hypersoniques se déplacent à plus de cinq fois la vitesse du son en zone de basse altitude. Faciles à manœuvrer, ils seraient capables de toucher n'importe quelle cible américaine en une ou deux heures. Ces missiles supersoniques chinois sont des armes conventionnelles, ce qui signifie qu'elles n'ont aujourd'hui aucun rôle dans le lancement d'arme nucléaires, bien que les États-Unis craignent que cela puisse changer à l'avenir. Le 2 février 2019, les États-Unis se sont donc officiellement retirés du FNI, et ont commencé à travailler sur le développement de missiles jusque-là interdits. Kwajalein, le plus grand atoll des îles Marshall, est appelé à devenir un des sites centraux de cette nouvelle course aux armements nucléaires.

En effet, Kwajalein sert aujourd'hui à l'interception de missiles ; et Michael D. Griffin, l'administrateur de la NASA nommé par D. Trump, souhaite faire du renouvellement du bouclier antimissile américain depuis l'atoll un aspect primordial de son administration. Chaque essai de missile, dont le coût se chiffre dans les dizaines de millions de dollars, représente plus que la quantité annuelle des compensations aux victimes marshallaises des essais nucléaires de l'après-guerre<sup>108</sup>. En effet, afin de mener à bien ce programme de bouclier antimissiles, l'armée américaine occupe près de deux-tiers de la surface de l'atoll, déclarée zone d'interception des missiles. Seules 194 des 319 personnes déplacées de force à Ebeye pour faire place aux missiles ont reçu une compensation financière, souvent largement insuffisante pour payer un loyer<sup>109</sup>. Malgré « l'aide » américaine, les îles Marshall sont toujours le pays le plus pauvre de Micronésie. Le traité de libre-association encore en vigueur aujourd'hui prive les Marshallais du droit de contrôler les activités de l'armée américaine dans la région, et les États-Unis pourraient décider d'y stocker des têtes nucléaires ou d'enfouir des déchets radioactifs sans que le peuple local soit légalement autorisé à se prononcer sur la question.

Kwajalein incarne donc la face cachée de la modernité de l'impérialisme nucléaire occidental. L'historienne Ruth Oldenziel a ainsi souligné le fait que, derrière les missiles *high-techs*, il y a la misère des peuples océaniques, expulsés de leurs îles, exposés à la pollution des missiles, parqués aux recoins de l'atoll à Ebeye. Avec 15 000 habitants sur 36 hectares, Ebeye ressemble plus à un camp de concentration qu'à

<sup>107</sup> Premier traité antinucléaire à bannir toute une catégorie d'armements, le FNI interdit les missiles de croisière et les missiles balistiques lancés depuis le sol et ayant une portée entre 500 et 5 500 km.

<sup>108</sup> Kuletz V., « The movement for environmental justice in the Pacific islands », in Adamson J., Evans M. M., Stein R. (Eds.), *The environmental justice reader: Politics, poetics, and pedagogy*, Tucson, University of Arizona Press, 2002, p. 125-137.

<sup>109</sup> Dvorak G., *Coral and Concrete: Remembering Kwajalein Atoll Between Japan, America, and the Marshall Islands*, Honolulu, Hawai'i, 2020.



un paradis tropical. De nombreux Marshallais traversent quotidiennement l'atoll pour travailler à l'île Kwajalein, centre des opérations militaires, mais n'ont pas le droit d'y faire leurs achats, de manger, de se baigner, ou d'utiliser la bibliothèque. L'atoll Kwajalein est donc scindé entre, d'un côté, l'île Kwajalein à la pointe de l'industrie nucléaire et aérospatiale ; et de l'autre côté, l'île surpeuplée Ebeye, couverte de déchets, dépourvue d'infrastructures adéquates, à la population mal nourrie et exploitée<sup>110</sup>.

Les habitants de Kwajalein, comme ceux de Kakadu, se sont opposés de longue date à l'impérialisme nucléaire américain. En 1982, près d'un millier d'activistes locaux lancèrent l'opération *homecoming* : une campagne de réoccupation de leur île qui défiait la loi américaine en vigueur. Mais les propriétaires traditionnels des terres furent évincés de force par l'armée des États-Unis, et déportés de l'atoll. Certains activistes parvinrent malgré tout à retourner à Ebeye, et à lancer une grève de grande ampleur. Leur action prit fin en 1986, lorsque le bruit courut que l'armée avait reçu l'ordre de tirer sur les militants<sup>111</sup>. La résistance locale à l'impérialisme nucléaire est aujourd'hui compromise. Le bail signé en 2006 entre le Gouvernement états-unien et le gouvernement local est valide jusqu'en 2066. Cette échelle de temps assure à l'armée américaine la possibilité de fortifier une situation de dépendance locale aux ressources importées, et compromet sur le long terme les possibilités de résistance à l'impérialisme nucléaire occidental<sup>112</sup>.

Quelles sont donc les nouvelles routes de l'impérialisme nucléaire ? Les boucliers antimissiles ont remplacé les bombes atomiques, mais l'idéologie dominante la géostratégie de la région demeure inchangée : les îles du Pacifique sont exploitées comme bases stratégiques de l'impérialisme occidental. La montée en puissance de la Chine ne change fondamentalement rien aux dynamiques coloniales dans la région. Seule la menace du changement climatique semble à même de mettre un terme à l'expansion de l'impérialisme américain, et les États-Unis ont annoncé penser à se retirer de Kwajalein avant la fin du siècle... en raison de l'élévation du niveau de la mer.

## **Kaho'olawe : victoires face à l'impérialisme nucléaire**

La résistance océanienne à l'impérialisme nucléaire ne se limite pas à une série de défaites. Tournons-nous à présent vers une dernière étude de cas : celle du militantisme antinucléaire à Ka Pae 'Āina. Comme beaucoup d'autres colonies américaines, l'archipel, également connu sous le nom de Hawaï'i, a été soumis à l'impérialisme nucléaire occidental. Cependant, pour de multiples raisons – que nous allons évoquer ci-dessous – les activistes hawaïens se sont opposés avec succès à la militarisation de leurs îles. Retraçons donc les principales étapes du développement du colonialisme nucléaire dans cet archipel.

---

<sup>110</sup> Oldenziel R, « Islands. The United States as a networked empire », in Hecht G. (Ed.), *Entangled geographies. Empire and technopolitics in the global cold war*, Cambridge, MIT Press, 2011.

<sup>111</sup> Firth S., *Nuclear playground*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 1987.

<sup>112</sup> Keown M., « Children of Israel: US military imperialism and Marshallese migration », *Interventions*, 19:7, 2017, p. 930-947.

Tout d'abord, l'atoll de Kamala, renommé Johnston atoll par les États-Uniens, a longtemps servi de site d'essais nucléaires. Entre 1958 et 1963, l'armée américaine a effectué plusieurs séries d'essais nucléaires en atmosphère, ainsi qu'à très haute altitude. Bien que l'atoll ne fasse pas administrativement partie de l'État de Hawaï'i, les Hawaïiens sont liés à cette terre par leur généalogie, et ont longtemps pêché sur cette île, ce qui mène certains militants Kanaka 'Ōiwi à contester sa classification actuelle comme territoire états-unien non-incorporé. De nombreux activistes antinucléaires hawaïiens se sont par ailleurs mobilisés pour demander l'arrêt des essais nucléaires à Kamala ainsi que dans le reste du Pacifique, soulignant que les retombées radioactives devaient avoir impacté l'archipel plus que ne le reconnaissaient les autorités. En effet, comme le souligne la militante antinucléaire Kalama'okaina Niheu, certains essais à très haute altitude ont illuminé le ciel jusqu'à Honolulu<sup>113</sup>. Ces bombes pouvaient créer un champ magnétique d'une telle amplitude que le réseau électrique de la capitale, bien qu'à 1 300 km de distance, s'en est trouvé endommagé<sup>114</sup>. Si les mobilisations locales ont été infructueuses, l'armée américaine a toutefois mis fin à ses essais atmosphériques suite au traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. Signé en 1963 par les États-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni, ce traité trahit les nouvelles préoccupations géostratégiques de ces États, soucieux de préserver leur avantage militaire en interdisant à tout autre pays d'effectuer des essais atmosphériques. Il ne reflète aucunement une nouvelle prise en considération des revendications autochtones, et ne signifie en rien la fin du colonialisme nucléaire sur Ka Pae 'Āina. En effet, l'archipel devint par la suite un site d'entraînement militaire pour utilisation de munitions en uranium appauvri.

En raison de sa forte densité, l'uranium appauvri est parfois utilisé à des fins militaires. Il peut servir au blindage de tanks ; il est également employé pour fabriquer des munitions particulièrement destructrices en raison de la capacité de ce métal à pénétrer des cibles métalliques. L'armée états-unienne a ainsi organisé des exercices de tirs ayant recours à des munitions en uranium appauvri sur les bases militaires Schofield Barracks et Pohakuloa (respectivement situées sur O'ahu et Big Island).

L'uranium appauvri est un métal moins radioactif que l'uranium naturel, mais toujours susceptible de causer de graves problèmes de santé. Le vocabulaire choisi par les responsables militaires et gouvernementaux sert à masquer la réalité des technologies meurtrières qu'ils emploient. L'expression « uranium appauvri » est un terme aseptisé, qui ne permet pas de se représenter l'agonie des victimes exposées à ce matériau. Le chercheur en écocritique Rob Nixon note à ce sujet que « les stratégies narratives, qui choisissent soigneusement leur cadre spatio-temporel et leur point de vue, sont un moyen efficace de cacher la souffrance des corps »<sup>115</sup>.

<sup>113</sup> Niheu K. « Reclaiming the sacred 'āina », in Dé Ishtar (Ed.), *Pacific women speak out for independence and denuclearization*, Christchurch, The raven press, 1998, p. 7-14.

<sup>114</sup> Maclellan N., « Cleaning up Johnston Atoll », *Nautilus Institute for Security and Sustainability*, November 25, 2005, <https://nautilus.org/apnet/cleaning-up-johnston-atoll/>.

<sup>115</sup> Nixon R., *Slow violence and the environmentalism of the poor*, Cambridge, Harvard University Press, 2011.

Les activistes antinucléaires hawaïens se sont très vite montrés suspicieux de ces euphémismes, et se sont opposés à l'utilisation de munitions en uranium appauvri sur leurs terres. Il semble peu probable que les exercices militaires en uranium appauvri aient eu un impact notable sur les populations civiles locales. Selon le *Journal hawaïen de médecine et de santé publique*, les munitions en uranium appauvri ont tendance à se décomposer en larges fragments après avoir impacté leur cible. Ces fragments ne seraient pas susceptibles d'être transportés sur de longues distances jusqu'à des lieux habités, en raison de la densité des particules qui les composent<sup>116</sup>. Néanmoins, il ne fait aucun doute que ces entraînements ont eu un impact non-négligeable sur la santé du personnel militaire. Les peuples du Pacifique en général, et les Hawaïens en particulier, sont surreprésentés dans les rangs de l'armée américaine<sup>117</sup>. On peut donc supposer que ceux-ci furent disproportionnellement impactés par les radiations de l'uranium appauvri.

Les réglementations en vigueur interdisent désormais l'utilisation de ce type de munitions en dehors des zones de lutte armée. Ceci ne constitue qu'une victoire partielle pour les activistes antinucléaires, car ce type de munitions demeure légal en cas de conflit. Mais il y a cependant un combat contre l'armée américaine que les militants Māoli ont menée à bien, en dépit de tous les efforts de la hiérarchie militaire. Cette bataille fut menée à Kaho'olawe.

Kaho'olawe, la huitième plus grande île de l'archipel de Hawaï'i, avait été réquisitionnée par les forces armées américaines en 1941 pour servir de cible de bombardement. Ceci lui valut le surnom d'île la plus bombardée du Pacifique. Ces bombardements ont érodé les sols, pollué les récifs, et rendu l'accès à l'île dangereux en raison de la présence à terre de nombreuses bombes n'ayant pas détonné<sup>118</sup>. L'armée américaine n'a pas effectué d'essais nucléaires sur l'île, mais a toutefois cherché à en reproduire les effets. En 1965, la Marine a ainsi fait exploser 500 tonnes de TNT à l'extrémité sud-ouest de l'île, afin de simuler la puissance d'une bombe A et d'étudier l'effet de cette détonation sur des navires ancrés au large de l'île. Trois simulations nucléaires de ce type ont durablement défiguré cette partie de l'île. En 1972, l'armée publia une étude de l'impact environnemental de ces bombardements. Le rapport conclut que, même si les bombardements pouvaient endommager Kaho'olawe, il ne fallait pas sous-estimer leur impact positif sur l'environnement. Selon les études militaires, la pulvérisation des sols permettrait de faciliter la pousse de la végétation, les cratères laissés par les plus grosses bombes serviraient de réservoirs d'eau de pluie facilitant l'irrigation des terres, et la dispersion de métaux dans l'environnement pourrait même constituer une source de richesse dans le futur<sup>119</sup>. Inutile de préciser que les activistes hawaïens furent peu convaincus par ces allégations.

<sup>116</sup> Eckerd J., « Insights in public health: the facts about depleted uranium in Hawai'i », *Hawai'i journal of medicine & public health*, 72 (11), 2013, p. 404.

<sup>117</sup> Trask H. K., *From a native daughter: Colonialism and sovereignty in Hawai'i*, Monroe, Common Courage Press, 1993.

<sup>118</sup> Blackford M., « Environmental justice, native rights, tourism, and opposition to military control. The case of Kaho'olawe », *The journal of american history*, 91:2, 2004, p. 544-571.

<sup>119</sup> Rapport cité dans Blackford M., « Environmental justice, native rights, tourism, and opposition to military control. The case of Kaho'olawe », *The journal of american history*, 91:2, 2004, p. 544-571.

La population locale s'est fermement opposée à cette nouvelle forme de militarisation. Kaho'olawe est une île avec une importance particulière dans la culture Hawaïenne : c'est le lieu où les navigateurs et les prêtres recevaient leur formation avant l'arrivée des Occidentaux – un site sacré et symbolique à bien des égards. Pour les jeunes Kanaka Māoli interdits de séjour sur l'île, l'occupation militaire de Kaho'olawe devint emblématique de la spoliation des terres hawaïennes à travers tout l'archipel. Cette problématique fut diffusée à travers de nombreux chants et discours, dont ce poème emblématique de Pualani Kanaka'ole Kanahele :

Ho'ololi i ke ali'i kupa i ke ali'i haole	Des groupes d'étrangers arrivent sur cette terre
Ua lawe 'ia mai nā moku kaua	Et les lois sacrées quittent l'endroit
Moku lawe hae, moku lawe koa,	Voici l'époque où les tabous alimentaires sont brisés
Moku lawe kī hā pū	Les étrangers sont sur l'île et s'y agrippent obstinément
Ho'olawe ka moku, 'au i ke kai.	Cette terre devient une prison <sup>120</sup> .

La longue résistance à l'occupation de Kaho'olawe nécessita plus que des campagnes d'éducation locale et de lobbying. Les militants de l'association *Protect Kaho'olawe 'Ohana* (PKO) se livrèrent également à de nombreux actes de désobéissance civile, allant jusqu'à occuper l'île en dépit des lois en vigueur. Ils ont parfois payé ces actes de courage au péril de leur vie. Le 7 mars 1977, deux jeunes militants māoli, George Helm et James Kimo Mitchell, ont trouvé la mort en tentant de traverser les huit miles qui séparent Kaho'olawe de Maui.

Cette tragédie constitua un tournant dans la lutte du PKO. Multipliant manifestations, poursuites en justice et collaborations avec des activistes antinucléaires de Fiji et du Vanuatu, les militants du PKO contraignirent l'armée américaine à abandonner sa souveraineté sur Kaho'olawe dès 1979. En 1990, le Gouvernement états-unien rendit l'intégralité de l'île à ses propriétaires traditionnels, reconnaissant les membres du PKO comme ses gardiens officiels. En cours de restauration, Kaho'olawe a retrouvé aujourd'hui sa fonction de centre éducatif pan-océanien. Rassemblés à Kealaikahiki (le-chemin-vers-Tahiti), la pointe occidentale de l'île, les militants du PKO, accompagnés des navigateurs de la pirogue traditionnelle *Hokulea*, ont consacré en 2004 une nouvelle plateforme dédiée à la navigation traditionnelle. C'est un monument à la résistance des Hawaïens (et des Tahitiens !) à la limitation de mouvements des peuples autochtones par les armées coloniales nucléarisées.

Il est probable que d'autres facteurs ont joué en faveur de la victoire des activistes māoli à Kaho'olawe. L'historien Mansel Blackford suggère ainsi que l'explosion du secteur touristique dans les années 1960 poussa de nombreux investisseurs et politiciens haole à considérer la militarisation de l'archipel comme un obstacle à son développement économique<sup>121</sup>. Mais quelles que soient les alliances plus ou moins

<sup>120</sup> Fair K., « Kaho'olawe island reserve. A Hawaiian cultural sanctuary », *Mānoa*, 7: 1, 1995, p. 18-24.

<sup>121</sup> Blackford M., « Environmental justice, native rights, tourism, and opposition to military control. The case of Kaho'olawe », *The journal of american history*, 91:2, 2004, p. 544-571.

improbables que les militants du PKO ont été amenés à faire, il n'en demeure pas moins que la démilitarisation de Kaho'olawe constitue une victoire indiscutable dans la lutte pour la souveraineté des peuples autochtones du Pacifique. Alors que les États-Unis ré-envahissent aujourd'hui l'Océanie pour maintenir leur prédominance face à la montée en puissance de la Chine, Kaho'olawe demeure un symbole de la résilience des activistes océaniens face à la nation la plus puissante et la plus militarisée du globe.

## **Conclusion : « des histoires de création et non d'annihilation »**

Le Pacifique, théâtre de la lutte d'influence entre les États-Unis et l'URSS au siècle dernier, est aujourd'hui le théâtre stratégique des rivalités qui opposent les États-Unis et la Chine. Mais si les acteurs ont changé, les dynamiques impériales demeurent, elles, bien en place. Les rivalités entre grandes puissances continentales se manifestent encore aux dépens de la santé et de la liberté de mouvement des peuples autochtones du Pacifique. Des habitants mirarr empoisonnés au radon près des mines d'uranium australiennes, aux Marshallais exilés de leurs terres pour faire place à la nouvelle course américaine aux armements nucléaires, les activistes locaux continuent à lutter contre la nucléarisation de l'Océanie. Concluons avec ces quelques vers de Craig Santos Perez qui lance, depuis Hawaii, un appel intitulé *Nuclear Family* :

Que la paix, la vérité et la guérison règnent, car le chagrin n'a pas de demi-vie lorsqu'un être cher meurt empoisonné par radiation. La tristesse n'a pas de demi-vie quand nos enfants héritent de ce legs toxique, de ces répercussions génétiques et générationnelles, de cette fission des mondes. ... Que les déchets soient éliminés en toute sécurité et que les mines abandonnées soient réhabilitées. ... Que nos enfants reçoivent des histoires de création et non d'annihilation. Qu'advienne une paix sublime, qui éclairera leur avenir radieux<sup>122</sup>.

### **Abstract :**

The explosion of the last French atomic bomb in Moruroa in 1996 is often considered the hallmark of the end of nuclear colonialism in the Pacific. However, the Cold War modes of producing, testing, and stockpiling nuclear technology are still mostly in place today. The contemporary routes of nuclear imperialism range from uranium mining on Australian aboriginal land, to long-range missiles testing in the Marshall Islands, to depleted uranium stockpiling in Hawai'i. This article analyzes the geopolitical scope of contemporary nuclear imperialism in the Pacific. To what extent are the new routes of nuclear imperialism a response to recent excursions by the People's Republic of China to the Spartleys and Paracel Islands? Have recent geopolitical alliances and new international tensions resulted in a different geographic distribution of radioactive material throughout Oceania? How are local

---

<sup>122</sup> Let there be peace, truth, and healing because there is no half-life of grief when a loved one dies from radiation poisoning. There is no half-life of sorrow when our children inherit this toxic legacy, this genetic and generational aftermath, this fission of worlds. ... Let there be safe disposal of waste and the cleaning of abandoned mines. Let there be the disarmament of the violent nucleus with nations. ... For our children, let there be stories of creation and not stories of annihilation. Let there be a sublime peace that will illuminate their radiant futures. Perez C.S., *Āmot*, Oakland, Omnidawn, 2020.

decolonial and environmental activists challenging the persistence of nuclear imperialism in the region?

## Introduction

This essay explores the global future of nuclear power, with special emphasis on the factors that may be driving a Chinese embrace of the technology.<sup>123</sup> Nuclear power is certainly not enjoying the worldwide renaissance the industry anticipated before Fukushima; the US Department of Energy has progressively reduced its forecast for global nuclear power in the year 2040 from its projection of 5.5 trillion kwh in 2013, to 4.5 in 2016, and to 3.1 in 2019, a downsizing of 40 percent<sup>124</sup>. But even this diminished expectation represents an absolute increase of 20 percent over today's 2.6 tkwh and a relatively steady market share of nearly 10 per cent of total generated electricity. The Paris based International Energy Agency is more upbeat and anticipates 40 and 110 percent increases in global nuclear power in its low and high scenarios, which correspond to market shares of 7 to 13 percent.<sup>125</sup> These planetary averages conceal a substantial divergence between OECD and non-OECD countries; in the former, the US, EU, and Japan are expected to reduce their nuclear fleets by around 120 GW (down to 74 GW,) while in the latter, China, India, and Russia are expected to add over 150 GW (up to 222 GW.<sup>126</sup>) China is expected to be a dominant player in the industry given the combination of its enormous electricity requirements, its environmental imperative of reducing coal consumption, and its international ambition associated with the new silk roads. Whatever the precise evolution, the nuclear industry promises to remain a modest but significant player in the planet's energy future, even before considering the broader and profoundly mixed implications of the technology being employed to build nuclear weapons and to reduce global warming. Altogether, this paper will explore the differential in regional nuclear futures, particularly the strong potential in China, by analyzing a

---

<sup>123</sup> The author would like to thank several talented University of San Diego students, especially Abby Hotchkiss and Jacob Schultz, for their assistance in developing this paper; the director of NPEC, Henry Sokolski, for sharing his prodigious work on nuclear issues; and UPF professors Jean Marc Regnault and Semir Al Wardi for their generous invitation to add plutonium to their new silk roads project. A substantially longer version of this essay is available from the author.

<sup>124</sup> DOE Energy Information Agency, *International Energy Outlook*, 2013, 2016, and 2019.

<sup>125</sup> OECD International Energy Agency, *World Energy Outlook*, 2018.

<sup>126</sup> OECD International Energy Agency, *Nuclear Power in a Clean Energy System*, May 2019.

tenfold mix of drivers and constraints. It argues that nuclear power will likely diminish in the West, without falling down and out, because political and economic constraints are stronger than environmental and security drivers. The prognosis is more robust in Asia, although surely not as dynamic as the industry would like, because nuclear power offers significant environmental, political, and security advantages and economic and industrial considerations are supportive.

## **The Nuclear Club**

Thirty-one countries have commercial nuclear reactors; in six of them they generate more than 50 percent of national electricity and in another ten more than 20 percent.<sup>127</sup> The US and to a lesser extent France are the key past players, China and to a lesser extent India are the key future players. The US pioneered the nuclear power industry in the 1960s and has roughly 100 commercial reactors and 100 GW of capacity today, roughly a quarter of the world total. There have been only a couple of new starts in the US since 1976, although lifetime extensions are relatively normal and several states have recently passed or are considering zero emission credits to help sustain the industry. Still, Bloomberg expects nuclear power in the US to diminish to around 60 GW in 2040. The French have been in a nuclear league of their own since the 1970s, having conducted a remarkable construction campaign following the oil embargo in 1973. The share of electricity coming from nuclear power jumped in the course of a decade from around 10 to around 75 percent. Over the past ten years, however, the industry has lost its impressive reputation, due in part to the enormous delays and cost overruns in its two new generation reactor projects in France and in Finland. Meanwhile, environmental politics encouraged a commitment by Hollande, reiterated with a ten year extension by Macron, to reduce nuclear power from 75 to 50 percent of French power. Such a reduction would require the closure of an estimated 14 reactors from its current collection of 58 by 2035.

China is a relative newcomer to the nuclear industry but not to the technology.<sup>128</sup> China developed nuclear weapons in the 1960s, but had only constructed a handful of reactors by the end of the century. With an economy that has grown by a factor of more than 40 over the past 30 years, China now dominates all energy conversations and currently has 45 reactors (totaling around 42 GW.) While its pre-Fukushima ambition including 150 nuclear GW by 2030 and as many as 500 GW by 2050 is no longer feasible, China does account for one fifth of the nuclear construction in the world (11 of 56 GW in 2019) and the IEA expects China to have 150 GW of nuclear power by the year 2040. Other forecasts show low and high trajectories of under 100 and over 250 GW respectively by 2050.<sup>129</sup> The Rocky Mountain Institute, normally a nuclear skeptical think tank, has developed a path for China that includes 180 GW of nuclear capacity by 2050, or 14 percent of its power. All these scenarios show China surpassing France and the US within the near future.

<sup>127</sup> Schneider, M., and Froggatt, A., *World Nuclear Industry Status Report*, 2018.

<sup>128</sup> Hibbs, M., *The Future of Nuclear Power in China*, Carnegie Endowment for International Peace, 2018.

<sup>129</sup> Von Hippel, D., in Sokolski (ed.), "Is Increasing Nuclear Power the Way to Go?" *Alternative East Asian Nuclear Futures*, Nonproliferation Education Center, Volume II, Washington DC, 2018.



India is a nuclear wild card, with enormous potential and a history of underachievement. Its nominal GDP has increased by a factor of 10 from 275 to 2600 billion dollars over the past thirty years, twice the US growth rate but only a quarter of the Chinese one. Electricity generation in India is likewise only about a fourth the power output of China (1.6 vs 7.0 trillion kwh.) But Indian energy consumption is forecast to accelerate while Chinese increases in demand are expected to moderate, such that energy consumption is expected to grow by 140 percent and 20 percent respectively between now and 2040. India's nuclear industry did get an early start and it currently operates over 20 reactors, but their small size translates into only 6 GW; seven large reactors are currently under construction. Ten years ago, Indian energy authorities anticipated a dramatic nuclear ramp up, with planning for 60 GW by 2032 and as much as 600 GW by 2050. But a civil liability law has made foreign manufacturers reluctant to move into the Indian nuclear market, renewable sources of power in India are on the move, and coal consumption is resilient. Current forecasts by the IEA for India are now around 20 nuclear GW for 2030 and 50 GW for 2040.

## **Electricity**

Electricity competes for the single most important innovation of the modern era, and global demand will rise substantially in the future due to population and economic growth and its association with an improved quality of life. While the DOE anticipates global energy growth at 50 percent between now and 2050, it anticipates electricity growth at 100 percent. This planetary doubling is a composite of 50 percent growth for OECD countries like the US and France and 200 percent for non-OECD countries like China and India. ExxonMobil expects Chinese electricity generation to increase by a factor of seven between 2000 and 2040, from around 1.5 to around 11 trillion kwh, compared with a 25 percent increase in the US from around 4 to around 5 tkwh.<sup>130</sup> Two industries in particular will require additional electricity production even in advanced industrial countries: air conditioning and electric transport. While 91 percent of homes in the US have air conditioning, only 5 percent of those in India do. China may be a harbinger for the developing world, having already increased the number of air-conditioned homes from under 100 million in 1990 to nearly 600 million in 2016. Bloomberg's 2019 New Energy Outlook, which emphasizes renewables and efficiency, never the less expects over 5 trillion kwh of air conditioning demand by 2050 globally, or 13 percent of total electricity demand.<sup>131</sup>

Bloomberg also anticipates 4 trillion kwh of demand for electric vehicles by the year 2050, or around 9 percent of the total electricity demand. The IEA expects a total of 360 million new cars in 2050, with full electric cars and plug in hybrids combined constituting around 30 percent of the new fleet. In spite of competition from more efficient internal combustion engines, vehicle electrification is accelerating. China

<sup>130</sup> ExxonMobil, *The Outlook for Energy: A View to 2040*, 2016.

<sup>131</sup> BloombergNEF, *Bloomberg New Energy Outlook*, 2019.

is well positioned to lead the industry as it already manufactures more cars than Germany, Japan, the US, South Korea, and India combined and currently accounts for half of the worlds electric car sales. China has a keen interest in promoting the adoption of electric transportation given the financial and security implications of its imported oil, scheduled to rise from 5 to 12 million barrels a day between 2011 and 2030. Promoting urban air quality is another motivation, assuming the cars are not being charged by coal generated power. Obviously, nuclear power could be one of the technologies that help meet these increases in electricity demand.

## **Natural Gas**

The dramatic expansion of fracking in the US has helped produce a revolution in the role of natural gas in the planet's energy portfolio. The amount of electricity generated by natural gas will increase globally by over 50 percent between now and 2040 and its market share will increase from 23 to 25 percent. The relationship between nuclear power and gas is somewhat ambiguous, as cheap natural gas in the US has muscled out more expensive nuclear, while the expense of liquified gas and the political implications of imported gas in other countries make nuclear more attractive.

The scale of the American exploitation of unconventional gas is exceptional; Europe and Asia have very different profiles. Several European countries have actually banned fracking, reflecting the political influence of the environmental movement in Germany, the nuclear power industry in France, and the Russian gas interest in Eastern Europe. China has enormous fracking potential, ranked number one in the world by the DOE with over 1000 trillion cubic feet of recoverable shale gas compared with the US ranked number four with less than 700.

But shale gas production in China is currently two to four times more expensive than in the US and its exploitation is complicated by a variety of factors including water shortages and geological complexity.<sup>132</sup> While total Chinese annual gas production is expected to increase from 1 to 10 trillion cubic feet between 2000 and 2040, US production will reach 33 tcf. With a widening gap between production and consumption, China will be increasingly dependent on imported natural gas, which is already a substantial portion of its consumption. China has signed two enormous contracts with Russia in 2014 with a combined capacity of 68 billion cubic meters per year; the first project involved a 30 year contract worth 400 billion dollars and began operating in 2019. China will rely on LNG imports from countries like Australia and Qatar and pipeline imports from Turkmenistan. Nuclear power could offer China a way to manage the widening shortcomings between its domestic gas production and its reluctance to be dependent on imports.

---

<sup>132</sup> Lee, J., and West, J., "Deep Inside the Wild World of China's Fracking Boom," *Mother Jones*, September 18, 2014.

## **Coal**

In spite of its tarnished reputation, coal remains the number one source of electricity in the world, generating 10 trillion kwh or 38 percent of total demand. It will continue to carry a heavy load through the middle of the 21st century, with consumption projected to be up another 25 percent by 2040 in absolute terms, notwithstanding downward adjustments over the past decade. Coal trajectories in the US have been reduced by competition from natural gas and the promotion of renewables, so that its share of national electricity has already diminished from 45 to 30 percent over the period 2010 to 2018 in spite of Trump's outspoken support of coal and abandonment of the Obama's clean power plan.

The outlook is quite different in the developing world, where coal generation is resilient. DOE anticipates coal will diminish from a 21 to 14 percent share of electrical capacity in OECD countries between now and 2040 but only from a 41 to 32 percent share in non-OECD countries. Indeed, non-OECD countries are scheduled to increase their coal infrastructure in absolute terms, from around 1400 to around 1700 GW. China and India are particularly important coal consumers with 67 and 75 percent of their electricity coming from coal in 2018. While the IEA expects coal's share of Chinese electricity to fall from around 75 percent to 30 percent over the period 2010 to 2050, coal generated electricity will remain around 4 trillion kwh in absolute terms. Bloomberg does offer a lower forecast for coal futures than the IEA, but even it shows coal peaking globally only in 2026 globally (at over 10 tkwh) and in Asia only in 2028 (at nearly 8 tkwh.) It expects coal to be generating roughly 5 tkwh globally and almost 4 tkwh in Asia as late as 2050. Nuclear power could help accelerate the shift away from this prodigious polluter and contributor to global warming.

## **Global Warming**

Energy accounts for around 80 percent and coal accounts for around 40 percent of global carbon emissions. It is not a coincidence that China, India, and the US generate around 70 percent of the coal fired electricity in the world and around 50 percent of the carbon emissions on the planet. DOE expects energy related CO<sub>2</sub> to increase from an annual 22 GTs in 1990, to 31 in 2010, and to 46 in 2040, with at least 40 percent of those emissions originating in coal. The world is on a trajectory to a 4.5 degree (Celsius) warming by 2100, in spite of national pledges associated with a goal of 1.5 to 2 degrees, with carbon emissions growing by around 3 percent in 2018.<sup>133</sup> The US and China have been engaged in a denial and deflection blame game regarding climate change culpability, with the US emphasizing that Chinese emissions have risen by a factor of four from 3 to 12 GTs per year since 2000, that China now produces nearly twice the emissions of the US, and that the divergence will get much larger in the future, with China projected to emit 16 GTs in 2030. China counters that historical and per capita emissions showed far greater US

<sup>133</sup> Pierre-Louis, K., "Greenhouse Emissions Accelerate," *New York Times*, December 5, 2018.

responsibility, even before factoring in Western imports of manufactures that leave their emissions in the accounts of exporting countries.

Nuclear power's relatively clean carbon profile strengthens the argument for its inclusion in the global electricity mix. Historically, nuclear power has avoided 60 tons of carbon emissions, a quantity exceeded only by hydro power and the ban on CFCs, and it continues to spare the planet 2.2 GT per year. While former commissioner Peter Bradford has argued that "climate change, so urgent and so seemingly intractable, has become the last refuge of the nuclear charlatans throughout the western world,"<sup>134</sup> the risks associated with climate change are so substantial, not to mention multidimensional, that the dangers and costs of nuclear power might be more manageable by comparison.

## **Renewables**

Nuclear power is not the only clean alternative to fossil fuels, and renewable power is expanding at a dizzying pace. Admittedly, solar and wind power have departed from a very low base, and nuclear power still generates two times as much electricity as wind and five times as much as solar in the world. But solar and wind are forecast to catch up and surpass nuclear generation fairly quickly, judging from the current order of magnitude difference in investment. In the period from 2011 to 2017, global investment in wind and solar fluctuated between 200 and 300 billion dollars annually, whereas investment in nuclear power was between 10 and 40 billion dollars.<sup>135</sup> The most recent IEA report expects renewables to account for 40 percent of generated electricity in 2040. Bloomberg is even more upbeat, with its most recent report projecting renewables at 62 percent of global electricity in 2050 (with solar and wind at 48 and hydro at 14.) It anticipates significant regional variations, with rates of 35 percent in the US, 48 percent in China, 55 percent in India, and 80 percent in Europe.

There are limits to what renewables, especially solar and wind, can offer.<sup>136</sup> Capacity increases for renewables have only a fraction of the productivity of conventional and nuclear sources of power because of their intermittency. As a rule of thumb, solar capacity would need to expand by 500 GW to substitute for 100 GW of nuclear. Hydro has a generating efficiency intermediate between wind and solar on the one hand and nuclear on the other, and represents 16 percent of today's electricity generation, while non-hydro renewables and nuclear each represent around 10. California utilities and regulators are bracing for the wide daily fluctuations in power that renewables will generate compared with the traditional power mix. Moreover, a renewable surge will require substantial subsidies. Bloomberg's renewable revolution would require an estimated 8 trillion dollars of investment between now and 2040. Of course, nuclear and fossil fuel energies have received enormous subsidies in the past; nuclear power would not have been possible without enormous government

<sup>134</sup> Mecklin, J., "The Experts on Nuclear Power and Climate Change," *Bulletin of Atomic Scientists*, December 2015.

<sup>135</sup> Schneider, op. cit.

<sup>136</sup> Yergin, D, *The Quest*, Penguin, New York, 2012.

support and military spillover; the difference in subsidies between fossil fuels and renewables in 2015 was estimated to be over 350 billion dollars (490 and 135 billion dollars respectively) by *Le Monde*.

China has become a prodigious producer of renewable energy. It generates 1.5 times more non hydro renewable electricity than the US, 3 times more than Germany, and 5 times more than India. Chinese hydro capacity exceeds that of the US, Canada, and Brazil combined. Altogether, renewables are expected to provide nearly 2.9 trillion kwh of renewable generation in 2040, or 31 percent of Chinese electricity. But in China too, there are important limits to renewable growth. In 2019, Reuters reported that the Chinese solar industry faced a “year of reckoning,” as domestic demand softened and global protectionism threatened exports. Other observers are skeptical about China’s ability to achieve its wind power goals. Even though the country has expanded its wind capacity over the past ten years to over 100 GW, a third of the world’s total, the Economist believes the national grid connecting generation in western China with demand in central and eastern China is inflexible and poorly integrated, and that the construction of planned ultra-high voltage transmission lines will not fully remedy the problem.<sup>137</sup> Finally, the demographic and environmental consequences of large scale hydro could compromise further construction. Three Gorges, a massive 22 GW project, displaced 1.5 million people and created a gigantic reservoir that is now horribly polluted. In sum, nuclear power might fill a niche between the desire to move quickly out of fossil fuels while renewables are still maturing.

## **Economics**

Energy costs vary substantially over time and location. Oil prices have fluctuated by a factor of five, plunging from around 150 dollars to around 30 dollars a barrel during the past decade; nuclear power prices range from 2.9 cents per kwh in South Korea to 13.6 in Switzerland.<sup>138</sup> Lazard’s average figures for the levelized cost of electricity in 2017 were around 5 cents per kwh for onshore wind and solar PV, 6 for gas, 10 for coal, and 13 for new nuclear. Existing nuclear power with life extensions runs around 5 cents, according to the IEA. Carbon penalties could significantly improve the competitiveness of the nuclear sector; an MIT study argued that even a modest charge of 50 dollars per metric ton of CO<sub>2</sub> would make nuclear power competitive with cheap coal and moderately priced gas.<sup>139</sup> If including carbon charges would help the industry’s cost profile, including other costs that have historically been underestimated or subsidized with respects to nuclear power would hurt, like waste disposal and accident liability.

The cost of nuclear power was infamously predicted in the early years of the industry to be “too cheap to meter.” Even after US new reactor builds were abandoned in the late 1970s due largely to rising costs, French reactors continued coming on

<sup>137</sup> “Sunny, Windy, Costly, and Dirty,” *The Economist*, January 18, 2014.

<sup>138</sup> Leveque, F., *The Economics and Uncertainties of Nuclear Power*, Cambridge University Press, 2015.

<sup>139</sup> Rowe, J., “Nuclear Power in a Carbon Constrained World,” *Daedalus*, Fall 2009.

line through the early 2000s at prices ranging from .8 to 1.6 billion euros for reactors with 900 to 1300 MW of capacity.<sup>140</sup> New nuclear plants in the US and Western Europe over the past fifteen years have escalated in cost to as much as 8 billion dollars per 1000 MW of capacity. The French 1600 MW EPR plants in Flamanville and Olkiluoto are not yet finished, but their estimated cost has skyrocketed from around 3 billion euros to 8 to 11 billion and the price tag for the two prospective reactors at Hinkley Point has increased from 12 billion pounds to 18 to 24 billion.<sup>141</sup> Chinese reactors, however, have escaped the hyper-inflation of those in the US and Europe, even though several of them are based on western designs.<sup>142</sup> China's Westinghouse reactors appear to be running around 1600 to 2000 dollars per kw, at least one third the price typically quoted in the US. The EPRs at Taishan are running an estimated 3 billion dollars each, or about one third the price of their European counterparts. Efficient construction, with current reactors taking only five years to build, economies of scale, and state financing and supervision have kept costs reasonable. In sum, nuclear power in China is economically viable.

## Industry

The global nuclear industry was originally dominated by the US and Soviet Union, with reactor exports promoted by the Atoms for Peace program in particular. In the 1970s, following India's nuclear detonation, US export controls were tightened and France and Germany became leading suppliers for reactors and fuel services. But Germany is getting out of the nuclear business and France's reputation has suffered from the troubled construction of its EPR flagships, the controversy over Hinkley Point, and its failure to get the contract for four reactors in the UAE.<sup>143</sup> Russia is now the number one exporter of reactors in the world, with around two thirds of the export market and over 130 billion dollars in orders for Rosatom, including a spectacular deal with Egypt for 30 billion dollars for four reactors.<sup>144</sup> Russia has been offered substantial state financing to assist reactor exports and now has projects in at least nine countries involving 26 reactors. Meanwhile, South Korea, Japan, and China are becoming more prominent competitors for export contracts. South Korea completed its first overseas contract with the UAE "on time and within budget" and appears to have the competitive edge on the Saudi market for its first round of orders. The Japanese had negotiated the lead in a joint venture on a second round of Turkish reactors on the Black Sea, but that project has been suspended as a function of rising safety costs and the diminishing value of the Turkish lira. China is beginning to show its nuclear export ambitions; its companies have signed export contracts with Pakistan for six reactors, with Romania for two reactors, and with Argentina for its first indigenous reactor export, although the latter two contracts are now on hold.<sup>145</sup>

---

<sup>140</sup> Leveque, F., *op. cit.*

<sup>141</sup> Stothard, M., "Tale of Woe in French Nuclear Sector," *Financial Times*, October 13, 2015.

<sup>142</sup> Conca, K., "China Shows How to Build Nuclear Reactors Fast and Cheap," *Forbes*, October 22, 2015.

<sup>143</sup> Tander, J., "French Nuclear Diplomacy: Grand Failure," *The NonProliferation Review*, June 2014.

<sup>144</sup> Schepers, N., "Russia's Nuclear Energy Exports: Status, Prospects and Implications," *NonProliferation and Disarmament Papers*, no. 61, February 2019.

<sup>145</sup> Hornby, L., "China Seeks United Front in Reactor Export Push," *Financial Times*, April 27, 2015.



China is participating in the financing of Hinkley Point with a share worth six billion pounds, although the controversy over the project includes concerns about the security implications of Chinese financing. When the investment package including Hinkley Point was negotiated in October 2015 between the British government and China, an opposition MP complained that Britain was behaving “like a supplicant fawning spaniel that licks the hand that beats it.” The Chinese BRI includes at least 95 energy projects in 13 countries worth around 128 billion dollars, but so far BRI energy funding is devoted almost entirely to fossil fuel and hydropower projects, in spite of rhetorical emphasis on climate goals. Still, as the Chinese domestic industry gains momentum, one can easily imagine it increasing its international market share.

## **Safety**

The nuclear industry and scientific community have certainly underestimated the probabilities of reactor and fuel cycle accidents, not to mention the difficulty of finding politically acceptable solutions for nuclear waste disposal. Over the past 50 years, the nuclear industry has experienced at least 20 accidents dangerous enough to be classified between 3 (“serious incidents”) and 7 (“major accidents”) on an international scale, not counting some accidents in the military sector that have escaped reporting altogether. The Fukushima and Chernobyl accidents displaced tens of thousands of people and have left enormous exclusion zones; Fukushima is still discharging more than 700,000 curies of radioactive cesium into the Pacific, an amount of contaminated water equal to an Olympic swimming pool, every day. But the number of immediate accident related deaths has been remarkably few. The 18,000 deaths associated with Fukushima were the result of the earthquake and tsunami, not the reactor meltdowns. Longer term casualty estimates are subject to enormous controversy and variation: the total number of premature deaths from Chernobyl has been estimated to be 4000 by the WHO, up to 60,000 by an independent European report in 2006, and up to 200,000 or more by Greenpeace. It may be that the most troublesome part of these two disasters is that the potential damage could have been enormously greater. In the Fukushima case, the spent fuel pond associated with a fourth reactor held 1500 nuclear fuel assemblies containing 10 times more radioactive cesium than that released by Chernobyl; nearby was a pool with another 6000 assemblies. The collapse of the fourth building could have left much of Japan uninhabitable.<sup>146</sup>

If the nuclear industry is associated with a combination of high consequence and low probability risk, the inverse applies to fossil fuels and hydropower, where the health and environmental damages are relentless. The collapse of the Banqiao dam in China in 1975 resulted in as many as 230,000 deaths, including an estimated 40,000 from the immediate flood waters. The recent accident at Deepwater Horizon in 2011 was just one, and not the biggest, of 13 spills of over 25 million gallons in the past forty years. Coal mining accidents in China may be diminishing in number but

<sup>146</sup> Starr, S., “Costs and Consequences of the Fukushima Daiichi Disaster,” *Physicians for Social Responsibility*, October 31, 2012.



remain inexorable; 3000 to 6000 Chinese coal miners die in accidents every year. And outdoor air pollution in China contributes to 1.2 to 1.6 million premature deaths per year, reducing average life expectancy in northern China by more than five years. According to a professor of physics at the Illinois Polytechnic, “the two largest nuclear accidents in the last 30 years have a combined death toll of approximately 5,000... whereas approximately 280,000 deaths due to combustion of fossil fuels will be recorded in 2015.” In sum, the risks of nuclear power need to be weighed against the dangers of its energy competitors.

## **Security**

The safety challenge of the nuclear complex might be less daunting than the security one if only because nature, for all its incredible power, doesn't actively conspire to defeat human achievement the way man himself does. The susceptibility of the nuclear infrastructure to sabotage and strike, not to mention its suitability for making weapons of mass destruction, are security considerations that must be included in our assessment of drivers and constraints on nuclear energy. In the 1980s, the scenario of nuclear reactors throughout western Europe becoming the targets of conventional strikes by the Warsaw Pact received only a fraction of the attention of the Euromissile debates but may have been equally significant in terms of radioactive consequences.<sup>147</sup> Chatham House has warned that the risk of cyber attacks on nuclear facilities now deserves greater attention.

There is nothing hypothetical about nuclear power's interface with nuclear weapons since exploiting the duality of the nuclear infrastructure is a feature that nearly all the nuclear weapons states share. The American power program developed its early commercial reactors by extrapolating the designs from the submarine propulsion program. In Russia, Rosatom has recently stated that “the provision of Russia's defense capability is the main priority of the nuclear industry.” And in France, *Le Monde* has asked “what would become of the credibility of our nuclear weapons program and our position at the UN, if France were to renounce its plants?”

North Korea's sixth nuclear test in 2017, its ongoing missile developments, and its expanding stockpiles could produce a tipping point in Japan. Trump has already diminished confidence in all American alliance commitments, and has specifically classified Japanese car exports as a threat to US national security and demanded that support payments for overseas American forces be multiplied. While Japan's commercial nuclear reactor program is now struggling, it has provided a foundation to fast track a nuclear weapons capability should such a political decision be made. Altogether, Japan has 11 metric tons of separated plutonium on its soil, enough to make around 2500 nuclear bombs, not counting another 37 tons of separated commercial plutonium in Europe. Moreover, it has been constructing a large reprocessing facility at Rokkasho that, if completed and operated, would provide the material for another 1500 bombs per year.<sup>148</sup> As a senior LDP politician

<sup>147</sup> Ramberg, B., “Military Sabotage of Nuclear Facilities,” *Annual Review of Energy*, 1985.

<sup>148</sup> Sokolski, H., *Underestimated: Our Not So Peaceful Nuclear Future*, Nonproliferation Education Center, Washington DC, 2015.

has acknowledged, “Japan should never let go of nuclear power plants... because having nuclear power means that we can manufacture nuclear weapons within a certain period of time and it can be a deterrent.” While the military suitability of commercially generated plutonium has long been debated, the recent North Korean tests have demonstrated that tritium can square the circle. According to a Washington based nonproliferation center, “With boosting techniques, so called reactor grade plutonium... becomes essentially indistinguishable from weapon grade plutonium.”<sup>149</sup>

China developed its nuclear bomb long before its ambitious commercial program. So far, the Chinese weapons program has remained relatively modest, with only about 300 warheads and bombs. But China has now made qualitative improvements like MIRVs and the Chinese plan to build very large enrichment and reprocessing facilities is as relevant for ramping up its nuclear weapons stockpile as it is for a future fleet of commercial reactors. According to one calculation, China could use its current commercial enrichment capability to produce 500 weapons per year, but by 2020 that number could jump to 2500 per year. If China proceeds with the purchase of a French reprocessing plant, then by 2025 it could be separating enough plutonium for an additional 2000 nuclear bombs per year. In sum, if the combination of more numerous and more sophisticated North Korean bombs triggers a Japanese nuclear weapons program, a much more substantial Chinese nuclear inventory is likely to follow.

## **Politics**

Although nuclear power was universally welcomed when introduced over fifty years ago, it is now ideologically controversial and particularly vulnerable in democracies with proportional rules or federal structures that offer disproportionate influence to small ecology parties and local communities. Leftist parties in democratic countries now tend to shun nuclear, and ecology parties are more categorically opposed. The DPP in Taiwan and the Socialist Party in Spain are the most recent examples of leftist parties scheduling nuclear retirements in spite of the favorable economics of lifetime extensions; the Green party in Germany was the key to the beginning of the country’s nuclear exit even though it had received only seven percent of the national vote. Conversely, conservative parties in Japan and the US are determined to stay in the business, in spite of the legacy of Fukushima in the former and the dramatic growth of renewables and natural gas in the latter.

Countries with centralized decision making are likewise more supportive of nuclear power, given the tendency for local communities to object to the technology in their backyard. Given the concentration of political power in Paris, there is little wonder that France has the highest percentage of electricity from nuclear power in the world. Countries with communist or former communist governments in Europe

<sup>149</sup> Sokolski, H., and Gilinsky, V., “The Other Dangers from that North Korean Nuke Test,” *Wall Street Journal* (January 18, 2016.)

and Asia are particularly supportive of nuclear power given the combination of ideological support (Lenin once defined communism as the “electrification of the countryside”) and relatively centralized political power. After France, the countries with the leading percentages of nuclear electricity are almost all former communist states, including Ukraine, Slovakia, Hungary, Czech Republic. There are of course exceptions to these ideological and structural rules; in Germany the termination of its nuclear program was finalized under the leadership of conservative Angela Merkel, and in the US the Savannah River mixed oxide fuel facility has been opposed by authorities in Washington DC and supported by the community in South Carolina.

China has both the ideological and centralized features, not to mention the engineering exuberance, conducive to a nuclear power surge. Moreover, the most significant challenge to the ruling class in China is arguably the country’s environmental crisis; pollution, according to one Beijing reporter, «challenges the Party’s legitimacy and the Party knows this.»<sup>150</sup> If the communist regime decides its survival is endangered more by the certainty of environmental degradation caused by the heavy reliance on coal than by the risk of a nuclear accident, nuclear power will become even more compelling. In sum, for a developmental and demographic powerhouse with a centralized communist leadership, nuclear power in China is a political no brainwasher.

## Résumé

Les politiques énergétiques et environnementales aux États-Unis, en Europe et en Chine pèseront lourdement sur l’avenir des biens communs mondiaux, y compris la région Indo-Pacifique. Aux États-Unis, la politique environnementale est remise en cause par une incohérence idéologique, et la politique énergétique est devenue intoxiquée par l’abondance de gaz naturel. L’Europe offre une combinaison de portefeuilles, y compris un mélange ambivalent d’expansion des énergies renouvelables et de consommation de charbon persistante. Dans les deux régions, le secteur nucléaire est en baisse. La Chine, en revanche, adopte l’énergie nucléaire et, dans dix ans, sera probablement l’acteur dominant de l’industrie. Cet article examine dix facteurs à l’origine de l’affection nucléaire de la Chine, notamment l’expansion spectaculaire de sa consommation d’électricité, l’impératif environnemental de réduire la consommation de charbon, les limites pratiques des sources d’énergie renouvelables, l’économie permissive et la synergie entre les applications commerciales et militaires dans les infrastructures nucléaires.

---

<sup>150</sup> Osnos, E., *Age of Ambition*, Farrar, Straus, and Giroux, New York, 2014.

# DEUXIÈME PARTIE

## LA CHINE, STRATÉGIE ET MOYENS

Cette « refondation de l'ordre mondial », les mots sont du président Macron, nécessite une nouvelle approche géostratégique et même une réponse « ferme » des puissances occidentales ; ce serait l'Indo-Pacifique. Cette dernière se veut donc un « contrepoids » aux Routes de la soie. Il nous paraît essentiel dans cette partie d'expliquer le postulat de départ qui est la montée en puissance de la Chine.

La Chine est d'abord une puissance économique. Sylvain Petit et Vincent Dropsy analysent le développement du commerce international de la Chine en utilisant un modèle de gravité qui permet d'analyser un certain nombre de paramètres comme les flux commerciaux entre les pays situés le long de la Route, les masses économiques et démographiques, ou d'autres variables comme la proximité culturelle et politique. Mais, en réalité, la progression chinoise n'est pas seulement économique, mais aussi militaire. Emmanuel Véron démontre que parallèlement à son désir d'expansion économique, la Chine se dote d'une véritable marine militaire qui croise dans le Pacifique donnant ainsi une certaine force à sa diplomatie.

Le principe d'un colloque, dans notre tradition universitaire est de confronter des points de vue. C'est pourquoi nous avons été heureux de recevoir trois universitaires de l'Institut diplomatique de Chine. Toutefois, nous avons été surpris par la façon dont ces collègues, dans des exposés bien construits, prennent la défense de leur Gouvernement, sans nuance. Dans notre tradition, ce serait plutôt l'inverse ou au minimum un regard distant, afin que, dans vingt ou trente ans, les exposés gardent une valeur. C'est avec cette liberté de ton que Klaus-Gerd Giesen a qualifié le régime chinois d'autoritaire et a analysé son *soft power* dont il craint qu'il ne se mue prochainement en *hard power*. La Chine tendrait à contrôler, voire à corrompre, les élites dirigeantes des petits États et territoires océaniques. De ce fait, il ne faut espérer ni approfondissement de la démocratie, ni le développement dans ces entités océaniques. Son exposé a fait réagir nos collègues de l'Institut diplomatique. Xiaoxia Wang a défendu l'idée que, grâce à un retour à la pensée de Confucius,

l'harmonie qui prévaut dans le cours naturel des choses est à maintenir dans l'existence et les relations humaines. L'union entre l'homme et la nature conscrit une interdépendance étroite qui ne permet pas à l'homme de faire quoi que ce soit pour nuire à l'environnement où il vit, sinon, ce serait pour nuire à lui-même.

De ce fait, il y aurait un rapport étroit entre les Routes de la soie et la pensée confucéenne : « l'ancienne sagesse chinoise orientera l'Initiative *la Ceinture et la Route* vers une perspective saine, paisible et rassurante ». Il n'y aurait donc aucun esprit belliqueux dans cette initiative, car elle a un fondement culturel.

Valérie Niquet fait part de son désaccord. Le confucianisme tel qu'il est présenté serait au service du contrôle social, un confucianisme sclérosé qui permet de refuser toute évolution du régime. L'auteure souligne la grande fragilité idéologique de la Chine et l'inefficacité d'un système fondé sur l'absence de transparence et auquel il manque une indépendance par rapport à l'État-parti. Valérie Niquet montre par ailleurs que le concept des Routes de la soie ne serait pas un concept chinois. Elle note qu'historiquement, les communautés musulmanes jouèrent un rôle majeur et que, lorsque la Chine a pris le contrôle de son empire, elle s'est refermée sur elle-même. Dans la période plus récente, elle étudie les rapports de la Chine avec la Russie et les Républiques d'Asie centrale. Là comme ailleurs, la Chine fait reposer son *soft power* sur les possibilités de financement qu'elle peut offrir, en profitant de l'affaiblissement des anciennes grandes puissances. V. Niquet note que dans ce système de relations, la Chine est progressivement fragilisée par les réactions de rejet que sa politique suscite.

**Vincent Dropsy UPF & GDI**  
**Sylvain Petit UPF & GDI**

Chercheur associé au CRISS (Université Polytechnique Hauts de France)  
et au CRESEM (Université de Perpignan Via Domitia)

## **Les nouvelles Routes de la Soie, un projet visant à développer le commerce international de la Chine**

La Chine représente aujourd'hui environ 13% des exportations mondiales de marchandises, et 11% des importations selon l'OMC (2019)<sup>151</sup>. Elle est le premier exportateur mondial (marchandises + services). Contrairement à ce qui est traditionnellement évoqué concernant le poids de la Chine dans le commerce international, ce fait n'est pas nouveau, notamment si nous nous plaçons à l'échelle de l'humanité. Comme l'indique *The Economist* (2014)<sup>152</sup>, la Chine a représenté environ le quart du PIB mondial pendant près de 15 siècles, puis un tiers en 1820. Son retard pendant la Révolution Industrielle, mais aussi l'instabilité politique et géopolitique ont cependant retardé son développement économique par la suite, et réduit fortement son rôle dans le commerce international.

La reprise économique chinoise fut amorcée vers la fin des années 1970 et s'est ensuite accélérée suite aux réformes économiques de libéralisation et l'ouverture commerciale de la Chine à l'international. En parallèle de ces réformes économiques, la Chine est progressivement entrée dans les instances et projets de partenariats de commerce international. En 1991, elle est devenue membre de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC). Elle est membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) depuis 2001 et sa monnaie (le Renminbi) est depuis 2016 intégrée au panier de monnaies de réserve du Droit des tirages spéciaux (SDR, *Special Drawing Rights*). Parallèlement à cette volonté d'intégrer des instances de coopérations multilatérales, la Chine souhaite aussi parvenir à des accords bilatéraux, comme l'ont illustré Giesen (2017) et Colin (2017)<sup>153</sup>, pour le cas de

<sup>151</sup> Organisation Mondiale du Commerce, *Examen statistique du commerce mondial*, Genève : OMC, 2019

<sup>152</sup> The Economist, « China's back », London: The Economist Group Limited, October 11<sup>th</sup>, 2014. <https://www.economist.com/news/finance-and-economics/21623758-chinas-back>

<sup>153</sup> Colin, S. « La politique de la Chine dans le Pacifique Sud », dans Al Wardi S., Regnault J.-M. et Sabouret J.-F (sous la direction de), *L'Océanie convoitée. Histoire, géopolitique et sociétés*, Paris, CNRS Editions, 2017

Giesen, K.G. « Autonomies politiques et dépendances économiques en Océanie », dans Al Wardi S., Regnault J.-M. et Sabouret J.-F (sous la direction de), *L'Océanie convoitée. Histoire, géopolitique et sociétés*, Paris, CNRS Éditions, 2017

plusieurs pays du Pacifique. Cependant, malgré cette volonté de la Chine de faire partie de ces instances de coopération économique internationales, elle n'a pas été intégrée à l'Accord de Partenariat Trans-Pacifique (TPP) initié par la présidence de Barack Obama dès 2008 (et signé en 2016). Par conséquent, on peut légitimement se demander si le projet des Nouvelles Routes de la Soie, initiée en 2013 par la Chine n'est pas, dans une certaine mesure, une forme de réponse de cette mise à l'écart.

Ce projet des Nouvelles Routes de la Soie est caractérisé par deux formes de voies commerciales : les voies routières (via le Pakistan, l'Iran, la Russie, la Turquie vers le marché européen) et les voies maritimes (via l'Indonésie, le Sri Lanka, le Kenya, vers le marché européen en passant par le Canal de Suez et la Grèce). Comme l'indique une des premières études sur ce projet du Peterson Institute for International Economics (2016)<sup>154</sup>, son but est de réduire le temps et le coût de transport des marchandises échangées entre la Chine et l'Europe d'ici 2049, pour le cinquantième anniversaire de la République populaire. Mais ce projet a aussi d'autres objectifs : le développement des opportunités commerciales à l'étranger pour les entreprises chinoises (prêts contre transactions commerciales) ; l'augmentation de l'utilisation internationale du renminbi ; la sécurisation de l'approvisionnement en énergie grâce à de nouveaux pipelines ; le développement des infrastructures ; la favorisation de la croissance dans les pays situés le long des Nouvelles Routes de la Soie, afin d'augmenter les exportations et la croissance de la Chine.

Même si la place des pays du Pacifique dans ce projet reste limitée, comme l'indique Firth (2017)<sup>155</sup>, on peut s'attendre toutefois à plusieurs changements. Par exemple, Hannan (2017)<sup>156</sup> a indiqué que plusieurs pays en développement dans le Pacifique (par exemple, les Fidji), pourront profiter de ce nouveau projet, notamment en termes d'aides aux investissements pour des infrastructures de transport et de commerce. Et de cette manière, cela permettra d'étendre l'influence commerciale de la Chine dans cette zone.

Un récent rapport de la Banque Mondiale (2019)<sup>157</sup> apportent quelques éléments de prévision concernant ce projet. On estime que 70 pays seront concernés, représentant potentiellement 35% des investissements directs étrangers et 40% des exportations mondiales de marchandises. Le coût de ce projet d'amélioration du transport est estimé entre 144 et 304 milliards de dollars, mais les investissements chinois dans d'autres secteurs le long de ces routes pourraient avoisiner 575 milliards de dollars, et cela ne prend pas en compte les prêts internationaux qui sont d'un ordre de grandeur nettement plus grand. Les principales opportunités potentielles sont une réduction moyenne de 4% du temps de trajet entre les corridors économiques concernés et donc une augmentation des échanges commerciaux, une augmentation des revenus et une réduction de la pauvreté dans les pays

<sup>154</sup> Peterson Institute for International Economics, *China's Belt and Road Initiative Motives, Scope, And Challenges*, Djankov, S., Miner, S. (éds.), Washington D.C.: PIIE Briefing 16-2, 2016.

<sup>155</sup> Firth, S. « The Intensification of China's Pacific Islands Presence », dans Al Wardi S., Regnault J.-M. et Sabouret J.-F (sous la direction de), *op. cit.*

<sup>156</sup> Hanna, K. « CHINA, the Belt and Road and the PACIFIC: Companies, Contracts and Funding », dans Al Wardi S., Regnault J.-M. et Sabouret J.-F (sous la direction de), *op. cit.*

<sup>157</sup> World Bank, *Belt and Road Economics: Opportunities and Risks of Transport Corridors*, Washington D.C.: World Bank, 2019.

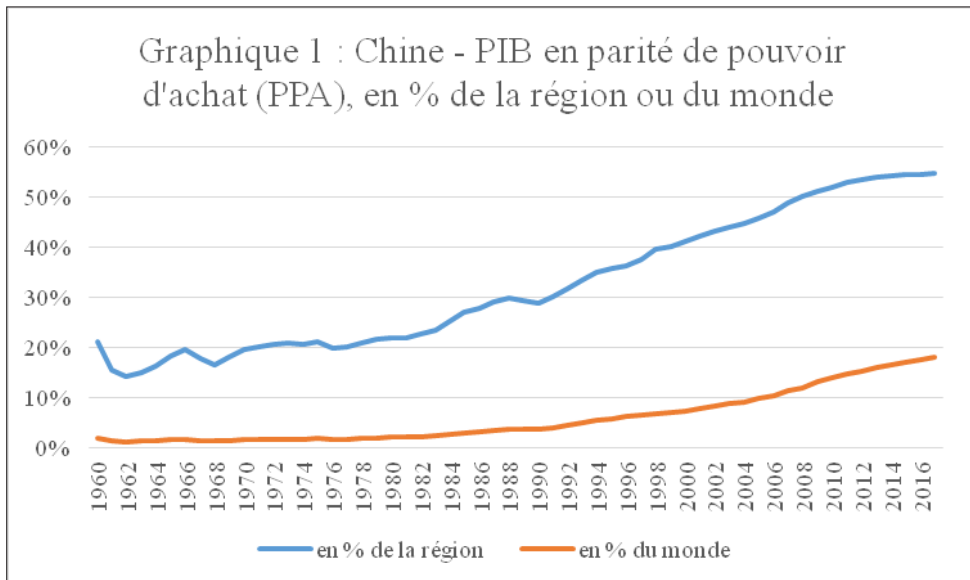


concernés. Les risques identifiés sont les suivants : hausse de la dette, risque de mauvaise gouvernance (corruption et marchés publics), infrastructures bloquées, dégradation des supports environnementaux et sociaux. Par conséquent, selon le rapport, les conditions de réussite à ce projet sont la mise en place de nouvelles réformes politiques en Chine mais aussi dans les économies concernées par ces corridors afin d'augmenter la transparence, de développer le commerce, d'améliorer la viabilité de la dette et atténuer les risques environnementaux et de corruption.

## Les caractéristiques des échanges commerciaux internationaux de la Chine : un cas d'école

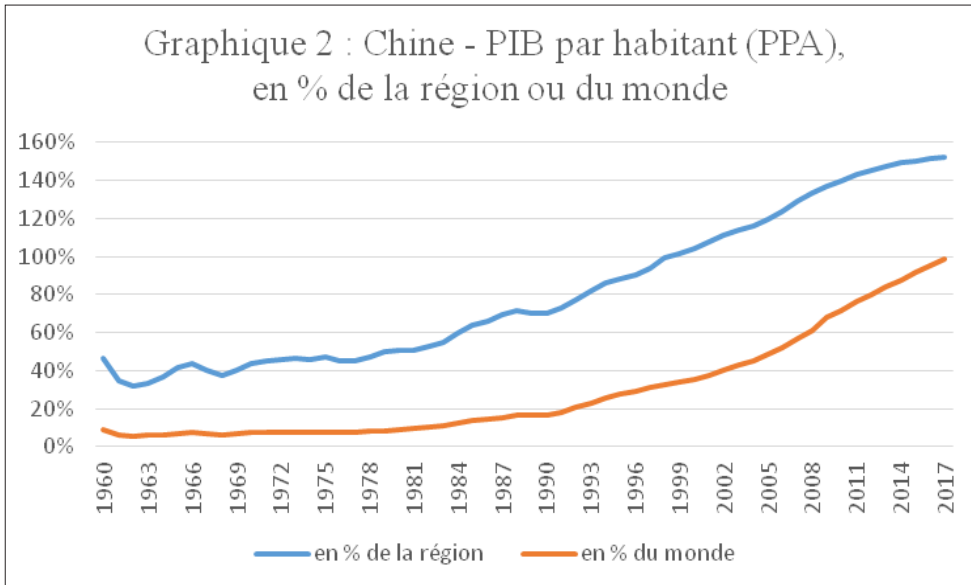
Pour cette section, nous utilisons les bases de données du CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales)<sup>158</sup> et notamment le rapport établi sur le profil économique et commercial de la Chine.

Les figures 1 et 2 permettent d'illustrer l'évolution de la croissance économique chinoise entre 1960 et 2017. On peut constater un changement de tendance concernant le poids du PIB chinois dans l'économie mondiale et régional à partir des années 1980. Ce phénomène s'est même amplifié les années suivantes. On peut comprendre que ce développement de l'économie chinoise n'est pas simplement dû à une croissance démographique car on constate aussi une forte croissance du PIB par tête (figure 2). En effet, la politique de l'enfant unique, qui a pris fin en 2015, explique le fait que la croissance du PIB par tête a été presque aussi élevée que celle du PIB en niveau et que la Chine a connu une très forte croissance de son niveau de vie jusqu'à récemment.



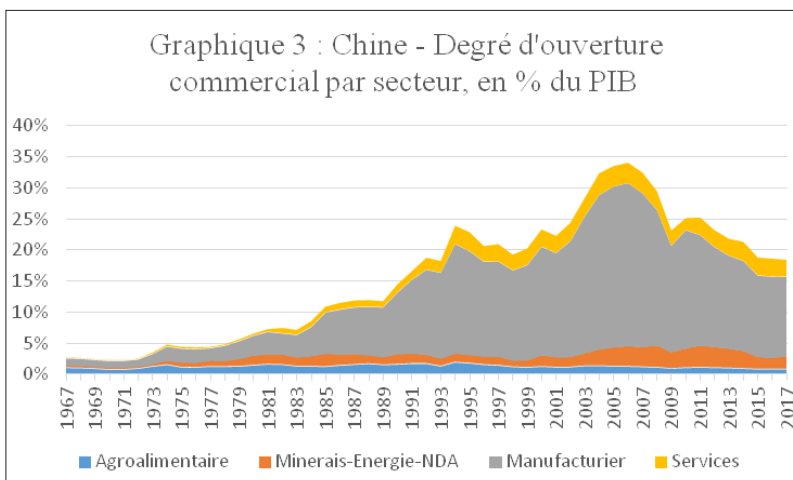
Sources : Base de données CHELEM, CEPII (2019)

<sup>158</sup> CEPII (Centre d'Études, de Prospectives et d'Informations Internationales), Bases de données. [http://www.cepii.fr/CEPII/fr/bdd\\_modele/bdd.asp](http://www.cepii.fr/CEPII/fr/bdd_modele/bdd.asp)

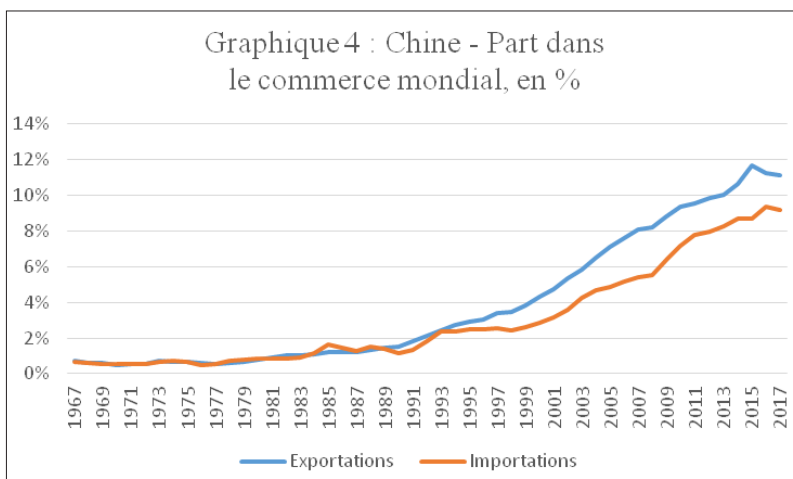


**Sources : Base de données CHELEM, CEPII (2019)**

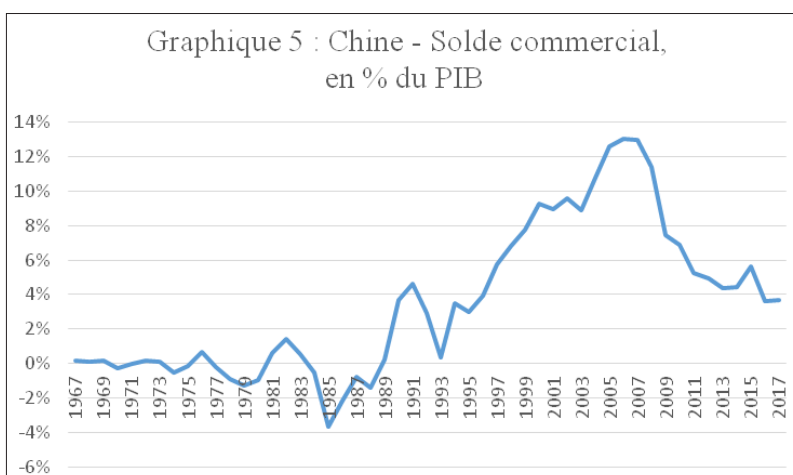
Les figures 3, 4 et 5 présentent l'évolution de l'ouverture commerciale de la Chine dans le commerce international. L'évolution du degré (ou taux) d'ouverture (qui est la somme des exportations et des importations, divisée par 2 fois le PIB), par secteur (figure 3), illustre bien que l'ouverture de la Chine au commerce international concerne essentiellement les produits manufacturés (et dans une moindre mesure les produits extractibles et les services). Ce fait stylisé est très similaire à ce qu'ont connu la plupart des pays développés durant les années 1960-1980. Le graphique suivant (4) permet de mesurer l'évolution relative des exportations et importations chinoises par rapport au commerce mondial. On peut constater que les importations chinoises ont suivi une évolution assez proche de celles des exportations. Autrement dit, la Chine, grâce à son ouverture au reste du monde, d'un point de vue commercial, a réussi à capter de nouveaux marchés, mais est aussi devenue un marché de plus en plus important pour les exportateurs d'autres pays. Le solde commercial (figure 5) est certes positif, à cause d'une sous-évaluation forcée du Renminbi jusqu'en 2005, qui s'est réduite tout comme le surplus commercial, aidé par la grande récession de 2008. Actuellement, il est retombé à un niveau bien inférieur à l'excédent commercial de l'Allemagne, par exemple (8% en 2017, contre 4% pour la Chine). Par conséquent, la Chine a joué un rôle commercial proche des conceptions théoriques prédites par les modèles classiques des économistes (Ricardo et Hecksher-Ohlin-Samuelson dit HOS)



Sources : Base de données CHELEM, CEPII (2019)

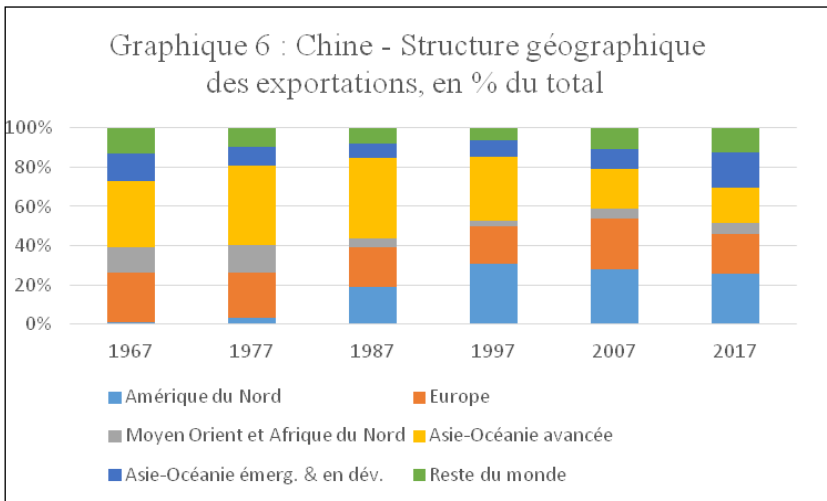


Sources : Base de données CHELEM, CEPII (2019)

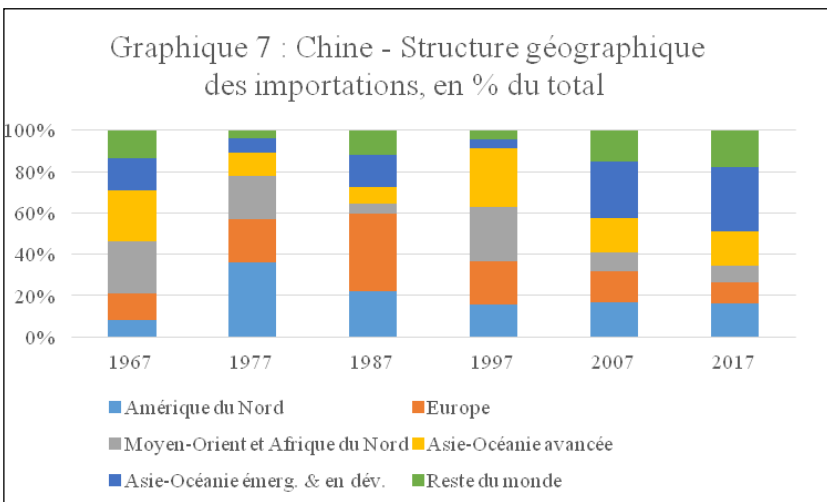


Sources : Base de données CHELEM, CEPII (2019)

Les figures 6 et 7 permettent d'identifier les principales régions géographiques avec lesquelles commerce la Chine. La section suivante est basée sur une application d'un modèle de gravité et permet de comprendre que les flux commerciaux internationaux sont proportionnels aux masses économiques des économies concernées (et du partenaire commercial) et inversement proportionnel à la distance séparant ces masses. On comprend bien pourquoi les échanges entre la Chine et l'Europe mais aussi entre la Chine et les Etats-Unis sont aussi importants (effet de masse), comme l'illustrent ces figures. De plus, la Chine, comme toute économie bien intégrée dans le commerce mondial, a aussi tendance à plus fortement commercer avec les autres pays asiatiques (effet de distance) depuis une décennie. Cette bonne diversité des partenaires commerciaux de la Chine lui permet de diversifier son offre et de mieux sécuriser ses exportations en cas de conflit commercial avec un autre pays.

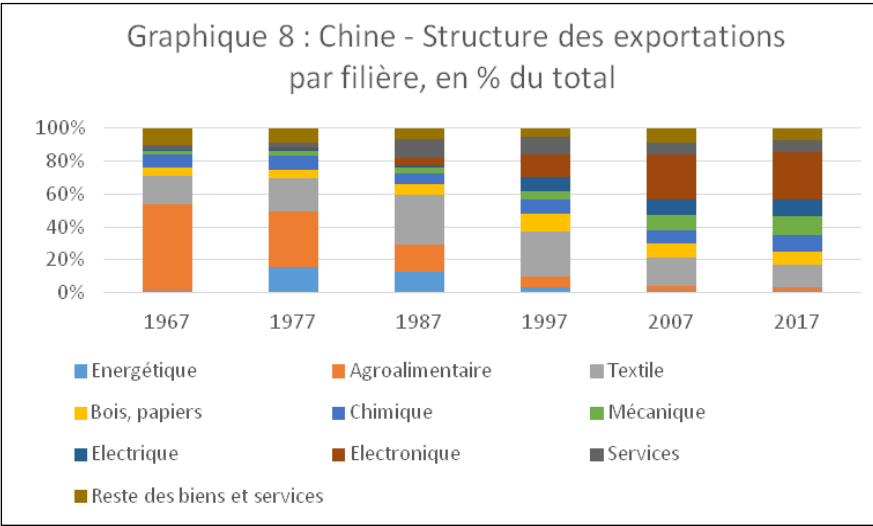


**Sources : Base de données CHELEM, CEPII (2019)**

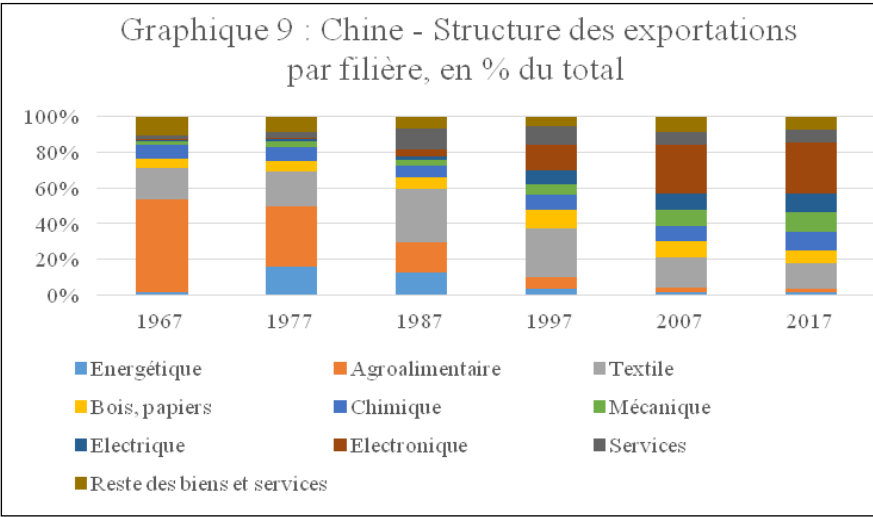


**Sources : Base de données CHELEM, CEPII (2019)**

Les figures suivantes (8 et 9) fournissent les décompositions par secteurs des exportations et des importations de la Chine. Pour les exportations, on peut constater que la part des produits agroalimentaires a diminué progressivement au profit des produits électroniques, électriques, mécaniques et textiles, ce qui est une caractéristique des pays qui traversent une transition de développement économique. On peut constater que la Chine semble se spécialiser dans des secteurs économiques bien précis et par conséquent importe les biens qu'elle ne produit pas (ou en quantité insuffisante pour son marché), ce qui est un résultat traditionnel en commerce international. Cependant, on peut aussi s'apercevoir que la Chine exporte et importe aussi des biens de même filière (textile, électronique, etc.).

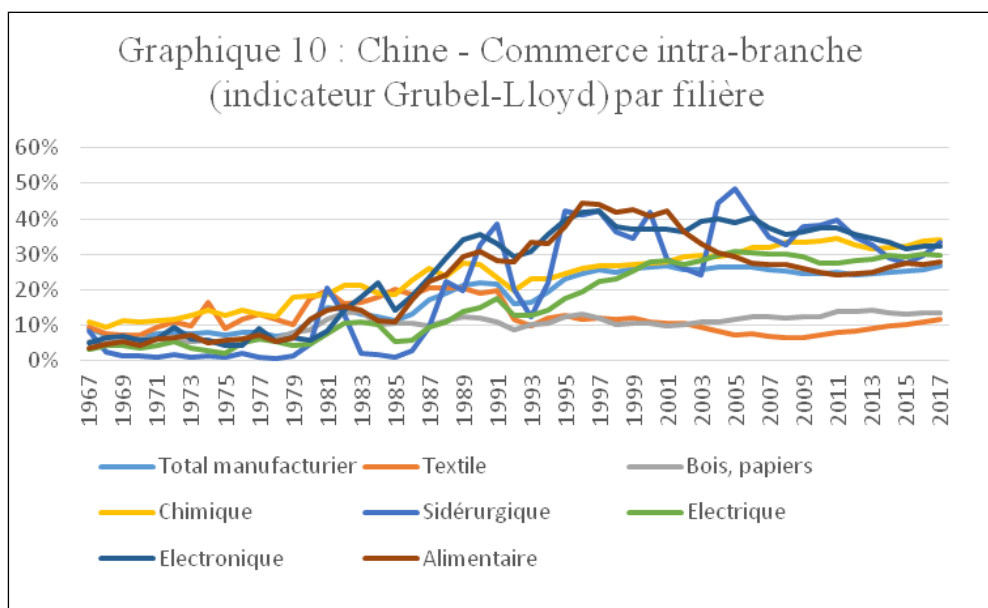


Sources : Base de données CHELEM, CEPII (2019)



Sources : Base de données CHELEM, CEPII (2019)

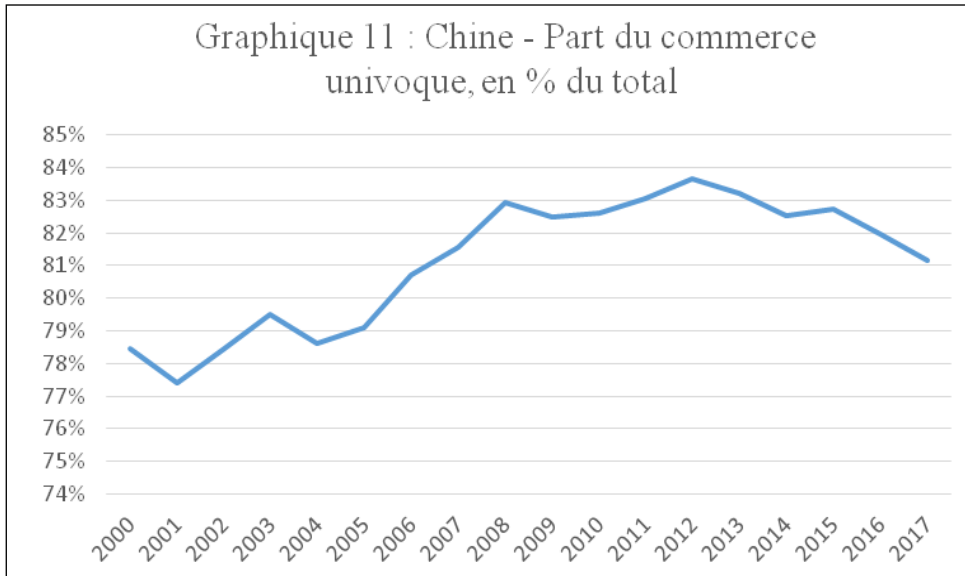
Le commerce intrabranche est un commerce simultané de produits similaires. Ce genre de commerce a été très observé entre les pays européens durant la mise en place du Marché Unique. Il s'explique par le fait que les produits similaires peuvent se différencier horizontalement (par la variété) ou verticalement (par la qualité). L'indicateur de Grubel et Lloyd (1975)<sup>159</sup> mesure la part des échanges équilibrés entre deux pays pour un même produit dans les échanges totaux de ce produit entre deux pays. Il s'agit d'un principal indicateur permettant de mesurer le commerce intrabranche. La figure 10 montre que pour certains secteurs, il existe une part relativement significative de commerce intrabranche pour les échanges chinois (produits chimiques, électroniques, sidérurgiques, alimentaires et électriques). L'autre méthode pour étudier ce phénomène de commerce intrabranche avait été proposé par Fontagné et Freudenberg (1997, 1999)<sup>160</sup>. Elle consiste dans une première étape à distinguer entre le commerce univoque et le commerce croisé. Si on considère deux flux parallèles entre deux pays (exportations et importations), et que le flux minoritaire représente moins de 10% du flux majoritaire, on conclut alors à une situation de commerce univoque. La figure 11 permet d'illustrer que la part du commerce univoque reste relativement élevée (supérieure à 80%).



Sources : Base de données WTC, CEPII (2019)

<sup>159</sup> Grubel H.G. et Lloyd P.J., *Intra-Industry Trade. The theory and Measurement of International Trade in Differentiated Products*, London: Macmillan Press, 1975.

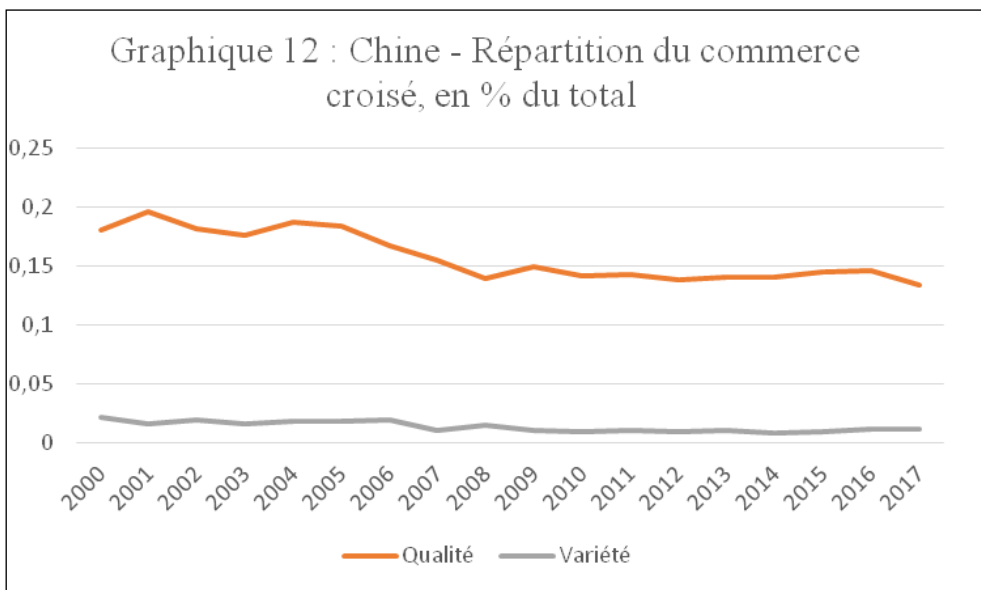
<sup>160</sup> Fontagné, L., et Freudenberg, M., « Intra-Industry Trade: Methodological Issues Reconsidered », Document de travail du CEPII n° 97-01, 1997. Fontagné L. et Freudenberg M., « Marché unique et développement des échanges », *Économie et Statistique* n° 326-327, 1999, p. 31-52



**Sources : Base de données WTC, CEPII (2019)**

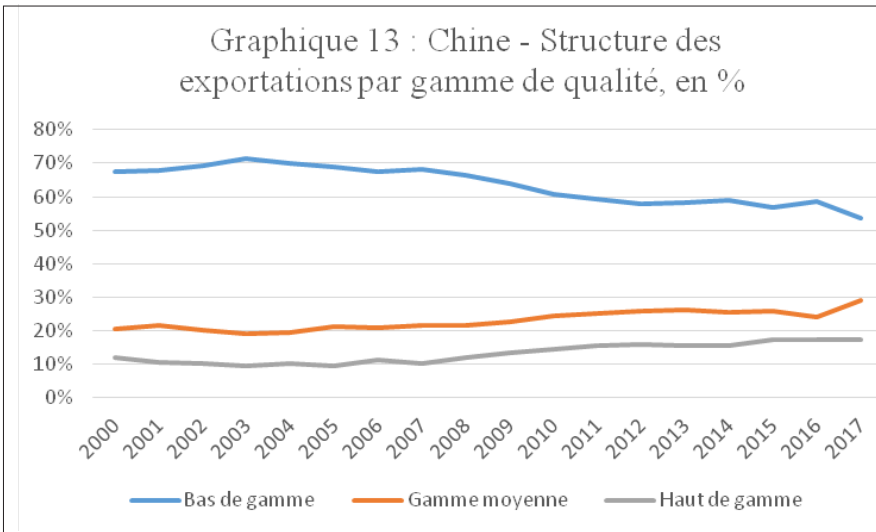
La seconde étape de la décomposition du commerce d'un pays selon la méthode de Fontagné et Freudenberg (1997, 1999) consiste à séparer le commerce croisé selon le type de différenciation des produits. Pour cela, on compare les valeurs unitaires à l'exportation et à l'importation pour un même bien (montant des exportations ou importations rapporté par les quantités échangées). Ces valeurs unitaires servent donc de valeurs approximatives des prix des biens échangés et il est supposé que la qualité d'un produit peut se refléter à travers son prix. Si ces valeurs diffèrent de plus de 15% alors on considère qu'il s'agit de commerce croisé avec une différenciation par la qualité (verticale) et dans le cas contraire il s'agit d'un commerce croisé avec une différenciation par les variétés (horizontale). La figure 12 permet d'illustrer cette évolution de ces deux formes de commerce croisé. On peut aisément constater qu'il s'agit très majoritairement d'un commerce croisé de type vertical. Ce dernier résultat est très important et permet d'éclairer plus en profondeur la stratégie de spécialisation internationale de la Chine. Ce pays se spécialise très nettement dans certains secteurs (télécommunication, informatique, électrique, certaines formes de textiles, etc.), ce qui explique une forte proportion de commerce univoque. Et lorsque la Chine commerce de manière simultanée avec ses partenaires commerciaux pour certains produits, cela cache en réalité une stratégie de spécialisation par gamme de qualité.



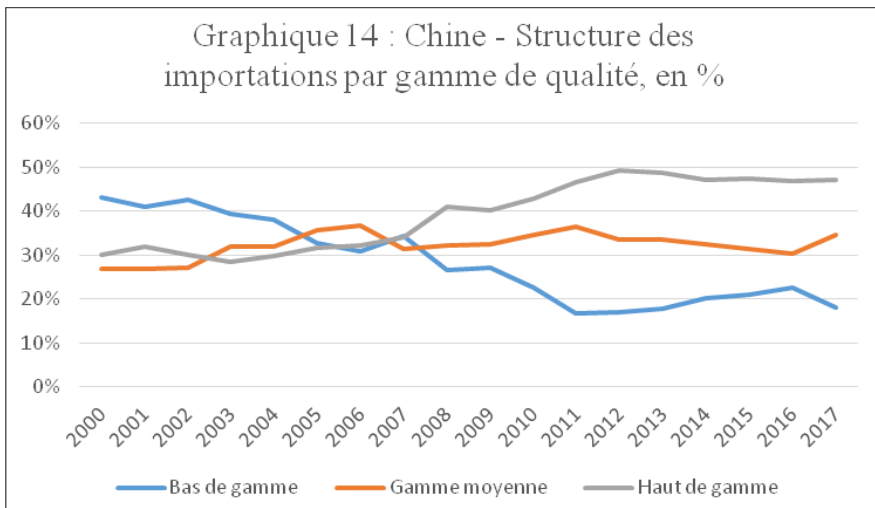


Sources : Base de données WTC, CEPII (2019)

Les figures 13 et 14 permettent de compléter ce panorama concernant le profil commercial de la Chine. Elles permettent de décomposer les flux (exportations et importations) selon le niveau qualité observée (grâce à la comparaison des valeurs unitaires à l'exportation par rapport à la moyenne des valeurs unitaires du reste du monde). On peut constater que la Chine exporte principalement des biens et services de qualité basse mais que ce poids diminue au fur et à mesure des années (de 70% à 55% des exportations chinoises) au profit des exportations de qualité moyenne et haute. Concernant les importations, la dernière figure illustre les changements dans la structure de consommation chinoise puisque le poids des importations de basse qualité (majoritaires au début des années 2000) n'a cessé de décroître au profit des importations de haute qualité. Ce point permet donc d'illustrer une hausse généralisée des capacités de consommation des Chinois et donc une hausse moyenne très nette des revenus. On peut donc s'attendre à terme à une montée en puissance les prochaines années des exportations de produits de haute qualité en provenance de la Chine.



**Sources :** Base de données WTC, CEPII (2019)



**Sources :** Base de données WTC, CEPII (2019)

Cette section permet d'illustrer que l'ouverture de la Chine au commerce international est certaine et que cette évolution est assez proche (mais en décalage temporel) de celles de la plupart des pays développés (comme les pays de l'Union Européenne). Le poids de l'économie chinoise dans le monde a particulièrement augmenté du fait qu'il s'agisse d'un grand pays mais aussi et surtout parce que la Chine a eu recours à une stratégie finalement assez similaire à celle des pays développés et donc à une ouverture commerciale vers le monde relativement forte.

## L'utilisation d'un modèle de gravité pour mesurer les effets potentiels des Nouvelles Routes de la Soie

Le modèle de gravité s'inspire du modèle en physique de la loi de gravitation universelle de Newton. Cette loi postule que la force de gravitation entre deux éléments est proportionnelle à leur masse et inversement proportionnelle au carré de la distance séparant ces deux éléments. Les premiers modèles économiques s'inspirant de cette loi furent énoncés dans la loi de Reilly (1931)<sup>161</sup> pour les échanges entre pôles urbains. Andersson (1979)<sup>162</sup> et Bergstrand (1985)<sup>163</sup> ont fourni un cadre théorique à l'application de ce modèle dans le cadre des échanges commerciaux au niveau international. Ce modèle repose sur les « nouvelles » théories du commerce international dans un cadre de concurrence imparfaite (avec la prise en compte des économies d'échelles potentielles dans les pays et la différenciation de produits échangés). Le modèle de gravité peut se résumer grâce à l'équation suivante :

$$F_{ij} = \frac{M_i M_j}{d_{ij}^2}$$

Avec  $F_{ij}$  les exportations du pays  $i$  vers le pays  $j$ ;  $M_i$  la masse du pays  $i$ ;  $M_j$  la masse du pays  $j$  et  $d_{ij}$  la distance séparant les pays  $i$  et  $j$ .

Si on généralise le modèle, sous forme d'écriture avec des élasticités, on obtient :

$$F_{ij} = GM_i^{\beta_1} M_j^{\beta_2} d_{ij}^{\beta_3} X_{ij}^{\beta_4} \eta_{ij}$$

Avec  $X_{ij}$  un ensemble de variables explicatives (autres que les masses et la distance) et  $\eta_{ij}$  le résidu du modèle (c'est-à-dire ce qu'on n'arrive pas à expliquer).

Ce genre de modèle peut être estimé empiriquement à l'aide de méthodes traditionnelles d'économétrie mais pour cela, il est utile de linéariser la formule, ce qui nous donne :

$$\ln(F_{ij}) = \beta_0 + \beta_1 \ln(M_i) + \beta_2 \ln(M_j) + \beta_3 \ln(d_{ij}) + \beta_4 \ln(X_{ij}) + \varepsilon_{ij}$$

À l'aide de données d'observation pour nos variables, notre objectif est d'estimer nos coefficients (c'est-à-dire les «  $\beta$  »). Pour ce faire, nous utilisons un échantillon de panel (c'est-à-dire, avec une dimension transversale, et une dimension temporelle) des flux commerciaux bilatéraux entre plus de 200 pays entre 1994 et 2014, à partir d'une base de données (TRADHIST du CEPII) de commerce bilatéral, ce qui fournit 42 447 paires de pays d'observations.

Pour les variables explicatives, nous utilisons les données suivantes :

- Les niveaux de populations des pays sont utilisés pour les variables de masse démographique. Pour le pays exportateur ( $i$ ), cela nous permettra d'appréhender l'offre

<sup>161</sup> Reilly W.J. *The Law of Retail Gravitation*, New York: Knickerbocker Press, 1931.

<sup>162</sup> Anderson, J. E., « A Theoretical Foundation for the Gravity Equation », *American Economic Review*, vol. 69, n°1, 1979, p.106–116.

<sup>163</sup> Bergstrand J. « The Gravity Equation in International Trade: Some Microeconomic Foundations and Empirical Evidence », *Review of Economics and Statistics*, vol. 67, n°3, 1985, p. 474–81.

de travail potentiel alors que pour le pays importateur (j), cette variable permettra de mesurer la clientèle potentielle.

- Les PIB par habitant des deux pays permettent de prendre en compte les effets de niveau de développement économique.
- La distance géographique (pondérée par les effets de distribution de population) provient du CEPIL et permettra d’avoir une approximation des coûts de transport entre les deux pays.
- Enfin, nous avons aussi ajouté 3 variables muettes permettant de mesurer des effets de similarité entre les deux pays. Les variables muettes en économétrie permettent de capturer des effets dits qualitatifs en prenant deux valeurs possibles (1 si la caractéristique observée est vrai et 0 sinon). La première variable concerne l’existence ou non d’une frontière commune (ce qui permet de capturer un effet additionnel de celui de la distance concernant la proximité géographique). La seconde est une variable permettant d’indiquer si les deux pays partagent une langue commune ou non (ce qui favoriserait la communication entre les pays). La dernière variable permet de capturer les effets institutionnels entre pays ayant un lien colonial.

**Tableau 1 : Modèle de gravité du commerce international**

Méthodologie	Moindres Carrés Ordinaires	Double Moindres Carrés
Nombre d’observations (paires)	27 322	30 083
Variable expliquée	Log (Flux commerciaux bilatéraux)	
Log (Distance)	-2,09	-2,19
Log (PIB par habitant du pays i)	2,14	0,88
Log (PIB par habitant du pays j)	1,62	0,50
Log (Population du pays i)	1,67	1,50
Log (Population du pays j)	1,42	1,26
Frontière commune	0,96	0,30 (n.s.)
Langue commune	1,60	1,00
Colonisation passée	0,75	2,69
Constant	-55,8	-15,3
R2 ajusté	58%	49%

Note : n.s. : non significatif

Deux méthodologies pour estimer les coefficients du modèle sont utilisées : (i) les moindres carrés ordinaires ; (ii) les doubles moindres carrés, avec variables instrumentales. La première méthode, dont les résultats sont indiqués dans la première colonne du tableau 1 est la plus basique, mais n’est pas valide si certaines variables explicatives sont endogènes, c’est-à-dire si elles dépendent elles-mêmes

d'une autre variable. Or dans ce modèle de gravité, le PIB par habitant des deux pays peut être influencé par leurs exportations et importations. Ceci est particulièrement vrai pour la Chine dont la croissance économique a été portée pendant plusieurs décennies par une politique orientée vers le développement des exportations à travers le monde. Un test confirme cette crainte, en rejetant l'hypothèse d'exogénéité du PIB par habitant des deux pays  $i$  et  $j$ . La seconde méthode, dont les estimateurs sont présentés dans la seconde colonne du tableau 1 permet de corriger ce biais. Nous nous focaliserons donc sur les coefficients de cette seconde méthode pour interpréter les résultats. Tous ces coefficients, à l'exception de celui pour la frontière commune, sont très significatifs, au seuil de confiance de 1%.

Les coefficients des variables exprimées en logarithmes peuvent être interprétés comme des élasticités. Ainsi, le coefficient de la distance est égal à  $-2,19$ , ce qui signifie qu'une distance plus grande de 1% tend à réduire les flux commerciaux bilatéraux de 2,19%. Mais pour de plus grandes variations des variables explicatives, cette approximation n'est pas valable. Par exemple, la formule exacte pour déterminer l'effet marginal d'une variation de la distance de  $x\%$  sur les flux commerciaux est égal à  $(1+x)^{\beta_3} - 1$ , avec  $\beta_3$ , le coefficient estimé pour la variable de distance. Ainsi, les effets potentiels des Nouvelles Routes de la Soie, dont l'hypothèse principale est une réduction des coûts, et donc des distances dans le modèle de gravité, de 4%, sont équivalents à une variation de  $(1-0,04)^{(-2,19)} - 1$ , c'est-à-dire une hausse de 9,4% des flux commerciaux entre la Chine et ses partenaires.

Cette prévision est proche de la limite supérieure des estimations de la Banque Mondiale (2019), qui prévoit une augmentation du commerce de 2,8% à 9,7% entre la Chine et les corridors économiques.

Notre modèle permet aussi d'estimer les effets des variations du niveau de vie dans chaque pays : ainsi, une hausse de 1% du PIB par habitant du pays exportateur (respectivement, importateur) tend à augmenter ces flux commerciaux par 0,88% (respectivement 0,50%). Une croissance démographique de 1% des deux pays favorise également une hausse de 1,50% des exportations et de 1,26% des importations.

D'autres facteurs peuvent jouer un rôle dans les fluctuations de flux commerciaux. Une frontière commune ne semble pas être un facteur significatif dans la régression des doubles moindres carrés, mais une langue commune tend à presque tripler les flux commerciaux entre deux pays. Enfin, partager un passé commun lié à une colonisation a un effet très important sur les futures relations commerciales entre deux pays.

Le modèle de gravité présenté explique 49% des variations de tous les flux commerciaux comptabilisés dans la base de données. De futurs travaux de recherche pourraient améliorer l'adéquation du modèle aux flux observés en intégrant d'autres variables explicatives comme par exemple les différences ou similarités dans les facteurs culturels.

## Abstract

The strength of China's economy has historically been linked to its openness and links with the rest of the world. For fifteen centuries, the ancient Silk Road provided a network of roads and sea routes for the trade of goods and the transfer of knowledge with Europe and the Middle East. The "Belt and Road Initiative" is an attempt to rebuild a modern silk road in order, among other reasons, to reduce the transport costs of traded goods. The objective of this paper is to provide an overview of China's international trade and to study the sensitivity of bilateral trade flows between countries along the Belt and Road corridors to distance, economic standards of living and population, as well as cultural and political proximity variables. To do so, we use a gravity model to analyze Chinese trade flows and to compared them with those predicted by the model, allowing us to assess the potential overall benefit of this project.





**Dr. Emmanuel Véron,**  
associé à l'École navale

L'influence de la République populaire de Chine (RPC) dans les îles du Pacifique suggère de nombreuses interrogations relatives au développement et au positionnement géopolitique de la région. Pékin est le troisième donateur d'aide au développement, le second partenaire commercial de la zone et affiche une politique internationale proactive (en partie avec le projet *Belt and Road Initiative* (BRI)). En miroir de la montée en puissance de la Chine dans la zone, le concept américain « Indo-Pacifique » semble être suivi par la majorité des puissances traditionnelles de ce vaste espace : États-Unis, Australie, Japon, France principalement. Le Pacifique Sud (en particulier) tient une place singulière dans la politique maritime de la Chine<sup>164</sup>. L'ère Xi Jinping, dans la continuité de la politique de réformes renforce son intérêt pour les affaires maritimes, la pêche, l'exploitation des ressources de la mer et la marine de guerre. Depuis 2012, la restructuration de la politique<sup>165</sup> de la mer vise à mieux affirmer les intérêts chinois dans les mers et dans l'économie bleue afin d'« abandonner la mentalité terrienne pour devenir une puissance maritime et protéger la souveraineté nationale », pour « devenir une grande puissance maritime » (*jianshe haiyang qianguo*)<sup>166</sup>. Le plan *Made in China 2025*, initié en 2014 par le premier ministre Li Keqiang, assure l'orientation technologique de cette quête de la mer.

Assez peu étudiée, l'articulation entre les évolutions de la marine chinoise et la diplomatie de Pékin dans le bassin Asie-Pacifique fait l'objet d'une dynamique certaine depuis une quinzaine d'années. La marine chinoise est la composante militaire ayant bénéficié le plus de la hausse des budgets, a revu ses doctrines et élargit son champ stratégique du déni d'accès à la construction d'une flotte de projection océanique<sup>167</sup>. La Chine ambitionne d'être la première marine en Asie et de multiplier les missions toujours plus loin de son territoire. Participant à plusieurs exercices et opérations internationales, Pékin a fait de la diplomatie navale un vecteur important de sa

<sup>164</sup> Cabestan JP., *La politique internationale de la Chine. Entre intégration et volonté de puissance*, Les Presses de Sciences Po, 2015.

<sup>165</sup> Articulée entre l'Agence d'État pour les océans, la marine de guerre et l'Académie chinoise des Sciences.

<sup>166</sup> Véron E., « La gastronomie de la mer, la pêche et la Chine : des besoins énormes aux rivalités géopolitiques », dans Pitte JR et Miossec A. (dir.), *La mer nourricière*, CNRS Editions, 2019, pp.251-271.

<sup>167</sup> Erickson S. A. et Martison R., *China's Maritime Gray Zone Operations (Studies in Chinese Maritime Development)*, Anapolis, Naval Institute Press, 2019.

politique étrangère. La zone Pacifique concentre plusieurs enjeux majeurs pour la RPC : présence américaine et son réseau d'alliance, zones halieutiques et des partenaires économiques et diplomatiques utiles à son *sharp power*<sup>168</sup>.

Pékin utilise sa marine dans le Pacifique pour étendre son influence autant que pour tester le rival américain dans la profondeur stratégique du plus grand océan mondial, et, enfin, de tester faiblement sa flotte dans un environnement ultra-marin. La modernisation d'une telle flotte pose la question de son usage et des capacités opérationnelles. Premièrement, nous analysons la montée en puissance de la marine chinoise et son usage dans la zone, puis nous étudions l'articulation entre la politique étrangère de Pékin avec sa marine de guerre dans la zone Pacifique.

## 1. Modernisation de la marine chinoise et cadre stratégique naval dans la zone pacifique

### 1. Politique de défense et la composante navale de Pékin : de la « défense active » à la haute mer

Incontestablement, la RPC a procédé tout au long des deux dernières décennies à une véritable montée en puissance des capacités navales en quantité et en qualité. La Chine se perçoit comme une très grande puissance et a entrepris une vaste réforme de son appareil militaire, de ses doctrines d'emploi et ses stratégie et politique de défense depuis le lancement des réformes de 1978. Pékin entend se doter d'un outil militaire à la hauteur de ses perceptions et combler ses retards, pour devenir une puissance militaire de premier rang. Le budget de défense de la RPC se situe, en 2019, entre 200 et 250 milliards de dollars<sup>169</sup>. Depuis un quart de siècle, l'Armée populaire de Libération (APL) est l'armée qui a le plus disposé d'importants moyens de modernisation. Dès 2000, la marine est certainement la composante qui a le plus bénéficié des réformes et de l'augmentation des budgets de défense<sup>170</sup>. L'ancien chef américain du US Pacific Command, l'Amiral Harris, affirmait que : « En 2020, la marine chinoise dispose de plus de bâtiments de surface et de sous-marins que la marine russe. En 2030, la Chine pourrait atteindre le nombre et la qualité des plus importants navires de surface américains »<sup>171</sup>.

Consciente de la course aux armements et de la recherche absolues de la parité en termes d'armements conventionnels et nucléaires entre les États-Unis et l'URSS, au temps de la guerre froide, la Chine ne souhaite pas tomber dans le piège de cette fuite en avant, objectif hors de sa portée. La Chine cherche plutôt à renforcer ses capacités conventionnelles tous azimuts (en plus de sa capacité de frappe en second), afin d'éloigner les forces américaines en Asie-Pacifique et de leurs infliger le cas échéant, des dommages difficilement acceptables, dans le cadre d'un conflit

<sup>168</sup> Lincot E., « La Chine et sa politique étrangère : le *sharp power* face à l'incertitude ? », *Revue internationale et stratégique*, 2019/3 (N° 115), p. 39-49.

<sup>169</sup> Après Tiananmen (1989), la modernisation des armées est devenue une des grandes priorités du régime. En témoigne la hausse constante du budget de défense (70 milliards de dollars en 2009, 145 milliards en 2015 et plus de 200 milliards depuis 2018).

<sup>170</sup> Il est important de noter que les chiffres (opaques) avancés par les autorités chinoises ne prennent pas en compte la parité de pouvoir d'achat. La RPC dispose de ressources très supérieures en comparaison avec les pays développés dans lesquels les dépenses pour le personnel sont très importantes, le coût comme l'entretien des matériels. Ceci porterait le budget de défense de la RPC encore plus loin. En somme, la Chine est la première puissance militaire en Asie, la seconde au monde.

<sup>144</sup> Lagneau L., La marine américaine réclame une hausse significative de son budget aux dépens de l'US Army, 2020.

<http://www.opex360.com/2020/01/22/la-marine-americaine-reclame-une-hausse-significative-de-son-budget-aux-depens-de-lus-army/>

autour de Taïwan, en mer de Chine méridionale (MCM) ou avec les forces japonaises, voire coréennes.

La politique de défense est à la fois active (*jijifangyu*) et défensive. L'APL développe aujourd'hui des moyens de dissuasion capable de remporter une guerre locale (dans l'environnement régional immédiat de la Chine) et de projeter au-delà de sa région des moyens aériens et navals, le tout dans une logique offensive. Si les précisions apportées dans les *Livres blancs* successifs (depuis 2006 jusqu'à celui de 2019) restent assez vagues, il n'en demeure pas moins que les capacités de l'APL (en particulier de la marine) et la politique étrangère de Pékin donnent clairement à voir les ambitions de puissance en Asie et au-delà du régime communiste. L'APL a considérablement élargi ses missions et son rôle : maintien de la sécurité maritime, aérienne, électromagnétique du territoire chinois, lutte contre le terrorisme, gestion de crise (catastrophe industrielle, naturelle ou sanitaire), opération de maintien de la paix de l'ONU, opération de sécurité internationale. La décision de Pékin d'envoyer plusieurs navires de guerre, en 2008, pour participer à la lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden, illustre l'élargissement des prérogatives et le caractère plus « international » des missions de l'APL<sup>172</sup>. Dans cette perspective, la marine chinoise serait capable de combattre et de mettre en œuvre une dissuasion nucléaire à la mer.

## 2. *Stratégie navale chinoise ? Puissance continentale et projection sur mer*

La culture stratégique de la Chine ignore la haute mer. Ancrée dans son immensité continentale plurielle, la puissance chinoise est prisonnière d'une géographie littorale et maritime plutôt défavorable. Pékin doit assurer la sécurité de sa très grande matrice continentale et les plus de 20 000 km de frontières terrestres composées de quatorze voisins (dont bon nombre suggèrent instabilité, sinon insécurité : Corée du Nord, Pakistan, Afghanistan, etc.). Sa façade maritime (plus de 14 000 km), quasiment fermée à la profondeur stratégique de l'océan Pacifique est en plus contrainte par le verrou de Taïwan (protégé par les États-Unis) et les nombreux différends territoriaux (les mers de Chine et Jaune) en relation avec sa zone économique exclusive<sup>173</sup>.

Si la dimension maritime et navale était très marginale durant la période de Mao Zedong (préoccupation essentielle de la défense côtière), le développement économique de la Chine, son internationalisation et la construction d'une façade maritime structurée par les plus grands ports mondiaux, vont initier une mue du rapport à la mer et aux questions navales. La stratégie navale chinoise prend forme véritablement au moment même du lancement des réformes (1979) et à la promulgation du concept de défense active. Cette dernière est ambiguë. Elle est par définition défensive (pour les approches maritimes et la défense côtière), mais (très) offensive lorsqu'il s'agit de l'occupation et la prise des îlots en MCM (concernant les Paracels, les Spratleys ou Scarborough, etc.).

<sup>172</sup> Duchâtel M. et Sheldon-Duplaix A., *Blue China: navigating the Maritime Silk Road to Europe*, Rapport de l'ECFR, Policy Brief, Paris, 2018. [https://www.ecfr.eu/page/Blue\\_China\\_Navigating\\_the\\_Maritime\\_Silk\\_Road\\_to\\_Europe.pdf](https://www.ecfr.eu/page/Blue_China_Navigating_the_Maritime_Silk_Road_to_Europe.pdf)

<sup>173</sup> Véron E., « La diplomatie du pourtour de la Chine : "bon voisinage" en Asie ou hégémonie chinoise ? », dans Richard Y. et Mareš N. (dir.), *Dictionnaire des intégrations régionales*, Paris, Atlande, p. 269-270.

Influent dans le renouveau de la politique de défense, l'Amiral Liu Huaqing (commandant la marine chinoise entre 1982 et 1988, puis vice-président de la Commission militaire centrale jusqu'en 1997), impulsera les fondements de mutation de l'actuelle marine chinoise, passant d'un appui aux forces terrestres à une fonction gagnant en autonomie, notamment de défense hauturière<sup>174</sup>. Liu formulera la fameuse théorie des trois chaînes d'îles au sein desquelles la défense en haute mer s'appliquerait<sup>175</sup>. Pragmatique et prospective, cette théorie est étalée sur un agenda allant des années 2000 à 2050 (horizon identique à la formulation des ambitions de l'APL et de la réalisation du projet BRI). Selon la géographie de cette théorie, la première chaîne d'îles comprend la mer Jaune et la mer de Chine (orientale et méridionale) dont l'île de Taïwan. Les capacités navales chinoises s'y exprimeront avant 2000. La seconde chaîne d'îles court du sud du Japon à l'île de Guam. La défense en haute mer doit être opérationnelle avant 2020. Enfin, la troisième chaîne d'îles est fictive (envisage parfois l'île d'Hawaï). Elle renvoie à l'échelle mondiale, où en 2050, la marine chinoise serait opérationnelle<sup>176</sup>.

Très polarisées par la question de Taïwan, les modernisations de l'APL et la politique de défense de Pékin ont développé des moyens très supérieurs (aériens, balistiques et navals) aux forces armées de l'île de Taïwan et suffisants pour infliger des dommages importants aux forces américaines. De plus, Pékin a largement progressé dans le domaine du déni d'accès en créant une véritable bulle A2/AD (*Anti-Access/Area Denial*) depuis le continent (enfouis dans les montagnes) et sur les îles poldérisées et militarisées de manière accrue depuis 2014-2015 en MCM. L'APL poursuit également l'acquisition de missiles intermédiaires à tête conventionnelle capable d'atteindre les bases américaines au Japon ou celle de Guam, plus des programmes de missiles balistiques (DF-21D) ou supersoniques antinavires à longue portée<sup>177</sup>.

La Chine cherche à améliorer ses capacités de projection en particulier dans le Pacifique occidental et imposer un rapport de force indirect avec les États-Unis et ses alliés (Taïwan, Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et France) et que ce dernier leurs soit défavorable. Peu à peu, Pékin considère la marine comme un outil polyvalent pouvant répondre à plusieurs types de crises, de théâtres, mais aussi de dissuasion en temps de paix, diplomatie de défense ou encore fonction de police. En cela, la multiplicité des types de navires mis à l'eau et la modernisation des capacités expriment l'évolution de la Chine vers une puissance navale et maritime de premier plan avec la singularité d'une très faible expérience opérationnelle (sinon absence réelle) dans la durée et de hautes intensités dans des contextes variés, compliqués et lointains.

---

<sup>174</sup> Henrotin J., «Entre Mao et Mahan, les mutations doctrinales de la marine », dans *Chine, quelle puissance militaire ?* Aix-en-Provence, DSI, HS 68, 2019, p. 86-90.

<sup>175</sup> The Diversified Employment of China's Armed Forces (中国武装力量的多样化运用), 2013.

<sup>176</sup> <https://chinapower.csis.org/china-naval-modernization/>

<sup>177</sup> China's Military Strategy (中国的军事战略), 2015.

## 1. *Tableau des forces navales : progression qualitative et quantitative de la marine chinoise*

Le chef d'état-major, l'amiral Prazuck<sup>178</sup> indiquait, lors d'une audition au Sénat en 2018<sup>179</sup>, que « la Chine construit en quatre ans l'équivalent de la Marine française et la Russie a multiplié par 1,5 le nombre de ses sous-marins ». La Chine est le pays dont la croissance de bateaux de guerre a été la plus élevée depuis une quinzaine d'années. Même si la Chine ne dispose pas encore de *capital-ship* (bâtiment le plus important et le plus puissant d'une flotte de guerre, classiquement un porte-avions évoluant dans un groupe aéronaval, épine dorsale autour de laquelle les éléments clés des forces navales s'articulent), elle dispose d'un très grand nombre de sous-marins, d'imposants bâtiments de combat, d'un programme de porte-avions et des capacités amphibies.

Type de bâtiment		2006	2019	Armements	Désarmements
<b>Porte-avions (PA)</b>	Porte-avions	0	1	2 (dont 1 aux essais)	0
	<b>Bâtiments de combat de surface</b>				
	Croiseurs	0	1	5 en achèvement	0
	Destroyers	29	31	14	10
	Frégates	41	48	27	19
	Corvettes	0	42	42	0
	Patrouilleurs	241	184	82	139
<b>Sous-marins</b>	SNLE	1	4	4	1
	SNA	4	12	6	1
	Sous-marins classiques	51	57	30	22
<b>Amphibie</b>	LPD	0	6	6	0
	LST/LSM	52	58	6	0
<b>Guerre des mines</b>	Mouilleurs de mines	1	0	0	1
	Chasseurs/dragueurs de mines	22	33	25	14
<b>Principaux auxiliaires</b>	Grands ravitailleurs	5	12	7	1
	Transport lourd	2	6	3	0
	Collecteurs de renseignement	11	11	6	6
<b>Aéronavale</b>	Chasseurs	618	285	219	552
	Bombardiers	130	30	0	103
	Patrouille maritime	8	27	20	1
	Transport	63	39	6	30
	Détection aérienne avancée	4	16	-	-
	Hélicoptères	78	102	29	5

**Tableau 1. État de la marine chinoise<sup>180</sup>.**

<sup>178</sup> <http://www.opex360.com/2018/04/21/selon-chef-detat-major-marine-nationale-faire-face-a-quatre-defis/>

<sup>179</sup> Audition par la commission sénatoriale des Affaires étrangères et des Forces armées, dans le cadre de l'examen du projet de Loi de programmation militaire 2019-2025 de l'amiral Prazuck, chef d'état-major de la Marine nationale.

<sup>180</sup> Sources issues de l'IISS, CAPRI et *Annual report to congress. Military and Security Developments Involving the People's Republic of China 2019*, Washington, Office of the Secretary of Defense.

Nous développons ci-dessous l'ensemble des forces navales chinoises à la fin de l'année 2019 dans un tableau comparatif de l'état et des types de navire depuis 2006. Il convient d'exposer brièvement la mutation de la marine chinoise vers une capacité hauturière : programmes de porte-avions, croiseurs, destroyers et sous-marins. Symbole par excellence la projection de puissance, « ambassadeur des mers », pour reprendre l'expression d'Hervé Coutau-Bégarie<sup>181</sup>, le *Liaoning* est entré en service en 2011-2012 après avoir été acheté à l'Ukraine (fin des années 1990), modernisé et armé. PA à propulsion diesel-électrique et de catégorie *STOBAR* (*Short Take-Off Barrier-Arrested Recovery*), il est le premier du programme de PA en Chine servant d'entraînement, de construction d'une version indigène (le second PA *Shandong* - type-001 A -, mis en service fin 2019 début 2020) et de projection de puissance en Asie<sup>182</sup>. Plusieurs autres PA sont prévus (3 ou 4), notamment à propulsion nucléaire et certains probablement de catégorie *CATOBAR* (*Catapult Assisted Take-Off But (ou Barrier) Arrested Recovery*). Le rôle de Liu dans la volonté de doter la RPC de plusieurs PA a été majeur, mais s'est vu heurter et retarder par une partie de la faction de Jiang Zemin (ancien président et chef de la commission militaire centrale), qui préférait une orientation sécuritaire et militaire principalement axée sur Taïwan. Aujourd'hui, le programme de PA, même s'il reste opaque et secret, est largement soutenu par l'appareil du Parti-État. La question du nombre en lien avec le volume financier disponible demeure.

La mise en service début 2020 du destroyer (croiseur dans la nomenclature de l'OTAN) lance-missiles de type 055 (classe *Renhai*)<sup>183</sup> illustre à dessein le passage à une flotte de haute mer. Ce navire d'environ 12 000 à 13 000 tonnes est destiné à la protection aérienne et sous-marine de l'un des deux porte-avions chinois. Il dispose d'équipements avancés et d'armements importants et nombreux : tubes de lancement vertical pouvant tirer des missiles anti-aériens, des missiles antinavires, des missiles de croisière, un système anti-aérien de courte portée, un radar AESA multifonctions, de brouilleurs, de radars passifs, de lance-leurre etc. Il est le premier d'une série de huit navires pouvant opérer autour de l'île de Taïwan comme en MCM ou bien en haute mer<sup>184</sup>.

S'ils sont restés longtemps bruyants (beaucoup le restent), les sous-marins chinois ont bénéficié du soutien de programme de refonte de la sous-marine et de transferts de technologies, permettant un véritable saut qualitatif à moyen et long terme, plus silencieux et plus meurtriers. À l'horizon 2030, la RPC disposerait d'une dizaine de SNLE 094 et 096, d'une vingtaine de SNA 093 et 095, d'une vingtaine de sous-marins AIP (système de propulsion anaérobie - Air Independent Propulsion) avec un réacteur auxiliaire nucléaire et d'une trentaine de Kilo et 039A/B/Yuan<sup>185</sup>. Certains sous-marins nucléaires sont susceptibles d'évoluer au-delà

<sup>181</sup> Coutau-Bégarie H., *Le meilleur des ambassadeurs. Théorie et pratique de la diplomatie navale*, Economica, Paris, 2010.

<sup>182</sup> <http://www.china-defense.com/smf/index.php?board=18.0>.

<sup>183</sup> Mise à l'eau effectuée en juin 2017.

<sup>184</sup> <http://www.opex360.com/2020/01/15/la-marine-chinoise-a-mis-en-service-le-cns-nanchang-son-imposant-croiseur-lance-missiles/>

<sup>185</sup> Sheldon-Duplaix A., « Les sous-marins chinois et la transformation du théâtre indopacifique », dans *Sous-marins : les seigneurs de la guerre navale*, Aix-en-Provence, DSI HS n°59, 2018, p. 45-48.

des chaînes d'îles et d'être dilués dans le Pacifique, suscitant les inquiétudes des États-Unis. Les Chinois cherchent à donner du crédit aux SNLE en pouvant frapper le territoire américain et de changer la donne dans le rapport de force et les enjeux de sécurité dans l'espace Indo-Pacifique (l'Asie du Sud-Est et l'océan Indien sont particulièrement marqués par cette dynamique où évoluent bon nombre de sous-marins chinois).

Outre le nombre de bâtiments, la marine chinoise a fait de substantiels progrès dans plusieurs domaines<sup>186</sup> : guerre anti-surface, guerre antiaérienne et guerre anti-sous-marine<sup>187</sup>. La guerre anti-surface s'est nettement consolidée avec l'entrée en service de missiles plus puissants pouvant être lancés depuis la surface, les côtes ou par des sous-marins. La guerre antiaérienne a bénéficié de l'apport de système russe, mais aussi de système de défense inspiré du *Crotale* français, à courte portée. Enfin, la guerre anti-sous-marine connaît une montée en puissance par l'amélioration des aéronefs, des radars et des sonars.

La formation, l'entraînement, le déploiement et l'exposition des marins sont autant de paramètres essentiels à la qualité d'une marine. Forte de plus de 220 000 marins, la marine chinoise semble connaître une dualité dans l'exposition à l'international et dans la formation de ses hommes. Une amélioration relative des marins est en cours, notamment depuis la participation de certains navires, de certains officiers et d'équipages aux missions de lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden. Plus généralement, on observe une évolution relative de certains marins chinois vers une meilleure capacité à évoluer en mer. En revanche, aucun cas de confrontation ni d'expérience dans la durée de la haute mer, encore moins d'affrontement et de mise à l'épreuve des navires, des chaînes de commandement et des marins sont à l'ordre du jour.

La montée en gamme et le développement international des missions de la marine chinoise sont articulés à la politique étrangère de Pékin dans la zone Asie-Pacifique, afin d'accroître l'influence du pays et asseoir son hégémonie.

## **2. Politique étrangère pékinoise et la marine comme outil de diplomatie dans le bassin pacifique ?**

### *1. Diplomatie chinoise dans le Pacifique : évincer Taïwan, diplomatie économique et accès aux ressources naturelles*

L'appareil diplomatique chinois a tissé des liens importants avec la plupart des États du Pacifique selon des modalités identiques en Afrique, en Asie ou en Amérique latine ; dans le cadre de la politique étrangère des pays en voie de développement que poursuit Pékin depuis le début des années 1990 (sinon depuis la conférence de Bandung en 1955)<sup>188</sup>.

<sup>186</sup> La copie, les transferts de technologies et l'espionnage sont au cœur de la montée en gamme des équipements. L'utilisation en opération n'en est pas moins difficile à maîtriser

<sup>187</sup> Koh C., « Quels progrès pour la marine chinoise ? », dans *Chine, quelle puissance militaire ?* Aix-en-Provence, DSI, HS 68, 2019, p. 82-83.

<sup>188</sup> Sautédé É., « La Chine dans le Pacifique Sud : tropisme, défiance et normalisation », *Hermès, La Revue*, 2013/1 (n° 65), p. 68-71.



Les différents aspects de cette politique internationale se sont considérablement intensifiés depuis les années 2000, après l'adhésion de la Chine à l'OMC, la montée en puissance de l'APL et de la perte du monopole de la puissance par l'Occident. Premièrement, Pékin cherche à légitimer son rôle de « grand pays en développement » capable d'investir et de montrer aux pays en développement que son modèle lui a permis de sortir de la pauvreté, sans avoir suivi la trajectoire des pays occidentaux. La continuité avec Bandung est éloquent<sup>189</sup>. Deuxièmement, le régime vise à éviter la coalition antichinoise dans les organisations internationales (dissiper l'idée de « menace chinoise ») et resserrer l'étau diplomatique autour de Taïwan. Cette dimension politique a porté ses fruits. Au début de l'année 2020, Taïwan n'est reconnu que par quinze États à travers le monde : neuf en Amérique latine, quatre dans le Pacifique (Tuvalu, Nauru, Iles Marshall et Palau), le Vatican (seul État européen) et un pays africain (Eswatini - ex Swaziland). Troisièmement, la RPC, dont la dépendance aux ressources naturelles et matières premières s'est considérablement accrue depuis 25 ans, vise à sécuriser ses approvisionnements. Le bassin Pacifique (de l'Australie aux espaces ultra-marins) compte beaucoup dans la stratégie et la sécurisation des approvisionnements. Dans cette triple perspective, Pékin a réussi à intégrer onze États dans le projet BRI : Nouvelle-Zélande, Iles Cook, Micronésie, Fidji, Kiribati, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga, Vanuatu, Iles Salomon et Samoa. Seuls Nauru, Palau, Tuvalu, les îles Marshall et l'Australie n'ont pas adhéré au projet BRI<sup>190</sup>. La grande majorité des micro-États insulaires sont pauvres, peu développés ; leurs infrastructures très lacunaires et géographiquement isolées. La diplomatie chinoise du chéquier, proposant des infrastructures de base ou plus élaborées, en un temps record et dans des conditions opaques, facilite le développement de relations particulières avec les gouvernements des États du Pacifique Sud.

Incapable de remettre en cause le système d'alliances bilatérales construit par la puissance américaine au lendemain de la Seconde guerre mondiale en Asie-Pacifique, le régime cherche de manière indirecte à établir un système dans lequel, sa puissance trouvera un écho et des relais pour affaiblir la présence et l'influence américaines, à travers de nouvelles organisations régionales ou d'accroître son aura dans les forums existants. La Chine a su développer depuis deux à trois décennies un dynamisme diplomatique en Asie-Pacifique<sup>191</sup> à plusieurs échelles (de la frange asiatique aux espaces ultra-marins du Pacifique Sud)<sup>192</sup>, où le projet BRI trouve à chaque fois ou presque un écho : le *Regional Comprehensive Economic Partnership* (RCEP), le format ASEAN +3, le Forum des Îles du Pacifique ou encore le cadre du *Pacific Islands Trade and Invest*. Depuis l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping, cet activisme diplomatique s'est accentué avec la signature d'un partenariat stratégique avec les États du Pacifique

<sup>189</sup> Cabestan JP., *La politique internationale de la Chine. Entre intégration et volonté de puissance*, Les Presses de Sciences Po, 2015.

<sup>190</sup> La lettre de Chine Hors les Murs n°32, Revue trimestrielle des Conseillers du commerce extérieur français.

<sup>191</sup> <https://www.defensenews.com/global/asia-pacific/2019/08/19/china-grown-strong-enough-for-a-surprise-move-in-the-indo-pacific-think-tank-warns/>

<sup>192</sup> En 1976, Pékin investit l'archipel fidjien et développera progressivement ses liens diplomatiques avec les autres États jusqu'en 1989, où Pékin devient un partenaire du forum des îles du Pacifique, la première organisation politique régionale, regroupant les dix-huit États du Pacifique sud.

(2014), consolidant les positions chinoises en matière commerciale, économique et diplomatique, culturelle et de formation (militaire et civile).

## 2. *Diplomatie navale et déploiements de navires : quels navires ? Jusqu'où ? Le dilemme des « mers lointaines »*

Pékin entend développer les aspects diplomatiques de son outil militaire. Utile pour valoriser son image et au service de sa politique étrangère, depuis les années 1980, et de manière accélérée et régulière depuis les années 2000, la diplomatie navale chinoise s'est essentiellement articulée autour du déploiement d'un navire-hôpital, l'*Arche de Paix* (*daishandao*). Navire de 10 000 tonnes environ, l'*Arche de Paix* comporte 300 lits. Ce navire-hôpital a effectué neuf missions (entre 2010 et 2019) essentiellement en Asie du Sud-Est, dans l'océan Indien et le long des côtes africaines, visitant 43 pays. En 2018, le navire-hôpital a effectué une mission dans le Pacifique, depuis Port Moresby vers Vanuatu, Fidji, Tonga<sup>193</sup> en évitant les micro-États insulaires reconnaissant Taïwan, puis joindra l'Amérique centrale par une traversée du Pacifique. L'*Arche de Paix* participa à l'exercice RIMPAC de 2014 aux côtés d'autres navires chinois. Plus récemment, à l'automne 2019, le navire *Qi Jiguang*<sup>194</sup> (navire « d'entraînement ») a opéré une mission de formation de 500 cadets faisant escale en Nouvelle-Zélande, en Papouasie et divers micro-États de la zone.

Au-delà de cet aspect important de la diplomatie navale chinoise, le déploiement de navires dans le Pacifique se concentre essentiellement dans l'espace maritime des chaînes d'îles. Ces déploiements suivent deux axes principaux : le dossier taïwanais d'une part, et la présence dans le Pacifique ouest d'autre part<sup>195</sup>. Que ce soient des manœuvres, de parades ou d'exercice conjoint avec la marine russe, il s'agit pour Pékin d'occuper l'espace au sens strict du terme et de se former à des compétences de base avant d'envisager un niveau supérieur d'évolution en mer. En ce sens, le *Liaoning* (entouré de plusieurs destroyers, corvettes et ravitailleurs) a franchi pour la première fois la première chaîne d'île à la fin de l'année 2016<sup>196</sup>. L'essentiel de la flotte chinoise opère dans son approche maritime (détroit de Taïwan et MCM). Plus que l'océan Pacifique, l'océan Indien est le théâtre océanique principal des déploiements chinois.

Par nature plus discrets, plusieurs sous-marins chinois sont très susceptibles d'être dilués au-delà de la seconde chaîne d'îles en particulier dans le Pacifique Sud et Est. Enfin, les navires collecteurs de renseignement (Type 815G, le *Tianwangxing* ou le *Haiwangxing*) ont été observés par les marines occidentales dans les franges asiatiques du Pacifique, notamment lors de l'exercice *Talisman Saber* entre les marines américaine et australienne. En appui de cet « apprentissage » de la haute mer, plusieurs navires scientifiques océanographiques opèrent au profit de la marine

<sup>193</sup> <https://www.abc.net.au/news/2018-07-18/peace-ark-chinas-floating-hospital-in-the-pacific/10007894>

<sup>194</sup> <https://www.navyrecognition.com/index.php/news/defence-news/2019/october/7571-chinese-naval-training-ship-qi-jiguang-arrives-in-east-timor-for-goodwill-visit.html>

<sup>195</sup> Auxquelles s'ajoutent plus rarement les marines française, britannique, voire indienne.

<sup>196</sup> <http://eastpendulum.com/porte-avions-liaoning-franchit-1ere-chaîne-îles>

avec le soutien de l'Administration d'État pour les océans et l'Académie des Sciences. L'exemple de navires scientifiques chinois disséminant 60 balises sismiques dans la fosse des Mariannes (56 récupérés à plus de 10 km de profondeur), à proximité de la base de Guam, illustre les besoins chinois en matière de renseignements et de bathymétrie (notamment pour la sous-marine).

Le déploiement d'un groupe aéronaval (GAN) dans le Pacifique ne s'est pas encore réalisé et restera encore pour plusieurs années une mission très difficile pour l'APL, tant ce type nécessite un savoir-faire pointu. Le mouvement d'un GAN donnera le signal clair et sans opacité d'une véritable marine hauturière avec un niveau opérationnel équivalent aux marines américaine ou française. En cela, le Pacifique constitue, certes, une profondeur stratégique intégrée dans la stratégie chinoise, mais aussi l'expression par excellence des « mers lointaines » difficilement accessibles pour la puissance militaire chinoise. Pour combler cette faiblesse durable, la géopolitique du Pacifique se complexifie par un recours au développement de points d'appui à multiusages.

### 3. *Développer des points d'appui tactiques et stratégiques pour poser les bases de l'hégémonie dans le Pacifique*

En parallèle de l'affichage progressif de ses bâtiments toujours plus loin de son territoire maritime, Pékin cherche à développer la sécurisation de ses approvisionnements en ressources naturelles (halieutiques<sup>197</sup>, minerais et demain nodules polymétalliques ?) par des moyens indirects n'accentuant pas sa présence militaire durable (sur le modèle américain d'un réseau de base).

Au début de l'automne 2019, les îles Salomon<sup>198</sup> annonçaient la fin de leur lien avec Taïwan, de même que Kiribati. Au lendemain de ce revirement géopolitique dans le Pacifique Sud, le gouvernement des Salomon était reçu à Pékin et s'appropriait à formaliser un accord de location de la totalité de l'île de Tulagi<sup>199</sup> à une société chinoise basée dans la province du Fujian<sup>200</sup>. L'entreprise (*China Sam Group*) avait conclu un contrat de location de l'île de 2 km<sup>2</sup> (1 200 habitants) dans des conditions contractuelles floues et souhaitait développer un mouillage en eau profonde, bénéficier d'un droit d'exploitation des ressources et développer une zone économique spéciale. Cette situation n'était pas sans rappeler des précédents où la Chine a développé plusieurs points d'appui synthétisés dans la stratégie dite du « collier de perles »<sup>201</sup> en Asie du Sud-Est et dans l'océan Indien, largement documentée par les experts américains, japonais et indiens dès les années 2000. Ces derniers pensaient probable le développement de points d'appui de nature duale avec des objectifs militaires (*dual-use purpose for military objectives*) -

<sup>197</sup> La richesse halieutique polarise les pêcheries chinoises toujours plus loin dans le Pacifique. La Chine est le premier pêcheur, éleveur et consommateur de poisson au monde. La forte consommation et les très importantes captures suscitent de fortes rivalités. Les pêcheries seront susceptibles d'être protégées et d'évoluer avec des bâtiments de marine chinoise.

<sup>198</sup> [https://www.fmprc.gov.cn/mfa\\_eng/zxxx\\_662805/t1700930.shtml](https://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/zxxx_662805/t1700930.shtml)

<sup>199</sup> La présence de l'armée japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale témoigne de l'importance de cette île (de taille très modeste) dans une perspective stratégique (carrefour de navigation, point d'appui et de projection de forces armées).

<sup>200</sup> <https://www.tahitineews.co/index.php/2019/10/22/une-ile-de-2-km2-des-salomon-louee-par-un-mysterieux-groupe-industriel-chinois/>

<sup>201</sup> Véron E. « Le « collier de perles », une stratégie maritime chinoise ? » *Mappemonde*. N°112. <https://mappemonde-archivage.mgm.fr/num40/fig13/fig13405.html>

capacité d'écoutes, d'interception et de brouillage et possibilité pour les navires de se ravitailler. L'accord sera résilié<sup>202</sup> peu de temps après pour des raisons de procédures<sup>203</sup>, probablement aussi que cet évènement a fait parler de lui dans diverses sphères académiques, sécuritaires et diplomatiques, en particulier dans le Pacifique Sud, mais aussi dans les pays occidentaux. L'océan Pacifique, précisément la partie sud, est devenue en deux décennies un vaste espace de rivalité d'influence et de concurrence, demain peut-être de tensions, entre la Chine, en pleine expansion et les puissances traditionnelles (États-Unis, Australie, Japon, France).

Un autre exemple éloquent concerne Vanuatu. L'archipel a apporté son soutien au régime de Pékin sur le différend territorial de la MCM en mai 2016. Territoire ultramarin situé à 600 km de la Nouvelle-Calédonie, la Chine lui a apporté une aide de 1,5 milliard d'euros entre 2006 et 2016 selon le *Lowy Institute* et construit une nouvelle résidence pour le Premier ministre vanuatais ainsi qu'un palais, cadeau des autorités chinoises<sup>204</sup>. Dans le prolongement de cette diplomatie du chèque, plusieurs rumeurs faisaient état de la construction d'une base militaire par la Chine. Les autorités chinoises et vanuataises ont toutes deux démenties. Pour autant, des investisseurs chinois ont construit un réseau de télécommunication et un port en eau profonde sur l'île d'Espiritu Santo, à proximité de l'aéroport international de Vanuatu. Cette infrastructure présente vraisemblablement plusieurs éléments d'utilisation multiple, sans être un port militaire, mais dont l'usage peut être là aussi dual.

Acteur régional de premier plan dans la zone, l'Australie, qui a tout au long des années 2000 développé des liens importants avec la Chine (milieux d'affaires, proximité de parlementaires australiens avec Pékin, activités extractives et agricoles, diaspora chinoise, échanges universitaires, etc.) se voit aujourd'hui contrainte de réévaluer sa politique régionale et ses relations avec la Chine. L'immixtion pékinoise dans les milieux politiques australiens rendue publique par les services de renseignement australien, l'interdiction à la Chine de poser un câble sous-marin reliant les Salomon à Sydney et la présence chinoise à Darwin participent pleinement des nouvelles orientations stratégiques de Canberra et de son rôle et position au sein du concept Indo-Pacifique, sans délaisser son appartenance au réseau *FiveEyes*. L'Australie semble être le pays le plus en avant de la rivalité d'influence avec Pékin dans le Pacifique Sud<sup>205</sup>. Le Premier ministre se veut plus proactif dans la zone : première visite d'État aux Salomon, puis au Vanuatu et aux Fidji depuis plus de quinze ans, création d'un ministère dédié au Pacifique, etc. En matière sécuritaire et de politique de défense, le « contrat du siècle » de livraison de 12 sous-marins à propulsion conventionnelle avec l'industriel français *Naval Group* illustre la course aux armements en lien avec la hausse du budget de la défense

<sup>202</sup> Le gouvernement des Salomon a estimé que cet accord était « illégal, inapplicable, et devait être annulé avec effet immédiat ». La société chinoise ne bénéficiait pas du statut d'investisseur étranger ce qui a permis d'annuler l'opération.

<sup>203</sup> [https://www.tahiti-infos.com/L-archipel-des-Salomon-renonce-a-louer-une-ile-a-une-societe-chinoise\\_a186191.html](https://www.tahiti-infos.com/L-archipel-des-Salomon-renonce-a-louer-une-ile-a-une-societe-chinoise_a186191.html)

<sup>204</sup> <https://www.lowyinstitute.org/the-interpreter/many-questions-about-china-s-vanuatu-ambition>

<sup>205</sup> Medcalf R., « China and the Indo-Pacific: Multipolarity, Solidarity and Strategic Patience », Paper delivered for Grands enjeux stratégiques contemporains – Chaire en Sorbonne Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018. [https://nsc.crawford.anu.edu.au/sites/default/files/publication/nsc\\_crawford\\_anu\\_edu\\_au/2018-04/rory\\_medcalf\\_sorbonne\\_indo-pacific\\_march\\_2018.pdf](https://nsc.crawford.anu.edu.au/sites/default/files/publication/nsc_crawford_anu_edu_au/2018-04/rory_medcalf_sorbonne_indo-pacific_march_2018.pdf)

chinoise, le développement d'une sous-marine évoluant au-delà des chaînes d'îles et la montée en puissance stratégique-militaire de Canberra en Asie-Pacifique, en partenariat avec l'allié traditionnel américain, mais aussi français.

Si Pékin a su remporter une victoire militaire en temps de paix en construisant un véritable bastion stratégique en MCM<sup>206</sup>, l'évolution capacitaire vers une marine de haute mer aura pour longtemps des difficultés pour être crédible aux yeux des marines de guerre modernes, expérimentées et opérationnelles. La RPC est très polarisée sur les espaces maritimes au sein des chaînes d'îles, de l'Asie du Sud-Est et l'océan Indien. L'océan Pacifique constitue un horizon stratégique important pour la Chine. Pour autant, les capacités opérationnelles de sa marine sont certes impressionnantes, mais leur emploi ainsi que le caractère opérationnel des marins chinois sont encore très incertains. L'outil militaire lui-même n'est pas encore aguerri, d'autant plus que le contexte océanique du Pacifique est complexe, bien connu des marines occidentales. Dans ce contexte les gesticulations chinoises ne sont pas synonymes de conflit, la Chine n'est pas encore en mesure de mener une action violente loin de son territoire. Pour autant cette dernière n'est pas exclue et pas seulement en mer de Chine. Les États-Unis travaillent sur le concept A2/AD, et, pensent possible le déploiement de systèmes de missiles à portée intermédiaire à Guam.

La concentration des efforts diplomatiques sur les micro-États du Pacifique Sud témoigne de la volonté de Pékin de constituer, non pas tant des points d'appui stratégiques militaires, mais plutôt d'avancer ses pions dans une logique duale. L'exemple de l'île de Tulagi illustre-t-il un revirement pour la politique chinoise dans le Pacifique face au concept indopacifique ? Les avancées chinoises éveillent de plus en plus d'incertitudes et de scepticisme, auxquels la reconfiguration géopolitique du concept Indo-Pacifique essaye de répondre. Cette situation pousse les pays de la zone à des stratégies de *hedging* : multiplier leurs options pour minimiser les risques, dans le cadre de nombreux partenariats stratégiques et accords minilatéraux. Plus que jamais, les pays de la zone n'auront le choix de leur partenaire stratégique entre les États-Unis, le Japon, l'Australie, la Chine, la France et demain l'Inde.

La RPC affiche ses ambitions de puissance globale à horizon 2049, notamment dans la perspective de l'achèvement du projet BRI et d'une « armée de classe mondiale ». La Chine sera-t-elle capable d'intervenir dans la durée loin de son territoire dans le Pacifique et dans un contexte de crise polymorphe ? Probablement pas. Elle le sait et ne cherchera pas cette configuration difficile que seules les marines occidentales (dans une certaine mesure) peuvent réaliser.

Référence complémentaire : Véron E. & Lincot E., « L'Europe et l'Asie non-chinoise : historique du concept d'Indo-Pacifique », *Le Grand Continent*, 23 juin 2021

---

<sup>206</sup> Véron E., 2018, « Les îles militarisées en mer de Chine du Sud : la partie émergée de la puissance de frappe de Pékin, The Conversation, 2018. <https://theconversation.com/les-iles-militarisees-en-mer-de-chine-du-sud-la-partie-emergee-de-la-puissance-de-frappe-de-pekkin-97946>

## Abstract

The Chinese navy is the military component that has benefited the most from rising budgets and in-depth modernization of all armies. The navy has revised its doctrines and widened its strategic field from denial of access (A2 / AD) to the construction of an ocean projection fleet. In this sense, China aims to be the first navy in Asia and to multiply the missions always further from its territory. Participating in several international exercises and operations, the Peking Navy has made naval diplomacy (for a decade) an important vector of its foreign policy in parallel with its economic diplomacy with the BRI project, especially in the South Pacific. The Pacific zone concentrates several major challenges for the PRC: American presence and its network of alliances, fishery zones and economic and diplomatic partners useful for its sharp power. Thus, Beijing uses its navy in the Pacific to extend its influence as much as to test the American rival in the strategic depth of the largest ocean in the world, and, finally, to test its fleet in an ultra-marine environment. The increased influence of China in the Pacific Islands suggests many questions relating to the development and geopolitical positioning of the region, in particular within the framework of the Indo-Pacific concept. This text questions the articulation between the modernization of the navy and the proactive dimension of Beijing's diplomacy in the area.



## **I. Introduction**

Le présent texte vise à évaluer deux moyens économiques – l'aide au développement et les prêts bilatéraux – mis en œuvre par la République populaire de Chine (RPC) pour gagner en influence politique et militaro-stratégique auprès des appareils d'États dans l'espace géographique océanien, un système insulaire régional nettement plus restreint que le vaste Indo-Pacifique. L'objectif consiste à analyser comment un certain nombre de nouvelles dépendances économiques spécifiquement à l'égard de l'État chinois à la fois rend les États insulaires océaniques davantage vulnérables sur le plan politique externe, et contribue en même temps à structurer de façon biaisée leurs systèmes politico-économiques internes.

L'accent sera donc mis sur la double articulation entre les sphères politique et économique, endogène et exogène. Nous allons démontrer que la RPC joue en Océanie – en dehors des classiques investissements locaux par des firmes chinoises – un véritable jeu de cache-cache géoéconomique avec l'Occident, servant à préparer le terrain pour y réaliser à moyen terme des percées politico-stratégiques: c'est le *soft power* qui, habituellement, précède le *hard power*.

## **II. Les perceptions et analyses chinoises de la situation océanique**

La RPC perçoit l'espace océanien globalement à travers le prisme de sa propre expérience historique, car depuis que la Chine existe elle a le Pacifique comme arrière-cour maritime. Très tôt dans son histoire, elle disposait de suffisamment de capacités pour envahir l'Asie du Sud-Est et les territoires habités du Pacifique, mais n'y voyait pas vraiment un intérêt primordial, et ne l'a donc pas fait. Cependant, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle la situation s'est retournée de façon spectaculaire contre elle puisqu'un certain nombre d'États occidentaux avaient colonisé la sphère géographique englobant la plupart des territoires bordant la mer de Chine méridionale, tandis que la Chine avait été ramenée au statut d'État soumis. Il s'agissait d'un renversement radical de sa position qui a laissé de profondes traces dans la mémoire



collective chinoise, voire une rancune qui structure encore aujourd'hui sa perception de l'espace océanien. La mainmise coloniale puis postcoloniale de « l'homme blanc » sur l'espace océanien est jugée illégitime. Et cela d'autant plus qu'elle se concrétise encore aujourd'hui notamment en matière de zones économiques exclusives (ZEE), c'est-à-dire par la prise de contrôle par les anciennes puissances impériales de vastes espaces maritimes et de leurs ressources, grâce à la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM) :

le long de ses côtes, hors de toute contestation, la Chine possède une ZEE d'environ 900'000 km<sup>2</sup> – soit la taille de l'une des plus petites ZEE d'outre-mer américaines, françaises ou britanniques. Et en mer de Chine méridionale, loin de ses côtes, Pékin revendique la souveraineté sur des ZEE estimées à un peu moins de 2 millions de km<sup>2</sup>. Même si toutes ces revendications étaient satisfaites, les ZEE de la RPC ne dépasseraient vraisemblablement jamais les 3 millions de kilomètres carrés. Et en dehors de ces zones en mer de Chine méridionale que lui contestent vigoureusement les pays de la région, la Chine ne possède pas de territoires d'outre-mer sur lesquels elle exercerait sa souveraineté<sup>207</sup>.

Un tel écart engendre de nos jours d'importantes conséquences en matière de répartition, entre les différents États du monde, des droits de propriété sur les ressources océaniques, ainsi qu'en termes géostratégiques de points d'appui. En l'absence totale de discussion à propos des vastes ZEE occidentales dans la région, fruits de la conquête coloniale, la RPC estime de longue date qu'il s'agit là d'une injustice historique grave qu'il convient de corriger petit à petit, en avançant patiemment ses pions dans l'espace océanien.

Deuxièmement, le gouvernement autoritaire de la RPC fait une analyse plutôt fine des opportunités à saisir en Océanie. Peut-être mieux que les États occidentaux il perçoit la faiblesse principale commune à tous États insulaires, malgré leur grande diversité politique en apparence<sup>208</sup>: la structure rentière de leurs systèmes économique-politiques, dont la Chine populaire parvient à tirer un avantage non négligeable. En effet, la dépendance postcoloniale vis-à-vis de l'aide étrangère au développement et de prêts bilatéraux ou multilatéraux limite sérieusement la capacité des États insulaires à articuler une politique étrangère réellement indépendante. Un PIB par tête d'habitant se situant le plus souvent parmi les plus faibles dans le monde fait que la sortie de la pauvreté n'est pas pour demain, loin s'en faut, bien qu'il existe un écart notable notamment entre Kiribati et les Îles Salomon d'une part, et Fidji, Tonga et Samoa d'autre part<sup>209</sup>.

Les États insulaires demeurent donc forcément sous la perfusion permanente de l'aide au développement et surtout de prêts contractés auprès d'autres

<sup>207</sup> Norton P., « Archipels impériaux : La Chine, le colonialisme occidental et le droit de la mer », *Agone*, n° 55/3, 2014, p. 196.

<sup>208</sup> Firth S., *Instability in the Pacific Islands. A Status Report*, Sydney, Lowy Institute, 2018 ; Duranthon A., « Qu'est-ce qu'un micro-État aujourd'hui? L'exemple des micro-États d'Océanie », *Revue française de droit constitutionnel*, n° 92, 2012, pp. 785-797 ; Duranthon A., « Quelle souveraineté pour les micro-États d'Océanie ? », in : Faberon J.-Y. et Regnault J.-M. (dir.), *Destins des collectivités politiques d'Océanie*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2011, vol. 2, pp. 499-508. Au sujet de la diversité de la seule Polynésie: Al Wardi S., « Un peuple divisé ou les relations internationales dans le Pacifique Sud », *Journal de la Société des Océanistes*, n° 140, 2015, pp. 75-87.

<sup>209</sup> Giesen K.-G., « Autonomies politiques et dépendances économiques en Océanie », in : Al Wardi S., Regnault J.-M. et Sabouret J.-F. (dir.), *L'Océanie convoitée : histoire, géopolitique et sociétés*, Paris, CNRS Éditions, 2017, pp. 573-586.

États ou d'organismes multilatéraux. Une telle *rente économique* provoque des conséquences politiques dramatiques sur le plan interne: l'élite politique de rentiers locaux, organisant l'interface entre rentes externe et interne, et divisée souvent en deux ou trois fractions rivales, la reçoit - au nom de l'État - pour la redistribuer aussitôt, par l'intermédiaire de l'appareil d'État, dans l'économie et la société. La rente de l'aide au développement et des prêts bilatéraux et multilatéraux altère ainsi le bon et libre fonctionnement des marchés économique et politique nationaux parce que l'élite politique dispose d'un accès quasi exclusif, et contrôle sur le plan interne les régulations et arbitrages de l'État qui sont automatiquement pervertis par la corruption et le clientélisme. Cela se traduit entre autres par des procédures administratives viciées, par un emploi public clientéliste et démesuré, ou par des contrats de travaux publics de toutes sortes. La rente induit dans ce cas-là principalement le mauvais usage de l'exercice du pouvoir public en faveur de profit privé<sup>210</sup>.

Le système de kleptocratie, dans lequel la corruption est systématiquement organisée du haut de l'État jusqu'aux niveaux les plus bas de l'administration, signifie que le rentier contamine l'ensemble du système économique et politique, et empêche qu'une bourgeoisie libre et indépendante de l'État et, partant, un marché politique libre puissent éclore. Il fait aussi obstacle à ce que la société civile accède à une réelle indépendance vis-à-vis de l'État et de ses sources de financement<sup>211</sup>. Le système en place peut être qualifié de néopatrimonialiste<sup>212</sup>: l'appareil d'État se mue en une simple agence de redistribution de l'argent de la rente externe. On assiste à un «contrat social rentier informel» par lequel l'État fournit des biens et services financés par la rente externe, tandis que la société cède aux décideurs et fonctionnaires de l'État un certain niveau d'autonomie dans la prise de décision. Ainsi, sur le plan externe, l'État devient un *rent-seeker* sur la scène internationale; sur le plan interne les citoyens restent passifs aussi longtemps que leur taxation reste nulle ou peu élevée, et que les besoins fondamentaux sont couverts d'une façon ou d'une autre, deux conditions qui, à des degrés divers, sont remplies dans les pays océaniques.

En raison de sa propre structure autoritaire interne, que d'aucuns ont qualifié de «capitalisme de cadres» postcommuniste<sup>213</sup>, la Chine populaire s'avère être beaucoup plus familière des rouages du néopatrimonialisme rentier que ses concurrents occidentaux. En France par exemple, il n'existe de façon systématique que dans les départements et surtout collectivités d'outre-mer, et en Corse. La RPC sait parfaitement que si l'on souhaite influencer la politique étrangère d'un petit État rentier pauvre il convient de choyer ses rentiers, et donc massivement leur apporter aide au développement et prêts bilatéraux, et cela sans les fameuses conditionnalités

<sup>210</sup> Graf Lambsdorff J, «Corruption and Rent-Seeking», *Public Choice*, Vol. 113, 2002, p. 101.

<sup>211</sup> Elsenhans H, *Das internationale System zwischen Zivilgesellschaft und Rente*, Münster, LIT Verlag, 2001, pp. 29-33.

<sup>212</sup> Erdmann E et Engel U, *Neopatrimonialism Revisited – Beyond a Catch-All Concept*, Hamburg, German Institute of Global and Area Studies, GIGA Working Papers No. 16, February 2006.

<sup>213</sup> L'une des premières publications employant cette formule fut : Heilmann S., «Auf dem Weg zu einer postkommunistischen Gesellschaftsordnung: 'Kaderkapitalismus' in der Volksrepublik China», *Zeitschrift für Politik*, Band 43, Bd. 4, 1996, pp. 375-393. Voir aussi : Heilmann S., *Das politische System der Volksrepublik China*, Wiesbaden, Westdeutscher Verlag, 2002.

politiques de la « bonne gouvernance » telles qu'elles sont généralement exigées par les donateurs occidentaux, dont en tout premier lieu l'Australie, car elles gênent considérablement les rentiers océaniques. Il en va du ciblage des élites si cher aux décideurs chinois en matière de politique étrangère, en Asie comme ailleurs<sup>214</sup>.

### III. La Chine et l'aide bilatérale au développement

Les chiffres officiels parlent presque d'eux-mêmes : de 2006 à 2016, la RPC a *officiellement* injecté un total de près de 1,8 milliard US\$ dans 218 projets de développement, principalement dans 5 pays : Vanuatu (243 millions), Samoa (230 millions), Tonga (172 millions), Fidji (360 millions) et surtout la Papouasie-Nouvelle Guinée (632 millions)<sup>215</sup>. De ce fait, la RPC est devenue le deuxième contributeur officiel après l'Australie et devant les USA, ceux-ci concentrant leur aide toutefois essentiellement sur la Micronésie.

En règle générale, l'aide bilatérale n'est pas versée telle quelle, mais utilisée pour des projets de petite et moyenne envergure censés améliorer le « bien-être social », pour l'aide humanitaire et pour d'autres formes d'aide en nature. Beijing l'accorde généralement pour des montants soit de 10 millions de RMB (1,64 million de US\$) soit de 20 millions de RMB (3,28 millions US\$). Toutefois, de petits dons en espèces sont aussi parfois versés, le plus souvent suite à des catastrophes naturelles ou à des urgences humanitaires<sup>216</sup>. L'aide étrangère chinoise est assortie de conditions *apolitiques* qui reflètent les liens entre aide, investissement et développement. Pour les prêts concessionnels de la *China Eximbank*, le contractant doit être une société chinoise et (en principe) au moins 50 % des matériaux doivent provenir de Chine. Des conditions semblables s'appliquent aux projets financés au moyen de subventions ou de prêts sans intérêt. En ce sens, l'aide chinoise est fortement critiquée par d'autres donateurs (et certains bénéficiaires) pour être « conditionnée » de la sorte<sup>217</sup>. En effet, la Chine populaire tient beaucoup à l'idée que l'aide devrait se faire sur le mode « gagnant-gagnant », les entreprises, fournisseurs et travailleurs chinois bénéficiant également de cette aide. En d'autres termes, l'aide étrangère est un élément important de la stratégie du gouvernement chinois de « mondialisation », qui consiste à aider les entreprises chinoises à acquérir de l'expérience à l'étranger, ainsi qu'à saisir les occasions futures d'investissement et d'accès aux marchés locaux.

Il est de notoriété publique que la RPC, dont le modèle de production industrielle exige un approvisionnement énorme et continu en matières premières, s'intéresse de longue date aux réserves minières et halieutiques des pays de l'Océanie<sup>218</sup>. L'aide au développement lui permet ainsi de faire monter en puissance son influence politique

<sup>214</sup> Frécon E., « Quand Pékin cible les élites sud-est asiatiques », *Monde chinois*, n° 54-55, 2018, pp. 68-77.

<sup>215</sup> Source : Lowy Institute, 2019, <https://chineseaidmap.lowyinstitute.org/> (consulté le 30 janvier 2020).

<sup>216</sup> Dornan M. et Brant P., « Chinese Assistance in the Pacific: Agency, Effectiveness and the Role of Pacific Island Governments », *Asia & the Pacific Policy Studies*, Vol. 1, No. 2, 2014, p. 351.

<sup>217</sup> *Ibid.*, p. 352.

<sup>218</sup> Sautédé E., « La Chine dans le Pacifique Sud : tropisme, défiance et normalisation », *Hermès*, n° 65, 2013, p. 69.

en « noyautant » les économies extrêmement fragiles des États de la région<sup>219</sup>. Sur le plan interne, un grand nombre d'acteurs au sein de l'appareil d'État chinois participent à la politique et à la gestion des programmes d'aide étrangère. Le Conseil d'État fixe l'orientation de la politique, le Département de l'aide étrangère (DFAE) au sein du Ministère du commerce (MOFCOM) gère le programme, le Ministère des Finances approuve le budget et d'autres ministères et organismes gouvernementaux participent également à la fourniture d'une aide sectorielle spécifique, comme des bourses d'études par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation et une assistance médicale par l'intermédiaire du Ministère de la Santé. La *China Eximbank* et la *China Development Bank*, deux banques étatiques, ainsi que les entreprises chinoises occupent les rôles d'exécution et de mise en œuvre. Les mêmes organismes collaborent étroitement en matière d'octroi de prêts bilatéraux, le principal levier pour parvenir à une plus grande emprise sur les appareils d'État océaniques.

#### IV. La Chine et la dette bilatérale

De son propre aveu, c'est-à-dire selon ce qui est officiellement annoncé par les autorités chinoises, la Chine populaire recourt en effet de plus en plus à « l'arme » de la dette bilatérale. Partis de presque zéro il y a seulement vingt ans, ses crédits bilatéraux consentis à d'autres appareils d'État, tout continent confondu, atteignent à l'heure actuelle *officiellement* déjà près de 2% du PIB mondial, c'est-à-dire un chiffre global de 1,6 billion de US\$<sup>220</sup>. Durant la période 2011-2018, la RPC a accordé pour 6 milliards US\$ de prêts officiels à la seule région océanique, ce qui représente 21% de son PIB, un chiffre considérable<sup>221</sup>. À Tonga, Samoa et Vanuatu, la Chine populaire est, toujours selon les chiffres officiellement divulgués, devenu le premier prêteur, loin devant la Banque mondiale, l'Australie et le Japon.

Il convient de mettre ces chiffres officiels chinois d'abord en face de ceux différenciant *l'ensemble* de la dette publique bilatérale reçue par les appareils d'État océaniques : il représente, tous pays et organismes donateurs confondus, entre 15% et 60% par rapport à leur PIB respectifs pour la plupart d'entre eux, avec Fidji et Samoa arrivant largement en tête, tandis que Kiribati et les Îles Salomon restent les pays les moins endettés<sup>222</sup>. À première vue cela peut paraître peu au regard des endettements colossaux des puissances occidentales qui avoisinent ou dépassent allégrement les 100% du PIB. Cependant, ce serait vite oublier que la structure de la dette publique y est fondamentalement différente: les États occidentaux empruntent sur le marché obligataire mondial auprès d'investisseurs privés – souvent leurs propres nationaux -, dont il ne découle aucune dépendance politique, tandis que les États insulaires d'Océanie empruntent quasi exclusivement auprès d'autres États ou auprès de la Banque mondiale. Il en ressort donc qu'officiellement entre 15% et 60%

<sup>219</sup> Vandendyk B., « Pacifique océanique : un nouvel élan pour l'influence française? », *Revue internationale et stratégique*, n° 113, 2019, p. 65.

<sup>220</sup> Horn S., Reinhart C. et Trebesch C., *China's Overseas Lending*, Kiel, Kiel Institute for the World Economy (Kiel Working Paper No. 2132), 2019, p. 3.

<sup>221</sup> Rahja R., Dayant A. et Pryke J., *Ocean of Debt? Belt and Road and Debt Diplomacy in the Pacific*, Sydney, Lowy Institute, 2019, p. 9.

<sup>222</sup> Source : FMI. Pour un graphique détaillé: Giesen K-G., « Autonomies politiques et dépendances économiques en Océanie », in: Al Wardi S., Regnault J-M. et Sabouret, J-F. (dir.), *L'Océanie convoitée : histoire, géopolitique et sociétés*, op. cit.

de leur PIB dépend, directement ou indirectement, entièrement d'autres États, ce qui est tout à fait considérable et entraîne ces États dans la dépendance politique extérieure. En même temps, les politiciens-rentiers locaux en dépendent pour leur légitimité politique interne, à travers le « contrat social rentier informel », comme cela a été explicité plus haut.

La Chine populaire saisit de plus en plus une telle opportunité pour peser à relativement peu de frais sur les élites océaniques, du moins sur celles des États qui la reconnaissent en lieu et place de la République de Chine sur l'île de Formose (Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fiji, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, et Vanuatu). Elle accorde des prêts à six pays d'entre eux. Sur un plan plus technique il convient de distinguer :

1° *Les prêts sans intérêt* sont généralement accordés pour une durée de 20 ans, dont cinq ans d'utilisation, puis un délai de grâce de cinq ans, et enfin dix ans de remboursement. Ces prêts sont utilisés pour des installations publiques et des projets qui sont censés améliorer les moyens d'existence de la population. Les modalités de remboursement peuvent être renégociées et les dettes impayées peuvent être annulées (en les transformant en subventions), ce qui constitue à chaque fois un levier politique de première importance pour peser sur les élites sur place.

2° *Des prêts concessionnels* (ou préférentiels) sont accordés pour financer de plus grands projets, avec un seuil minimum de 20 millions de RMB (3,28 millions de US\$), avec un remboursement sur 15 à 20 ans après un délai de grâce initial de 5 à 7 ans. Ces prêts sont accordés par la *China Eximbank* étatique mentionnée plus haut, par délégation du gouvernement chinois. Il est intéressant de noter que l'un des principes clés réside dans le fait que le pays emprunteur doit entretenir de bonnes relations diplomatiques avec le gouvernement chinois, être politiquement stable et économiquement en bonne santé, avoir une capacité de service de la dette et un bilan fiable en matière d'exécution des contrats. Contrairement aux prêts sans intérêt, les prêts concessionnels ne sont pas aussi facilement annulés ou rééchelonnés.

La sélection de tels prêts est le plus souvent effectuée en fonction des objectifs géopolitiques du gouvernement chinois. Or, de toute évidence celui-ci agit désormais comme puissance mondiale, avec toute l'ambition et l'hégémonie que cela implique<sup>223</sup>. Dès lors, il ne ferait aucun sens pour la RPC d'exiger d'un État receveur, comme le fait notamment le concurrent australien dans la région<sup>224</sup>, une « bonne gouvernance » politique interne (transparence, *accountability*, démocratie, État de droit...) pour pouvoir bénéficier d'un prêt, un avantage très apprécié des élites rentières sur place. Bien évidemment, la RPC ne respecte elle-même aucun de ces critères...

## V. La dette dissimulée

On ne saurait assez souligner le fait que le programme de prêts de la Chine populaire est si opaque qu'il est très difficile de comprendre ce qu'elle fait exactement où

<sup>223</sup> Powles M., « The Regional Security Environment and Architecture in the Pacific Island Region », in Azizian R. et Cramer C. (dir.), *Regionalism, Security, & Cooperation in Oceania*, Honolulu, Asia-Pacific Center for Security Studies, 2015, en particulier pp. 36-39.

<sup>224</sup> Brant P., « Australian Anxiety over China's South Pacific Aid Efforts is Misplaced », *The Guardian*, August 28, 2013 (<https://www.theguardian.com/global-development/2013/aug/28/australia-china-south-pacific-aid>).

et à quel moment, car la RPC ne se conforme pas aux mécanismes détaillés d'établissement de rapports et de responsabilisation que les donateurs occidentaux traditionnels, eux, ont mis au point au fil des décennies d'octroi de prêts bilatéraux. En effet, la Chine populaire ne rend pas compte de tous ses prêts officiels et il n'existe pas de données normalisées complètes sur les encours et les flux de sa dette extérieure. La documentation des prêts à l'étranger de la RPC passe littéralement à travers les mailles du filet.

Ainsi, les agences de notation de crédit, comme *Moody's* et *Standard and Poor's*, surveillent les emprunts souverains auprès de créanciers privés (banques, détenteurs d'obligations ou autres); les prêts officiels aux souverains ne se trouvent pas sur leur écran radar. Le Club de Paris, quant à lui, suit les emprunts souverains auprès des créanciers bilatéraux officiels (c'est-à-dire d'autres États souverains), qui devraient en principe couvrir la quasi-totalité des prêts bilatéraux à l'international. Toutefois, la Chine n'est pas membre du Club de Paris et n'est donc pas soumise aux obligations d'information standard. La Banque populaire de Chine (BPdC) ne publie pas ses achats d'obligations souveraines ni la composition de son portefeuille. De même, la Chine populaire ne fournit pas de détails complets sur son initiative *Belt and Road*<sup>225</sup> et ses activités de prêt direct. Elle ne divulgue pas non plus de données sur ses flux officiels avec le Système de notification des pays créanciers de l'OCDE et ne fait pas partie du Groupe des crédits à l'exportation de l'OCDE, qui fournit des données sur les flux de crédits commerciaux à court et à long terme.

En ce qui concerne les opérations bancaires transfrontalières, la Chine a récemment rejoint la liste des pays déclarant à la Banque des règlements internationaux (BRI), mais les données demeurent non détaillées et lacunaires. En effet, la Chine populaire a commencé à faire rapport à la BRI en 2015, mais le régime en place n'a pas accepté de publier les données sur les demandes bilatérales (pays par pays), comme le font de nombreux autres pays membres. Seules les créances globales chinoises sont disponibles.

En 2019, une étude statistique précise et complète, publiée par des chercheurs allemands de l'Institut d'économie mondiale à Kiel et portant sur 1 974 prêts bilatéraux entre 1949 et 2017, a révélé que la Chine populaire dissimule volontairement la plus grande partie de ses prêts bilatéraux consentis. Nous avons là affaire à une véritable stratégie géoéconomique de camouflage à visée géopolitique. Entre autres, depuis une quinzaine d'années la Chine ne notifie plus non plus à la Banque mondiale tous ses prêts aux pays les plus pauvres de la planète. De ce fait, si la partie émergée de l'iceberg – les prêts officiellement déclarés – a augmenté de façon constante mais modérée (voir *supra*), la partie restée immergée a véritablement explosé en volume: entre 2006 et 2016, celui-ci a plus que triplé, avant de reculer un tout petit peu. Le résultat à l'heure actuelle: en 2018, le gouvernement de la Chine populaire détient plus de cinq billions de dollars de dettes envers le reste du monde, ce qui cor-

---

<sup>225</sup> L'initiative *Belt and Road* consiste essentiellement à développer, à grande échelle, des infrastructures de transport en Asie, Europe et Afrique, permettant d'assurer la continuité dans l'écoulement de la surproduction industrielle chinoise. Pour une vue d'ensemble : Cai P., *Understanding China's Belt and Road Initiative*, Sydney, Lowy Institute for International Policy, 2017.



respond donc à presque 6% du PIB mondial, contre moins de 500 milliards au début des années 2000 (1% du PIB mondial)<sup>226</sup>! La croissance très rapide des créances a transformé le gouvernement chinois en l'un des plus grands créanciers au monde.

De surcroît, les crédits chinois sont rarement empruntés bilatéralement au sens strict du terme, c'est-à-dire de gouvernement à gouvernement. Au lieu de cela, la quasi-totalité des prêts chinois à l'étranger sont accordés par l'intermédiaire d'entités d'État chinoises et les bénéficiaires tendent également à être des entreprises d'État. Ce type de prêts d'entreprise étatique chinoise à une entreprise publique dans le pays receveur n'est souvent pas enregistré par les offices statistiques des pays en développement, de sorte que les statistiques de la dette internationale souffrent d'une sous-déclaration chronique. Peu de pays à faible revenu déclarent officiellement des dettes d'entreprises publiques qui ne font pas partie des administrations publiques. En conséquence, les pays débiteurs eux-mêmes ont parfois une image incomplète de ce qu'ils ont emprunté à la Chine et à quelles conditions.

Il s'y ajoute que la Chine utilise une stratégie de prêt « circulaire » qui minimise le risque de défaut sur ses prêts. Pour les débiteurs à risque, les banques publiques chinoises choisissent parfois de ne pas transférer d'argent sur des comptes contrôlés par le gouvernement bénéficiaire. Au lieu de cela, les prêts sont versés directement à l'entrepreneur chinois qui exécute le projet de construction à l'étranger - un cercle fermé. De tels prêts restent donc dans le système financier chinois, ce qui rend plus difficile l'utilisation abusive de l'argent par l'élite rentière des pays bénéficiaires. Comme ce type de prêt à l'étranger n'est pas réellement transféré à l'étranger, il n'y a pour ainsi dire rien à déclarer. Cela pourrait en partie expliquer les importantes lacunes de la RPC en matière de déclaration.

Le revers de la médaille des flux de prêts à grande échelle de la Chine est l'augmentation de l'encours de la dette et des obligations annuelles croissantes au titre du service de la dette dans de nombreux pays bénéficiaires. Selon les estimations de l'étude susmentionnée de l'équipe de recherche de Kiel, plus d'une vingtaine de pays en voie de développement doivent maintenant plus de 10 % de leur PIB au seul gouvernement chinois. Notamment, on remarque que dans l'espace océanien, Tonga (environ 45% par rapport au PIB), Samoa et Vanuatu (respectivement près de 30%), Fidji (près de 15%) et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (environ 8%) dépendent très lourdement de la seule dette bilatérale chinoise<sup>227</sup>. De par-là, la Chine populaire s'achète véritablement un accès privilégié à l'appareil d'État rentier local. Notamment, à l'échéance de chaque prêt des conditionalités politiques peuvent être exigées de la part de la RPC pour une éventuelle restructuration, voire une annulation : votes à l'Assemblée générale des Nations unies, livraison de ressources naturelles ou de droits de pêche, droits de passage maritime pour navires de guerre, etc.

En toute logique rentière, l'utilisation des crédits par l'élite politique locale ne bénéficie le plus souvent pas à la population et au développement économique des

<sup>226</sup> Horn S., Reinhart C. et Trebesch C., *China's Overseas Lending*, op. cit., p. 6.

<sup>227</sup> *Ibid.*, p. 14.

pays océaniques<sup>228</sup>. Ainsi à Tonga, environ 38 % des fonds ont en réalité servi à la construction du quai de Vuna et à l'extension du Palais royal, ce qui a suscité de vives critiques parmi les citoyens du pays<sup>229</sup>. À Samoa, des prêts de la *China Eximbank* ont été accordés ces dernières années pour la construction d'un certain nombre d'importants bâtiments publics, notamment le Centre national des congrès (52 millions US\$), le complexe parlementaire et les bâtiments adjacents du Ministère de la justice et des tribunaux (41 millions US\$), un centre médical national et un siège du Ministère de la santé (41 millions US\$) et un réseau haut débit national (15 millions US\$)<sup>230</sup>. Les principaux bénéficiaires sont donc avant tout les firmes locales (et chinoises) de construction et de télécommunications.

De même, à Vanuatu un projet plus controversé et financé récemment est le Centre national des congrès, que les critiques ont qualifié de parfaitement inutile étant donné que le pays possède déjà le plus grand centre de congrès du Pacifique. Ces dernières années, des prêts de la *China Eximbank* ont été utilisés pour l'achat d'avions Y12 destinés à être utilisés par Air Vanuatu au niveau national et pour financer le système de communication électronique du gouvernement. La prise de décision concernant l'aide chinoise à Vanuatu est dans de nombreux cas manifestement politique, les ministres présentant des propositions de projets visant à bénéficier directement à leurs mandants. Cela reflète la culture politique traditionnelle de Vanuatu, où les dirigeants politiques sont censés canaliser, de façon clientéliste, les ressources de l'État vers leurs seuls soutiens<sup>231</sup>. La culture politique à Vanuatu a donc eu des répercussions négatives sur la planification et la prise de décisions au niveau national. Par ailleurs, nombreux sont ceux qui spéculent sur le fait que Beijing cherche à établir, dans un avenir plus ou moins proche, une présence militaire navale permanente au nord de l'île d'Espiritu Santo. À Tonga également, la prise de décisions en dehors des processus politiques formels est évidente. Dans le cas du deuxième prêt de la *China Eximbank*, le ministère des finances a été informé du prêt par les médias. Dans le cas du premier prêt, l'avis du ministère des finances contre le prêt a été rejeté par le gouvernement<sup>232</sup>.

En août 2019, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, par la voix de l'ancien ministre des finances et nouveau Premier ministre James Marape, a demandé à l'ambassadeur de Chine à Port Moresby de refinancer la dette de 27 milliards de kinas (6,94 milliards d'euros). Elle représente près de 33 % du PIB de l'État insulaire<sup>233</sup>. Ce serait la pre-

<sup>228</sup> Rahja R., Dayant A. et Pryke J., *Ocean of Debt? Belt and Road and Debt Diplomacy in the Pacific*, op. cit., p. 11.

<sup>229</sup> Pascal Dayez-Burgeon et Isabelle Meslet-Dina notaient déjà en 2013 : « le roi de Tonga est l'homme le plus riche de l'île, où il possède deux palais, les principaux hôtels, une flottille d'automobiles de luxe, un avion privé, le réseau de téléphonie mobile et la compagnie d'électricité. 'Quand un Tongien s'éclaire, dit une plaisanterie locale, cela enrichit le roi.' » Dayez-Burgeon P et Meslet-Dina I, « Tonga, un enfer au paradis? », *Hermès*, n° 65, 2013, p. 72.

<sup>230</sup> Dorman M. et Brant P., « Chinese Assistance in the Pacific: Agency, Effectiveness and the Role of Pacific Island Governments », *Asia & the Pacific Policy Studies*, op. cit., pp. 352-357.

<sup>231</sup> Morgan M., « Political Fragmentation and the Policy Environment in Vanuatu, 1980-2004 », *Pacific Economic Bulletin*, Vol. 19, Nr. 3, 2004, pp. 40-49.

<sup>232</sup> Bateman S., « Beating Up on China: South-East Asian versus Americano-Australian Approaches », *Monde chinois*, n° 54-55, 2018, pp. 46-47.

<sup>233</sup> Hein C., « China soll Pazifikstaat komplett entschulden », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 7. August 2019 (<https://www.faz.net/aktuell/wirtschaft/papua-neuguinea-china-soll-pazifikstaat-komplett-entschulden-16321749.html>)



mière fois que Beijing prendrait en charge la *totalité* de la dette d'un pays en développement. Il y a beaucoup de raisons de penser que la Chine populaire accédera à la demande, car les raffineries et les gisements de pétrole et de gaz fournissent des garanties intéressantes. Il s'agit d'une opportunité unique pour la RPC aux portes de l'Australie...

## VI. Conclusions

Les exemples de Tonga, Samoa et Vanuatu – les principales cibles de la Chine populaire en Océanie – montrent que la dette bilatérale et l'aide au développement chinoises auprès des appareils d'État rentiers océaniques représentent réellement un puissant *soft power* précédant le déploiement d'un éventuel *hard power*. Il s'agit de puissants moyens pour véritablement *forcer* les élites locales à s'aligner sur les desiderata de Beijing, y compris, le cas échéant, en matière géopolitique, voire militaro-stratégique. De surcroît, ces moyens enfoncent les États océaniques encore davantage dans le néopatrimonialisme rentier et empêchent la moindre démocratisation de fond, tout comme un réel développement économique.

Dès lors, comment réagir du côté des puissances occidentales – une communauté de valeurs partagées – face à l'offensive bien calculée, et en bonne partie dissimulée, du gouvernement chinois pour prendre, lentement mais sûrement, sa revanche historique dans l'océan Pacifique ? D'aucuns, à l'instar de Hugh White, professeur d'études stratégiques à la *Australian National University* à Canberra, estiment d'ores et déjà que :

les coûts que nous devons supporter pour essayer de garder la Chine hors de la région pourraient s'avérer tout simplement impossibles à supporter. Ou, pour être plus précis, il pourrait s'avérer moins coûteux de construire des capacités militaires qui, en temps de guerre, pourraient neutraliser les [futurs] bases chinoises dans le Pacifique Sud (en leur refusant l'accès et en les soumettant à des attaques), que d'empêcher la Chine de les établir en temps de paix<sup>234</sup>.

Il semble toutefois exister une autre voie possible : une réponse double et largement complémentaire à la question « Que faire ? » face à la montée en puissance de la RPC en Océanie. D'une part, sous peine de voir s'ouvrir tôt ou tard des bases militaires chinoises sur l'une ou l'autre île océanique, il n'y a pas d'autre possibilité que d'investir bien davantage qu'aujourd'hui dans les économies océaniques, et donc entrer dans la surenchère des appareils d'État océaniques. Cependant, afin de ne pas contredire en même temps leurs propres valeurs démocratiques et d'État de droit, les sommes allouées ne devraient pas exclusivement passer par ces mêmes appareils d'État locaux, sous peine de renforcer encore plus le néopatrimonialisme rentier, mais aller, en partie du moins, directement vers le secteur privé indépendant de l'économie locale. Sur place, cela stimulerait l'émergence d'une classe d'entrepreneurs indépendants de la classe rentière au sommet, et contribuerait

<sup>234</sup> White H, « China Must Prepare for a Chinese Military Base in the Pacific », *The Guardian*, July 15, 2019 ([https://www.theguardian.com/world/commentisfree/2019/jul/15/australia-must-prepare-for-a-chinese-military-base-in-the-pacific?CMP=share\\_btn\\_fb](https://www.theguardian.com/world/commentisfree/2019/jul/15/australia-must-prepare-for-a-chinese-military-base-in-the-pacific?CMP=share_btn_fb))

ainsi à constituer petit à petit contre-pouvoirs et pluralisme réel. Il en résulterait davantage de compétition sur les marchés économique et politique respectifs, ce qui ne pourrait être que fondamentalement bénéfique pour les intérêts et valeurs occidentaux. On pourrait même songer à la création d'un fonds commun spécialement dédié, alimenté par la France, la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, et les États-Unis, et œuvrant de façon multilatérale dans ce sens.

**Abstract :**

The text assesses two economic means used by the People's Republic of China to gain political and military-strategic influence over the state apparatus in the geographical area of Oceania: development aid and, above all, bilateral loans. The challenge is to analyse how some new economic dependencies specifically on the Chinese state both make the Oceanian island states more vulnerable in foreign affairs, and at the same time help to structure their internal political and economic systems in rentier and neo-patrimonialist ways. By emphasising the opacity of Chinese policy in this field, it is demonstrated that the PRC is playing in Oceania a real game of geo-economic hide-and-seek with the West. The conclusions sketch a possible Western response to the new geo-economic rise of China in the South Pacific.



# Une «stratégie « sans racine culturelle n'aura pas d'avenir

Wang Xiaoxia

Docteur et Professeur à l'Institut de Diplomatie de Chine

Confucius, l'homme qui vécut aux VI<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles avant l'ère chrétienne a accédé au statut de sage dans le cœur des Chinois pendant déjà plus de 2000 ans. Ses enseignements, rassemblés dans des ouvrages écrits par ses disciples, puis débattus dans d'autres livres par ses héritiers spirituels, contiennent les *Quatre livres*<sup>235</sup> et les *Cinq Classiques*<sup>236</sup>. Parmi eux, le plus connu est *Les Entretiens* entre Confucius et ses disciples. On pourrait dire que sa portée en Asie orientale est comparable à celle de la Bible dans l'Europe chrétienne. En effet, ils ont été beaucoup cités et appréciés par les grands philosophes français comme Montesquieu, Voltaire, François Quesnay et ont exercé une grande influence sur le Mouvement des Lumières du XVII<sup>e</sup> siècle de la France.

Les livres classiques confucéens ont fait alors l'objet d'apprentissage exclusif des jeunes Chinois tout en étant un standard de sélection des fonctionnaires impériaux, pendant des siècles et des siècles, jusqu'à la dernière dynastie impériale des Qing. L'enseignement central de Confucius réside dans l'importance donnée au plan moral : l'humanité, la justice, les rites, la sagesse et la crédibilité. S'il est arrivé par deux fois que cet héritage millénaire soit attesté dans l'histoire chinoise (l'un est le rejet total en 1919 par les étudiants chinois, qui voulaient sortir le pays de son arriération, en appelant à leur secours, contre le maître Confucius, « Monsieur Science et Monsieur Démocratie », et l'autre, la destruction féroce dans les années 60 et 70 du XX<sup>e</sup> siècle, par les gardes rouges qui le considéraient comme l'une des quatre vieilleries qui empêchaient la grande révolution culturelle), il ne manque pourtant pas de moments où les Chinois comprenaient combien il est important de savoir « extraire le bon grain de l'ivraie » pour que ce trésor hérité se relève de nouveau en tant que guide de la pensée du peuple chinois.

<sup>235</sup> *Les Quatre livres* (四书) : *La Grande Étude* – 《大学》 ; *L'Invariable Milieu* – 《中庸》 ; *Les Entretiens* – 《论语》 ; *Les Oeuvres de Mengzi* – 《孟子》 .

<sup>236</sup> *Les Cinq Classiques* (五经) : *Les Odes* – 《诗经》 (un recueil de poésies) ; *Les documents* – 《书经》 (une compilation de textes politiques) ; *Les Rites* – 《礼记》 (un ensemble de prescriptions rituelles) ; *Les Mutations* – 《易经》 (un traité de divination) ; *Les Annales des Printemps et des Automnes* – 《春秋》 (une chronique historique).

Effectivement, à partir de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, une nouvelle fièvre Confucius s'est emparée de la population chinoise. On doit ce retour du confucianisme à la vie quotidienne des Chinois, aux changements voltigeants de la société où ils vivent et de la situation générale du monde entier. Le développement extrêmement rapide sur le plan économique entraîne en même temps une société devenue trop matérialiste. Dans un contexte social marqué par la mondialisation, l'utilitarisme et le matérialisme, les jeunes et les adolescents perdent rapidement leur identité culturelle de Chinois. Conscients des errements des esprits et du néant spirituel, les intellectuels chinois se retournent vers leurs ressources nationales et appellent à une « reculturation » pour faire renaître une « âme chinoise ».

En effet, tout au long du processus de la construction du socialisme à caractéristiques chinoises, les dirigeants chinois n'ont jamais cessé de s'inspirer de l'héritage confucéen pour établir une société de stabilité et de prospérité. Deng Xiaoping, Père de la réforme et de l'ouverture du pays, évoquait une « société de petite prospérité –Xiaokang shehui », une expression tirée du *Traité des rites* »<sup>237</sup>, l'un des canons du confucianisme parmi les cinq ouvrages classiques. Deng utilise le concept de Xiaokang pour définir un objectif de développement national. Cette « société de petite prospérité » où la pauvreté serait éradiquée n'est pas une illusion lointaine, mais un projet bientôt réalisé en 2020 d'après les informations officielles du gouvernement chinois<sup>238</sup>. Quant au président Hu Jintao, de son côté, il a mis à l'honneur la « société harmonieuse », et la quête de l'« harmonie » étant un pilier de la pensée de Confucius<sup>239</sup>, contribue considérablement à l'établissement d'un ordre social paisible dans le pays pour assurer un développement constant et durable de l'économie chinoise.

Aujourd'hui le président Xi Jinping parle de la renaissance de la nation chinoise. Celle-ci est aussi étroitement liée au confucianisme. D'une part, le renouveau confucéen constitue une solide plateforme culturelle et idéologique pour le développement de la Chine à la fois interne du pays et externe dans la communauté internationale. D'autre part, la réémergence de la nation elle-même rend au peuple chinois une nouvelle conscience de soi, une forte confiance en sa propre culture, pour conférer un surplus de vitalité de l'esprit national. Certains intellectuels, soit chinois, soit occidentaux pensent même que cette culture traditionnelle chinoise permet encore de résoudre les problèmes que rencontre la civilisation occidentale. C'est dans un tel contexte qu'a été proposée l'Initiative « la Ceinture et la Route » par le président Xi Jinping. Mais plus précisément, en quoi consiste le rapport entre cette culture confucéenne et la fameuse Initiative?

<sup>237</sup> « .....les vols, les cambriolages ne se font pas, la porte extérieure d'une maison n'a pas besoin de se fermer, c'est ce qui s'appelle la grande harmonie;.....Tout ce qui est sous le ciel est possédé par tout le monde, ceux qui ont du talent et de la morale ont été élu ont été élus pour gouverner, ainsi que les vieux jouissent leur vie dans la paix, les hommes d'âge moyen travaillent avec leur talent, les enfants grandissent sans souci, les veufs et les veuves, les handicapés et les malades sont tous traités avec soins, voilà ce qui s'appelle la petite prospérité. » — Extraits des «Rites-Liyun », dans *La traduction et annotation de La Grande Étude et de L'Invariable Milieu*, traduits et annotés par Wang W.J., Éditions Zhonghua Shuju, 2008.

<sup>238</sup> XI J.P. « Remporter la victoire décisive de l'édification intégrale de la société de moyenne aisance et entamer la nouvelle marche de l'édification intégrale d'un pays socialiste moderne », le quatrième chapitre du Rapport au 19<sup>e</sup> Congrès national du PCC.

<sup>239</sup> « Les dix mille espèces de vie sur la voie du ciel s'acquièrent chacune de ce qu'il lui faut, l'harmonie parfaite est ainsi maintenue pour assurer son développement propice. » — Extraits des *Mutations·Qiangua*, annotées par Guo Y., Éditions Zhonghua Shuju, 2006.

Portons un regard sur les grands problèmes qui préoccupent l'existence de l'être humain. Selon le confucianisme, ils pourraient être regroupés en trois catégories : le problème des relations entre l'homme et la nature ; le problème des relations entre l'homme et l'homme ; le problème des relations entre l'homme et lui-même, c'est-à-dire entre son corps physique et son cœur spirituel<sup>240</sup>. Tout au contraire du dualisme cartésien qui préconisait que le monde spirituel et le monde matériel sont deux mondes séparés et indépendants l'un de l'autre, le confucianisme pensait que tout est uni. Selon Zhuxi, un grand philosophe chinois de la dynastie des Song, « L'homme est né du ciel, donc c'est l'homme du ciel, et le ciel fait naître l'homme, donc c'est le ciel de l'homme ». La pensée chinoise s'enracine dans un rapport de confiance foncière de l'homme à l'égard du monde dans lequel il vit. Le monde en tant qu'ordre organique ne se pense pas hors de l'homme, et l'homme qui y trouve naturellement sa place ne se pense pas hors du monde. C'est ainsi que l'harmonie qui prévaut dans le cours naturel des choses est à maintenir dans l'existence et les relations humaines. L'union entre l'homme et la nature conscrit une interdépendance étroite qui ne permet pas à l'homme de faire quoi que ce soit pour nuire à l'environnement où il vit, sinon, ce serait pour nuire à lui-même. Profondément conscient de ce fait, les Chinois éprouvent beaucoup de respect et de révérence quand ils ont affaire avec la nature. Tous ceux qui accusent les Chinois d'avoir détruit la nature au cours des projets de l'Initiative « la Ceinture et la Route » négligent le fait que, dans un monde où la crise de l'environnement touche l'intérêt de l'existence de tout être humain, les Chinois se rangent parmi les gens les plus sensibles à ce problème et sont prêts à fournir tous leurs efforts pour résoudre le problème.

Ce sens de responsabilité envers la nature se manifeste aussi dans les relations que l'homme tisse avec ses similaires, c'est-à-dire avec un autre homme, ou d'autres hommes au pluriel qui forment une nation ou qui établissent un État. La grande idée de Confucius sur l'homme, c'est la notion de « ren » - le sens de l'humain, le souci qu'ont les hommes les uns pour les autres du fait qu'ils vivent ensemble. L'homme ne devient humain que dans sa relation à autrui. La pensée morale, dès lors, ne saurait porter sur la meilleure façon d'instaurer une relation désirable entre les individus. Cette façon consiste à considérer autrui tel que l'on se considère soi-même. Quand un disciple demande à Confucius ce qu'il faut pour guider l'action toute une vie durant, le Maître lui répond :

Pratiquer le Ren, vouloir établir les autres autant qu'on veut s'établir soi-même, et souhaiter leur accomplissement autant qu'on souhaite le sien propre. Puisse en toi l'idée de ce que tu peux faire pour les autres – voilà tu te mettras dans le sens du Ren!<sup>241</sup>

Fondé sur l'idée de la réciprocité et de la solidarité, le potentiel du *Ren* pourrait aller jusqu'à établir un réseau sans cesse croissant et toujours plus complexe des relations humaines. Le *Ren* est au départ un sentiment de bienveillance et de confiance tel qu'il existe entre les membres d'une même famille, et qui peut se pro-

<sup>240</sup> Tang, Y. J., « Le modernisme du confucianisme – pour parler du problème de la construction d'une société harmonieuse » dans *La propriété de la culture traditionnelle chinoise*, Éditions de l'Éducation de Shanghai, 2019.

<sup>241</sup> Voir *Les Entretiens-Yongye*, annotés par Xue Z., Éditions de l'Université Normale de Shanxi, 2009 ; et « Quand on est pauvre, on garde la bonne manière pour soi-même, quand on est riche, on aide tous ceux qui sont sous le ciel » — Extraits des *Oeuvres de Mengzi-Jinxinshang-Wangshi*, dans *La traduction et annotation des Oeuvres de Mengzi*, annotées par Yang B.J., Éditions Zhonghua Shuju, 2008.

pager de proche en proche si la communauté est élargie à l'échelle d'un pays, voire de l'humanité entière. Ainsi confirmait le grand Maître qu'« Entre les Quatre Mers, tous les hommes sont frères »<sup>242</sup>. Bien sûr que « les Quatre Mers » ici n'est qu'une heureuse coïncidence avec les quatre Océans dont on parle aujourd'hui, parce qu'en langue ancienne, les lettrés chinois empruntent souvent l'expression de « Cinq Lacs et Quatre Mers » pour désigner tout ce qui est sous le ciel. Ceci nous rappelle le principe de l'Initiative dite de « concertation, synergie et partage » : la concertation est de recueillir amplement les avis pour en tirer une conclusion juste et la consultation implique des idées de *brainstorming* et de bon sens ; la synergie, c'est donner le meilleur à chaque individu en profitant de ses avantages ; le partage consiste à rendre les réalisations de la construction de plus en plus équitables en faveur de tous les peuples. « L'initiative de 'La Ceinture et la Route' n'est pas enfermée, mais tout-à-fait ouverte et inclusive, elle n'est pas un Solo de la Chine, mais un chœur de tous les pays au long de la ligne », dit le président Xi Jinping<sup>243</sup>. Président Xi a même établi une métaphore pour dire que « La Ceinture » et « la Route » sont deux ailes que l'Asie porte, l'interconnexion est le sang et les méridiens des deux ailes<sup>244</sup>. L'interconnexion que l'on construit devrait être une Trinité des infrastructures, des règles et des règlements ainsi que des échanges des personnels. Il s'agit de la coordination des politiques, la connectivité des infrastructures, la fluidité des échanges commerciaux, la circulation des fonds et la communion d'esprit entre les peuples. La conception de la communauté du destin humain ne provient pas du vide, mais s'enracine profondément dans cette ancienne sagesse datée d'il y a plus de 2000 ans.

Confucius fait encore une métaphore entre « **l'homme de bien** » qui est soucieux de l'ordre social et **la terre**. D'après lui, un homme de bien doit avoir une morale vaste et solide ressemblant à la terre. Cette dernière est capable de tout porter sur elle, malgré toutes les diversités physiques et morales<sup>245</sup>. Si l'harmonie indique un état idéal où chacun prendrait sa place et maintiendrait un rapport agréable avec les autres, ce n'est pas parce que tout est le même, mais juste parce qu'on a laissé à côté les différences tout en découvrant la zone de convergence où l'intérêt général prévaut et permet une coexistence pacifique.

Lisons ce que disait le président Xi à propos de l'initiative :

Des pays de différentes ethnies, croyances et cultures peuvent jouir ensemble de la paix et se développer en commun, à condition de rester attachés aux valeurs de la solidarité, de la confiance mutuelle, de l'égalité et avantages réciproques, de l'inclusion, de l'inspiration mutuelle et de la coopération gagnant-gagant<sup>246</sup>.

<sup>242</sup> Voir *Les Entretiens-Yanyuan* annotés par Xue, Z., Éditions de l'Université Normale de Shanxi, 2009.

<sup>243</sup> XI J.P., « Discours au Forum de Boao pour l'Asie 2015 ».

<sup>244</sup> « Si l'on compare la 'ceinture' et la 'route' à deux ailes qui font voler l'Asie, l'interconnexion pourrait être regardée comme le sang et les méridiens des deux ailes. » — Extraits du « Discours de Xi Jinping au Dialogue pour consolider le Partenariat sur l'Interconnexion », le 8 nov.2014.

<sup>245</sup> « Comme le mouvement du ciel est vigoureux, l'homme de bien devrait avancer son chemin avec assiduité ; comme la terre est fertile et nourrissante comme une mère, l'homme de bien devrait épauler toutes les charges avec ses grandes vertus » - Extraits des *Mutations*, annotées par Guo Y., Éditions Zhonghua Shuju, 2006.

<sup>246</sup> XI J.P. « Promouvoir l'amitié du Peuple pour créer en commun un bel avenir », discours lors de sa visite au Kazakhstan, le 7 sept. 2013.

Et encore :

La Chine n'est pas le seul acteur de l'initiative 'la Ceinture et la Route' et toutes les parties sont les bienvenues à y participer. Il ne s'agit pas de rechercher une sphère d'influence mais de soutenir le développement commun. Il s'agit de construire un espace à partager avec tous les pays participant au lieu de défendre son seul pré carré <sup>247</sup>.

Ces paroles déclarées par le président Xi Jinping ne sont pas de belles paroles en l'air mais profondément nourries par la pensée chinoise traditionnelle, dont la valeur a vécu des milliers et des milliers d'années d'épreuves pour se montrer encore plus vigoureuse que jamais dans le monde d'aujourd'hui.

La quintessence du confucianisme est une richesse spirituelle intarissable tout au long du développement de l'histoire chinoise. Si l'ancienne « route de la soie » a pu faire rayonner l'Empire du Milieu sur la scène mondiale à l'époque, c'est parce qu'elle a non seulement réalisé le commerce des marchandises tangibles, mais surtout a répandu un esprit de culture tout au long de la ligne. C'est un esprit qui aspire à l'harmonie entre l'homme et le monde, à l'amour universel et la prospérité commune sous l'auspice de l'union de la connaissance du « *ren* » et de l'action équitable chez l'être humain. C'est aussi un esprit qui va à la rencontre de l'aspiration générale de tous les peuples du monde qui aiment la paix.

Disons que l'initiative « la Ceinture et la Route » est en fait pleinement imprégnée par cet esprit confucéen et constitue une réelle renaissance de « la route de la soie ». Au lieu de devenir une croisade de conquête territoriale, « la route de la soie » d'il y a 2100 ans a été pratiquement une traversée de paix chargée d'une mission des échanges amicaux entre la Chine et les pays d'Asie centrale. L'intervalle de plus de 2000 ans n'a pas relâché ce lien d'amitié, mais a versé encore plus d'énergie pour consolider et élargir le cercle d'amis de la Chine tout au long de la route. Au cours des six dernières années depuis la mise en marche de l'Initiative, jusqu'à la fin du mois d'août 2019, 136 pays et 30 organisations qui se trouvent respectivement en Asie, en Afrique, en Europe, en Océanie et en Amérique latine, ont signé 195 documents de coopération avec la partie chinoise. Donc une incontestable vitalité et prospérité de l'avenir pour la nouvelle route de la soie.

Par contre, une « stratégie » sans racine culturelle, qui a pour but de contrer une autre stratégie, dans un esprit belliqueux, ne tracerait jamais une voie de développement durable, parce qu'elle n'arrive pas à réunir toutes les forces nécessaires autour d'elle.

Pour Confucius, un « **homme de bien** » (**Junzi**) qui a toujours envie d'apprendre quelque chose, qui a le sens du *Ren* et l'esprit rituel ne doit pas seulement se situer dans l'éthique individuel, mais doit aussi s'accorder un prolongement qu'est la pratique politique du souverain des hommes, la famille est ainsi perçue comme une extension de l'individu, et l'État comme une extension de la famille. D'après le Maître, pour le Fils du ciel comme pour l'homme ordinaire, l'essentiel consiste à se perfectionner à soi-même :

<sup>247</sup> XI J.P. « Le nouveau point de départ pour le développement chinois et la nouvelle perspective pour l'accroissement mondiale », discours lors du Sommet Industriel et Commercial du G20, à Hangzhou, 2016.



C'est en examinant les choses que la connaissance atteint sa plus grande extension. Une fois étendue la connaissance, l'intention devient authentique ; une fois l'intention authentique, le cœur devient droit. C'est en rendant droit le cœur que l'on se perfectionne soi-même. C'est en se perfectionnant soi-même qu'on règle sa maison ; c'est en réglant sa maison qu'on ordonne son pays ; et c'est lorsque les pays sont ordonnés que la Grande paix s'accomplit par tout l'univers<sup>248</sup>.

Ici le Maître met l'accent sur le fait que la qualité de l'homme individuel est le point de départ pour réaliser la grande harmonie de l'univers. L'harmonie comme notion essentielle confucianiste est fondamentalement garantie par la relation de confiance que l'homme établit avec ce qui l'entoure. Le caractère chinois qui signifie « confiance » se prononce comme « xin – », dont la graphie est composée de deux parties : la partie gauche est un « homme », la partie droite est la « parole », donc c'est une graphie qui évoque l'homme tout entier dans sa parole, l'adéquation entre ce qu'il dit et ce qu'il fait. Cette intégrité qui rend un homme digne de confiance est elle-même la condition de son intégration dans le corps social. Un homme qui ne tient pas sa parole et qui ne fait pas ce qu'il dit ne gagnera pas la confiance des autres et n'accomplira jamais des exploits sublimes destinés au bien-être de l'univers.

Franchement dire, face à une personnalité de multiples revirements qui ne fait pas ce qu'elle dit, qui d'une part se retire des engagements bénéfiques aux autres et, d'autre part, appelle les autres à participer à des engagements qui lui sont profitables, tout le monde pourrait bien comprendre que la balbutiante doctrine Indo-Pacifique est effectivement déterminée avant tout par un esprit de rivalité, au lieu de se préoccuper par le souci des acteurs de la région pour créer un espace Indo-Pacifique « libre et ouvert ».

Prenons quelques exemples pour expliciter cette affirmation : L'Indonésie, se voyant une puissance stabilisatrice dans la région Indo-Pacifique, fixe son seul objectif comme étant de préserver sa position de force en maintenant le *statu quo* régional en termes d'équilibre des puissances et en évitant d'être entraînée dans un conflit contre son gré. Cette approche est d'ailleurs partagée par la plupart des membres de l'ASEAN qui reprochent à Washington « une volonté de *containment* trop directe, trop exclusive vis-à-vis de Pékin » et souhaite impliquer la Chine dans une coopération régionale au sein de l'Indo-Pacifique. Même l'Inde, membre du QUAD, souhaite une approche plus inclusive et multilatérale basée elle aussi sur un traditionnel non-alignement. « Les pays de l'Asie du Sud-Est ne sont pas non plus très à l'aise, explique Céline Pajon, chercheur au centre Asie de l'IFRI, avec cette approche conflictuelle que soutiennent les Américains. D'autant qu'ils sont très dépendants de la Chine et peuvent donc difficilement s'engager dans un rapport de force avec la puissance chinoise »<sup>249</sup>.

Quant aux pays occidentaux, selon Alastair Crooke :

L'Occident n'est plus l'Occident. Il y a 'l'Occident' belliqueux de Trump, Pence, Bolton et Pompeo – et c'est l'Occident qui perd peu à peu son influence à travers le Moyen-Orient

<sup>248</sup> Voir *La traduction et annotation de La Grande Étude et de L'Invariable Milieu*, annotée par Wang W.J., Éditions Zhonghua Shuju, 2008.

<sup>249</sup> Pajon, C., « L'Indo-Pacifique, théâtre de lutte d'influence entre les États-Unis et la Chine », in *Yahoo Actualités*, le 12 juin 2019.

et au-delà. Et puis il y a « l'Occident » de l'UE, mais ce dernier aussi est divisé et assailli par des forces qui s'opposent à ses visées millénaristes<sup>250</sup>. L'Occident en tant que « vision pour l'avenir » est en recul<sup>251</sup>.

Pour conclure, j'aimerais encore citer un des grands Maîtres chinois Mencius, héritier spirituel de Confucius, quand il parlait de la différence entre un homme qui a de la vertu et un homme qui n'a pas de morale :

L'homme qui a de la vertu obtiendra beaucoup de soutien; l'homme qui n'a pas de morale en aura très peu. Si l'immoral va à l'extrême, même les parents à ses côtés le trahissent, si la vertu atteint son suprême, tous ceux qui sont sous le ciel lui obéissent. L'homme de bien n'aime pas la guerre, mais si la guerre est inévitable, l'homme avec tous ceux qui lui obéissent vaincra sans exception l'homme avec les parents qui le trahissent<sup>252</sup>.

### Abstract:

If the old silk route was able to make the Middle Empire shine on the world scene at the time, it is because it not only carried out the trade in tangible goods, but above all spread a spirit of culture along the line. It is a spirit that aspires to the internal balance of things, to harmony between man and the world, to universal love and common prosperity under the auspices of the union of knowledge and action in humans. Chinese leaders have obviously realized the value of this traditionally Chinese spirit, which has endured thousands and thousands of years of trying to show itself in today's world even more vigorous than ever. Ancient Chinese wisdom will direct the Belt and Road Initiative towards a healthy, peaceful and reassuring perspective. On the other hand, a "strategy" without cultural roots, which originated from birth only to counter another in a belligerent spirit, would never trace a path of sustainable development.

---

<sup>250</sup> Dans cette citation, le mot "millénariste" a probablement été utilisé par inadvertance et il faudrait lire "millénaires" afin d'éviter le caractère essentiellement religieux du premier mot (les directeurs de la publication avec l'accord de l'auteur).

<sup>251</sup> Crooke A, « Une chimère de l'Occident : modeler la Chine à son image » in *Stratégie Culture Foundation*, paru sous le titre « Western Wishful Thinking - 'Excluding Everything That Makes China What It Is', [www.entelekheia.fr/2019/04/02/](http://www.entelekheia.fr/2019/04/02/).

<sup>252</sup> Voir *La traduction et annotation des Oeuvres de Mengzi*, annotées par Yang B.J., Éditions Zhonghua Shuju, 2008.



**Valérie Niquet**  
Responsable du pôle Asie  
Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS)

## **Les éléments d'une stratégie d'influence : le discours sur la spécificité des valeurs et le confucianisme**

Les références au confucianisme nourrissent le discours du pouvoir sur la spécificité des valeurs. Pékin établit une relation directe entre les instituts Confucius, le confucianisme, la notion d'harmonie et les grands projets de « Routes de la soie » qui en quelque sorte exporteraient ce modèle harmonieux au-delà des frontières de la Chine, reprenant ainsi un mode de contrôle impérial fondé sur le maintien de « l'ordre ».

La question est celle de la définition du confucianisme, qui est en réalité multiple. Il existe un confucianisme fondé sur le principe d'égalité fondé sur la culture, sur les valeurs humanistes qui était caractéristique du confucianisme des origines autour des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles avant notre ère. La version à laquelle les idéologues de la RPC font référence aujourd'hui est la version la plus sclérosée du confucianisme, le confucianisme d'État celui qui était au cœur du fonctionnement de l'État impérial chinois, depuis la dynastie des Song. C'est un confucianisme qui insistait sur les valeurs morales et le respect d'une hiérarchie naturelle, sur le respect de l'ordre et le refus de toute « révolution » ou évolution du régime. Cette crainte du « changement de régime » est toujours d'actualité aujourd'hui.

Cette forme de confucianisme est un confucianisme au service du contrôle social. C'est aussi le confucianisme qui s'est répandu dans le monde « sinisé », dans la péninsule coréenne, au Vietnam, qui a contribué à la sclérose de ces sociétés coréennes et vietnamiennes mises sous tutelle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>. C'est aussi le confucianisme qui a fait de la Chine une semi-colonie, pour reprendre un concept utilisé dans l'histoire chinoise.

C'est contre ce confucianisme que s'élevaient les étudiants du 4 mai 1919 qui voulait renverser ces « vieilles idées » en Chine. C'est aussi contre ces idées que se révoltaient les étudiants en 1989 en réclamant à peu près dans les mêmes termes, la science, l'ouverture et la démocratie. En 1919 comme en 1989, les étudiants avaient compris que ces concepts étaient essentiels à une véritable modernisation et une capacité d'innovation à long terme. Ce sont les conditions d'une puissance stable et du *soft power* qui manque souvent à la Chine aujourd'hui pour séduire au-delà de ses capacités économiques.

Le premier instrument d'influence et du *soft power* de la Chine, c'est sa puissance économique. Mais il s'agit aussi d'une fragilité. L'attractivité de la Chine que ce soit dans cette région, en Afrique en Amérique latine repose sur les opportunités et les financements qu'elle peut offrir. Si la Chine doit recentrer sur son propre territoire des ressources qui sont encore importantes, mais qui ont tendance à diminuer en termes de croissance, sa capacité de séduction risque de s'en trouver remise en cause si elle ne trouve pas des concepts relais qui soit plus attractifs que le confucianisme de la Chine Impériale. Le retour aux traditions n'est pas strictement lié au régime chinois aujourd'hui, mais un mode de fonctionnement qui recherche une nouvelle légitimité dans le passé et bride la réflexion contemporaine, révèle en réalité une grande fragilité idéologique.

Le concept d'efficacité, sur lequel le pouvoir chinois a beaucoup joué, est également aujourd'hui remis en cause par la pandémie de *Covid19*, qui a émergé en Chine au mois de novembre 2019, et s'est développée en raison de l'inefficacité fondamentale d'un système fondé sur l'absence de transparence et de système légal indépendant de l'État-parti.

## **L'appropriation d'un discours extérieur : le concept des « Routes de la soie »**

Contrairement au discours martelé en Chine depuis 2013 et le lancement des initiatives « une ceinture, une route » par Xi Jinping, l'idée de « Route de la soie » n'est pas un concept chinois. Le concept de route de la soie a été créé par un géographe allemand à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour désigner cet ensemble de deux réseaux qui ont relié, dans une histoire extrêmement ancienne, y compris depuis l'époque romaine, un monde chinois très mal défini et le monde Occidental. Ces réseaux de contacts passaient par plusieurs relais discontinus, mais ont été très enrichissants. Leur apport a fonctionné dans les deux sens. Les tissus de soie de Chine étaient connus à Rome et, dans l'autre sens, les fameuses porcelaines bleu-blanc de la dynastie des *Ming* admirées en Occident comme emblématique de l'art chinois viennent de Perse et des arts de la faïence dans ce qui était à l'époque le monde persan. Ces routes étaient des flux complexes et n'ont jamais eu en Chine le nom de « route de la soie ».

Ces Routes de la soie ont concerné le commerce, mais aussi le bouddhisme, qu'on pense à l'art gréco-bouddhique du Gandhara du nom d'une région située

au Nord-Est de l'actuel Pakistan, où les conquêtes d'Alexandre ont apporté une esthétique grecque. On retrouve les manifestations de cet art jusque dans les frontières Occidentales de la Chine. La circulation des idées est également venue par un autre réseau, celui des marchands musulmans qui, en réalité, étaient ceux qui contrôlaient le commerce entre les côtes africaines, l'Asie du sud-est et la Chine, le long de ce que les Chinois désignent sous le nom de « route maritime de la soie ».

Des communautés musulmanes importantes, qui venaient de ces réseaux de marchands étaient ainsi installées à Canton, bien avant l'arrivée des Occidentaux. Le rôle joué dans le commerce entre l'Océan indien et le Pacifique par ces réseaux relativise considérablement les revendications de la Chine en mer de Chine méridionale, fondés sur d'anciens trafics. La mer « de Chine » n'était pas « chinoise », mais une zone de passage par laquelle transitaient toutes les populations de la région qui commerçaient. Zheng He, qui sous la dynastie des Ming, a rejoint les côtes de l'Afrique, était lui-même un musulman d'origine persane. Ses expéditions, dont l'objectif était de marquer symboliquement l'universalité du pouvoir de l'Empereur sur des États vassaux en Asie du Sud-Est et au-delà, se sont terminées par le choix du repli et la destruction de la flotte impériale.

Ces réseaux commerciaux, contrairement au discours sur la route de la soie d'aujourd'hui, avaient une dimension qui partait de la base, d'une forme de « société civile » de l'époque. Ce sont les marchands qui faisaient vivre ces Routes de la soie. À l'inverse, si la Chine, et notamment la Chine du Sud, a très vite été intégrée à ces réseaux commerçants, c'est bien l'État chinois à l'époque impériale qui a lui-même décidé de fermer la Chine. Comme dans le Japon de l'époque Edo, on ne pouvait pas officiellement quitter le territoire chinois, ni y pénétrer en dehors de zones très définies.

La flotte de l'amiral Zheng He a été détruite, ainsi que les ports. Les ambassades Occidentales ont longtemps été « cantonnées » à Canton. La volonté de la Chine, à l'époque, n'était pas l'ouverture sur l'extérieur et cette idée d'ouverture et de « Routes de la soie » est quelque chose de finalement très Occidental ou très musulman, les sociétés « barbares » selon la nomenclature impériale, ouvertes sur l'extérieur, mobiles, et non pas à un empire de Chine qui au contraire, avec le confucianisme, s'est pendant plusieurs siècles replié sur ses propres valeurs.

## **Les Routes de la soie au XXI<sup>e</sup> siècle : de l'Asie centrale à l'universel**

Plusieurs éléments permettent de définir le concept de « Routes de la soie » et les liens établis dans ce cadre<sup>253</sup>. Le premier est celui de l'asymétrie, qui est un élément essentiel. Ensuite on trouve la volonté de la part de la Chine d'augmenter sa marge de manœuvre en recréant une « communauté du Sud » et de contre-valeurs face au monde Occidental. Cette communauté se fonde sur l'attractivité de la Chine pour les élites, Pékin étant prêt à financer massivement des infrastructures et à

<sup>253</sup> Niquet V., « Les "Routes de la soie" : décryptage d'une stratégie chinoise globale de retour à la puissance », *Revue Défense nationale*, 2018/6, n° 811, pp. 62-69.

accorder des prêts souvent conditionnels, sans imposer – comme les démocraties de type Occidental – des « conditions » de transparence et de durabilité rejetées par certaines élites<sup>254</sup>. Même si, il faut également le noter, les projets chinois viennent souvent combler un vide laissé par les puissances Occidentales après la fin de la guerre froide.

La recherche d'une complémentarité répondant aux besoins de l'économie chinoise se retrouve également dans la mise en œuvre des Routes de la soie, vers le Pacifique, mais aussi vers l'Europe centrale et orientale, vers l'Afrique et vers l'Asie centrale. Il s'agit plus que d'un concept, d'un *modus operandi* qui permet de comprendre la stratégie extérieure de la Chine.

Le discours de puissance chinois autour du thème des « Routes de la soie » suscite de très fortes attentes, d'où un certain nombre de déceptions qui peuvent s'exprimer on l'a vu notamment dans certains pays européens, qui attendaient beaucoup des investissements chinois et qui finalement peuvent être déçus.

C'est dans ce contexte qu'évolue la relation particulière entre la Chine, la Russie et les pays d'Asie centrale. Les relations entre la Russie et la Chine sont extrêmement complexes. Elles sont très anciennes. C'est avec la Russie que la Chine, en 1689, a signé son premier traité international dans lequel apparaît le terme de *Zhongguo* (pays du milieu). C'est la Russie – et son avancée vers l'Orient - qui a imposée à la Chine de se « définir » et a créé cette idée moderne de la Chine avec des frontières qui ne sont plus des marges tampons mal contrôlées entre le monde « chinois » et le monde « barbare »<sup>255</sup>.

Les relations sino-russes sont également définies par une grande complexité, héritée des tensions et des frustrations du passé, de l'époque impériale au conflit sino-soviétique des années 1960<sup>256</sup>. Au cours de cette période 1960-1980, l'alliance avec le « grand frère soviétique », forgée depuis la création du parti communiste chinois en 1921 et consolidée après la prise du pouvoir en 1949, avait suscité un vrai sentiment d'humiliation en Chine, où les « experts » russes ont joué un rôle essentiel dans le développement initial du pays.

Aujourd'hui l'URSS incarne aux yeux des dirigeants chinois un contre-modèle absolu et c'est, en partie, ce qui explique la reprise en main idéologique imposée par Xi Jinping depuis 2012. La crainte du « changement de régime », celle d'accepter une évolution graduelle du régime, comme Mikhaïl Gorbatchev l'a fait en URSS, est un des principaux facteurs qui pèsent sur les orientations politiques de la Chine aujourd'hui. En revanche, pour des raisons stratégiques, la Chine met systématiquement en avant la proximité entre Pékin et Moscou. De nombreux accords ont été signés entre

<sup>254</sup> Giesen K-G., « Autonomies politiques et dépendances économiques en Océanie », in Al Wardi S., Regnault J.-M. et Sabouret J.-F (sous la direction de), *L'Océanie convoitée. Histoire, géopolitique et sociétés*, Paris, CNRS éditions, 2017, pp. 573-586. Voir aussi son article dans les actes de ce colloque.

<sup>255</sup> Ces frontières ne seront définies que très tardivement par l'Empire Qing. La province du Xinjiang, qui n'était pas véritablement contrôlée, ne sera intégrée à l'Empire mandchou qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>256</sup> Niquet V., « La relation russo-chinoise à l'ombre de la nouvelle administration américaine », *Revue Défense nationale*, 2017/7, n° 802, pp. 23-29.

eux depuis la mise en œuvre de leur « partenariat stratégique global » en 2012. La presse chinoise officielle insiste systématiquement sur la solidité du partenariat et le caractère gagnant-gagnant de la coopération économique. En effet, la Chine est le premier partenaire commercial de la Russie, qui lui fournit les matières premières nécessaires à sa croissance.

Au niveau stratégique, la Chine et la Russie sont également opposées à ce qu'elles dénoncent comme une politique d'ingérence des États-Unis et du monde Occidental. Après une assez longue période d'interruption, la Russie a repris depuis 2014 ses fournitures d'armes à la Chine avec du matériel assez sophistiqué tel que les batteries de missiles S 400. Actuellement les ventes d'armes russes à la Chine représentent à peu près 6 % du total des exportations d'armes de la Russie. Il y a également des exercices militaires conjoints qui sont organisés dans le Pacifique, mais également en mer de Chine, même si ces exercices n'ont pas lieu dans les zones les plus contestées de la mer de Chine. Des exercices conjoints ont également eu lieu en Méditerranée. Ces activités intenses sont destinées à démontrer la force et la solidité de ce partenariat stratégique.

Depuis la question de la Crimée, Moscou, de son côté, choisit également de mettre en avant systématiquement sa relation privilégiée avec Pékin. Les deux capitales ont des intérêts communs face à l'Occident, mais la méfiance réciproque est loin d'avoir disparu. Un exemple récent dû au *Covid 19* est la décision de Moscou de fermer très rapidement les 4 000 km de frontières qui séparent la Russie de la Chine, contre l'avis - à l'époque - de cette dernière et de l'OMS.

## **Les risques de l'asymétrie : dénominateur commun des partenariats dans le cadre des Routes de la soie**

Plusieurs éléments de ce partenariat constituent aussi une source de frustration persistante pour la Russie. L'inversion des rapports de puissance en matière économique en est un, la Chine s'étant désormais hissée, au deuxième rang de l'économie mondiale, loin devant la Russie qui a reculé au 11<sup>ème</sup> rang. Dans le même temps, le PIB/hab de la Chine est encore très éloigné de celui de la Russie, nourrissant aussi un sentiment de frustration en Chine même.

Le déséquilibre et l'asymétrie des échanges économiques sont aussi une source de frustration majeure et Moscou, en dépit de certains progrès qui ont été accomplis ces dernières années, n'est pas satisfait d'être relégué au rang de simple fournisseur de matières premières.

Les échanges commerciaux entre la Russie et la Chine se sont développés significativement et ils atteignent aujourd'hui 108 milliards de dollars, ce qui n'est pas considérable au vu de l'importance des pays concernés, mais ils ont dépassé les objectifs qui étaient fixés par les statistiques chinoises. La Russie demeure essentiellement pour la Chine un fournisseur de matières premières et d'énergie avec notamment des projets d'exploitation du gaz en Sibérie et dans l'Arctique.



En 2018, la Russie est devenue le premier fournisseur de pétrole à la Chine devant l'Arabie saoudite et l'Angola avec une augmentation de 61% des livraisons.

Pourtant, en dépit de ces progrès, c'est sans doute au niveau économique que l'asymétrie entre la Chine et la Russie est la plus forte – comme c'est le cas avec la très grande majorité des partenaires de Pékin - et cette asymétrie pèse sur la perception des relations à Moscou et à Pékin. La Chine est le premier partenaire économique de la Russie, mais cette dernière n'est que le dixième partenaire économique de la Chine. Pour Moscou, comme pour les pays du continent africain, ceux de l'Europe centrale et orientale, l'Amérique latine ou l'Asie centrale, Pékin est vital en termes de marché, mais le sens inverse ce n'est pas vrai.

Dans le cas de la Russie, en dépit du développement des échanges, la position de la Russie dans la hiérarchie des partenariats pour la Chine est très loin de l'Union européenne, de la Corée du sud, du Japon et des États-Unis. Moscou n'est pas satisfait du fait que plus des trois-quarts des exportations russes vers la Chine soient constituées de matières premières comme le bois d'œuvre, d'énergie comme le charbon le pétrole ou le gaz. Ce déséquilibre de type néocolonial place la Russie dans la même position, et surtout dans les mêmes risques de dépendance à la croissance chinoise, que les pays d'Amérique latine ou du continent africain.

Le ralentissement de la croissance chinoise, plus encore après la crise du coronavirus qui trouve sa source en Chine, la baisse rapide des importations chinoises, amorcée dès 2018, met ces pays dans des situations très difficiles.

## **Les Routes de la soie comme vecteurs d'une concurrence avec Moscou sur les zones d'influence**

Les Routes de la soie sont un des instruments de la stratégie d'influence de la Chine pouvant inquiéter Moscou même s'il existe de vraies complémentarités entre les deux pays. En 2015, Pékin et Moscou avaient annoncé l'intégration de deux projets : le projet de route de la soie d'un côté et le forum économique de l'Eurasie piloté par la Russie de l'autre. Au-delà de ces déclarations les avancées concrètes sont très limitées. En 2019, les deux parties ont à nouveau rappelé leur volonté de renforcer la coordination entre les deux projets, toutefois, la réitération de ces discours démontre que les résultats ne sont pas à la hauteur des résultats attendus.

La Russie s'inquiète aussi de la montée en puissance des ambitions de la Chine et de son influence en Asie centrale. L'Asie centrale et les NPI (Nouveaux pays indépendants) ont longtemps été une chasse gardée, d'abord soviétique, puis russe.

La Chine est aujourd'hui devenue le premier acteur économique en Asie centrale, jouant de la force d'attractivité de son marché pour l'énergie et de ses capacités d'investissement en apparence inépuisable. Ce sont des éléments déterminants qui pèsent en faveur de la Chine. Depuis leur indépendance, les républiques d'Asie centrale cherchent à s'extraire de l'emprise exclusive de leurs relations avec la Russie

et à trouver de nouveaux débouchés pour leurs ressources. C'est ce que la Chine a pu leur offrir : entre 2000 et 2016, les échanges sont passés de 1 à 50 milliards de dollars par an avec les pays de la région. Cette avancée économique découle de la volonté stratégique de Pékin de trouver des sources d'approvisionnement en énergie, que ce soit le pétrole ou le gaz, qui soient moins dépendantes des voies de transport maritimes en provenance des côtes africaines et du Moyen-Orient, sous le contrôle des États-Unis.

La Chine, avant même la mise en œuvre des Routes de la soie, était devenue le premier constructeur d'infrastructures dans la région, notamment, les tubes, qui ont permis de réorienter les exportations vers l'Est et de libérer des pays comme le Kazakhstan ou l'Ouzbékistan de leur dépendance au marché russe. Dans un mouvement inverse, le projet chinois de Route de la soie vers l'Asie centrale servait aussi à désenclaver les provinces chinoises de l'intérieur et notamment la région autonome du Xinjiang en en faisant une sorte de plateforme d'exportation des produits chinois vers l'ouest.

Bien que la dimension économique domine la stratégie de la Chine pour l'Asie centrale, la dimension sécuritaire ou stratégique n'est donc pas absente, même si la Chine joue un rôle marginal dans la stabilisation de la zone et tend à laisser à la Russie la responsabilité principale en la matière. Comme dans le cas des relations avec la Russie, la presse chinoise met systématiquement en avant le succès de la politique chinoise en Asie centrale. Toutefois, si la coopération au niveau des Gouvernements est étroite, les pays d'Asie centrale cherchant à maximiser leurs bénéfices en multipliant les partenariats, les sentiments de méfiance dans la population, notamment au Kazakhstan, ne sont pas non plus absents.

Ainsi, la stratégie chinoise des Routes de la soie, comme le recours à des concepts de la culture chinoise censés être fédérateurs, font partie d'une stratégie d'influence que l'on retrouve partout où la Chine a les moyens de l'exercer, notamment en raison du retrait ou de l'affaiblissement des anciennes puissances tutélaires. En retour, cette offensive chinoise, si elle apporte des bénéfices, suscite souvent des réactions de rejet ou de méfiance qui fragilisent à long terme ces partenariats.

## Abstract:

The definition of Confucianism is multiple. There is a Confucianism based on the one hand, on the principle of equality conceived on culture, on humanist values which was characteristic of Confucianism from the origins around the 4th and 5th centuries BC and on the other hand, on the version the most sclerotic of Confucianism, State Confucianism that which was at the heart of the functioning of the imperial Chinese state, since the Song dynasty to which the ideologues of the PRC refer today. These references to Confucianism feed the discourse of Chinese power on the specificity of values. Beijing establishes a direct relation between the Confucius institutes, Confucianism, the notion of harmony and the big projects of «Silk Roads» which

would somehow export this harmonious model beyond the borders of China, thus taking up a mode of imperial control based on the maintenance of «order». This form of Confucianism is Confucianism in the service of social control. Finally, the Silk Roads are one of the instruments of China's strategy of influence that can worry Moscow even if there are real complementarities between the two countries.

# TROISIÈME PARTIE

## L'INDO-PACIFIQUE, DÉFINITION(S), BUTS ET LIMITES

Qu'est-ce que l'Indo-Pacifique ? Définir ce nouvel axe géostratégique est une tâche peu aisée d'autant que, pour reprendre Frédéric Grare, « à chacun son Indo-Pacifique ». Le président de la République Emmanuel Macron a maintes fois apporté des éclaircissements qui ont été d'ailleurs largement abordés lors de ce colloque. L'IP s'inscrit dans cet ordre international nouveau qui recentre les logiques de puissance dans le Pacifique.

Chaque État, censé être membre de cet axe, donne sa propre interprétation. Mais, nous dit Frédéric Grare, « peu importait cependant qu'un même terme donne lieu à des interprétations multiples dès lors que celles-ci soulignaient, fut-ce pour la rejeter, la polarisation du système international et les dilemmes auxquels sont confrontés l'ensemble des acteurs de ce dernier ». Il s'efforce de donner la version française du concept d'IP et son ancrage possible grâce à son Outre-Mer. Ces territoires de l'Outre-Mer, véritables porte-avions de la France dans la zone IP, vont de l'océan Indien au Pacifique.

Il y a donc lieu de distinguer les approches de ces deux océans, l'océan Indien et l'océan Pacifique.

Laurent Sermet aborde l'océan Indien qui est considéré par l'Inde comme une « légitime sphère d'influence ». L'Inde se place en concurrence avec la Chine et apprécie ainsi « l'entrisme » de la France dans la région avec qui elle a passé des accords militaires. Face au concept d'Indo-Pacifique, Yvan Combeau ressort le terme « d'Indianocéanie » qui regroupait cinq pays (Comores, France/Réunion/Mayotte, Madagascar, Maurice, Seychelles) mais qui n'a pas fait florès.

Du côté Pacifique, après une période difficile, l'Australie, nous dit Marvin Girelli, « voit la France comme un élément de stabilité régionale » et « la France perçoit l'Australie comme un partenaire idéal ». L'inscription de leur relation dans l'Indo-Pacifique est alors devenue une évidence. Éric Frécon aborde plutôt le Sud-est asiatique à travers les pays de l'ASEAN (Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Singapour, Philippines, Thaïlande et Vietnam) directement concernés à la fois par les Routes de la soie et l'Indo-Pacifique. Situés entre l'Inde et la Chine, ces États ne peuvent s'auto-centrer mais jouent, quand ils le peuvent, sur la « concurrence » entre les deux axes.



**Frédéric Grare**  
Non-Resident Senior Fellow,  
Carnegie Endowment for International Peace\*

Le 3 mai 2018, sept mois après l'annonce d'une stratégie Indo-Pacifique américaine par Donald Trump en novembre 2017, le président de la République, Emmanuel Macron, faisait pour la première fois du terme d'Indo-Pacifique un concept de la politique étrangère française, lors d'un discours prononcé sur la base militaire de Garden Island, à Sydney. Son intervention intervenait peu de temps après que le Ministre chinois des affaires étrangères, Wang Yi, ait publiquement rejeté le concept en le qualifiant « d'idée accrocheuse » qui « se dissipera comme l'écume de l'océan »<sup>257</sup>.

L'intervention du Président français consacrait de fait le succès d'un concept encore flou aux yeux de beaucoup. L'opposition radicale des positions américaine et chinoise contribua à faire de l'Indo-Pacifique un concept d'autant structurant qu'il cristallisait à lui seul l'antagonisme central des relations internationales contemporaines. Sous un même qualificatif d'Indo-Pacifique, la stratégie annoncée différait, certes, substantiellement dans ses objectifs et son contenu de la stratégie américaine. Au regard de la configuration émergente du système international, peu importait cependant qu'un même terme donne lieu à des interprétations multiples dès lors que celles-ci soulignaient, fut-ce pour la rejeter, la polarisation du système international et les dilemmes auxquels sont confrontés l'ensemble des acteurs de ce dernier.

Le présent article s'inscrit dans ce contexte. Il examine l'approche française de l'Indo-Pacifique en la contextualisant et en s'efforçant d'en mettre en relief la spécificité. Il insiste ainsi sur la place des territoires d'Outre-Mer qui sont au cœur même de la stratégie française à laquelle ils confèrent son ancrage et sa crédibilité. De fait, il n'existe pas d'Indo-Pacifique français sans les Outre-Mers.

---

<sup>257</sup> La fondation Carnegie a publié cet article en anglais le 20 octobre 2020

<https://carnegieendowment.org/2020/10/21/france-other-indo-pacific-power-pub-83000>

Cité dans Medcalf R., « L'Indo-Pacifique aux couleurs de la Chine », *Politique étrangère*, N° 3, Automne 2019, pp. 49-61.

L'article constate également que la définition française de l'Indo-Pacifique est foncièrement distincte du narratif de l'administration Trump. Elle ne saurait donc être assimilée à un quelconque alignement sur Washington, et reflète des intérêts et un positionnement international différents de ceux des États-Unis, quand bien même ils sont parfois convergents.

Dans cette perspective, il observe enfin que la mise en œuvre de la stratégie Indo-Pacifique française est, et sera encore plus encore à l'avenir, un exercice délicat, requérant des décideurs français une vision claire de l'intérêt national dans la compétition en cours, l'évitement de toute rhétorique de confrontation dangereuse, tout en assumant les alliances traditionnelles de la France dans lesquelles les États-Unis sont appelés à garder une place centrale même si elle ne peut être exclusive.

## Émergence d'un concept

Le terme « Indo-Pacifique » n'est pas un terme récent. Le Japon de Shinzo Abe en 2007, puis l'Australie en 2013, avaient déjà énoncé chacun, une doctrine de l'Indopacifique. L'historicité du terme importe toutefois infiniment moins que sa signification politique et stratégique. C'est le succès du concept qui motive aujourd'hui les différentes recherches en paternité d'un concept resté largement ignoré tant qu'il n'exprimait que les préoccupations d'acteurs certes importants (Japon, Australie) mais relativement secondaires au regard des grands équilibres internationaux. L'Indo-Pacifique est en effet avant tout la traduction géographique de concepts stratégiques divers et variés, ce dont témoigne la multiplicité des espaces recouverts par le vocable. Au lendemain de la visite du président Macron en Australie, l'ancien directeur de l'*Office of National Assessment* (ONA) australien, Allan Gyngell pouvait ainsi affirmer que « l'Indo-Pacifique n'existe pas. À l'instar de l'Asie-Pacifique ou de l'Asie elle-même, l'Indo-Pacifique est simplement un moyen pour les gouvernements de définir un environnement international adapté aux objectifs de leurs politiques dans des circonstances particulières »<sup>258</sup>. De fait, l'Indo-Pacifique n'est pas un espace prédéterminé dans lequel s'inscrivent les stratégies nationales des États, et dans lequel le plus ou moins important degré d'intégration entre les océans Indien et Pacifique marquerait autant d'étapes historiques. Ce sont à l'inverse les stratégies des États qui définissent la géographie de l'Indo-Pacifique. Les océans Indien et Pacifique en sont à l'évidence un élément constant, mais sa délimitation est déterminée pour chaque acteur, par les intérêts et le champ d'action qui lui sont propres. Le concept inclut ainsi pour la France un espace s'étendant des rivages de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe aux côtes américaines, - et pour son Ministère des Armées, « un continuum sécuritaire qui s'étend de Djibouti à la Polynésie française »<sup>259</sup>. Il s'arrête pour les États-Unis à l'Inde, tandis que l'ASEAN y affirme sa centralité.

<sup>258</sup> Gyngell A., « To Each, their own 'Indo-Pacific' », *East Asia Forum*, 23 May 2018, [https://www.eastasiaforum.org/2018/05/23/to-each-their-own-indo-pacific/?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=newsletter2018-05-27](https://www.eastasiaforum.org/2018/05/23/to-each-their-own-indo-pacific/?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=newsletter2018-05-27)

<sup>259</sup> « Quelle stratégie pour la France en Indo-Pacifique », entretien avec Alice Guitton, directrice générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), Ministère des Armées, *Diplomatie*, n° 53, octobre-novembre 2019, pp. 24-28.

Ces différences ne sont pas le résultat malheureux de perceptions diverses qu'il conviendrait de réduire ou d'éliminer par la négociation. Elles sont à l'inverse pour chaque État l'affirmation d'une singularité que n'efface nullement le caractère unificateur d'un terme unique. Ces deux dimensions – singularité et caractère unificateur – sont constitutives du concept. Elles en font non seulement le succès et l'intérêt mais sont la condition de son avenir stratégique. On ne peut ainsi que se rallier aux propos des universitaires Élisabeth Allès et Thibault Fournol lorsqu'ils écrivent que « l'ambiguïté suscitée par la coexistence de différentes approches concernant l'Indo-Pacifique a concouru au succès de ce concept désormais mobilisé par les principaux acteurs régionaux malgré l'absence de consensus sur sa portée politico-stratégique ou même ses contours géographiques »<sup>260</sup>. On ne peut que constater avec eux que « cette disparité de conceptions nuit à l'intelligibilité du de l'Indo-Pacifique »<sup>261</sup>. Mais les limites que cette même disparité poserait pour l'avenir stratégique du concept sont plus discutables. La polysémie peut, certes, être source de blocages. La volonté de chaque acteur de recentrer le concept sur ses propres valeurs et intérêts traduit aussi un refus des alignements et des risques de situation à somme nulle susceptible d'en résulter. Mais en évitant ces derniers elle ouvre également la voie à des coopérations opérationnelles d'autant plus effectives qu'elles ne s'inscrivent en apparence pas dans la polarisation sino-américaine.

De fait, de la définition de l'Indo-Pacifique par les différents acteurs dépendent la nature et l'étendue de leurs coopérations mais aussi et surtout la possibilité même de ces coopérations. Le concept n'a *in fine* d'avenir stratégique que parce qu'il est un compromis permettant de gérer des contraintes partiellement contradictoires liées à la nécessité de gérer la montée en puissance de la Chine, aux incertitudes croissantes quant à l'engagement des États-Unis pour la sécurité de leurs alliés et à la volonté de s'extraire de la polarisation sino-américaine.

L'Indo-Pacifique s'inscrit donc dans une configuration du système international spécifique, conséquence de la fin de la guerre froide et de la montée en puissance de la Chine, dont les étapes sont autant de jalons dans l'évolution du concept, et qui se cristallise au cours de la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle avant de devenir un concept structurant des relations internationales contemporaines à la fin de la décennie suivante. Il apparaît ainsi en 2007 dans la bouche du Premier ministre japonais de l'époque, Shinzo Abe, avant d'être repris par l'Australie dans son livre blanc de défense de 2013. Dans son acception géographique, le terme étend et regroupe une région allant de l'Inde jusqu'à l'Asie du Nord Est. C'est toutefois l'administration Trump qui, à partir de l'automne 2017, en fait une politique officielle des États-Unis (le terme avait auparavant été utilisé par Hillary Clinton et Kurt Campbell mais sans jamais être repris dans un document officiel) et surtout donne au terme sa signification actuelle.

---

<sup>260</sup> Allès D. et Fournol T., « Le sens de l'Indo-Pacifique : de l'ambiguïté sémantique à l'opportunité stratégique », *Diplomatie*, octobre-novembre 2019, n° 53, pp. 12-15.

<sup>261</sup> Ibid.



### a. **La question chinoise**

L'Indo-Pacifique est structurellement lié à la montée en puissance de la Chine. Il est une réponse à deux évolutions stratégiques majeures, liées mais distinctes, tant dans leur nature que par leurs conséquences : la projection de puissance de la Chine vers l'extérieur, qui s'est spectaculairement accélérée depuis l'accession au pouvoir de Xi Jinping, et l'exacerbation de la rivalité sino-américaine sans que les deux phénomènes soient pour autant réductibles l'un à l'autre. Si les intérêts que les diverses stratégies Indo-Pacifique entendent préserver diffèrent, c'est bien autour du comportement de la Chine, le développement de sa présence économique, politique et militaire dans l'océan Indien, l'Asie du Sud, le Pacifique Sud, l'Afrique, et au-delà »<sup>262</sup>, en d'autres termes, autour de la Route maritime de la Soie, annoncée par Xi Jinping à Jakarta en octobre 2013, qu'elles se cristallisent.

L'exportation des surplus de production chinois a rapidement cédé le pas à une politique plus ambitieuse, la volonté de détrôner les pays occidentaux de leur leadership sur la chaîne de valeur. À l'investissement du capital vint bientôt s'ajouter la production de normes de production et de transaction visant à asseoir l'avantage comparatif de l'appareil de production chinois.

La stratégie économique de Pékin se doubla bientôt de son pendant militaire. Sans doute la Chine n'a-t-elle fait, dans un premier temps, que tirer les conséquences stratégiques de ses performances économiques. Devenue une puissance économique mondiale, elle se devait de protéger son accès aux matières premières et ses voies de communication maritimes. « Son armée devait désormais protéger non seulement le parti et le territoire national, ou encore être capable de prendre Taïwan, mais aussi protéger des intérêts plus larges comme le développement économique et contribuer à la paix mondiale »<sup>263</sup>. La lutte contre la piraterie dans l'océan Indien lui permit ainsi de tester ses capacités en la matière, mais agit également comme un révélateur des intentions chinoises. Non seulement Pékin mobilisa ses forces au profit de ses seuls navires, mais la présence de sous-marins chinois, d'une utilité à peu près nulle dans la lutte contre la piraterie, mais idéale pour le renseignement et la dissuasion ne manqua pas d'inquiéter. Lorsqu'enfin, la Chine ouvrit en 2017 à Djibouti, une base militaire capable d'accueillir environ 10 000 soldats, le débat changea de nature.

### b. **L'Indo-Pacifique dans la perspective américaine**

Il serait excessif de lier étroitement le concept d'Indo-Pacifique tel que développé par l'administration Trump depuis son arrivée au pouvoir et le déploiement de la BRI. Il ne fait nul doute, cependant, que ce dernier ait profondément contribué à structurer la perception américaine, et soit une partie intégrante de la rivalité entre Pékin et Washington.

---

<sup>262</sup> Medcalf R., « L'Indo-Pacifique aux couleurs de la Chine », *Politique étrangère*, 2019/3 Automne, pp. 49-61.

<sup>263</sup> Ibid.

De fait, la stratégie Indo-Pacifique de l'administration Trump fait de l'expansionnisme chinois, non seulement un dénominateur commun aux océans Indien et Pacifique mais également et surtout une menace pour les intérêts américains. La Chine est perçue comme une puissance révisionniste utilisant sa modernisation militaire, ses opérations d'influence et son économie prédatrice, pour contraindre les pays de son voisinage et restructurer l'ordre régional à son avantage<sup>264</sup>. La stratégie Indo-Pacifique de l'administration Trump fait de Pékin la cible explicite de la politique régionale des États-Unis.

Le terme explicite est ici essentiel parce que l'on aurait évidemment tort de croire que la Chine (et plus spécifiquement l'articulation d'une menace chinoise) ait été absente des préoccupations des prédécesseurs de Donald Trump, quand même elle était toujours implicite et jamais formulée comme telle. La *National Security Strategy* publiée en décembre 2017 fait non seulement entrer l'Indo-Pacifique dans le langage politique des États-Unis mais en fait un instrument dans « une compétition géopolitique entre des visions libres et répressives de l'ordre mondial »<sup>265</sup>.

C'est bien ce caractère explicite, plus que l'intention exprimée et son contenu – bien que la prééminence du message militaire inquiète un certain nombre d'alliés régionaux des États-Unis –, qui crée la polarisation et met mal à l'aise les partenaires des États-Unis qui craignent tous d'être contraints de choisir entre Pékin et Washington<sup>266</sup>. Les partenaires et alliés des États-Unis soutiennent l'objectif central d'un Indo-Pacifique libre de toute coercition chinoise et reconnaissent que le maintien d'un ordre international fondé sur le droit sont essentiels pour atténuer le défi posé par la croissance de la puissance économique et militaire, régionale et à l'échelle globale, de la Chine<sup>267</sup>. Mais cette polarisation délibérée – et relativement acceptée par la Chine, qui la redoute, mais ne se pense comme acteur du système international que dans une rivalité obsessionnelle avec les États-Unis –, se produit également dans un contexte d'incertitude croissante quant à la crédibilité de l'engagement américain pour la sécurité de ses alliés qui mine la confiance de ces derniers. Cette incertitude était, certes, déjà profondément ancrée sous la présidence de Barack Obama mais s'est exacerbée avec l'arrivée au pouvoir de Donald Trump et l'énonciation de l'« America First » policy, non en raison de la primauté de l'intérêt national, réalité quotidienne des relations internationales, mais parce qu'elle laissait entrevoir une définition beaucoup plus étroite de ce dernier, par une nouvelle administration soucieuse de désengager les États-Unis de leur rôle de gendarme de la planète, et de libérer des contraintes posée par le multilatéralisme à sa liberté d'action.

---

<sup>264</sup> Ptakdumrongit K. K., *The Impact of the Trump Administration Indo-Pacific Strategy on Regional Economic Governance*, Policy Studies 79, East-West Center, 2019, p. 4.

<sup>265</sup> *National Security Strategy of the United States of America*, White House, December 2017, [www.whitehouse.gov](http://www.whitehouse.gov)

<sup>266</sup> Samaan J.L., « La stratégie Indo-Pacifique de l'administration Trump : une difficile émergence », *Politique étrangère*, Automne 2019, No 3, pp. 37-48.

<sup>267</sup> Grossman D., « The Biggest Threat to the US Indo-Pacific Strategy? Washington Itself », *The Diplomat*, August 1, 2019. <https://www.pacificcouncil.org/newsroom/biggest-threat-us-indo-pacific-strategy-washington>

## 1. Le concept français

La démarche française, initiée par Emmanuel Macron, s'inscrit dans cet ensemble de contraintes. La *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* de septembre 2017, souligne très tôt dans le quinquennat, la remise en cause du multilatéralisme, le climat d'incertitude croissante qui « pousse certains pays à douter de leurs alliés » et le « choix d'une posture privilégiant ouvertement les rapports de force » par certaines grandes puissances<sup>268</sup>. Elle met par ailleurs en exergue la rivalité sino-américaine et les risques que fait peser sur la stabilité régionale l'affirmation de la puissance chinoise, menaçant ce faisant les intérêts français<sup>269</sup>. Ces thèmes, et notamment la mise en garde de la Chine contre toute tentation hégémonique, seront repris et développés dans une série de discours à Xian (Chine) le 7 janvier 2018 et à New Delhi (Inde), le 11 mars de la même année.

La stratégie Indo-Pacifique et ses principales composantes seront, elles, annoncées lors d'une allocution prononcée sur la base militaire de Garden Island (Australie), le 3 mai 2018, centrées sur la nécessité de concilier trois impératifs : gérer la montée en puissance de la Chine et tenter d'en limiter les conséquences potentiellement les plus négatives pour les intérêts français ; préserver la relation franco-américaine au-delà des vicissitudes liées au caractère imprévisible de l'occupant de la Maison blanche ; et s'extraire autant que possible de la rivalité entre Pékin et Washington, et appelant à la création d'un axe Canberra-Delhi-Paris à cet effet.

S'il affirme ne pas vouloir s'opposer à la *Belt and Road Initiative*, le Président français n'en rappelle pas moins la nécessité de ne pas être naïf face à la Chine – tous les documents et discours officiels parus ou prononcés depuis son arrivée au pouvoir mettent d'ailleurs en garde contre la volonté hégémonique de Pékin et contre les différentes déclinaisons stratégiques de cette dernière – et de construire entre alliés les partenariats et la stratégie commune permettant d'être respecté par la Chine, et de rétablir ainsi une relative « égalité des chances » (*level playing field*)<sup>270</sup> dans la compétition avec Pékin.

Ces mêmes textes et discours réaffirment par ailleurs tous la force des liens historiques, politiques et stratégiques avec Washington<sup>271</sup>. La demande du président de la République aux ambassadeurs de « se mobiliser pleinement pour construire une stratégie française dans l'Indo-Pacifique » tout en qualifiant la France de « puissance d'équilibre », traduit cette volonté de s'affirmer face à la Chine sans s'enfermer dans la rivalité sino-américaine<sup>272</sup>. C'est dans cet esprit qu'Emmanuel Macron positionnera ainsi la France comme « puissance d'équilibre » lors de conférence des ambassadeurs de septembre 2019.

<sup>268</sup> *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* 2017, p. 17, <https://www.defense.gouv.fr/dgris/presentation/evenements-archives/revue-strategique-de-defense-et-de-securite-nationale-2017>

<sup>269</sup> *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* 2017, op. cit. pp. 26-27.

<sup>270</sup> On se référera au prononcé du discours par le président de la République à Garden Island, Sydney, 3 Mai 2018.

<sup>271</sup> Ibid.

<sup>272</sup> On se référera au « Discours du président de la République à la conférence des ambassadeurs et des ambassadrices de 2019 », <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/08/27/discours-du-president-de-la-republique-a-la-conference-des-ambassadeurs-1>

Ces préoccupations trouvent leur traduction dans les grandes thématiques qui structurent la stratégie Indopacifique. Sans surprise, la plupart des objectifs de la France pour l'Indo-Pacifique recoupent pour l'essentiel ceux de ses partenaires et alliés. Ils touchent : au respect de la liberté de navigation sur mer et dans les airs, telle que définie par les textes des Nations unies, que la France entend faire respecter à travers le dialogue et la discussion, mais en s'appuyant si besoin est, seule ou en partenariat, sur ses forces armées ; à la sûreté et sécurité, et notamment à la lutte contre le terrorisme, la prolifération nucléaire et les trafics en tous genre ; les atteintes à la souveraineté<sup>273</sup>.

L'insistance sur un quatrième objectif, l'environnement, distingue toutefois partiellement l'approche française de celles de ses partenaires. Articulé autour des thèmes du changement climatique (et consécutivement des énergies renouvelables au travers de l'Alliance solaire internationale), et de la biodiversité, ce dernier est pensé en fonction de ses mérites propres, mais également en raison de son caractère stratégique. Les menaces sur la sécurité environnementale affectent toutes les autres dimensions de la sécurité, redessinant les cartes, déplaçant les populations, créant de nouveaux foyers de tensions, et affectant les infrastructures critiques<sup>274</sup>.

La France n'est certes pas seule à avoir intégré la dimension environnementale dans le champ thématique de l'Indo-Pacifique. De manière surprenante au regard des prises de position de l'administration Trump sur le sujet, la création du *Pacific Environmental Security Forum* (PESF) au sein du Pentagone témoigne de la prise de conscience des autorités américaines quant à l'importance de l'enjeu pour les États insulaires du Pacifique. La France est, en revanche, la seule à avoir élevé la dimension environnementale à un tel niveau de priorité, à la fois par conviction profonde, volonté de capitaliser sur le succès de la COP 21 et du Traité de Paris, mais aussi parce que la thématique de la protection de l'environnement ouvre également la perspective de coopérations de niveau infra-stratégique dont l'impact stratégique potentiel de ces coopérations est toutefois bien réel. Si les capacités militaires croissantes de la Chine sont une menace potentielle pour les intérêts français, la combinaison de sa volonté d'appropriation des ressources, notamment des ressources halieutiques, combinée à ses projets géostratégiques sont une menace on ne peut plus immédiate. Les menaces les plus actuelles pour la France et ses alliés et partenaires dans l'Indo-Pacifique sont à la croisée de ces grandes thématiques.

Le multilatéralisme enfin est au cœur même du concept. Il y constitue à la fois un objectif – la nécessité de préserver l'ordre international existant dont il est le fondement – et un processus. Il est surtout un multiplicateur de puissance et pour la France, un moyen d'exister sur la scène internationale. Le multilatéralisme, et la transparence qu'il exige, sont un moyen de remédier aux asymétries dans les relations entre grandes et petites puissances et, en tant que tel, un moyen pour

<sup>273</sup> Discours du président de la République à Garden Island, Sydney, 3 Mai 2018.

<sup>274</sup> Voir Langemain M., « L'anticipation environnementale en Indo-Pacifique : un enjeu pour la défense française », *Diplomatie*, n° 53, Octobre-Novembre 2019, pp.29-30.

ces dernières de se réapproprier leur propre autonomie de décision. Coopérer avec les puissances régionales partageant les mêmes idées est également un moyen d'atténuer la polarisation croissante de la région. C'est de fait sur un multilatéralisme à géométrie variable, allant de partenariats tri ou mini-multilatéraux aux enceintes internationales dans lesquelles sont discutées les grandes thématiques globales qu'entend s'appuyer la France pour la mise en œuvre de sa stratégie Indopacifique.

## 2. Le rôle des Outre-Mers

Les territoires d'Outre-Mer sont une spécificité française et il n'est pas indifférent que le Président Macron ait pris soin d'énoncer la nouvelle doctrine de l'Indo-Pacifique devant les leaders de la Communauté du Pacifique et la société calédonienne, peu après son discours de Garden Island<sup>275</sup>. La France est ainsi frontalière de 5 États indépendants dans l'océan Indien et de 12 autres dans le Pacifique<sup>276</sup>. Elle se pense à travers eux comme un État insulaire de l'Indo-Pacifique, lequel l'incite en retour à repenser ses relations avec son voisinage, et plus spécifiquement avec l'Asie.

Leur existence et leur statut sont, de fait, consubstantiels de la définition même de l'Indo-pacifique. La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis et Futuna, Clipperton, mais également La Réunion, Mayotte, les terres australes et antarctiques françaises, qui définissent pour la France la seconde plus importante zone économique exclusive au monde, sont autant de points d'ancrage de sa stratégie Indo-pacifique. Les territoires d'Outre-Mer fondent également la crédibilité du concept français d'Indo-Pacifique. Parce qu'il y a un devoir de protection de l'État envers ses citoyens, de protection de la souveraineté nationale et donc des territoires et plus généralement envers les intérêts nationaux, les territoires d'Outre-Mer sont les garants de la pérennité de l'action de l'État très au-delà de la seule métropole. Ils sont donc consécutivement un gage de solidité des engagements internationaux de la France.

L'Indo-Pacifique ne fait pas dès lors qu'élargir le débat stratégique national en donnant une importance accrue à des zones et régions du monde jusqu'alors relativement périphériques dans ce dernier. Il replace de fait les Outre-Mer dans la réflexion stratégique nationale, parce que ce sont eux qui confèrent à la France un rôle d'acteur dans le grand débat stratégique du moment. Parce que l'Indo-Pacifique définit de fait une zone de confrontation potentielle, il y rend la présence française non seulement acceptable, mais désirable aux yeux de nombre d'États partenaires parce qu'elle dispose de capacités, certes limitées, mais permettant néanmoins de peser sur l'évolution stratégique, politique ou économique de la région. L'évolution des positions indiennes ou australiennes à l'égard de la présence française dans les océans Indien et Pacifique depuis une dizaine d'années est à cet égard frappante. Tolérée plus qu'acceptée jusqu'alors, elle est désormais perçue comme un partenaire stratégique majeur par chacune de ces deux puissances. La question reste posée toutefois pour chacune d'entre elles de l'importance de ces partenariats, si

<sup>275</sup> Lechervy C., « La France et le concept d'Indo-Pacifique », *Politique étrangère*, 2019/3, Automne, pp. 23-35.

<sup>276</sup> Lechervy C., « La place des Outre-mer océaniques dans la politique Indo-Pacifique de la France », *Revue Défense Nationale*, octobre 2019, pp. 18-24.

d'aventure les territoires français d'Outre-Mer se choisissent demain un destin politique distinct de celui de la métropole.

Or ces territoires sont vulnérables. La souveraineté française est contestée de l'intérieur en Nouvelle-Calédonie et dans une moindre mesure en Polynésie française. Mayotte est revendiquée par les Comores soutenues par l'Afrique du Sud, et plus ou moins ouvertement par les puissances extra régionales que sont la Chine et la Russie, tandis que l'on peut s'interroger sur les motivations de l'Arabie saoudite. De la même manière, la souveraineté française sur l'île de Tromelin, est contestée par Maurice, et sur les îles Éparses par Madagascar. La perte de tout ou partie de ces territoires entraînerait inévitablement une perte d'utilité et de crédibilité aux yeux des alliés et partenaires de la France, et comporterait pour cette dernière un risque de perte d'influence et consécutivement, de statut.

### 3. Conclusion : la porte étroite

La clé de ce dilemme est à rechercher dans la capacité de la France à aider ses territoires d'Outre-Mer à s'intégrer davantage dans leur environnement régional et à devenir des acteurs d'une coopération régionale multiforme. Elle se trouve dans la capacité de la France et des territoires d'Outre-Mer à penser leur relation autrement que dans le seul face à face et dans un lien qui, sans avoir été jamais totalement exclusif, n'en était pas moins déterminé largement par la relation avec la métropole. Le concept français d'Indo-Pacifique est, comme l'affirme l'ambassadeur Lechervy, « le souci de connecter ses espaces de vie à leur environnement, et d'en assurer une croissance durable, respectueuse de l'environnement et des hommes »<sup>277</sup>, une idée qui aura largement inspiré la conception et le contenu de la visite du président Macron à La Réunion en septembre 2019. Cette coopération s'étend également au domaine militaire.

Cette capacité passe par l'adhésion de la France aux organisations inter et transnationales régionales. Celle-ci ne va toutefois pas sans difficultés. La France est partie à divers forums du Pacifique<sup>278</sup> et est un membre fondateur de la Commission de l'océan Indien (COI), une agence intergouvernementale regroupant cinq États insulaires de l'océan Indien<sup>279</sup>, elle n'est toujours pas, à ce jour, membre de l'*Indian Ocean Rim Association* (IORA), organisation intergouvernementale créée en 1997 à l'initiative de l'Afrique du Sud et de l'Inde et regroupant quelques 22 États membres, représentatifs de l'ensemble des rives de l'océan Indien<sup>280</sup>, ainsi que 9 partenaires de dialogue.

<sup>277</sup> Lechervy C., « La France et le concept d'Indo-Pacifique », *op. cit.* p. 26.

<sup>278</sup> La France est membre notamment du Forum des îles du Pacifique (FIP), du Forum de développement des îles du Pacifique (FIDP), du Programme région océanien de l'environnement (PROE) et de la Communauté du Pacifique Sud (CPS).

<sup>279</sup> Ces États comprennent Maurice, les Comores, Madagascar, les Seychelles et la France à travers La Réunion.

<sup>280</sup> Les États membres sont l'Australie, le Bangladesh, les Comores, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, le Kenya, Madagascar, la Malaisie, les Maldives, Maurice, le Mozambique, Oman, les Seychelles, Singapour, la Somalie, l'Afrique du Sud, le Sri Lanka, la Tanzanie, la Thaïlande, les Emirats Arabes Unis, le Yémen. Les Partenaires de dialogue sont le Japon, l'Allemagne, la Chine, le Royaume Uni, les États-Unis, la France, l'Égypte, la Turquie et la Corée du Sud.

C'est bien de la capacité à transformer cette préoccupation en réalité, et à faire des territoires d'Outre-Mer un instrument de projection de l'influence politique, diplomatique, militaire, économique et culturelle de la France que dépendra pour partie la capacité de la France à faire du concept d'Indo-Pacifique, une réalité et des territoires d'Outre-Mer un atout majeur de sa stratégie.

L'affirmation du caractère de puissance Indo-Pacifique de la France, et la définition consécutive d'une stratégie, ne relèvent pas d'un quelconque opportunisme politique. Ils traduisent la prise de conscience du caractère potentiellement dangereux pour les intérêts, l'influence et le statut de la France, de la montée en puissance de la Chine et de l'exacerbation de la rivalité sino-américaine. Le choix n'est pas simplement entre une France plus ou moins étendue, et plus ou moins active. Il est entre une France continuant à assumer un rôle d'acteur international de premier plan ou passive et perdant avec sa capacité à influencer sur le cours des événements, la maîtrise de son destin et son rang international.

De ce point de vue le choix de l'affirmation de la France comme puissance Indo-Pacifique n'est pas un simple ajustement tactique, le choix d'un conservatisme frileux et purement défensif, lequel ne pourrait que conduire à terme à un rétrécissement de ses positions sous les coups de boutoir de ses adversaires.

La définition française de l'Indo-Pacifique traduit de fait une volonté de prévenir une possible marginalisation, consécutivement au glissement supposé du centre de gravité stratégique vers l'Asie. On ne peut qu'acquiescer aux propos de l'Ambassadeur Christian Lechervy, lorsqu'il affirme que « c'est le narratif d'un monde basculant vers l'Est que remet en cause sans le dire celui de l'Indo-Pacifique »<sup>281</sup>. Le narratif français ne remplira toutefois cette fonction que s'il est suffisamment crédible pour être mobilisateur, tant des Outre-Mer que des partenaires de la France dans le Pacifique et l'océan Indien. Les premiers devraient pouvoir, dans ce cadre, redéfinir leurs relations avec la Métropole pour devenir des vecteurs de projection d'influence politique, diplomatique, militaire, économique et culturelle. Sans les seconds, la France ne sera pas en mesure de faire face aux obstacles politiques et diplomatiques auxquels elle est confrontée.

Il serait enfin illusoire d'imaginer que la France peut porter seule le projet. Elle aura besoin de l'Europe auprès de laquelle elle devra faire préalablement un important effort de conviction. Elle doit pour cela rassurer pour ne pas effrayer ses partenaires européens et ne peut adopter une quelconque posture de confrontation. Mais elle doit également se rassurer et ne pas perdre de vue la nécessaire protection de ses intérêts. Le réalisme devrait la conduire à assumer plus ouvertement ses alliances, y compris et surtout avec Washington, sans tomber dans le piège d'un alignement mécanique sur les États-Unis.

---

<sup>281</sup> Lechervy C., « La France et le concept d'Indo-Pacifique », *op. cit.* p. 27.

## Abstract

The Indo-Pacific is now an official concept of French foreign policy. Theorized by the President of the Republic during a speech at the Garden Island base in Sydney, during an official visit to Australia, this concept is part of an international political debate launched by Japanese Prime Minister Shinzo. Abe, in 2007, developed and popularized by the Australian government from 2013 and, more fundamentally, has become official US policy since 2017. In its French definition, the Indo-Pacific is both an instrument for managing the rise in power of China and of France's alliances, especially with the United States. But the expression of a French narrative of the Indo-Pacific also reflects a desire to abstract from Sino-American rivalry. In fact, he affirms a specificity that is reflected in his insistence on multilateralism and environmental concern (also included in its strategic dimension). The French overseas territories play an essential role in this context: they are the geographical anchor of France in the Indo-Pacific and give it a role of actor in the great strategic debate of the moment. Consecutively, The Indo-Pacific gives them a central place in national strategic thinking.





**Laurent Sermet,**  
Professeur à l'Institut d'études politiques  
Aix-en-Provence.

Comment rendre compte de la relation de l'océan Indien à l'axe Indo-Pacifique ? Par quel biais, quelle méthode, quel discours peut-on appréhender cette relation ? La notion ou plus exactement l'expression d'axe et/ou de région Indo-Pacifique est récente dans le discours politique français<sup>282</sup>. À l'occasion d'un déplacement présidentiel sur la base navale de Sydney à Garden Island, le 2 mai 2018, le président Macron énonce que la France doit assumer dans la « zone Indo-Pacifique » un « rôle de puissance médiatrice, inclusive et stabilisatrice »<sup>283</sup>. Le lieu australien fait écho à l'initiative du Premier ministre Malcolm Turnbull selon laquelle l'Australie est déterminée à établir un « Indo-Pacifique sûr, ouvert et prospère »<sup>284</sup>. Quels en sont les contours géographiques ? Selon le *White Paper* australien de 2016, la région Indo-Pacifique englobe l'océan Indien oriental et l'océan Pacifique par le truchement de l'Asie du sud-est tout en incluant l'Inde, l'Asie du Nord et les États-Unis. L'imprécision évidente de cette présentation peut surprendre : quelle est la signification géographique donnée à l'Asie du Nord ? Exclut-elle délibérément la Chine en ne retenant, pour l'Asie, que l'Extrême-Orient russe ? Cette géographie improbable est corrigée par le filtre des grandes démocraties de l'Indo-Pacifique partenaires de l'Australie de façon à justifier cette couverture. Par contraste, l'occupation française de l'axe Indo-Pacifique procède à une sélection des partenaires stratégiques et de dialogue en mentionnant, pour sa part, la Chine<sup>285</sup>. La géographie compte peu au regard de l'importance stratégique.

<sup>282</sup> Les termes d'axe, de région, de concept Indo-Pacifique n'ont pas le même sens. L'axe vise une prédilection stratégique portée par un ou des États ; la région s'entend comme un espace sur lequel une géostratégie est à l'œuvre ; le concept est d'ordre doctrinal. L'expression anglaise utilise le terme englobant Indo-Pacific et évite ces nuances.

<sup>283</sup> Voir le discours présidentiel non écrit et en anglais : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/05/03/discours-a-garden-island-base-navale-de-sydney>

<sup>284</sup> Foreign Policy White Paper, 2017.

<sup>285</sup> Australie, Canada, Chine, Inde, Indonésie, Japon, Mexique, Singapour, Afrique du Sud, Corée du Sud, Émirats arabes unis, États-Unis et Vietnam.

Initiative relativement floue ayant d'évidentes visées d'autopromotion discursives, les failles géographiques provoquent le débat et entravent le consensus. L'axe Indo-Pacifique est interprété comme une tentative qui vise, entre autres, à disputer la place que la Chine s'est forgée dans la région Asie-Pacifique. Ainsi le 14 janvier 2020, à Delhi, le ministre russe des Affaires étrangères délivre un message dépourvu d'ambiguïté à son partenaire indien sur la base de la solidarité ancienne et renouvelée entre la Russie et l'Inde <sup>286</sup>.

Ainsi le concept volontariste d'un axe Indo-Pacifique libre et ouvert n'aurait-il pas un potentiel unificateur, mais un objectif caché de division des États régionaux en « groupes d'intérêt »<sup>287</sup>. L'analyse russe est séduisante car, à défaut d'être évidemment dépourvue d'arrière pensées, celle-ci rappelle qu'il existe bien deux biais distincts d'alliance des États : soit celui qui tisse des liens de proximité stratégique en fonction d'intérêts de puissance, soit celui qui procède par l'association de tous les États concernés sur la base de principes politiques tels que l'égalité souveraineté, le respect mutuel, la coopération... Pour certaines analyses chinoises, la redistribution des « cartes mentales » voulue par l'Indo-Pacifique serait l'expression d'une stratégie américaine visant à contrer la puissance initiée par les nouvelles routes chinoises de la soie<sup>288</sup>. Peut-être serait-ce là un « sentiment anti-chinois en Occident » dont la presse officielle se fait l'écho<sup>289</sup>. Juste née et déjà enterrée ? Serait-ce le destin de la stratégie Indo-Pacifique faute d'une doctrine assurée de celle-ci ?

Pour l'Inde, la position provocatrice du ministre russe la rapporte au dilemme de la coordination de ses intérêts pluriels et divergents : assurément membre du mouvement des BRICS, de l'axe RIC (Russie-Inde-Chine), État membre de l'Organisation de coopération de Shanghai (ainsi que le Pakistan), allié stratégique de la France, des États-Unis, de la Russie etc., l'Inde est aussi géographiquement – surtout ? – État riverain de l'océan Indien. Si la promotion de l'axe Indo-Pacifique satisfait les ambitions de l'Inde, c'est parce qu'il rejoint une préoccupation nationale ancienne considérant l'océan Indien comme une légitime sphère d'influence. Dès 1947, s'inspirant de la doctrine Monroe, Nehru estimait que la présence des anciennes puissances coloniales de l'Inde n'était pas la bienvenue. L'emphase réaffirmée sur cette arrière-cour océanique ne vient-elle pas à propos ? L'océan Indien ne deviendrait-il pas, se demande François Bougon, un océan chinois<sup>290</sup> lorsque la « stratégie du collier de perles »<sup>291</sup>, doublée de la nouvelle route de la soie

<sup>286</sup> Foreign Minister Sergey Lavrov's remarks and answers to questions at a plenary session of the Raisina Dialogue international conference, New Delhi, January 15, 2020, in [https://www.mid.ru/en/web/guest/meropriyatiya\\_s\\_uchastiem\\_ministra/-/asset\\_publisher/xK1BhB2bUjd3/content/id/3994885](https://www.mid.ru/en/web/guest/meropriyatiya_s_uchastiem_ministra/-/asset_publisher/xK1BhB2bUjd3/content/id/3994885) : « Un nouveau concept a été inventé de manière inattendue ... C'est une tentative, je pense, de reconfigurer les structures existantes de la région Asie-Pacifique et de passer de formes d'interaction, recherchant un consensus, centrées sur l'ASEAN, à quelque chose qui serait source de division ».

<sup>287</sup> Interview of Foreign Minister Sergey Lavrov with the Daily News Sri Lankan newspaper, 13 Janv. 2020, in [https://www.mid.ru/en/web/guest/maps/lk/-/asset\\_publisher/Y17zRWYeYZm2/content/id/3993275](https://www.mid.ru/en/web/guest/maps/lk/-/asset_publisher/Y17zRWYeYZm2/content/id/3993275)

<sup>288</sup> China.Daily.com.cn, "Lavrov: Divisive Indo-Pacific strategy aimed at excluding China; India smart to know", 17 janv. 2020, in <http://global.chinadaily.com.cn/a/202001/17/WS5e211992a310128217271a69.html>

<sup>289</sup> Voir *Le Quotidien du peuple*, version russe, 2 déc. 2019, Антикитайские настроения на Западе продолжают, in <http://russian.people.com.cn/n3/2019/1202/c95181-9637205.html>

<sup>290</sup> Bougon F., « L'océan Indien ne deviendrait-il pas un océan chinois », *Géopolitique des îles en 40 cartes*, Le Monde hors série, juillet-août 2019, sp. p. 20.

<sup>291</sup> Philip B., « La Chine tisse un ambitieux «collier de perles» portuaire autour de l'Inde », *Le Monde*, 24 février 2010.

maritime chinoise, a pour effet de replier l'Inde sur elle-même ? Ne faut-il pas voir dans le corridor de la croissance Asie-Afrique, ou « route de la liberté » par les valeurs qu'elle promeut<sup>292</sup>, une réponse indienne ?

Les développements seront axés autour de quatre points : le discours et la méthode qui conduisent à mettre en évidence trois échelles d'appropriation de l'axe Indo-Pacifique ; la relation franco-indienne comme illustration d'une échelle stratégique ; les organisations internationales régionales comme une deuxième échelle institutionnelle ; au-delà, les potentialités d'une échelle populaire et citoyenne.

### **Allier discours et méthode sur l'axe Indo-Pacifique : comment et pourquoi ?**

La doctrine anglaise a mis en évidence les ambiguïtés de la notion en évoquant un double mouvement : une montée en puissance, mais aussi un retour sur la scène politique de l'Indo-Pacifique. Dans un ouvrage magistral<sup>293</sup>, il apparaît que les constructions nationales de la région Indo-Pacifique sont davantage influencées par les réalités politiques nationales, par un sectarisme anti-chinois, par un néo-hégémonisme américain et des sentiments étatiques nationaux plutôt que par de véritables aspirations pan-régionales. Mais ce serait aussi un retour : une réémergence d'idées plus anciennes - une renaissance conceptuelle de classe - qui prendrait son assise sur les idées géopolitiques du début du XX<sup>e</sup> siècle qui se développeraient dans nombre de pays. Toutefois, malgré l'évidente hétérogénéité des déclinaisons nationales de l'Indo-Pacifique, les États-Unis tenteraient d'imposer leur vision de façon à conserver leur hégémonie.

Pour reprendre les mots de Frédéric Grare : « à chacun son Indo-Pacifique », au risque évident de diluer, voire de nier l'autorité de celui-ci. Allan Gyngell porte une position analogue : « *To each their own 'Indo-Pacific'* »<sup>294</sup>.

L'axe Indo-Pacifique est une stratégie récente dont les contours se dessinent peu à peu sans qu'il repose sur un consensus relativement large et abouti ou sur une évidence logique. Rien ne permet d'affirmer que l'axe Indo-Pacifique se bâtit en supplantation des initiatives précédentes, ni non plus que son avenir soit assuré. La rationalité de l'axe Indo-Pacifique comporte deux facettes. La première est visible et s'efforce de justifier des prétentions de puissance dans un contexte de mondialisation renouvelé. La seconde est cachée car elle parle en creux de la puissance chinoise dont il s'agit de contraindre, sinon de limiter, les effets de bouleversement des équilibres. Pour ne pas se mettre à dos la diplomatie chinoise, l'axe Indo-Pacifique tente de ne pas apparaître en opposition avec la Chine tout en construisant des alliances contraires aux intérêts de celle-ci. C'est tout un jeu d'ambiguïté et de faux semblants qui est à l'œuvre. Un parfait exercice de diplomatie. Après le discours du président Macron à Sydney, la presse chinoise considérerait que

<sup>292</sup> Bouisson J., « La « route de la liberté », contre-projet de l'Inde face à la « route de la soie » », *Le Monde*, 9 août 2017.

<sup>293</sup> Doyle T. et Rumley D., *Rise and Return of the Indo-Pacific*, Oxford University Press, 2020, 240 p.

<sup>294</sup> Gyngell A., « To each their own 'Indo-Pacific' », East Asia Forum, Economics, Politics and Public Policy in East Asia and the Pacific, 23 May 2018, in <https://www.eastasiaforum.org/2018/05/23/to-each-their-own-indo-pacific/>

la démonstration d'équilibre français traduisait *in fine* un « *show* opportuniste »<sup>295</sup>. « Comment penser l'Asie, nouveau pivot stratégique de la planète, son immensité, sa diversité, ses rapports avec le reste du monde, sans s'enfermer dans l'obsession de la montée en force de la Chine ? C'est là l'enjeu majeur du concept d'Indo-Pacifique, se demande le numéro spécial de *Politique étrangère* consacré à l'Indo-Pacifique, un concept possiblement flottant<sup>296</sup>.

L'évidente difficulté que cet axe rencontre est la mise en relation de deux espaces océaniques contigus avec l'aide d'une géographie sélective. Les pays d'Asie du Sud-Est et l'Australie, par leurs façades océaniques, sont effectivement à la frontière des deux océans : ils ont un intérêt géostratégique à affirmer l'axe Indo-Pacifique comme un élément de leur identité. Ici la géographie fonde une géostratégie. Les pays autres, tels l'Inde, le Japon, la France, les États-Unis etc. affirment leur volonté de puissance par la convocation de l'axe Indo-Pacifique pour des bénéfices principalement nationaux. L'axe Indo-Pacifique illustre les tourments de la géostratégie. Cet axe, ou du moins ce qu'il prétend être, illustre la tension qu'il y a dans les relations internationales entre révisionnisme et/ou *statu quo* : reconstruire les relations internationales pour l'obtention d'avantages nouveaux et/ou favoriser un ordre où les situations acquises sont stabilisées et consolidées. Dans la pratique, ces deux modèles type de comportement sont fréquemment conduits de concert. Les propos du ministre Lavrov sont favorables à un *statu quo* afin de limiter les prétentions occidentales, mais il s'agit de mieux asseoir les positions chinoises qui sont ici révisionnistes ; les positions australiennes et française forcent un révisionnisme car elles visent à légitimer une place prépondérante au nom de la démocratie et du commerce pour l'Australie, au nom des territoires ultra-marins et des forces militaires sises dans les océans Indien et Pacifique pour la France<sup>297</sup>.

Notre hypothèse de travail est la suivante. L'Indo-Pacifique est un « concept » sinon flottant, selon les termes du numéro spécial de *Politique étrangère* d'automne 2019, du moins en développement. Il illustre les incertitudes des motivations de la géostratégie contemporaine. Pour instruire son affermissement, il convient de considérer les échelles de son appropriation dans l'océan Indien car le discours stratégique doit s'allier le soutien d'une méthode<sup>298</sup>. En parallèle l'analyse dominante fondamentalement réaliste et dont l'apport est indiscutable, trois échelles d'appropriation peuvent être distinguées. Elles répondent à des logiques propres. La première échelle, la plus évidente, est liée aux relations que nouent les diplomaties nationales et qui prennent des expressions notamment de coopération militaire stratégique. La relation franco-indienne sera prise pour illustration ; elle montre une tentation de révisionnisme. La deuxième échelle concerne les espaces institutionnels de dialogue qui permettent aux États d'échanger et de coopérer entre eux. Trois lieux de dialogue institutionnalisés sont concernés : la Commission

<sup>295</sup> Editorial, "Macron's opportunistic show in Indo-Pacific", *Global Times*, 3 mai 2018, in <http://www.globaltimes.cn/content/1100663.shtml>

<sup>296</sup> « Éditorial » in *L'Indo-Pacifique, un concept flottant ?*, *Politique étrangère*, 2019, vol. 3, pp. 5 à 8, sp. p. 5

<sup>297</sup> Voir dans le même sens, l'opinion de Lechervy C., « La France et le concept d'Indo-Pacifique », *Politique étrangère*, 2019, vol. 3, pp. 23-35.

<sup>298</sup> Sur la dimension discursive : Pugliese G., « The "Free and Open Indo-Pacific" as a Strategic Narrative » 18 fév. 2019, in <https://www.chinausfocus.com/foreign-policy/the-free-and-open-indo-pacific-as-a-strategic-narrative>

de l'Océan Indien (COI), l'Association des États riverains de l'Océan Indien (IORA), l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Jusqu'à présent, ces trois lieux s'inscrivent dans une logique préférentielle de *statu quo* et n'expriment pas une appétence particulière pour l'axe Indo-Pacifique. La dernière échelle n'est ni stratégique, ni institutionnelle, elle est populaire voire citoyenne. Le discours citoyen ne relie pas spontanément les deux océans. Et pourtant, il pourrait constituer une base solide pour instituer le pilier indo-océanique de l'axe Indo-Pacifique.

### L'illustration de la relation stratégique franco-indienne : le noyau dur de l'axe Indo-Pacifique en question

Lors de son déplacement à La Réunion, en octobre 2019, le Président Macron a rappelé le cheminement de sa vision de l'axe Indo-Pacifique au cours de l'année 2018, exprimé d'abord à Delhi avec le Premier ministre Modi (mars), puis à Sydney devant les forces françaises (mai) et à la conférence des ambassadeurs (août)<sup>299</sup>.

Du côté indien, l'« entrisme » français est le bienvenu car il rejoint certaines des préoccupations de l'Inde désireuse de ne pas laisser la voie libre à la Chine<sup>300</sup>. La démonstration militaire est particulièrement significative : l'Inde a augmenté ses forces militaires dans les îles Andaman-et-Nicobar où elle mène des exercices militaires conjoints notamment avec le Japon, pour lutter contre la piraterie maritime, la pêche illégale et le trafic d'armes. Elle prévoit de construire une base militaire aux Seychelles ; elle a signé en janvier 2018 un accord de coopération militaire avec le Sultanat d'Oman. Elle a signé un accord militaire avec la France qui lui ouvre la porte de La Réunion mais aussi, un accès aux bases militaires françaises de Djibouti et d'Abu Dhabi sous réserve du consentement additionnel de ces deux États. Peut-on pour autant considérer que la relation stratégique franco-indienne est suffisante pour asseoir l'axe Indo-Pacifique ? On peut en douter. Non seulement l'Inde, comme la France, est à la recherche d'une multiplicité de partenaires et d'occasions, mais surtout les moyens engagés par les deux partenaires paraissent limités au regard des ambitions déclarées. Dans son commentaire de l'accord militaire franco-indien de mars 2018, Fabien Delheure aboutit à une conclusion analogue : l'adéquation entre les capacités réelles de déploiement militaire et les aspirations françaises fait défaut<sup>301</sup>. La chercheuse indienne Darshana M. Baruah<sup>302</sup> souligne l'opportunité que donne l'ouverture française, liée notamment à La Réunion, à l'Inde : une présence visible dans le sud-ouest de l'océan Indien. Mais cette chercheuse relève aussi la multitude des positionnements stratégiques que l'Inde établit pour construire sa présence dans « son » arrière-cour. La relation franco-indienne n'est donc ni exclusive, ni préférentielle, ni déterminante, pour assurer une solidité à l'axe Indo-Pacifique.

<sup>299</sup> Voir <https://www.vie-publique.fr/discours/271459-emmanuel-macron-23102019-france-ocean-indien> : « Avec l'Inde ... nous travaillons à la mise en place de missions de surveillance commune et dès le premier trimestre 2020, le déploiement d'un avion de patrouille maritime de l'*Indian Navy* est planifié à La Réunion. C'est là un changement très profond ».

<sup>300</sup> Bouissou J., « L'Inde compte sur l'aide de Macron pour contenir la Chine », *Le Monde*, 9 mars 2018.

<sup>301</sup> Delheure F., « Accord militaire Inde-France dans l'océan Indien : vers un partenariat stratégique renforcé ? », *Info Veille* n°49, Centre de Documentation de l'École Militaire, 5 octobre 2018.

<sup>302</sup> « Strengthening Delhi's Strategic Partnerships in the Indian Ocean », 23 octobre 2019, *Centre for a new American Security*, in <https://carnegieindia.org/2019/10/23/strengthening-delhi-s-strategic-partnerships-in-indian-ocean-pub-80227>

## Les lieux de dialogue institutionnalisés : quelle adhésion à l'axe Indo-Pacifique ?

Il y a dans l'océan Indien deux lieux de dialogue institutionnalisés fondés sur l'égalité souveraineté de leurs États membres : la Commission de l'Océan Indien (COI) et l'Association des États riverains de l'Océan Indien (IORA selon l'acronyme anglais). Leur qualité d'organisation internationale et la structure interétatique qui préside à leur organisation et à leur fonctionnement ne les conduisent pas, sur le temps court, à formuler des positions « révisionnistes ». Elles sont, par la force des choses, dans une logique de dialogue, donc de *statu quo*.

La COI peut être considérée comme une organisation internationale régionale de proximité qui met en relation cinq États pour leur mitoyenneté : Madagascar, Maurice et Seychelles, membres fondateurs en 1984 et la France, au titre de La Réunion, et des Comores en 1986. Cette assise territoriale s'inscrit dans une sous-région de l'océan Indien, *i. e.* la zone sud-ouest de l'océan Indien, sur la base de leur histoire coloniale commune, franco-anglaise, et sur le fondement d'une langue partagée : le français. La COI apparaît, à cet égard, comme un relais de la francophonie. Elle est confrontée à une diversité extrême des situations socio-économiques qui rend délicate une coopération approfondie entre ses membres. *Statu quo* ne veut pas dire immobilisme. Récemment, les statuts de la Commission ont fait l'objet d'une proposition de révision faisant suite à la déclaration de Moroni du 3 août 2019. Il s'est agi de « repenser l'architecture institutionnelle » après 35 ans de mise en œuvre institutionnelle. Peut-on dire pour autant que la réforme est ambitieuse ? L'on peut en douter étant donné les premiers échos de cette réforme qui cherche avant tout à préserver l'intergouvernementalisme qui caractérise les relations entre les États membres. La réforme vise, entre autres, à valider la mise en place d'un secrétaire général adjoint et d'un service juridique, à reconnaître que l'insularité et l'africanité des États Membres est la marque de leur identité, à maintenir la procédure de l'unanimité comme le mode de prise de décision et à reformuler le nom de la Commission, sans que celui-ci soit arrêté. Peut-être une Communauté de l'Océan Indien. Évidemment fort limitée, sinon décevante, cette réforme souligne combien la COI n'est pas inscrite dans une perspective Indo-Pacifique, qu'il s'agisse d'un axe, d'une région, d'une ambition, d'un concept. Aucun débat, outre la perspective limitée de la réforme, n'a jamais abordé l'axe Indo-Pacifique et la place que pourrait y tenir la COI, confirmant peut-être une indifférence, une méconnaissance, un éloignement de la COI. Faut-il s'en étonner ou considérer que cette organisation n'est pas le lieu adéquat de l'appropriation de l'axe Indo-Pacifique ?

Par opposition l'IORA représente un lieu de dialogue du grand océan Indien. La structure de cette organisation internationale, dont l'acte constitutif remonte à 1997, est ouverte aux États souverains et riverains de l'océan Indien. Elle compte actuellement 22 États membres et peut se targuer d'avoir progressé dans la bordure indo-océanique. Cette progression est louable, mais elle contraste avec d'évidents grands absents : la Birmanie, le Pakistan, l'Arabie Saoudite, l'Égypte, l'Irak. Leur

absence accuse la faible considération pour ce lieu de dialogue<sup>303</sup>. L'IORA se présente principalement comme un lieu de dialogue des États riverains plus que comme un lieu de décision. Elle trouve sa légitimité, entre autres, dans l'esprit de la Convention de Montego Bay de 1982 sur le droit de la mer qui appelle les États côtiers d'un espace maritime à coopérer entre eux. Les objets du dialogue interministériel, étendu aux milieux des affaires et académiques, portent principalement sur la sécurité maritime, le commerce et l'investissement, la gestion des pêches, la réduction des risques, la coopération académique et scientifique, le tourisme et les échanges culturels. La France souhaite participer à l'IORA autrement que sous la forme secondaire de partenaire de dialogue. Une procédure de pleine adhésion est à l'étude. Faute d'avoir l'accord de toutes les Parties, notamment en raison d'une réserve sud-africaine, une demande d'avis juridique a été déposée. La question est de savoir si, au titre de l'article 4 de l'acte constitutif, la France est un État riverain de l'océan Indien. Le 7 novembre 2019, à Abu Dhabi, au conseil ministériel de l'organisation, Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, affirmait au soutien de cette demande de ré-haussement de statut que « la France est totalement partie prenante de la vie de l'océan Indien »<sup>304</sup>.

À l'initiative de l'Inde, à l'occasion du Sixième dialogue de l'océan Indien, le 13 décembre 2019, un débat a été initié sur les relations entre l'IORA et la région Indo-Pacifique<sup>305</sup>. La teneur des échanges n'a pas été rendue publique. Seul le contexte de cette relation a été mis en avant<sup>306</sup>.

Cette démarche est timide et son volontarisme limité. Elle s'inscrit dans une échelle d'appropriation différente de celle souhaitée par les stratégies nationales. Ici ce qui est à l'œuvre, c'est une appropriation collective, partagée, dont on souligne la dimension partagée plus qu'exclusive. Ainsi ce changement d'échelle montre une reconversion de l'axe Indo-Pacifique qui se recentre sur la géographie, les opportunités et les contraintes de cet espace. Le fait que la Chine soit un partenaire de dialogue de l'IORA, ainsi que les États-Unis, conduit à poser comme base minimale que le concept Indo-Pacifique est fondé sur une « véritable interconnexion » des régions de l'océan Indien et de l'Asie-Pacifique. Moins qu'une adhésion franche et indiscutable, ce qui caractérise la relation de l'IORA à l'axe Indo-Pacifique, c'est un cadre de dialogue. Par contraste à la COI, l'IORA est, sinon le lieu institutionnel idoine en raison du manque d'universalité de tous les États riverains, du moins un lieu de dialogue possible dont on peut penser qu'il est fondé sur une base ouverte et non sélective.

<sup>303</sup> Seraient également admis à y participer au titre d'États riverains : Israël, la Jordanie, Djibouti, l'Érythrée, le Timor-Oriental.

<sup>304</sup> <https://www.vie-publique.fr/discours/271764-jean-baptiste-lemoyne-07112019-france-ocean-indien>

<sup>305</sup> Voir "MEA to hold 6th Indian Ocean Dialogue", *The new Indian Express*, 11 déc. 2019, in <https://www.newindianexpress.com/nation/2019/dec/11/mea-to-hold-6th-indian-ocean-dialogue-2074509.html>

<sup>306</sup> <https://www.iora.int/en/events-media-news/events/flagship-projects/indian-ocean-dialogue/2019/6th-indian-ocean-dialogue-iod> : La région de l'océan Indien, comme l'Asie-Pacifique à l'est, est parmi les plus vitales au monde en termes de commerce mondial, d'énergie, de stabilité environnementale et géopolitique. La moitié des porte-conteneurs mondiaux et les deux tiers des expéditions mondiales de pétrole transitent par la région de la côte de l'océan Indien, qui abrite 2,7 milliards de personnes...Le concept Indo-Pacifique reconnaît la véritable interconnexion des régions de l'océan Indien et de l'Asie-Pacifique, qui offre des opportunités aux communautés des États membres de l'IORA. Le dialogue comportera des discussions de haut niveau sur le rôle de l'IORA au sein de l'Indo-Pacifique. (notre traduction).



Tout autre encore est la position de l'ASEAN qui a adopté une vision conséquente et argumentée sur l'Indo-Pacifique, sous la forme d'une résolution remontant au 23 juin 2019 et portant vision de l'Indo-Pacifique par l'ASEAN<sup>307</sup>. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a été créée le 8 août 1967 à Bangkok, en Thaïlande, réunissant alors l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Le Brunei Darussalam a ensuite rejoint l'ASEAN en 1984, le Vietnam en 1995, le Laos et la Birmanie en 1997 et le Cambodge en 1999. Un total de dix États membres forme l'association.

La particularité géographique de l'ASEAN est de n'être pas intégralement située dans la marge orientale de l'océan Indien mais à la bordure des deux océans. Son intérêt géostratégique est de ne pas être tenu à l'écart des constructions nationales Indo-Pacifiques mais également d'apporter sa propre contribution, revue et corrigée par un filtre propre aux États de l'ASEAN. Sa contribution est portée par la diplomatie indonésienne. Celle-ci critique le fait que les grandes puissances riveraines de cette région Indo-Pacifique, dont les États-Unis, le Japon, l'Australie et l'Inde, forment une alliance d'exclusion de l'ASEAN mais aussi de la Chine<sup>308</sup>. La diplomatie de Jakarta vise, assurément, à faire reconnaître que l'Indonésie est un point d'entrée maritime. Mais elle évite de se lancer dans un débat ouvertement stratégique et aucun aspect militaire n'est mentionné. Cette prise de position témoigne de la façon dont l'ASEAN opère dans les relations internationales : sur la base de principes fédérateurs. C'est une autre échelle dont il est alors question : une appropriation sans intrusion de puissance sous-jacente.

Quatre éléments clés fondent la vision Indo-Pacifique de l'ASEAN. Ils témoignent d'une adhésion à la stratégie Indo-Pacifique par des raisons d'opportunité, de géographie, de poids politique. Ils s'inscrivent dans les principes fondamentaux de l'ASEAN et de sa pratique politique basée sur des principes de souveraineté, de non-intervention, de coopération, de respect mutuel etc. Ces quatre éléments valorisent préférentiellement la région et non l'axe Indo-Pacifique :

- le dépassement de la contiguïté géographique des espaces territoriaux par une vision de l'Indo-Pacifique comme une région étroitement intégrée et interconnectée dans laquelle l'ASEAN joue un rôle central et stratégique ;
- la prédilection pour une région Indo-Pacifique de dialogue et de coopération plutôt que de rivalité entre États et territoires ;
- la faveur pour une région Indo-Pacifique de développement et prospérité pour tous ;
- l'importance de la question maritime et la perspective d'une gouvernance régionale.

Le cadre de dialogue et de coopération de l'ASEAN est particulièrement significatif pour comprendre le processus et l'aboutissement de cette position. Parce que les pays de l'ASEAN ne sont pas des grandes puissances de l'océan Indien, ils ne portent pas une vision auto-centrée de l'axe Indo-Pacifique. En renvoyant dos-à-dos les oppositions entre la Chine et les protagonistes de l'axe Indo-Pacifique, l'ASEAN

<sup>307</sup> <https://asean.org/asean-outlook-indo-pacific/>

<sup>308</sup> Acharya A., Why ASEAN's Indo-Pacific outlook matters, East Asia Forum, Economics, Politics and Public Policy in East Asia and the Pacific, 11 août 2019, in <https://www.eastasiaforum.org/2019/08/11/why-aseans-indo-pacific-outlook-matters/>

prend le parti d'une forme de non-alignement au risque de l'incompréhension par les grandes puissances.

### **Au-delà des discours stratégiques : une appropriation populaire et citoyenne de l'Indo-Pacifique ?**

Une troisième échelle peut être convoquée : celle de l'adhésion des peuples comme éventuel pilier porteur. Il n'y a pas actuellement, au vu des considérations précédentes, de perspectives assurées. L'axe Indo-Pacifique : peut-être s'agit-il d'un jeu d'échos où, en raison d'un positionnement incontournable, celui mis par les États-Unis sur la table diplomatique mondiale, alliés et protagonistes se disputent la définition improbable d'un enjeu stratégique posé par la montée en puissance de la Chine.

Il nous apparaît possible de poser le débat autrement : par appel à la contribution des peuples et/ou des citoyens. Bien sûr, les peuples ne se déclarent pas Indo-Pacifiques. Encore que l'origine austronésienne du peuple malgache évoque l'existence d'une identité Indo-Pacifique. En effet, les Austronésiens qui forment une population d'environ 250 millions de personnes, pour quelques 150 peuples, sont distribués en Asie, au Vietnam, au Cambodge, mais aussi dans le Pacifique, à Taïwan, aux Philippines, en Micronésie, en Mélanésie, en Papouasie, en Polynésie, et dans l'océan Indien, à Singapour, en Indonésie et à Madagascar... S'il y a bien une assise populaire Indo-Pacifique, dont l'histoire et l'anthropologie témoignent, c'est celle des Austronésiens.

Il ne faudrait pas considérer que le peuplement et la culture ne peuvent pas fonder une stratégie nationale. Lorsqu'il prend la parole à Abu Dhabi, Jean-Baptiste Lemoyne ne fait pas œuvre d'histoire, mais il en appelle à la sociologie pour justifier la présence de la France dans l'océan Indien : « Je veux rappeler combien la France est totalement partie prenante de la vie de l'Océan indien, à travers sa présence historique, à travers sa présence humaine - un million de nos compatriotes qui résident ici, notamment à La Réunion, à Mayotte »<sup>309</sup>. Évidemment ce soutien populaire n'est qu'une composante de l'argumentation ministérielle pour justifier la bordure française de l'océan Indien.

L'appel fait au peuple n'est pas l'apanage exclusif d'une position politique française. Ainsi, avec l'arrivée au pouvoir de Narendra Modi en 2014, la mer *i. e.* l'océan Indien, est érigée, à nouveau, en arrière-cour naturelle de la péninsule indienne. Le renouvellement du rapport à la mer y est présenté comme une émancipation coloniale, la colonisation ayant déformé la relation à la mer vue comme un espace fonctionnel, un lieu de transit, mais aussi comme un espace fragmenté. La politique étrangère indienne vise à la considérer comme une arène où se jouent des activités économiques et où une unité culturelle, sinon des points d'échanges et de métissage, est possible. Le discours indien emprunte, sans le vouloir peut-être, à Fernand Braudel qui voyait dans la Méditerranée une expérience historique primordiale remontant à l'Antiquité et traversant tout le Moyen Âge jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle où les Génois inventèrent le capitalisme tout en investissant un nouvel espace maritime, l'espace atlantique, jusqu'alors dépourvu de consistance politique, trop grand, trop élastique.

<sup>309</sup> <https://www.vie-publique.fr/discours/271764-jean-baptiste-lemoyne-07112019-france-ocean-indien>

Dans l'océan Indien, indépendamment de la narration politique officielle, il est une autre narration qui illustre un mouvement citoyen. Paul Hoarau, ancien journaliste à La Réunion, plaide pour le vivre ensemble dans l'océan Indien<sup>310</sup>. L'Indianocéanie<sup>311</sup>, selon lui, est un espace qui se confond avec le territoire de la Commission de l'Océan Indien, la zone sud-ouest de l'océan Indien et qui a une dimension culturelle et historique marquée.

L'intérêt de l'Indianocéanie réside selon nous, non pas dans une quelconque projection Indo-Pacifique qu'elle n'a pas, ni ne prétend avoir. Il réside dans l'étonnante proximité de fond entre les argumentations indienne indianocéanique, *i. e.* une appropriation de la mer par les peuples riverains, sans peut-être avoir la conscience que la mer Méditerranée fut par la force de l'œuvre de Fernand Braudel une illustration primordiale. Si les peuples de l'océan Indien ont un vouloir vivre collectif, alors les États sont les réceptacles de cette demande et ils ont une légitimité historique et sociologique supplémentaire à leur prétention stratégique.

L'océan Pacifique n'est pas éloigné de ces appropriations populaires et citoyennes. Les convictions anthropologiques de l'intellectuel fidjien Epeli Hau'ofa, qui s'est attaché à mettre en évidence des connexions maritimes entre les peuples du Pacifique, témoignent d'un régionalisme authentique et intégral fondé sur un héritage commun. Ainsi l'océan Pacifique serait une mer d'îles<sup>312</sup>.

Comment rendre compte de la relation de l'océan Indien à l'axe Indo-Pacifique? Trois échelles d'appropriation ont été relevées : cette optique est iconoclaste, voire incompréhensible du point de vue stratégique, pour qui la première échelle seule importe. Cette échelle-là se considère comme topique et détient une part de vérité démonstrative. Bien qu'ayant un « rival stratégique » commun, les États de l'axe Indo-Pacifique n'en poursuivent pas moins une politique d'intérêt national. L'hégémonie est possible. Un juste équilibre entre un excès de confiance ou un excès de suspicion envers la Chine, partenaire obligé des États promoteurs de l'axe Indo-Pacifique, doit être trouvé. Que les États puissants l'acceptent ou non, l'axe Indo-Pacifique n'est pas le fait de leur seul apanage, ni de leur seule logique.

La déclaration de l'ASEAN en est la preuve la plus évidente. Certes, cette déclaration est néo-stratégique étant l'importance que l'Indonésie lui accorde. Au-delà de ces jeux institutionnels et de leurs querelles, un questionnement citoyen apparaît. Paul Hoarau<sup>313</sup> relève que le président Macron délaisse le concept Asie-Pacifique au profit de l'Indo-Pacifique car sa préoccupation est le statut de « grande puissance ». Les territoires de La Réunion et de Mayotte (DROM) servent de relais à cette ambition : ils ne sont pas pris pour eux-mêmes ou pour leur spécificité. Si La Réunion est intéressée par son insertion dans l'Indianocéanie, celle-ci n'est pas la préoccupation de la France. Le débat reste ouvert : quelle est la place des peuples dans les stratégies des États ? quelle est la place de la Chine dans l'océan Indien ?

<sup>310</sup> Hoarau P., « Vivre ensemble en Indianocéanie », *Journal de Paul Hoarau*, 7 mai 2018, n°62-2018, in <http://reelr974.eklablog.com/07-05-2018-journal-de-paul-hoarau-n-62-2018-a144657714>.

<sup>311</sup> Hoarau P., « Un nouvel espace géopolitique se dessine : l'Indianocéanie », *Etudes Océan Indien*, n° 49-50, 2013, p. 131 et s.

<sup>312</sup> Hau'ofa E., *Notre mer d'îles*, Papeete, Pacific Islanders Editions, 2013, 27 p.

<sup>313</sup> Hoarau P., entretien avec l'auteur, correspondance courriel du 27 janvier 2020.

## Abstract :

How to relate Indian Ocean to the Indo-Pacific? The Indo-Pacific is a recent strategy, the contours of which are gradually taking shape without relying on a relatively large consensus and on obvious logic. The Indo-Pacific will not obviously supplant previous initiatives, nor will it get a future. Our working hypothesis: the Indo-Pacific is a concept, if not floating, at least development one. It illustrates the uncertainties of the motivations of contemporary geostrategy. To instruct its strengthening, it is necessary to consider the scales of its appropriation in the Indian Ocean as the strategic discourse has to be combined with the support of a method.



**Yvan Combeau**  
Professeur d'histoire contemporaine  
Directeur de la fédération de recherches  
Observatoire des sociétés de l'océan Indien  
Université de La Réunion

Le bassin Indopacifique s'impose depuis plus d'une décennie comme un espace en devenir sur la scène internationale. Objet de nombreux articles, d'analyses stratégiques, il devient en ces premières années du XXI<sup>e</sup> siècle un thème itératif des débats géopolitiques. Dans cet ensemble joignant deux océans, nous avons comme objet de particulariser et de signifier le monde insulaire indianocéanique d'une part en interrogeant la construction de cette aire régionale autour de la Commission de l'océan Indien d'autre part en examinant le positionnement spécifique de la France depuis le sud-ouest de l'océan Indien.

Des lecteurs parcourant l'intitulé de cet article se sont possiblement interrogés : Quid de l'Indianocéanie ? Ce concept a été avancé pour définir un espace géographique situé au sud-ouest de l'océan Indien, qui avait la singularité de demeurer anonyme. Cette aire réunit des territoires insulaires qui ont en partage de l'histoire, des échanges, des patrimoines, des cultures...

Les géographes nous ont oubliés. L'absence de toponyme pour désigner notre région des îles du sud-ouest de l'océan Indien est, en quelque sorte, l'expression d'une négation : nos îles jetées au large de l'Afrique orientale ne formeraient pas un tout cohérent à l'inverse des Caraïbes, de la Polynésie, de la Micronésie, de la Mélanésie ou encore de la Macaronésie<sup>314</sup>.

La dénomination de cette région regroupant 5 pays (Comores, France/Réunion/Mayotte, Madagascar, Maurice, Seychelles) et près de 30 millions d'habitants peine pourtant à s'affirmer. Si le terme Indianocéanie s'est installé graduellement dans le discours politique ou universitaire, il semble pourtant toujours en quête d'une légitimation et d'une reconnaissance. «Le fait de distinguer objectivement, avec le concours d'analyses scientifiques, un ensemble indianocéanique dans le grand atlas des aires culturelles suffit-il pour affirmer l'existence d'une communauté indianocéanique ?<sup>315</sup>».

<sup>314</sup> Extrait de l'éditorial « L'Indianocéanie » dans le rapport 2016 de la Commission de l'océan Indien, p.12.

<sup>315</sup> Daniel J. « Dire l'Indianocéanité » in *Dire l'océan Indien*, Publication de l'OSOI, Université de La Réunion, 2015.

En fait, même si nombre de travaux se réfèrent désormais à l'Indianocéanie, l'attestation d'un espace indianocéanique demeure en questionnement. Sur les cartes du monde, chacun vérifie que l'Indianocéanie n'a pas trouvé sa transcription. Les globes, les mappemondes l'ignorent. Le constat est identique si vous ouvrez nombre des ouvrages de géopolitique ou les pages des publications qui au terme de chaque année (annuaire géopolitique, bilan mondial) prétendent décrypter le monde, les régions stratégiques, les espaces océaniques ou analyser la planète pays par pays. L'Indianocéanie n'a pas encore les honneurs d'une reconnaissance dans ses synthèses. L'Indianocéanie est pourtant le terme reconnu et utilisé par de nombreux chercheurs, acteurs politiques pour définir le monde insulaire réunissant La Réunion, Les Comores, Les Seychelles, Madagascar, Mayotte, Maurice. Et pour qui veut mieux « géo localiser » et cerner les limites de l'Indianocéanie, plusieurs ouvrages ont été publiés par des chercheurs de l'océan Indien occidental. Et devant l'état d'une méconnaissance largement partagé, un récent colloque international (octobre 2018 à l'Université de La Réunion) a explicitement pris comme intitulé « Définis moi l'Indianocéanie ». Jean Michel Jauze, professeur de géographe, qui a piloté cet événement interroge la pertinence du concept<sup>316</sup> :

Pour autant le concept (l'Indianocéanie) demeure encore imprécis. Si les fondements historiques, culturels, politiques, environnementaux, tracent un trait d'union entre les îles du Sud-Ouest de l'océan, sont-ils, pour autant, suffisants à définir l'Indianocéanité ?

Dans son livre avec Dominique Wolton, Jean-Claude de l'Estrac, secrétaire général de la COI de 2012 à 2016, a justifié la valeur du terme fédérateur<sup>317</sup> :

Parce que nous ne sommes pas qu'une géographie, le mot Indianocéanie exprime mieux ce que nous sommes ; il dit bien nos sangs mêlés, nos généalogies imbriqués, notre terreau culturels métissés

## L'affirmation de l'Indianocéanie

L'Indianocéanie ? Les origines du vocable nous amènent au début de la décennie Soixante. Ce néologisme a été créé lors d'un congrès d'historiens à Tananarive (Madagascar). Passage obligé : il faut sur ce retour aux ascendances évoquer la figure de Camille de Rauville. Auteur mauricien, conservateur de la bibliothèque Carnegie à Curepipe (Maurice), présent à ce congrès (avril 1960), il y propose une communication sur « l'indianocéanisme et l'histoire de l'océan Indien » avant de modifier le terme<sup>318</sup> et d'utiliser le mot « indianocéanisme » qu'il définit ainsi :

Sous ce néologisme, j'ai présenté ces parentés de sensibilité, de mœurs, de tendances dont les racines sont sous-jacentes à la vie de l'âme, à la communauté des peuples vivant géographiquement côte à côte ou s'amalgamant au cours de leur vie en commun : des Mascareignes, de Madagascar les ramifications s'étendant à travers tout l'océan Indien.

Il reprend le détail de sa proposition dans le second numéro de la *revue Carnets Littéraires de l'océan Indien*. Mais, malgré plusieurs articles, fascicules et livres

<sup>316</sup> Jauze J-M (dir.), *Définis moi l'Indianocéanie*, Presses Universitaires Indianocéaniques, Université de La Réunion, 2019.

<sup>317</sup> Voir l'ouvrage *Francophonie de Hanoï à Dakar, le pacte brisé*.

<sup>318</sup> Sur la naissance du terme et sa modification, nous nous permettons de renvoyer à notre communication « Indianocéanie : ascendances, affirmation et limites » dans Jean-Michel Jauze (dir.), *Définis moi l'Indianocéanie*, Presses Universitaires Indianocéaniques, Université de La Réunion, 2019.

dans lesquels De Rauville décline et conjugue l'indianocéanie, il ne parvient pas à convaincre et n'entraîne pas l'adhésion de ses contemporains. L'Indianocéanie est rangé aux rayons d'un vocabulaire en attente.

Comment nommer dès lors ce monde insulaire? La géographie ordonne-t-elle et impose-t-elle d'en rester à l'option d'une position cardinale? Deux appellations dominent dans les productions scientifiques et les discours académiques ou politiques: « sud-ouest de l'océan Indien » et « océan Indien occidental ». Et pendant tout le second vingtième siècle les titres des livres, des colloques, des conférences et des travaux de recherches... confirment ces deux options.

Dans les années 80, la création de la Commission de l'océan Indien ne bouscule pas encore le vocable usité. Dans le contexte de la guerre froide, la COI, organisation intergouvernementale, naît en 1982 à l'initiative de trois pays (Madagascar, Maurice, Seychelles). Sa première réunion se déroule en présence des trois ministres des affaires étrangères de ces pays à Port Louis (Maurice) avant l'officialisation de l'institution par un accord de coopération en 1984 à Victoria (Seychelles). Il faut attendre deux années pour que Les Comores et la France (au titre de La Réunion) rejoignent l'organisation. Dans ses textes de références, la COI souligne ses singularités :

Seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle défend les spécificités de ses États membres sur les scènes continentale et internationale. Bénéficiant du soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant un large éventail de secteurs : préservation des écosystèmes, gestion durable des ressources naturelles, sécurité maritime, entrepreneuriat, santé publique, énergies renouvelables ou encore culture.

Dans les dernières années du siècle, c'est le temps de l'affirmation d'un nouvel acteur sur la scène internationale, partenaire avec les autres pays de l'océan Indien, mais également les institutions de l'Afrique (COMESA- Common Market for Eastern and Southern Africa, SADEC -Southern African Development Community) et l'Union européenne. Dans ces relations avec l'Europe la place de la France est déterminante. À la tête de la Commission se positionne le secrétaire général, désigné pour un mandat de 4 années, non renouvelable. La fonction de secrétaire général constitue un poste primordial dans les dispositifs institutionnels de la COI. Il est l'incarnation de la commission et celui qui est en mesure d'impulser et de fédérer les énergies des pays membres.

Le Secrétariat général incarne la continuité de l'institution et représente l'organe exécutif de la Commission de l'océan Indien. Il prépare les programmes et les projets émanant des décisions des instances, suit leur avancement et leur gestion, propose de nouvelles orientations aux États membres. Animant une véritable plateforme de coopération régionale, le Secrétariat général assure la liaison avec les bailleurs de fonds.



Instance décisionnelle, le conseil des ministres des Affaires étrangères de chaque pays membre se réunit au moins une fois par an. Un sommet des Chefs d'État et de Gouvernement a pour objectif premier de fixer les grandes lignes stratégiques de l'organisation.

Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, la question de la dénomination de cet espace insulaire ressurgit. Alors que la COI s'apprête à fêter ses 30 années d'existence, la dynamique invite à franchir une nouvelle étape en identifiant l'ensemble des pays membres. Au tournant des années 2010, De Rauville réapparaît ou plus exactement le néologisme de l'auteur mauricien est remis à l'honneur à l'initiative de la Commission de l'océan Indien<sup>319</sup>. En 2013, sous l'impulsion de son nouveau secrétaire général, Jean-Claude de l'Estrac, elle veut rendre plus lisible l'espace du sud-ouest de l'océan indien sur les cartes du monde en dépassant l'unique référence géographique. Dans l'océan indien, le terme d'Indianocéanie a désormais pour la COI vocation à être le signe de l'appartenance à une communauté d'îles, une parenté indianocéanienne, comme l'exprime Paul Hoarau : « J'ai toujours pensé qu'il existe entre les peuples des îles du sud-ouest de l'océan Indien des liens très forts de « parenté » qui font de cet ensemble un espace particulier <sup>320</sup>».

Dans cet espace, la Commission de l'océan Indien (COI) ne reconnaît que cinq pays du sud-ouest de l'océan Indien : Union des Comores, France/La Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles. Toute la question de Mayotte demeure posée depuis plusieurs décennies<sup>321</sup>. Mayotte fait bien partie de l'espace indianocéanique mais non de la COI. Et sur ce terrain des contestations de souveraineté dans l'archipel des Comores, mais également sur les conflits internes (exemple avec Tromelin, les Glorieuses) nombre d'ouvrages et thèses ont été rédigés<sup>322</sup>.

Dans la chronologie de la construction indianocéanique, en juin 2013, à Mahébourg (Ile Maurice) se tient le colloque intitulé « L'Indianocéanie socle et tremplin de notre devenir ». Il réunit plus de 40 experts issus des milieux universitaires, institutionnels et médiatiques de la région. Dans un même mouvement ils affirment que « l'Indianocéanie est une idée bien vivante, une idée qui nourrit un projet d'avenir pour notre région »<sup>323</sup>.

Comme l'écrit le quotidien mauricien *L'Express* :

L'Indianocéanie est le nom par lequel les pays du sud-ouest de l'océan Indien, regroupés au sein de la Commission de l'océan Indien, s'identifient et se reconnaissent. Si l'indianocéanisme n'est pas un concept nouveau, son appropriation par les îles du sud-ouest de l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice, La Réunion, Seychelles) est récente<sup>324</sup>.

<sup>319</sup> Nous reprenons ici plusieurs éléments des études que nous avons rédigées sur la naissance de l'Indianocéanie et le rôle de la Commission de l'océan Indien. Voir ainsi le texte « Océan Indien et Indianocéanie » in Revue internationale *Outre-Mers*, juillet 2019.

<sup>320</sup> Hoarau P., « Un nouvel espace géopolitique se dessine : l'Indianocéanie », *Études océan Indien*, mis en ligne le 22 septembre 2015, URL : <http://journals.openedition.org/oceanindien>.

<sup>321</sup> Se reporter ainsi à *Histoire de Mayotte* (ssdir de Hubert Bonin), Éditions de la SFHOM, 2017.

<sup>322</sup> Voir la thèse de Mme Priya Bahadour « Les îles à souveraineté contestée dans l'océan Indien » (dir Y. Combeau) Université de La Réunion, 2019.

<sup>323</sup> Déclaration de la Commission de l'océan Indien le 7 juin 2013.

<sup>324</sup> *L'Express* du 23 mai 2013.

Cette reviviscence se lit dans les productions scientifiques et les discours politiques. Après quelques tâtonnements dans l'écriture (entre espace indianocéanique et espace indocéanique) le terme indianocéanie s'installe comme un vocable partagé. Les initiatives se multiplient. Ainsi, dans la programmation des manifestations scientifiques organisées par la Fédération de recherche OSOI (Observatoire des sociétés de l'océan Indien) en 2015, dans le cadre du colloque international « Dire l'océan Indien », une session se focalise sur l'Indianocéanie et, plus récemment (2018), se tient le colloque international (déjà évoqué) « Définis-moi l'Indianocéanie ».

Entre ces deux mouvements (le politique et l'universitaire), les convergences s'affirment et les confluences s'affichent. Le mot vient nommer un espace qui cherche à recouvrir une histoire partagée. Il faut bien relever, comme nous l'avons déjà constaté, que la lecture des bilans annuels sur la géopolitique du monde transcrit la singulière situation de ce monde insulaire : encore omis ? absent ? ignoré ? comme un angle mort dans les regards internationaux. Seule la revue *Année francophone internationale* lui accorde chaque année une étude détaillée. Dans ce travail de conquête d'une reconnaissance à travers l'adoption d'une toponymie, l'actuel secrétaire général de la COI, Hamada Madi, prend grand soin de rappeler que l'Indianocéanie, le terme comme le concept, ne sont aucunement la propriété de la COI, soulignant par contre la complémentarité et les dynamiques des démarches visant à donner vie et sens à la dénomination tant sur la mappemonde qu'au sein de ce monde insulaire.

La Commission de l'océan Indien a souhaité utiliser le mot juste pour désigner notre région. C'est une volonté assumée que de réparer ce que nous pensons être une injustice de l'histoire et de la géographie. Pourquoi nos îles, dites de manière si aride « du Sud-Ouest de l'océan Indien », n'auraient-elles pas un nom ? Nous connaissons tous les Caraïbes et son sous-ensemble les Antilles comme nous connaissons aussi la Mélanésie, la Micronésie et la Polynésie dans le Pacifique. Et au nord-ouest de l'Afrique, l'ensemble formé par le Cap Vert, les Canaries, Madère et les Açores porte lui aussi un nom, c'est la Macaronésie. Alors pourquoi cette absence de nom pour les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien ?<sup>325</sup>

La COI replace désormais dans ses documents officiels son action depuis plus de trente-cinq ans « comme l'action collective d'une région, l'Indianocéanie ». Le terme (indianocéanie) doit pourtant encore convaincre et trouver une adhésion dans les territoires insulaires. Il est encore bien faiblement reconnu et partagé dans les îles du sud-ouest de l'océan Indien. Il cherche une validation et une reconnaissance. Pour l'écrire simplement, le mot indianocéanie et ses définitions peinent à entrer dans le dictionnaire, le langage, du quotidien des populations.

Parmi les explications à cette situation, il faut revenir sur le rendez-vous manqué de Moroni en 2014. En ce mois d'août 2014<sup>326</sup> se tient le IV<sup>e</sup> sommet des chefs d'État et de gouvernement de la COI. Dès les premiers mots de l'intervention

<sup>325</sup> « De la fulgurance poétique à l'émergence d'une région », *Le Mauricien*, 4 octobre 2018.

<sup>326</sup> Le sommet initialement fixé au 27 juillet 2014 a été reporté après le crash de l'avion d'*Air Algérie*, le 24 juillet 2014.

du secrétaire général Jean-Claude de l'Estrac sont posés les objectifs majeurs de cette réunion : passer de la commission à la communauté de l'océan Indien.

Déjà, notre grande ambition était de bâtir ensemble un avenir régional de progrès et de justice, respectueux de nos singularités. Cette ambition nous l'avons fondée sur notre histoire entremêlée qui a donné naissance à cette Indianocéanie solidaire et, pour l'appeler par son nom, à cette communauté de destin qui unit nos peuples. Ces liens constituent le socle de notre volonté de coopération et le tremplin de notre devenir.

Communauté de destin ? Il s'agit de saisir la réunion des chefs d'État et de gouvernement pour opérer par un changement de terme une transmutation indianocéanique. Les attendus de ce sommet sont d'importance pour la définition même de l'Indianocéanie. Comme l'écrit dès le 16 avril 2014 *Le Mauricien* :

À l'instar des sommets précédents, celui des Comores devrait réunir les présidents français, malgache, seychellois, et comorien ainsi que le Premier ministre Navin Ramgoolam. Selon Jean-Claude de l'Estrac, le conseil des ministres de la COI a discuté des sujets devant être portés à la connaissance des cinq chefs d'État et de gouvernement. Ainsi il sera question du changement d'appellation de la Commission de l'océan Indien en « Communauté de l'océan Indien ». Cette appellation exprime l'ambition commune des pays membres de bâtir une Indianocéanie des peuples, a dit Jean-Claude de l'Estrac. L'élargissement de la Commission ainsi que la volonté exprimée par plusieurs pays, dont le Sri Lanka et les Maldives, de rejoindre la COI seront aussi examinés.

Si l'organisation intergouvernementale a su se mettre en scène et valoriser l'anniversaire de ses trente années par des manifestations internationales, elle échoue lors de ce sommet de Moroni manquant de rigueur et de vigueur. Le souffle indianocéanique n'emporte pas les chefs d'État et de gouvernement. Et François Hollande n'est d'évidence pas en harmonie avec les attentes du secrétaire général. Il suffit de reprendre le discours du Président français pour mesurer le décalage entre son discours et l'ambition affichée par la COI.

L'Indianocéanie portée par la COI rate ainsi en 2014 la marche de la transmutation : faire du monde insulaire une communauté indianocéanique. Depuis ce revers, le nouveau secrétaire général (Hamadi Madi) a cherché de nouvelles voies pour créer les conditions d'un rebond politique et conforter le projet indianocéanique. La COI a pris une série d'initiatives et s'est engagée sur de nombreux chantiers. Son plan de développement stratégique (2018-2021) adopté par le 33<sup>e</sup> conseil des ministres (septembre 2018) s'articule sur quatre axes : Stabilité et Paix – Intégration économique – Préservation de l'environnement – Priorité au développement humain. Ces axes déclinés en 17 champs d'actions privilégient l'amélioration des connectivités régionales avec l'enjeu essentiel de l'aérien, l'économie bleue, la sécurité alimentaire régionale qui prévoit de donner une place centrale à Madagascar, les énergies renouvelables mais également la sécurité maritime régionale avec le danger de la piraterie, le tourisme durable, la coopération universitaire ou la protection de la biodiversité des milieux marins et côtiers. Cet ensemble donne à la Commission de l'océan Indien une feuille de routes particulièrement dense et

ancrée sur les réalités des pays membres. Et le secrétaire général n'a nullement abandonné le dossier emblématique visant à modifier la Commission pour en faire une Communauté. Le fait serait envisageable avant la fin de son mandat.

Mais déjà, avant même d'achever son mandat et en franchissant ce pas symbolique, se profilent d'autres enjeux parmi lesquels bien évidemment la place et l'action de l'Indianocéanie sur l'axe Indopacifique. L'espace insulaire du sud-ouest de l'océan Indien peut prétendre occuper une position originale dans ce vaste ensemble. Ce monde des petites îles (et de la Grande Ile malgache) se rattache à d'autres territoires insulaires (Zanzibar, Maldives, Sri Lanka...) et plus largement aux problématiques (mutations, transitions) portant sur l'économie bleue<sup>327</sup>. L'Indianocéanie constitue aussi ce « lac de la francophonie ». Le Secrétaire Général a fixé quelques lignes de forces pour la COI en soulignant lors du colloque international de l'Observatoire des sociétés de l'océan Indien (OSOI en novembre 2019) la place de l'Indianocéanie dans ce nouveau prisme indopacifique (« Que l'axe Indo-Pacifique soit un nouvel horizon, nous en serons sans doute un des particularismes »).

Ce qui doit retenir notre attention, c'est aussi l'affirmation d'une grande dynamique indopacifique qui crée un continuum de notre région de l'océan Indien occidental à l'autre bout du Pacifique.

Cette action grandissante, reconnue et mobilisatrice de la COI pour la sécurité maritime a suscité l'intérêt de nombreux Etats, de puissances, qui voient dans notre organisation un acteur important de ce continuum indopacifique que le président Emmanuel Macron a présenté, en octobre dernier ici à La Réunion, comme un axe d'avenir pour notre sous-région.

Face à ce nouveau défi, la COI doit graduellement renforcer sa structuration et son influence. Le dossier de son élargissement en intégrant ou en associant d'autres pays (Maldives, Sri Lanka...) revient régulièrement à l'ordre du jour. De même sa reconnaissance internationale passe par l'entrée en son sein de nouveaux partenaires avec le rôle d'observateur international<sup>328</sup>.

## La France dans l'océan Indien

C'est dans ce contexte qu'intervient la visite du président Emmanuel Macron à La Réunion (23 octobre 2019). C'est le second aspect de notre étude avec l'examen de la position française dans le bassin Indopacifique depuis le sud-ouest de l'océan Indien. La présence du Chef de l'État est certes un rendez-vous avec les Réunionnais dans le cadre de ses déplacements ultramarins mais ce voyage présidentiel a d'évidence dès ses premières heures une dimension internationale. Venant clore la manifestation « *Choose La Réunion* » en présence de nombreux chefs d'entreprises mais aussi de représentants de gouvernement (Inde, Madagascar, Maurice...), Emmanuel Macron expose les agendas (sécurité, numérique, climatique) de la France pour le développement de la Région-Réunion, les coopérations avec les partenaires

<sup>327</sup> Nous renvoyons à la publication à venir des actes du colloque international de l'Observatoire des sociétés de l'océan Indien (OSOI) de l'Université de La Réunion qui porte sur le thème : Océan Indien au XXI<sup>e</sup> siècle: Transitions et Mutations.

<sup>328</sup> Ainsi la Fédération de Russie a récemment posé sa candidature.

de l'océan Indien et définit les priorités de la stratégie française (militaire, économique, numérique, environnemental...) dans le bassin Indopacifique. Son propos entrecroise trois dimensions: les départements français dans l'océan Indien, les relations avec les pays bordiers de l'océan Indien et l'axe Indopacifique. Il confirme clairement la détermination de la France à tenir un rôle premier dans l'espace océan Indien pour peser dans l'espace Indo-Pacifique.

La France apparaît donc plus comme une puissance de l'océan Indien que comme une Nation de l'Asie-Pacifique : Bruno DE PAIVA parle ainsi du quadrilatère français dans l'océan Indien occidental, dont les quatre sommets seraient La Réunion, Mayotte, Djibouti et la base française aux Émirats arabes unis ». (Jérémy Bachelier)

Soulignant que la France est « un pays archipel », Emmanuel Macron insiste continûment pour signifier que les réponses aux défis de La Réunion (et de Mayotte) c'est-à-dire l'emploi, le pouvoir d'achat, les connectivités, le numérique, le climat... doivent s'inscrire désormais dans les dynamiques du bassin Indo-Pacifique. Partant de l'exemple réunionnais, le chef de l'État réaffirme l'ancrage français dans l'Indo-Pacifique et la multiplicité des collaborations internationales qui s'y tissent et doivent se renforcer.

...c'est de reconnaître pleinement et d'ancrer la France, à travers La Réunion, dans cet espace Indo-pacifique. La France est un pays Indo-Pacifique maritime et insulaire. Elle est ici par ses territoires de l'océan Indien où nous sommes frontaliers de 5 États souverains. Plus d'un million et demi de nos concitoyens vivent dans l'espace Indo-Pacifique et donc nous avons un rôle à jouer. Nous avons un dialogue stratégique à jouer. Nous avons des partenaires avec lesquels nous voulons travailler encore davantage.

L'intervention présidentielle fixe à La Réunion le rôle d'un hub sur de nombreux champs de l'économie, des transports (aériens, maritimes), des connectivités retrouvant là des priorités de la COI pour l'espace indianocéanique. Est également mis en relief le développement d'un Erasmus Océan Indien<sup>329</sup>. L'allocution insiste avec la force de nombreux exemples de partenariats et de comparaisons internationales sur les enjeux du numérique établissant pour l'île de La Réunion là encore un rôle de hub dans la région avec l'Afrique du Sud et l'Inde.

Et nous devons réussir à faire de la Réunion ce hub numérique dans la région, en lien avec nos partenaires, avec les pays d'Afrique australe, avec le sous-continent indien, et de réussir à mettre toutes nos compétences, nos investissements dans ce lien qui est à la fois, vous le voyez, économique et là aussi de souveraineté.

Dans l'ensemble stratégique que le Président dépeint, l'Inde est constamment présentée comme un partenaire premier. La délégation indienne présente pour entendre ce discours est particulièrement nombreuse. Il est d'ailleurs signifiant de remarquer le relais que le site de l'Ambassade de France en Inde donne à cet événement soulignant :

<sup>329</sup> « C'est aussi pourquoi nous allons lancer un Erasmus de l'Océan Indien pour aider à la circulation de ces talents, qu'il s'agisse d'ailleurs des apprentis chers à la ministre du Travail, et aider justement dans toutes ces filières pour nos PME qui en ont tant besoin, les échanges et la circulation des talents et aussi la capacité pour nos jeunes à acquérir les talents linguistiques. Nos jeunes Réunionnais, c'est très bien qu'ils aillent acquérir des compétences en portugais ou en anglais dont on a besoin dans la région en circulant, en allant faire des programmes d'échange, et que nos voisins fassent la même chose en venant chez nous. À partir de cet archipel de France, nous pouvons bâtir ensemble un archipel des savoirs, des compétences, mais aussi de la science ».

M. Emmanuel Macron, a invité les autorités politiques et les investisseurs de plusieurs pays membres de l'espace Indo-Pacifique à se rendre à la Réunion afin de développer l'économie de cette zone. L'Inde était particulièrement bien représentée lors de cet événement. Le Secrétaire d'État pour les affaires étrangères, M. Vellamvelly Muraleedharan a conduit la délégation indienne... Le président de la République, a cité à plusieurs reprises l'Inde comme partenaire stratégique pour les relations Indo-Pacifique.

L'intervention du Président porte également sur la place accordée à l'intégration régionale et sur l'engagement de la France au sein des institutions intergouvernementales. Pour la Commission de l'océan Indien, il a été rappelé la nomination par la France en 2020 du prochain secrétaire général.

La France est membre fondateur de la Commission de l'océan Indien, qui nous réunit avec 4 pays membres de l'Union africaine. Notre présidence, l'an prochain, que j'ai déjà évoquée, sera un temps fort de cette mise en œuvre.

En effet, en 2020, la France doit assurer la fonction tournante (pour 4 années) de secrétaire général de la COI. Elle avait déjà assuré ce poste avec Wilfrid Bertile de 2000 à 2004. Pour l'heure (février 2020) aucun nom n'a été avancé officiellement par le gouvernement<sup>330</sup>. Dans le même registre de l'implication française au sein de structure intergouvernementale de l'océan Indien, le président de la République annonce la candidature de la France comme membre de l'Indian-Ocean Rim Association regroupant 22 pays. Comme l'instance de la COI, l'IORA a son siège à l'île Maurice (Ebene). La France s'affirme comme un pays dont le destin est lié au devenir de l'océan Indien mais aussi comme une nation en mesure d'être un acteur européen<sup>331</sup> avec la capacité surlignée d'obtenir des financements de l'Union européenne.

Et nous relançons aujourd'hui notre candidature à l'organisation de bassins, l'association des États riverains de l'Océan Indien, où nous ne sommes que membres observateurs, et qui regroupe 22 États riverains de l'Océan Indien. J'appelle nos partenaires de la région à nous soutenir, parce que les axes de cette organisation sont pleinement cohérents avec ceux que nous portons au sein de la Commission de l'Océan Indien.

Depuis ce sud-ouest de l'océan Indien, Emmanuel Macron accorde à la sécurité une place décisive dans son agenda stratégique. Il insiste sur l'action des forces armées de la zone sud de l'océan Indien déployée à La Réunion et à Mayotte, sur le rôle déterminant de la France pour le maintien de la sécurité et de la stabilité régionale. Il revient sur les objectifs consistant à mener la lutte contre la piraterie, l'immigration clandestine, les activités maritimes illégales. Il avait lors de son séjour à Mayotte (22 octobre 2019) développé les nouvelles mesures prises contre l'immigration clandestine venant des Comores. Sur son agenda stratégique, il redit son lien fort avec son « ami le Premier ministre Modi » et annonce le déploiement d'un avion de patrouille indien à La Réunion au cours du premier semestre 2020.

<sup>330</sup> À noter que le site réunionnais d'informations *zinfos974* a indiqué que le nom de l'actuel recteur de La Réunion (V. Marimoutou) serait le prochain secrétaire général de la COI.

<sup>331</sup> On note aussi l'ambition annoncée (février 2020) par la présidence de l'Université de La Réunion de se positionner dans cette Région Ultra Périphérique (RUP) de l'Union européenne comme la seule Université européenne dans l'espace Indo-Pacifique.

Nous avons acté avec le Premier ministre Modi une vision océanique commune et renforcé notre coopération opérationnelle pour la sécurité et la stabilité dans la région. Nous partageons ensemble l'analyse d'une sécurité maritime conjointe dans le sud de l'océan Indien et nous travaillons à la mise en place de missions de surveillance commune et dès le premier trimestre 2020, le déploiement d'un avion de patrouille maritime de l'Indian Navy est planifié à La Réunion. Ce qui est là aussi un mouvement inédit, un changement très profond.

Sur ce même agenda 2020, la France programme avec l'Afrique du Sud pour la fin de l'année des exercices militaires dans l'espace océan Indien.

Avec l'Afrique du Sud, nous avons noué un partenariat là aussi stratégique. Nos armées organiseront en novembre 2020 un important exercice militaire dénommé Oxide et je souhaite que la présidence de l'Union africaine, qu'exercera l'Afrique du Sud à partir de l'année prochaine, soit l'occasion de passer un nouveau cap dans ce partenariat stratégique en matière de surveillance des mers.

À travers ces engagements sur les questions de sécurité et de défense, la France veut attester de son engagement et de sa détermination à protéger la région de « toute hégémonie ou intrusion ». Le discours du chef de l'État signe la démonstration d'un « retour » de la France dans l'espace indianocéanique et plus largement de l'océan Indien. Il convie d'ailleurs chacun à bien prendre en compte le fait établi que la France est la deuxième puissance maritime du monde et que cette réalité géopolitique a peut-être été oubliée (par qui ?) mais que « nous avons décidé de la réinvestir et sur le plan politique et militaire, d'en tirer toutes les conséquences avec nos partenaires, et justement, en bâtissant ces agendas de confiance avec tous les partenaires de la région »<sup>332</sup>.

## En conclusion

Dans ce long discours qui conjugue depuis La Réunion plusieurs formes de la présence française dans l'océan Indien et le rôle de la France avec la COI dans le bassin Indo-Pacifique, il importe cependant de noter qu'à aucun moment le Chef de l'État n'emprunte le terme d'Indianocéanie. S'il fallait encore donner une confirmation du chemin qu'il reste à parcourir pour valoriser, diffuser et plus encore faire reconnaître le terme, l'intervention d'Emmanuel Macron en apporte une preuve notable.

Reste par-delà la dénomination d'un espace, le fait que le monde insulaire de l'Indianocéanie, s'inscrit comme un sous-ensemble constitutif du vaste bassin Indo-Pacifique. Il en est une des composantes. Et il constitue pour la France un espace de partenariats avec lesquels elle peut renforcer son rôle à l'échelle des deux océans. De La Réunion à la Polynésie, la France connaît ses potentialités pour se maintenir aux côtés de la Chine, des États-Unis, de l'Inde, du Japon, de l'Australie... comme

---

<sup>332</sup> Dans cet espace géographique, et lors du voyage présidentiel, la situation spécifique des Glorieuses, territoire revendiqué par Madagascar a été au centre de nombreux articles et analyses. Le président a développé son approche pour le futur des Glorieuses : « ... nous avons décidé d'installer au sein des îles Éparses, à Grande Glorieuse, un nouveau centre scientifique permanent pour poursuivre cet agenda justement de biodiversité. Je souhaite qu'il soit fait là aussi, en partenariat tout particulièrement avec nos amis malgaches, et qu'on partage cet agenda de biodiversité ensemble, de compétences, d'expertise ».

une nation majeure dans ces mouvements de la géopolitique internationale entre l'océan Indien et l'océan Pacifique.

## Abstract

The Indo-Pacific axis has gained prominence on the international scene for more than a decade now. The subject of numerous articles and strategic analyses, it has been a recurring theme in geopolitical debates since the turn of the 21<sup>st</sup> century. In this part of the world where two oceans meet, I have sought to emphasise and explain the concept of Indianoceanica by first assessing and describing the stages and forms of the construction of this regional area through the central role of the Indian Ocean Commission, and analysed the recent speech by Emmanuel Macron defining France's specific role and position from the southwestern Indian Ocean.





## **Introduction**

Avec l'évolution de leur environnement stratégique, immédiat comme lointain, la France et l'Australie ont entamé une restructuration de leurs capacités en matière de défense. Dès lors, deux lignes politiques se dessinent avec pour but commun la défense des intérêts étatiques et la coopération sur zone. Bien que les deux pays soient distants de plusieurs milliers de kilomètres, ils partagent une aire géographique, principalement maritime, où ils exercent leurs missions régaliennes. Les zones d'intervention partagées couvrent à la fois les océans Pacifique et Indien, en plus de l'Antarctique, où les deux pays sont présents. L'océan Pacifique est le premier dénominateur commun. Par leur présence dans la zone, la France et l'Australie y partagent des intérêts souverains communs en matière de défense de leurs intérêts et de participation à des exercices conjoints ; l'océan Indien est le second dénominateur commun. Il borde les côtes Ouest australiennes et fait partie de l'axe Indo-Pacifique français de la défense. La surveillance de ces deux océans est d'une importance capitale, car au-delà des tensions géopolitiques et autres facteurs de déstabilisation, la région est un nœud de communication du trafic maritime mondial en plus d'être la principale route d'approvisionnement énergétique pour le pétrole et les hydrocarbures. Présente au cœur de ces tensions, la mer de Chine du Sud est de fait l'une des régions les plus surveillées et contestées au monde.

Malgré des divergences historiques, la France et l'Australie renforcent leurs liens depuis plus d'une décennie. Ce rapprochement fait écho à l'évolution de leur environnement et à la naissance d'intérêts communs tels que la lutte contre les menaces infra-étatiques et assumer leurs rôles de puissances régionales dans le but de contribuer à la sécurité de la zone. De plus, avec le XXI<sup>e</sup> siècle, les acteurs privés comme publics prennent conscience que les menaces évoluent et s'adaptent aux nouvelles méthodes employées. Leur souveraineté sur des territoires ancrés dans la région et la dangerosité de leur environnement stratégique immédiat force la France et l'Australie à coopérer en adaptant leurs nouvelles lignes de défense respectives. Le Pacifique est un des points clés des quinquennats des présidents Hollande et Macron en matière de défense est le pré carré, au sens historique, de l'Australie.

## I/ Historique de la défense dans le Pacifique

À partir des années 1950, l'utilisation des forces militaires des États-Unis déployées dans l'océan Pacifique est tournée vers la dissuasion nucléaire, la supériorité aérienne et la surveillance maritime. La France, quant à elle, investit dans ses forces conventionnelles, majoritairement maritimes<sup>333</sup>, et débute la construction la décennie suivante de son centre d'expérimentation du Pacifique en Polynésie française. La construction des bâtiments et engins s'en ressent à travers toutes les armées : l'aviation privilégie le développement des bombardiers ou chasseurs-bombardiers stratégiques, la marine développe des sous-marins lanceurs d'engins nucléaires et l'armée de Terre se dote de forces balistiques stratégiques. Les forces conventionnelles sont, quant à elles reléguées, au second plan.

Dans le Pacifique, les trois composantes que sont l'air, la mer et la terre sont utilisées de manière complémentaire et hiérarchisée. La situation géographique singulière, le niveau technologique varié des acteurs présents et la nature des missions qu'elles sont confiées font de la force d'intervention maritime la principale composante des moyens militaires déployés. L'aviation tient le second rôle et sert de force d'intervention rapide par sa vitesse, mais est dépendante de bases à terre. Le contrôle des îles (soit par le biais de forces de souveraineté sur le territoire national, soit par le biais de forces de présence situées sur des bases avancées en territoire allié) et l'implantation de bases-relais est indispensable pour tout déploiement de force aérienne dans la région. En dernier lieu viennent les forces terrestres. Leur principale mission est d'être une force de souveraineté et de défense du territoire en cas d'attaque. Cependant, le manque de menaces réelles les relègue au troisième rang.

L'espace de l'océan Pacifique est connecté et interdépendant malgré les velléités de ses acteurs. La région est une place forte de l'économie mondiale et un endroit où se développent armes conventionnelles et stratégiques et la lutte pour son contrôle « se justifie selon nous par la quête ou l'affirmation de la *puissance* »<sup>334</sup>. Même si les relations entre les pays de la zone sont tendues, ils ont besoin les uns des autres pour se développer et doivent maintenir le *statu quo* pour que les navires de commerce ravitaillent les îles les plus éloignées.

La course aux armements connaît une accélération dans les années 1990 avec la modernisation et l'affirmation des puissances régionales et globales telles que la Chine, les États-Unis, l'Australie et les États d'Asie du Sud-Est. Les forces armées en présence dans l'océan Pacifique, « avec la Chine en premier plan, [sont engagées] dans une modernisation militaire qui étend progressivement leur portée et précision d'ici à 2035 »<sup>335</sup>. L'augmentation des budgets fait suite aux changements dans les politiques étatiques. Les États-Unis sont de plus en plus impliqués dans la région

<sup>333</sup> Vaisset T., « Du "balcon du Pacifique" à la porte ouverte sur l'Asie du Sud-Est. La bascule de la Marine nationale en Extrême-Orient et en Océanie » in Al Wardi S., Regnault J.-M. et Sabouret J.-F. (sous la direction de), *L'Océanie convoitée. Histoire, géopolitique et sociétés*, Paris, CNRS Éditions, 2017, pp. 77-91.

<sup>334</sup> Mrgudovic N., *La France et le Pacifique Sud. Les enjeux de la puissance*, L'Harmattan, Paris, 2008, 440 p. (préface de Michel Rocard).

<sup>335</sup> Graham E., « Australia 2016 Defence White Paper – forward funded defence », *Lowy Institute*.

depuis le pivot vers l'Asie, initié par le président Obama, avec le développement de leurs capacités de coercition et de persuasion, la volonté d'établir des accords Transpacifique et par leur présence au Sommet de l'Asie orientale dès 2011. Ces efforts sont poursuivis par le 45<sup>e</sup> président des États-Unis, Donald Trump, dans la droite ligne idéologique de son prédécesseur qui prônait alors un pivot vers l'Asie. La Chine, quant à elle, a remplacé sa politique de cacher ses talents et entretenir l'obscurité sous Deng Xiaoping par une volonté affichée de contrôler son espace proche et éloigné.

La France et l'Australie, quant à elles, s'adaptent aux nouveaux enjeux soulevés par un regain d'intérêt de la zone. Si depuis la fin des années 1960, les relations bilatérales sont caractérisées par des tensions diplomatiques et juridiques autour des essais nucléaires français à Moruroa et Fangataufa, les deux pays avancent aujourd'hui conjointement sur des réponses communes.

Cet ensemble géopolitique qu'est l'Asie-Pacifique est au centre des problématiques mondiales contemporaines. La France et l'Australie sont deux des trois seules nations au monde avec les États-Unis à avoir la capacité d'intervenir directement dans la zone de manière efficace et régulière pour faire face aux menaces. De plus, leur savoir-faire stratégique, leur coopération régulière et leurs rôles *de facto* d'éléments stabilisateurs en font des partenaires privilégiés.

## II/ Les relations entre la France et l'Australie

Cependant, la France et l'Australie n'ont pas toujours partagé des relations cordiales. Les événements de l'Histoire les ont plus souvent opposées que rapprochées. À noter que les deux pays étaient davantage adversaires qu'ennemis. Au cours des guerres qui ont ravagé le XX<sup>e</sup> siècle, de la Première Guerre mondiale à la guerre froide, si la France et l'Australie se sont retrouvées souvent dans le même camp, leurs intérêts au sein même de leurs alliances étaient divergents.

### 1. Environnement stratégique de la France

La France est présente dans le Pacifique par ses collectivités d'Outre-Mer de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna<sup>336</sup>. Le théâtre Pacifique est un espace de coopération majeur ouvert à l'international où la France réussit à s'imposer, malgré les 17 000 kilomètres qui séparent Paris de Papeete.

Les forces françaises entament avec le *Livre blanc* de 1994 leur profonde réforme pour passer d'un modèle d'armée du XX<sup>e</sup> siècle à esquisser celui du XXI<sup>e</sup>. La théorie des trois cercles de 1972<sup>337</sup> est remodelée et les capacités nucléaires sont diminuées. Théorisé, pensé et appliqué à la veille des arrêts des essais nucléaires français dans le Pacifique, ce *Livre blanc* renvoie à une époque de restructuration profonde du schéma de la défense nationale, et n'appartient en conséquence ni à la

<sup>336</sup> Nous ne comptons que les territoires habités et excluons ainsi Clipperton.

<sup>337</sup> Le premier cercle fait référence à la défense du territoire métropolitain ; le deuxième est le glacis européen ; le troisième met en avant les forces de présence et de souveraineté.

guerre froide ni aux enjeux, encore mal déterminés, de la fin du XX<sup>e</sup> siècle et du début du XXI<sup>e</sup> siècle. Il définit la défense française par le maintien à la stricte suffisance de la dissuasion nucléaire, amorce un début de défense européenne et met l'accent sur les opérations extérieures. D'un autre côté, il porte avec lui le poids politique de la cohabitation et de la fin de la conscription.

La France, face aux nouveaux risques, a initié une politique de «rééquilibrage de son centre de gravité vers l'Indo-Pacifique dont elle est une puissance riveraine »<sup>338</sup> dans le but d'atténuer les *risques de la faiblesse*<sup>339</sup> et les *menaces de la force*<sup>340</sup>, tels que définis dans le Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale de 2013. La principale problématique auxquelles les armées doivent faire face réside dans les coupes budgétaires régulières. Les crédits affectés à la dissuasion nucléaire ont été divisés par deux entre 1991 et 1998, tandis que le budget pour l'équipement, qui atteint 60 % des dépenses en 1960, est réduit à 30% en 1991, puis à 20 % en 1998. Même si le budget 2018 tend à inverser la tendance, les *reports de charges* sont estimés à hauteur de « 3,4 milliards d'euros, ce qui représenterait 10% du budget de la défense prévu pour 2018 »<sup>341</sup>.

La France est représentée dans ce vaste espace par ses territoires ultramarins par ses 1 250 personnels des trois armées, dont une part conséquente de Polynésiens, qui lui confèrent le statut de nation présente dans le Pacifique Sud. Les soldats venus des territoires ultramarins français « Wallisiens, Futuniens et les Océaniens en général, sont traditionnellement nombreux dans l'armée française, en proportion bien sûr de la petite taille de ces populations insulaires »<sup>342</sup>. À ce titre, ils participent aux missions de stabilisation de la région et contribuent à faire de la France « une nation du Pacifique. C'est la seule nation européenne à maintenir des forces militaires permanentes dans le Pacifique »<sup>343</sup>. Au-delà des intérêts français, ces territoires sont les seuls qu'un État membre de l'Union européenne possède dans le Pacifique<sup>344</sup>. L'Union européenne « dispose d'un bon maillage diplomatique et politique dans le Pacifique »<sup>345</sup>, dont la coopération avec les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) se manifeste en partie par une aide au développement à hauteur de 634M€ sur la période 2014-2020. Au-delà de la diplomatie et des relations cordiales avec Bruxelles, les bases militaires françaises peuvent également intéresser l'OTAN comme points-relais pour ses opérations dans le Pacifique ou pour surveiller des nations jugées hostiles.

Les plus importants pôles de la présence militaire française dans le Pacifique se situent en Polynésie avec les forces armées en Polynésie française (FAPF) et en

<sup>338</sup> Direction générale des relations internationales et de la stratégie, « La France et la sécurité en Asie-Pacifique », Ministère des Armées, 2016, DICOd, p. 2.

<sup>339</sup> Affaiblissement des États ; renforcement des idéologies extrémistes ; crises humanitaires ; catastrophes naturelles.

<sup>340</sup> Accès aux vecteurs nucléaire et non-conventionnel ; montée des tensions interétatiques ; contrôle des espaces géographiques stratégiques et des ressources.

<sup>341</sup> Guillemard V., « Budget 2018: un effort inédit en faveur des armées », *Le Figaro*, 28 septembre 2018.

<sup>342</sup> Ferrante P., « Terrorisme: les militaires de Wallis et Futuna en première ligne », *Wallis et Futuna la 1<sup>ère</sup>*, 20 novembre 2015.

<sup>343</sup> Contre-amiral Cuillerre A. in Dugast S., « Le Pacifique, un océan stratégique », *Colsbleus.fr*, 18 février 2014.

<sup>344</sup> Jusqu'au vote du *Brexit*, le Royaume-Uni était le second État à y être représenté par le biais des îles Pitcairn.

<sup>345</sup> Lechery C., « L'Union européenne et l'insertion régionale des territoires français du Pacifique » in Al Wardi S., Regnault J.-M. et Sabouret J.-F., *op. cit.*, pp. 295-309.

Nouvelle-Calédonie avec les forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC). Wallis-et-Futuna n'a pas de garnisons permanentes et se repose sur les services de la Gendarmerie nationale. Leur présence est un symbole de la souveraineté française dans la région et va dans le sens du Gouvernement français dont la volonté est de s'affirmer comme une puissance du Pacifique<sup>346</sup>. C'est ainsi que « Nouméa a été choisie par ces deux pays comme siège de la Communauté du Pacifique »<sup>347</sup>. En accord avec sa stratégie de maritimisation et du respect du droit international, l'espace maritime qu'apporte à la France ses territoires est vu comme une « chance, une opportunité, un atout stratégique, économique et politique »<sup>348</sup>. Dans un environnement où le renseignement et la prévention sont des enjeux vitaux, disposer des moyens géographiques de déployer des capteurs est un avantage considérable sur les autres nations, qu'elles soient alliées, neutres ou hostiles.

Le théâtre Pacifique, quant à lui, est déterminant pour la France. Il est un espace de coopérations où, en tant que puissance majeure dans la zone, la France tient un rôle politique, économique et militaire essentiel. Le manque de menace directe de la part d'un autre État et la modernisation des équipements et des doctrines modifient le rôle des forces militaires. Elles n'agissent plus comme des forces de réaction à une menace, mais sont présentes pour prévenir les conflits et aider les populations. Le rôle des armées françaises est de protéger à la fois le territoire national et sa vaste ZEE<sup>349</sup> tout en participant à des exercices conjoints avec des alliés. Aujourd'hui, les forces déployées hors de métropole assurent la protection des ressortissants français, aident à la résolution des crises locales comme mondiales, sont en première ligne pour défendre les intérêts et la souveraineté de la France, apportent leur soutien aux missions de sauvetage et appuient leurs alliés au cours d'opérations conjointes. Par sa présence et son rayonnement international, la France, confrontée aux enjeux précédemment cités, se revendique comme une puissance du Pacifique à part entière. Même si la Chine, par la voix de l'amiral Ji Li, est sceptique quant à la présence française en Asie-Pacifique, qu'elle voit avant et surtout en Europe<sup>350</sup>.

## 2. Environnement stratégique de l'Australie

La sécurité et la stabilité de la région sont déterminantes pour l'Australie car elles affectent directement les frontières du pays, son économie et ses relations avec ses voisins. En raison de sa géographie notamment, elle « a davantage dû envisager son environnement comme source potentielle de menace à sa sécurité nationale »<sup>351</sup>. À ce titre, elle participe activement aux opérations militaires conjointes et contribue au développement économique de la région.

<sup>346</sup> Regnault J.-M., « Formes et méforme de la présence française en Océanie » in Al Wardi S., Regnault J.-M. et Sabouret J.-F. (sous la direction de), *op. cit.*, pp. 263-277.

<sup>347</sup> France Culture. « La France, puissance du Pacifique », émission du 18 novembre 2014.

<sup>348</sup> Lorgeoux J. et Trillard A. (*et al.*), « Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées au nom du groupe de travail sur la maritimisation », Rapport du Sénat n° 674, enregistré le 17 juillet 2012, 226 p.

<sup>349</sup> Articles 61 à 67 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer.

<sup>350</sup> Kauffmann S., « La France peut-elle devenir une puissance de l'Asie-Pacifique ? », *Le Monde*, 2 juin 2013.

<sup>351</sup> Mrgudovic N., *La France dans le Pacifique Sud : 1966-2006 : enjeux et mutations*, 2006, Thèse de doctorat. Département de science politique, Université Montesquieu – Bordeaux IV, p. 183.

Depuis les années 1990 et la déstabilisation de l'Asie-Pacifique, l'Australie définit sa politique de sécurité en fonction de son « arc d'instabilité »<sup>352</sup> depuis les évènements qui ont gravement déstabilisé l'Asie-Pacifique : coups d'État dans les îles Fidji en 1987 et 2000 ; guerre civile de Bougainville en 1988 en Papouasie-Nouvelle Guinée ; processus d'indépendance du Timor oriental dans les années 1990 ; violences ethniques de 1998 dans les îles Salomon ; mission RAMSI aux îles Salomon entre 2003 et 2007 ; et mutinerie de l'armée papouasienne en 2012. Tous ces évènements ont des conséquences sociales, migratoires, sécuritaires et économiques directes pour l'Australie qui joue un rôle de stabilisation important par ses capacités de persuasion et de coercition. Ce pays est en première ligne face aux enjeux sécuritaires et a récemment été témoin d'une augmentation du nombre de militaires étasuniens sur son sol, avec le déploiement « d'avions ravitailleurs, ainsi que de bombardiers B1 [...] ce qui va attirer l'attention de la Chine »<sup>353</sup>.

L'Australie assume depuis le début des années 2000 son rôle de puissance régionale et sa politique d'ouverture sur son environnement stratégique favorise son rapprochement avec ses voisins, au-delà de ses partenaires historiques que sont les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Pour le Pacifique Sud, le poids diplomatique de l'Australie se fait ressentir au Forum des îles du Pacifique et à travers des initiatives régionales telles que le « plan Pacifique » (*Pacific Plan*) de 2005 et le PACER Plus (*Pacific Agreement on Closer Economic Relations Plus*) de 2017, qui visent tous deux à développer la coopération régionale en Océanie. En Asie-Pacifique, les années à la jonction du XX<sup>e</sup> et du XXI<sup>e</sup> siècle ont été déterminantes pour l'Australie. La crise économique asiatique de 1997, les attentats de Bali de 2002, dont de nombreux Australiens ont été victimes, et les troubles régionaux qui suivirent jusqu'au début de la décennie 2010 ont favorisé le renouveau du leadership australien et sa montée en puissance. De plus, son implication et savoir-faire dans des conflits asymétriques contemporains et son partenariat en matière de défense avec Washington font de l'Australie un acteur clé et un pivot de la lutte anti-terroriste en Asie du Sud-est.

Aujourd'hui, la stratégie australienne de se poser comme pierre angulaire du Pacifique fait écho à la réalité du terrain. Lier les intérêts de l'océan Indien et de l'océan Pacifique permet de se rendre compte de la montée de la Chine continentale et de l'Inde dans l'économie mondiale, de la montée des tensions régionales et de leur impact global, de la nouvelle importance des voies de communication maritimes et de la géopolitique des détroits.

Par son poids politique et économique, l'Australie joue son rôle d'acteur régional, même si le pays n'a pas d'ambitions internationales. Son économie repose principalement sur le secteur tertiaire et dans un second temps sur la production agricole et l'industrie agro-alimentaire. L'exportation de minerais vers la façade maritime asiatique et le secteur des services sont deux sources de revenus importantes pour le pays. Ses partenaires à l'import sont également des pays de la façade maritime asiatique, à savoir la Chine, les États-Unis, le Japon et Singapour.

<sup>352</sup> Regnault J.-M., « Une zone d'instabilité méconnue, le Pacifique insulaire », *Le Monde diplomatique*, juin 2005.

<sup>353</sup> Lafargue C., « Les États-Unis renforcent leur présence militaire en Australie », *Polynésie la 1ère*, 9 mars 2016.

L'Australie est un pays ouvert sur son environnement économique et un pilier de la communauté économique du Pacifique, puisque « la zone Asie-Pacifique absorbe 71% des exportations australiennes (11,5% à destination de l'UE, 9% des États-Unis) et fournit 52% des importations »<sup>354</sup>.

Dernier point essentiel, l'Australie participe activement aux opérations extérieures contemporaines et possède l'expérience du terrain. La modernisation de son équipement naval, avec le remplacement progressif des frégates de classe *Adelaide* par les destroyers de classe *Hobart*, et aérien, avec l'acquisition de l'avion multirôle F-35, lui permet de faire face aux nouvelles menaces régionales auxquelles elle est confrontée en ce XXI<sup>e</sup> siècle. Concernant les forces terrestres, le pays est fort de ses expériences en Iraq et Afghanistan, où plusieurs milliers de soldats ont été déployés depuis 2001. Aujourd'hui, comme pour la France, alors que plusieurs dizaines de ses citoyens sont partis en Syrie et que des attentats sont régulièrement perpétrés ou déjoués sur son sol<sup>355</sup>, l'Australie fait partie de la coalition internationale contre le groupe terroriste Etat islamique.

L'Australie possède, avec son partenaire néo-zélandais, « une présence en Iraq au camp Taji contre le terrorisme international, bien qu'elle ne doive pas oublier que le cœur de son engagement stratégique sera plus proche de ses frontières dans le Pacifique Sud »<sup>356</sup>. L'Australie, par ses engagements actuels, possède une double casquette d'acteur régional et international.

### 3. **Politiques de défense communes**

- **défense des intérêts des États** : le rôle de coercition des forces armées dans le Pacifique se divise en deux points. À l'intérieur du territoire national, la politique de défense consiste à préserver l'intégrité du territoire contre les agressions extérieures. À l'international, les forces militaires déployées dans le Pacifique sont la pierre angulaire des politiques de défense décidées à Paris et Canberra et participent à la préservation des intérêts des nations océaniques. Régionalement, les exercices conjoints et le partage des moyens humains, matériels et de renseignement sont essentiels. Conforme à sa politique globale de défense des intérêts et du respect du droit international, la France et l'Australie utilisent leurs outils diplomatiques, militaires, économiques et politiques pour s'assurer de la stabilité de la zone. Cette collaboration s'effectue aussi bien auprès d'États insulaires modestes que de puissances majeures. Pour le Pacifique Sud, les partenaires privilégiés sont les États-Unis et la Nouvelle-Zélande ; pour le Pacifique Nord, le Japon est le principal allié ; pour l'océan Indien, l'Inde est le partenaire principal. Les opérations conjointes et entraînements sont à la base de cette collaboration. Des unités navales et aériennes sont invitées tous les deux ans à participer aux exercices *Croix du Sud* organisés par la France en Nouvelle-Calédonie, afin de toujours être à la pointe des techniques de surveillance et d'interception.

<sup>354</sup> France Diplomatie, Présentation de l'Australie, mise à jour le 19 décembre 2017.

<sup>355</sup> Shanahan R., « Typology of terror – backgrounds of Australian jihadis », *Lowy Institute*, 21 novembre 2019.

<sup>356</sup> Ayson R., « Future proofing Australia-New-Zealand defence relation », *Lowy Institute*.



La coopération entre la France et l'Australie connaît une nouvelle dynamique depuis 2015 face à la montée de la puissance chinoise dans le Pacifique Sud. Depuis près d'une décennie, l'Australie et la communauté du Pacifique doivent faire face à « une Amérique instable et une Chine qui s'affirme »<sup>357</sup>. Cette coopération peut suivre l'exemple que le Japon a entrepris dans la période d'après-guerre, en adaptant sa stratégie aux spécificités du Pacifique Sud, en agissant comme barrière face à l'expansionnisme naval chinois, en développant ses capacités maritimes et en réaffirmant son alliance militaire avec les États-Unis<sup>358</sup>, peut être pris en considération pour répondre à cette problématique puisque le pays ménage Pékin et Washington depuis plus d'un demi-siècle dans ses relations internationales. La dernière mission d'importance a mobilisé les bâtiments de la marine royale australienne et celle de la Marine nationale en mer de Timor. L'Australie a besoin de la France et de son expertise dans le domaine de l'armement, tout comme la France a besoin de l'Australie pour son commerce dans la zone du Pacifique Sud. Les deux pays sont liés par plusieurs contrats d'armement. L'Australie a ainsi acheté pour « 157 milliards de francs CFP [1,3 milliards d'euros] de matériel français entre 2003 et 2012 »<sup>359</sup>. De plus, le deuxième fournisseur de matériel militaire australien, *Australian Defense Industry*, est détenu à hauteur de 50% par le groupe *Thales* est depuis 2008 dénommé *Thales Australia*. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de long-terme de l'entreprise *Thales* de diversifier son marché et d'entrer sur le théâtre Pacifique.

**- assistance aux populations :** Les vastes étendues maritimes et la faiblesse de la superficie des terres émergées rendent la surveillance difficile pour certains États insulaires qui bénéficient du soutien des quatre puissances globales de la région que sont la France, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande en cas de catastrophe ou de crise majeure. À un niveau plus global, la France joue un rôle majeur dans l'intervention et le secours lors de catastrophes naturelles dans le Pacifique Sud. L'un des accords qui entérine cette coopération est connu sous le nom d'accord FRANZ. Signé entre la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande en 1992, il permet d'optimiser l'envoi d'aide humanitaire aux populations civiles touchées par une tempête tropicale ou un cyclone. Au-delà de l'aspect humain, ces accords permettent à la France de mettre en avant son statut de puissance du Pacifique et à l'Australie de sécuriser son environnement stratégique immédiat. Ces dernières années, les deux pays ont pris part à toutes les opérations de secours majeures<sup>360</sup>.

Avec le *Livre blanc* de 2008, la France entérine l'importance de son espace d'Outre-Mer. Les forces armées et les moyens civils sont mis en commun pour assurer les missions de souveraineté sur le territoire national, participer à la stabilisation régionale et gérer les catastrophes naturelles et leurs conséquences

<sup>357</sup> McGregor R., « Japan can teach Australia how to carefully handle China », *Lowy Institute*, 2 décembre 2019.

<sup>358</sup> Michelin F., « Le Japon et le Pacifique : histoire d'une relation complexe » in Al Wardi S., Regnault J.-M. et Sabouret J.-F. (sous la direction de), *op. cit.*, pp. 53-77.

<sup>359</sup> Franc de Ferrière J., « Vers un rapprochement des armées française et australienne », *Tahiti Info*, 24 mars 2016.

<sup>360</sup> 2014, cyclone Ian ; 2015, cyclone Pam ; 2016, cyclone Winston ; 2017, cyclone Dona.

sur l'ordre public. La coopération interétatique apporte une nouvelle dimension à la présence française dans la région et amplifie l'efficacité de ses actions.

**- lutte contre les activités illégales :** Les autorités australiennes et françaises doivent faire face à deux types de trafics dans le Pacifique. Ce qui « inquiète, c'est la pêche illégale et le trafic de drogues »<sup>361</sup>. Ces deux catégories sont en forte augmentation depuis le début des années 2000 et les saisies françaises à elles seules dépassent les 12 tonnes saisies en 2016. Le préjudice de la surpêche, pour le thon seulement, est quant à lui estimé à plusieurs centaines de millions d'euros. La France et l'Australie sont dans leurs rôles de puissances présentes dans la zone en appliquant leurs politiques de lutte contre les trafics dans le respect du droit international. La régulation des deux trafics précédemment cités engage l'image de l'État sur la scène internationale. Point particulier, la principale problématique à laquelle les autorités françaises sont confrontées n'est pas de légiférer, mais de faire appliquer la loi. Exemple de ce manque de présence, la Marine nationale n'envoie qu'une fois tous les trois ans un bâtiment au large de Clipperton, alors que le Mexique convoite cet îlot, sa ZEE et ses fonds marins riches en métaux rares. En cause, le manque de moyens face à des flottes toujours plus performantes. C'est également une limite à laquelle la plupart des États du Pacifique sont confrontés. Ainsi, Palau ne dispose que d'un patrouilleur pour surveiller ses 500 000 km<sup>2</sup> de zone économique exclusive. Quant à la France, la surface de sa ZEE dans le Pacifique dépasse les 6 millions de km<sup>2</sup> pour des moyens de surveillance qui « peuvent paraître insuffisants [mais] ne doivent cependant pas être minimisés »<sup>362</sup>. La stratégie française conjugue moyens maritimes (frégate *Prairial* et patrouilleurs *Arago*, *Bougainville* et *Jasmin* de la Marine nationale) et aériens (5 appareils de surveillance à moyenne distance *Gardian*, 2 hélicoptères *Dauphin* ainsi que des avions tactiques de transport CASA) auxquels viennent s'ajouter le satellite et des structures interservices (Centre maritime commun et JRCC) dans le but d'optimiser l'analyse des données et de coordonner les actions sur zone<sup>363</sup>. Surveiller ce territoire n'est pas chose aisée, mais des progrès sont réalisés en conjuguant moyens humains, matériels et technologiques. Ce genre d'initiatives ne peut être entrepris que par des États qui possèdent des moyens financiers, matériels et humains adéquats. Pour cette raison, seuls les Quad<sup>364</sup> disposent de moyens suffisants pour contrer les activités de pêche illégale de manière efficace. De l'imagerie satellite aux analyses des mouvements des navires, le travail en amont est conséquent. L'autre outil utilisable et utilisé par les autorités française et australienne est le drone, qui permet de surveiller une large zone à frais réduits avec plus d'autonomie qu'un équipage complet et leur bâtiment. La technologie permet de palier aux coûts d'entretien élevés des bâtiments et des équipages pour un résultat similaire dans le domaine de la surveillance. Ces moyens sont adaptés aux missions de recherche et sauvetage en mer. Les moyens restent

<sup>361</sup> Commandant Rossignol N.in Guitton M., « Le Pacifique, nouvelle autoroute du trafic de drogue », *La dépêche de Tahiti*, 4 avril 2017.

<sup>362</sup> Pastorel J.-P., « Les enjeux de la zone économique exclusive en Océanie » in Al Wardi S., Regnault J.-M. et Sabouret J.-F. (sous la direction de), *op. cit.*, pp. 411-423.

<sup>363</sup> Tran W., « La ZEE française de la Polynésie a-t-elle un intérêt stratégique ? » in Al Wardi S., Regnault J.-M. et Sabouret J.-F. (sous la direction de), *op. cit.*, pp. 399-411.

<sup>364</sup> Désigne les quatre plus grandes puissances du Pacifique Sud que sont les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la France.

cependant limités, car les missions d'intervention ne peuvent être assurées que par du personnel physique. C'est aux appareils et bâtiments de la Marine nationale et des forces armées australiennes que l'on fait appel lorsqu'il s'agit d'arraisonner les navires suspects.

Dans ce domaine également, la coopération ne peut être que la seule réponse efficace en aval. Le partage des moyens, du savoir-faire et du renseignement constitue la seule réponse efficace face à ce type de menace.

## Conclusion

La présence française dans la région, longtemps discutée et critiquée par Canberra, est désormais perçue comme un pôle de stabilité dans un océan de tumultes. De plus, la coopération maritime en matière de surveillance maritime des vastes ZEE australienne et française, véritable pilier des relations bilatérales franco-australiennes, est indispensable pour faire face aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle.

La France et l'Australie, en tant que puissances régionales et membres de la Communauté du Pacifique, coopèrent et contribuent à la prospérité de la région. Les coopérations, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales, existent. Les deux nations sont intégrées dans leur environnement et le développement de ces coopérations bénéficie non seulement aux deux acteurs, mais également à leurs partenaires et à la région entière. Les deux Gouvernements ont compris l'importance des coopérations dans le domaine militaire. Les deux ont une solide Histoire de la chose militaire, bénéficient de moyens budgétaires, industriels, humains et technologiques avancés et ont une part active dans la conduite des opérations de notre époque.

Sans trahir leurs intérêts propres et engagements avec d'autres partenaires, une coopération bilatérale poussée permet de comprendre, de contrer et d'anticiper les menaces que subit, et que va subir, le Pacifique Sud.

## Abstract

“Like its European partners, France is not directly threatened by potential conflicts between Asian powers, but it is nevertheless very directly concerned. [...] Its companies and its citizens are present in increasing numbers in the region and its prosperity is now inseparable from that of the Asia-Pacific region.” (*French White Paper*, 2013, p. 35)

France is present on the seven seas. In the Pacific Ocean region, the French territories include French Polynesia, Wallis-and-Futuna, New-Caledonia, and Clipperton Island. The country takes environmental, safety, economic and political issues seriously, whether they are inherent to its space or beyond its national borders. The tensions which began after the Rainbow Warrior case and the dispute against Vanuatu over the control of Matthew and Hunter islands have diminished, and the

region has moved on to a new and essential cooperation strategy. In this context, having regional allies become a necessity and Australia appears to be a partner of choice for France. Shared history, values and interests gives a fresh boost to their bilateral relations. As a consequence, France sees Australia as an ideal partner and Australia sees France as an element of regional stability.

Furthermore, since the 1990's, the two partners witness a region-wide remilitarization. The actors of the Pacific Ocean revise upward their military budgets and coercive means, renew their military equipment, and get used to the new issues brought by asymmetric and dissymmetric warfare.



**Dr Éric Frécon**

**Chercheur-associé à l'IRASEC**

(Institut de recherche sur l'Asie du Sud-est contemporaine),  
à l'IRSEM (Institut de recherche stratégique de l'École militaire) et à l'École  
navale ; enseignant à SUSS (Singapore University of Social Sciences) et à UBD  
(Universiti Brunei Darussalam) ; ancien coordinateur de l'Observatoire Asie du  
Sud-est à Asia Centre (Paris).

Difficile d'ignorer l'Asie du Sud-est, à savoir les dix pays qui constituent l'ASEAN (*Association of Southeast Asian Nations* ou Association des nations d'Asie du Sud-est) en plus du postulant est-timorais. La Birmanie (ou Myanmar), le Brunei, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, Singapour, les Philippines, la Thaïlande et le Vietnam regroupaient, en 2017, 642 millions d'habitants et son PIB régional pesait 2 766 milliards de dollars (contre 2 583 en France). Parmi ces membres, Indonésie et Philippines sont deux États archipélagiques de respectivement 7 500 et 17 500 îles. Ils abritent les principaux détroits – en plus de ceux d'Ombai-Wetar entre Timor-Leste et Indonésie – qui relient mines et champs pétrolifères aux usines d'Asie du Nord-est, dans un sens, et ateliers est-asiatiques au marché mondialisé, dans l'autre. Sans compter les passages de sous-marins et le transit militaire, depuis les champs de bataille du Moyen-Orient ou les zones de piraterie est-africaines jusqu'aux bases du Pacifique ou d'Asie orientale. Naturellement, le cœur géopolitique de l'Indo-Pacifique bat en Asie du Sud-est.

Aussi est-ce sans surprise que les grandes puissances cherchent à faire reposer leur projet d'influence en Indo-Pacifique sur les anciennes Indochine et Insulinde. À l'heure de la rivalité naissante avec Pékin, les Américains ont rapidement pris conscience du « dilemme de Malacca » chinois, formalisé par Hu Jintao dès 2003, en écho à sa dépendance stratégique vis-à-vis des voies maritimes sud-est asiatiques. Washington a alors commencé par s'inviter dans la lutte régionale anti-piraterie, quitte à exagérer la menace en y mêlant le terrorisme. Une fois le fléau (temporairement) jugulé, la Maison-Blanche s'est tournée plus directement vers la mer de Chine du Sud pour y relancer son programme de FONOPs (*Freedom of Navigation Operations*

– Opérations de liberté de navigation). Entre-temps, c’est surtout Barack Obama qui a mis en place sa politique de rééquilibrage ou pivot vers le Pacifique dès janvier 2012. Bien que décriée – car parfois aux accents trop militaires, malgré les navires-hôpitaux mobilisés pour les opérations *Pacific Partnerships* –, cette stratégie fut confirmée par le retrait progressif des troupes américaines d’Europe, depuis le discours de Robert Gates à Berlin, en juin 2011. Aujourd’hui, l’administration Trump, et plus précisément son Conseil national de sécurité, tient à maintenir le rythme vers le Pacifique et même à suivre les tendances en cours. C’est ainsi que pour donner suite aux discours présidentiels en Asie fin 2017, a été dessinée une *Free and Open Indo-Pacific* (Libre et ouverte [donc sans la Chine]Indo-Pacifique).

La Chine n’est pas en reste : à l’heure de proposer sa propre vision de la mondialisation, notamment *via* la BRI (*Belt and Road Initiative*) – dans la lignée d’OBOR (*One Belt One Road*) et des Routes de la soie maritimes –, Pékin a également ciblé l’Asie du Sud-est comme incontournable point d’appui. À la manière des États-Unis, elle s’adonne à des escales, quand elle le peut, comme pour ses sous-marins en Malaisie début 2017, et elle noue des accords de défense, parfois renforcé comme avec Singapour en octobre 2019. De la même façon qu’ailleurs dans l’océan Indien, la rumeur enfle aussi à propos d’une éventuelle base – ou de facilités – au Cambodge. Mais c’est sur le terrain des investissements et du commerce que la Chine prend position. Elle a ainsi créé la Banque asiatique d’investissement pour les infrastructures (*Asian Infrastructure Investment Bank*), dont sont membres tous les pays de l’ASEAN et le Timor-Leste. Aujourd’hui, la BRI 2.0 est en ordre de marche, depuis le second forum auxquels ont participé les pays d’Asie du Sud-est, dont Singapour – pourtant absent et en froid avec Pékin en 2017. Au total, Malaisie, Indonésie et Singapour ont été les principaux bénéficiaires de la BRI dans la région depuis 2013.

Cependant, les deux grandes puissances qui rivalisent d’efforts et d’imagination, peinent tout autant l’une que l’autre à offrir des garanties fiables. Côté États-Unis, la personnalité notoirement imprévisible de Donald Trump, la priorité accordée à son électorat – peu ouvert à l’étranger –, l’attention portée presque exclusivement à la Chine et, depuis peu, au Moyen-Orient ont semé le doute quant à l’implication de Washington. Un rapport publié en septembre a, certes, tenu à confirmer l’effort national vers l’Indo-Pacifique, en confirmant la Chine au rang de défi numéro un. Il n’en demeure pas moins que, d’une part, le Président ne s’est pas rendu aux sommets de l’EAS (*East Asia Summit* ou Sommet de l’Asie de l’Est<sup>365</sup>) fin 2019 et que, d’autre part, le représentant de la Maison-Blanche lors de la rencontre ASEAN-États-Unis, à la même période, était de rang inférieur à celui de ses homologues. L’invitation de ces derniers à une retraite aux États-Unis en mars 2020 – finalement reportée à cause du *Covid19* – n’a pas suffi à effacer le camouflet en Asie du Sud-est, où faire perdre la face peut être rédhibitoire<sup>366</sup>. Plus tard, en janvier 2020, un nouveau

<sup>365</sup> Aux dix membres de l’ASEAN en tant que « partenaires de dialogue » s’ajoutent Australie, Chine, Corée du Sud, Inde, Japon et Nouvelle-Zélande ; États-Unis et Russie ont rejoint le groupe en 2010.

<sup>366</sup> Quessard M., « L’Indo-Pacifique libre et ouvert de Donald Trump : les limites de l’engagement face au « rêve chinois » de Xi Jinping ? », *Les Grands Dossiers de Diplomatie – Indo-Pacifique : Géopolitique d’un nouveau théâtre d’influence*, n°53, octobre-novembre 2019 ; Kurlantzick J., “U.S.-ASEAN Relations—No Summit, But What’s the Status”, *Council on Foreign Relations*, 2 mars 2020.

rapport a semblé négliger le poids de l'Asie du Sud-est et, à nouveau, ce n'est pas la première FONOP de l'année qui permet de l'oublier. Ce mécanisme fait d'ailleurs de moins en moins l'unanimité pour contrecarrer l'ambition chinoise. Par ailleurs, le *Blue Dot Network*, présenté en novembre 2019 et censé concurrencer la BRI en termes d'aides, peine à atteindre les mêmes niveaux d'investissements<sup>367</sup>. Finalement, un sondage auprès de chercheurs et faiseurs d'opinion (*opinion makers*) sud-est asiatiques indiquait qu'en cas de choix forcé, c'est vers la Chine qu'ils basculeraient – même à contre-cœur. Car en parallèle, une majorité des sondés fait moins confiance à la Chine qu'aux Etats-Unis<sup>368</sup>. Pékin et sa BRI entreraient en effet dans une zone de turbulences, critiques et contestations<sup>369</sup>.

En premier lieu, le passage des promesses d'investissements aux actes tarde, par exemple en Indonésie. Les pays d'Asie du Sud-est n'échappent pas non plus au piège de la dette, comme le Laos. Enfin, Pékin ne peut rien, aussi bien contre les revirements électoraux – tel celui en Malaisie, où le retour de Mahathir en 2018 avait été marqué par la suspension temporaire de certains projets associés à la BRI (comme l'*East Coast Rail Link*) – que contre les mouvements d'opinion – quand la population locale craint pour ses emplois, comme à Sumatra. Notons que le changement de ton davantage hégémonique de Xi Jinping a aussi pu refroidir les ardeurs à coopérer ; en témoigne l'épisode lors du sommet de l'APEC (*Asia Pacific Economic Cooperation* ou Coopération économique en Asie-Pacifique) à Port-Moresby 2018, lorsqu'une délégation chinoise s'était invitée de façon inopinée dans les bureaux du gouvernement ; un diplomate s'était alors élevé contre cette « diplomatie du caprice »<sup>370</sup>.

Dans ce contexte, fait-il sens d'encore parler de prises d'assurance classiques par les États d'Asie du Sud-est auprès des grandes puissances, sur le mode habituel du *hedging* (répartition des risques) ?<sup>371</sup> Ou bien – hypothèse – il conviendrait de « ne jamais oublier [les Sud-est asiatiques] », en les remettant au centre du jeu diplomatique-stratégique. Nous aurions dès lors affaire à des sortes de mécanismes de réassurances – et non plus d'assurances – à l'encontre des grandes puissances, en parallèle, surtout, à des reprises en main plus profondes par l'ASEAN elle-même de son propre destin supra-régional en général et du projet Indo-Pacifique en particulier.

Pour s'en assurer, il faudra évaluer la sociabilité supra-régionale en cours, de l'océan Indien à celui Pacifique *via* l'Asie du Sud-est (1.). À partir de celle-ci, en second lieu, il sera temps de réfléchir à l'effectivité, sur le long terme, d'une reprise en main par le Sud, en l'espèce par l'intermédiaire de l'Asie du Sud-est, du projet Indo-Pacifique (2.).

<sup>367</sup> Department of State, *A Free and Open Indo-Pacific: Advancing a Shared Vision*, Washington, 4 novembre 2019, p. 16.

<sup>368</sup> ASEAN Studies Centre, *The State of Southeast Asia: 2020 Survey Report*, Singapour, ISEAS-Yusof Ishak Institute, 16 janvier 2020, 56 p.

<sup>369</sup> Wagner D., "China's dreams of world leadership are fading as its belt and road projects start to sour", *The South China Morning Post*, 5 février 2020.

<sup>370</sup> Rogin J., "Inside China's 'tantrum diplomacy' at APEC", *The Washington Post*, 20 novembre 2018.

<sup>371</sup> À ce sujet, voir par exemple : Goh E., "Understanding 'hedging' in Asia-Pacific security", *PacNet*, n°43, 31 août 2006.



# 1. Envisager une sociabilité Indo-Pacifique par le Sud

L'idée d'Indo-Pacifique n'est pas nouvelle et remonterait, entre autres, à Karl Haushofer en 1924<sup>372</sup>. Sur le plan sécuritaire post-Guerre froide, Barry Buzan avait tenu à associer Inde et Japon dans un même ensemble géopolitique, un « complexe de sécurité » en l'occurrence supra-régional<sup>373</sup>. S'agissant des plus petits États, incapables de postuler au statut de puissance, de premier ou second rang, ils ont aussi tissé des liens susceptibles de s'avérer aujourd'hui précieux, à l'heure du renouveau Indo-Pacifique. Ce réseau s'est essentiellement tissé à trois niveaux.

## 1.1. Initiatives trans et sous-régionales

Tout d'abord, il existe de nombreuses initiatives transrégionales parfois raillées mais qu'il serait indélicat de négliger. Elles sont d'autant plus à l'origine de la sociabilité transrégionale que leur petite taille ou leur spécialisation favorise l'échange. Du fait de sa situation géographique, les pays d'Asie du Sud-est se tournent autant vers l'est que l'ouest – avec l'idée de devenir à terme un pilier central de l'architecture Indo-Pacifique.

Côté océan Indien, citons par exemple la *Bangladesh-China-India-Myanmar Forum for Regional Cooperation*, créée en 1999 et à présent placé par Pékin en-dehors de la sphère BRI. Non loin, depuis 1997, la *Bay of Bengal Initiative for Multi-Sectoral Technical and Economic Cooperation* (BIMSTEC) permet d'étayer encore davantage les liens dans cette sous-région du golfe du Bengale, cette fois-ci *via* Bangkok, et non pas Naypyitaw, aux côtés du Bangladesh, de l'Inde et du Sri Lanka. Notons que de façon encore plus concrète, en 2002, a été lancée l'idée de l'*India-Myanmar-Thailand Trilateral Highway* afin d'inscrire dans le sol la connectivité naissante.

Si l'on connaît le poids de l'ennemi commun pour espérer créer du lien au sein de communauté nationale, n'en irait-il pas de même à l'échelle sous-régionale. Depuis l'expérience dramatique du tsunami de 2004, un pacte se noue entre les États vulnérables. Sur l'initiative de Jakarta, a été lancé dès 2005 ce qui a été rebaptisé l'*Indian Ocean Tsunami Information Centre*. Plus généralement, l'*Indian Ocean Naval Symposium* (IONS) a été inauguré en 2008 sur l'initiative de New Delhi sur l'exemple du *Western Pacific Naval Symposium* (WPNS) qui date de 1988. Ces deux forums ont vocation à créer du lien entre les marines, à indirectement désamorcer d'éventuelles crises et à directement agir sur le terrain de la sécurité non-traditionnelle – ou « humaine » selon le vocable ONUien (telles les questions humanitaires ou d'ordre public en mer), moins sensibles que la sécurité traditionnelle – ou inter-étatique. Toutefois, le WPNS a pu être parasité par les luttes d'influence des grandes puissances : les Russes ont par exemple été invités aux exercices biannuels RIMPAC (*Rim of the Pacific* ou Anneau du Pacifique) en 2012, puis absents à partir de 2014 ; la Chine y a fait ses débuts en 2014 avant d'être « désinvitée » (*disinvited*) en 2018. Au contraire, ni Washington, ni Pékin, ni même Moscou ne sont membres de l'IONS.

<sup>372</sup> Bachelier J., « Vers une région Indo-Pacifique », *Revue de la défense nationale*, février 2018, 8 p.

<sup>373</sup> Buzan B., « Asie : une reconfiguration géopolitique », *Politique étrangère*, 2012/2 (été).

Seuls Chinois et Russes ont le statut d'observateur, ce qui permet d'amoindrir le risque de blocage. S'agissant des Sud-est asiatiques, Birmanie, Indonésie, Malaisie, Singapour, Thaïlande et même le Timor-Leste, pourtant plus à l'est, en sont membres – tandis que tous les pays de l'ASEAN, sauf Birmanie et Laos, ont rejoint le WPNS.

Côté Pacifique, d'autres sujets de préoccupations communs ont poussé les États à se rapprocher. Ainsi en va-t-il de la *Coral Triangle Initiative on Coral Reefs, Fisheries, and Food Security* (CTI-CFF) initiée par le président indonésien Yudhoyono en 2009, puis formalisé en 2011. Ce sont en l'espèce quatre États sud-est asiatiques – Malaisie, Philippines, Timor-Leste en plus de Jakarta – qui se tournent vers la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les îles Salomon pour à nouveau porter leur attention aux questions de « sécurité humaine » (qui inclut les sécurité alimentaires, communautaires, économiques, environnementales, personnelles, politiques et sanitaires).

Restent ensuite des initiatives transversales, couvrant les deux océans, sans passer par l'intermédiaire des grandes puissances. C'est le cas de l'Alliance des petits États insulaires, créée en 1990, à laquelle appartiennent Singapour et le Timor-Leste, et le groupe des Petits États insulaires en développement, mis en place deux ans plus tard pour accompagner le mouvement en faveur de la « sécurité humaine ». Singapour a aussi poussé à l'établissement du Forum des petits États en 1992. Lors d'une réunion tenue à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations unies en 2019, le Premier ministre singapourien a appelé ses coreligionnaires à se prendre en main, donc à gagner en autonomie. L'heure serait par conséquent à davantage d'interactions.

Ce rapprochement peut aussi prendre la forme d'initiatives uni ou bilatérales.

## 1.2. Mouvements uni ou-bilatéraux

Pris individuellement, des États sud-est asiatiques tournent leurs regards vers le large, au-delà de leur sous-région, qu'il s'agisse d'Asie du Sud-est maritime ou continentale par exemple, afin de diversifier leur portefeuille de possibles actions diplomatiques.

C'est le cas de l'Indonésie qui s'interroge régulièrement sur le poids à accorder à l'ASEAN<sup>374</sup> : central, exclusif, monopolistique ou bien à relativiser bien que géopolitiquement incontournable ? En guise de réponse, du fait de sa recherche autant de puissance – ou reconnaissance – que de sécurité – avec « zéro ennemi, des millions d'amis », selon le slogan de l'ancien président Yudhoyono –, Jakarta a décidé de voir plus loin que le « carrefour javanais ». L'historien Denys Lombard, à la suite de George Coedes, avait insisté dans son œuvre majeure sur les influences venues de l'ouest<sup>375</sup>. Ce lointain souvenir pourrait entre autres aider le pays – ainsi

<sup>374</sup> À ce sujet, voir cette contribution très documentée : Lechervy, Ch., « L'Indonésie à la recherche d'un partenariat renforcé avec les États et territoires insulaires du Pacifique », in Al Wardi S., Regnault J.-M., Sabouret J.-F. (dir.), *L'Océanie convoitée*, Paris, CNRS éditions, 2017, p. 251-260 ; en complément, sur les réticences océaniques rencontrées par Jakarta, voir également Lechervy Ch., « Indonésie-Océanie. Les effets contradictoires de la convoitise », in *op. cit.*, p. 509-514.

<sup>375</sup> Lombard, D., *Le Carrefour javanais – Essai d'histoire globale*, Paris, EHESS éditions, 1990 (trois volumes) ; Coedes G., *Les États hindouisés d'Indochine et d'Indonésie*, Paris, éditions de Boccard, 1964 (3<sup>e</sup> édition), 494 p.

que Brunei et Malaisie, également membres – dans ses démarches depuis 1969 auprès de l’OCI (Organisation de la coopération islamique). Ce réseau compte, parmi ses membres, plusieurs pays de l’océan Indien, parmi lesquels : Arabie Saoudite, Bangladesh, Comores, Djibouti, Maldives, Seychelles, Oman, Somalie et Yémen. Mais c’est surtout à l’égard de l’Afrique que les derniers développements se révèlent les plus significatifs. En 2018, eut lieu le Forum Indonésie-Afrique ; un an plus tard, se tenait à Bali l’*Indonesia-Africa Infrastructure Dialogue*. Enfin, les relations avec l’Inde représentent un lien supplémentaire à travers l’océan Indien, entre deux puissances régionales ; Yudhoyono avait été invité d’honneur lors du Jour de la République (*Republic Day*) indien en 2011 ; les exercices de patrouilles coordonnées se succèdent chaque année entre Sumatra et Nicobar (33<sup>e</sup> édition en 2019) ainsi qu’au large de Java où un nouvel exercice commun a été établi en 2018 ; cette année-là, suite à une visite du Premier ministre Modi, les deux États avaient convenu de réévaluer leur coopération à travers un partenariat stratégique à présent global (*comprehensive*). Il avait même été question de facilités navales pour la marine indienne à l’ouest de Sumatra<sup>376</sup>.

Notons que les Philippines aussi tendent à se rapprocher de New Delhi : le Premier ministre Modi s’était déplacé à Manille en 2017, suivi par le président en 2019 ; cette même année, un accord sur la sécurité maritime fut conclu, en plus de la vente des missiles indiens *BrahMos*. Même Singapour est hanté par ce mantra, renforcé chez les micro-États, à savoir la recherche de nombreux amis, meilleure assurance tout risque selon les discours du père fondateur Lee Kuan Yew (1923-2015) au lendemain de l’indépendance en 1965. À titre d’exemple, on apprenait en janvier 2020, à l’occasion de la visite en Inde, auprès de Narendra Modi, du ministre-coordonateur singapourien pour les Politiques sociales, Tharman, par ailleurs conseiller du Premier ministre pour les questions économiques, que Singapour était devenu le plus grand investisseur en Inde et le premier partenaire commercial, devant l’île Maurice.

À l’échelle interne aussi, les pays investissent unilatéralement sur leurs fronts pionniers océaniques, en l’occurrence davantage sur la façade pacifique, à telle enseigne que des observateurs appelaient à distinguer à présent l’Asie du Sud-est non plus péninsulaire *versus* insulaire, mais occidentale (et développée, rivages des principaux ports) *versus* orientale (riche en matières premières mais pauvres en infrastructures, moins touchée par les vagues indiennes, chinoises, arabes puis européennes). Jakarta, par exemple, a inscrit les Moluques et ses deux provinces de Papouasie dans ses projets de corridors économiques, où il est question de routes, en plus des efforts autour du détroit de Makassar et du déplacement de la capitale depuis l’ouest de Java jusqu’à l’est de Kalimantan. De même, le barycentre géopolitique philippin pourrait davantage pencher à l’est à la suite des demandes d’extension du plateau continental dans le secteur de *Benham* (ou *Philippine*) *Rise*, particulièrement stratégique, puisque point de passage vers Taiwan ou Guam.

---

<sup>376</sup> Rajagopalan R. P., “India-Indonesia Naval Patrols Highlights Maritime Collaboration”, *The Diplomat*, 22 mars 2019.

Enfin, et plus récemment, les pays de la région ont collectivement (et non plus individuellement) porté un projet à la hauteur de l'Indo-Pacifique dans son ensemble (et non plus vers telle ou telle façade océanique).

### 1.3. Démarche régionale : de l'ASEAN à l'Indo-Pacifique

En réponse aux projets américains et chinois, l'Asie du Sud-est, directement concernée par la nouvelle focale Indo-Pacifique, se devait d'offrir un élément d'alternative. Passées les années à la recherche de nouveaux terrains d'expression diplomatique, en particulier sous l'impulsion du fringant ministre des Affaires étrangères de Yudhoyono, Marty Natalegawa, Jakarta a su s'ériger en chef de file, ce que lui permet sa taille (comparable à la distance Dublin-Téhéran d'ouest en est), sa population (267 millions d'habitants en 2017) et son économie en tant que membre du G20. S'il lui a été délicat de concrétiser sa démarche sous la présidence singapourienne de l'ASEAN, en 2018, ce fut chose faite sous celle thaïlandaise, sans heurts entre les membres. À l'occasion d'une retraite des ministres des Affaires étrangères, l'*ASEAN Outlook on the Indo-Pacific* (AOIP ou Vision de l'ASEAN pour l'Indo-Pacifique) a été validée en juin 2019<sup>377</sup>.

Certes, les premiers commentaires ont, sans surprise, repris les critiques régulièrement formulées à l'encontre de l'ASEAN. Certains ont regretté le manque d'institutionnalisation de la proposition, alors qu'il aurait été possible de s'accoler à l'EAS par exemple, d'envisager un secrétariat ou de travailler à un traité en commun. Evan Laksmana, chercheur indonésien formé à Singapour et aux États-Unis, demandait ainsi à passer d'une « centralité diplomatique » à une « centralité institutionnelle » ; rappelons en effet que c'est à l'occasion des sommets annuels de l'ASEAN que se réunissent dans la foulée les membres de l'EAS – qui couvrent avec les huit partenaires de dialogue (cf. *supra*) une large portion de l'Indo-Pacifique, sans compter les candidats britanniques, canadiens et français. Dr Laksmana s'est également interrogé sur les questions sécuritaires possiblement trop lourdes à porter pour une telle architecture de sécurité. Il est vrai que le spectre nucléaire venu de Corée du Nord, ainsi que la montée en puissance de l'Armée populaire de libération en Chine, changent des bateaux de pêche illégaux. Enfin, le chercheur indonésien s'est demandé si Jakarta ne s'était pas ainsi défaussé sur l'ASEAN, en cherchant à lui faire porter le chapeau en cas d'échec<sup>378</sup>.

Cependant, une fois rappelées, ces craintes habituelles dans le cas de l'ASEAN, le projet possède des arguments de poids à faire valoir. Depuis les vagues d'Austronésiens venus du Sud de la Chine, vers environ 4000 avant J.-C., jusqu'à Madagascar, à l'ouest, et au plus profond du Pacifique, à l'est, au début de notre ère, l'Asie du Sud-est a fait office de sas ou écluse entre les deux océans. Elle est un point de passage obligé, jalonnée de cités-entrepôts hier ou de comptoirs et points d'appui aux époques modernes, voire contemporaines. Elle relie les sphères

<sup>377</sup> Frécon E., "ASEAN and Security Issues: Destabilizing for the Analysis, Stabilizing for the Southeast Asians", *Asia Trends – Asia Security Environment and the Regional Equilibrium*, novembre 2017; Frécon E., "L'ASEAN face à la redéfinition de sa centralité – diplomatique, opérationnelle et géographique", *Hérodote*, n°176, 2020, p. 9-24.

<sup>378</sup> Laksmana E., "Buck-passing from behind: Indonesia's foreign policy and the Indo-Pacific", *Brookings*, 27 novembre 2018.

d'influence indiennes, chinoises, voire américaines depuis le XX<sup>e</sup> siècle, par ses mers, ses détroits et depuis peu ses routes profondes pour les sous-marins – essentiellement chinois et sinon enclavés. Aujourd'hui, la centralité deviendrait effectivement institutionnelle, comme pour l'EAS qui profite des sommets de l'ASEAN pour ses réunions. C'est aussi le cas pour le RCEP (*Regional Comprehensive Economic Partnership* ou Partenariat régional économique global). Cette dernière initiative commerciale n'est pas exactement chinoise et les pays d'Asie du Sud-est y tiennent une place fondatrice. Par ailleurs, d'autres structures associent déjà les principaux acteurs Indo-Pacifiques. Il en va ainsi des ADMM+ (*ASEAN Defence Minister Meetings* « + » ou Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN élargies aux partenaires de dialogue – les mêmes qu'au sein de l'EAS), des diverses réunions dites *Track 2* (associant des chercheurs et fonctionnaires, sur un mode informel) et thématiques, comme l'EAMF (*Expanded ASEAN Maritime Forum* ou Forum maritime de l'ASEAN ouvert aux partenaires de dialogue). Enfin, le *Master Plan on ASEAN Connectivity 2025* constitue un pilier supplémentaire sur lequel l'AOIP peut s'appuyer.

L'autre avantage de la proposition de l'ASEAN tient dans son adéquation avec les modes de fonctionnement régionaux. Sans verser dans le culturalisme, mais en écho aux travaux et réflexions à ce sujet d'Amitav Acharya<sup>379</sup>, le projet de l'ASEAN tient compte des pratiques des relations internationales, qui reposent moins sur le rapport de force hérité du système westphalien que sur la recherche du consensus, lointain héritage des assemblées villageoises (*mufakat* et *musyawarah*). C'est donc logiquement que ce modèle non-importé s'oppose aux propositions chinoises et américaines en se déclarant ouvertement inclusif. Ce pragmatisme régional a été formulé par les diplomates singapouriens pour qui mieux vaut ne pas rejeter la Chine afin de maintenir le dialogue et espérer des arrangements.

Il ressort de ces trois types d'approches – trans et sous-régionales, uni et bilatérales et régionales – que l'Asie du Sud-est produit de la sociabilité en Indo-Pacifique. Elle apparaît à ce titre légitime pour s'ériger en pivot Indo-Pacifique. Toutefois, si les connections existent, si le matériau est là, restent à y insuffler une dynamique à hauteur des défis, concurrences et rivalités. Or, c'est à ce niveau que les pays d'Asie du Sud-est vont sans doute devoir jouer contre nature pour espérer un nouveau départ dans la construction supra-régionale qui se trame.

## **2. Assumer le projet Indo-Pacifique pour le Sud**

Étant donné le contexte international, l'heure semblait propice à la prise de risque, ou simplement de responsabilité, pour les États d'Asie du Sud-est. Mais les pesanteurs nationales demeurent trop vivaces. Dans ces conditions, entre des grandes puissances de plus en plus malvenues et des États riverains encore timorés, engoncés dans leur affaires domestiques, en manque de confiance ou guère sensibilisés à la coopération supra-régionale, des États de second rang pourraient s'engouffrer dans cet intervalle diplomatique.

<sup>379</sup> Acharya A., "Why ASEAN's Indo-Pacific outlook matters", East Asia Forum, 11 août 2019.

## 2.1. La tentative de revanche du Sud Indo-Pacifique

Après les expériences dites « minilatérales », par exemple dans le détroit de Malacca (entre Indonésiens, Malaisiens et Singapouriens depuis 2004) ou encore en mer de Sulu (entre Indonésiens, Malaisiens et Philippins, depuis 2017), les pays d'ASEAN auraient pu basculer vers une sorte de maxilatéralisme – toujours par souci de contourner (par le bas, puis le haut) une Association et un secrétariat trop sclérosé. En témoignent les aveux d'impuissances face au *Haze* (les feux de forêts du Kalimantan et de Sumatra, dont les fumées polluent aussi Malaisie et Singapour), aux trafics divers, au banditisme maritime de retour fin 2019, ainsi que face au coronavirus.

Surtout, à lire Bertrand Badie, l'heure aurait sonné pour le Sud de reprendre la main et de « réinventer le monde », notamment en jouant de sa propre faiblesse<sup>380</sup>. Prenons l'exemple de la montée des eaux due au réchauffement climatique : 23 millions d'Indonésiens seront touchés d'ici 2050 selon un rapport américain ; la question n'est plus taboue à Singapour puisqu'elle fit partie des trois points capitaux du dernier discours de politique générale en 2019 ; et il en va de même dans les zones de delta comme au Vietnam ou au Bangladesh, autant que sur les îles du Pacifique. De ce triste fait, le sujet est inscrit à l'agenda international. Le monde ne se lirait plus à travers les critères de puissance classiques (ou réalistes). Les grilles de lectures s'articuleraient davantage autour des défis liés à la « sécurité humaine ». Mécaniquement, il s'agirait davantage aujourd'hui de « post-hégémonisme », toujours selon le professeur Badie. Washington aurait échoué à diffuser un message jugé universel. Au-delà de ses défaites militaires et coups d'arrêt au Moyen-Orient, le débat autour des « valeurs asiatiques » – fondées sur le particularisme régional et le déclin de l'Occident – a commencé, dès les années 1990 avec Mahathir Mohamad et Lee Kuan Yew, à sonner la fin d'une éventuelle emprise idéologique sur la région. Bertrand Badie distingue le cas de la Chine, à ses yeux plus pragmatique que messianique. Toutefois, le discours autour des principes confucéens autant que l'appel auprès de la diaspora à se reconnecter avec la terre des ancêtres laissent deviner une ambition aux accents tout aussi hégémoniques, sur un mode dit « bienveillant » (ou « tributaire ») et à plus long terme. À partir de cette nouvelle grammaire des relations internationales et d'une lecture plus méridienne qu'Orient-Occident<sup>381</sup>, les pays de la région aurait l'occasion d'enfin réussir et solder leur décolonisation, sur le tard, sans nuance ou limite. À ce sujet, le débat est d'ailleurs vif à Singapour, qui vient de célébrer le bicentenaire de l'arrivée de Thomas S. Raffles, au nom de la Compagnie britannique des Indes orientales. Être passif ne serait plus tenable pour les sociétés sud-est asiatiques. Il faudrait alors passer de la réaction à l'action, en particulier sur le plan diplomatique.

Deux études de cas attesteraient de cette tendance en Asie du Sud-est, avec de possibles répercussions en Indo-Pacifique. D'une part, les pays de la région font montre d'un activisme évident au sein du système des Nations unies. L'Indonésie

<sup>380</sup> Badie B., *Quand le Sud réinvente le monde. Essai sur la puissance de la faiblesse*, Paris, La Découverte, 2018.

<sup>381</sup> Allès D., Fournol T., « Le sens de l'Indo-Pacifique : de l'ambiguïté sémantique à l'opportunité stratégique », *Les Grands Dossiers de Diplomatie – Indo-Pacifique : Géopolitique d'un nouveau théâtre d'influence*, n°53, octobre-novembre 2019.



a été élue comme membre non-permanent du Conseil de sécurité ; le Vietnam va prendre le relais ; le Premier ministre de Singapour a de nouveau insisté sur l'importance du multilatéralisme lors de son discours à l'Assemblée générale et, en complément, une loi était à l'étude en 2019 au sein de la cité-État pour lutter contre les « influences étrangères ». C'est d'ailleurs pour ce motif qu'un chercheur chinois avait été expulsé en 2017. Tout est donc mis en œuvre pour s'extirper des tutelles des grandes puissances. D'autre part, en mer, et de façon plus concrète – selon une approche néo-fonctionnaliste, étape par étape, du plus précis au général – Singapour a mis en place l'*Information Fusion Centre* (Centre de fusion de l'information) afin d'échanger les renseignements liés à la sécurité ou sûreté maritime dans la région. L'initiative est locale, inspirée des risques pirates et criminels dans les détroits malais. Une vingtaine d'officiers de liaison est invitée, dont des Chinois et Occidentaux, mais le pays-hôte tient les rênes. Mieux, des centres similaires ont été ouverts à Madagascar et en Inde ainsi qu'au Pérou ; un autre est attendu en océan Pacifique. De cette manière, les pays de la région assument leurs responsabilités et commencent à raisonner autant qu'à agir à l'échelle Indo-Pacifique.

## 2.2. La réalité du repli des États riverains

Si l'idée du Sud comme levier principal des relations internationales en général et de l'Indo-Pacifique en particulier peut séduire, elle ne résiste pas à l'épreuve des faits. C'est le moment où le spécialiste des scènes nationales doit prendre le relais sur le théoricien généraliste des relations internationales. L'approche pluridisciplinaire demeure cruciale pour comprendre les moyens limités des États à porter une telle ambition.

Tout d'abord, certains États d'Asie du Sud-est demeurent dépendants des nominations et élections. Les personnalités au pouvoir offrent différents points de vue vis-à-vis de Pékin. C'est le cas de Duterte aux Philippines, beaucoup moins hostile à la Chine que son prédécesseur ou que ses forces armées et disposé à dialoguer. Mahathir est revenu au pouvoir en Malaisie et l'on connaît son caractère indépendant : il n'avait pas hésité à refuser l'aide du FMI (Fonds monétaire international) lors de la crise de 1997<sup>382</sup>. Luhut, homme fort du cabinet de Joko Widodo à Jakarta, ne fait guère de mystère de ses accointances avec la Chine : il est d'ailleurs ministre-coordonateur des Affaires maritimes et des investissements, deux domaines où les interactions avec la Chine sont fréquentes. Or, nul ne sait combien de temps toutes ces personnalités se maintiendront au pouvoir. Les opinions publiques se montrent tout autant versatiles vis-à-vis de la Chine. Le constat vaut pour la diaspora en général, soucieuse de son intégration au sein des pays d'accueil et, parmi elle, pour les petits commerçants d'origine chinoise en difficulté face aux grands groupes venus de Chine populaire.

<sup>382</sup> Mahathir a été remplacé par Muhyiddin Yassin au poste de Premier ministre suite à sa démission en mars 2020. Difficile de dire encore les tendances qui se dessinent à propos des projets chinois en Malaisie.

Par ailleurs, à écouter les chercheurs de ces pays, les Gouvernements demeurent trop autocentrés, incapables de « vision » ou de « grande stratégie ». Les préoccupations sont domestiques, à court terme, électorales. Les questions de migration pour les Philippines, de séparatisme papou en Indonésie ou des réfugiés Rohingyas en Birmanie pèsent considérablement sur leur diplomatie Indo-Pacifique et sur leur recherche de partenaires dans la région.

De plus, avant de basculer dans une ère supra-régionale, quitte à sauter l'étape régionale (de l'ASEAN) encore fragile, les États de la région se doivent de solder des questions identitaires encore prégnantes et qui font figure d'obstacle pour envisager une démarche fluide et cohérente. Ainsi en va-t-il dans les capitales de l'ASEAN autour, d'une part, des tenaces complexes postcoloniaux – encore vivaces et qui tendent par exemple à toujours donner plus de crédit à un doctorat occidental plutôt que national, même à Singapour –, d'autre part des « valeurs asiatiques », déjà évoquées et peu propices à l'ouverture à l'autre. La souveraineté, parfois récemment et chèrement acquise à force de combats, continue, elle aussi, à être (sur)protégée.

Enfin, l'Asie du Sud-est peine encore trop à offrir un front commun ou, pour le moins, une force de proposition homogène. Le logo de l'Association le rappelle : les dix tiges de riz, bien qu'en fagot, ne sont reliées par aucune corde. Au premier coup de vent, les voici dispersées. Par exemple, les avis très divers s'agissant d'une éventuelle adhésion du Timor-Leste ajoutent de la confusion à propos du devenir de l'Association. Sur le devant de la scène, les relations avec la Chine sont également symptomatiques. Le *contiumuum* se révèle très large, des quasi-vassaux et tributaires (Birmanie, Cambodge) jusqu'aux rivaux affichés, comme le Vietnam. À l'appui, citons le *China-Myanmar Economic Corridor* et la pression sur Phnom Penh quand cette dernière présidait l'ASEAN en 2012 ; ce fut la première fois que les diplomates de l'ASEAN se montrèrent incapables d'accoucher d'une déclaration commune. Aujourd'hui, c'est le projet très opaque de base – ou de facilités – navale(s) qui interroge au Cambodge et chez les voisins. À l'inverse, la présidence vietnamienne en 2020 pousse à nuancer les élans les plus optimistes qui pronostiquaient une conclusion du Code de conduite sur la mer de Chine méridionale d'ici à 2021. Entre les deux, Mahathir a soudainement affiché un visage plus fataliste que d'accoutumée face à la Chine, tandis que les lignes bougent en Indonésie depuis les intrusions chinoises dans sa ZEE (zone économique exclusive) en décembre 2019-janvier 2020. En sus, pour complexifier l'image déjà brouillée, des nuances apparaissent au sein de chaque pays. Au Cambodge, le jeune et déjà influent *think tank* AVI (*Asian Vision Institute*) promeut une diplomatie davantage régionaliste. De même, au Vietnam, les garde-côtes patrouillent de concert avec leurs homologues chinois dans le golfe du Tonkin ; les partis frères et communistes se côtoient ; et les hommes d'affaires échangent tout en quémendant leur part de la BRI : tous les liens ne sont pas rompus.



### 2.3. Les projets concurrents : opportunité plus que menace pour le Sud Indo-Pacifique

Dans ce contexte moins propice à l'Indo-Pacifique qu'il n'y paraissait au premier abord, le salut diplomatique pourrait venir d'acteur tiers, susceptibles d'aider les États sud-est asiatiques à assumer leur prise d'initiative. Pour accompagner cette maturité en germe, les ONG se montrent de plus en plus actives. Elles facilitent le dialogue et s'invitent dans les cénacles. Leur action transversale, par thème, est propice aux connexions transrégionales, qu'il s'agisse par exemple de lutte contre la pêche INN (Illégale, Non régulée, Non déclarée), pour *Global Fishing Watch*, ou de sécurité et sûreté maritimes, tout le long du spectre de la « sécurité humaine », pour le programme *Stable Seas* de *One Earth Future Foundation*. Cette dernière organisation a commencé à mettre en place ses activités en Afrique orientale avant de se pencher sur l'Asie du Sud-est ainsi que le golfe du Bengale plus spécifiquement.

Mais ce sont principalement les puissances dites de second rang qui pourraient s'engouffrer dans la brèche consécutive au rejet des grandes puissances que le manque de volontarisme de l'Asie du Sud-est peine à combler. Pour reprendre les mots de Xi Jinping, un tel modèle s'avèrerait réellement « gagnant-gagnant » (et non plus deux fois gagnant pour la puissance extérieure, comme certains observateurs l'avaient soutenu). Le cas du Japon, très actif sur le front de la diplomatie des garde-côtes et capable de rivaliser en termes d'investissements, ce qui demeure le critère d'appréciation principal dans la région, reste particulier puisque sa vision se calque sur celle des États-Unis. Il en va de même pour le Canada et le Royaume-Uni. En revanche, l'Inde a conclu le dernier sommet de l'EAS en proposant un plan axé à la fois sur la sécurité (à propos d'aide à la navigation) et la sûreté (en lien avec les menaces pirates ou terroristes par exemple) maritimes. L'Australie, par ailleurs membre du RCEP, avait modéré ses réactions lorsque les îles Salomon ont décidé de basculer du côté de la Chine populaire, et non plus de Taiwan. Dans ce contexte, en février 2019, un sénateur est venu présenter à Singapour le rôle singulier de Canberra en Asie du Sud-est. Enfin, demeure la France et sa vision Indo-Pacifique. Un rapport appelait à approfondir les relations entre Jakarta, New Dehli et Canberra<sup>383</sup> : on est précisément là au cœur de l'axe dessiné par le président Macron ; il s'agit alors d'une opportunité à saisir pour Paris. Le prochain *Shangri-La Dialogue*, en cas de participation du président de la République, comme c'est envisagé, pourrait donc être l'occasion d'affirmer encore davantage, non seulement les ambitions, mais aussi la possible plus-value française. Une des pistes de travail s'articulerait autour de l'Action de l'État en mer (AEM), modèle de gestion des missions de police en mer et de coordination des forces de l'ordre le long des côtes. Bien que méconnu dans la région, ce type d'organisation apparaît pourtant parfaitement adapté aux défis polymorphes dans les eaux sud-est asiatiques. Autre signe encourageant pour Paris : c'est aujourd'hui aux États-Unis que l'on devine des appels à la coopération avec la France<sup>384</sup>.

<sup>383</sup> Saha P., Bland B., Laksmna E., *Anchoring the Indo-Pacific: The Case for Deeper Australia-India-Indonesia Trilateral Cooperation*, New Delhi-Canberra-Jakarta, ORF-The Lowy Institute-CSIS, janvier 2020, 40 p.

<sup>384</sup> Nilanthi Samaranyake, "Future US-France Cooperation: Think Indo-Pacific", *The Diplomat*, 3 février 2020.

## Conclusion

Coincée entre les projets américains et chinois, l'Asie du Sud-est s'est appuyée sur un long travail de sociabilité régionale – à travers des initiatives transrégionales, bilatérales, voire unilatérales le long des marches des archipels indonésiens et philippins – pour proposer sa propre vision de l'Indo-Pacifique. Si une telle démarche semble en phase avec les tendances lourdes des relations internationales post-post-Guerre froide, caractérisée par une reprise en main du jeu international par le Sud, elle se heurte rapidement aux pesanteurs nationales, à savoir au souverainisme et aux enjeux électoraux. Des acteurs tiers, ONG ou puissances dites moyennes (par opposition à la Chine et aux États-Unis), pourraient éventuellement débloquer une situation *a priori* prometteuse.

Il leur faudra pour cela peser davantage dans les institutions en place, comme l'ADMM+ : Washington préside par exemple un groupe sur la sûreté maritime aux côtés de la Thaïlande, tandis que les Philippines, actuellement favorables à Pékin, coordonnent le groupe Chine-ASEAN. Faut-il alors s'en remettre au Vietnam, en charge des destinées de l'ASEAN en 2020 et connu pour son opposition à la Chine ? Le temps presse car Brunei, sous influence chinoise, prendra le relais en 2021 et le changement à la tête de l'État socialiste en janvier 2021 pourrait parasiter l'action diplomatique. Dans ce contexte, toute vision même à moyen terme devient une gageure à moins d'un zèle diplomatique à constamment réaffirmer.

## Abstract

Based on its geography and its history, Southeast Asia is a major player in the rising Indo-Pacific. This is why the great powers mainly target these islands, straits and peninsulas, at the crossroads of the Chinese, Indian – and even American, since the 20<sup>th</sup> century – worlds. Hence a big dilemma for the ten members of the ASEAN (*Association of Southeast Asian Nations*) and Timor-Leste: either to accept these influences or this kind of tributary system, from China through the BRI or from USA through the FOIP (*Free and Open Indo-Pacific*), or to propose its own supra-regional project, from the Indian Ocean to the Pacific one.

Southeast Asia has been working for this latter hypothesis for a long time, through various initiatives: either sub-regional and transregional, bilateral, unilateral (along national pioneer fronts in the remote areas of the archipelagos) or regional. An example of a major achievement at the regional level is the ASEAN project, pushed by the Indonesian diplomacy, namely the *ASEAN Indo-Pacific Outlook* (AOIP).

Knowing the post-hegemonic context on the international scene, according to Bertrand Badie, and how the South is now shamelessly trying to pull the strings, there are avenues for optimism. Far from being only possible stopovers for the great powers, they appear as the starting point of a new vision. However, impediments do not seem to be neglectable: domestic constraints, regional division vis-à-vis Beijing, national selfishness and identity crisis between Asian and Western values, could

threaten the setting up of the AOIP. Eventually, the so-called second-ranked powers could bring a critical help and unlock the situation, in a kind of informal win-win deals.

# QUATRIÈME PARTIE

## LES OCÉANIENS DANS LA GÉOPOLITIQUE DE L'INDO-PACIFIQUE

La question aurait pu se poser pendant la période coloniale : quelle place réserver aux Océaniens dans l'ensemble des intérêts de la France en matière économique ou en termes de relations internationales ? Bien que les caractéristiques les plus évidentes de cette période soient révolues, la question demeure pertinente. Dans les précédents colloques que nous avons organisés, la question était lancinante. Les communications qui suivent la reprennent à leur façon.

Deux spécialistes de la Nouvelle-Zélande s'intéressent à la place de ce pays dans les relations internationales. Pour Grégory Albisson, elle a besoin de se détacher de son histoire qui tendait à faire d'elle une Grande-Bretagne des antipodes. Elle veut se repositionner dans le Pacifique malgré la composition de sa population. La personnalité de la Première ministre Jacinda Ardern y contribue. Le pays tend aussi à se détacher des États-Unis, ce qui n'est pas une nouveauté. La caractéristique de la diplomatie néo-zélandaise est qu'elle ne peut-être dissociée de la politique environnementale dans laquelle elle se veut en pointe. En insistant sur l'urgence climatique dans cette région du monde où, en effet, les dérèglements climatiques sont évidents, elle se positionne en modèle dans l'axe Indo-Pacifique. Justement, Iati Iati évoque la place du pays dans cet axe, une position encore difficile à arrêter. Décider trop rapidement ce serait s'aligner sur l'Australie et les États-Unis et se priver de relations avantageuses avec la Chine. Or, la situation évolue vite : détérioration des relations États-Unis/Chine accentuée par la crise du *Covid 19*. La Nouvelle-Zélande devra choisir.

La question environnementale est abordée aussi par Rudy Bessard qui étudie « l'anthropocène », une notion par ailleurs contestée. Il met l'accent sur l'importance de la mer pour les Océaniens en général. Les États et Territoires du Pacifique Sud semblent compter peu, mais ils posent les questions qui vont déterminer le monde de demain. Ils rappellent que si les instances internationales défendent un accès équitable aux ressources, elles sont moins disertes sur la protection de l'environnement quand il s'agira d'exploiter les ressources, notamment sous-marines. Il appartient aux Océaniens de faire valoir leurs droits dans l'accès aux ressources et dans la préservation du patrimoine naturel.

Plus « politiques » sont les communications de Sémir Al Wardi et de Patrice Godin. Pour le premier, il ressort nettement des déclarations du président de la

République française que la France compte sur ses collectivités ultramarines des antipodes pour s'affirmer comme une puissance océanienne. Or, cette volonté se heurte à des réticences extérieures (par exemple celles de la Chine qui estime que la place de la France est en Europe) et des réticences internes (celles des mouvements indépendantistes). Quant aux partis de tendance autonomiste, ils cherchent plutôt à jouer de la concurrence entre les Routes de la soie et l'Indo-Pacifique, espérant ne pas avoir à choisir dans un proche avenir. Rester attachés à la France tout en défendant leurs propres intérêts, tel est le dilemme des gouvernements des collectivités.

Plus précisément, Paco Milhiet tente de définir les atouts de la Polynésie française dans la compétition entre l'IP et les Routes de la soie. Il étudie les différentes manifestations de l'avancée chinoise dans cette collectivité qui est aussi un relai de la puissance française dans la région. La France et la Polynésie auraient des intérêts réciproques, l'une étant une chance pour l'autre et inversement. La présence française permettrait aussi d'atténuer les risques de dérive de l'avancée chinoise en Océanie.

L'anthropologue Patrice Godin tente de déterminer comment se situent les leaders indépendantistes de Nouvelle-Calédonie dans les enjeux internationaux, sachant qu'ils représentaient plus de 43% des électeurs au référendum de 2018. Grâce aux différents accords concernant l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, les indépendantistes ont réussi à intégrer leur collectivité dans les relations régionales et internationales et à lui donner une place non négligeable. Ils semblent avoir réussi à donner corps au projet de Jean-Marie Tjibaou : négocier les interdépendances pour affirmer la souveraineté. Sans atteindre ce dernier objectif, la Nouvelle-Calédonie est devenue davantage océanienne.

Henryk Szadziewski, doctorant à l'Université d'Hawaii étudie la politique « Look North » adoptée par les Fidjiens. C'était l'époque où les partenaires traditionnels boycottaient Fidji pendant que l'amiral Bainimarama tentait de rétablir la paix et la démocratie. Cette politique « Look North » s'est transformée peu à peu en politique intégrée à la Route de la soie.

## Introduction

La Nouvelle-Zélande a été si souvent reléguée au rang de petite nation agricole aux confins du monde, que sur de nombreux planisphères, le pays ne figure même pas. Pourtant, son littoral mesure bout à bout environ 19 000 kilomètres et la Convention des Nations unies sur le droit de la mer fait des 4 millions de kilomètres carrés d'océan ceinturant l'archipel la quatrième zone économique exclusive mondiale, avec une aire maritime vingt fois plus grande que la masse continentale néo-zélandaise<sup>385</sup>.

Cette idée de nation souvent invisible au reste du monde – mais qui prend néanmoins de l'ampleur dans le Pacifique et qui s'efforce d'affirmer, du moins symboliquement, ses liens avec ses voisins océaniques– peut être lue comme une métaphore de l'histoire de la Nouvelle-Zélande. Surnommée autrefois « la ferme à produits laitiers de la Grande-Bretagne », le projet colonial néo-zélandais était de construire une Grande-Bretagne améliorée, plus égalitaire et loyale à l'empire, mais aussi libre de tout crime et de toute forme de pollution industrielle<sup>386</sup>. Si l'égalitarisme reste une valeur centrale du mythe national néo-zélandais, le repositionnement culturel et géostratégique de Wellington est une réalité contemporaine. C'est précisément dans cet esprit que la Première ministre travailliste Jacinda Ardern déclare en 2017 : « Nous sommes ancrés dans le Pacifique »<sup>387</sup>. Cette posture assumée va ainsi confirmer la stratégie de rapprochement océanique de Wellington. À l'heure où le repli national peut séduire nombre d'électeurs en Europe et en Amérique, depuis mars 2018, le mot d'ordre des autorités néo-zélandaises est le *Pacific Reset*, comme s'il existait un bouton sur lequel appuyer pour recalibrer la politique étrangère du pays.

<sup>385</sup> Adams A., « EEZ Bill to weigh environment against the economy ». 1er juin 2012. <<http://www.stuff.co.nz/dominion-post/comment/7027551/EEZ-Bill-to-weighs-environment-against-economy>>. Site consulté pour la dernière fois le 28/01/2020.

<sup>386</sup> Aujourd'hui deux-tiers des cours d'eaux de l'archipel sont pollués et le pays se distingue tristement par un taux d'incarcération nettement supérieur à celui de l'Angleterre et de la majorité des pays européens.

<sup>387</sup> « New Zealand creates special refugee visa for Pacific islanders affected by climate change », <<https://www.straitstimes.com/asia/australianz/new-zealand-creates-special-refugee-visa-for-pacific-islanders-affected-by-climate>>. 9 décembre 2017. Site consulté pour la dernière fois le 29/01/2020.

Il s'agira tout d'abord de déterminer les causes et les enjeux de ce *Pacific Reset* – le nom donné à la nouvelle offre d'aide et de développement proposée par Wellington dans le Pacifique Sud – avant d'aborder plus en détail la question des intérêts et de la place que le Gouvernement Ardern compte occuper dans la région, aussi bien d'un point diplomatique qu'environnemental, si tant est que diplomatie et environnement soient des concepts indissociables dans le cas de la Nouvelle-Zélande, le pays de la « diplomatie verte ».

## I – Le « *Pacific Reset* »

Le terme « Indo-Pacifique » est quasiment absent du discours du Gouvernement actuel, préférant largement l'image de *Pacific Reset*, qui traduit assez fidèlement l'idée de changement de centre de gravité pour la Nouvelle-Zélande. Une telle redéfinition est évidemment le produit d'une démarche progressive. Au fil des décennies, Wellington a su nouer des partenariats, avant tout économiques, au sein du Pacifique, notamment pour pallier l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté Économique Européenne, comme la littérature à ce propos le suggère, mais aussi avant.

Le Pacifique, et ses 22 États répartis sur 26 millions de kilomètres carrés, constitue, ne serait-ce que pour des raisons géographiques, une région privilégiée. Il s'agit à la fois du voisinage immédiat et distant de la Nouvelle-Zélande. Même à l'époque où la majorité des Néo-Zélandais d'origine anglo-celtique considérait leur territoire comme un fragment du Royaume-Uni aux antipodes, Wellington avait déjà des obligations constitutionnelles vis-à-vis des Îles Cook, de Niue et des Tokelau. Les Îles Cook et Niue sont toujours en association libre avec la Nouvelle-Zélande. Wellington gère, en accord avec le gouvernement de Niue sa politique étrangère et de défense. Tokelau fait partie intégrante de la Nouvelle-Zélande et sa population locale a rejeté la possibilité de s'auto-déterminer lors du référendum de 2006. Les Samoa occidentales étaient également sous mandat néo-zélandais de 1914 à 1962, et depuis la même année un Traité d'Amitié axé sur les notions de confiance et d'entreprise mutuelle pour le bien commun lie les deux nations.

Dans la même logique de consolidation avec d'autres États insulaires, en 1971, la Nouvelle-Zélande intègre le Forum du Pacifique, même si au moment des négociations certains membres fondateurs ne souhaitaient pas qu'elle en fasse partie, au même titre que l'Australie, car les deux pays étaient plus perçus comme des anciennes colonies de peuplement britanniques que des nations insulaires « traditionnelles » du Pacifique.

Canberra et Wellington ont donc dû insister, et leur intégration au sein du Forum allait évoluer en un accord de libre-échange, le *South Pacific Regional Trade and Economic Cooperation Agreement* (SPARTECA)<sup>388</sup>.

Plus qu'un *reset*, il serait plus adapté de parler d'ancrage historique et de continuité politique, bien que ces attaches ne soient pas pour autant dénuées

<sup>388</sup> Patman R., Iati I. et Kiglics B.(eds.), *New Zealand and the World, Past, Present and Future*, University of Otago, 2017, xliii

d'ambivalence. Ce paradoxe est souligné par des analystes comme Damon Salesa, responsable des études Pacifique à l'Université d'Auckland :

La Nouvelle-Zélande est une nation qui existe dans les îles du Pacifique, mais qui ne se considère pas, et elle ne peut peut-être pas se considérer, comme une nation du Pacifique et voir son peuple comme des îliens du Pacifique. [...] La catégorie que la Nouvelle-Zélande s'est mise à utiliser, celle des « îliens du Pacifique », a façonné une certaine vision des choses, celle où la Nouvelle-Zélande est fondamentalement déconnectée du Pacifique<sup>389</sup>.

Est-il légitime d'interpréter le *Pacific Reset* comme la fin d'un double-discours sur la place de la Nouvelle-Zélande en Océanie ? D'un point de vue statistique, Auckland est aujourd'hui la capitale polynésienne du monde. On compte 4 fois plus de ressortissants des Tokelau à Auckland qu'aux Tokelau, et dans les maternités d'Auckland, 1 nouveau-né sur 4 est d'origine polynésienne ou mélanésienne. Par ailleurs, 1 bébé sur 4 est asiatique et 1 sur 5 est maori<sup>390</sup>. Si la Nouvelle-Zélande reste majoritairement européenne, les communautés asiatiques et pacifiques ont un taux de croissance nettement supérieur. Ce changement démographique est accompagné de deux effets politiques : tout d'abord, en termes de stratégie électorale, il est désormais difficilement envisageable de former un gouvernement majoritaire sans le soutien d'Auckland, et donc de sa population originaire de l'Asie et du Pacifique, population qui est d'ailleurs le groupe démographique à la croissance la plus rapide du pays. Une politique d'ouverture qui reconnaît des attaches démographiques et culturelles mutuelles est donc une politique susceptible de séduire la plus grande ville du pays qui héberge plus de 33% de la population nationale.

D'autre part, le poids démographique grandissant de la communauté Pacifique, et les résonances culturelles et généalogiques entre la population polynésienne et les Maoris, confèrent à l'État officiellement biculturel qu'est la Nouvelle-Zélande une certaine légitimité pour exercer une influence régionale grandissante, sans que ce rôle ne s'apparente systématiquement à de l'ingérence étrangère. C'est pour cette raison que selon Salesa, depuis le début des années 2000, les diplomates nommés pour des missions en Océanie sont majoritairement d'origine polynésienne, mélanésienne ou micronésienne<sup>391</sup>. La question qui se pose alors est celle des intérêts – hormis les enjeux électoraux – que le *Pacific Reset* représente pour la Nouvelle-Zélande.

## II – Une puissance Pacifique ? Quels intérêts pour la NZ ?

Dans un compte-rendu daté du 4 décembre 2018, le Gouvernement détaille son changement d'approche en termes d'aide humanitaire, en insistant sur l'évolution de son rôle de donneur à celui de partenaire.

---

<sup>389</sup> « On the other hand, New Zealand is a nation that exists in Pacific Islands but it does not, and perhaps cannot, see itself as a Pacific nation or its people as Pacific Islanders. [...] The category that New Zealand has come to use, 'Pacific Islander', has ensured that New Zealand ways of seeing are fundamentally disconnected from the Pacific. » Salesa D., *Island Times, New Zealand's Pacific Futures*, Wellington, BWB, 201, p. 9.

<sup>390</sup> *Ibid.*, p. 7

<sup>391</sup> *Ibid.*, p. 197.



Le rapport fait état d'une prise de « position afin de mettre en place des solutions créatives aux défis rencontrés et de travailler en tant que partenaire dans la région et en dehors pour y parvenir »<sup>392</sup> avant de rappeler les cinq valeurs fondamentales qui cadrent le *Pacific Reset* : « compréhension, amitié, ambition collective, bénéfice commun et développement durable »<sup>393</sup>. La majorité de ces principes fait clairement écho aux fondements du Traité d'Amitié avec Samoa de 1962 mentionné précédemment. La problématique contemporaine de l'engagement environnemental fera l'objet d'un développement ultérieur. Il s'agit pour l'heure de s'interroger sur la notion de « bénéfice commun ».

Il serait cynique d'avancer que toute politique d'aide internationale n'est régie que par le principe d'investissement et de retour, mais il serait naïf de ne pas analyser les retombées possibles pour la Nouvelle-Zélande et les motivations de Wellington.

En tant que petit pays par sa taille et sa population, la Nouvelle-Zélande doit évidemment multiplier les partenariats économiques internationaux. Cela dit, en 2018 le PIB des Iles du Pacifique était estimé à 10,381 milliards de dollars américains<sup>394</sup> pour environ 10 millions d'habitants. Celui de la Nouvelle-Zélande s'élevait à 205,9 milliards de dollars américains la même année. Si l'aide au développement apportée par Wellington contribuera sans doute à de meilleures performances économiques, la superficie de ce que les anglophones appellent les « îles-nations » ne permet pas une hausse conséquente de la population susceptible de générer un marché bien plus important.

Aujourd'hui, le PIB des États insulaires représente à peine 1% du PIB de la Chine, le principal partenaire économique de la Nouvelle-Zélande. Il convient de souligner au passage que, comme le rappelle fièrement le *Ministry of Foreign Affairs and Trade* (MFAT), Wellington a été la première capitale occidentale à signer un accord de libre-échange avec Beijing<sup>395</sup>. Après la République Populaire de Chine, les principaux partenaires économiques de la Nouvelle-Zélande sont des États-membres de l'ASEAN, avec un PIB de 2,3 milliards de dollars américains<sup>396</sup>. Sans rentrer dans le débat sur la pertinence du PIB en tant qu'indicateur du progrès économique, il va de soi que sous un angle purement mathématique, les motivations du MFAT ne sembleraient donc pas se limiter à la seule logique économique.

La question des réserves de pêche du Pacifique mériterait aussi d'être soulignée, mais elle est apparemment absente du discours du MFAT. Par ailleurs, la Nouvelle-

<sup>392</sup> « *New Zealand is positioning itself to generate creative solutions to challenges and to work in partnership in the region and beyond to advance these.* » *Cabinet External Relations and Security Committee*, Minute of Decision, 4 décembre 2018.

<sup>393</sup> « *Applying five key principles to engagement to New Zealand agencies' activity in the Pacific; Understanding; Friendship; Mutual Benefit; Collective Ambition; and Sustainability.* » *Ibid.*

<sup>394</sup> *The World Bank, IBRD – IDA*, <<https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD?locations=S2>> Site consulté pour la dernière fois le 10/04/2020.

<sup>395</sup> « *New Zealand-China FTA overview* », *New Zealand Foreign Affairs and Trade / Manatū Aorere*, <<https://www.mfat.govt.nz/en/trade/free-trade-agreements/free-trade-agreements-in-force/china-fta/nz-china-fta-overview/>>. Site consulté pour la dernière fois le 30/01/2020.

<sup>396</sup> « *Gross domestic product (GDP) of the ASEAN countries from 2008 to 2018* », *Statista*, <<https://www.statista.com/statistics/796245/gdp-of-the-asean-countries/>>, « *New Zealand is positioning itself to generate creative solutions to challenges and to work in partnership in the region and beyond to advance these.* »

Zélande dispose déjà d'une ZEE et des droits de pêche conséquents, bien qu'aucun Gouvernement n'ait encore formulé de stratégie claire pour cette zone, mis à part en 2012, lorsque le Gouvernement national de John Key adopte une loi qui régule l'exploitation des ressources minières, l'*Exclusive Economic Zone and Continental Shelf (Environmental Effects) Act 2012*.

En dehors de cette zone économique, Wellington a, en revanche, un agenda bien défini, axé sur la notion de responsabilité envers le Pacifique, qui semble faire consensus à droite comme à gauche. Celle des fonds alloués dans cet effort le fait peut-être moins ; néanmoins, les effets du changement climatique dans la région sont considérés comme une menace à la sécurité nationale (et rappelons-le, un engagement constitutionnel pour les Iles Cook, Tokelau et Niue) et aucun parti de pouvoir n'a encore fait preuve de climato-scepticisme. De ce fait, les conséquences du changement climatique dans le Pacifique ne relèvent pas du seul domaine du MFAT, mais du Ministère de la Défense néo-zélandais, qui exprime ses inquiétudes depuis 2018<sup>397</sup>. Le Dr Anna Powles propose aussi l'interprétation suivante :

[Le Pacifique] est la seule région où la Nouvelle-Zélande joue le rôle de leader. Ce rôle a été forgé par un sens des responsabilités, mais aussi par les attentes de la communauté internationale où la Nouvelle-Zélande est censée « gérer » son voisinage, notamment en termes de sécurité<sup>398</sup>.

Depuis les années 1980, Wellington s'est en effet fermement engagé pour la non-prolifération des armes nucléaires, (quitte à mettre en péril son alliance défensive avec les États-Unis) et la stabilité dans son voisinage, pour sa propre sécurité, mais aussi peut-être par ambition internationale, dans la mesure où cette posture a fait office de tremplin mondial pour la Nouvelle-Zélande. Comme le rappelle Terence O'Brien, expert en relations internationales : « En politique étrangère, la réputation est importante »<sup>399</sup>, et le nouveau combat néo-zélandais est le défi climatique. Ainsi, en 2014, 145 pays sur 193 ont voté en faveur de la Nouvelle-Zélande pour le poste de membre du Conseil de Sécurité des Nations unies. Sur le plan historique, l'ONU a permis à l'archipel d'affirmer une orientation internationale indépendante du Royaume-Uni et aussi détachée que possible des États-Unis, comme l'écrit Max Harris<sup>400</sup>.

La construction d'une identité internationale distincte de la métropole britannique a longtemps été au cœur des préoccupations néo-zélandaises. Ce pays, si souvent qualifié de jeune nation, ne l'est plus tant que ça, mais, n'étant pas une puissance économique, militaire et démographique dans une région où la Chine et les États-Unis, avec son premier allié, l'Australie, se disputent l'influence, les Nations unies donnent une assise crédible à la Nouvelle-Zélande.

---

<sup>397</sup> Le Ministère est conscient que le lien entre changement climatique et impact sur la sécurité n'est pas direct, mais que l'accès à des ressources limitées entraînera inévitablement des conflits, de même que des risques sanitaires. Voir « The Climate Crisis: Defence readiness and responsibilities », New Zealand Ministry of Defense / *Manatū Kaupapa Waonga*, Wellington, November 2018.

<sup>398</sup> « It is the only region in which NZ plays a leadership role borne out of both a sense of responsibility and right as well as the expectations of the international community that NZ will "manage" its neighbourhood. » Patman, R., Iati I., et Kiglics B., *op.cit.*, p.170

<sup>399</sup> O'Brien T., « Paremata Probus: Some Ingredients of New Zealand Foreign Policy », Centre for Strategic Studies Working Paper, 2013. <<https://www.wgtn.ac.nz/strategic-studies/documents/terence-obrien-paremata-probus.pdf>>

<sup>400</sup> Harris M. *The New Zealand Project*, Wellington, Bridget Williams Books, 2017, p.35.

Un concours d'influences est en effet venu se greffer à la conjecture écologique. D'après l'institut Lowy, Beijing a investi 1,21 milliard de dollars<sup>401</sup> dans le Pacifique entre 2011 et 2018 dans la construction d'infrastructures en Océanie pour des raisons stratégiques. Canberra tente pour sa part d'assurer le rôle de bienfaiteur dans le Pacifique anglophone. L'équivalent australien du *Pacific Reset* est le *Pacific Step-Up*. La même rhétorique de partenariat est au cœur de l'approche australienne. L'Australie a injecté, depuis 2011, 6,3 milliards de dollars<sup>402</sup> dans des programmes d'aides axés sur la santé et l'éducation, mais n'a pas vraiment contribué au développement des infrastructures régionales comme la Chine a pu le faire ces dernières années. Wellington ne dispose pas des mêmes ressources financières et humaines, du fait de sa démographie relativement basse, pour participer frontalement à ce concours d'influence.

En revanche, la communication du MFAT affiche clairement ses priorités : 60% des fonds de développement sont désormais consacrés à la zone Pacifique, et les 10 premiers États bénéficiaires sont tous des nations océaniques. Ces programmes d'aide visent à combattre la pauvreté, apporter du soutien humanitaire en cas de catastrophe naturelle, subventionner les ONG impliquées dans le Pacifique, mais avant tout à encourager le développement durable<sup>403</sup>, notamment en aidant à la transition vers l'énergie solaire. Il s'agit là de ce qui a été surnommé la diplomatie verte, atout principal du *soft power* néo-zélandais.

### III – Diplomatie verte, changement climatique et opportunités stratégiques

Si les publications universitaires sur les relations internationales de la Nouvelle-Zélande ne sont pas forcément légion, elles se font de plus en plus nombreuses. Qu'il s'agisse d'article scientifique, de colonne de presse ou de rapports gouvernementaux, les idées combinées d'identité pacifique, de valeurs spécifiques et d'engagement écologique sont formulées explicitement, ou transparaissent du moins implicitement.

Dans la compétition d'influence qui engage des hégémons mondiaux et régionaux, le *soft power* néo-zélandais qui s'exprime à travers une politique des valeurs, telles que le multilatéralisme, l'inclusion des cultures Pacifique, l'anti-nucléarisme et diplomatie verte, peut séduire. Dans l'introduction, la Première ministre Ardern avait été partiellement citée. Pour reprendre intégralement ses propos :

Nous sommes ancrés dans le Pacifique. Nous sommes entourés d'un certain nombre de nations, dont nous ne sommes pas la moindre, qui subiront de plein fouet les effets du changement climatique. Je considère qu'il en est de notre responsabilité personnelle et nationale : nous avons un rôle à jouer<sup>404</sup>.

<sup>401</sup> Hollingsworth J., « Why China is challenging Australia for influence over the Pacific Islands », CNN, 22 juillet 2019, <<https://edition.cnn.com/2019/07/22/asia/china-australia-pacific-investment-intl-hnk/index.html> >

<sup>402</sup> *Ibid.*

<sup>403</sup> « Our Approach to Aid »; *New Zealand Foreign Affairs and Trade / ManatūAorere*, <<https://www.mfat.govt.nz/en/aid-and-development/our-approach-to-aid/>>

<sup>404</sup> « Surrounding us are a number of nations, not least ourselves, who will be dramatically impacted by the effects of climate change. I see it

Le pays avait été applaudi en 2017 par une partie communauté internationale le jour où la Première ministre avait annoncé publiquement que Wellington envisageait de créer une catégorie de VISA spécifique pour les réfugiés climatiques des pays menacés par la montée du niveau de la mer. Le Gouvernement est revenu sur sa décision en août 2018, notamment parce que de nombreux États insulaires avaient exprimé leur volonté de décider de leur avenir. Une des caractéristiques du *Pacific Reset* est la non-interférence avec le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le concept de « réfugié climatique » signifie aussi que le sort des îles touchées par la montée des eaux est scellé. Une telle posture semble donc plus encourager à la résignation qu'à la résilience.

L'un des premiers archipels qui sera submergé sera vraisemblablement Kiribati, et l'administration Arden veut néanmoins s'affirmer en tant que puissance régionale avant qu'il ne soit trop tard pour les 110 000 Kiribatiens. La réalité écologique est en fait bien plus compliquée. L'eau de mer a non seulement déjà contaminé les terres agricoles et l'eau potable. Sur le plan culturel, le lien au sol est parfois encore plus fort que l'impératif de survie. En d'autres termes, beaucoup de Kiribatiens ont déclaré stoïquement qu'ils préféreraient se noyer avec leur terre plutôt que de partir. Ceux qui veulent par contre se réinstaller à l'étranger en obtenant pour ainsi dire « l'asile climatique », se heurtent toujours à une impossibilité juridique.

Récemment, l'ancien président des Kiribati, Anote Tong, a appelé à la « migration dans la dignité », et a fait appel aux autres Gouvernements océaniques pour que des canaux de migrations soient envisageables<sup>405</sup>. La question de potentiels canaux de migration avait été ouverte en 2007, lorsque le visa de loane Teitiota, un ressortissant kiribatien et sa famille avaient expiré. Les Teitiota avaient par conséquent demandé l'asile politique en faisant valoir que la vie de leurs enfants à Kiribati était menacée par la montée du niveau de la mer. Après des années de bataille juridique, leur demande fut finalement rejetée par la Haute Cour de justice en 2014. Selon cette dernière, la requête des Teitiota n'était pas conforme aux dispositions de la Convention sur les réfugiés car il n'y avait pas eu de « violation systémique de leurs droits ». Les enfants des Teitiota ont dû également être expulsés parce que la Nouvelle-Zélande ne reconnaît pas les enfants des immigrés dits « illégaux ». S'il s'agit là de questions de souveraineté nationale et de droit international qui ne font pas l'objet de cet article, il ne fait aucun doute que la réponse de la Nouvelle-Zélande face aux bouleversements écologiques dans le Pacifique sera un élément clé des futures relations avec son voisinage.

Wellington avait déjà marqué son engagement dans une région du monde menacée par le changement climatique en annonçant, dès 2001, que les habitants de Tuvalu seraient accueillis si le pays venait à être submergé. Cela dit, ses ressortissants ne seront pas reconnus comme des réfugiés environnementaux, fait impossible tant que la Convention de l'ONU ne sera pas amendée.

---

*as a personal and national responsibility to do our part*). « New Zealand creates special refugee visa for Pacific islanders affected by climate change », *op.cit.*

<sup>405</sup> Hall N., « New Zealand, a Global Leader on Climate Displacement? », *Asia and The Pacific Policy Society*, <<https://www.policyforum.net/new-zealand-a-global-leader-on-climate-and-displacement/>>

La Nouvelle-Zélande peut toujours jouer un rôle moteur dans sa modification et consolider son rôle de partenaire Pacifique engagé. La contradiction entre le besoin de résilience, de transition écologique et la nécessité de reconnaissance légale internationale, tout en respectant la volonté des îles menacées de rejeter la terminologie « victimisante » de réfugié climatique, impose la mise en place d'une nouvelle trame juridique. Le chercheur Max Harris auteur du manifeste *The New Zealand Project*, avance que Wellington pourrait mener la réforme juridique, ou à défaut, participer de manière plus active à des forums internationaux afin de sensibiliser la communauté internationale<sup>406</sup>. Sa réputation et sa légitimité dans le Pacifique n'en seraient que renforcées. En adoptant cette posture, la Nouvelle-Zélande pourrait pérenniser ce statut d'acteur privilégié. Dans un contexte de rivalité sino-états-unis, un tel positionnement permettrait également à Wellington de jouir d'une certaine influence régionale sans avoir à choisir entre son premier partenaire économique<sup>407</sup> et son allié militaire de longue date, alliance renforcée par les déclarations de Wellington et de Washington de 2010 et 2012.

Contentons-nous pour l'heure de remarquer que le Gouvernement Ardern n'emploie plus le terme de « réfugié ». Il mise en effet sur l'adaptation et la coopération par le biais d'une politique d'aide publique au développement (tel qu'il a pu le faire au Tokelau en contribuant à la construction de quais adaptés aux nouvelles conditions environnementales). Si la politique actuelle est fondée sur la notion de partenariat, la volonté d'affirmer un modèle culturel et diplomatique distinct n'en demeure pas moins absente.

Pour citer l'exemple des Tuvalu, Wellington est passé d'une logique de relogement éventuel des populations à des accords de coopération concrète sur place et de formation professionnelle et technique de la population locale, « à la néo-zélandaise ». Comparées aux investissements australiens, les sommes allouées peuvent paraître bien modestes (avec par exemple 300 millions de dollars néo-zélandais pour répondre aux nouvelles menaces environnementales sur les quatre prochaines années)<sup>408</sup> mais avant tout, comme l'a déclaré le ministre du Changement Climatique néo-zélandais James Shaw : « Ce qu'on exporte, c'est ce genre de propriété intellectuelle »<sup>409</sup>. La propagation d'un modèle de coopération égalitaire et vert où la Nouvelle-Zélande serait néanmoins le fer de lance est donc manifestement la stratégie déployée.

Comme la Nouvelle-Zélande avait pu défier la France sur la question des tests nucléaires en Polynésie française et comme elle avait pu défier son allié américain en refusant que l'accès du *USS Buchanan*, un navire de guerre suspecté de transporter des armes nucléaires, au port de Wellington, la Nouvelle-Zélande a interpellé ouvertement l'Australie sur la question de ses émissions de carbone lors du dernier Forum du Pacifique. De tels actes de courage international – même s'ils peuvent être également lus comme une stratégie de communication – permettent à Wellington

<sup>406</sup> Harris M., *op.cit.*, p.45.

<sup>407</sup> En 2018, les échanges entre la Chine et la Nouvelle-Zélande s'élevaient à 30,6 milliards de dollars américains. <<https://www.mfat.govt.nz/en/countries-and-regions/north-asia/china/>>. Site consulté pour la dernière fois le 9/04/2020.

<sup>408</sup> Cabinet External Relations and Security Committee, 2018, *op.cit.*

<sup>409</sup> Ojrzynska, W., *Subject to Change*, Ministry of Foreign Affairs and Trade /, 2018.

de se rapprocher de ses objectifs de modèle régional. Cette initiative soutenue par la communauté pacifique pourrait avoir un impact – très certainement juste temporaire vu les liens historiques très forts entre les deux « nations sœurs » – sur les relations fraternelles des deux côtés de la mer de Tasman, mais lui permettrait peut-être de consolider sa place de leader environnemental océanique.

## Conclusion

Depuis plusieurs décennies, la Nouvelle-Zélande est un acteur engagé qui s'est positionné face aux grands défis régionaux. Disposant de moyens moins importants que ses alliés et partenaires économiques, sa généalogie pacifique, son histoire d'implication océanique, ses postures environnementales claires ont fait d'elle une puissance régionale modeste.

Aujourd'hui le *Pacific Reset* est la stratégie adoptée pour confirmer ce rôle et répondre aux enjeux climatiques et leurs conséquences humanitaires et sécuritaires. Malgré son nom, le *Reset* relève néanmoins plus de la continuité historique que d'un changement de paradigme. Si la Nouvelle-Zélande a pris par le passé, et plus récemment des positions courageuses, la stratégie actuelle du MFAT permet pour l'heure à Wellington de se concentrer sur le voisinage océanique en exerçant son *soft power* et en accroissant sa présence sans à avoir à prendre parti. Il reste à déterminer combien de temps cette position sera tenable.

## Abstract

All too often relegated to the status of a small agricultural nation on the edge of the world, New Zealand's coastline is about 19,000 kilometres long and the United Nations Convention on the Law of the Sea makes the 4 million square kilometres of ocean surrounding the archipelago the fourth largest exclusive economic zone in the world.

New Zealand is a truly maritime nation that is becoming internationalised, at a time when voters in Europe and the Americas are being seduced by isolationism and in a context of general anxiety. This article examines New Zealand's historical role and the role the Ardern government intends to play in the region. This includes an examination of the *Pacific Reset*, the name given to the strategy adopted by the Ministry of Foreign Affairs and Trade.

This piece of writing argues that the policy of orientation towards the Pacific has more to do with the notion of continuity than rupture. While it is too early to measure the impact of the foreign policy of the Ardern administration, the New Zealand government has repeatedly and very clearly communicated its willingness to honour its responsibility as an Oceanic nation.

When measured against the US, China or Australia, the means that are placed at the disposal of Pacific nations seem very modest. That being said, through an ethic of friendship and partnership within its distant oceanic neighbourhood, Wellington

seems to covet the role of local figurehead in the fight against climate change – for humanitarian and security reasons, but also to assert itself as a Pacific power and a model in its own right within the Indo-Pacific axis in a context where its American and Australian allies and China – its top economic partner – are vying for influence.

## Introduction

The “Indo-Pacific” concept is not as popular in New Zealand foreign policy lexicon as the traditional “Asia-Pacific”, but this may be changing. New Zealand has to engage with the concept; its two closest security allies: Australia and the United States have embraced it. A 2018 publication by the New Zealand Ministry of Foreign Affairs, *Strategic Intentions*,<sup>411</sup> highlights the inevitability of adopting the Indo-Pacific as a regional geopolitical descriptor. It notes that New Zealand’s national prosperity and security depends on “peace and stability in the wider Asia-Pacific region”, but admits that there is considerable flux in the external environment that requires “clear, considered, and coherent responses”. These changes include India’s and Japan’s growing interests across the Indo-Pacific. The publication also states that the New Zealand government is committed to assessing and advising on risks and opportunities to New Zealand in “new architecture initiatives in the region”, including the “Open Indo-Pacific”, which is probably a reference to the Trump Administration’s framing of the region for US foreign policy. The new architecture presents issues that New Zealand has not, hitherto, been engaged with, such as what are its interests in the “Indo-Pacific”, and what are the consequences of adopting the concept.

This paper examines four interrelated issues: what is New Zealand’s position on the term or concept of the Indo-Pacific, why has New Zealand adopted this position, what are the advantages and disadvantages of taking this position, and to what extent can New Zealand maintain this position? There are several other issues that are important but not discussed here: what are New Zealand’s interests in this region; to what extent is the concept of “Indo-Pacific” different from the more

---

<sup>410</sup> Iati Iati is a Senior Lecturer in the Politics and International Relations Programme, and Pacific Security Fellow in the Centre for Strategic Studies, at Victoria University of Wellington. He teaches International Relations, and New Zealand Foreign Policy at the undergraduate level, and Strategic Studies at the Masters level. He recently co-edited a book on New Zealand foreign policy: *New Zealand and the World*, and has published on various topics in relation to Pacific politics, such as land reform, regionalism, and governance. He was a lecturer and senior lecturer at the University of Otago, in the Politics Department, for eight years, where he was also co-director for the 48th and 50th Otago Foreign Policy schools. His current projects include New Zealand foreign policy in the Pacific, and land reform in the Pacific.

<sup>411</sup> New Zealand Government. 2019. *Strategic Intentions 2019-2023*. Available online at: <file:///C:/Users/iati7/Desktop/MFAT-Strategic-Intentions-2019-2023.pdf>, accessed 5 November 2019.



commonly used “Asia-Pacific”; to what extent are New Zealand’s interests vis-à-vis the “Indo-Pacific” different from those associated with the Asia-Pacific, and are these substantive or merely rhetorical changes? If there are notable changes, what are the likely consequences? These questions are difficult to address currently due to the recent nature of the changes. Future research should examine these.

## **Indo-Pacific – What is New Zealand’s position in relation to this term?**

Up until mid-2019, New Zealand preferred the label Asia-Pacific rather than Indo-Pacific. In the 2018 Shangri-La Dialogue, New Zealand Defence Minister, Ron Marks, employed Asia-Pacific despite his peers using Indo-Pacific. On 18 October, 2018, in a speech delivered at the MFAT@75 conference in Wellington, Deputy Secretary for Americas and Asia, Ben King, stated that the term Indo-Pacific may not yet resonate in New Zealand, but that there was “some logic” in talking about it as a “geographic indicator, and as a regional construct”. Nevertheless, there has been some movement. In August, New Zealand Foreign Affairs Minister, Winston Peters, employed the term Indo-Pacific during a diplomatic visit to Thailand. He stated, “We have enjoyed engaging with our regional partners on the challenges facing the Indo-Pacific and discussing how to deepen our cooperation.”<sup>412</sup>

The concept does not feature prominently in any of the documents recently released by New Zealand’s Ministry of Foreign Affairs and Trade (MFAT) and Ministry of Defence (MoD). MFAT’s 2019 document, *Strategic Intentions 2019-2023*, for example mentions “Indo-Pacific” three times and “Asia-Pacific” twenty times.<sup>413</sup> Where the term Indo Pacific is employed, it is used as a label for certain stakeholder groups in New Zealand (“Indo-Pacific stakeholder groups”), and as a label for evolving initiatives (“Indo-Pacific initiatives”). There is no attempt by MFAT to define what the concept means for New Zealand. By contrast, the “Asia-Pacific” is used to reference a region that holds significant economic and trade benefits for New Zealand,<sup>414</sup> where New Zealand must engage in conflict prevention and human rights issues,<sup>415</sup> where New Zealand must engage as a partner to build regional architectures that support stability and economic integration and in particular “free and open regional development”,<sup>416</sup> where regional architectures are integral for New Zealand’s “prosperity and security”,<sup>417</sup> where there is “[g]eopolitical change”<sup>418</sup> that affects New Zealand’s interests and in particular where “[g]rowing strategic competition is becoming a greater destabilising influence on global security”,<sup>419</sup> and where New Zealand must “[e]ncourage the major powers to engage constructively”.<sup>420</sup> Clearly,

<sup>412</sup> New Zealand Government. 2019. “Indo-Pacific connections on display during Thailand visit”, 1 August. Available online at: <https://www.beehive.govt.nz/release/indo-pacific-connections-display-during-thailand-visit>. Accessed 8 October, 2019.

<sup>413</sup> New Zealand Government. 2019. *Strategic Intentions 2019-2023*.

<sup>414</sup> *Ibid.*, p.10.

<sup>415</sup> *Ibid.*, p.17.

<sup>416</sup> *Ibid.*, p.20-21.

<sup>417</sup> *Ibid.*, p.20.

<sup>418</sup> *Ibid.*

<sup>419</sup> *Ibid.*, p.26

<sup>420</sup> *Ibid.*, p.20.

even now, the Asia-Pacific, and not the Indo-Pacific, is the preferred geographic descriptor for the region where New Zealand has its key interests.

The MoD employs the term, but very scarcely. Its 2018 publication, *Strategic Defence Policy Statement*, the concept is used five times. However, these are predominantly in relation to how New Zealand's allies and friends are using the concept, as opposed to what it means for New Zealand. With reference to Southeast Asia, for example, the document states, "Southeast Asia is at the centre of an expansive geostrategic area increasingly referred to as the "Indo-Pacific".<sup>421</sup> The document also refers to Australia's 2017 Foreign Policy White Paper, and describes Australia's concerns about stability in the Indo-Pacific region. It also highlights how Japan, Australia and the United States conceptualize the Indo-Pacific,

Japan, Australia, and the United States have promoted Indo-Pacific concepts, with all presenting India as an important strategic partner. These strategies aim to reinforce regional peace and stability, prosperity, respect for the rule of law, and openness through existing regional architectures as well as more active diplomatic engagement with a network of democracies, and new defence forums and trilateral arrangements. Increasing defence engagement has featured a particular focus on maritime security and freedom of navigation.<sup>422</sup>

With specific reference to Japan, it states,

Japan's Free and Open Indo-Pacific Policy has a strong focus on economic engagement, development, and infrastructure investment, alongside its imperative to shape a more favourable environment, from Africa to the Pacific, for peace, stability, and the rule of law. Japan has also revised its defence guidelines, potentially enabling its Self Defence Force to operate in more conventional defence settings alongside its allies and partners, relaxing constitutional limitations on the scope of permissible operations.<sup>423</sup>

Another of MoD's recent documents, *New Zealand Defence Capability Plan 2019*, does not mention "Indo-Pacific" at all, but does use the term "Asia-Pacific" forty four times, all in reference to New Zealand's security.<sup>424</sup> Clearly, New Zealand is trying to avoid making statements about the concept.<sup>425</sup>

Does this mean that New Zealand does not support the concept of the Indo-Pacific or a Free and Open Indo Pacific? On the contrary, it does, but not in the same way as its allies and friends. New Zealand's allies and friends use the term freely and frequently; New Zealand does not. However, New Zealand foreign policy supports what the concept stands for: the importance of India in geopolitical and geo-economic calculations; the need to reinforce peace and stability; economic

---

<sup>421</sup> New Zealand Government. 2018. *Strategic Defence Policy Statement 2018*. Available online at: <file:///C:/Users/iat7/Documents/2%20Work/1%20VUW/INTP%20244%20New%20Zealand%20in%20the%20World/2018%20POL.S%20213/Assessment/Assignment/Strategic-Defence-Policy-Statement-2018.pdf>, p.21.

<sup>422</sup> Ibid.

<sup>423</sup> Ibid.

<sup>424</sup> New Zealand Government. 2019. *Defence Capability Plan 2019*. Available online at: <https://www.defence.govt.nz/assets/Uploads/03acb8c6aa/Defence-Capability-Plan-2019.pdf>. Accessed 9 October, 2019.

<sup>425</sup> In its more recently released document, *Advancing Pacific Partnerships Defence Assessment*, it uses the term three times. One is in reference to the US Indo-Pacific Command, another is a very brief mention of the regional architecture and the need for stronger networks of countries within the "Indo-Pacific", and the last one a statement that New Zealand has partners doing work in this region. Asia-Pacific is only used once. This is probably to be expected, as the focus of this document is the Pacific and not beyond.

prosperity; respect for the rules based international order; maritime security and freedom of navigation, and economic development and infrastructure investment. New Zealand is effectively a silent partner in the deployment of the term. MFAT and MoD documents are littered with references to these.

## **Why does New Zealand take this position or approach?**

To analysts who are not part of the relevant New Zealand government ministries involved in engaging this concept, this question is a mystery, and one can only speculate based on the material that is publicly available. New Zealand policy makers will have their explanations, and whether these can be trusted or not is debatable. Arguably, New Zealand's position can be explained in at least three ways. First, it would make no difference to New Zealand's interests if it adopted and gave meaning to this term. It would add nothing to its allies and friends, save perhaps contributing to a united front on the matter. If the substance of New Zealand foreign policy matches how the concept is employed and deployed, what difference does it make if New Zealand employs it or not?

Second, if it isn't broke don't fix it; New Zealand's geopolitical interests are remain well served by using the "Asia-Pacific". Using the Asia-Pacific as the referent does not limit New Zealand's engagement with issues further afield. Further, there is uncertainty as to whether the term Indo-Pacific and its various associated meanings will have staying power in regional geopolitics. One must only look at what happened to Obama's "pivot" once Trump was elected to realize that geopolitical terms and how geopolitical spaces are conceptualized can change very quickly. If the Trump administration does not get a second term, what will happen to their conceptualization, the "Free and Open Indo-Pacific"? More importantly for New Zealand, it is facing the question of whether replacing the more popular "Asia-Pacific" will help or hinder its interests? New Zealand foreign policy is generally reactionary and transactional rather than proactive. New Zealand is a generally a geopolitical follower and not a leader; there are exceptions. New Zealand is probably playing a wait and see approach, and once a clear path is carved out by its allies, New Zealand will likely follow.

Third, and this is related to the last point, adopting the "Indo-Pacific" term would place New Zealand in somewhat of an unknown and diplomatically risky situation. New Zealand does not know how the United States and China will react if New Zealand took a clear and firm position on the Indo-Pacific. According to Ben King, "For New Zealand, the evolution of the regional rules-based order, and the development of new architecture, including the various Free and Open Indo-Pacific strategies, presents both risks and opportunities".<sup>426</sup> Interestingly, he concludes, "I will just say that New Zealand's present – and our future – is inextricably linked to the future stability and prosperity of the Pacific, Asia, and the broader Asia-Pacific and what

---

<sup>426</sup> New Zealand Foreign Affairs and Trade. 2018. "Remarks on the Indo-Pacific - Ben King, Deputy Secretary for Americas and Asia", 23 October. Available online at: <https://www.mfat.govt.nz/en/media-and-resources/ministry-statements-and-speeches/remarks-on-indo-pacific-ben-king/>. Accessed 8 October, 2019.

others define as the Indo-Pacific region.” There may be something to the ordering of the regional descriptors in his statement. Currently, New Zealand is poised between term number three and four. Whether it makes the leap will depend on how it calculates the United States, and in particular China’s response.

Fourth, and somewhat related to the third point, New Zealand’s current position helps it to avoid getting in the middle of a geopolitical stand-off or what might be referred to as a collision course between China and the United States. It goes without saying that in foreign policy, words matter, and the employment of the term Indo-Pacific could be seen by China as support for a strategy intended to contain or hedge in its interests in the Asia-Pacific region. Although Japan uses it in an economic and developmental manner, Australia and in particular the United States, New Zealand’s closest security partners, also use the Indo-Pacific in a security and defence context.

Australia employed the concept in its 2013 Defence White Paper. The concept was later cited in its 2016 Defence White Paper and 2017 Foreign Policy White Paper. Australia employs it to signify a compromise between its traditional and predominant security alliance with the United States, and its economic dependence on China. In pursuit of its Indo-Pacific strategy, Australia announced the Australian Infrastructure Financing Facility for the Pacific, operational on 1 July 2019. The initiative is backed by \$AUS 2 billion, and is intended to support “high priority” infrastructure development in Pacific countries and Timor Leste in areas that include but are not limited to telecommunications, energy, transport, and water.<sup>427</sup> In launching the Facility, Australia’s Foreign Minister, Marise Payne, said it would underpin efforts to create sustainable economic growth and raise living standards. In what seems to be a leaf out of China’s book, she also said that Australia had undertaken extensive outreach with regional governments to learn about their infrastructure requirements.<sup>428</sup> Traditionally, China has allowed the Pacific countries to determine how its aid would be used. Although it is far too early to conclude that Australia is taking the same approach, the minister’s words suggest they are heading down that road, although it remains unclear how far down this road it will go. Australia is also looking at strengthening partnerships with major powers in this region, India, Japan, Indonesia and the Republic of Korea, so as to prevent the possibility of conflict in the Indo-Pacific.<sup>429</sup> The meaning that Australia has given to the term, Indo-Pacific, does not pose any issues for New Zealand, at least for now.

On the other hand, the United States version of the Indo-Pacific, under President Trump, does pose problems for New Zealand. It is well known that the Trump administration employs the concept in a way that targets China. The Trump administration employs the concept strictly in security and geostrategic terms. It

<sup>427</sup><https://dfat.gov.au/geo/pacific/development-assistance/Pages/australian-infrastructure-financing-facility-for-the-pacific.aspx>. (Accessed 1 Sept. 2019).

<sup>428</sup><https://www.rnz.co.nz/international/pacific-news/393439/australian-infrastructure-facility-for-the-pacific-up-and-running> (accessed 1 Sept. 2019)

<sup>429</sup> Adducul, L.A.M. 2018. “The Indo-Pacific Construct in Australia’s White Papers: Reflections for ASEAN-Australia Future Strategic Partnership”, CIRSS Commentaries, Vol. 5, No. 6, March. Available online at: <http://www.fsi.gov.ph/the-indo-pacific-construct-in-australias-white-papers-reflections-for-asean-australia-future-strategic-partnership/>, accessed 31 Aug., 2019.

signifies efforts to assert greater control over the Indo-Pacific, in a clear effort to thwart Chinese expansionism. Although it appears to be a continuity of past United States policy, there are clear differences from what existed previously under the Obama administration. President Obama favoured the concept of the Asia-Pacific as part of his “pivot” and “rebalance”. The rebalance shifted America’s priorities from the Atlantic to the Asia-Pacific, and was both political/military and economic. The military was rebalanced in favour of the Pacific vis-à-vis the Atlantic, in a 60/40 split. The then Trans Pacific Partnership (TPP) was the economic arm, intended to create a trading network between key countries in the Asia-Pacific, minus China. The strategy sought to control, if that were possible, China’s economic and strategic/military engagement in this region.<sup>430</sup>

Trump’s Indo-Pacific emphasizes the political/military dimensions of United States engagement in this region. Before he took office, Trump had made it clear that he would end the United States participation in the TPP.<sup>431</sup> (Although the Obama administration had supported the TPP, it had not yet been passed by Congress. Therefore it was signed, but not ratified by the United States) On January 23, 2017, Trump kept his promise and withdrew the United States. Trump then promoted the “Free and Open Indo-Pacific”, which has had immediate security implications, at least rhetorically. In early 2018, the Hawai’i based United States Pacific Command (PaCom) was renamed the United States Indo-Pacific Command (IndoPaCom). The United States government’s primary concern in this region is strategic competition marked by geopolitical rivalry between those it considers are seeking to uphold a free world order, and those promoting a repressive world order. China is regarded as a key agent of change of the current free order in ways that the United States is not comfortable with. The United States is pursuing stability and prosperity by strengthening its military capacity and capability for deployment in the region, strengthening old alliances and forging new ones with countries that share its respect for sovereignty, fair and reciprocal trade, and the rule of law, and by pushing for the commitment by its allies and partners into a networked security architecture to uphold the international rules-based order.<sup>432</sup> According to Thitinan Pongsudhirak, both the United States and China view the United States’ use of the concept as a signifier to restrict China’s increasing influence in international relations.<sup>433</sup> Avoiding taking a clear position on the Indo-Pacific keeps New Zealand largely free of this issue. New Zealand is understandably comfortable with the middle ground, appeasing both sides, and wants to retain the status quo. However, whether it can continue with this neutral position is questionable.

---

<sup>430</sup> The Washington Post. 2017. “Withdrawal from Trans-Pacific Partnership shifts U.S. role in world economy”, 23 January. Available online at: [https://www.washingtonpost.com/business/economy/withdrawal-from-trans-pacific-partnership-shifts-us-role-in-world-economy/2017/01/23/05720df6-e1a6-11e6-a453-19ec4b3d09ba\\_story.html](https://www.washingtonpost.com/business/economy/withdrawal-from-trans-pacific-partnership-shifts-us-role-in-world-economy/2017/01/23/05720df6-e1a6-11e6-a453-19ec4b3d09ba_story.html). Accessed 8 October, 2019.

<sup>431</sup> New Zealand Herald. 2016. “Donald Trump to quit TPP on first day in office”, 22 November. Available online at: [https://www.nzherald.co.nz/business/news/article.cfm?c\\_id=3&objectid=11752800](https://www.nzherald.co.nz/business/news/article.cfm?c_id=3&objectid=11752800). Accessed 8 October, 2019.

<sup>432</sup> United States Government. 2019. *Indo-Pacific Strategy Report: Preparedness, partnerships, and promoting a networked region*. Washington: The Department of Defence. (Foreword)

<sup>433</sup> Pongsudhirak, Thitinan. 2019. “Why NZ must adjust to the rise of the ‘Indo-Pacific’”, 13 September. Available online at: <https://www.newsroom.co.nz/2019/09/13/805049/why-nz-must-adjust-to-the-rise-of-the-indo-pacific#>. Accessed 8 October, 2019.

## Can New Zealand maintain this position?

Three factors could ultimately determine whether New Zealand can maintain its neutrality. First, whether New Zealand finds itself in a position where it must choose between the two great powers. Several New Zealand political commentators, some who have previously worked in New Zealand's diplomatic core, have noted that New Zealand is or will soon find itself in this position. Interestingly, a number argue that if New Zealand was forced to choose, it should lean towards China. Michael Powles, who spent over 30 years in the Ministry of Foreign Affairs, and was a former New Zealand Ambassador to China, describes the issue in this way. He states,

Some observers suggest that a country in New Zealand's situation, with strong relationships with both leading powers, could avoid having to make difficult choices. We should follow the advice in the Chinese saying and retreat to the mountain top and simply watch the two tigers fight down below. But what mountain top, and where? And as Merriden Varrall has written about Australia's options, the time during which a choice remains open will be limited.<sup>434</sup>

Although New Zealand is currently not in the position now where it has to choose, it may find itself in that position in the near future, unless China and the United States avert their collision course, and this may be determined by whether the Trump administration wins a second term or not.

Second, the sustainability of New Zealand's position may depend on whether it can replace China as a source of economic and trade benefits. This is highly unlikely to happen. New Zealand has exerted considerable effort and been at the forefront of engaging China for trade. According to one of New Zealand's most well-known scholars on China, Anne Marie Brady, Zealand can claim many firsts in its relationship with China. In 1978 New Zealand was the first country to accord China "developing country" status for trading purposes. In 1997, New Zealand was the first Western country to sign off on the bilateral paperwork that led to China being accepted into the WTO. In 2008, New Zealand was the first Western country to enter into a Free Trade Agreement with China. It then became the first developed country to enter into a Free Trade Agreement upgrade with China. Then, in 2015, New Zealand became the first Western country to join China's Asian Infrastructure and Investment Bank (AIIB). In 2017, New Zealand became the first Western country to sign a Memorandum of Agreement with the PRC's Belt and Road Initiative.<sup>435</sup> Given this history, it is highly unlikely that New Zealand will trade in its relationship with China.

Moreover, why would New Zealand compromise its trade relationship given the huge benefits it derives from this? The current trade deal between the two countries significantly favours New Zealand. Of the \$32 billion two-way trade, New Zealand has a \$5.1 billion surplus. As an indication that this relationship is not going anywhere anytime soon, New Zealand Prime Minister, Jacinda Adern, announced

---

<sup>434</sup> Powles, M. 2018. New Zealand and China in a Fractured World. *Incline*, 1 Feb. Available online at: <http://www.incline.org.nz/home/new-zealand-and-china-in-a-fractured-world>, accessed 14 Feb. 2019.

<sup>435</sup> Brady, Anne-Marie. 2018. "China 2.0 and the challenge it poses to New Zealand", *Noted*, 7 November. Available online at: <https://www.noted.co.nz/currently/currently-politics/anne-marie-brady-xi-jinping-china-challenge-to-nz>, accessed 6 November, 2019.



an upgrade to the New Zealand-China Free Trade Agreement after meeting with Chinese Premier Li Keqiang at the East Asia Summit in Bangkok. This came after three years of negotiation. The upgrade holds significant benefits for New Zealand, for example, 99 per cent of New Zealand's \$3B trade in paper and wood products will get preferential access to the Chinese market. China is far more important to New Zealand than New Zealand is to China. New Zealand cannot afford to compromise this relationship.

Third, whether New Zealand can avoid the Indo-Pacific term will be determined by whether it can lean towards China without compromising its security and other ties with the United States, and Australia. History suggests that this is possible. New Zealand's anti-nuclear policy led to the breakdown of the long-standing ANZUS treaty. Although there were some negative consequences for New Zealand, such as being barred from the RIMPAC exercises and a failure to secure a free trade deal with the United States, good relations generally prevailed. They continued along many other fronts, for example the Five Eyes spying network, scientific cooperation in relation to the Antarctica, and military cooperation under the command of a third party such as the United Nations. New Zealand based American academic, Stephen Hoadly, who has published widely on New Zealand – United States relations considers the breakup less severe than what many would make it out to be. In any case, the breakup has been mended with the signing of the Wellington and Washington declarations in 2010 and 2012 respectively. The key lesson from this episode is that New Zealand – United State relations are very firm. Currently New Zealand can maintain its neutral or non-controversial position, and perhaps even lean towards China, as Powles suggests, without compromising its relationship with the United States. However, if the collision course between the two great powers is not averted, then New Zealand will have to make its position on the Indo-Pacific clear

## **What factors will determine New Zealand's position on the Indo-Pacific?**

Without the ability to look into the future, one can only posit factors that will determine New Zealand's position. The last two factors from the previous section (whether New Zealand can replace China as a source of economic and trade benefits, and whether it can lean towards China without upsetting and compromising its security relations with the United States and Australia) will be important considerations. In addition to these, the position of New Zealand's closest ally, Australia will be critical.

If Australia adopts a military and security dimension in its version of the Indo-Pacific, New Zealand may very well have to follow suit. Australia's and New Zealand's defence and security ties are simply too strong and intertwined to do otherwise; in

foreign and defence policies, the two are basically joined at the hip. The ANZAC pact, which implores both countries to act in unison on foreign and defence decisions remains a cornerstone of New Zealand defence policy. This has been strengthened by the Closer Defence Relations agreement, and the military engagements the two have participated in, in the Asia-Pacific, in particular the Regional Assistance Mission to the Solomon Islands (RAMSI). The relationship is also reinforced by the extremely close foreign policy approaches they have employed in the region, particularly within regionalism and the Pacific Islands Forum Secretariat.<sup>436</sup> This is not to mention the historical, colonial, economic and cultural ties between the two. In defence and security matters, in the Pacific at least, the Australia and New Zealand act as a single strategic entity.

The position of the United States will also be important, particularly after the signing of the Wellington and Washington Declarations. The Wellington Declaration, signed by New Zealand's former Minister of Foreign Affairs and Trade, Murray McCully and former United States Secretary of State, Hillary Clinton, commits both parties to "a new focus on practical cooperation in the Pacific region (the Pacific as a whole, and not particularly the South-West Pacific); and enhanced political and subject-matter dialogue - including regular Foreign Ministers' meetings and political-military discussions."<sup>437</sup> The Declaration focussed on challenges posed by climate change, nuclear proliferation, extremism, as well as renewable energy and natural disasters. The Washington Declaration was signed in 2012 between then New Zealand Minister of Defence, Jonathan Coleman, and then United States Secretary of Defence, Leon Panetta. Among other things, it provides a framework for cooperation between the two countries' defence establishments for security cooperation. Notably, these are focussed on the "Asia-Pacific", which is understandable given the Obama administration's Asia-Pacific pivot. Although Minister of Defence at the time, Coleman, stipulated that the two countries remained friends and not allies, in substance the rift was repaired and in the words of a leading New Zealand foreign policy expert, Professor Robert Ayson of Victoria University of Wellington, the two countries have become de facto allies.<sup>438</sup>

Notably, New Zealand's allies have already begun cooperating in a way that could counter China's influence in the South Pacific. The tri-lateral infrastructure investment partnership between Australia, Japan, and the United States for the Indo-Pacific region, for example, appears to emphasize a free and open region based on the values and principles they believe are essential for peace and prosperity.<sup>439</sup> The focus has predominantly been on Asia, but the concept has since come to frame

---

<sup>436</sup> Bryant-Tokalau and Frazer.

<sup>437</sup> Wellington Declaration 2010. Available online at: <http://www.stuff.co.nz/national/politics/4309206/Full-text-of-the-Wellington-Declaration>, accessed 6 November, 2019.

<sup>438</sup> Watkins, T. 2012. "Agreement with the US Sees NZ as 'defacto' Ally", *Stuff*, 20 June. Available online at: <http://www.stuff.co.nz/national/7133939/Agreement-with-US-sees-NZ-as-de-facto-ally>, accessed 28 Oct. 2019.

<sup>439</sup> <https://thediplomat.com/2019/06/australia-japan-us-start-down-their-own-indo-pacific-road-in-png/> (accessed 1 Sept. 2019)



engagement with the Pacific, with the three countries joining forces on a liquefied natural gas project in Papua New Guinea, funded by Japan Bank for International Cooperation, the U.S. Overseas Private Investment Corp. and Australia's Export Finance and Insurance Corp. According to Hisao Kodachi, the intention is to offer an alternative to China's Belt and Road initiative.<sup>440</sup> His piece is titled, *Japan, US and Australia begin own 'Belt and Road' in South Pacific*". All these versions of the Indo-Pacific have implications for New Zealand foreign policy, especially given Australia and the United States are two key allies. New Zealand may have to choose whether it adopts a version of the Indo-Pacific that is similar to Australia's, a mix of trade, security, and development interests, or one like the United States, which is a security approach with the aim of hedging China in?

## Conclusion: The way forward

New Zealand's current position on the Indo-Pacific concept is sensible, but only for the short term. It can get away with not taking a strong and possibly controversial position without compromising its economic ties with China and security ties with the United States. However, whether it can sustain this position in the long term is questionable. It will depend on China-United States relations. It will also depend on what New Zealand's allies, in particular Australia does. It will also depend on New Zealand-China relations; is it robust enough for New Zealand to take a position that may appear in line with the United States? In particular, can New Zealand add value to this relationship so that China is not more important to it, than it is to China? Until we find out how these factors will evolve, and these issues addressed, New Zealand's current position is its best option.

## Résumé

La Nouvelle-Zélande devra inévitablement s'engager dans le concept Indo-Pacifique, qu'elle le veuille ou non. La géopolitique de l'Asie et du Pacifique évolue rapidement alors que la Chine recherche des intérêts stratégiques et sécuritaires à la mesure de sa puissance économique mondiale. En réponse, les deux plus proches alliés de la Nouvelle-Zélande, l'Australie et les États-Unis, ont fait de ce concept un élément important de leurs politiques sécuritaire et stratégique. Dans ce climat politique, la Nouvelle-Zélande ne peut que suivre, mais la manière dont elle conceptualise l'Indo-Pacifique reste largement inconnue. Rhétoriquement, la Nouvelle-Zélande a adopté une position quelque peu neutre, acceptant l'importance géopolitique que le concept donne à l'Inde et à l'ordre international fondé sur des règles tout en restant à l'écart des éléments qui semblent défavorables à la Chine. C'est une approche sensée, pour le moment. Cela ne fait aucune différence pour les intérêts de la Nouvelle-Zélande si elle ne s'aligne pas rhétoriquement avec l'Australie et les États-Unis pour le moment. En substance, sa politique associée «Asie-Pacifique» ne diffère pas

---

<sup>440</sup> <https://asia.nikkei.com/Politics/International-relations/Japan-US-and-Australia-begin-own-Belt-and-Road-in-South-Pacific> (accessed 1 Sept. 2019).

de celle de ses alliés, et aussi important que soit le concept pour ces derniers, sa pérennité dans le lexique géopolitique est incertaine. De plus, la Nouvelle-Zélande doit attendre des signaux clairs sur l'orientation des relations entre les États-Unis et la Chine, qu'elles tendent vers la coopération ou les conflits. La Nouvelle-Zélande ne veut pas prendre parti entre son principal allié en matière de sécurité et son principal partenaire commercial. Cependant, on ignore combien de temps la Nouvelle-Zélande pourra maintenir une rhétorique de neutralité, mais trois facteurs joueront un rôle clé : si la relation entre les États-Unis et la Chine se détériore au point où la Nouvelle-Zélande sera forcée de s'aligner davantage sur l'un ou sur l'autre ; si elle peut remplacer la Chine en tant que principale source d'avantages commerciaux économiques ; si elle penche vers la Chine sans englober son partenariat de sécurité en Asie et dans le Pacifique avec les États-Unis. Si la Nouvelle-Zélande doit adopter une position sur l'Indo-Pacifique, les deux derniers facteurs auront une influence. En outre, deux autres facteurs seront critiques : si l'Australie adopte une orientation plus sécuritaire/militaire dans sa version de l'Indo-Pacifique ; comment les États-Unis feront évoluer leur conceptualisation de l'Indo-Pacifique. Compte tenu des tensions actuelles entre les États-Unis et la Chine sur la question des coronavirus, l'approche de la Nouvelle-Zélande devra peut-être bientôt changer.



**Dr. Rudy BESSARD,**  
Chercheur en Science politique / Enseignant : INALCO (Paris)  
et Université Nationale du Vanuatu  
Chercheur-associé : laboratoire GDI, UPF  
et CMRP (Université de Bordeaux)

Le référentiel « environnement » constitue une ressource politique – moyen d'influence dans les rapports de pouvoir – qui se trouve de plus en plus mobilisée par les acteurs des relations internationales, en réponse à des phénomènes dont l'ampleur planétaire est à la fois intégrée aux stratégies militaires, aux narratifs diplomatiques, aux référentiels des institutions internationales<sup>441</sup> et dans les manifestations de l'opinion publique internationale. Le concept d'Anthropocène<sup>442</sup>, qui évoque la modification des conditions écosystémiques dans lesquelles la vie sur la planète s'est développée et dont l'humanité dépend, dépasse le cadre de la seule notion d'*environnement*, car il inclut non seulement les changements climatiques et la perte de biodiversité, mais aussi l'ensemble des transformations environnementales ainsi que la pression des activités humaines sur les ressources naturelles. Le terme s'avère adapté au renouvellement de la pensée anthropologique remettant en cause l'invention sociale du dualisme nature/culture<sup>443</sup>, en considérant le champ du vivant comme une équation globale<sup>444</sup> et interdépendante faisant face au « brutalisme » des sociétés contemporaines<sup>445</sup>.

Les effets géopolitiques de l'Anthropocène se traduisent par des modifications des rapports de force entre puissances et par l'instabilité croissante des paramètres classiques de l'ordre politique et économique mondial post-1945. La vulnérabilité croissante de la puissance américaine en témoigne<sup>446</sup> : vulnérabilité politique et démocratique illustrée lors de l'élection présidentielle du Républicain populiste Donald Trump en 2016 ou du démocrate Joe Biden en 2020, vulnérabilités sociopolitiques

<sup>441</sup> Bigo D., « L'environnement au prisme de l'écologie, du risque et de la catastrophe », in Gemenne F. (ed.), *L'enjeu mondial, L'environnement*, Presses de Sciences Po, 2015, pp. 193-203

<sup>442</sup> Crutzen P., « La géologie de l'humanité : l'Anthropocène », *Ecologie et politique* 1-34, 2007, pp. 141-148. Bonneuil C., Fressoz J.-B., *L'Évènement Anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil, 2013.

<sup>443</sup> Descola P., *Par-delà nature et culture*, Gallimard, 2005.

<sup>444</sup> Morin E., *Penser global. L'humain et son univers*, R. Laffont, 2015.

<sup>445</sup> Mbembé A., *Brutalisme*, La Découverte, 2020.

<sup>446</sup> Valantin J.-M., *Géopolitique d'une planète dérégulée*, Paris, Seuil, 2017.

et militaires internes face aux crises environnementales, apparues par exemple lors de la gestion de la catastrophe naturelle de l'ouragan Katrina en Louisiane, stress hydrique majeur dans l'ouest, infrastructures urbaines des littoraux menacées sur la côte est... La déflagration systémique causée par la pandémie du *Covid-19* confirme à la fois l'aspect crucial de la dimension sanitaire de l'Anthropocène, ainsi que les fragilités et les reconfigurations géopolitiques à l'œuvre dans l'espace mondialisé. La crise du *Covid-19* n'a pas rebattu les logiques géopolitiques à l'œuvre, mais elle a montré à la fois les limites des puissances chinoise (autoritarisme, faible fiabilité de l'information, du matériel et des vaccins proposés, etc.) et américaine (dénî présidentiel sous Trump, accès des citoyens à la santé et à l'hôpital, etc). Si elle n'a pas remis en cause la pertinence du concept Indo-Pacifique, la pandémie a montré des effets paradoxaux. D'une part l'humanité a éprouvé un ralentissement des activités et des émissions de carbone, voire a observé un retour des autres espèces du monde vivant dans un premier temps. Puis, la priorité portée aux enjeux sanitaires et économiques de la crise a éclipsé les enjeux environnementaux (production de matériel de santé ; chômage de masse, reprise du trafic aérien mondial, du tourisme, etc.), sans véritablement saisir cette opportunité pour repenser l'intensité du flux humain. Ainsi, l'impact de l'Anthropocène sur la scène des relations internationales, même s'il n'est pas envisagé de la sorte par les dirigeants des grandes puissances (États-Unis, Chine), entraîne à terme des reconfigurations d'alliances dans la quête des ressources nationales nécessaires pour l'approvisionnement militaire, industriel, sanitaire ou alimentaire.

La reconfiguration stratégique de l'espace Indo-Pacifique<sup>447</sup> en tant que nouveau cadre stratégique, s'effectue en dépit d'interrogations sur sa pertinence géographique, militaire, politique ou institutionnelle, ainsi que sur sa solidité, son aspect conjoncturel ou le risque de figer le monde dans une guerre larvée entre deux camps. Toutefois, le passage du stade du discours politique et de la déclaration diplomatique à l'action politique, économique ou à la coopération militaire est encore en germe. L'appropriation de ce concept par un nombre croissant d'États, dont le Japon et certains membres de l'ASEAN, semble concerner également les acteurs géopolitiques océaniques, davantage enclins à l'approche « *look North policy* », voire à une pratique « *look all over policy* », étant donné l'ouverture globale du champ des relations internationales et la démultiplication des acteurs (États, institutions internationales, organisations régionales, multinationales, fonds de pension, religions, sports, organisations non gouvernementales, etc.) et des partenaires potentiels sur la scène océanique. La maîtrise des mers et des océans, faisant écho au continuum océanique entre terres et mer<sup>448</sup>, présente aussi un intérêt pour les puissances américaine et chinoise, puisqu'elle se trouve à l'origine de la domination des différentes thalassocraties historiquement identifiées. Si les États et territoires océaniques ne représentent pas des acteurs-clés du jeu géopolitique global ni du commerce mondial, ils en sont néanmoins des acteurs à part entière de

<sup>447</sup> Notion héritée de la Guerre froide : la stratégie Indo-Pacifique des États-Unis visait à contrer l'influence de l'URSS dans les océans Indien et Pacifique.

<sup>448</sup> Hau'Ofa E., *Notre mer d'îles [Our Sea of Islands]*, Pacific Islanders Ed., 2013

la communauté internationale, qui s'insèrent dans des réseaux d'alliance, mobilisent des ressources politiques spécifiques en fonction des agendas et des référentiels internationaux, qui « s'accroissent de la plurivocité du monde »<sup>449</sup>.

Ainsi, la prise de conscience de l'importance des enjeux environnementaux tend à modifier la définition des enjeux géopolitiques. En particulier, la géopolitique du Pacifique océanien est impactée par trois dimensions de l'Anthropocène<sup>450</sup> : les changements climatiques, la gestion des ressources naturelles et la contamination de la biosphère. Dans quelle mesure ces mutations environnementales sont-elles intégrées aux stratégies des puissances œuvrant dans la région, ainsi qu'aux diplomaties des acteurs géopolitiques en Océanie ? Étant donné le balancement entre une géographie potentiellement source de vulnérabilité face aux transformations environnementales, mais aussi source de richesses économiques, de nombreux pays océaniques tâchent de tirer leur épingle du jeu sur la scène Indo-Pacifique, sur laquelle se dessine progressivement une confrontation « froide » avec l'alliance de l'arc Indo-Pacifique face à la puissance chinoise.

En considérant le référentiel « environnement » comme une source de *soft power*, c'est-à-dire une ressource politique dans les rapports de force internationaux, les stratégies océaniques s'appuient sur une légitimité géographique et symbolique afin d'élargir leur champ des possibles, en termes diplomatiques, politiques et économiques.

Les effets des transformations environnementales, jusqu'à récemment cantonnés au champ des prévisions en termes de risques stratégiques, manifestent leur présence de façon spectaculaire. Les images du feu relatif aux incendies qui ont ravagé l'Australie ont marqué les esprits dans le monde entier, et ont matériellement impacté un environnement naturel déjà fragile (perte d'un milliard de vertébrés et de mille milliards d'invertébrés)<sup>451</sup>. L'intensification des phénomènes climatiques critiques<sup>452</sup> contribue à la prise de conscience globale du tournant de l'Anthropocène. Certes, les facteurs environnementaux tendent à modifier marginalement la définition des stratégies des puissances, étant donné que leurs rivalités demeurent articulées autour de la quête de ressources au service du développement économique et technologique, quitte à sacrifier la biosphère de l'espace océanien le cas échéant. Néanmoins, plusieurs puissances articulent leurs stratégies en s'appuyant partiellement sur la *ressource politique environnementale*, qui représente un vecteur de légitimité des puissances, davantage en mesure de faire face financièrement et techniquement aux défis environnementaux. En revanche, les États et territoires insulaires du Pacifique sont relativement démunis en apparence, en dépit de fortes capacités humaine de résilience aux changements climatiques<sup>453</sup>.

<sup>449</sup> Lechervy C., « Regard sur les convoitises », in Al Wardi S., Regnault J.-M., Sabouret J.-F. (ed.), *L'Océanie convoitée*. Paris, CNRS Éditions, 2017, p. 34.

<sup>450</sup> Cf. dossier « Le Pacifique en première ligne face au changement climatique », *JSO* 149, 2019.

<sup>451</sup> Cf. Albrecht Glenn, 2020. « Quelles émotions pour sauver la Terre ? », *L'Ecologiste* vol 21-1. »

<sup>452</sup> Merle J., Voituriez B., Dandonneau Y., *Changement climatique. Histoire et enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2016.

<sup>453</sup> Bambridge T., Latouche J.-P., *Les atolls du Pacifique face au changement climatique. Une comparaison Tuamotu-Kiribati*, Paris, Karthala, 2016.

L'émergence des enjeux de l'Anthropocène offre un nouvel échiquier de ressources politiques, afin de renforcer les capacités de puissance des acteurs géopolitiques. Ainsi, face aux tentations hégémoniques, voire aux pratiques écocidaires de certaines puissances, les pays océaniques disposent de ressources politiques environnementales à mobiliser sur la scène internationale, Indo-Pacifique, mais aussi régionale et subrégionale.

## L'appropriation des enjeux de l'Anthropocène dans l'espace Indo-Pacifique

Alors que la confrontation « froide » entre les deux pôles de puissance participe au réajustement des alliances et des stratégies géopolitiques, les changements climatiques, et, plus largement, les effets de l'Anthropocène représentent paradoxalement des opportunités de coopération militaire, politique et économique sur la base d'un référentiel environnemental.

### Anthropocène et entrelacement des stratégies Indo-Pacifique

Devenu un *référentiel* de l'agenda des politiques publiques internationales, les changements climatiques représentent également un *narratif* des diplomaties déployées dans l'espace Indo-Pacifique, et, avec davantage de prégnance dans l'espace océanique, déjà impacté par les conséquences des transformations environnementales.

Depuis les années 2000, la percée asiatique<sup>454</sup> et principalement chinoise<sup>455</sup> dans le Pacifique Sud (financement d'infrastructures, d'équipements nationaux voire souverains, etc.), qui s'est ensuite accéléré a entraîné des réactions tardives des puissances historiquement présentes en Océanie. La stratégie du pivot menée sous la présidence Obama a été affaiblie par le retrait américain du Traité Transpacifique et diverses maladresses sous la présidence Trump (Tourelle, 2019). Dès le début de son mandat en 2021, l'administration Biden semble réinvestir le Pacifique ainsi que les questions environnementales. Qu'il s'agisse du *narratif Indo-Pacifique*, de la « stratégie du diamant de sécurité internationale », ou des routes de la Liberté sur le plan économique et commercial – projet alternatif aux nouvelles Routes de la Soie chinoises –, une alliance protéiforme se dessine autour des États-Unis, du Japon, de l'Inde et de l'Australie face à la présence croissante de la marine chinoise<sup>456</sup>. Le cadre Indo-Pacifique implique alors un positionnement et un continuum sécuritaire par rapport à la nouvelle géostratégie de la puissance chinoise (stratégie de *containment*).

Malgré des interrogations sur la position américaine dans la stratégie Indo-Pacifique en raison d'une perte d'influence dans l'ancienne Asie-Pacifique, la sémantique Indo-Pacifique a été reprise par l'administration Trump en 2017 – l'US INDO-PACIFIC Command a remplacé en 2018 le PACOM-PACIFIC Command. Selon la formule de l'amiral américain Harry Harris, ex-commandant du PACOM, il s'agit d'un

<sup>454</sup> Crocombe R., *Asia in the Pacific Islands: Replacing the West*, Suva, USP, 2007.

<sup>455</sup> Firth S., « The Intensification of China's Pacific Islands Presence » ; Colin S., « La politique de la Chine dans le Pacifique Sud », in Al Wardi *et al.*, op. cit., 2017, pp. 169-180 ; 159-168.

<sup>456</sup> Notamment sur le plan du dialogue stratégique entre ces quatre puissances dans le cadre du *Quadrilateral Security Dialogue (Quad)*.

arc stratégique allant « de Hollywood à Bollywood » (« *from Hollywood to Bollywood, from polar bears to penguins* »)<sup>457</sup>. Cependant, l'armée américaine, en dépit du rapport allergique de la présidence Trump avec les questions environnementales et climatiques, se positionne sur des réponses opérationnelles aux conséquences des changements climatiques, d'autant qu'elle possède de nombreuses infrastructures et bases possiblement affectées par la montée des eaux et la gestion des ressources énergétiques<sup>458</sup>.

Le positionnement micronésien des États-Unis, amenant à considérer l'espace océanien comme un « lac américain » avec une sous-traitance militaire australienne dans l'espace mélanésien et français/néo-zélandais dans l'espace polynésien, est donc réactivé par les ambitions chinoises et celles de nouveaux acteurs dans la région, ce qui met en évidence les mutations géopolitiques de l'espace océanien. Les problématiques environnementales océaniques propres à ces territoires stratégiques doivent par conséquent être simultanément envisagés par les puissances régionales. Ainsi, l'intégration des changements climatiques simultanément dans les stratégies militaires et diplomatiques dans la région est d'autre part mise en lumière par le cas de la France.

La France, qui dispose de la seconde plus vaste Zone économique exclusive (ZEE) après les États-Unis, en particulier au regard des territoires du Pacifique qui y sont rattachés, a opéré un tournant stratégique dans la région Pacifique, en s'appuyant sur la participation diplomatique des autorités de territoires autrefois verrouillés pour raisons stratégiques<sup>459</sup>.

Dans les territoires français du Pacifique, l'armée joue un rôle majeur dans les réponses à la nébuleuse des transformations environnementales. En effet, la réflexion militaire française a intégré le potentiel générateur de crises multiformes des changements climatiques<sup>460</sup> (Bastien, 2015 ; Chardon, 2020)<sup>461</sup>. La Marine française joue un rôle important d'anticipation stratégique de patrouille, de contrôles et de veille en visitant chaque île ; en tenant des registres, qui sont des sources d'informations environnementales empiriques et utiles ; en patrouillant de vastes étendues maritimes en Polynésie française, afin de préserver les ressources hauturières et les thonidés des appétits des bateaux de pêche asiatiques, ou pour porter assistance aux populations océaniques en cas de catastrophe naturelle ou de situation de crise.

À l'instar de sa dimension militaire, les stratégies de la France dans l'espace Indo-Pacifique s'articulent désormais autour d'une diplomatie multimodale<sup>462</sup>, qui inclut les

<sup>457</sup> Mori A., *Geopolitics by Other Means: the Indo-Pacific Reality*, Ledizioni, 2019.

<sup>458</sup> «How the U.S. Navy is responding to climate change», *Harvard Business Review*, 18 août 2017.

<sup>459</sup> Essais nucléaires dans l'archipel des Tuamotu en Polynésie française ; extraction du nickel et base militaire en Nouvelle-Calédonie. Cf. Mohamed-Gaillard S., *L'Archipel de la puissance ? La politique de la France dans le Pacifique Sud de 1946 à 1998*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2010.

<sup>460</sup> Bastien A., « La défense face aux défis du dérèglement climatique », in Gemenne F. (ed.), *op. cit.*, pp. 215-226.

<sup>461</sup> Par exemple, l'armée française, en collaboration avec l'armée américaine, a organisé un séminaire international « Défense et Changement climatique » à Tahiti en juin 2016.

<sup>462</sup> Lechervy C., « L'intégration régionale de la France dans le Pacifique océanien : une diplomatie multimodale », *JSO* 140, 2015, pp. 105-121. Voir aussi Gomart T., « La diplomatie française selon Emmanuel Macron » ; Coutansais C., « L'empire maritime français. Enjeux et défis » ; Courmont B., « La France, puissance asiatique ? », *Diplomatie. Affaires stratégiques et relations internationales* 44, dossier *Géopolitique de la France*, 2018, pp. 44-47 ; 37-39 ; 63-66.



enjeux de la francophonie<sup>463</sup> et l'intégration régionale des collectivités. L'intégration de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française au Forum du Pacifique en 2015 – et de Wallis-et-Futuna comme membre-associé – illustre la consécration des résultats de cette diplomatie environnementale. Lors du processus conduisant à la COP 21, la mobilisation diplomatique de la ressource environnementale par la France a entraîné à la fois une meilleure intégration des territoires français dans les organisations régionales océaniques<sup>464</sup>, mais aussi une configuration « gagnant-gagnant » appliquée aux relations entre l'État et les territoires<sup>465</sup>. En effet, ce fut l'opportunité de faire émerger un nouveau modèle de coopération entre Nouméa, Papeete, Paris et Bruxelles (en tant que PTOM)<sup>466</sup>. La thématique des changements climatiques apporte la nécessité d'une horizontalité de la gouvernance face à des phénomènes complexes et transversaux, qui peut parallèlement aider à rendre moins verticales les relations « post-coloniales »<sup>467</sup> entre le centre et ses périphéries.

### **Le défi environnemental face à la multiplication des acteurs de la géopolitique océanique**

La reconfiguration environnementale des luttes larvées et des coopérations entre puissances « historiques » présentes et opérant dans le Pacifique procède aussi de la démultiplication des acteurs géopolitiques en Océanie : les acteurs asiatiques en quête de ressources matérielles et symboliques, les acteurs externes à la zone Indo-Pacifique et les acteurs privés (multinationales, milliardaires, ONG, Églises, etc.).

L'environnement comme référentiel de la politique « Pacifique » de l'Union européenne renforce la représentation d'un acteur dynamique sur le sujet, par exemple lors des négociations maritimes internationales. Les relais « périphériques » de l'UE et de leurs États-membres, les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) dans le Pacifique, sont appuyés par l'OCTA, qui joue un rôle de sensibilisation et d'accompagnement sur la question environnementale en général, sur les changements climatiques, la gestion durable des océans et la promotion des énergies renouvelables dans les PTOM, domaines d'action classés dans les priorités de l'organisation internationale. Le rôle moteur de l'UE sur l'évolution des mentalités collectives et « internationales » appuie la prise de conscience des enjeux des changements climatiques, en tant que référentiel interne et externe.

L'avènement des puissances asiatiques dans le Pacifique, marqué par le développement des politiques océaniques de la Chine voire de Taïwan (reconnaissance diplomatique par la diplomatie du « carnet de chèques », volet militaire, pêche, ressources naturelles), mais aussi du Japon, de la Corée du Sud voire

<sup>463</sup> Montenay Y., « La redécouverte de la francophonie et de ses enjeux », *Diplomatie* 44, op. cit., 2018, pp. 13-16.

<sup>464</sup> Bessard R., Mrgudovic N., L'intégration régionale autour des territoires français du Pacifique, *Journal de la Société des Océanistes (JSO)* 140-1, 2015, 121 p.

<sup>465</sup> Bessard R., « From "Climate Change" to "Ecological Transition" : the Strategic Mobilization of Environmental Political Resources in the French Pacific Territories », in Lavorel S. (ed.), *Les stratégies françaises dans le Pacifique Sud face aux changements climatiques*, IRD/ Université Grenoble, 2020 (à paraître).

<sup>466</sup> Lechervy C., « L'Union européenne et l'insertion régionale des territoires français du Pacifique », in Al Wardi S. et al., op. cit., 2017, pp. 295-308.

<sup>467</sup> Cf. Regnault J.-M., *La France, l'ONU et les décolonisations tardives. L'exemple des terres françaises d'Océanie*, PU Aix-Marseille, 2013.

désormais du Vietnam ou de la Thaïlande. La stratégie océanienne de l'Indonésie<sup>468</sup> (répondant à la situation critique en Papouasie occidentale par diverses initiatives), s'accompagne d'incursions d'acteurs du monde arabo-musulman dans le jeu océanien, qui s'inscrivent souvent dans les thématiques du développement durable et de la transition énergétique<sup>469</sup>.

Concernant la politique chinoise, le « Partenariat stratégique » mis en place en 2014 entre la Chine et les États du Pacifique Sud portait sur les volets économique, commercial, militaire et technologique ; ce qui s'est traduit par un accord de coopération de défense avec Fidji. Davantage que des réalisations militaires, c'est véritablement le pouvoir économique de la Chine qui représente un fort levier géopolitique dans les rapports de force avec les acteurs géopolitiques en Océanie. Ainsi, malgré la réflexion stratégique apportée par le *Livre Blanc* de la politique étrangère australienne, intitulé « Une Australie souveraine et indépendante », l'Australie reste liée par plusieurs accords économiques bilatéraux avec la Chine, qui absorbe un tiers des exportations australiennes, notamment dans le domaine minier. Le revirement de la position officielle de bienveillance australienne vis-à-vis de son partenaire chinois s'est traduit par des échanges diplomatiques et économiques durcis par plusieurs affaires d'espionnage, mais aussi par la demande d'une enquête internationale par l'Australie au sujet des origines toujours « inconnues » du *Covid-19*.

La reconfiguration du paysage géopolitique océanien, marqué par les mouvements stratégiques de l'espace Indo-Pacifique, s'imprègne des enjeux de l'Anthropocène. Dès lors, la mobilisation de la ressource politique environnementale par les acteurs stratégiques en Océanie amène de nouveaux enjeux de coopération qui développent ou renforcent les leaderships sur les sujets environnementaux dans la région.

## **Une mobilisation variable de la ressource politique environnementale par les acteurs de la géopolitique océanienne**

Dans un espace océanien en première ligne des conséquences de l'Anthropocène, la ressource politique environnementale peut s'avérer un outil intéressant dans l'appui aux dynamiques de leadership régional et subrégional, au regard des exemples de la Polynésie française et de la Nouvelle-Zélande. Toutefois, de nombreuses contradictions subsistent entre le développement de référentiels environnementaux, la mobilisation politique discursive, face à certaines pratiques écocidares, mettant en exergue les décalages entre le temps du politique et celui de la biosphère.

### **Une ressource politique support du leadership régional et subrégional**

<sup>468</sup> Lechervy C., « L'Indonésie à la recherche d'un partenariat renforcé avec les États et territoires insulaires du Pacifique » ; « Indonésie-Océanie. Les effets contradictoires de la convoitise », in Al Wardi *et al.*, *op. cit.*, 2017, pp. 251-260 ; 509-514.

<sup>469</sup> Lechervy C., « Du Maroc aux Émirats Arabes Unis : les ambitions diplomatiques du monde arabo-musulman vis-à-vis de l'Océanie », in Al Wardi *et al.*, *op. cit.*, 2017, pp. 323-338.

Bien qu'en perpétuelle réforme, l'architecture régionale océanienne présente des échelles et des niveaux diplomatiques contrastés de mobilisation de la ressource politique environnementale, en fonction des degrés de souveraineté, de puissance mais aussi de sensibilité écologique.

Ainsi, alors que la Nouvelle-Calédonie développe une diplomatie régionale axée sur l'économie, le commerce et la culture, tout en étant un point d'interrelation important avec le territoire de Wallis-et-Futuna, la Polynésie française porte davantage le référentiel environnement dans le développement récent de sa diplomatie océanienne. La diplomatie de la Polynésie française, ou plutôt des présidents polynésiens, a été développée par le président Gaston Flosse dans les années 1980<sup>470</sup>. Ancien secrétaire d'État au Pacifique Sud (1986-1988), il a contribué à une meilleure insertion de la Polynésie française dans l'espace océanien et dans la sous-région polynésienne, ainsi qu'à travailler à améliorer une image alors dégradée de la France dans la région<sup>471</sup>, en apportant notamment de l'aide à ses voisins en cas de catastrophe naturelle (avec l'aide de la France). Cet héritage diplomatique, repris désormais par son « fils politique » Édouard Fritch<sup>472</sup> dans un registre relationnel davantage océanien, s'inscrit dans une approche à la fois culturelle et environnementale. Demandant l'adhésion comme membre à part entière de la Polynésie française au Forum du Pacifique, le président polynésien s'est attaché à montrer les liens culturels qui unissent la Polynésie française à l'Océanie :

*Comme chacun d'entre vous, je suis un Océanien. En tant que tel, je suis profondément attaché aux valeurs océaniques, avec un fort sentiment d'appartenance à la famille du Pacifique*<sup>473</sup>.

D'autre part, Tahiti s'impose de plus en plus comme un pôle subrégional, qui a notamment joué un rôle moteur sur les déclarations internationales relatives aux changements climatiques et à la protection de l'océan. L'activité diplomatique polynésienne – au sein de la diplomatie française – sur ces thématiques environnementales a renforcé son poids au sein du Groupe des Leaders Polynésiens (GLP)<sup>474</sup>. Ce travail diplomatique polynésien met en lumière le « réveil politique des Polynésiens »<sup>475</sup>, à l'aune de la mobilisation de la ressource politique environnementale, qui permet de fait une intégration croissante dans les rouages des institutions et organisations régionales et internationales<sup>476</sup>.

<sup>470</sup> Bessard R., *Pouvoir personnel et ressources politiques. Gaston Flosse en Polynésie française*, thèse de science politique, sous la direction du Pr. D. Bourmaud, université de Pau, 2013, 810 p.

<sup>471</sup> Mrgudovic N., *La France dans le Pacifique Sud. Les enjeux de la puissance*, Paris, L'Harmattan, 2008.

<sup>472</sup> En tant que vice-président de la Polynésie française, E. Fritch s'occupait des relations diplomatiques régionales lors de l'organisation du sommet France-Océanie tenu à Tahiti en 2003, travaillant déjà à établir des liens avec la famille océanienne.

<sup>473</sup> 46ème session du Forum du Pacifique tenu à Port-Moresby, septembre 2015.

<sup>474</sup> À l'approche de la COP 22 tenue au Maroc, et un an avant la Conférence sur l'Océan de 2017, le GLP a adopté la Déclaration sur l'Océan, *Te Moana o Hiva*, le 29 juin 2016 à Tahiti, jour de la fête de l'autonomie.

<sup>475</sup> Lallemand-Moe H. R., "The Polynesian political awakening in response to climate change", *Interdisciplinary Perspectives on Equality and Diversity* 4-1, 2018.

<sup>476</sup> La Nouvelle-Calédonie est membre de l'UNESCO, de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'organisation internationale de la Francophonie, au sein de laquelle elle est le deuxième membre océanien avec le Vanuatu.

Par ailleurs, l'affirmation du leadership de la Nouvelle-Zélande en matière environnementale sur la scène polynésienne, océanienne et mondiale a été illustré dans plusieurs domaines faisant référence à l'Anthropocène en dépit d'un bilan carbone impacté par l'élevage et la production laitière. L'idée de faire du vivant un sujet de droit et d'intérêts communs – déjà évoquée par Michel Serres dans *Le contrat naturel* en 1990 – contribue aux problématiques fondamentales de l'Anthropocène, et qui fait également sens pour de nombreuses cultures océaniques. Le fleuve néo-zélandais Whanganui a en effet obtenu le statut de personne légale en 2012, suivant une voie similaire malgré un contexte géographique différent, de l'Équateur en 2008 (droits légaux reconnus à l'ensemble des montagnes, rivières et terres) ou de la Bolivie en 2009 (inscription dans le Préambule de la constitution, puis adoption d'une loi « sur les droits de la Terre Mère »).

Le cas néo-zélandais pourrait être amplifié dans une autre forme juridique pour s'appliquer à l'océan, voire dans un premier temps à l'océan Pacifique, qui deviendrait un sujet de droit, une entité légale. Le chemin vers cette utopie juridique à concrétiser est compliqué, mais il permet de transcender les problématiques classiques pour essayer d'apporter des solutions transversales aux effets de l'Anthropocène. Le leadership politique aux accents transformationnels<sup>477</sup> de la Première ministre Jacinda Ardern dans le champ environnemental s'est traduit par le vote d'une loi zéro carbone en 2050, devenant le premier pays au monde à adopter un tel dispositif juridique. En 1987, le pays se déclarait déjà premier pays au monde à être un territoire totalement « dénucléarisée », civilement et militairement. Le *soft power* néo-zélandais s'appuie par conséquent sur la ressource politique environnementale afin d'améliorer sa présence sur la scène mondiale et son leadership dans l'espace régional océanien. Ce que confirme la Première ministre Ardern en analysant la stratégie géopolitique de son pays :

There's probably a tendency to view power... to be either based on size or the size and power of your economy. I think New Zealand's strength has always been using our voice on the issues that matter, and we've been consistent on it. There is power in that<sup>478</sup>.

Par exemple, la Nouvelle-Zélande, avec le Premier ministre fidjien Franck Bainimarama, a activement participé à l'élaboration de l'Accord sur le Changement climatique, le Commerce international et la Durabilité lors de la 74<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2019.

Malgré tout, de nombreuses contradictions subsistent entre les narratifs diplomatiques environnementaux et la lente mutation des pratiques portant atteinte à la biosphère en Océanie.

## **Perspectives paradoxales des pratiques politiques de l'Anthropocène**

<sup>477</sup> Bessard R., « Les transformations du politique : leaderships et question environnementale en Polynésie française », *JSO* 140-1, 2015, pp. 89-104.

<sup>478</sup> *The Guardian*, 18 août 2018.

Les puissances de l'espace Indo-Pacifique sont confrontées à de sérieux défis environnementaux. Outre les questions de pollution interne (air, eaux fluviales, etc.), la trace anthropocénique de la Chine en Océanie reste difficile à déterminer en dehors des aspects commerciaux traçables<sup>479</sup>. En Indonésie, dotée de conséquentes richesses minières, la déforestation, la surpêche (des requins notamment) ou la pollution d'un des fleuves les plus contaminés au monde, le Citarum (situé à Java, long de 300 km, avec cinq millions d'habitants dans la région) apparaissent comme autant d'exemples qui réduisent la portée de la mise en avant de thématiques environnementales sur la scène internationale.

Ainsi, la projection de puissance de l'Australie est affaiblie par les risques et les effets des crises environnementales sur son territoire (incendies, gestion de l'eau, pollution de la Grande barrière de corail, chute de la biodiversité, coûts environnementaux de l'industrie minière, etc.).

Alors que ces puissances font parfois difficilement face aux premiers effets des crises environnementales, les acteurs océaniques ne développent pas seulement des stratégies éparses d'*institutional shopping*, mais présentent des stratégies collectives à l'efficacité éprouvée sur les sujets climatiques, afin d'établir des coopérations ou des partenariats qui soient en mesure d'apporter une aide matérielle, technique ou financière<sup>480</sup>. Une réponse océanique face aux défis des changements climatiques et de la protection de l'océan au niveau international se trouve par exemple dans la création du groupe PSIDS (*Pacific Small Islands Developing States*) ainsi que dans le travail diplomatique effectué au niveau subrégional<sup>481</sup>. En dépit de critiques portant sur certaines formes d'instrumentalisation de la thématique du réchauffement climatique et de l'élévation du niveau de l'océan potentiellement réductrice de souveraineté<sup>482</sup>, les acteurs océaniques s'ajustent aux politiques des États œuvrant en Océanie à partir des thématiques des économies « verte » et « bleue », certes vagues, mais consensuelles entre les champs politique et économique.

L'économie verte (*green economy*) constitue un axe important du Programme pour l'Environnement des Nations unies, présenté comme une alternative au modèle économique dominant. Elle est présentée comme inclusive, source de bien-être et d'équité sociale, en réduisant les risques et les impacts environnementaux. La « climatisation du monde »<sup>483</sup> s'applique d'ailleurs au domaine des relations internationales, au sein desquelles les instruments de gouvernance environnementale demeurent malgré tout dépendants des niveaux d'échelle<sup>484</sup>. L'économie bleue, en déclinaison de l'économie verte<sup>485</sup>, s'applique aux activités

<sup>479</sup> Colin S., *op. cit.*

<sup>480</sup> Lallemand-Moe H. R., « Les petits pays insulaires du Pacifique face aux changements climatiques », *Politique étrangère* 84-3, 2019.

<sup>481</sup> Ourbak T., Quinquis B., Cristofari C.-F., « L'Océanie, championne de la lutte contre les changements climatiques sur la scène internationale », *JSO* 149-2, 2019, pp. 211-221. Carter G., « Establishing a Pacific Voice in the Climate Change Negotiations »; Goulding N., « Marshalling a Pacific Response to Climate Change »; Manoa F., « The New Pacific Diplomacy at the United Nations: The Rise of the Pacific Small Islands Developing States », in Fry G., S. Tarte (ed.), *The New Pacific Diplomacy*, ANU, 2015.

<sup>482</sup> Gay J.-C., « Réchauffement climatique : l'instrumentalisation des îles », *L'Espace Géographique* 43-1, 2014.

<sup>483</sup> Dahan A., « La climatisation du monde », *Esprit* 75-86, 2018, pp. 75-86.

<sup>484</sup> Compagnon D., « Réalité multiscale et articulations multinationales dans la gouvernance environnementale globale », in Gemenne F. (ed.), *op. cit.*, pp. 127-135.

<sup>485</sup> Dans un sens différent de la proposition de G. Pauli : *L'économie bleue 3.0.*, Les Nouvelles Ed. Caillade, 2017.

socio-économiques gravitant autour de l'océan, de la mer et du littoral (tourisme, *bluetech*, pêche, aquaculture durable, énergies marines renouvelables, énergie thermique des mers, clusters maritimes, pôles d'innovation, hydrographie, recherches médicales, pharmacologiques). La promotion de ce type d'économies présentées comme compatibles avec les mutations environnementales constitue une ressource politique adéquate, qui se manifeste par exemple au niveau des technologies marines, participant à la fois du *hard* et du *soft power* en tant que vitrine française dans l'espace Indo-Pacifique.

D'une manière moins formelle, les appétits pour l'économie « grise », amplifiés par la révolution technologique<sup>486</sup>, restent sous-jacents, dans l'attente des résultats des phases d'exploration et surtout des capacités techniques d'exploitation des fonds marins à fort potentiel économique, augurant de nouvelles menaces environnementales pour la préservation de la biodiversité marine. Ce problème classique des relations internationales – l'articulation entre le respect du droit international et les pratiques des États – se retrouve dans l'Autorité Internationale des Fonds Marins (AIFM), institution internationale en charge des fonds marins, et donc au cœur de nouveaux enjeux sous-marins de l'économie minière. Le poids des États, qui en sont les acteurs essentiels, montre la fragmentation de la gouvernance des océans, avec un système de patronage manquant de transparence. La mission de l'AIFM fait mention de la promotion du commerce international, de la paix et d'un accès équitable aux ressources, mais ne fait pas mention de la protection de l'environnement.

Sur la question de l'océan, une ressource politique mobilisée par les dirigeants océaniques, outre les travaux de la plate-forme Océan-Climat issue de la COP 21 et des Accords de Paris en 2015, le travail amorcé pour un accord international sur la Haute-mer définissant les règles pour la gouvernance au-delà des zones sous juridiction nationale reste au stade des négociations. En pratique, une seule entreprise représente 40 % des activités en haute-mer (incluant l'extraction), illustrant un futur cadrage juridique qui pourrait être une source de protection pour l'océan et les petits pays insulaires du Pacifique. Dans une approche ambitieuse, le débat sur le régime de droit commun de l'océan devient prégnant<sup>487</sup>. La reconnaissance de l'ensemble des mers et des océans comme un *bien commun* de l'humanité, et pas seulement comme un patrimoine commun, reprendrait le projet des pères fondateurs de la convention de Montego Bay, fondatrice du droit international de la mer<sup>488</sup>. De fait, le contexte de l'Anthropocène pose la question de la mise en œuvre du droit international de l'environnement par les États les plus puissants et de la création de nouveaux outils juridiques contraignants, de sorte que les pays océaniques puissent revendiquer et exercer leurs droits de façon effective, dans un

<sup>486</sup> Pitron G., *La guerre des métaux rares. La face cachée de la transition énergétique et numérique*. Préface d'H. Védrine, Les Liens qui Libèrent, 2018.

<sup>487</sup> David V., « La nouvelle vague des droits de la nature. La personnalité juridique reconnue aux fleuves Whanganui, Gange et Yamuna », *Revue Juridique de l'Environnement (RJE)* 3-42, 2017, pp. 409-424 ; « La lente consécration de la nature, sujet de droit », *RJE* 3-37, 2012, pp. 469-485.

<sup>488</sup> Pour les fonds-marins, la même idée verrait le passage des fonds marins d'un statut *res nullius* à un statut *res communis*, au-delà de l'espace des juridictions nationales.

cadre politique et juridique qui répond à l'urgence des défis. Les pays océaniques n'hésitent plus à répondre aux « grands » de la scène Pacifique, ainsi qu'en attestent leurs échanges difficiles et critiques vis-à-vis des positions de l'Australie (défense de sa production/exportation de charbon) et des États-Unis (scepticisme relatif à la réalité des changements climatiques) lors du Forum du Pacifique tenu en août 2019 à Papeete (Tahiti). Le Vanuatu a également menacé les compagnies pétrolières et charbonnières d'actions devant la justice internationale pour réclamer une « justice climatique » en raison des pollutions sciemment produites<sup>489</sup>.

Outre leurs aspects géopolitiques et politico-juridiques, les « politiques de l'océan » sont socialement, culturellement et économiquement nécessaires à l'échelle planétaire. En Océanie, elles sont spécifiquement cruciales, tant l'océan structure les pratiques et les représentations des sociétés océaniques<sup>490</sup>.

Avec les possibilités de coopération économique et technique ou les innovations juridiques, la mobilisation de ressources politiques symboliques<sup>491</sup> est quelquefois décisive dans le cadre géopolitique<sup>492</sup>. Le poids de la mobilisation de ressources politiques émotionnelles sur les thématiques relatives au « vivant » fait sens dans l'espace océanique. Les sociétés connaissent des mouvements parfois plus rapides que ceux de leurs élites politiques en direction de la transition écologique, étant directement confrontés aux enjeux quotidiens de l'Anthropocène<sup>493</sup>. Dans ce contexte anthropocénique, la nécessité d'une métamorphose démocratique par l'évolution des leaderships, des représentations, des valeurs et des pratiques politiques, apparaît incontournable face à la crise planétaire du vivant.

## Abstract

As the Anthropocene represents a heuristic way of understanding and explaining at the same time climate change, loss of biodiversity, multiform pollutions and biosphere various degrees of contamination and ecocide activities, it appears interesting to confront its manifestations to the geopolitical field. In the Indo-Pacific space, despite the international policies of major strengths as United States, China or Australia that contribute to the biosphere degradation, environment tends to be used as a political resource. The environmental political resource is mobilized through climate change diplomatic narratives, green or blue economy approach or integrated in the military strategies. In Oceania, this political resource aims at supporting or improving regional or subregional leadership, as the New Zealand or French Polynesia examples illustrate the potentiality of the environmental soft power political resource. Though, the multiplication of geopolitical actors on the Oceanian scene which also relies on natural resources lust (fisheries, raw materials, etc.) appears in contradiction with climate change issues and more widely, with the

<sup>489</sup> *Les Echos*, 23 novembre 2018.

<sup>490</sup> Hau'Ofa E., *The Ocean in Us, The Contemporary Pacific* 10-2, University of Hawai'i Press, 1998, pp. 392-410.

<sup>491</sup> Bessard R., « Leadership et ressources émotionnelles de Gaston Flosse à Tahiti », in Faure A., Négrier E. (ed.), *La politique à l'épreuve des émotions*, PU Rennes, 2017, pp. 84-90.

<sup>492</sup> Moisi D., *Géopolitique des émotions : comment les cultures de peur, d'humiliation et d'espoir façonnent le monde*, Flammarion, 2008.

<sup>493</sup> Bessard R., « From Climate Change... », *op. cit.*



Anthropocene context. However, multiscale cooperation and collective Oceanian strategies are emerging, while environment international law, legal innovations or emotional political resources tend to confront the slow political time with the urgency of the Anthropocene effects.





Le président de la République, Emmanuel Macron, a précisé, le 5 mai 2018, à Nouméa que « l'Indo-Pacifique est au cœur du projet français parce que nous y sommes et parce que cette région du globe est en train de vivre un basculement profond »<sup>494</sup>. Basculement entraîné par la puissance de la Chine et donc, ajoute-t-il, en Australie, le 6 mai 2018, « si nous voulons être vus et respectés par la Chine en tant que partenaires égaux, nous devons nous organiser ». Cet axe est ainsi destiné à répondre aux nouveaux défis mondiaux face à la Chine ; autrement dit, exister dans le nouvel ordre mondial.

Ce changement radical d'analyse géostratégique apporte un narratif puissant et une nouvelle vision du monde<sup>495</sup>. C'est, dit le président de la République, une « refondation de l'ordre mondial »<sup>496</sup>.

La France défendra ses intérêts diplomatiquement et, s'il le faut, militairement. D'ailleurs, Christian Lechervy rappelle que le « concept de l'Indo-Pacifique a été initié au départ par des stratèges militaires ». Ce sont des militaires qui, lors d'un colloque au Sénat, ont insisté sur l'importance nouvelle de l'Océanie<sup>497</sup>.

Le président de la République insiste sur cet « axe Paris-New Delhi- Canberra qui se prolonge de Papeete à Nouméa et à travers tous nos territoires » qui devra permettre « de construire sur le plan géopolitique la neutralité de cet espace Indo-Pacifique »<sup>498</sup>. Neutralité n'est pas endiguement. Et la France répond sur le terrain Indo-Pacifique parce qu'elle possède des collectivités, véritables porte-avions des intérêts nationaux. Le terrain est étendu : 62,3% de la ZEE française est dans le Pacifique avec 43% pour la seule Polynésie française<sup>499</sup>. Mais l'intérêt pour ces territoires français du Pacifique n'est pas nouveau. Victorin Lurel, ancien ministre des Outre-Mers, expliquait déjà en 2013 que le « Pacifique est certainement l'un

<sup>494</sup> [www.elysee.fr](http://www.elysee.fr)

<sup>495</sup> Lechervy C., « La France et le concept d'Indo-Pacifique », *Revue Politique étrangère*, n°3, 2019, p. 23 et s.

<sup>496</sup> Discours du président de la République à la conférence des ambassadeurs, 27 août 2018, disponible sur : <[www.elysee.fr](http://www.elysee.fr)>.

<sup>497</sup> « La France dans le Pacifique : quelle vision pour le XXI<sup>e</sup> siècle ? ». Colloque au Sénat du 17 janvier 2013, Rapport d'information Sénat, n° 293, Paris, 2013.

<sup>498</sup> Discours d'Emmanuel Macron sur la Nouvelle-Calédonie, Nouméa, 5 mai 2018.

<sup>499</sup> Lechervy C., « La France : une politique extérieure en phase avec une « Pacificité » polymorphe », *Revue Juridique, Politique et économique de Nouvelle-Calédonie*, n°25, p. 50.

des lieux géostratégiques où se jouera en grande partie le destin du monde au XXI<sup>e</sup> siècle »<sup>500</sup>. Il rappelait que c'est grâce aux trois collectivités françaises que la France est une puissance océanienne. Ainsi, dans cette région « qui va orchestrer la marche du monde en ce XXI<sup>e</sup> siècle », promet-il, « la France entend y prendre toute sa place, en coopération étroite avec ses alliés, pour le plus grand profit des Calédoniens, des Polynésiens et des Wallisiens ».

Incontestablement, la France est depuis près de deux siècles une puissance du Pacifique. Certes, la période des essais nucléaires a isolé la France mais depuis, elle est membre des institutions régionales et coopère avec tous les États du Pacifique Sud.

Avec le Président Macron, le narratif est passé de l'Asie-Pacifique à l'Indo-Pacifique et ce en présence des dirigeants calédoniens et polynésiens. Mais à regarder de plus près, quelle a été la marge de manœuvre des peuples autochtones dans ce « Grand jeu », terme cher à Rudyard Kipling ? Lorsque je pose la question à un ancien président de l'assemblée de Polynésie française proche de la majorité actuelle, il répond clairement : « avons-nous le choix ? »<sup>501</sup>.

Mais nous commencerons notre analyse au préalable par l'océanité de la France, qui peut être débattue à la fois à l'extérieur et à l'intérieur. Nous verrons ensuite comment les Polynésiens ont vécu ce nouvel impératif qui leur est imposé. Puis quels sont les avantages ou non à participer à ces différentes stratégies et enfin, nous terminerons par l'analyse originale du président de la Polynésie qui se situe à la fois sur les Routes de la Soie et dans l'axe Indo-Pacifique : la Polynésie a ici un narratif différent de celle de la République, chacun ayant une analyse et des intérêts propres.

## I/ La France est-elle océanienne ?

Si la France est juridiquement océanienne, est-elle vue comme une puissance de l'Indo-Pacifique par les autres puissances ? En effet, la reconnaissance de la France « *dans sa pacificité* » a été difficile, « la renvoyant à un statut de puissance « extérieure » »<sup>502</sup>. Il faut dire aussi que l'on retrouve ce sentiment à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la Polynésie. Posons la question clairement : La France est-elle vraiment océanienne ?

### - 1/ À l'extérieur

Paul de Deckker confirmait que « La France a longtemps été jugée, à Canberra comme à Wellington, comme une intruse dans un lac à vocation anglo-saxonne »<sup>503</sup>. Pour ce spécialiste de l'Océanie, le Forum des îles du Pacifique était devenu « le fer de lance contre la présence de la France dans le Pacifique ».

<sup>500</sup> Victorin Lurel, Discours de clôture du colloque du Sénat cité plus haut, p. 133.

<sup>501</sup> Entretien avec Philip Schyle, maire d'Arue et ancien président de l'assemblée de la Polynésie française, le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

<sup>502</sup> Lechervy C., « La place des Outre-mer océaniens dans la politique Indo-Pacifique de la France », *Revue Défense Nationale*, n°823, octobre 2019, Paris, p. 1.

<sup>503</sup> De Deckker, P., « Le Pacifique : à la recherche du développement dans un espace émiétté », *RFAP*, 2002, n° 101, pp. 157-168.

Peter Brown a largement détaillé ces crises entre l’Australie et la France dues aux essais nucléaires puis aux tensions entre les communautés en Nouvelle-Calédonie<sup>504</sup>. Il a rappelé que c’est l’Australie qui pousse le Forum des îles du Pacifique dans sa démarche de réinscrire la Nouvelle-Calédonie dans la liste des pays à décoloniser, ce qui provoquera l’expulsion du consul d’Australie de Nouméa. Pour la Nouvelle-Zélande, c’est l’affaire du *Rainbow Warrior* en 1985 puis la reprise des essais nucléaires en 1995 qui enveniment les relations avec la France. Bastien Vandendyck ajoute que « le conflit néo-calédonien va même s’internationaliser, puisque le Vanuatu se range au côté des indépendantistes », donnant une voix internationale au FLNKS et véhicule ainsi « l’image d’une France colonisatrice »<sup>505</sup>. Mais, ajoute-t-il, après l’accord de Nouméa et la fin définitive des essais nucléaires, à la fin des années 90, la France intègre cet espace océanien non sans susciter encore une certaine méfiance. Dès lors, le discours de la France évolue en ne se présentant plus « comme une puissance *du* Pacifique sud mais comme une puissance *dans* le Pacifique Sud »<sup>506</sup>.

Avec vraiment le consentement de tous ? Suite à la déclaration du ministre de la Défense, Yves Le Drian, qui affirmait le 2 juin 2013 que « La France se considère comme une puissance de cette région, car elle y a des territoires et une population », la Chine et la Russie se sont montrées dubitatives<sup>507</sup>. L’amiral Chinois Li Ji a même précisé que « pour nous, la France c’est en Europe ». Il faudra convaincre bien au-delà du Pacifique Sud et donc construire ou affirmer son océanité.

### Comment ? Par une mise en scène et une activation des symboles politiques.

La France va à la fois se servir des territoires pour s’affirmer en Océanie tout en donnant à ses territoires un rôle régional important. Outre le nouveau récit, cette nouvelle politique va se faire avec une mise en scène bien élaborée : lors du sommet France-Océanie, le 26 novembre 2015 à Paris, avant le sommet de la COP21, le président de la République a reçu isolément les dirigeants océaniens. En effet, il a convié séparément les responsables Mélanésiens, Polynésiens et Micronésiens en présence, tour à tour, des dirigeants calédoniens et polynésiens (le président polynésien et le président de l’assemblée de Wallis et Futuna). Dans chaque groupe mélanésien et polynésien, c’est le représentant français de chaque groupe qui reçoit et parle. Le président É. Fritch s’est exprimé à la fois en tant qu’exécutif polynésien mais aussi comme porte-parole du groupe GLP (Groupe des Leaders Polynésiens).

Autre exemple, c’est accompagné des élus français d’Océanie française (les présidents de Nouvelle-Calédonie et Polynésie française ainsi que les élus de Wallis et Futuna) que le président François Hollande s’est rendu en Australie pour la première

<sup>504</sup> Brown P., « La France vue d’Australie, une vieille histoire en mutation », *Revue Outre-Terre*, 2012/3, n° 33-34, pp. 391-397. DOI 10.3917/oute.033.0391, p. 392.

<sup>505</sup> Vandendyck B., « Pacifique océanien : un nouvel élan pour l’influence française ? », *Revue internationale et stratégique*, 2019/1, n° 113, p. 4.

<sup>506</sup> Trémon A.C., *Un consulat de Chine dans la France d’Outre-mer*, revue « Critique Internationale », Presse de Science Po, n° 42, 2009/1, p. 133.

<sup>507</sup> Al Wardi S., « Un peuple divisé ou les relations internationales dans le monde polynésien », *Revue « Journal de la Société des Océanistes »*, n° 140, 2015-1, Paris, CNRS et CNIL, p. 86.

visite d'un président de la République française. La France est alors océanienne et les Océaniens français sont libres de tisser des liens dans le Pacifique.

En fait, depuis J. Chirac, le discours d'intégration régionale est le même. Il s'agit de permettre aux Calédoniens et Polynésiens de mettre en place des relations internationales dans la région, relations qui ne pourront être à terme que bénéfique pour la France. Le Président Chirac confirme cette liberté nouvelle au sommet France-Océanie de juillet 2003 à Papeete.

La Polynésie avait déjà des relations avec ses voisins dans notamment le Groupe des Leaders Polynésiens (GLP) et le Groupe des Parlementaires Polynésiens (GPP)<sup>508</sup> puis en intégrant le Forum des îles du Pacifique le 10 septembre 2016<sup>509</sup>. Avant la COP 21 à Paris, le président Fritch avait réuni le GLP à Tahiti et adopté la « Déclaration de Taputapuatea sur le changement climatique ». Certes, le président de la Polynésie a obtenu, en mai 2016, l'assurance que le Gouvernement français soutiendra la candidature polynésienne au FIP, cette adhésion d'un territoire non-souverain ne pouvant se réaliser sans l'autorisation de la France. Dans le même temps, É. Fritch a informé de son intention de se rendre à New York à l'ONU pour prendre en main la question de la décolonisation et ne pas laisser les indépendantistes polynésiens seuls à la manœuvre. Théoriquement, car la France a du mal à laisser ses territoires gérer comme ils l'entendent leurs relations internationales.

Ainsi, il a fallu aux différents présidents de la République assurer par un récit extérieur la fameuse « pacificité » de la France.

## - 2/ À l'intérieur

La Polynésie française est une ancienne colonie et à ce titre dispose d'un droit à l'indépendance selon l'interprétation du Conseil Constitutionnel de l'article 53 alinéa 3. L'émancipation possible de la Polynésie entraîne une série de comportements politiques comme le clivage autonomiste – indépendantiste ou la surenchère statutaire dans un pays où le sentiment d'être un peuple à part entière est réel. La conscience d'appartenir à un peuple distinct de celui de la République est profondément ancrée dans leur représentation du monde.

Édouard Fritch déclare bien à l'ONU : Quatrième commission de l'ONU (le 4 octobre 2016) le président Édouard Fritch :

*En tant qu'autonomistes, nous sommes parfaitement conscients que notre histoire n'est pas celle de la France ; que notre mode de vie océanien et tropical n'est pas celui de la France européenne. Il y a simplement le fait que les autonomistes, conscients de l'étroitesse de leur terre de 4000 km<sup>2</sup>, et du faible nombre de leur population de 280 000 habitants, ont une approche et une vision réalistes de leur pays face à l'interdépendance des nations et à la mondialisation des échanges<sup>510</sup>.*

<sup>508</sup> Voir Al Wardi S., Idem, pp. 75- 88.

<sup>509</sup> Voir Al Wardi S., « Le Forum des îles du Pacifique et la Polynésie française », in de Raulin et Pastorel, *Gouvernance et réforme administrative, Mélanges en l'honneur de Marc Debène*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2019, pp. 165-182.

<sup>510</sup> Représentation permanente de la France auprès des Nations unies (onu.delegfrance.org)

Édouard Fritch reconnaît ici que les Polynésiens ne souhaitent pas et ne se considèrent pas comme pleinement assimilables aux Français, aux métropolitains, qu'ils ont leur propre vision du monde, leur propre histoire, leurs propres langues, leurs propres cultures. Ils sont autonomistes, et donc pour le maintien dans la République française, parce qu'ils sont réalistes quant à leurs faiblesses et comprennent ainsi la nécessité de rester lié à une grande nation. Cette approche a déjà, en partie, été abordée dans différents ouvrages. Thierry Michalon expliquait, par exemple, qu'un « ressentiment diffus s'en dégage, au fond des âmes, que certaines situations réveillent, et qu'une large part des élites - politiques, intellectuelles, artistiques - entretient : adossé au sentiment non moins diffus de ne pas faire partie, historiquement, géographiquement et culturellement de la Nation française, il nourrit un rêve indistinct d'émancipation »<sup>511</sup>. Mais ce rêve se mêle à d'autres qui sont de rester dans la République, de disposer d'une large autonomie, de produire ses propres normes, d'exister et d'être respecté. L'autonomie devait permettre aux Polynésiens de construire un pouvoir qui ressemble à celui d'un État. Les dirigeants polynésiens contournent, le plus souvent, les modèles imposés ou proposés par la France pour imposer leurs propres idées.

De plus, afin de marquer cette « extériorité », n'oublions pas que la Polynésie est inscrite dans la liste des pays à décoloniser, depuis 2013, avec la résolution L.56, portée par les îles Salomon, Tuvalu et Nauru, avec les Samoa, le Timor-Oriental et le Vanuatu, résolution qui affirme « le droit inaliénable de la population de la Polynésie française à l'autodétermination et à l'indépendance » invitant le gouvernement français à « faciliter et accélérer la mise en place d'un processus équitable et effectif d'autodétermination »<sup>512</sup>. Cette inscription, reconduite en 2020, permet aux indépendantistes polynésiens de fragiliser l'appartenance à la République par un récit peaufiné depuis de nombreuses années.

Si les relations entre la France et la Polynésie sont en 2020 plus apaisées depuis les élections territoriales de 2013 et 2018, les indépendantistes existent toujours dans un océan où la question de la France reste une réalité surtout en Nouvelle-Calédonie. Dans cette partie du monde, la place de la France ne sera donc jamais pleinement acquise.

## **II/ L'Indo-Pacifique, une stratégie imposée aux Océaniens ?**

Le président Édouard Fritch découvre, c'est son terme, « cette idée de l'axe Indo-Pacifique par les médias, à la suite d'un discours du président de la République tenu à Nouméa en mai 2018 »<sup>513</sup>. Il n'a donc pas été véritablement associé à son élaboration. Il faut préciser que cette version est contestée par les diplomates français qui assurent que le président a été reçu et informé par le président de la République.

<sup>511</sup> Michalon T., (sous la dir.), *Entre assimilation et émancipation, l'outre-mer français dans l'impasse ?* éd. Les Perséides, Rennes, 2006, p. 16.

<sup>512</sup> Nations unies, Assemblée Générale, A/67/L.56. [www.onu.org](http://www.onu.org). Voir Regnault J-M., « L'ONU, la France et les décolonisations tardives, l'exemple des terres françaises d'Océanie », Presses Universitaires d'Aix-Marseille (PUAM), 2013, 249 p.

<sup>513</sup> Analyse du président de la Polynésie, M. Édouard Fritch, le 22 octobre 2019 reprise dans son discours d'ouverture du colloque.

Philip Schyle confirme la première version en rappelant que « La Polynésie française, à travers ses institutions n'a pas été consultée par l'État sur cet axe. Je suis président de la commission des RI à l'APF ! » et ajoute, « Cela reste un mystère... ».

Que sont ces peuples premiers qui n'ont pas droit au chapitre ? L'autochtonie est limitée aux peuples premiers minoritaires dans des États démocratiques, en général, à qui, en compensation, les Gouvernements offrent quelques avantages<sup>514</sup>. Et quand ils sont majoritaires chez eux ? Mais appartenant à un grand ensemble ? L'insularité est une force car le peuple n'est pas dilué dans un autre peuple ou nation. La problématique n'est plus la même si les Gouvernements ne les associent pas à leurs stratégies.

L'ambassadeur Christian Lechervy insiste sur la nécessité « pour être pleinement audible », pour l'État d'éviter que « le concept IP soit interprété, dans ses collectivités et à l'étranger, comme la réécriture d'un narratif néo-colonial où l'IP serait l'expression d'une volonté renouvelée d'emprise sur les Outre-Mer, alors qu'il s'agit d'accompagner l'affirmation des compétences des territoires, valoriser leurs savoir-faire et leurs appétences à être des acteurs internationaux responsables»<sup>515</sup>. Il eut fallu alors les associer au préalable.

Le député Moetai Brotherson, militant indépendantiste polynésien, reste perplexe devant cet axe Indo-Pacifique qui, dit-il, reste à l'état de « l'annonce » et pour lequel il n'a jamais été consulté<sup>516</sup>. Alors, il répond « dont acte » mais reproche à la France de décider encore pour les Polynésiens sans les avoir consultés. Le député indépendantiste n'est pas contre ou pour mais s'étonne que l'on décide de la place géostratégique de la Polynésie dans un nouveau jeu mondial sans les consulter. D'autant que c'est grâce à la Polynésie et les autres collectivités de l'Outre-Mer que la France peut prétendre à sa « pacificité ». Enfin, avec un tel projet, la Polynésie restera certainement plus liée à la France. Cependant, projette-t-il, il n'y aura pas un recul des indépendantistes car cela « va éclairer les gens sur l'État » et conforter la thèse du *Tavini* selon laquelle, malgré l'autonomie, les choses s'imposent de l'extérieur aux Polynésiens comme le mariage pour tous sans, encore une fois, interroger les intéressés. Non, qu'il soit lui-même contre le mariage pour tous mais remarque que chaque réforme du droit se formant par rapport à l'évolution de sa propre société, la Polynésie est-elle censée évoluer comme la métropole à 17 000 km ? Émile Durkheim expliquait bien que « C'est dans les entrailles mêmes de la société que le droit s'élabore, et le législateur ne fait que consacrer un travail qui s'est fait sans lui »<sup>517</sup>.

---

<sup>514</sup> Bellier I. et González-González V., « Peuples autochtones. La fabrique onusienne d'une identité symbolique », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 108 | 2015, mis en ligne le 06 octobre 2017, consulté le 17 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/mots/22050>; DOI : 10.4000/mots.22050

<sup>515</sup> Lechervy C., « La place des Outre-mer océaniens dans la politique Indo-Pacifique de la France », *Revue Défense Nationale*, n°823, octobre 2019, Paris, p. 4.

<sup>516</sup> Entretien avec le député Moetai Brotherson le 18 octobre 2019.

<sup>517</sup> Durkheim E., « Cours de Science Sociale, Leçon d'ouverture, 1988 », *Revue internationale de l'enseignement*, XV, 1888, pp 23-48.

La société polynésienne est-elle alors assimilable à la société métropolitaine ?<sup>518</sup> Connait-elle les mêmes évolutions ? Les représentations sociales sont-elles identiques ? Certes non ! Pour ne prendre qu'un exemple inversé, plus éclairant, les partis politiques français ou métropolitains, comme la REM, organisent-ils une prière avant et après chaque meeting comme en Polynésie ?

### III/ Intérêts de la Chine et de l'Indo-Pacifique ?

#### 1) La Chine

Si Rody Medcalf pense que la France, l'Australie, le Japon et bien d'autres partenaires ne sont que des « joueurs intermédiaires » qui clament leur existence et, ajoute-t-il, « si possible avec l'Amérique » face à la puissance chinoise, que sont les petits États et territoires insulaires dans cet axe ?<sup>519</sup> Il faut dire que ces micro-États et territoires sont incapables de subvenir à tous leurs besoins, notamment économique et de défense, sans aides extérieures.

À cela s'ajoute la volonté de la Chine d'être bien présente dans cette partie du monde autrefois délaissée. C'est le vide laissé par les anciennes puissances coloniales ou postcoloniales qui a permis à la Chine d'offrir son aide. Il s'agit aussi d'une autre stratégie qui s'inscrit dans la compétition diplomatique entre la Chine et Taiwan.

François Gaulme explique bien que « l'océan et ses îles ont retrouvé leur importance dans le monde à côté de l'Asie continentale et de l'Australie »<sup>520</sup>. La Chine apporte, selon Dame Meg Taylor, à la fois un risque et une chance (*challenges and opportunities*) en vue de l'objectif de développement d'un « Pacifique bleu » (*Blue Pacific*) en ajoutant « que 9 membres du Forum sur un total de 18 avaient déjà signé des conventions de coopération avec la Chine dans le cadre de l'Initiative des Nouvelles routes de la soie »<sup>521</sup>.

En Polynésie française, l'intérêt pour la Chine n'est pas une nouveauté et les Chinois ont su profiter de l'autonomie pour tisser des liens avec le pouvoir polynésien en veillant à ne pas froisser la France. Rappelons que le président Jiang Zemin, qui se rendait au Chili, s'arrêta quelques heures à Tahiti et fut élevé à la dignité de Grand-Croix de l'Ordre de Tahiti Nui par le président Gaston Flosse. Anne-Christine Trémon ajoute qu'en « octobre 2002, une délégation polynésienne, composée de quatre ministres, d'élus du Territoire et de chefs d'entreprises pour la plupart d'origine chinoise, se rendit à Pékin, puis à Xian, Shanghai, Fuzhou et Hong Kong. Les photos de la poignée de mains entre Jiang Zemin, président de la RPC, et Gaston Flosse firent alors la « une » des journaux polynésiens, et le président du gouvernement de Polynésie française signa le livre d'or du musée de Xi'an sous le nom de *Peretiteni no Tahiti-Nui*

<sup>518</sup> Voir Regnault J-M, *Tahiti, tu connais ?*, Api éditions, Papeete, 2017, 193 p.

<sup>519</sup> Medcalf, R., *L'Indo-Pacifique aux couleurs de la Chine*, *Revue Politique étrangère*, Institut français des relations internationales, 2019/3, Paris, p. 51.

<sup>520</sup> Gaulme F., « De l'Indo-Pacifique à l'Océanie : une part oubliée du Monde ? », *Revue Politique étrangère*, Institut français des relations internationales, 2019/3, p. 16.

<sup>521</sup> Idem, p. 17.



(Président du Grand Tahiti). Il avait aussi un but économique à ce voyage »<sup>522</sup>. Cette signature, qui n'a aucune valeur légale, symbolise ce désir vivace de se démarquer de la France dans les relations internationales.

Le président de la Polynésie ajoute que les échanges sont fructueux puisque la société *Hainan* a acheté deux hôtels en Polynésie et la société chinoise *Tian Rui International* à créer une société polynésienne, *Tahiti Nui Ocean Foods*, pour un projet de ferme aquacole à Hao. La création d'un véritable consulat de Chine, longtemps seul vrai consulat en Polynésie, en est un symbole. L'Australie a ainsi ouvert le sien en 2021.

## 2) L'Indo-Pacifique

L'IP offre à ces territoires et micro-États la possibilité d'exister dans ce nouveau monde, de rester connecter aux nouvelles réalités et enfin d'obtenir des retombées dans une concurrence entre l'IP et les Routes de la Soie. Cette concurrence n'est pas un retour de la Guerre froide avec un endiguement mais plutôt d'un rééquilibrage entre les acteurs. Alors que ces territoires souhaitent développer leurs propres relations internationales, l'IP ne les force-t-ils pas à entrer dans une vision géostratégique unique ? Ne doivent-ils pas choisir, pour reprendre les termes de Christian Lechervy, entre Pékin et Washington ?<sup>523</sup>

En fait, il semble que l'un des avantages de l'IP pour les micro-États, comme pour les autres États d'ailleurs, est qu'ils ont la possibilité de multiplier les partenariats. La Chine étant déjà présente, les micro-États peuvent ainsi diversifier leurs interdépendances avec des États démocratiques de surcroît. Encore mieux, ces États semblent vouloir faire jouer la concurrence entre tous ces partenaires potentiels.

## IV/ L'analyse originale du président de la Polynésie

L'ambassadeur Lechervy affirme que

le discours IP a été internalisé rapidement par les leaders français d'Océanie... Le territoire des îles Wallis et Futuna est lui-même considéré comme participant à la manœuvre d'ensemble comme l'a rappelé le préfet Thierry Queffelec lors de l'ouverture de la session de l'Assemblée territoriale de juin 2019 <sup>524</sup>.

Qu'en est-il en Polynésie française ? Selon le discours du président de la Polynésie, il semble bien qu'il n'ait été associé que tardivement à cette nouvelle stratégie. Pourtant, un diplomate français estime qu'il a contribué à cette idée lors des différentes réunions qui regroupaient des États et territoires océaniques à propos du climat.

<sup>522</sup> Trémon A.C., « Un consulat de Chine dans la France d'Outre-mer », *Revue « Critique Internationale »*, Presse de Science Po, n° 42, 2009/1, p 134.

<sup>523</sup> Lechervy C., « La France et le concept d'Indo-Pacifique », *Revue Politique étrangère*, Institut français des relations internationales, 2019/3, p 32.

<sup>524</sup> Lechervy C., « La place des Outre-mer océaniques... » article cité, p. 3.

En effet, le président Édouard Fritch affirme que « nous avons découvert cette idée de l'axe Indo-Pacifique par les médias, à la suite d'un discours du président de la République tenu à Nouméa en mai 2018 ». Il ajoute que « c'est une annonce intéressante venant d'un grand leader européen et qui marque une volonté politique nouvelle à l'égard du Pacifique ». Les termes « Leader européen » peuvent surprendre lorsqu'il s'agit du président de la République française dont la Polynésie est l'une des collectivités territoriales. Or, l'expression est choisie pour affirmer une certaine distance avec la métropole. Il ira encore plus loin dans son discours en évoquant « la souveraineté politique » de la Polynésie : « Les investissements publics resteront toujours sous la conduite du pays. C'est la garantie de la souveraineté politique et financière de notre pays ». Nous sommes dans la provocation à but politique.

Pour le président Édouard Fritch, contrairement à la France, la Polynésie se situe à la fois sur les Routes de la Soie (même si cela n'est pas une réalité) et dans l'axe Indo-Pacifique. Il précise que les Polynésiens sont ouverts à tous les investisseurs étrangers « honnêtes ». Il ajoute une limite infranchissable :

La Polynésie française ne confiera jamais ses investissements publics à des investisseurs étrangers tels que chinois, américain ou européen. Les investissements publics resteront toujours sous la conduite du pays. C'est la garantie de la souveraineté politique et financière de notre pays. En résumé, il faut savoir tirer les potentialités de cette Route de la soie tout en préservant notre âme, notre dignité et notre autonomie.

Il privilégie ses relations avec la Chine en évoquant des relations anciennes : les Chinois sont, en effet, arrivés en Polynésie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle « pour travailler la terre » et ils ont été intégrés dans les familles polynésiennes. Enfin, il donne une vision positive de la Chine :

Il faut aussi reconnaître, dans ce monde agité et chargé de conflits, la Chine reste à l'écart ou évite de créer des tensions internationales. La Chine n'est dans aucune guerre. C'est, il faut le reconnaître, un peuple de paix. Aussi, pour la Polynésie française, il est plus aisé de construire des relations d'amitiés et de coopération avec un pays de paix.

Quant à l'axe Indo-Pacifique, cela est vécu « comme une offre supplémentaire et alternative, pour nos pays du Pacifique, vis à vis de la Route de la soie » selon le président. C'est jouer, à l'instar des micro-États du Pacifique, sur une concurrence entre les deux axes et en tirer le meilleur profit : « La France et l'Europe doivent décliner les objectifs et les moyens qu'elles veulent définir pour un rapprochement et une coopération entre le Pacifique et tous les pays qui seront sur le chemin de cet axe Indo-Pacifique ». Les deux « axes » sont donc compatibles et appréciés « dès lors qu'elles viennent soutenir des projets définis et conçus par les pays du Pacifique et qui répondent à leurs besoins vitaux ou à leurs besoins de développement économique ». C'est seulement sur l'apport économique et financier que seront jugés ces deux axes qui « ne doivent pas être perçues par les pays du Pacifique comme des outils subtils de nouvelles dominations ». Ce ne serait donc pas vécu par les Océaniens comme un retour déguisé de la colonisation.

Christian Lechervy ajoute que

Il ne faut pas sous-estimer la détermination des Océaniens à ne pas être de simples spectateurs de la mondialisation et leur volonté de parler d'une voix. Ils sont déterminés à parler d'autant plus fort qu'ils ont le sentiment qu'il faut parler à tous car les partenaires étrangers vont et viennent dans le Pacifique<sup>525</sup>.

Autrement dit, la France se base sur, notamment, la Polynésie pour s'imposer dans l'axe Indo-Pacifique, alors que la Polynésie souhaite être entre les deux axes sans privilégier l'un sur l'autre. Encore une fois, les intérêts des uns ne sont pas toujours ceux des autres : chaque acteur a son narratif et son action. Et la Polynésie ne se perçoit pas comme une simple collectivité territoriale de la République qui se soumet à la politique internationale de la France ; il n'y a pas un pouvoir supérieur qui s'impose à l'autre : ils sont à égalité conformément à la perception polynésienne des pouvoirs.

Il semble que chacun des acteurs va, tour à tour, jouer son rôle : l'État reconnaît son avantage mais la Polynésie aussi. La France confirme sa position dans le Pacifique grâce à ses territoires et la Polynésie affiche à la France sa capacité à regrouper les Polynésiens et même les Océaniens. Dans ce jeu de rôles successifs, chacun défend ses intérêts qui parfois peuvent être convergents.

Selon Christian Lechervy « ces coopérations démontrent que les territoires d'Outre-Mer concourent en propre – ou au côté de la France – à la politique Asie-Pacifique hexagonale »<sup>526</sup>. Ainsi le président Emmanuel Macron avait décidé d'organiser à Tahiti en avril 2020 un *One Planet Summit* avec les Chefs d'États et de Gouvernements de l'Océanie. Sommet annulé à cause de la pandémie du coronavirus.

Il y a donc un décalage entre la perception de la France, pour simplifier, et celle de la Polynésie. Comment expliquer cette volonté de la Polynésie d'exister par elle-même au sein d'un grand ensemble ? De pouvoir rentrer dans ces stratégies internationales avec un sentiment d'être un véritable acteur ? De donner à voir que c'est un concept que l'on partage sans suivre une métropole éloignée ou s'inféoder à elle ? Les Polynésiens se sentent différents des métropolitains et l'ont fait savoir à l'ONU. Pour les penseurs multiculturalistes (Charles Taylor, Michael Walzer ou Will Kymlicka), les démocraties ne peuvent rejeter ou ignorer la diversité des cultures au sein de leurs sociétés. Or, la République française véhicule une pensée intégrationniste et unitaire conforme à sa culture politique née, pour résumer, de la Révolution française. La Constitution française, nous dit Bastien François, « est avant tout un acte symbolique parce qu'au-delà de sa finalité la plus explicite – l'organisation des pouvoirs publics -, elle met en scène et constitue un groupe impossible à rassembler autrement qu'en le désignant comme tel (les Français), en lui assignant une identité, des valeurs, des idéaux et une vision de l'avenir que ses membres sont censés partager »<sup>527</sup>. Ainsi ce groupe « impossible » se reconnaît autour de la langue (le français), du drapeau, des devises... Pour les multiculturalistes, les peuples

<sup>525</sup> Lechervy C., « La place des Outre-mer océaniens... » article cité, p. 5.

<sup>526</sup> Idem.

<sup>527</sup> Bastien F., *La Constitution Sarkozy*, Odile Jacob, Paris, 2009, pp. 59 et s.

ou minorités n'ont pas à renoncer à leurs langues, à leurs coutumes et traditions sauf si elles portent atteintes aux droits de l'Homme. Les Polynésiens parlent leurs langues entre eux, dans les meetings et même dans les institutions territoriales n'en déplaie au Conseil d'État. Le principe d'égalité ne se situe pas à toutes les strates mais à l'essentiel. Olivier Nay précise à ce propos que « le multiculturalisme n'est donc pas en contradiction avec la démocratie libérale : il vise à en approfondir les principes dans le sens d'une plus grande tolérance et d'une plus grande justice »<sup>528</sup>. Si une des grandes idées des Lumières est de séparer dans la sphère publique les individus de toutes leurs appartenances (le citoyen « abstrait ») et, en revanche, de ne les admettre que dans l'espace privé (l'individu « situé »), il reste qu'il pourrait s'agir clairement pour les multiculturalistes d'une « assimilation culturelle ». C'est le groupe dominant qui impose sa langue et son mode de vie à la périphérie.

Rappelons que ce sont les mouvements américains des années 60 de la communauté noire et des féministes qui exigent les discriminations positives et que les Polynésiens ont obtenu « l'océanisation des cadres » sur le plan constitutionnel en 2003.

En conclusion, si la France s'appuie nécessairement sur ses collectivités pour s'imposer dans l'axe Indo-Pacifique, la Polynésie française, à l'instar des autres États et territoires de la Région, va élaborer son propre récit qui définit sa propre stratégie : celle d'un pays véritablement autonome, attaché à ses relations privilégiées avec la Chine, au sein d'un grand ensemble, la France, sans y être nécessairement inféodée. Toujours conforme à sa philosophie politique : être dedans et dehors à la fois.

La France a sa stratégie, la Polynésie la sienne, et elles peuvent se croiser dans les intérêts de chacun. La Polynésie a donc à la fois un récit propre et un récit conforme à celle de la France et inversement. D'ailleurs, si la France annonce à l'Océanie qu'elle est la dernière puissance européenne dans la région, la Polynésie demande alors à l'Union européenne ce qu'elle peut lui rapporter. Autre exemple, la Polynésie a approfondi ses relations avec les États et territoires d'Océanie en essayant, comme les autres États océaniques, de limiter l'ingérence des puissances régionales et ainsi de se retrouver entre Soi. Son adhésion comme membre à part entière au Forum des îles du Pacifique en est une illustration tout comme son rôle dans les GLP. Les Océaniques veulent être entre Soi, entre « îliens », et finissent toujours par accepter la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande par nécessité, ou pour mieux le dire, parce que les puissances régionales ne leur laissent pas le choix.

C'est donc un jeu de domination subtil qui se dessine où chaque acteur cherche son avantage en toute « indépendance » mais avec une limite : ne pas froisser les métropoles ou autres puissances qui assurent, le plus souvent, l'existence de ces micro-États et « territoires autonomes ».

---

<sup>528</sup> Nay O., *Histoire des idées politiques*, Armand Colin, Paris, 2004, pp. 533 et s.

## Abstract :

Has the Indo-Pacific axis been imposed on Oceanians and more particularly on Polynesians? This is what the president of Polynesia, the assembly's international relations officer and one of the deputies of Polynesia, say. On the one hand France uses its territories, like real aircraft carriers, to assert its oceanity and, on the other hand, this oceanity can be challenged both inside and outside these territories. How to explain this subtle game where the actors seek their interests while sparing the Other?

Chaque dénomination géographique cache des ambitions politiques, l'Indo-Pacifique<sup>529</sup>, nouveau leitmotiv dans les relations internationales, ne déroge pas à la règle et se veut une réponse stratégique aux ambitions de la République Populaire de Chine (RPC) dans la région. Sa promotion en géopolitique n'est pas nouvelle, elle a même été théorisée dès le début du XX<sup>e</sup> siècle par Karl Haushofer<sup>530</sup>. Marginalisée, voire enterrée, depuis l'émergence de nouveaux schèmes géostratégiques (Extrême-Orient, Asie-Pacifique, Bassin Pacifique), l'expression renaît en 2007 au Japon<sup>531</sup>, est reprise en Inde, en Australie, mais aussi aux États-Unis. L'administration Trump l'utilise depuis novembre 2017 et elle fait l'objet d'une publication par le *Department of Defense*<sup>532</sup>. L'Indo-Pacifique s'impose ainsi progressivement comme le nouvel espace géostratégique de référence.

Considérés comme des « lacs américains » au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les océans Pacifique et Indien sont devenus un terrain d'action de la RPC qui y a activé des leviers d'influence depuis les années 1990 pour devenir un acteur important. Exacerbation du roman national, proximité géographique, influence économique, relais de la diaspora, politique diplomatique agressive visant à limiter toute influence de Taiwan<sup>533</sup> participation aux dialogues multilatéraux<sup>534</sup>, projets d'infrastructures pharaoniques pour réinvestir ses surcapacités industrielles, développement d'un projet culturel à vocation universelle. Autant de moyens utilisés

<sup>529</sup> \* Cet article a été publié (dans une version très proche) dans la revue « Les Cahiers du Comité Asie des Jeunes IHEDN » <https://jeunes-ihedn.org/>.

Nous reprenons ici le périmètre de l'Indo-Pacifique tel que communiqué par le Ministère de la Défense français : « un espace géographique, maritime et terrestre, animé par des interactions autour de centres de gravité stratégiques - Inde, Chine, Asie du Sud-Est, Australie. Il englobe les océans Indien, Pacifique et Austral et forme un continuum sécuritaire s'étendant des côtes est-africaines à la façade occidentale des Amériques ».

Direction Générale des Relations internationales et stratégiques, *La France et la sécurité en Indopacifique*, <https://www.defense.gouv.fr/dgris/action-internationale/enjeux-regionaux/publication-de-la-version-2019-de-la-plaquette-la-france-et-la-securite-en-indopacifique>

<sup>530</sup> Géopoliticien allemand (1868-1946), théoricien du pangermanisme et du Lebensraum (espace vital). En 1924, dans son livre « Géopolitique de l'océan Pacifique », il exhorte les leaders allemands à s'allier aux peuples indopacifiques (indien, chinois japonais).

<sup>531</sup> Abe S., « *Confluence of the Two Seas* », Discours au Parlement de la République indienne, 22/08/2007 [www.mofa.go.jp/région/asia-paci/pmv0708/speech-2.html](http://www.mofa.go.jp/région/asia-paci/pmv0708/speech-2.html).

<sup>532</sup> The Department of Defense, *Indo-Pacific strategy report*, 1/06/2019 <https://media.defense.gov/2019/Jul/01/2002152311/-1/-1/1/DEPARTMENT-OF-DEFENSE-INDO-PACIFIC->

<sup>533</sup> Rollet V., « Les diplomates sanitaires de Taiwan et la Chine dans le Pacifique Sud : quels enjeux identitaires et sécuritaires ? » In Al Wardi S., Regnault J.-M. et Sabouret J.-F., *L'Océanie convoitée*, CNRS Éditions, 2017, p. 203.

<sup>534</sup> Firth S., « The intensification of China's Pacific island Presence » In *L'Océanie convoitée*, p. 169.

par le Gouvernement de Pékin pour faire de la puissance économique chinoise un levier d'influence géopolitique. Le renouveau du terme « Indo-Pacifique » par les stratèges américains et leurs alliés n'est donc pas anodin et constitue une nouvelle doctrine stratégique du Pentagone pour contrer les ambitions chinoises.

La France sort considérablement renforcée par l'affirmation de ce nouveau périmètre géopolitique. Nombre de ses collectivités d'Outre-Mer quadrillent l'Indo-Pacifique. Elle apparaît désormais comme une puissance géopolitique dans la région, en relais de tous ses instruments d'influence : politiques, culturels, militaires, sécuritaires. Ceci renforce considérablement sa crédibilité de puissance régionale (I). La Polynésie française plus que tout autre collectivité d'Outre-Mer se retrouve impliquée par ce basculement géopolitique mondial (II).

## I / La France, nation puissante et influente de l'Indo-Pacifique

La notion d'Asie-Pacifique, expression géographique dominante depuis l'envol économique des dragons asiatiques, excluait *ipso facto* les territoires insulaires du Pacifique du débat géopolitique. Seules la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Zélande sont membres du forum intergouvernemental de l'APEC, institution multilatérale majeure de la région. La France, fragilisée par la perte de l'Indochine en 1954, y était perçue comme un partenaire extérieur et marginal dans le dialogue régional. « Pour nous, la France c'est en Europe »<sup>535</sup> déclarait l'amiral Ji le Directeur-adjoint des Affaires étrangères au ministère de la Défense de la RPC en 2013 au dialogue de Shangri-La à Singapour, illustrant le scepticisme chinois face aux prétentions de la France en Asie-Pacifique.

Le renouveau stratégique de l'Indo-Pacifique replace cependant la France au centre des problématiques régionales. Le discours d'Emmanuel Macron du 5 mai 2018<sup>536</sup> à Nouméa constitue à cet égard un tournant dans l'approche géopolitique de la diplomatie française :

La France est une grande puissance de l'Indo-Pacifique (...). Dans cette région du globe, la Chine est en train de construire son hégémonie pas à pas (...). Il y a un axe Paris - New Delhi - Canberra, mais cet axe-là se prolonge de Papeete à Nouméa et à travers tous nos territoires<sup>537</sup>.

### A/ Les attributs de la puissance française dans l'Indo-Pacifique

Puissance inattendue, la France possède la 2<sup>e</sup> zone économique exclusive (ZEE) et le plus grand domaine sous-maritime au monde<sup>538</sup>. Plus de 1,6 million de citoyens français résident dans les départements et collectivités d'Outre-Mer et au moins 200 000 ressortissants vivent dans les États de l'Indo-Pacifique<sup>539</sup>.

<sup>535</sup> Kauffman S., *La France peut-elle devenir une puissance de l'Asie-Pacifique ?*, lemonde.fr, 2/06/2013. [https://www.lemonde.fr/asia-pacifique/article/2013/06/02/la-france-puissance-de-l-asi-pacifique-combien-de-divisions\\_3422496\\_3216.html](https://www.lemonde.fr/asia-pacifique/article/2013/06/02/la-france-puissance-de-l-asi-pacifique-combien-de-divisions_3422496_3216.html)

<sup>536</sup> Macron E., *Discours du Président de la République sur la Nouvelle-Calédonie à Nouméa*. Elysee.fr, 7 /05/2018. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/05/05/discours-du-president-de-la-republique-emmanuel-macron-sur-la-nouvelle-caledonie-a-noumea>

<sup>537</sup> *Ibid.*

<sup>538</sup> Jean C., *La France possède les 2<sup>ème</sup> domaine maritime et 1<sup>er</sup> domaine sous-maritime au monde !*, www.inter-invest.fr <https://www.inter-invest.fr/actualites/dom-tom/00050/la-france-possede-le-plus-grand-domaine-sous-maritime-au-monde> On note d'ailleurs qu'un dossier d'extension du plateau continental polynésien a été déposé en 2019 à l'ONU, le domaine sous-marin français pourrait donc encore s'agrandir.

<sup>539</sup> Ministère des Armées, *La France et la sécurité en Indopacifique*, 22/05/2019 [www.defense.gouv.fr/file:///C:/Users/User/Downloads/](http://www.defense.gouv.fr/file:///C:/Users/User/Downloads/)

Les critiques contre la présence française existent, tout comme les initiatives en faveur de la décolonisation politique. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont inscrites sur la liste des pays à décoloniser de l'ONU<sup>540</sup>, tandis que les Comores, la République de Maurice et Madagascar contestent ouvertement la souveraineté de certains territoires français dans le canal du Mozambique. Rappelons que les Nations unies ont, par une résolution non contraignante du 12 décembre 1979, invité la France à engager des négociations avec Madagascar en vue de la réintégration des îles Éparses au sein de la grande île ; cette résolution est restée sans suite, mais les développements contentieux concernant les Chagos entre Maurice et le Royaume-Uni auront probablement un impact sur ce dossier. En France, un accord de cogestion a été signé avec l'île Maurice pour la gestion de l'atoll de Tromelin. L'accord n'a cependant jamais été ratifié par l'Assemblée nationale<sup>541</sup>.

En Nouvelle-Calédonie, le 1<sup>er</sup> des 3 référendums prévus par l'accord de Nouméa de 1998 a vu en novembre 2018 la victoire en demi-teinte du NON à l'indépendance. S'il redonne un ancrage légitimé par les urnes à la France, ce vote ouvre aussi une nouvelle phase de dialogue avec des indépendantistes confortés par des résultats, meilleurs que prévus par les sondages. Le 2<sup>e</sup> référendum est prévu en septembre 2020<sup>542</sup>. La France expérimente-elle un processus de « décolonisation sans transfert de souveraineté ? » comme le soulignait Michel Rocard<sup>543</sup>.

De manière générale, la France a redéfini sa présence depuis les années 1990 en adoptant des statuts d'autonomie plus large pour ses collectivités et en devenant l'un des principaux bailleurs de fonds de la région. Sa présence est désormais perçue comme un facteur de stabilisation. Un nouveau modèle de coopération s'instaure. Dans cette perspective, l'intégration plénière de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie en septembre 2017 au Forum des Iles du Pacifique, institution politique majeure dans la région, constitue une étape-clé. Par ailleurs, la majorité de la population ultramarine des territoires de l'Indo-Pacifique est attachée à son appartenance au sein de la République française ; le discours indépendantiste n'y est nulle part majoritaire. La présence française dans l'Indo-Pacifique s'inscrit dans le temps long<sup>544</sup>. L'adhésion à ce nouvel espace stratégique permet ainsi au centre politique parisien d'inventer un nouveau récit national pour les populations ultramarines, un destin commun.

L'influence française ne se limite pas à ses collectivités d'Outre-Mer. Le français est encore un relais naturel de la culture française dans la région, la langue étant pratiquée au quotidien à Madagascar, aux Seychelles, aux Comores, à l'île Maurice et au Vanuatu.

---

La%20France%20et%20la%20sécurité%20en%20Indopacifique%20-%202019.pdf

<sup>540</sup> Regnault J-M., *L'ONU, la France et les décolonisations tardives. L'exemple des terres françaises d'Océanie*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2013.

<sup>541</sup> Folliot P., « Îles Éparses françaises ! » in *Revue de défense Nationale- Octobre 2019*, Paris, le comité d'étude de défense nationale, 2019, p. 31-34.

<sup>542</sup> Le référendum s'est finalement tenu le 4 octobre 2020. Les votes en faveur du OUI à l'indépendance ont progressé de 3% environ, mais les « loyalistes » restent majoritaires. Note des directeurs de publication.

<sup>543</sup> Rocard M., « Une politique française du Pacifique ? » in *Rapport du Sénat : La France dans le Pacifique quelle vision pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Sénat, session ordinaire de 2012-2013, n°293, 2013 p 25 <https://www.senat.fr/rap/r12-293/r12-2931.pdf>

<sup>544</sup> Lechervy C., « Les politiques américaines et françaises vis-à-vis de l'intégration régionale de leurs territoires non souverains du Pacifique », in *L'Océanie convoitée*, p. 277.



Si la « langue de Molière » a perdu beaucoup de son influence en Asie au bénéfice de l'anglais<sup>545</sup>, le français comme deuxième langue peut servir les intérêts de pays asiatiques en ouvrant des perspectives économiques avec l'Afrique. Le Cambodge, le Laos, le Vietnam sont toujours membres de plein droit de l'Organisation Mondiale de la Francophonie, 43 établissements scolaires dans 20 pays de la zone sont répertoriés dans le réseau de l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger). Cent quinze Alliances françaises sont présentes dans 35 pays<sup>546</sup> dans la région Asie Océanie. Sans oublier les 21 services culturels, dont 12 Instituts français présents dans la zone. La puissance linguistique et culturelle est donc réelle, mais aussi une puissance diplomatique de premier ordre avec le troisième réseau diplomatique au monde<sup>547</sup> et une présence diplomatique et consulaire dans 25 pays de la zone Asie-Océanie<sup>548</sup>. Concrètement, la France multiplie les initiatives. L'activisme diplomatique avec des acteurs clés de la région a été intense avec pour la seule année 2018, les déplacements du président Macron en Chine en janvier, en Inde en mars, en Australie en mai, et le déplacement du ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, au Japon du 26 au 29 janvier 2018. Les discussions s'intensifient sur la collaboration internationale en matière de liberté de navigation, de protection de l'environnement, de respect de la souveraineté territoriale (dans le seul Pacifique, la France compte 10 pays frontaliers).

Mais avant tout, ce sont ses capacités militaires qui font de la France un acteur majeur de la région.

## **B/ La France un acteur militaire crédible**

La France contribue à la stabilité stratégique de la région en participant à des activités de sécurité régionale via des engagements internationaux comme :

- Les accords Franz (accord tripartite de coopération de 1992 entre la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande visant à rationaliser l'aide civile et militaire aux pays et territoires insulaires du Pacifique victimes de catastrophes naturelles),
- Le Quadrilatéral *Defence Coordination Group* associant la France, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, avec pour objectif de coordonner les efforts de sécurité dans l'océan Pacifique, notamment dans le domaine maritime,
- Les exercices militaires auxquels la France participe (*Croix du Sud, RIMPac, Cobra gold, Pitch black, Pacific Partnership, South Kapito*),
- La présence militaire permanente dans la région (7 000 militaires français sont présents sur l'ensemble de la zone, répartis entre Djibouti, les Émirats Arabes Unis, Mayotte, la Réunion, Papeete et la Nouvelle-Calédonie<sup>549</sup>),
- La capacité d'intervention constante depuis Djibouti jusqu'aux côtes mexicaines, ainsi qu'une diplomatie militaire très active, avec 18 attachés militaires accrédités dans 33 pays<sup>550</sup>.

<sup>545</sup> Noir F., Vietnam : *La langue française a-t-elle encore sa place face à l'influence grandissante de l'anglais*, Radio France Internationale, 23/11/ 2016 <http://www.rfi.fr/emission/20161123-vietnam-francophonie-langue-francaise-influence-anglais>

<sup>546</sup> Fondation Alliance Française, *Alliances françaises dans le monde*, <https://www.fondation-alliancefr.org/?cat=7>

<sup>547</sup> Lowy Institute, *Global diplomacy Index*, <https://globaldiplomacyindex.lowyinstitute.org/>

<sup>548</sup> France diplomatique, *la présence française en Asie-Océanie*, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/asie-oceanie/les-reseaux-de-la-diplomatie-d-influence-francaise-en-asie-oceanie/article/la-presence-francaise-en-asie-oceanie>

<sup>549</sup> Direction Générale des Relations internationales et stratégiques, *La France et la sécurité en Indopacifique*, <https://www.defense.gouv.fr/dgris/action-internationale/enjeux-regionaux/publication-de-la-version-2019-de-la-plaquette-la-france-et-la-securite-en-indopacifique>

<sup>550</sup> *Ibid.*

L'interopérabilité dans les projections militaires avec l'allié américain positionne la France comme une puissance stable et permanente dans l'Indo-Pacifique.

Sur le plan économique, les partenariats stratégiques se multiplient dans l'armement militaire. L'Inde est le plus gros importateur d'armes françaises sur les dix dernières années<sup>551</sup>. La vente en 2016 de 12 sous-marins à l'Australie pour un montant record de 34 milliards d'euros est emblématique. Ce partenariat économique s'accompagne d'une coopération stratégique accrue avec notamment les exercices *Pitch black* et *Pégase* en 2018 qui ont mobilisé 3 avions *Rafale* et un *A400M*<sup>552</sup>. La France entretient également des relations privilégiées avec Singapour, la Malaisie, l'Indonésie, le Japon et la Corée du Sud, tous de grands importateurs d'armes françaises. Sur les 20 plus gros importateurs d'armes françaises en 2009 et 2018, 14 se trouvent dans l'Indo-Pacifique<sup>553</sup>. Le complexe militaro-industriel français consolide dans cette région des parts de marché importantes pour ses exportations d'armes. La création d'un état-major français à Singapour ou en Malaisie est même évoquée par certains spécialistes<sup>554</sup> pour faciliter la conduite d'activités multilatérales ou coordonner les actions sur les deux océans.

Cependant, le budget consacré à la Défense a, en proportion du Produit Intérieur Brut (PIB), fortement baissé depuis les années 1960<sup>555</sup> (de 6,5% du PIB en 1960 à 2,3 % aujourd'hui selon le SIPRI). Le *Livre blanc* de défense et sécurité nationale de 2013 évoque même un risque de « rupture capacitaire à court et moyen terme, qui pourrait entraîner l'État à ne plus pouvoir remplir de façon appropriée l'ensemble des missions qui lui incombent dans les Outre-Mer »<sup>556</sup>. Conscient de l'inadéquation entre objectifs opérationnels et capacités financières, le Parlement français a approuvé en juin 2018 la nouvelle Loi de Programmation Militaire (LPM) 2019-2025, élaborée sur les orientations figurant dans la *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* 2017, un « livre blanc bis » piloté par le ministère des Armées. Cette loi prévoit près de 300 milliards d'euros de crédits cumulés pour la défense. Le budget défense doit bénéficier d'une hausse de 1,7 milliard d'euros par an jusqu'en 2022, avant des « marches » de 3 milliards par an à partir de 2023.

Cet effort budgétaire colossal, nous invite à relativiser les capacités réelles de la puissance française, déjà engagée dans plusieurs opérations coûteuses et pérennes sur le continent africain. Une collaboration avec différents partenaires s'avère donc indispensable pour assurer la sécurité régionale de nos collectivités d'Outre-Mer dans l'Indo-Pacifique.

L'Indo-Pacifique, nouvel espace géopolitique de référence, est donc une aubaine pour la France ? Pas nécessairement. En effet l'utilisation du nouveau concept par

<sup>551</sup> Ministère des armées, *Rapport au Parlement sur les exportations d'armement de la France 2019*, [https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/exportations-d-armement-le-rapport-au-parlement-2019p\\_11](https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/exportations-d-armement-le-rapport-au-parlement-2019p_11)

<sup>552</sup> *Ibid.*

<sup>553</sup> *Ibid.*

<sup>554</sup> Bachelier J., *Vers une région Indopacifique*. Revue de Défense nationale, tribune n° 977p 6 [http://www.defnat.com/pdf/Bachelier%20-%20\(T%20977\).pdf](http://www.defnat.com/pdf/Bachelier%20-%20(T%20977).pdf)

<sup>555</sup> Stockholm International Peace research Institute, *Sipri Military Expenditure Database, 2018* <https://www.sipri.org/databases/milex>

<sup>556</sup> Direction de l'information légale et administrative, *Le Livre Blanc de Défense et sécurité nationale 2013*, Paris 2013, p. 110 [http://www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/pdf/le\\_livre\\_blanc\\_de\\_la\\_defense\\_2013.pdf](http://www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/pdf/le_livre_blanc_de_la_defense_2013.pdf)

les autorités françaises range *de facto* la France dans le camp des États-Unis dans un contexte d'intensification des tensions sino-américaines. On peut légitimement questionner l'utilisation tous azimuts d'un concept élaboré et développé outre-Atlantique dans le seul but de marginaliser la Chine. N'y a-t-il pas à terme le risque de nous froisser avec Pékin, partenaire omniprésent et souvent indispensable dans d'autres régions du monde. La Chine ne conteste pas publiquement la présence française dans l'Indo-Pacifique. En cela, elle ménage l'un de ses principaux partenaires européens. Cependant, les récentes déclarations du président de la République Emmanuel Macron ont suscité les critiques et le dédain de la presse nationale sous contrôle du régime<sup>557</sup> ; en privé, la Chine veut concurrencer l'ordre occidental sans toutefois le renverser. Une multiplication des leviers d'influences dans les collectivités françaises du Pacifique est donc envisageable, particulièrement en Polynésie française, et ce sous toutes les formes habituelles, économiques, politiques et financières.

## II/ La Polynésie française, une nouvelle perle au collier chinois ?

« La relation entre la Chine et la Polynésie française est une composante importante des relations sino-françaises ». Ainsi s'exprimait le diplomate chinois Zhai Jun, ambassadeur de Chine en France, lors d'un voyage en 2016 en Polynésie française<sup>558</sup>. Simple politesse de circonstance ou véritable intérêt pour ce territoire insulaire ? Les collectivités françaises du Pacifique se retrouvent *ipso facto* impliquées par la montée en puissance de la RPC.

Longtemps marquée par son insularité et son éloignement des principales routes commerciales, l'Océanie redevient une zone géopolitique au centre des problématiques internationales, théâtre d'une rivalité sino-américaine exacerbée en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. La Polynésie française, ensemble de 118 îles réparties sur un territoire maritime aussi vaste que l'Europe, riche en matières premières encore non-exploitées, est confrontée aux ambitions géopolitiques des différentes puissances régionales et sort de son isolement stratégique<sup>559</sup>. Elle devient ainsi le relais naturel de la puissance française dans la région.

## A/ Un territoire stratégique

### Ressources halieutiques :

En mars 2019, la présence d'un thonier chinois dans le port de Papeete pour ravitaillement a déclenché un tollé sur internet : les bateaux chinois étaient accusés de « piller les ressources de la Polynésie »<sup>560</sup>. Si les autorités ont immédiatement démenti ces accusations, le fait divers est révélateur du scepticisme et de la

<sup>557</sup> Xiaoci D., *Macron savor role in Indo-Pacific: analysts*, Global Times 05/03/2018 <http://globaltimes.cn/content/1100667.shtml>

<sup>558</sup> David A., « *La relation entre la Chine et la Polynésie française est une composante importante des relations sino-françaises* » *Tahiti info*, 19/07/2016 [https://www.tahiti-infos.com/La-relation-entre-la-Chine-et-la-Polynesie-francaise-est-une-composante-importante-des-relations-sino-francaises\\_a151050.html](https://www.tahiti-infos.com/La-relation-entre-la-Chine-et-la-Polynesie-francaise-est-une-composante-importante-des-relations-sino-francaises_a151050.html)

<sup>559</sup> Al Wardi S., Regnault J.-M. et Sabouret J.-F., *L'Océanie convoitée*, CNRS Éditions, 2017.

<sup>560</sup> Tehetia C., « *La présence de thonier chinois crée un tollé sur les réseaux sociaux* », *Tahiti-Infos*, 18/03/2019 [https://www.tahiti-infos.com/La-presence-de-thoniers-chinois-cree-un-tolle-sur-les-reseaux-sociaux\\_a179986.html](https://www.tahiti-infos.com/La-presence-de-thoniers-chinois-cree-un-tolle-sur-les-reseaux-sociaux_a179986.html)

méfiance des Polynésiens. Les pratiques plus que douteuses de certains pêcheurs chinois dans les mers bordières du Pacifique (équipage paramilitaire, non-respect de l'interdiction de pêche de certaines espèces, déballastage sauvage), ont contribué à développer une image catastrophique des pêcheurs chinois auprès des populations insulaires.

La Chine est à la fois le premier producteur mondial dans le domaine de la pêche<sup>561</sup>, de l'aquaculture<sup>562</sup> et le premier consommateur mondial de ressources halieutiques<sup>563</sup>. La surexploitation des ressources des océans et la pollution côtière et fluviale ont entraîné la raréfaction des ressources. La ZEE chinoise ne suffit plus à la forte demande intérieure chinoise et la sécurité alimentaire devient donc un enjeu majeur pour le gouvernement de Pékin. La pêche lointaine chinoise se développe<sup>564</sup>, parfois au mépris des règles internationales. L'immense ZEE française dans le Pacifique suscite donc les convoitises de la puissance halieutique chinoise.

Le nouveau projet pharaonique de l'entreprise chinoise *Tian Rui* sur l'atoll de Hao dans l'archipel des Tuamotu s'inscrit dans cette nouvelle compétition internationale d'accès aux ressources alimentaires. Cette ferme aquacole interroge par sa démesure : un investissement de 350 millions d'euros est annoncé (capitaux exclusivement chinois), 28 000 m<sup>2</sup> d'usine, 50 000 tonnes de production par an et la promesse de création de 500 emplois<sup>565</sup>. Mais les risques pour l'environnement sont déjà bien identifiés<sup>566</sup> : eutrophisation du lagon<sup>567</sup>, résidus de plutonium et autres métaux lourds dans les poissons<sup>568</sup> de cet atoll qui fut la base arrière des essais nucléaires français pendant 30 ans.

Le discours pacifiste des autorités de Pékin est axé sur le développement durable et les coopérations « gagnant-gagnant », mais la réputation de la RPC en matière d'expansionnisme économique et de pollueur environnemental suscite craintes et interrogations. La ferme aquacole représente-t-elle un modèle expérimental destiné à être reproduit en Chine ou ailleurs ? En outre, l'atoll d'Hao possède un intérêt stratégique avec une piste d'aviation de plus de 3 km protégée par une digue, une route de 15 km, des logements, des laboratoires. La ferme aquacole sera-t-elle la première intrusion du capitalisme paraétatique chinois<sup>569</sup> dans le Pacifique français ? Les travaux ont en tout cas pris du retard, et il semblerait que les promesses d'investissement aient été revues à la baisse<sup>570</sup>.

---

<sup>561</sup> FAO. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2016. Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous* 2016. Rome. p. 11

<sup>562</sup> *Ibid.* page 27

<sup>563</sup> *Ibid.* page 83

<sup>564</sup> Colin S., « Les mers lointaines, nouvelles frontières de la puissance halieutique chinoise ? » *Hérodote*, vol. 163, n° 4, 2016, pp. 87-100

<sup>565</sup> Rival Y., « Investissement en Océanie et développement durable », in *L'Océanie convoitée*, p. 338.

<sup>566</sup> Silvain J-F, *Rapport d'information du Sénat n°698*, 18/09/2015 <http://senat.fr/rap/r14-698/r14-6981.pdf>. P 28.

<sup>567</sup> Clua E., « Une ferme aquacole géante installée sur une ancienne base atomiques », *France Inter*, 20/05/2016, <https://www.franceinter.fr/emissions/secrets-d-info/secrets-d-info-20-mai-2016>

<sup>568</sup> Chaumeau C., « L'atoll d'Hao, victime collatérale des essais nucléaires », *Le Monde*, 26/06/2016 [https://lemonde.fr/planete/article/2012/06/26/l-atoll-d-hao-victime-collaterale-des-essais-nucleaires\\_1724639\\_3244.html](https://lemonde.fr/planete/article/2012/06/26/l-atoll-d-hao-victime-collaterale-des-essais-nucleaires_1724639_3244.html)

<sup>569</sup> Dufour J-F., *Made by China : les secrets d'une conquête*, Malakoff, Édition Dunod, 2012.

<sup>570</sup> Tatau G., « *Aquaculture de Hao le début des travaux reporté* » Polynésie la première 18/01/2019 <https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tuamotu/hao/aquaculture-hao-debut-travaux-reporte-671255.html>

## Les fonds marins : enjeux énergétiques majeurs

En moins d'un siècle, une grande partie des ressources minières terrestres a été épuisée. L'avenir se joue donc dans les fonds marins et singulièrement autour des terres rares, indispensables dans la fabrication de produits de haute technologie ou d'armement militaire et dont la Chine assure à ce jour plus de 90% de la production mondiale<sup>571</sup> créant une situation de quasi-monopole. Or, il y a abondance de minerais dans les fonds marins de la ZEE française du Pacifique<sup>572</sup>, sous différentes formes de minéralisation : sulfures polymétalliques hydrothermaux à Wallis, encroûtement de manganèse cobaltifère dans les Tuamotu, nodules polymétalliques à Clipperton<sup>573</sup>. La richesse des fonds marins et ses potentiels d'exploitation offrent une nouvelle grille de lecture à la région Pacifique. La Chine participe d'ailleurs à cette exploration via son agence COMRA. La Polynésie française dispose d'une autonomie administrative, mais l'État français reste responsable des fonctions régaliennes, notamment de la sécurité et de la souveraineté en mer dans sa ZEE. Ainsi l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploration de la mer, établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle de l'État) a réalisé plusieurs missions d'exploration dans le Pacifique pour le compte de l'État français. Il y a là un terrain potentiel de confrontations.

Comment l'État français garantira-t-il la préservation de l'environnement et de la biodiversité, inscrite depuis juillet 2018 dans l'article I de la Constitution, alors que les fonds marins polynésiens suscitent l'intérêt des grands groupes chinois ? Comment empêchera-t-il les usuelles tentatives de corruption auprès des gouvernements locaux liées aux promesses financières alléchantes de « délégataires » chinois, comme cela est documenté pour d'autres pays du Pacifique insulaire<sup>574</sup> ?

### **B/ Le développement de l'influence chinoise en Polynésie française**

Depuis l'arrivée des premiers Chinois à Tahiti<sup>575</sup> dans les années 1860 pour travailler le coton et le café sur les plantations d'Atimaono<sup>576</sup>, le métissage a beaucoup progressé et la communauté chinoise est parfaitement intégrée à la société multiculturelle polynésienne. La réussite de cette communauté est incarnée par la famille Wan, grand magnat de la perle en Polynésie ou par Gaston Tong Sang, maire de Bora Bora et ancien président de la Polynésie française. Certaines spécificités culturelles demeurent (élection de Miss Dragon, temple et cimetière chinois à Mamao, multiples associations culturelles). Il ne faut cependant pas assimiler ces Chinois « historiques »<sup>577</sup> aux nouveaux fonctionnaires de Pékin présents sur le territoire. En effet, on constate depuis le début des années 2000 un intérêt croissant de Pékin pour la Polynésie française.

<sup>571</sup> Pitron G., « *La guerre des métaux rares -La face cachée de la transition énergétique et numérique* », Paris, Édition Liens qui libèrent, 2018.

<sup>572</sup> David C., « De quelques aspects juridiques de l'exploitation minière sous-marine en Polynésie française », In *L'Océanie convoitée*, p. 563.

<sup>573</sup> Lemerrier P., « Les collectivités ultramarines du Pacifique : un potentiel de richesses qui nourrit l'innovation », in *Rapport du Sénat : La France dans le Pacifique quelle vision pour le XXI<sup>e</sup> siècle ?* p. 107. <https://www.senat.fr/rap/r12-293/r12-2931.pdf>

<sup>574</sup> Jiang Y., *The Pacific island's in China's Grand strategy. Small states, Big games*, New York, palgrave Macmillan, 2011, p. 118.

<sup>575</sup> Coppenrath G., « *Les Chinois de Tahiti, de l'aversion à l'assimilation 1865-1966* », publication de la Société des océanistes, n°21, Musée de l'homme, Paris, 1967.

<sup>576</sup> Saura B., *Tinito : la communauté chinoise de Tahiti, installation, structuration, intégration*, Au Vent des îles, Papeete, 2002.

<sup>577</sup> Trémon A.-C., « Un consulat de Chine dans la France d'Outre-Mer », in *Critique internationale* 2009/1 n°42, p. 119 à 140.

Les relations entre la Polynésie française et la Chine font l'objet d'une compétition intra-polynésienne sur le *Fenua* depuis plus d'une décennie. Des accusations mutuelles de compromissions excessives avec les Chinois ont alimenté le débat entre Oscar Temaru et Gaston Flosse. D'autres affaires et litiges alimentent les gazettes locales et se terminent souvent au tribunal. C'est notamment le cas d'un conflit entre la RPC et la République de Chine (Taiwan)<sup>578</sup> à propos d'un consulat abandonné ou encore d'un programme d'acquisition de 43 thoniers, en grande partie commandés en Chine et qui tourna au fiasco<sup>579</sup>.

Malgré ces épisodes conflictuels, les gestes d'amitié sont nombreux et ostensibles depuis 20 ans. Le 4 avril 2001, le président Jiang Zemin, en escale à Papeete, a reçu les insignes de la Grande Croix de l'Ordre de *Tahiti Nui* par Gaston Flosse. La même année, l'ambassadeur chinois en France, Wu Jian Min, a visité une ferme perlière en compagnie de Robert Wan. En 2002, Gaston Flosse a effectué une tournée en Chine à la tête d'une délégation de 60 personnes<sup>580</sup>. Au retour de la délégation en Polynésie, le principal leader indépendantiste de l'époque, Oscar Temaru, a déclaré : « Flosse vend la Polynésie aux Chinois ». En 2003, le gouvernement Flosse a décidé de créer un bureau de représentation polynésien à Pékin (supprimé 2 ans plus tard lors de l'arrivée d'Oscar Temaru au pouvoir).

Le 12 septembre 2007, le consulat chinois de Papeete a finalement été inauguré et en 2008, le statut de « destination touristique agréée » a été octroyé par les autorités chinoises<sup>581</sup>. Une exemption des taxes douanières à l'importation des perles fut même accordée (cette expérience d'un an ne sera pourtant pas renouvelée). Les relations sino-tahitiennes ont repris en 2013 une place centrale dans le débat politique du *Fenua*, Oscar Temaru ayant annoncé une aide de 500 milliards de francs Pacifique accordée par la Banque de Développement de Chine lors d'un débat télévisé en avril 2013 sur *Polynésie la 1<sup>ère</sup>*<sup>582</sup>.

Toujours en 2013, l'Institut Confucius est créé avec succès (plus de 300 inscriptions pour suivre les cours de chinois la première année), sur le modèle des Alliances françaises. Seules les puissances qui visent le rayonnement international s'engagent dans cette voie. En 2015, Édouard Fritch, président de la Polynésie française depuis septembre 2014, est reçu par le vice-président chinois à Pékin<sup>583</sup>.

Les relations sino-tahitiennes se sont donc accélérées au cours de la dernière décennie. Fidèle à sa politique pragmatique vis-à-vis de ses voisins du Pacifique, la Chine profite des rivalités internes tahitiennes pour s'installer dans le paysage

---

<sup>578</sup> *Ibid.*

<sup>579</sup> Thomas M., *Tahiti-Infos* 25/07/2015, *les raisons de l'échec de Tahiti Nui rava'i*, [https://www.tahiti-infos.com/Les-raisons-de-l-echec-de-Tahiti-Nui-Rava-ai\\_a130762.html](https://www.tahiti-infos.com/Les-raisons-de-l-echec-de-Tahiti-Nui-Rava-ai_a130762.html)

<sup>580</sup> *Quotidien du Peuple*, *Jiang Zemin rencontre des hôtes polynésiens*, *Xinhua* 9/10/2002 <http://french.peopledaily.com.cn/Chine/8494508.html>

<sup>581</sup> Agence Française de Presse, *La Polynésie devient une destination touristique agréée » pour la Chine*, 21/03/2008 <http://www.aujourdhuilachine.com/la-polynesie-devient-destination-touristique-agreee-pour-la-chine/>

<sup>582</sup> Bitouzet L., « *Oscar Temaru invité d'à vous la parole* », *Radio 1*, 11/04/2013 <https://www.radio1.pf/oscar-temaru-invite-d-a-vous-la-parole/>

<sup>583</sup> Tang E., *Édouard Fritch reçu par le vice-président chinois*, *Polynésie première* 2/07/2015 <https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/edouard-fritch-recu-par-le-vice-president-chinois-261091.html>



économique du *Fenua*. Si les accords directs entre la Chine et la collectivité se sont, pour l'instant, pratiquement tous soldés par un échec (en pratique, ce sont plutôt les Chinois qui se sont retirés face à un certain amateurisme côté tahitien : absence d'études préalables, marchés publics annulés, viabilité financière compromise par des pressions locales, absence d'intégration au Plan général d'aménagement des communes concernées par ces projets), les investissements chinois vont très probablement continuer de se multiplier en Polynésie, à l'image de ce qui s'est passé chez les voisins du Pacifique. Les projets géants du complexe hôtelier *Mahana Beach* par un consortium chinois (projet depuis abandonné) et de la méga ferme aquacole de Hao confirment cet intérêt croissant.

On notera que la Polynésie ne semble pas armée pour affronter et contrôler les différents *modus operandi* des investisseurs chinois, à base de surendettement des pays ciblés. Ces processus sont pourtant largement documentés : en 2017, 83 pays étaient en état de fort endettement, 23 pays en état d'endettement sévère et 8 pays en état d'endettement critique vis-à-vis de la Chine<sup>584</sup>.

Incontestablement, les contrats économiques avec la Chine sont importants pour l'avenir de la collectivité. Pourtant, deux prérequis sont critiques pour la Polynésie française :

- Les Chinois sont les plus grands consommateurs d'énergie au monde et leur soif énergétique se fait souvent au détriment de l'environnement. Il incombe alors à la collectivité polynésienne de protéger son écosystème en s'assurant qu'aucune exploitation ne transgresse les règles écologiques.
- L'aide économique de la Chine est généralement suivie de pressions politiques. Dans ce contexte, le rattachement historique à la France, grande puissance économique et militaire, constitue un avantage, car il rééquilibre le rapport de force dans la négociation.

## Conclusion

La stratégie du « collier de perles » dans l'océan Indien est en passe d'être prolongée dans le Pacifique avec le développement d'infrastructures par des sociétés chinoises<sup>585</sup>. Des suspicions d'implantations militaires au Vanuatu ont même fuité dans la presse<sup>586</sup>.

La Polynésie française n'échappe pas à cet intérêt croissant pour toute la zone pacifique. La diplomatie pékinoise ne conteste pas officiellement la présence française dans cette partie du monde. Elle est cependant membre du « Comité des 24 » qui considère la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie comme des pays « à décoloniser », tout en n'apparaissant pas comme soumissionnaire de cette résolution.

<sup>584</sup> Hurley J., *examining the debt implication of the belt road initiative from a Policy perspective*, Center for Global Development <https://www.cgdev.org/sites/default/files/examining-debt-implications-belt-and-road-initiative-policy-perspective.pdf>

<sup>585</sup> Par exemple, le Port de Darwin en Australie, la « Rainbow city » au Vanuatu, l'exploitation de la mine de nickel Ramu en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

<sup>586</sup> Wroe D., *China eyes Vanuatu military base in plan with global ramifications*, Sydney Morning Herald 9/04/2018 <https://smh.com.au/politics/federal/china-eyes-vanuatu-military-base-in-plan-with-global-ramifications-20180409-p4z8j9.html>

Parallèlement au développement de l'influence chinoise, les Américains ont pris acte du basculement géopolitique mondial vers l'Asie. Si la forme du discours n'est pas la même, il existe une continuité géostratégique entre le « Pivot to Asia » de Barack Obama, et l'Axe Indo-Pacifique de Donald Trump. D'autres acteurs anglo-saxons se positionnent également dans la région.

Le Royaume-Uni, « Brexit » oblige, rouvre certaines ambassades (aux Tonga, au Vanuatu et aux Samoa), cherche à redevenir un acteur militaire en Asie (ouverture d'une base militaire à Bahreïn en 2018 et négocie avec Singapour/Brunei pour une implantation militaire<sup>587</sup>. Boris Johnson avait annoncé<sup>588</sup> dès 2016 le retour de la Grande-Bretagne « à l'est de Suez » sur fond de discours « *Global Britain* ».

L'Australie, tiraillée par sa dépendance économique à la Chine et son rôle de « shérif de Washington dans la région » a semble-t-il choisi son camp en bannissant en 2018 *Huawei* et *ZTE* du marché 5G australien. La nouvelle politique de « *Pacific Step-up* » prônée par Toni Morrison démontre la volonté australienne de demeurer le partenaire incontournable des États insulaires dans le Pacifique océanien.

Il apparaît donc nécessaire, pour la France de continuer à formuler, détailler et communiquer sa politique Indo-Pacifique. Reste à savoir si la nouvelle doctrine géopolitique de l'Axe Indo-Pacifique de Paris se solidifiera par un référentiel d'initiatives articulées autour de cet axe, ou si cette communication restera opportuniste, éphémère et fragile. Dans la lignée du discours d'Emmanuel Macron, les relais institutionnels ont adopté et décliné les éléments de langage de l'Indo-Pacifique, tels que le *Livre Blanc* « Asie-Océanie horizon 2030, vers un espace asiatique indopacifique inclusif »<sup>589</sup> ou la plaquette du Ministère de la Défense « La France et la sécurité en Indopacifique 2019 »<sup>590</sup>, qui cristallisent un réveil doctrinaire pour ces territoires délaissés de longue date. Structurant mais insuffisant, des actes forts sont attendus. Par exemple, n'est-il pas du rôle régalien de l'État d'intervenir dans des situations de risques sécuritaires, écologiques ou stratégiques liés aux mégaprojets qui se multiplient (aquaculture, tourisme...) ? N'est-il pas également légitime que la France impose de façon régaliennne un principe de réciprocité face aux réglementations si contraignantes que subissent les entreprises françaises en Chine ?

La France, puissance culturelle et diplomatique de premier ordre, membre du conseil de sécurité et puissance nucléaire possède des atouts extraordinaires dans l'Indo-Pacifique et peut se donner les moyens de jouer un rôle d'intermédiaire et de garde-fou face à la future bipolarisation sino-américaine.

<sup>587</sup> Hope C., *Britain to become 'true global player' post-Brexit with military bases in South East Asia and Caribbean*, The Telegraph, 30/12/2018 <https://www.telegraph.co.uk/politics/2018/12/29/britain-become-true-global-player-post-brexit-new-military-bases/>

<sup>588</sup> Johnson B., *Britain is back East of Suez*, Foreign & Commonwealth Office, 9/12/2016 <https://www.gov.uk/government/speeches/foreign-secretary-speech-britain-is-back-east-of-suez>

<sup>589</sup> France diplomatie., *Livre Blanc « stratégie Asie-Océanie 2030 »*, 28/08/2018 <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/asia-oceanie/livre-blanc-strategie-asie-oceanie-2030/>

<sup>590</sup> Direction Générale des Relations internationales et stratégiques, *La France et la sécurité en Indopacifique*, 12/06/2019 <https://www.defense.gouv.fr/dgris/action-internationale/enjeux-regionaux/publication-de-la-version-2019-de-la-plaquette-la-france-et-la-securite-en-indopacifique>



La Polynésie française, restée longtemps en marge de la mondialisation, se retrouve propulsée dans le grand échiquier mondial, à la confluence d'intérêts géopolitiques concurrents.

## Abstract

Each geographical denomination hides a political ambition. The “Indo-Pacific” new leitmotif in international relations is no exception to the rule. It aims to be a strategic response to the influence of the People’s Republic of China in the region.

Its abundant use by American strategists and allies is no coincidence and represents a new geopolitical doctrine to counter chinese ambition.

France comes out considerably strengthened by the assertion of this new geopolitical perimeter. Many of its overseas territories crisscross the Indo-Pacific (French Polynesia, New Caledonia, Wallis and Futuna, Clipperton island, La Réunion island, Mayotte and the French Southern and Antarctic Lands). Its instruments of influence are numerous: political, cultural power of the French language, military and security partnerships with key protagonists in the region.

Long marked by its insularity and distance from the main trade route, French Polynesia, a group of 118 islands spread over a maritime territory as vast as Europe, rich in raw materials, finds itself at the confluence of competing geopolitical interests.

Le 4 novembre 2018 s'est tenue la première des trois consultations référendaires pour l'auto-détermination de la Nouvelle-Calédonie prévues par l'Accord de Nouméa signé en 1998. Les résultats en sont connus et ont été largement commentés. Le taux de participation a été de 81,01%. Sur les 138 933 suffrages exprimés, 78 734 (soit 56,67% des voix) l'ont été pour le « non » et 60 199 (43,33% des voix) pour le « oui ». Dans la livraison du jeudi 8 novembre 2018 du journal *Opinion internationale*, l'historien calédonien Olivier Houdan souligne ce qui lui semble alors être les trois principales « victoires » de la consultation : tout d'abord la mobilisation des électeurs du pays, et notamment des jeunes que l'on pensait peu intéressés par la « chose électorale » ; ensuite, la sérénité et la dignité dans le déroulement du vote en présence des 245 « magistrats contrôleurs de l'État », des 13 membres de la « mission du panel des experts » de l'ONU et du Forum des Iles du Pacifique et sous les yeux des 90 journalistes accrédités ; enfin le score des partisans de l'indépendance alors que la très grande majorité des sondages s'accordait à prédire son écroulement. Ce dernier résultat, écrit Olivier Houdan, a constitué un « véritable électrochoc » dans le pays tant l'écart entre le « oui » et le « non » a été faible : « à peine 13 points en valeur absolue qui correspondent à 18 000 voix de différence »<sup>591</sup>. Une différence qui, en définitive, plaçait l'indépendance à 9 000 voix de la majorité absolue. Un résultat pour le moins inattendu quand on songe aux prédictions d'une victoire du « non » autour de 70%<sup>592</sup>.

La première idée défendue dans cette communication est que ce « plantage » des instituts de sondage ne relève pas seulement d'une erreur de méthode<sup>593</sup>, mais

<sup>591</sup> Houdan O., « Retour sur le référendum de Nouvelle-Calédonie : la défaite victorieuse des indépendantistes », *Opinion Internationale*, 8 novembre 2018 [URL : [https://www.opinion-internationale.com/2018/11/08/retour-sur-le-referendum-de-nouvelle-caledonie-la-defaite-victorieuse-des-independantistes\\_56105.html](https://www.opinion-internationale.com/2018/11/08/retour-sur-le-referendum-de-nouvelle-caledonie-la-defaite-victorieuse-des-independantistes_56105.html)]

<sup>592</sup> Pour une étude scientifique des résultats de la consultation référendaire, se reporter à l'enquête menée par le CEVIPOF [URL : <http://www.sciencespo.fr/cevipof/fr/content/nouvelle-caledonie-2018-etude-multivariee-des-comportements-electoraux>] Pour une autre analyse, à chaud : cf. Leblic I., « En guise de conclusion. Une Kanaky Nouvelle-Calédonie souveraine en marche ? », *JSO* [En ligne], 147 | 2018, [URL : <http://journals.openedition.org/jso/9670>]

<sup>593</sup> Comme l'écrit Olivier Houdan : « Une remise en question s'imposerait par le biais de deux propositions : interdire un an ou six mois avant

d'un biais partagé par de nombreuses études en sciences humaines et sociales dès lors qu'elles s'attachent à comprendre la dynamique du mouvement indépendantiste en Nouvelle-Calédonie. Ce biais, qui peut être qualifié d'« illusion politiste », consiste à confondre les relations qui existent entre les partis et autres organisations qui défendent l'idée d'indépendance sur la scène politique avec celles qui structurent la société kanak prise comme un tout. Autrement dit à confondre « la » politique » et « le » politique ». Ce biais procède de l'idéologie même des sociétés libérales occidentales qui fait de « la » politique au sens ordinaire le lieu institutionnel où se nouerait le lien social, l'appartenance des individus à la Nation. En France, en Europe, aux États-Unis, par-delà les différences de régimes, « la » politique ferait la société. Sans discuter ces idées, disons qu'il n'en va pas clairement de même dans le monde kanak où le lien social est d'une toute autre nature et précède l'action politique, qui n'en est au mieux qu'une expression. Dans l'idéologie commune actuelle, « la » politique n'a de place légitime que subordonnée à la représentation – bien sûr éminemment « politique » – que la société kanak a d'elle-même en tant que « peuple », elle en est la servante<sup>594</sup>.

Il y a plus de vingt ans, Isabelle Leblic a écrit que les « principaux fondements de la société kanak d'aujourd'hui peuvent [...] être ramenés au nombre de quatre : d'une part, deux purement endogènes, la terre et les hiérarchies sociales et politiques [précoloniales] et, d'autre part, l'influence des Églises — par l'intégration d'un certain nombre de valeurs chrétiennes — et l'expérience politique dans le système colonial qui sont deux phénomènes exogènes ayant marqué l'identité kanak actuelle »<sup>595</sup>. C'est là une vision quelque peu restrictive – on y ajoutera dans cette communication les systèmes d'échanges – mais elle a le mérite de mettre l'accent sur une double articulation de l'identité sociale kanak qui, loin d'opposer multiplicité et unité, les conjugue au contraire. L'existence de nombreuses particularités – 28 langues, 8 aires coutumières, 57 districts ou « grandes chefferies », quelque 300 « tribus », des centaines de « clans », etc. – n'est pas dissociable de relations soutenues d'échange et de communication se déployant à l'échelle de l'archipel calédonien, et d'un fort sentiment de commune appartenance à un même espace social et historique. On peut même dire que ce sont ces relations d'échange et de communication qui fondent le sentiment d'appartenance et la société kanak elle-même en tant que « peuple », par-delà ou plutôt au travers de sa diversité même<sup>596</sup>. Contrairement à

---

une échéance électorale, tous les sondages payés sur fonds publics et corrigés en l'adaptant la méthode des quotas tout en relativisant les contacts des sondés par téléphone » (Houdan, *idem*)

<sup>594</sup> À la suite de Louis Dumont et de Vincent Descombes, je pense qu'en sociologie et en anthropologie « le niveau politique apparaît dès qu'une société conçue à l'ordinaire comme multiple se pose comme une face à d'autres (empiriquement comme dans la guerre, ou idéologiquement). La société comme une est *ipso facto* supérieure à la société comme multiple et la commande idéologiquement » (Descombes V., « Louis Dumont : comment penser le politique ? », publié dans *laviedesidees.fr*, le 14 février 2011). [URL : <https://laviedesidees.fr/Louis-Dumont-comment-penser-le-politique.html>]

<sup>595</sup> Leblic I., « Représentations du foncier en Nouvelle-Calédonie et identité culturelle kanak. Évolution de ces représentations liée à la revendication identitaire et aux processus de développement économique. Aix-en-Provence, 3e journées scientifiques de la Société d'écologie humaine, *Perceptions et représentations de l'environnement*, 1991 : 4. Référence : <hal-00201035>

<sup>596</sup> Pour caractériser cet ensemble socio-culturel organisé, on pourrait reprendre le concept de « politie » proposé par Patrick Menget pour décrire la situation des « tribus » amérindiennes du Haut Xingu, au Brésil. Ces « tribus » forment un ensemble polyethnique dénué de toute forme d'institutions politiques supra-locales, mais moralement cimenté par la pratique de rituels communs. Menget, P., « Les Frontières de la chefferie. Remarques sur le système politique du haut Xingu (Brésil) », *L'Homme* 33 (126), 1993 : 59 – 76. En pays kanak, ce sont les multiples échanges – matrimoniaux, cérémoniels, guerriers, commerciaux ... – qui unifiaient la « politie » avant la colonisation et qui pour une large part continuent de l'unifier actuellement.

une idée reçue, la colonisation, puis la montée de la revendication indépendantiste n'ont fait que renforcer une unité qui existait déjà. Se concevant traditionnellement comme un même « peuple », la société kanak se définit aujourd'hui, par rapport aux autres communautés présentes en Nouvelle-Calédonie, également comme le « peuple autochtone », le peuple qui a été colonisé, et à ce titre le seul historiquement légitime à revendiquer l'indépendance du pays.

Dans un tel schéma, le champ politique – au sens ordinaire et contemporain du terme – est vu comme possédant une autonomie relative. Les désaccords et les divisions partisans y existent – on ne saurait les ignorer – mais ils relèvent généralement moins de l'idéologie que de différences d'appréciation sur les stratégies à suivre et de rivalités personnelles qui ne sont socialement acceptées que pour autant qu'elles ne menacent pas la cohésion de l'ensemble. Sur le fond, l'identité kanak, les « règles » du respect qui doit présider aux échanges, il y a consensus. Tolérance ne signifie par ailleurs pas adhésion comme suffisent à le montrer les résultats des élections provinciales du 12 mai 2019. À la fin de son article du 8 novembre 2018, Olivier Houdan évoque la possible élection d'un congrès composé à parts égales d'élus indépendantistes et non-indépendantistes dès lors que, le découpage provincial aidant, le vote se répartirait dans les mêmes proportions que pour la consultation référendaire. Certains responsables indépendantistes se sont plu à en rêver. Il n'en a rien été dans les faits, même si le vote pour les formations indépendantistes a progressé. Quant au Parti Travailleiste qui avait appelé à boycotter la consultation référendaire, il a subi un échec cuisant – deux élus dans la seule province des Iles Loyauté. Les responsables kanak peuvent parfois, eux aussi, se laisser prendre aux miroirs déformants de l'« illusion politiste », mais jamais très longtemps ni sans risque et péril pour leur carrière politique. Et, dans leur immense majorité, les Kanak se défient par principe d'un pouvoir politique trop assuré qui est toujours perçu comme un danger pour les équilibres sociaux. Aujourd'hui, comme dans la société ancienne, ils semblent plus ou moins consciemment veiller à ce qu'aucun parti ou leader n'ait la possibilité de conquérir l'hégémonie sur ses concurrents.

La seconde idée défendue dans la présente communication est que seule cette structuration de l'action politique qui vient d'être rapidement esquissée permet de comprendre la politique menée par le mouvement indépendantiste à l'échelon régional et international<sup>597</sup>. Cette politique apparaît à bien des égards protéiforme, quelquefois ténébreuse et, de fait, a souvent été perçue comme contradictoire par les observateurs, l'« illusion politique » s'imposant en ce domaine tout autant que dans l'appréciation de la vie politique au plan local. Pour l'analyste, l'enjeu est de déterminer si une cohérence existe ou s'il faut au contraire y voir le fruit de calculs et de dissensions politiques internes au mouvement indépendantiste. La

---

<sup>597</sup> Sur cette stratégie elle-même, son déploiement, et leur contexte local et régional, cf. les multiples ouvrages et colloques qui leur ont été consacrés, notamment : Chappell, D. *Le réveil kanak. La montée du nationalisme en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, Madrépores & Presses universitaires de la Nouvelle-Calédonie, (coll. « Résonances ») 2017 ; Al Wardi S., Regnault J.-M. et Sabouret J.-F. (sous la direction de). *L'Océanie convoitée. Histoire, géopolitique et sociétés*. Paris, CNRS (coll. Alpha), 2017 ; Boyer J.-M., Chauchat M., Giraudeau G., Gorohouna S., Gravelat C. & Ris C. (sous la direction de). *Actes du colloque universitaire sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie des 17 et 18 novembre 2017*. Nouméa, Presses universitaires de la Nouvelle-Calédonie (Collection LARJE – Laboratoire de recherches juridique et économique), 2018.

réponse retenue ne saurait être sans portée pratique alors que s'achève la période institutionnelle instaurée par l'Accord de Nouméa et que l'État français entreprend de reconfigurer sa politique régionale en travaillant à la création d'un axe Indo-Pacifique censé contrebalancer l'influence chinoise dans le Grand Océan. Mais n'anticipons pas.

Les données du problème ont été exposées par Stéphanie Graff dans un article déjà ancien, mais dont l'intitulé est des plus parlant, « Quand combat et revendication kanak ou politique de l'État français manient indépendance, décolonisation, autodétermination et autochtonie en Nouvelle-Calédonie »<sup>598</sup>. Cette auteure montre, de nombreuses références à l'appui, qu'au plan régional et international, deux grands fronts mobilisent depuis une vingtaine d'années les représentants non seulement politiques, mais encore coutumiers, religieux et associatifs du peuple kanak : le front de la politique institutionnelle en vue de l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté et celui de la lutte pour le droit à l'autodétermination de la société kanak en tant que peuple autochtone. Avant d'examiner le lien généralement jugé quelque peu problématique entre ces deux fronts, il est intéressant d'en considérer l'évolution séparément.

La revendication indépendantiste kanak *stricto sensu* prend une dimension réellement internationale à partir de 1986<sup>599</sup>, d'abord en août à Fidji avec le soutien apporté par les pays du XVII<sup>e</sup> Forum du Pacifique Sud à l'inscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des pays à décoloniser de l'ONU<sup>600</sup> ; puis en septembre avec l'obtention du soutien des pays non-alignés qui tiennent leur huitième sommet à Harare (Zimbabwe) en présence de Jean-Marie Tjibaou alors président du FLNKS. Le 2 décembre, l'assemblée générale des Nations unies, adopte à la majorité des trois cinquièmes de ses États membres (89 voix pour, 24 contre et 34 abstentions), la résolution 41/41A reconnaissant « le droit inaliénable du peuple de la Nouvelle-Calédonie à l'autodétermination et à l'indépendance », ce qui entraîne de fait l'inscription du pays sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU. À l'instigation du FLNKS et de ses représentants, ce droit sera régulièrement rappelé par les Nations unies et ce jusqu'à encore très récemment, dans la résolution 73/115 adoptée par leur Assemblée générale du 7 décembre 2018. Cette résolution ne comprend pas moins de 33 points et se termine par une demande faite au Comité spécial « chargé d'étudier l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux » de poursuivre l'examen de la situation en Nouvelle-Calédonie et de lui rendre compte à sa soixante-quatorzième session. Entre 2014 et 2019 pas moins de sept missions de l'ONU se sont rendu dans le pays et, alors même qu'avait lieu à Paris le 19<sup>e</sup> comité des signataires de l'Accord de Nouméa, Mickaël Forrest

<sup>598</sup> Graff S., « Quand combat et revendication kanak ou politique de l'État français manient indépendance, décolonisation, autodétermination et autochtonie en Nouvelle-Calédonie », *JSO*134, 2012 [URL : <http://journals.openedition.org/jso/6647> ; DOI : 10.4000/jso.6647]

<sup>599</sup> Et ce même si la première délégation du Front indépendantiste, composée de Roch Pidjot, Yann Céléné Uregei, Déwé Gorodey et André Gopéa, se rend à l'ONU dès novembre 1979.

<sup>600</sup> Sur le Comité de Décolonisation de l'ONU et plus globalement sur le rôle ambigu de l'ONU dans la décolonisation des territoires français d'Océanie, cf. Regnault J.-M. *L'ONU, la France et les décolonisations tardives. L'exemple des Terres françaises d'Océanie*. Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille (coll. «Droit d'outremer»), 2013 ainsi que du même auteur le très pédagogique : « Comprendre les mécanismes du Comité de Décolonisation de l'ONU ». *Tahiti-Pacifique Magazine*, juin 2010.

prenait à New York la parole devant la 4<sup>e</sup> commission de l'Assemblée générale des Nations unies pour tirer tout à la fois un bilan plutôt positif des résultats de la consultation référendaire de 2018 et s'inquiéter de la poursuite d'une politique d'« immigration massive » en Nouvelle-Calédonie ainsi que de certaines modalités du scrutin programmé en 2020, touchant notamment à l'établissement des listes électorales et aux conditions du vote par procuration. Secrétaire permanent pour les relations extérieures du FLNKS, Mickaël Forrest est actuellement l'homme des rapports avec les instances internationales, avec les ONG, avec les pays du Fer de lance mélanésien et plus généralement de la région Pacifique, avec les Non-alignés, avec les mouvements indépendantistes en France, en Europe et dans le monde (Polynésiens, Corses, Basques, Catalans, Papous de West Papua, ...). Son action s'inscrit nettement dans les cadres habituels d'un mouvement de libération nationale dont l'objectif est la décolonisation et la conquête de la pleine souveraineté. Et en cela elle est fidèle à l'impulsion initialement donnée en 1986. Pour Jean-Marie Tjibaou, l'indépendance était obligatoirement « l'indépendance institutionnelle », « parce que c'est l'indépendance institutionnelle avec la souveraineté qui permet de négocier des accords d'interdépendance<sup>601</sup> ». Comprendre : interdépendance dans un monde dominé par de puissants États et blocs financiers et commerciaux<sup>602</sup>.

Pourtant c'est sur cette continuité qu'on peut être amené à s'interroger ainsi que le fait en 2012, Stéphanie Graff. D'abord sur la scène calédonienne, comme le relève cette auteure, le discours indépendantiste semble varier sensiblement d'un leader politique à l'autre : « entre indépendantisme modéré », « indépendantisme en faveur d'une indépendance-association » et « indépendantisme total ». Pour Stéphanie Graff : « La frontière entre ceux que l'on appelait les « loyalistes » et ceux que l'on appelle les indépendantistes est bien plus floue que pendant les années 1980 et des leaders de tendance de droite, donc traditionnellement contre l'indépendance, peuvent se retrouver sur nombre de points avec des dits-indépendantistes dans la catégorie des « autonomistes ultra »<sup>603</sup>. On ne s'attardera pas sur ce point. L'analyse du résultat de la consultation référendaire du 4 novembre 2018 a, d'une certaine manière, fait un sort à la vision qu'elle exprime. Si morcelé que puisse paraître le camp indépendantiste aux regards extérieurs, le vote de peuple kanak pour l'indépendance institutionnelle a été massif.

Plus obscures en revanche peuvent sembler les raisons d'une autre évolution : « au sein des institutions régionales et internationales, comme le relève Stéphanie Graff, le FLNKS est petit à petit remplacé par les représentants des institutions de Nouvelle-Calédonie »<sup>604</sup>. En 2009, une délégation commune, composée de membres indépendantistes et non indépendantistes, du gouvernement de Nouvelle-Calédonie se rend à une session de la Quatrième commission. En 2012 il n'y a guère qu'au sein

<sup>601</sup> Entretien dans *Les Temps Modernes*, n° 464, mars 1985.

<sup>602</sup> Cf. les propos de Raphaël Pidjot : « Toute société qui se soumet à l'assistanat ou à la dépendance extérieure est vouée à l'échec, celle qui s'efforce de maîtriser ses leviers économiques et de négocier ses interdépendances est une société en devenir »

<sup>603</sup> Graff S. *op. cit.* : 80-81.

<sup>604</sup> Sur cette évolution, v. la contribution de Nathalie Mrgudovic dans Al-Wardi, S. Regnault, J.-M. & Sabouret, J.-F., 2017. Aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie bénéficie de représentations officielles auprès de plusieurs États océaniques (Nouvelle-Zélande, Australie, Vanuatu) et d'organisations internationales (Forum des îles du Pacifique, UNESCO, OMS).

du Groupe mélanésien Fer de lance que le FLNKS soit seul représenté. Une demande sera faite pour que ce soit une délégation du gouvernement de Nouvelle-Calédonie qui se rende à l'avenir au Groupe mélanésien Fer de lance, mais elle n'aboutira pas. En 2019, le FLNKS demeure toujours le seul membre officiel du Groupe. Notons cependant qu'en juin 2013, le sommet de ce dernier se déroulant à Nouméa le gouvernement de la « Nouvelle-Calédonie » y a officiellement été invité en tant qu'observateur et, parallèlement, le Congrès a signé avec le Groupe une convention de partenariat lui apportant un soutien financier. Il est vrai que depuis sa fondation en vue de soutenir la lutte du peuple kanak pour l'indépendance, le Groupe mélanésien Fer de lance a évolué pour devenir avant tout un espace de coopération économique qui, en 2015, a intégré l'Indonésie alors même que le Mouvement de Libération pour la Papouasie-Occidentale n'y est admis qu'au rang d'observateur.

Comment comprendre ce qui semble bien ici s'apparenter à une contradiction ? Faut-il y voir une habile réplique de l'État français à la stratégie politique et juridique internationale du mouvement indépendantiste ? Une conséquence fâcheuse, mais difficilement évitable d'un Accord de Nouméa qui instaure un partage de souveraineté avec la France en Nouvelle-Calédonie ? Ou encore une inconséquence politique de la part des leaders kanak incapables de faire fructifier leurs acquis diplomatiques ? Avant de répondre, il importe de considérer l'autre front où se déploie la politique internationale du mouvement indépendantiste, celui des droits des peuples autochtones. Il n'est plus ici porté par le FLNKS, même si des responsables politiques comme Roch Wamytan, Michaël Forrest ou Victor Tutogoro s'y réfèrent de temps à autre, mais par le Sénat coutumier et plusieurs associations indifféremment qualifiées de « coutumières » ou de « culturelles » auxquelles il faut ajouter le LKS de feu Nidoish Naisseline.

Dans son article de 2012, Stéphanie Graff a analysé plus que décrit la genèse de cette seconde dynamique, relativement tardive puisqu'elle ne commence à réellement apparaître qu'en 2001, année à partir de laquelle on observe « la présence régulière de délégations kanak lors des réunions onusiennes sur les droits des peuples autochtones »<sup>605</sup>.

Pour cette auteure, il s'agit là de l'aboutissement d'une politique sciemment orchestrée par l'État français. Son hypothèse est que « la mise en place de stratégies politiques de la France depuis Nainville-les-Roches a eu pour conséquence, notamment, de voir émerger des mouvements associatifs kanak ayant choisi la voie des droits des peuples autochtones ». La France a volontairement cherché à diviser le mouvement indépendantiste en jouant sur la relative indétermination de la doctrine internationale en matière de décolonisation et sur l'attachement viscéral des Kanak à leur culture. « À *indépendance* et *décolonisation* revendiquées par les indépendantistes kanak », nous dit Stéphanie Graff, elle a opposé « autodétermination » et « autochtonie ». Une autodétermination qu'elle a interprétée et tente de mettre

---

<sup>605</sup> Sur la revendication autochtoniste en Océanie, v. Rouland, N. « Autonomie et autochtonie dans la zone Pacifique sud : approches juridique et historique ». *Revue française de droit constitutionnel* 2015/4 (N° 104) : pp. 911-934 et « Regards Pacifique : autonomie et autochtonie » In : Sermet, (sous la direction). *Peuples autochtones : regards Pacifique*. Nouméa, Maison de la Mélanésie Paul de Deckker, 2016 : pp. 21-36



en usage dans le sens de celle de l'autochtonie, donc des droits de l'homme, des droits individuels et de l'autodétermination interne »<sup>606</sup>.

En effet, argumente Stéphanie Graff, si aucun représentant kanak, politique ou coutumier n'est présent aux réunions onusiennes sur la question des droits des peuples autochtones avant l'Accord de Nouméa, des représentants kanak de mouvements associatifs le sont après. Parallèlement les accords de Matignon-Oudinot signés, les indépendantistes kanak se divisent sur les stratégies à adopter : revendication nationaliste ou droits du peuple kanak comme peuple autochtone. En 1993 l'ACAPIK, l'Association pour la célébration de l'année du peuple indigène en Kanaky est créée : elle devient le CNDPA, Conseil national des droits du peuple autochtone en 1995, l'année même de la proclamation par l'Assemblée générale des Nations unies (1993) de la Décennie internationale des peuples autochtones (1995-2004)<sup>607</sup>. En 1992, c'est FULK, parti politique fondé par Yann Céléne Uregeï, qui se dissout pour donner naissance, le 24 septembre de la même année, au Congrès populaire, une ONG qui se donne pour seul fondement la coutume et entend inscrire son action « dans l'esprit de la Déclaration des droits des peuples autochtones, principalement sur le droit à la terre, le droit à l'autodétermination et le droit à l'éducation du peuple kanak ». Pour être complet, on peut y ajouter les questions de religion. En tout cas, à partir de cette période, les associations et ONG « coutumières » et « culturelles » n'ont effectivement cessé de fleurir et souvent de se diviser avant de finir par se rassembler à la fin des années 2000 autour du Conseil National pour les Droits du Peuple Autochtone de Kanaky-Nouvelle Calédonie (CNDPA KNC) et de former le Congrès du Pays kanak sous l'égide du Sénat coutumier. Les deux organisations sont désormais les interlocutrices kanak officielles des réunions onusiennes sur la question des droits autochtones. Le dernier Congrès du Pays Kanak s'est tenu les 29 et 30 août 2019 au siège même du Sénat coutumier autour du thème de la préservation « coutumière et culturelle » kanak.

L'idée que les deux revendications, indépendantiste et « autochtoniste », soient contradictoires dans les faits comme dans leurs implications à long terme, l'une réclamant l'accès de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté, l'autre visant au mieux une auto-détermination interne, et qu'on soit là face à un clivage politique majeur au sein du mouvement indépendantiste n'est pas propre à Stéphanie Graff. Elle a été formulée la première fois par Christine Demmer dans un article publié dans la revue *Vacarme* en 2007. Cette auteure oppose, elle aussi, le nationalisme des partis indépendantistes du FLNKS à la nébuleuse des groupes (LKS, FULK, Caugern, Rhébuu Nuu, Congrès populaire coutumier Kanak, Conseil National des peuples Autochtones, etc.) qui au cours des années 90 ont fait des droits des peuples autochtones leur principal cheval de bataille. Mais, différence sensible, elle y voit la manifestation d'un certain opportunisme politique, plus qu'une manœuvre de l'État français : une « nouvelle stratégie », « un moyen pour les Kanak, au motif de leur autochtonie, de se (re)valoriser dans un contexte où ils ne sont pas souverains –

---

<sup>606</sup> Graff *id.* : 82

<sup>607</sup> Graff *id.* : 75.



quel que soit le pouvoir en place – en défendant aussi bien leur ancienneté sur le sol, par des droits dits « environnementaux », que leur mode de vie, par des droits dits « collectifs »<sup>608</sup>.

De son côté, dans une publication elle aussi datée de 2012, Benoît Trépied<sup>609</sup> y lit une conséquence du caractère progressif du processus de décolonisation initié par l'Accord de Nouméa. En faisant une place à part à l'identité kanak, en reconnaissant la confiscation de son ancienne souveraineté, cet Accord a débouché sur différentes mesures qui ont été diversement interprétées par les Kanak eux-mêmes : promotion d'institutions et de structures qualifiées de « coutumières » (aires, Sénat, droit, terres), inventaire et revalorisation du patrimoine culturel kanak (langues, toponymie, rapatriement d'objets muséographiques), construction d'un Centre culturel, le Centre Tjibaou, et choix de symboles identitaires (drapeau, nom, hymne, devise, graphisme des billets de banque) devant exprimer « la place essentielle de l'identité kanak du pays dans la communauté de destin acceptée ». Pour Benoît Trépied, ces dispositions de l'Accord de Nouméa sur l'identité kanak font « l'objet de réappropriations politiques profondément divergentes ». Pour les dirigeants du FLNKS, l'Accord reconnaît les « droits du peuple kanak » et l'attention politique doit surtout veiller à leur mise en œuvre dans le cadre englobant de la nouvelle citoyenneté. D'où une « réorientation stratégique » mettant désormais l'accent sur « le projet consensuel du destin commun, leur participation au jeu ordinaire de la démocratie représentative (compétition électorale, exercice du pouvoir dans les institutions), mais aussi leur choix d'une stratégie de développement capitaliste et industriel axée sur l'exploitation des riches ressources en nickel du sous-sol calédonien »<sup>610</sup>. En revanche, pour les Kanak investis dans les institutions coutumières, l'Accord de Nouméa offre une opportunité de renforcer la légitimité des revendications « coutumières » et d'extirper de nouveaux droits à l'encontre des pouvoirs qui régissent le pays, qu'il s'agisse de l'État, des entreprises multinationales, des colons et des politiques loyalistes comme indépendantistes. « Dans cette nouvelle perspective "coutumière-autochtone", la reconnaissance officielle du peuple kanak n'est plus pensée comme l'une des étapes de la longue lutte indépendantiste, ni comme un dispositif consubstantiel au projet de citoyenneté et de décolonisation ; mais comme une simple déclinaison locale des principes internationaux de protection des peuples autochtones, en dehors de la question de l'indépendance »<sup>611</sup>. Par contrecoup, l'idée même de « destin commun » défendue par les leaders indépendantistes est perçue comme pouvant n'être « une hypocrisie coloniale de plus ». Et pour Benoît Trépied : « Désormais, ce sont donc bien deux stratégies kanak alternatives et concurrentes qui s'opposent quant aux moyens de lutter contre les inégalités et les discriminations léguées par la colonisation et qui pèsent encore sur les Kanak »<sup>612</sup>.

<sup>608</sup> Demmer, D., « Autochtonie, nickel et environnement. Une nouvelle stratégie kanak ». *Vacarme* 39, 2007 : 48.

<sup>609</sup> Trépied, B., « Une nouvelle question indigène outre-mer ? », publié dans *laviedesidees.fr* le 15 mai 2012. [URL : <http://www.laviedesidees.fr/Une-nouvelle-question-indigene.html>]

<sup>610</sup> Trépied, *id.* 14.

<sup>611</sup> Trépied, *id.* 15.

<sup>612</sup> Trépied, *id.* 15.

On ne saurait être plus affirmatif et quelle que soit l'interprétation qu'on voudra retenir – celle de Benoît Trépied, de Stéphanie Graff ou de Christine Demmer – on reconnaîtra qu'elle a en commun avec les autres de penser l'existence des deux axes stratégiques de la politique indépendantiste sur le mode de l'antagonisme plutôt que de la complémentarité. Or, une autre lecture de ces stratégies est possible dès lors qu'on accepte de sortir du seul champ politique, avec ses divisions partisans et ses conflits personnels, tactiques et stratégiques, pour porter le regard sur la dynamique du mouvement indépendantiste pris comme un tout, en lien avec les revendications du peuple kanak qu'il représente localement comme sur la scène internationale.

Tout d'abord, notons une fois encore que le score obtenu par le « oui » à la consultation du 4 novembre 2018 rend peu crédible une division de fond des Kanak sur la question de l'indépendance institutionnelle. Membres des partis du FLNKS, du LKS et des associations « autochtonistes » se sont massivement prononcées pour l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté. Seul le Parti Travailleur a appelé à boycotter le scrutin et on peut facilement mesurer son poids politique actuel à l'aune des élections provinciales de 2019.

Ensuite, tous les entretiens que j'ai pu avoir sur le « terrain », notamment avec des leaders politiques kanak, montrent que les contradictions pointées par les chercheurs cités précédemment ne sont guère perçues localement. En ce qui concerne le front « autochtoniste », des avis négatifs peuvent être, dans le privé, émis à l'encontre de tel ou tel défenseur du droit coutumier, de l'opportunité d'une mesure juridique ou de certaines actions du Sénat, des aires ou des associations « coutumières ». Des critiques sont aussi souvent émises quant à place des femmes dans les structures « coutumières » ou au rôle qu'entend s'octroyer le Sénat dans l'organisation institutionnelle du pays. En revanche, la légitimité de la revendication de droits particuliers pour le peuple kanak – sociaux, fonciers, environnementaux, culturels - ne souffre d'aucune réserve et, loin d'être considérée comme antagoniste de la cause indépendantiste, elle est envisagée comme son complément nécessaire. Il en va de même de l'implication croissante des institutions actuelles dans la définition de la politique régionale et internationale de la Nouvelle-Calédonie. Toutes les personnes interrogées y voient un acquis de la lutte d'émancipation et pas une dépossession ou une contradiction. C'est là une opinion qu'il est difficile de négliger pour un chercheur qui se doit d'être attentif aux représentations que les acteurs sociaux se font de leur situation et de leur pratique.

Pour comprendre la position des leaders interrogés, il est utile de revenir sur l'histoire du mouvement indépendantiste dans la durée. La place manque ici pour en restituer toute la consistance, je me contenterai de souligner ce qui me semble être l'un de ses traits récurrents et les plus significatifs : à savoir que depuis que les Kanak ont pu conduire une action politique – au sens actuel du terme - qui leur soit propre, c'est à dire *grosso modo* depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, ils n'ont eu de cesse de travailler à changer les liens qui les unissaient aux autres

communautés présentes en Nouvelle-Calédonie et à la France qui les colonisait, plutôt que de chercher à les rompre. Un bref rappel de quelques-uns des slogans politiques portés par les différentes générations de leaders kanak suffit à s'en convaincre : la devise de l'Union Calédonienne, « Deux couleurs, un seul peuple » à l'époque de la revendication d'autonomie ; l'invitation de Jean-Marie Tjibaou à la tenue d'un festival de la réconciliation qui n'a jamais vu le jour et qui, après « Melanesia 2000 » en 1976, aurait dû s'appeler « Caledonia 2000 » ; la volonté affirmée à Nainville-Les-Roches de partager le « droit inné et actif » du Peuple Kanak à l'auto-détermination avec les « victimes de l'Histoire », la reconnaissance de l'existence de deux « légitimités » en Nouvelle-Calédonie avec la signature des Accords de Matignon-Oudinot, la construction du destin commun au travers du processus de décolonisation de l'Accord de Nouméa. Il n'est pas jusqu'à la revendication du « droit du premier occupant » qui ne s'insère dans ce schéma. La formule procède de la logique des échanges cérémoniels qui, partout dans le monde kanak, oppose toujours deux groupes, l'un dit « autochtone », l'autre étranger, appelés à la fin de la fête à former une seule et même maison. Dans l'idéologie kanak des années 1980, la reconnaissance du « droit du premier occupant » est la condition pour que le peuple colonisé puisse faire jouer son droit d'« accueil ».

Pour un anthropologue, il y a dans ces slogans, sous-jacente à la volonté de dialogue affichée et maintes fois réitérée, une évidente continuation de l'ancienne manière kanak de construire par le truchement de diverses formes d'échange, des interdépendances entre groupes sociaux, différents par leurs origines et leurs enracinements locaux. Le mot d'ordre de Jean-Marie Tjibaou, de « négocier les interdépendances » est depuis longtemps au cœur de la culture kanak, elle en est une des clés. Et si l'on consent à considérer la politique internationale du mouvement indépendantiste à la lumière de ce qu'il faut bien appeler une constante historique et culturelle, on y découvre assez vite la cohérence que lui refuse une approche exclusivement « politiste ». Recherche de leviers à l'échelle mondiale pour contraindre l'État français à décoloniser la Nouvelle-Calédonie, cette politique est aussi un habile moyen de créer des liens, des interdépendances de plus en plus serrées et solides entre les communautés qui habitent le pays. En laissant les représentants des institutions de la Nouvelle-Calédonie œuvrer dans les instances régionales et internationales, parallèlement à ses propres actions diplomatiques, elle travaille à une intégration en profondeur du pays dans l'espace politique océanien et construit, à l'interne, un réseau de contraintes qui obligent ses adversaires d'hier à s'impliquer et à devenir des partenaires dans un dialogue interétatique qui ne peut plus être au seul service des intérêts français de la région. Pour ne retenir qu'un seul exemple des transformations en cours, on citera la signature, le 23 avril dernier, d'un accord commercial bilatéral entre les gouvernements calédonien et ni-vanuatu qui, en supprimant certains freins tels que les droits de douanes et en adaptant le principe des quotas d'importation, va favoriser les exportations entre les deux pays et au-delà l'émergence de nouveaux marchés. Au travers de la négociation de tels accords et une présence régionale accrue, la Nouvelle-Calédonie s'« océanise » et se voit de plus en plus amenée à se penser comme un pays distinct.

Par ailleurs, en revendiquant des droits socio-culturels spécifiques, les représentants coutumiers et politiques du peuple kanak entendent clairement instaurer des rapports entre les différentes composantes de la future communauté qui ne soient pas de fusion, mais d'échange et de reconnaissance mutuelle dans le respect de leurs particularités. En effet, forger des interdépendances, tant locales que régionales, bâtir une communauté de destin ne saurait signifier pour les Kanak la perte de leur identité propre. Là aussi, il est difficile de ne pas noter une continuité entre l'ancienne sociabilité kanak et la politique du mouvement indépendantiste. Unité dans la diversité. « Deux couleurs, un seul peuple », dit la devise de l'Union Calédonienne. En définitive, le mouvement indépendantiste kanak n'a jamais cessé de travailler à réaliser cet idéal, au travers de son combat politique, tant au plan local qu'international.

Et ce que montrent les résultats de la première des trois consultations référendaires voulues par l'Accord de Nouméa, c'est que le mouvement indépendantiste n'a jamais été aussi près d'une incontestable victoire idéologique, sinon encore électorale. D'une part, à l'interne, le score obtenu s'il se retrouve aux autres consultations va obliger, et les Calédoniens, et l'État français à discuter enfin sérieusement du processus de décolonisation. À quelque 9 000 voix de la majorité absolue, on voit mal les leaders kanak renoncer à la pleine souveraineté de leur pays en échange d'une forme même très large d'autodétermination interne, telle que peuvent la revendiquer les Inuit et les Amérindiens au Canada, les Maori à Aotearoa-Nouvelle-Zélande ou les Aborigènes en Australie. D'autre part, ce même score met clairement au jour une aporie de l'actuel droit international qui prétend décoloniser les peuples en restreignant l'autodétermination aux territoires. Certains commentateurs craignaient que la question « sèche et clivante » - l'expression est de Matthias Chauchat<sup>613</sup> - posée lors de la consultation référendaire n'aboutisse à une régression et à la revivification des antagonismes qui conduisirent aux « événements » de 1984 et 1988. Il y a peu de chances que ce soit le cas. Les trente années d'Accords de Matignon-Oudinot et de Nouméa et l'activité politique du mouvement indépendantiste ont créé entre les communautés de la Nouvelle-Calédonie des interdépendances qui rendent aujourd'hui un retour à la violence des années 1980 totalement inenvisageable pour la très grande majorité des interlocuteurs politiques. Il y a là une situation inédite dont le Gouvernement français devrait très vite prendre la mesure s'il veut prétendre édifier l'axe Indo-Pacifique qu'il appelle de ses vœux, car dans la configuration actuelle, celui-ci ne saurait être une simple reformulation de la vieille « politique des blocs ». Il y a en Nouvelle-Calédonie comme dans le reste du Pacifique des Océaniens avec lesquels l'État français devra compter.

J'ajouterai pour conclure que, dans un article d'hommage à Jean-Marie Tjibaou, la journaliste australienne Sarah Walls a récemment rappelé que celui-ci voyait la Nouvelle-Calédonie indépendante « comme un pays doté d'une économie dynamique et d'une culture florissante et nouant des liens forts avec la région Pacifique et avec

<sup>613</sup> Chauchat, M., « Une question sèche et clivante », *AJDA* 15, 2018.

ses partenaires commerciaux ». Et elle ajoutait : « Déjà en août 1988 il pensait que l'avenir du Pacifique serait formé par le Japon, la Corée, l'Inde et la Chine. *Donc il faut absolument que les jeunes apprennent l'anglais, bien sûr, disait-il, mais qu'ils apprennent le japonais et le mandarin, parce que demain c'est avec ça que le Pacifique se fera* »<sup>614</sup>. Nul doute que c'est là encore une vision largement partagée par les leaders du mouvement indépendantiste kanak.

Abstract :

Negotiating Interdependancies

The International Politics of the Kanak Independence Movement through the Lens of Anthropology

This paper discusses the idea of the existence of two alternative and competing Kanak strategies of decolonization in New Caledonia today. Members of the parties of the FLNKS, the LKS and the «autochtonist» associations have massively declared themselves in favor of the accession of New Caledonia to full sovereignty on the occasion the first of three referendum consultations for the self-determination held under the Noumea Accord signed in 1998. By claiming specific socio-cultural rights, the customary and political representatives of the Kanak people clearly intend to establish relations between the different components of the future national community which are not fusion, but exchange and mutual recognition in respect for their social and cultural particularities. Forging both local and regional interdependencies and building a community of destiny cannot mean for the Kanaks the loss of their own identity.

### **Postface à la communication de Patrice Godin(18 octobre 2020)**

Depuis la rédaction de cette communication, une seconde consultation référendaire a eu lieu en Nouvelle-Calédonie, le 4 octobre 2020. Elle a plus que confirmé la tendance qui s'était exprimée en 2018. Si les opposants à l'indépendance du pays l'emportent encore avec 53,26 % des suffrages, ses partisans sont désormais à 46,74 % et progressent dans quasiment dans toutes les communes, y compris à Nouméa et dans sa périphérie. L'écart de voix entre les deux camps n'est plus que de 9 964 alors que la participation a été massive : 85,64 % des 180 598 inscrits sur les registres du corps électoral spécial.

Il est encore difficile d'imaginer les conclusions que les signataires de l'Accord de Nouméa seront capables de tirer d'un tel resserrement du vote. On en perçoit néanmoins d'ores et déjà certains effets : dans la volonté de la droite dite « loyaliste » de renouer les fils d'un dialogue politique qu'elle avait rompu il y a deux ans ; dans la reprise en mains explicite du dossier par le président de la République le soir même de la proclamation des résultats ; et dans le désir affiché des Indépendantistes d'aller jusqu'à la troisième consultation prévue par l'Accord de Nouméa de 1998.

<sup>614</sup> Walls, S., « 30 ans depuis la mort par balle du Mandela du Pacifique » (À paraître). En complément, sur les fantasmes engendrés par les prétendues chinoises en Nouvelle-Calédonie, cf. la contribution d'Hamid Mokkadem *dans* Al-Wardi, S. Regnault, J-M. & Sabouret, J-F 2017

Par ailleurs, il ne faut pas être un observateur particulièrement perspicace pour comprendre que, quels que soient les résultats d'une nouvelle et ultime consultation, ils ne sauraient constituer un aboutissement satisfaisant à un projet politique ayant pour buts le rééquilibrage socio-économique, la construction d'une communauté de destin et la décolonisation du pays. Les « loyalistes » et leurs soutiens en France « hexagonale » arguent de la complexité des multiples interconnexions engendrées par la mondialisation pour affirmer que la revendication de pleine souveraineté des Indépendantistes est aujourd'hui dépassée et irréaliste. Ils ne perçoivent pas que le même argument peut leur être retourné. Face à un enjeu aussi crucial que celui de la constitution d'un axe Indo-Pacifique destiné à contenir l'expansion chinoise, la meilleure stratégie est-elle encore de se cramponner aux derniers restes de son empire colonial ? Ou ne serait-elle pas plutôt d'inventer enfin de nouvelles manières de créer des interdépendances, fondées sur le respect du droit international, à commencer par celui des peuples colonisés à disposer d'eux-mêmes, et la promotion des valeurs démocratiques que l'on prétend défendre.

Koohnê, 18/10/2020



## **Introduction**

The bus journey from Nadi to Suva via the Queen's Road follows the Coral Coast on the southern tip of Fiji's Viti Levu. In January 2020, I made this trip after a long flight from Honolulu and got a seat on the right-hand side of the bus so I could look at the ocean. I have made this trip frequently since 2017 and have followed the progress of a hotel development on the route near the village of Komave about 90 kilometres west of Suva. A private Chinese investment, the Silk Road Ark Hotel, was held up as an early example of Beijing's Belt and Road Initiative in action in Fiji. In August 2016, Chinese and Fijian officials attended a formal groundbreaking ceremony on the site of the hotel. In 2017, a two-and-a-half metre corrugated fence enclosed the location with one building visible. When I peered through the windows, I saw a sun-bleached poster announcing "Fiji: The Belt and Road strategic cooperation outpost." The following year, the signs had vanished, the fencing remained in place, and a family now occupied the lone building. As I zoomed by in 2020, the fencing had all but collapsed. There has been no work on the site since 2016.

The Silk Road Ark Hotel is among a growing number of private and state funded projects in Fiji falling under the Belt and Road Initiative brand with some more successful than others. While the broader Belt and Road Initiative (BRI) policy is strongly characterized by the material aspects of infrastructure construction, in many locations, such as Fiji, the initiative's early impacts have been just as much discursive as the empty lot in Komave illustrates. This work describes and analyses one of these discursive processes; namely, how the Fijian and Chinese states have co-produced a narrative that articulates ongoing Fijian interests using the BRI framework.

In 2006, Fiji introduced a Look North policy to globalize its economic connectivity placing Fijian agency at the centre of its concerns. The research in this contribution reveals a shift in the Sino-Fijian relationship to BRI from Look North in a process I call "discourse convergence." Although this turn toward BRI might signal the overwrite of an indigenous policy framework, the continuity of themes from Look North indicate



otherwise and may signal how some states are adapting renewed Chinese presence to local conditions. This work argues such state strategies are instruments to gain social acceptance for Chinese economic visibility, as governments across the globe increasingly entangle domestic projects of national rejuvenation with the Belt and Road.

It is also important to emphasize BRI is not the only external and internal project of economic hope currently active in Oceania. The Pacific Island Forum Blue Pacific Framework combines the security issues of the climate crisis with strategies of economic growth. The Pacific Step-up (Australia), Pacific Re-set (New Zealand), Pacific Pledge (United States), Pacific Elevation (Indonesia), Pacific Uplift (United Kingdom), New Southern Policy (Republic of Korea), New Southbound Policy and Austronesian Forum (Taiwan), and various iterations of the Free and Open Indo-Pacific emanating from Washington, DC, Canberra, New Delhi, Paris, and Tokyo offer competing futures. The emerging complexity of Oceania's geopolitical map raises the critical issue of island agency and of where island governments and Pacific Islanders exert their own vision of a regional future. Although not applicable in all cases, as Fiji works with bilateral partners in differing ways, discourse convergence explains how management of future relations with China could operate in the region.

### **Look North and Belt and Road as National Rejuvenation Projects**

The government of Fijian Prime Minister Bainimarama has been active in varying Suva's economic partners. The 2006 coup prompted the third iteration of a Look North policy that aimed to attract investment from non-traditional bilateral partners, as Australia and the United States imposed economic sanctions on the new administration. Prime Minister Bainimarama branded Look North as an expression of Fijian agency shaped by Fijians for Fijians in a bid to link state and individual aspirations. This new national-level confidence provided the impetus for a "New Pacific Diplomacy" encouraging an Oceania-led response on regional issues to which the industrialized economies of North America, Australia and Europe had either acted counterproductively or unwillingly, such as poverty and climate change. Increasing Chinese interest in the region has been an enabling factor in Pacific Island assertiveness in multilateral affairs (Fry and Tarte, 2016).

Into this diversifying policy setting, Chinese economic interventions and people have become more visible across the Fijian islands. Despite several setbacks in its construction, the Wanguo (WG) Friendship Plaza in Suva is emblematic of China's visibility. The project has symbolic value as it is set to become the tallest building in the country upon completion. Other notable projects in the city include the renovation of the Suva Civic Center and the construction of the Stinson Parade Bridge. New Chinese migrants independent of large-scale projects, are predominately involved in small retail, tour agencies, hotels, and restaurants in the Suva and Nadi areas.

By 2016, China was the largest source of foreign investment to Fiji (Pacific Islands Report, 2016, para 1). Prime Minister Bainimarama attended the May 2017 Belt and

Road Forum in Beijing and in 2018 the Fijian government closed a Memorandum of Understanding with China on economic cooperation under the BRI framework. As a firm proponent of BRI and one of approximately 70 states offering visa-free travel to Chinese citizens, the Fijian state is binding its path of national rejuvenation with that of China's.

Similar moves toward economic connectivity as national revival are in process in China (Xinhua, 2017). In September 2013, Chinese President Xi Jinping proposed a new policy of "One Belt, One Road" (later renamed the Belt and Road Initiative), which with the establishment of the Asian Infrastructure and Investment Bank was a bold strategy to reconfigure global trade and the governance of international finance through China. President Xi's speech to the Indonesian parliament a month later included the inauguration of the Maritime Silk Road, an ocean-based counterpart to the land corridors of the Silk Road Economic Belt. In a 2015 White Paper, China included Oceania into the existing network of BRI trade corridors with the addition of the 'Southern Leg Maritime Silk Road.' (Young, 2017).

Scholars have speculated that the motivations driving the BRI range from domestic causes, such as a spatial fix for overcapacity in the Chinese economy, to a purposeful strategy towards globalized Chinese influence (Xin Zhang, 2017, p. 13; Liu and Dunford, 2016). Ferdinand (2016) argues BRI has a strong discursive element in realizing Chinese national rejuvenation. As a result, BRI is an expression of President Xi Jinping's "China Dream" to harness the Chinese peoples' material and intangible aspirations into state revitalization. Given the transnational nature of BRI, "the 'China dream' is, or has to be, the world's 'dream'" (Ferdinand, 2016, p. 957). The co-construction of a BRI discourse between China and Fiji fits this transition from BRI as a domestic narrative to a transnational one.

## **Theorizing Discourse Convergence**

China's economic and social transformation since the inception of reforms in the late 1970s and the "Going Out" policy of 1999 has provoked a debate on the impact of Chinese narratives on a global population. Nevertheless, Babones (2017, para. 11) claims:

One Belt, One Road has been hugely successful as a public relations campaign. The whole world is talking about it; business and government leaders are organizing their agendas around it; and even Donald Trump has acquiesced to it. But only a party-state like China running a highly politicized command economy can afford that kind of public relations success. China is no stranger to expensive public relations.

Given the strong discursive practices in evidence, critical geopolitics is a useful tool to analyse the Belt and Road adopting the approach that "we can read global politics off textual evidence" (Müller, 2013, p. 49). The messages communicated through text and the referents assembled to disseminate this knowledge is an important consideration as "discourse is a form of power/knowledge...[and] geopolitics should be critically re-conceptualized as a discursive practice by

which intellectuals of statecraft ‘spatialize’ international politics in such a way as to represent a ‘world’ characterized by particular types of places, peoples and dramas” (Ó Tuathail, 1996, p. 46). Ó Tuathail reveals the authoritative power held in institutions such as think tanks and universities in setting a stage for geopolitical narratives, which he defines as “formal geopolitics.”

Critical geopolitics extends text analysis to the domains of “practical geopolitics” and “popular geopolitics.” The former draws on the statements and policy documents of state officials and ministries while popular geopolitics includes newspapers and magazines, print or online, among a vast range of possible texts. Power/knowledge is also a key aspect of practical and popular geopolitical analysis. While “the core business of engaging with texts produced in the realms of formal and practical geopolitics will remain the cornerstone of critical geopolitics,” the relationship between practical and popular geopolitics should not be underestimated. State-owned or state-aligned media is a notable expression of this intersection. For example, the authority asserted in practical geopolitics, through quotations of state officials, is unchallenged in state-influenced media outlets. This close relationship between practical and popular geopolitics is more evident, though not always, in states with poor records of press freedom and presents one of the observable ways to witness the promotion of select discourses.

### **Sino-Fijian Discourse 2006-2018**

A critical discourse analysis undertaken on Fiji and Chinese texts between 2006 and 2018 reveals a shift in Sino-Fijian relations toward BRI beginning in 2015. The texts analysed came from popular media and government statements in the English and Chinese languages (Szadziwski, 2020). The shift occurred as the BRI extended into Oceania along with Prime Minister Bainimarama’s Beijing meeting with President Xi Jinping in July 2015. Prior to 2015, Look North narratives were dominant in the practical and popular discussion of Sino-Fijian relations. By 2017, the swing toward the BRI as a defining framework became almost complete. For example:

Chinese President Xi Jinping: “China regards Fiji as an important cooperative partner among the Pacific Island countries, respects the development path the Fijian people have chosen for their own and appreciates Fiji for prioritizing developing relations with China in its ‘Look North’ policy.” (Ministry of Foreign Affairs of the People’s Republic of China, 2014, para. 2)

Fijian government official Ratu Tui Cavuilati: “[The] Belt and Road Initiative... is an added dimension to strengthening connectivity between China and its development partners... We share your [China] dream.” (Xinhua, 2018)

One of the core findings of the above critical discourse analysis is the extent of positive commentary concerning BRI and Look North, especially its potentiality. This is one of several continuing themes into BRI narratives from Look North. Examples include:

[Former Fijian President] Nailatikau said Fiji regards the development of its relations with China as a cornerstone of its 'Look North Policy,' which is aimed at enriching the country's relations with Asia (China Daily, 2014, para. 7).

Fiji is located on the natural extension of the 21<sup>st</sup> Century Maritime Silk Road. As the second largest economy among the South Pacific island countries and the regional hub, Fiji is well positioned in the Belt and Road co-operation (Zhang Ping, 2017, para. 7).

This shift toward BRI as a fresh stage in the Sino-Fijian relationship is supported throughout post-2015 texts with invocations of a "new era," "great possibilities," and "great potentials" (Szadziwski, 2020). The referents offering the above observations are principally Chinese and Fijian officials and there is no evident agency given to dissenting opinions within the texts. As a result, the tone is positive, authoritative, and top down. Furthermore, both states are active in its production. This critical discourse analysis indicates the thematic integration of the Fijian state Look North framework with China's Belt and Road Initiative when Fijian and Chinese officials and the media discuss the Sino-Fijian relationship. As noted, the year of this shift corresponds to the addition of the Southern Leg Maritime Silk Road to BRI.

### **Discourse Convergence as an Ongoing Process**

The authorities of practical geopolitics assembled to discuss the Sino-Fijian relationship are diplomats, heads of state, and officials of government departments. The popular geopolitics outlets for this discourse are the state-run media of China and the state-aligned newspapers of Fiji. The dominance of the state media outlet Xinhua in Chinese produced texts is predictable, as "its status as a government bureaucracy and a political and ideological apparatus for the ruling Chinese Communist Party has remained unchanged since it was founded more than 80 years ago" (Hong, 2011, p. 117). Xinhua's mandate extends beyond generating positive articles on the Chinese government for a domestic audience and it is now "the largest news agency among developing countries" (Hong, 2011, p. 122). Fiji hosts a Xinhua bureau. Much like its domestic work, Xinhua's overseas growth is linked to ideology with the goal of "expanding the political influence of China and its leaders in the world" (Hong, 2011, p. 130).

Fijian media articles on Look North and BRI are frequent and positive in tone. There is also evidence of state-influence in the Fijian press since the implementation of the 2010 law establishing the Media Industry Development Authority, as "media outlets and journalists who fall foul of the media authority, which rules on what is and is not in the 'public interest,' 'face penalties'" (BBC News, 2015, para. 1). Reporters Without Borders states the 2010 law and the formation of the Media Industry Development Authority have led to a climate of "self-censorship" in the Fijian press (Reporters Without Borders, 2017).

Given the positive tone of Look North and BRI in the media, there is an active state promotion of the policies through these proxies. There is frequent crossover between state (practical geopolitics) and society (popular geopolitics). Fijian newspapers

publish op-eds from the Chinese Ambassador to Fiji and uncritically report on Fijian state interactions with Chinese officials. Chinese government websites re-print Xinhua news articles citing the positive comments of Fijian officials. The integration of Look North discourses into BRI as the main characterization of Sino-Fijian relations should therefore be viewed as a joint state process and a strategic decision that is not necessarily a reproduction of power politics. Nonetheless, given the absence of critical viewpoints, the co-construction process is incomplete, and inclusion of alternative voices needs analysis to understand how rooted the discourse convergence process has become. The language of potentiality demonstrates how the discourse convergence process is sanitized with the language of rejuvenation, growth, and prosperity. The new BRI paradigm is therefore consistent with ongoing Fijian interests, as articulated by Fijians in the Look North framework. Such a move grants legitimacy not only to the Fijian state's policy approach, but also to management of China's growing presence in Fiji.

### **The Implications and Significance of Discourse Convergence**

This article describes the changes in how the Fijian and Chinese states discuss the Sino-Fijian relationship. From 2006 to 2015, the Fijian-state constructed Look North was the dominant discourse. After 2015, when the Pacific Islands were added to the evolving Belt and Road network of trade corridors, a shift occurred. Since 2015, BRI has gradually become the defining discursive framework for Fijian and Chinese state interactions albeit with similar themes as Look North. I call this process discourse convergence to describe the absorption of China-based policies into the domestic domain for states signed up as Belt and Road partners. This is an incorporation of discourse, rather than a displacement of discourse, as continuity is the defining feature and not divergence. Furthermore, China is one of many states with which countries, such as Fiji, interact. While Look North is no longer a prominent aspect of the Sino-Fijian relationship, it persists in the discussion of economic and political relations with Malaysia and Russia for example indicating strategic choices taken within specific contexts (Field, 2016; High Commission of The Republic of Fiji Malaysia, 2018).

Three features of discourse convergence between two state narratives can be identified. These are co-production, dissemination and an uncertain social internalization. This work traces the construction of Belt and Road Initiative discourses out of existing Look North claims, such as potentiality. The referents are a mixture of state officials ranging from state leaders, diplomats and government officials. The state sympathetic media is key in disseminating the claims made by these referents. As such, it is no surprise that critical voices on the discursive shift to Belt and Road Initiative in Fiji are difficult to find in state-sanctioned media. Internalization is not a foregone conclusion as civil society responses are not captured and anecdotal evidence from Oceania tells us reception of Chinese presence is varied. Consequently, discourse convergence is an ongoing process, as consumption does not necessarily result in acceptance.

To date, the Silk Road Ark Hotel near Komave remains undeveloped. If the empty overgrown lot and the lack of construction at the site come to symbolize the absence of material benefits for some from the Belt and Road in Fiji, scepticism of the initiative will flourish impacting social acceptance. State-centric discourse analyses tend to treat individuals and communities as passive recipients of narratives with possibly the agency to either reject or accept them. I argue differently, as active agents, Fijians are in the position to evaluate the material outcomes of the Belt and Road Initiative, as well as assess the claims made in discourse.

While indigenous economic approaches, such as Look North, may converge with Chinese economic cooperation discourses, the process should not in all instances provoke fears of Chinese neo-colonialism. As the Fijian case illustrates, the introduction of China into Fijian politics and economics has been one condition in offering new choices and opportunities. In other words, Fiji has used the paradigm change in the Pacific to its advantage whether it is framed as Look North or Belt and Road. Decolonization narratives strongly influence politics in Oceania. The region's struggle with colonialism is ongoing and most sovereign states regained formal independence in the 1970s. Sub-regional identities too are strong and have become a means for expressions of post-colonial self-reliance. Narokobi proposes a "Melanesian Way" that casts off colonialism and the dominance of external "expertise." The Melanesian Way is positive and free of categories that tie Melanesians to the conditioning of dominant external narratives. Narokobi asserts the Melanesian Way offers choice that is grounded in intrinsically held values: "More than any people in the world, we can choose. We can choose to ape the West and the East or we can choose to be ourselves in our philosophy, our life-styles and our whole beings" (Narokobi, 1983, pp. 4–5). An indigenous form of self-reliance characterizes the Melanesian Way and Narokobi concludes: "We often talk of self-reliance as if it was some great political ideology we have to learn from China or Tanzania. But in fact, the spirit of self-reliance has always been in Melanesia" (Narokobi, 1983, p. 14).

Tarte and Fry's New Pacific Diplomacy is an observable expression of regional self-reliance discourses focused on multilateral organizations. Pacific Island Countries, led by Fiji among others, have strengthened or established sub-regional and regional groupings, including the Pacific Island Development Forum, outside of the influence of traditional economic partners. The New Pacific Diplomacy is also expressed on the global stage, especially in Fiji's leadership of multilateral entities. Fiji was the presiding country of the Group of 77 and China at the United Nations in 2013, the President of the United Nations General Assembly in 2016 and assumed the presidency of COP 23 in 2017. Furthermore, as members of the Alliance of Small Island States and the Pacific Small Island Developing States groupings at the United Nations, Pacific Island Countries have assumed a principal role in highlighting the urgency of climate change. China's leadership in climate change negotiations has also been an area of cooperation with Pacific Island Countries, especially given the United States' withdrawal from the 2016 Paris Agreement and Australian reservations over limits placed on coal production.

While China's presence in Oceania has come at a time when it is seeking an enhanced global role, it has also occurred when Pacific Islands Countries are reasserting themselves regionally and globally. The broader conclusions to be drawn from the Fijian case is that contrary to some commentary, BRI is not always imposed from Beijing and the state revitalization projects within it are co-constructed. Furthermore, the extent and nature of material benefits will inevitably have to match the discursive claims to economic prosperity in order to overcome social resistance. Nevertheless, optimism for equity in the globalization of the future should be tempered. The Belt and Road Initiative at this stage offers little in terms of a material break with market globalism and patterns of inequality replicating under its terms should not be dismissed, especially since the participation of the world's poor appears to be relegated to the role of labour. In some states, such as Namibia, and on the African continent in general, local communities have voiced concern over the link between Chinese aid and investment and negative outcomes. China's BRI is still in its formative stages and how partners shape the opportunities it offers will play an integral role in its success.



## References

- Babones, S. (2017) 'Why China's "One Belt, One Road" Project Will Fail—and How It's Already Succeeded'. <https://www.worldpoliticsreview.com/trend-lines/22298/why-china-s-one-belt-one-road-project-will-fail-and-how-it-s-already-succeeded> (accessed 20 February 2020).
- BBC News (2015) 'Fiji Profile - Media'. <http://www.bbc.com/news/world-asia-pacific-14919686> (accessed 20 February 2020).
- China Daily (2014) 'Ties between China and Oceanian countries enter new era'. [http://europe.chinadaily.com.cn/world/2014-12/19/content\\_19123532\\_2.htm](http://europe.chinadaily.com.cn/world/2014-12/19/content_19123532_2.htm) (accessed 20 February 2020).
- Ferdinand, P. (2016) 'Westward ho—the China dream and "One Belt, One Road": Chinese Foreign Policy Under Xi Jinping'. *International Affairs* 92(4): 941–957.
- Field, M. (2016) 'Fiji's "Look North" Policy Finds an Open-armed Russia'. *Nikkei Asian Review* <https://asia.nikkei.com/Politics/Fiji-s-look-north-policy-finds-an-open-armed-Russia> (accessed 20 February 2020).
- Fry, G. and S. Tarte (eds) (2015) *The New Pacific Diplomacy*. Acton: ANU Press.
- High Commission of The Republic of Fiji Malaysia (2018) 'Message from the High Commissioner'. <http://malaysia.foreignaffairs.gov.fj/> (accessed 20 February 2020).
- Hong, J. (2011) 'From the World's Largest Propaganda Machine to a Multipurposed Global News Agency: Factors In and Implications of Xinhua's Transformation since 1978'. *Political Communication* 28(3): 377–393.
- Liu, W. and M. Dunford (2016) 'Inclusive globalization: unpacking China's Belt and Road Initiative', *Area Development and Policy* 1(3): 323–340.
- Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China (2014) 'Xi Jinping Holds Talks with Prime Minister Josaia Voreqe Bainimarama of Fiji Strengthening Exchanges and Cooperation, Pushing Forward China-Fiji Relationship'. [http://www.fmprc.gov.cn/mfa\\_eng/zxxx\\_662805/t1214274.shtml](http://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/zxxx_662805/t1214274.shtml) (accessed 20 February 2020).
- Müller, M. (2013) 'Text, Discourse, Affect and Things'. In K. Dodds, M. Kuus and J. Sharp (eds) *The Ashgate research companion to critical geopolitics*, pp 49–68. Farnham: Ashgate.
- Narokobi, B. (1983) *The Melanesian Way*. Boroko: Institute of Papua New Guinea Studies; Suva: Institute of Pacific Studies.
- Ó Tuathail, G. (1996) *Critical Geopolitics: The Politics of Writing Global Space*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Pacific Islands Report (2016) 'China Is Biggest Source of Foreign Investment, Tourists to Fiji'. <http://www.pireport.org/articles/2016/11/29/china-biggest-source-foreign-investment-tourists-fiji> (accessed 20 February 2020).



- Reporters Without Borders (2017) 'Fiji: No Desire to Restore Media Freedom'. <https://rsf.org/en/fiji> (accessed 20 February 2020).
- Szadziewski, H. (2020). 'Converging anticipatory geographies in Oceania: The Belt and Road Initiative and Look North in Fiji'. *Political Geography*, 77: 102-119.
- Xin Zhang (2017) 'Chinese Capitalism and the Maritime Silk Road: A World-Systems Perspective'. *Geopolitics* 22(2): 310-331.
- Young, J. (2017) 'Realizing the Southern Leg of the Maritime Silk Road'. <http://giis.gdufs.edu.cn/info/1356/7424.htm> (accessed 20 February 2020).
- Xinhua (2017) "'Belt and Road" Incorporated into CPC Constitution'. [http://news.xinhuanet.com/english/2017-10/24/c\\_136702025.htm](http://news.xinhuanet.com/english/2017-10/24/c_136702025.htm) (accessed 20 February 2020).
- Xinhua (2018) 'Fiji, China enjoy close relations, eye for future cooperation: Fijian official'. [http://www.xinhuanet.com/english/2018-02/09/c\\_136962716.htm](http://www.xinhuanet.com/english/2018-02/09/c_136962716.htm) (accessed 20 February 2020).
- Zhang Ping (2017) 'Our PM At China's Global Meeting'. *Fiji Sun*. <http://fijisun.com.fj/2017/05/14/our-pm-at-chinas-global-meeting/> (accessed 20 February 2020).

## Résumé

Après le coup d'État de 2006, les Fidji ont adopté une politique « *Look North* » pour rechercher de nouveaux partenaires commerciaux à l'étranger. *Look North* a tenté de soutenir financièrement une jeune administration fidjienne confrontée à des sanctions diplomatiques et économiques imposées par des partenaires traditionnels, l'Australie et les États-Unis. Depuis *Look North*, la présence de la République populaire de Chine est devenue croissante dans l'économie fidjienne. Cependant, depuis 2015, les discours des États et des médias des Fidji et de la Chine se tournent vers le cadre de l'Initiative *Belt and Road* lorsqu'ils discutent de la relation sino-fidjienne. Cet article présente l'intersection des politiques *Look North* et *Belt and Road Initiative* aux Fidji. Dans un processus appelé « convergence des discours », ce travail décrit et analyse comment les intérêts de l'État fidjien sont ré-exprimés dans les récits de la Ceinture et de la Route aux Fidji. En appliquant une analyse critique du discours sur les textes fidjiens et chinois et en développant une géopolitique critique, cette recherche examine comment les États coproduisent et co-diffusent stratégiquement des discours géopolitiques pour promouvoir des messages permanents d'espoir économique. Alors que le succès matériel des politiques économiques fournit un baromètre utile pour évaluer l'acceptation sociale, les pratiques discursives des États font également partie intégrante de l'acceptation sociale des changements stratégiques. Cependant, les réponses de la société civile fidjienne aux discours de la Ceinture et de la Route restent incertaines.



# CINQUIÈME PARTIE

## LES RELATIONS INTERNATIONALES ENTRE INDO-PACIFIQUE ET ROUTES DE LA SOIE

Jean-Pierre Cabestan étudie l'influence croissante de la Chine dans les îles du Pacifique Sud et les efforts des Américains, Australiens, Néo-Zélandais (voir à ce sujet la communication de G. Albisson dans la 4<sup>e</sup> partie des actes) et Japonais. La France a aussi un rôle à jouer et le concept d'IP le lui permet. Une rivalité entre la Chine et Taïwan doit aussi éveiller l'attention des grandes puissances. Les positions taïwanaises dans la région tendent à s'affaiblir et le camp occidental tente d'enrayer ce courant. Quant aux petits États insulaires, ils sont souvent obligés de composer avec toutes les puissances.

Le rôle de la Russie dans la région est généralement peu étudié (voir néanmoins la communication de V. Niquet dans la 2<sup>e</sup> partie des actes). C'est donc tout l'intérêt de l'étude réalisée par Irina Tsitovitch à partir des presses universitaires et médias russes. Elle étudie les intérêts économiques et géopolitiques de la Russie pour la zone Pacifique de 2014 à 2019. En fait, la Russie n'a pas cessé de prendre des virages stratégiques, abandonnant successivement ses ambitions. Elle privilégie désormais ses relations avec l'Afrique.

Pascal Boniface dresse un tableau du monde à l'instant T du colloque. Il montre que les États-Unis – toutes tendances confondues – supportent mal la montée en puissance de la Chine et leur relatif déclassement. Le slogan « *Make America Great Again* » prouve qu'elle n'est plus ce qu'elle a été. Cela conduirait-il inexorablement à la guerre si l'on reprend l'analyse de Thucydide sur la rivalité Sparte/Athènes ? Donald Trump appliquerait plutôt le principe de gagner la guerre sans la livrer, en faisant plier ses rivaux. Quant à la France, elle devrait garder une position originale dans l'IP et ne pas devenir le « partenaire junior » des États-Unis ou de la Chine, selon le mot du président Macron. P. Boniface conclut qu'il est nécessaire de « canaliser » la Chine pour en tirer profit.



**Jean-Pierre Cabestan,**  
Professeur Département de science politique et d'études internationales,  
Université baptiste de Hong Kong,  
Chercheur associé, Asia Centre, Paris

## **Introduction : une compétition stratégique sino-américaine à deux niveaux dans le Pacifique**

Le Pacifique est l'un des théâtres essentiels de la compétition stratégique entre les États-Unis et la Chine. Cependant, derrière cette rivalité majeure s'y cache une compétition principalement diplomatique et apparemment secondaire entre la République populaire de Chine (RPC) et Taïwan, dont le nom officiel est la République de Chine (RDC). La montée en puissance sans précédent de la Chine a incité le Gouvernement américain à réorienter le centre de sa stratégie extérieure vers le Pacifique. Cette évolution a pris la forme en 2011 sous la présidence de Barack Obama d'un « rééquilibrage » vers cette partie du monde. Peu après, en 2013, Pékin réagissait : Xi Jinping lançait son initiative des nouvelles Routes de la soie (*Yidai yilu changyi, Belt and Road Initiative*). Non seulement économique mais aussi géostratégique ce projet a pour objectif de contourner cette offensive américaine en développant la connectivité, et surtout multipliant les liens de dépendance asymétrique entre la Chine et un nombre croissant de pays du sud. Initialement exclue des Routes de la soie, le Pacifique Sud y a été de fait intégré dès 2015 lorsque cette initiative a été étendue à l'ensemble des pays de la planète<sup>615</sup>.

En novembre 2017, la nouvelle administration américaine réagissait à son tour : le président Donald Trump présentait à Hanoi, au Vietnam, sa vision pour un « Indo-Pacifique libre et ouvert »<sup>616</sup>. Cette vision comme la stratégie qui en a découlé ont été largement motivées par l'activisme de la Chine non seulement en mer de Chine du Sud mais aussi dans l'océan Indien et dans le Pacifique en général<sup>617</sup>.

<sup>615</sup> Cabestan J.-P., « Les nouvelles Routes de la soie », *Études*, 2019/12, décembre, pp. 19-30.

<sup>616</sup> Department of State, United States of America, « A Free and Open Indo-Pacific. Advancing a Shared Vision », 4 novembre 2019, <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2019/11/Free-and-Open-Indo-Pacific-4Nov2019.pdf>

<sup>617</sup> The Department of Defense, « Indo-Pacific Strategy Report. Preparedness, Partnerships, and Promoting a Networked Region », 1 juin 2019, <https://media.defense.gov/2019/Jul/01/2002152311/-1/-1/1/DEPARTMENT-OF-DEFENSE-INDO-PACIFIC-STRATEGY-REPORT-2019.PDF>

Cette compétition et même rivalité sino-américaine croissante n'est pas seulement stratégique : elle est aussi économique et idéologique. Si elle a peu de chances de déboucher dans un avenir prévisible sur un conflit armé ouvert entre les deux puissances nucléaires, elle a instillé une « guerre froide » d'un nouveau type, différente à bien des égards de celle qui nous est familière, entre la première et la seconde puissance économiques mondiales<sup>618</sup>.

Dans le Pacifique insulaire, cette compétition masque une compétition secondaire qui s'articule de plus en plus à celle-ci : la rivalité diplomatique entre Pékin et Taipei<sup>619</sup>. Jusqu'en septembre 2019, Taïwan y comptait six alliés diplomatiques : Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Palau, Îles Salomon et Tuvalu. En d'autres termes, la moitié des petits États insulaires du Pacifique (Australie et Nouvelle-Zélande exclus) n'entretenaient pas de relations officielles avec la Chine populaire. La « trêve diplomatique » (*waijiao xiubing*) tacite observée par Pékin et Taipei lors de la présidence à Taïwan de Ma Ying-jeou, un politicien du Kuomintang (KMT) plus accommodant à l'égard de la RPC, a contribué au maintien de ce *statu quo*. Mais la victoire de Mme Tsai Ing-wen à l'élection présidentielle de janvier 2016, a mis fin à cette trêve. En effet, présidente du Parti démocrate progressiste, une formation de tendance indépendantiste, Mme Tsai a depuis refusé de reconnaître le principe de la Chine unique selon lequel, pour le KMT, il n'y a qu'une seule Chine mais chaque côté du détroit de Taïwan a le droit d'en donner sa propre définition : RPC pour Pékin, RDC pour Taipei.

Après avoir normalisé avec la Gambie avant l'entrée en fonction de Mme Tsai en mai 2016, Pékin a persuadé plusieurs pays d'abandonner Taipei (Sao Tome et Principe, décembre 2016, Panama en juin 2017, République dominicaine et Burkina Faso en mai 2018, El Salvador en août 2018). Mais il a fallu attendre 2019 pour que les Îles Salomon, le 17 septembre, puis Kiribati, le 20 septembre, acceptent de reconnaître la Chine populaire.

L'on perçoit dans ce bref rappel chronologique que le Gouvernement chinois a d'abord donné la priorité à l'Afrique et l'Amérique latine avant le Pacifique Sud.

Quoiqu'il en soit, Taïwan compte encore dans cette partie du monde 4 de ses 15 alliés diplomatiques : elle reste présente en Micronésie (Îles Marshall, Nauru, Palau) et en Polynésie (Tuvalu) mais plus en Mélanésie<sup>620</sup>. Mme Tsai ayant été réélue en janvier 2020 pour un second mandat de quatre ans, il est loin d'être certain que Taipei puisse conserver longtemps ces derniers appuis dans le Pacifique insulaire. La montée rapide de la présence chinoise dans cette zone pourrait bien en favoriser son exclusion totale dans un avenir prévisible, et ceci en dépit des pressions que les États-Unis, et de manière plus discrète, leurs alliés exercent sur ces 4 pays afin qu'ils ne rompent pas avec Taïwan.

<sup>618</sup> Cabestan J.-P., « Le piège de Thucydide vu de Pékin », *Le Débat*, n° 202, novembre-décembre 2018.

<sup>619</sup> Déjà observée auparavant, cf. Rollet V. « Les diplomaties sanitaires de Taïwan et de la Chine dans le Pacifique Sud: quels enjeux identitaires et sécuritaires ? », in Al Wardi S., Regnault J.-M. et Sabouret J.-F. (sous la direction de), *L'Océanie convoitée. Histoire, géopolitique et sociétés*, Paris, CNRS Editions, 2017, pp. 203-216.

<sup>620</sup> Ses autres alliés diplomatiques sont concentrés en Amérique latine et dans les Caraïbes (9) ; seuls eSwatini en Afrique et le Vatican en Europe ont encore des liens officiels avec Taïwan.

## Une Chine de plus en plus active dans le Pacifique insulaire depuis 2006

L'accroissement et la structuration de l'intérêt de la Chine pour le Pacifique insulaire remonte à 2006. Alors se tient aux Fidji le premier forum de coopération Chine – Pays insulaires du Pacifique. Le Premier ministre chinois Wen Jiabao fait le déplacement à Suva et y annonce non seulement une augmentation des échanges commerciaux, du tourisme et de l'aide médicale, mais aussi une enveloppe sans précédent de prêts concessionnels : 3 milliards de dollars américains. Deux autres forums du même genre ont eu lieu jusqu'à présent, le second en 2013 à Canton, présidé côté chinois par le vice-premier ministre Wang Yang et le troisième à Apia, Samoa en octobre 2019, auquel la Chine a dépêché le vice-premier ministre Hu Chunhua. Plus de 400 représentants gouvernementaux et 200 chefs d'entreprises ont participé à ce récent forum, mettant en lumière une montée en gamme de cette rencontre. Depuis l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping, ces forums tendent aussi à être organisés de manière plus rapprochée et les visites de responsables chinois dans la zone se sont multipliées. Ainsi, en novembre 2018, Xi profita de sa présence au sommet de l'APEC à Port-Moresby pour effectuer la première visite officielle d'un président chinois en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG).

Ces dernières années, ce sont surtout les relations économiques entre la Chine et les États insulaires du Pacifique qui se sont rapidement développées. Ainsi le commerce entre la RPC et les huit pays qui la reconnaissent a augmenté de 25% en 2018 par rapport à l'année précédente pour atteindre 4, 32 milliards de dollars américains. Les investissements chinois cumulés, notamment dans les mines, la pêche, le bois tropical, l'agriculture et le tourisme, ont aussi cru à un rythme soutenu, passant de 900 millions en 2013 à 4, 53 milliards en 2018. De ce fait, la Chine est, par exemple, devenue le premier partenaire commercial des Îles Salomon, lui achetant une grande partie de son bois tropical, le deuxième de la PNG, le troisième de Samoa.

S'ajoute à ces flux, une aide chinoise croissante et de plus en plus stratégique : s'élevant à 2, 44 milliards de dollars pour la période 2007-2016, celle-ci a cependant légèrement diminué en termes relatifs depuis 2011 : 1,26 milliard de dollars pour la période 2011-2016.

Enfin, le tourisme chinois a aussi pris un certain essor. Si le Pacifique n'est pas la destination première des touristes chinois (c'est l'Asie du Sud-Est), le nombre de visiteurs de RPC ne cesse d'y augmenter, représentant en 2018, 5, 8 % (121 800) des 2, 1 millions de touristes qui se sont rendus dans les États insulaires du Pacifique en 2018, contre 88 000 en 2014<sup>621</sup>.

La Chine pousse son avantage et accroît sa présence dans l'ensemble du Pacifique insulaire, y compris dans les pays qui ont encore, ou avaient il y a encore peu de temps, des relations avec Taïwan.

<sup>621</sup> <https://www.ttgasia.com/2019/11/25/china-poised-to-be-a-key-growth-driver-for-pacific-islands-tourism/> ; <https://www.chinadaily.com.cn/a/201908/26/WS5d63858aa310cf3e35567e82.html>



## Les Îles Salomon

L'évolution des relations entre la Chine et les Îles Salomon illustre parfaitement la stratégie de Pékin et les difficultés pour les capitales de la région de lui résister longtemps. Ainsi, avec les Salomon, les relations commerciales se sont rapidement développées au cours des années 2000, stimulées par l'exportation de bois tropicaux vers la Chine (65% de la production locale aujourd'hui). De telle sorte qu'une bonne partie de l'élite politique de l'archipel s'est rapprochée de Pékin. De nombreuses sources ont soupçonné le Premier ministre actuel, Manasseh Sogavare, non seulement d'être pro-chinois, mais d'avoir vu sa campagne électorale d'avril 2019 financée par la *China's Civil Engineering Construction Cooperation* (CCECC), une grande société d'État de RPC<sup>622</sup>. Quoiqu'il en soit, ces dernières années, les projets d'infrastructure réalisés par la CCECC se sont multipliés : expansion de l'Université nationale (150 millions de dollars) en 2017, stade (don de 74 millions de dollars) et routes en 2018, etc. En tout, la CCECC a accordé une enveloppe de 500 millions de dollars de prêts et de dons au Gouvernement des Salomon<sup>623</sup>.

Une autre société chinoise présente aux Salomon avant la normalisation avec Pékin est *Huawei* : l'on dit aussi qu'elle exerce depuis 2016 une forte influence sur Sogavare. En 2016, *Huawei* parvint à remporter le contrat de la pose d'un câble sous-marin avec l'Australie au détriment du fournisseur soutenu par Canberra. Si finalement le Gouvernement australien est parvenu à récupérer ce contrat (cf. ci-dessous), *Huawei* reste très présente aux Salomon où elle a été appelée à poser des câbles entre les îles distantes de l'archipel et Vanuatu.

Ainsi, ce sont ces grands groupes chinois publics et privés, déjà présents dans le pays, qui ont préparé l'établissement de relations diplomatiques avec la RPC survenue en septembre 2019. Depuis, les relations se sont rapidement consolidées. Peu après la normalisation avec Pékin, il était annoncé que la « province centrale » de Salomon avaient cédé sur la base d'un *lease* de 75 ans l'île de Tulagi, située au nord de Honiara, la capitale, à la *China Sam Enterprise Group*, une société d'État chinoise, pour y réaliser plusieurs importants projets : terminal pétrolier et gazier, port de pêche, agrandissement de l'aéroport, zone économique spéciale. Quoique démenti peu après par le Gouvernement des Salomon, cette affaire a mis au jour les ambitions chinoises. Un mois plus tard, lors de la première visite de Sogavare en Chine et rencontre avec Xi Jinping, les Salomon rejoignaient l'initiative des Routes de la soie.

Parmi les autres faveurs accordées par Pékin à ce pays, notons la promesse d'éponger les dettes envers Taïwan et de reprendre les projets, notamment médicaux et de développement rural, laissés en plan par le frère ennemi.

En d'autres termes, Pékin a clairement acheté sa normalisation avec Honiara.

<sup>622</sup> Hille K., « Pacific islands : a new arena of rivalry between China and the US », *Financial Times*, 9 avril 2019, <https://www.ft.com/content/bdbb8ada-59dc-11e9-939a-341f5ada9d40>

<sup>623</sup> Smith G., « The wisdom of Solomons : Taiwan and China's Pacific power play », *Lowy Institute*, 12 septembre 2019, <https://www.lowyinstitute.org/the-interpreter/wisdom-solomons-Taiwan-and-china-s-pacific-power-play>

Quid de l'avenir ? Il est clair que cette reconnaissance diplomatique a divisé le Gouvernement des Salomon. Plusieurs ministres ont démissionné. Mais vénal, le Gouvernement ne reviendra pas en arrière.

Outre les projets d'infrastructures que ses sociétés vont continuer d'exécuter, la Chine s'efforce d'accroître aux Salomon à la fois sa présence économique, en particulier dans le secteur minier, son influence politique et son emprise géostratégique. Depuis août 2017, la mine d'or de Gold Ridge sur l'île de Guadalcanal est contrôlée par la *China Railway Construction Co.*, AXF, un groupe immobilier contrôlé par un sino-australien et *Wanguo International Mining*, une autre société chinoise. L'investissement total est estimé à 825 millions de dollars.

Le projet pour l'heure avorté de Tulagi a nourri les spéculations, sans doute prématurées, sur la possible utilisation mixte, civile et militaire, de cette île par la Chine<sup>624</sup>. Le principal handicap local de Pékin pourrait paradoxalement provenir de l'existence d'une petite communauté chinoise (5 000 sur 640 000 habitants). En effet, principalement versée dans le commerce de détail, celle-ci est la cible d'émeutes à chaque fois qu'explose l'émotion populaire contre les élites soupçonnées de truquer les élections comme par exemple en 2006 ou plus récemment en avril 2019.

## **Tonga**

Établies en 1998, les relations officielles entre Tonga (106 000 habitants) et la Chine n'ont connu un essor véritable qu'à la fin de la décennie suivante. Alors les projets d'infrastructures et même la coopération militaire ont commencé à décoller. Entre 2008 et 2010, le royaume a emprunté 114 millions de dollars à la Chine. En 2019, sa dette envers Pékin représentait 60% de sa dette extérieure et 43% de son PIB. De telle sorte que le Gouvernement chinois lui a consenti en 2018 un rééchelonnement de sa dette en échange d'un soutien à ses nouvelles Routes de la soie. Aujourd'hui, Tonga est donc devenu très dépendant financièrement de la Chine.

Plus important, en 2008, la *China Electronic Systems Engineering* (CESEC), liée à l'Armée populaire de libération (APL), a payé 50 millions de dollars à Tongasat, une compagnie contrôlée par la princesse royale Pilolevu, pour placer un satellite au-dessus de Tonga. Partie intégrante du système de navigation *Beidou*, le GPS chinois, ce satellite aide entre autres choses l'APL à guider ses missiles nucléaires. La relation avec Tonga revêt donc, depuis, pour la Chine une importance stratégique souvent sous-estimée.

Depuis, la Chine a multiplié à Tonga les projets d'infrastructures tantôt offerts (bâtiment gouvernemental de 11 millions de dollars) tantôt financés par des prêts concessionnels. C'est le cas par exemple du *Business Centre* construit à Nuku'alofa, la capitale, en 2019 sur la base d'un prêt de 440 millions de yuans (environ 65 millions de dollars) accordé par l'*Exim Bank* (l'ancien centre d'affaires avait été détruit en 2006 par des manifestations anti-chinoises).

<sup>624</sup> <https://thediplomat.com/2020/01/solomon-islands-a-pacific-linchpin-is-pulled/>

Enfin, espérant attirer des investisseurs hongkongais, Tonga a commencé à commercialiser son passeport à la fin des années 1990. Cela a favorisé en réalité une immigration chinoise désormais installée dans le commerce de détail et source, comme aux Salomon, de tensions potentielles entre communautés et de complications pour Pékin<sup>625</sup>.

### **Autres États insulaires du Pacifique**

Il n'y pas un État insulaire du Pacifique où la Chine populaire ne cherche pas, non seulement marginaliser Taïwan, mais aussi à pousser son avantage, tirant parti de sa force de frappe économique et financière. Les exemples de manquent pas.

À **Kiribati**, qui vient de renouer avec Pékin, il est intéressant de noter que, contrairement à ce que les médias ont indiqué, la station de contrôle chinoise des satellites et missiles (*satellite tracking station*) établie à la fin des années 1990 est restée en activité entre 2003 et 2019, c'est-à-dire lorsque ce pays entretenait des relations officielles avec Taipei<sup>626</sup>. Depuis, la présence chinoise a évidemment cru. Kiribati possède également une zone économique exclusive (ZEE) particulièrement poissonneuse qui ne peut qu'intéresser les pêcheurs chinois en quête de nouvelles zones de pêche.

Aux **Îles Marshall**, État qui reconnaît encore Taïwan, l'homme d'affaires chinois Cary Yan a obtenu en *lease* en 2019 un vaste terrain sur Rongelap pour y établir une zone économique spéciale. Cette île est connue pour les essais nucléaires auxquels les militaires américains y ont procédé.

**Palau**, autre pays qui a encore des relations diplomatiques avec la RDC, fait l'objet depuis 2017 d'un véritable « chantage touristique » de la part de la RPC afin qu'il tourne casaque, sans succès pour l'instant. Cependant, Pékin ne manque pas d'appuis sur place, le président du parlement de Palau, impliqué dans un projet hôtelier, s'étant montré favorable à une normalisation avec cette capitale.

Conséquence directe de l'activisme des entreprises et du Gouvernement chinois, tous les États insulaires du Pacifique qui reconnaissent la RPC vont face à des degrés divers à un problème d'endettement à l'égard de ce pays, auquel a justement souhaité échapper **Tuvalu**. De telle sorte que la Banque mondiale a tiré en 2019 la sonnette d'alarme, demandant par exemple à Pékin, pour l'instant sans succès, d'abandonner la dette contractée à son égard par **Tonga**.

Cette dette a augmenté pour les plus importants États de la zone. C'est le cas de la **PNG** qui doit 590 millions de dollars à la Chine, ce qui représente 25% de sa dette extérieure. Bien que Pékin ait accepté, sur le principe, de contribuer au refinancement de la dette nationale de ce pays (total 7, 8 milliards de dollars), l'on ne connaît pas le montant de ce soutien financier.

<sup>625</sup> <https://www.voanews.com/east-asia-pacific/chinas-largesse-tonga-threatens-future-pacific-nation>

<sup>626</sup> Sources gouvernementales Taïwanaises, Taipei, octobre 2019.

C'est probablement l'accroissement rapide de la présence chinoise au **Vanuatu** qui a suscité le plus de réactions. Détenant près de 50% de la dette extérieure de ce pays, la Chine y construit à Port Vila, la capitale, un port en eau profonde (Luganville Wharf) d'un montant de 78 millions de dollars qui a aussi alimenté les spéculations, infondées pour l'heure, sur ses ambitions stratégiques. Réalisé par le *Shanghai Construction Group*, ce projet est civil, mais il est de nature à faciliter les escales portuaires de la marine de l'APL. En outre, l'aide chinoise à l'ancien condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides est désormais deux fois supérieure à l'australienne.

La Chine sait aussi tirer parti de l'isolement international des régimes en place. Ainsi aux **Fidji**, après le coup d'État de 2006, elle a apporté son soutien au Gouvernement militaire et en deux ans y a augmenté son aide d'un million à 161 millions de dollars. Diplomatiquement, Pékin se trouve aussi en phase avec Suva qui entend depuis marginaliser le *Pacific Island Forum*, dominé par les États-Unis.

Comme aux Salomon ou à Tonga, partout dans le Pacifique insulaire le Gouvernement chinois utilise ses entreprises publiques pour avancer ses pions. Ainsi aux **Îles Cook**, la CCECC est en train de réaliser un important réseau d'adduction d'eau à Rarotonga. De même, à **Timor Oriental**, pays qui jouxte la région qui nous intéresse, la même CCECC construit une usine de fabrication de gaz liquéfié (LNG) d'une valeur de 943 millions de dollars. La *China Harbor Engineering Company* y installe à Tibar Bay, à 12 km de Dili, la capitale, un port en eau profonde d'un montant de 490 millions de dollars, provoquant les mêmes spéculations qu'au Vanuatu. Pékin a aussi offert de construire à Dili le nouveau siège du Gouvernement ainsi que du ministère de la Défense et a consenti un don en matériel, estimé à 3 millions de dollars aux forces armées de ce pays.

Cela étant, les projets chinois concurrencent parfois ceux d'autres pays. Ainsi à **Samoa**, le nouveau port d'Asau, construit par la Chine, se réalise concomitamment à l'expansion par le Japon du port commercial de Matautu.

Par ailleurs, Pékin doit parfois gérer les initiatives peu orthodoxes de certains hommes d'affaires chinois. Par exemple sur Chuuk, île des **États fédérés de Micronésie**, les politiciens locaux liés à des investisseurs chinois poussent pour l'indépendance, une idée très probablement condamnée par le Gouvernement chinois qui, par principe, s'oppose à toute forme de partition politique.

Cela étant, d'une manière générale l'ombre de Pékin s'étend plus largement aujourd'hui sur le Pacifique insulaire. Les navires chinois de pêche, mais aussi de recherche océanique, y sont plus présents et l'on ne peut exclure que derrière la prospection minière des nodules polymétalliques, certains de ces bateaux procèdent à des observations à des fins militaires, notamment destinées à accroître la sécurité des sous-marins nucléaires de l'APL et donc la capacité de frappe en second de la Chine face aux États-Unis.

Pour avancer ses intérêts dans la zone, la Chine a adopté un discours aux apparences consensuelles destiné à apaiser les inquiétudes de ses partenaires locaux : elle déclare vouloir tous les intégrer dans la « grande famille de la coopération entre la Chine et les îles du Pacifique » (*rongru Zhongguo tong Taipingyang Daoguo hezuo dajiaqing*). En réalité, comme on l'a vu, elle met à profit ses vastes moyens économiques, financiers, mais aussi diplomatiques, pour y accroître son influence au détriment non seulement de Taïwan mais aussi des partenaires traditionnels de ces pays, en particulier les États-Unis, l'Australie, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

## Taïwan peut-elle conserver ses alliés ?

Au vu de l'influence qu'a acquise la Chine dans le Pacifique insulaire, Taïwan peut-elle espérer y conserver ses quatre derniers alliés diplomatiques ? Comme ses prédécesseurs, Mme Tsai Ing-en, la présidente de la RDC a cherché à protéger le *statu quo* mais, comme on l'a vu, celui-ci a déjà été mis à mal.

Ainsi en mars 2019, elle s'est rendue en visite officielle à Palau, Nauru et aux Îles Marshall. Elle a aussi cherché, sans succès, à empêcher la défection des Salomon en allouant en 2019 au *Rural Constituency Development Fund* une aide supplémentaire de 29,3 millions de dollars. Certes, après le départ des Salomon et de Kiribati, les quatre alliés restant de Taïwan ont cherché à la rassurer sur leurs intentions. À la réunion de l'Assemblée générale de l'ONU de septembre 2019, Nauru y démontrait son soutien à la RDC. Le mois suivant, la présidente des Îles Marshall se rendait à Taipei. Peu après, le ministre des Affaires étrangères de Palau faisait de même. Tuvalu (12 000 habitants) semble aussi vouloir résister aux avances de la Chine populaire. En novembre 2019, il a refusé l'offre faite par ce pays de construction d'une île artificielle afin de l'aider à mieux se préparer à la montée des eaux<sup>627</sup>.

Mais des nuages s'amoncellent à l'horizon car le président du Parlement de Palau prévoit déjà une rupture avec Taïwan sous la pression de la demande touristique chinoise. De même, le nouveau Gouvernement formé en septembre 2019 à Tuvalu est dans l'ensemble nettement moins favorable à Taipei que son prédécesseur<sup>628</sup>.

La marge de manœuvre de Taïwan est à l'évidence limitée du fait de l'asymétrie croissante entre les deux États chinois. Ainsi, l'aide de Taipei aux pays du Pacifique pour la période 2011-2018 s'élevait à 224 millions de dollars contre 1,26 milliard de dollars d'aide et 6 milliards de dollars de prêts et dons pour la Chine depuis 2002. Pour les quatre alliés actuels de Taïwan, difficile dans ces conditions de résister si la pression de Pékin s'accroît, sauf intervention des États-Unis.

<sup>627</sup> « Tuvalu: Pacific nation turns down Chinese islands and backs Taiwan », *BBC*, 21 novembre 2019, <https://www.bbc.com/news/world-asia-50501747>

<sup>628</sup> Packham C. et Barrett J., « Tuvalu changes PM, adds to concerns over backing for Taiwan in Pacific », *Reuters*, 19 septembre 2019, <https://www.reuters.com/article/us-taiwan-diplomacy-tuvalu/tuvalu-parliament-picks-new-pm-in-potential-blow-for-taiwan-idUSKBN1W400A>

## La réaction des États-Unis

L'inquiétude des États-Unis face à la montée de la présence chinoise dans le Pacifique insulaire est visible et publique. Les projets portuaires chinois à valeur stratégique et usage militaire potentiel, comme le *lease* de Tulagi à Vanuatu, mais aussi la pêche illégale et les fréquentes visites de bateaux scientifiques de Pékin préoccupent tout particulièrement Washington.

Par-delà le pivot ou le rééquilibrage vers l'Asie-Pacifique d'Obama et la stratégie Indo-Pacifique de Trump, le Gouvernement américain a renforcé son alliance avec l'Australie. Il a aussi cherché de faire partager à ses alliés et partenaires dans la zone sa vision d'une « région Indo-Pacifique libre et ouverte ». Plus directement, l'USINDOPACOM (ancien *Pacific Command* américain basé à Hawaii) a multiplié les patrouilles de l'*US Navy* dans le Pacifique insulaire et a accru sa coopération militaire et de sécurité avec les pays de la zone. Un plus grand nombre d'attachés de défense y a aussi été posté.

L'administration américaine entend clairement y maintenir une position de sécurité dominante organisée autour de ses bases militaires à Guam, en Micronésie, aux Îles Marshall et à Palau, ces trois derniers pays étant liés aux États-Unis par le *Compact of Free Association* (COFA), un accord international qui accorde des droits exclusifs à ces deniers. En outre, Washington a récemment augmenté le budget d'aide aux COFA.

Dans les autres États de la zone, les États-Unis ont aussi accru leur présence. Ainsi, afin de contrer l'arrivée des Chinois aux Salomon, en novembre 2019, Américains et Australiens se sont unis pour développer un projet portuaire et d'infrastructures à Bina Harbour dans la province de Malaita dont le Premier ministre reste opposé à la normalisation avec Pékin<sup>629</sup>.

Mais depuis la défection de l'El Salvador en août 2018, petit pays d'Amérique centrale qui alors rompit avec Taipei pour reconnaître Pékin, l'Administration Trump a décidé d'exercer des pressions sur les alliés diplomatiques de Taïwan pour qu'ils évitent de reconnaître la République populaire de Chine. Ainsi au début septembre 2019, le vice-président Mike Pence promit infrastructures et investissements aux Salomon. Avec l'insuccès que l'on sait, bien que, comme on l'a vu, certains projets se soient finalement concrétisés. Cherchant à renforcer directement la main de Taipei, en octobre 2019, le Sénat américain a adopté une nouvelle loi intitulée « *Taiwan Allies International Protection and Enhancement Initiative Act of 2019* » qui demande à l'Administration d'aider Taïwan à conserver ses alliés diplomatiques. Cependant, pour l'heure cette nouvelle disposition n'a pas encore été utilisée. Et l'on peut émettre des doutes sur son efficacité.

---

<sup>629</sup> Barrett J., « U.S. establishes foothold in Solomons as Chinese interests expand », *Reuters*, 21 novembre 2019, [https://www.reuters.com/article/us-china-solomonislands/u-s-establishes-foothold-in-solomons-as-chinese-interests-expand-idUSKBN1XV03Y?utm\\_source=Daily%20on%20Defense%20\(2019%20TEMPLATE\)\\_11/21/2019&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=WEX\\_Daily%20on%20Defense&rid=103431](https://www.reuters.com/article/us-china-solomonislands/u-s-establishes-foothold-in-solomons-as-chinese-interests-expand-idUSKBN1XV03Y?utm_source=Daily%20on%20Defense%20(2019%20TEMPLATE)_11/21/2019&utm_medium=email&utm_campaign=WEX_Daily%20on%20Defense&rid=103431)



Les États-Unis en sont conscients qui, par-delà cette récente volonté de mieux protéger le statut diplomatique de Taïwan, continuent d'accorder la priorité au renforcement de leurs relations militaro-stratégique avec leurs alliés du Pacifique, en particulier l'Australie. Cette attention n'est pas nouvelle : la première illustration du rééquilibrage d'Obama a été l'installation d'une base militaire à Darwin (Robertson Barracks), au nord de l'Australie, où sont aujourd'hui stationnés 2 500 *marines* américains. Elle s'est plus récemment renforcée avec l'annonce par le vice-président américain Pence à APEC 2018 de la construction, à compter de janvier 2019, d'une base militaire commune États-Unis-PNG sur l'île de Manus, au nord de ce dernier pays. Les objectifs de cette nouvelle base située sur la seconde chaîne d'îles qui jalonne et complique l'accès de la Chine au Pacifique occidental (Cf. carte 1) sont clairs :

- Meilleure protection des voies maritimes de communication,
- Meilleure coordination avec pays alliés, et
- Augmentation de la profondeur stratégique et des options tactiques face à la deuxième chaîne d'îles.

Cette nouvelle posture des États-Unis a évidemment incité leurs alliés dans la zone à s'adapter. Mais ceux-ci avaient déjà pour la plupart manifesté une inquiétude grandissante face à la montée de l'influence chinoise dans leur environnement régional.



Carte 1 : Les deux chaînes d'îles autour de la Chine

## L'adaptation des alliés américains dans la zone

### *L'Australie*

L'Australie est sans doute l'allié américain qui, le premier, a laissé apparaître une plus grande méfiance à l'égard de la Chine. Les ingérences répétées de ce pays dans la politique intérieure australienne, l'augmentation rapide de son aide aux pays insulaires du Pacifique et sa posture de plus en plus anti-américaine ont, dès le début des années 2010, conduit Canberra à resserrer ses liens stratégiques avec Washington. La base de Darwin en est l'expression la plus directe. Mais l'exclusion de *Huawei*, annoncée en août 2018, du marché australien des télécommunications en constitue un autre exemple tout aussi frappant, alors que les Européens et d'autres (comme le Canada) continuent en 2020 d'hésiter à céder aux pressions américaines sur ce dossier.

Mais ce qui nous intéresse le plus ici est le renforcement des relations entre l'Australie et des voisins insulaires qui dépendent encore largement de son aide économique et financière, comme les Îles Salomon, Nauru ou le Vanuatu. Ainsi, alors que Pékin, est devenu le deuxième créancier des États du Pacifique, Canberra a annoncé en 2018 une augmentation de son aide et de ses prêts bonifiés : 2,18 milliards de dollars pour infrastructures. Peu après, afin de contrer la coopération militaire proposée par la Chine, le Gouvernement australien a créé en juillet 2019 une nouvelle unité militaire de formation et d'assistance aux pays insulaires du Pacifique.

Plus spécifiquement, aux Salomon, afin d'écarter *Huawei* du projet de construction d'un câble sous-marin reliant l'archipel à Sydney, Canberra a offert en 2018 d'en financer les deux tiers. Puis en juin 2019, le Premier ministre australien se rendait en visite à Honiara et faisait au Gouvernement des Salomon un don de 168 millions de dollars américains destiné à financer des projets d'infrastructures.

De même, face à l'activisme chinois au Timor oriental, le Gouvernement australien réagissait en annonçant en août 2019 le financement d'une amélioration de la base navale de Hera et de la pose d'un câble sous-marin reliant les deux pays.

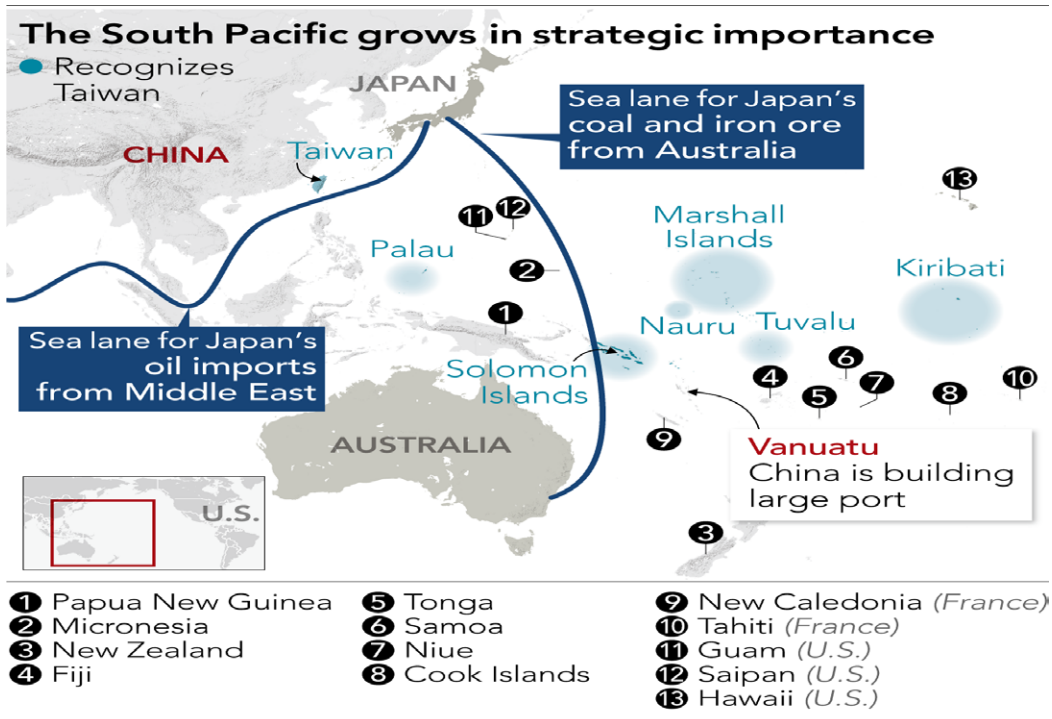
### *Le Japon*

L'on a souvent tendance à négliger la présence et les intérêts du Japon dans le Pacifique insulaire et la concurrence dans laquelle il est en particulier engagé avec la Chine<sup>630</sup>. Or, sans en revenir à la guerre du Pacifique, l'attention portée par Tokyo pour la zone est ancienne et croissante (cf. carte 2).

---

<sup>630</sup> Zhang D., « Competing for Influence? A Comparative Analysis of Foreign Assistance to the Pacific from China, Japan and India », in *L'Océanie convoitée, op. cit.*, pp. 223-236.





Carte 2 : L'importance stratégique croissante du Pacifique Sud

Ainsi, depuis 1997, le Gouvernement japonais organise tous les trois ans une réunion des dirigeants des îles du Pacifique (*Pacific Island Leaders Meeting* ou *PALM*). Et depuis 2010, il réunit régulièrement des représentants officiels de ces pays (*PALM Ministerial Interim Meeting*), la quatrième rencontre de ce type étant prévue pour la mi-2020 et devrait se tenir aux Fidji.

Plus récemment, le ministère japonais des Affaires étrangères a rendu public le 21 novembre 2019 un rapport qui définit clairement ses objectifs dans la zone :

- Maintien et promotion d'un environnement propice à la mise en place d'un Indo-Pacifique libre et ouvert (*maintaining and promoting environments for realizing a free and open Indo-Pacific*)
- Garantir la stabilité et la sécurité de la région (*ensuring the stability and safety of the region*)
- Capitalisant sur l'origine en partie malayo-polynésienne de la langue japonaise, promouvoir l'idée que le Japon et les États insulaires du Pacifique partagent une identité commune (*shared identity*)<sup>631</sup>.

La priorité de Tokyo reste clairement la sécurité des voies maritimes : 70% de son charbon et 60% de son fer provient d'Australie. En même temps, le Gouvernement japonais fait preuve d'un activisme diplomatique que l'on minimise trop souvent. Celui-ci s'est déployé en 2019, notamment à l'égard de Palau, de Samoa, des Fidji, des Îles Marshall et de la Micronésie.

<sup>631</sup> Ministry of Foreign Affairs of Japan, « Free and Open Indo-Pacific », [https://www.mofa.go.jp/policy/page25e\\_000278.html](https://www.mofa.go.jp/policy/page25e_000278.html). Cf. aussi The Government of Japan, « Towards Free and Open Indo-Pacific », novembre 2019, <https://www.mofa.go.jp/files/000407643.pdf>

En outre, ayant déboursé, en 2018, 188 millions de dollars américains en faveur des pays insulaires du Pacifique, le Japon reste leur troisième donateur après l'Australie (856 millions) et la Nouvelle-Zélande (221 millions) et devant la Chine (172 millions) et les États-Unis (158 millions)<sup>632</sup>.

De même, son assistance financière sous forme de prêts bonifiés à ces pays est loin d'être négligeable. Entre 2006 et 2016, le Japon a débloqué 1,2 milliard de dollars alors que pour la même période la Chine affichait une assistance d'1,8 milliard et les États-Unis 1,9 milliard. De plus pour la seule année 2019, Tokyo a promis une ODA de 460 millions de dollars.

De fait, le Japon est actif dans de nombreux États insulaires du Pacifique. Par exemple, au Vanuatu, la JICA (*Japan International Cooperation Agency*) est en charge de l'extension du *Lapetasi International Multipurpose Wharf*. Ouvert en février 2018, ce nouveau quai a été financé par un prêt bonifié de 49 millions de dollars. Comme on l'a vu, le Japon modernise l'une des deux nouvelles installations portuaires à Samoa. Et en PNG, il est responsable de la construction de l'aéroport de Nadzab à Lae.

## **Nouvelle-Zélande**

La Nouvelle-Zélande, quoique de manière plus atténuée et discrète que l'Australie, a également commencé à prendre en compte la montée de l'influence chinoise dans le Pacifique insulaire. Les conséquences de cette prise de conscience ont été doubles : d'une part, une réévaluation de la politique étrangère et de défense ; et d'autre part une plus grande attention pour cette zone, auparavant quelque peu négligée afin d'y mieux contrebalancer, plutôt que d'y contenir la présence de la Chine.

En termes de politique étrangère, Wellington a publié en 2018 un document intitulé « *Pacific Reset* » qui définit clairement ses objectifs dans la zone<sup>633</sup>. L'année suivante, le Département de la Défense rendait public son « *2019 Defence Capability Plan* » qui affichait des buts similaires : lutte contre le changement climatique, stabilité et sécurité du Pacifique et développement des relations intersociétales entre nations du Pacifique<sup>634</sup>. Peu après, en octobre 2019, le Gouvernement néo-zélandais émettait un autre document intitulé « *Advancing Pacific Partnership 2019 Defence Assessment* »<sup>635</sup>. Parmi les objectifs de cette « évaluation de défense », l'on peut retenir la protection de la pêche, le développement durable, un plus grand soutien aux projets d'infrastructure, notamment en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et une augmentation du nombre d'attachés militaires. Enfin, en 2018, Wellington annonçait une aide supplémentaire de 500 millions de dollars américains aux pays de la région.

<sup>632</sup> *Lowry Institute Pacific Aid Map*, 2019, <https://pacificaidmap.lowryinstitute.org/>

<sup>633</sup> <https://www.mfat.govt.nz/assets/OIA/R-R-The-Pacific-reset-The-First-Year.PDF>

<sup>634</sup> <https://www.defence.govt.nz/assets/Uploads/03acb8c6aa/Defence-Capability-Plan-2019.pdf>

<sup>635</sup> <https://www.defence.govt.nz/assets/publication/file/5f6dd307e7/Advancing-Pacific-Partnerships-2019.pdf>

## Conclusion

Quelles conclusions tirer de cette brève présentation de l'évolution récente de la présence de Taïwan et de la Chine dans le Pacifique insulaire et des conséquences qu'en ont tiré les États-Unis et leurs alliés dans la zone ? La première est que la marginalisation progressive de Taïwan devrait continuer et ceci en dépit des efforts que Taipei et plus récemment Washington ont déployé pour résister à cette marginalisation.

La volonté plus manifeste des États-Unis, de l'Australie, du Japon et même de la Nouvelle-Zélande pour ralentir la montée en influence de la Chine dans le Pacifique insulaire devrait permettre à Taïwan de résister plus longtemps et d'augmenter le prix pour Pékin de chaque nouvelle reconnaissance diplomatique. Mais la tendance observée est difficilement réversible.

Par-delà la question de la présence de Taïwan, il est clair que Washington et ses alliés ont intérêt à compenser et, autant que faire se peut, rééquilibrer l'accroissement de la présence chinoise dans le Pacifique insulaire. Dans ce contexte, une meilleure et plus étroite coordination entre ces pays et la France est non seulement souhaitable mais indispensable, au regard des intérêts durables que celle-ci doit y protéger<sup>636</sup>. Mais une certaine prudence tactique reste de mise pour ménager les intérêts et susceptibilités des États insulaires : n'oublions pas que les ennemis et les rivaux des États-Unis et de leurs alliés ne sont pas forcément les ennemis et les rivaux de ces pays, trop petits et faibles pour jouer dans la cour des grands et se mettre à dos quiconque sur la scène internationale<sup>637</sup>.

## Abstract

Pacific Island Region (PIR) is one of the key theatres of US-China strategic competition. Nonetheless, behind this major rivalry hides a mainly diplomatic competition between the People's Republic of China (PRC) and Taiwan, which official name is the Republic of China (ROC). Today Taiwan still has official relations with four of the fourteen PIR countries: Marshall Islands, Nauru, Palau et Tuvalu.

Beijing's growing international ambition and Xi Jinping's decision in 2013 to launch the Belt and Road Initiative (BRI) have increased the pressure on Taiwan's diplomatic allies in general and in the PIR in particular. In 2019 two of them – Kiribati et Solomon Islands – abandoned Taiwan et normalised with the PRC.

China's growing influence in the PIR is cause of increasing concerns in the United States, Australia, Japan and even New Zealand. All the countries have launched various initiatives to slowdown this evolution. But they have difficulties

<sup>636</sup> Lechervy C., « Les politiques américaines et françaises vis-à-vis de l'intégration régionale de leurs territoires non souverains du Pacifique », in *L'Océanie convoitée*, op. cit., pp. 277-290.

<sup>637</sup> Lors du Forum du Pacifique tenu en 2019, le Premier ministre de Samoa, Tuilaepa Malielegaoi, avait lancé à propos de l'Australie et des États-Unis : « Their enemies are not our enemies », *The Australian*, 15 août 2019, <https://www.theaustralian.com.au/nation/politics/their-enemies-are-not-our-enemies-pacific-nations-wont-join-stand-against-china/news-story/bfc1c7c31f4645db2f6b37f30997e216> ; sur les conséquences politiques de la dépendance économique des petits États insulaires, cf. Giesen K-G., « Autonomies politiques et dépendances économiques en Océanie », in *L'Océanie convoitée*, pp. 573-586 (et sa communication, 2<sup>e</sup> partie des présents actes).

containing Beijing's ambition and even more preventing Taiwan's gradual diplomatic marginalisation.

In this changing environment, a better diplomatic and strategic coordination between France, on the one hand, the US and its Pacific allies would not only be useful but also necessary.



**Irina Tsitovitch**  
professeur en classes préparatoires au Centre Madeleine Daniélou  
(Rueil-Malmaison), doctorante à l'École Doctorale Montaigne-  
Humanités (Bordeaux),  
membre du LAM/CNRS (UMR 5115)

Shinzō Abe, alors Premier ministre du Japon, dans son discours prononcé le 4 septembre 2019 lors du Forum économique d'Extrême-Orient, a cité un court poème du grand poète russe Fiodor Tutchév. Le quatrain est le suivant :

Impossible de comprendre la Russie avec la raison,  
On ne peut pas la mesurer à son aune,  
Elle est bâtie autrement,  
Il ne reste qu'à croire en elle<sup>638</sup>.

Essayons quand même de comprendre la Russie « avec la raison », d'apporter des éclairages sur la perception russe actuelle de la zone du Pacifique à travers les presses universitaires et les mass media russes.

Cette étude se concentre sur l'analyse des projets politiques et économiques tels qu'ils sont proposés par des chercheurs et des journalistes russes travaillant dans les mass media de différentes orientations politiques, pour une région extrêmement compliquée, marquée d'unions et de désunions, d'entraide et de rivalités, de rapports économiques, politiques, militaires multifacettes. Quelle est donc la perception russe de cette aire ? Comment la Russie entend-elle s'y insérer ?

L'intérêt russe pour le Pacifique existe de longue date, il se révéla dès les années 1740. D'abord, ce fut le commerce dans le Pacifique Nord, fructueux grâce aux populations de loutres de mer dont les peaux se vendaient bien en Chine. Avec la fondation de la Compagnie russo-américaine et la construction de deux ports, à savoir Okhotsk à l'Extrême-Orient de la Russie et Novo-Arkhangelsk sur l'île Sitka en Alaska en 1799, cet intérêt prit une nouvelle ampleur entraînant l'élargissement des colonies russes en Amérique jusqu'à la région de San Francisco en Californie. Au-

---

<sup>638</sup> Traduction de l'auteure.

delà de ces activités dans le Pacifique Nord, la Russie impériale, cherchant à jouer le rôle d'une puissance maritime à l'échelle globale, se lança dans l'exploration du Pacifique Sud en 1803.

Depuis, les activités russes dans le Pacifique traversèrent différentes phases. Elles oscillaient entre deux extrêmes : d'un côté les démarches de nature coloniale allant jusqu'à la publication des cartes sur lesquelles de nombreux îles et atolls portaient des appellations russes (le groupe d'îles de l'archipel Tuamotu fut même baptisé *Ostrova Rossiân* - Îles des Russes) et de l'autre le déclin et l'oubli<sup>639</sup>. Ces phases dépendaient de la volonté politique russe mais aussi de la situation économique exerçant un impact direct sur l'état de sa flotte.

Quelle phase (ou même quelles phases) traverse actuellement la Russie ? Quelle est la voix de ce pays dans le dialogue tenu par les pays de l'axe Indo-Pacifique et la Chine aujourd'hui ? En choisissant le cadre temporel de notre recherche, nous prendrons comme date butoir l'année 2014, car nous supposons que c'est la dégradation des relations entre l'Europe et la Russie à cause de l'intervention militaire russe en Ukraine qui fut la cause principale du tournant russe vers l'Extrême-Orient et le Pacifique. En adoptant une approche chronologique, nous étendrons ce cadre jusqu'à septembre 2019, et nous essaierons de déceler les différentes étapes de ce tournant.

## Textes surveillés par le Kremlin ?

En choisissant comme corpus de textes les articles sur la zone du Pacifique publiés dans des presses universitaires et des mass media russes, nous en reconnaissons quelques spécificités. Tout d'abord, les presses universitaires concernant l'économie, la géopolitique, les relations internationales subsistent dans leur majorité sous forme numérique, dans la plupart des cas sur des sites internet interuniversitaires dont les plus importants sont *Rossiâ v global'noj politike* (*La Russie dans la politique globale*) regroupant VSHE (L'Université nationale de recherche, École des hautes études en sciences économiques - EHESE), IMEMO (Institut de l'économie globale et des relations internationales de l'académie des Sciences) et *alii* et *Centr geopolitičeskikh ocenok i prognozov* (*Centre d'analyses et de pronostics géopolitiques*) qui publie des articles issus entre autres de l'Académie de la Défense, de l'Académie des Sciences, de l'Université de l'Amitié des Peuples. Ce fait est dû à la crise économique traversée par la Russie, mais aussi au fait que l'enseignement supérieur n'est pas dans les priorités du gouvernement russe et que son financement diminue considérablement (voir, par exemple, l'article de C. Sigman<sup>640</sup>). Le nombre de ces sites est assez restreint. Il existe un certain « tourbillon » de textes scientifiques : la porosité entre les sites interuniversitaires et les mass media est étonnante (plusieurs articles de vulgarisation scientifique

<sup>639</sup> Tsitovitch I., « Les visées coloniales des Russes sur les îles du Pacifique Sud à l'époque d'Alexandre I<sup>er</sup>, 1801-1825 », *Le Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n° 41, 2015, pp. 63-74.

<sup>640</sup> Sigman C., « Les transformations de l'enseignement supérieur en Russie, Évolution du secteur public et stratégies d'établissements », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, n°45, 2014, pp. 21-54.

sont publiés par des presses universitaires et *vice versa*). Il ne sera pas anodin de souligner qu'après le dépouillement des mass media d'un large spectre politique (presse communiste, libérale, pro-Kremlin)<sup>641</sup>, on peut constater que vers 2017-2018 certains mass media disparaissent (sauf les pro-Kremlin), d'autres sont contraints d'accepter le limogeage de leur rédacteur en chef et leur remplacement par des personnes proches du Kremlin. Ainsi, *Vzglâd (Point de vue)* – journal en ligne fondé en 2005 – est depuis 2017 sous le contrôle direct de l'Institut des recherches sociales, étroitement lié aux activités du secrétaire du président Vladimir Poutine, Anton Vaïno ; Galina Timtchenko, la rédactrice en chef de *Vesti (Informations)*, journal et portail internet associés à une chaîne radio et à une chaîne télé, fondé par Gleb Pavlovski et Anton Nosik, fut remplacée en 2014 par le journaliste pro-Kremlin Alexey Goreslavski.

## Tournant à l'Est vers le Grand Océan (2014-2015)

Juste après le rattachement de la Crimée à la Russie (le 11 mars 2014) et l'autoproclamation du Donbass comme État sécessionniste (le 7 avril 2014), on constate une vague de publications sur la Chine, surtout dans la presse communiste (la *Pravda - La Vérité* - elle seule fait trois publications le même jour, le 15 mai 2014), d'où vient la question de savoir si ce sont les sanctions européennes qui entraînent l'intérêt de la Russie pour le voisin de l'Est qui joue un rôle important dans l'aire du Pacifique.

En effet, contrairement à mon hypothèse préalable sur l'apparition de l'idée du « tournant à l'Est » après les événements d'Ukraine, ce projet fut proposé cinq ans avant la crise ukrainienne, d'une part par les professeurs et chercheurs à l'École des hautes études économiques de Moscou<sup>642</sup>, d'autre part par Alexandre Douguine, intellectuel russe à l'allure de gourou qui popularise l'œuvre du juriste et philosophe allemand proche du III<sup>e</sup> Reich Carl Schmitt. Mais c'est avec le début de la crise ukrainienne que « le tournant » prit de l'ampleur et devint, pour une certaine période, la stratégie politique directrice du Kremlin. Si, en janvier 2014, ce tournant est proposé dans le but de faire de la Russie un partenaire plus intéressant pour l'Europe, au printemps 2014 la Russie se tourne complètement vers l'Est (« l'attitude des Européens ne permet pas à la Russie et aux autres pays de les percevoir comme partenaires fiables et indépendants<sup>643</sup> »). Les journalistes russes utilisent de plus

<sup>641</sup> On peut citer entre autres *RT (Russia Today)* – maison d'édition pro-Kremlin, quatre chaînes en six langues et un site internet en quatre langues <https://russian.rt.com/>; *Lenta (Ruban)* – une des principales agences de presse russes, fondée en 1999 par Anton Nosik <https://lenta.ru/>; *Daily Storm* – journal indépendant des journalistes gonzo, publie ses articles depuis 2017 ; *Delovââ Svejčariâ (La Suisse du business)* – journal russophone en Suisse, fondé en 2013 par un groupe anonyme de journalistes et de juristes ; *Pravda (La Vérité)* – journal en ligne communiste, fondé en 1999. [www.pravda.ru](http://www.pravda.ru); *Ogoniok (Petite Flamme)* – hebdomadaire, fondé à Moscou en 1923 ; *Kommersant-Daily (Commerçant)* – quotidien d'orientation libérale, fondé en 1989. En avril 2019, les journalistes responsables des informations politiques furent limogés par le propriétaire du quotidien Alicher Ousmanov, proche du Kremlin ; *Vedomosti (Bulletin)* – le plus ancien quotidien russe, fondé en 1703 ; *Rossijskaja Gazeta (Journal russe)* – quotidien officiel du gouvernement russe depuis 1993 ; *Russkoe Agentsvo Novostej (Agence Russe de Presse)* – agence de presse privée.

<sup>642</sup> Voir Karaganov S., Makarov I., « Povorot Rossii k Tihomu okeanu » (« Tournant de la Russie vers le Pacifique »), site interuniversitaire *Rossija v global'noj politike (La Russie dans la politique globale)*, publié le 29 janvier 2014, <https://globalaffairs.ru/pubcol/Povorot-Rossii-k-Tikhomu-okeanu-16340>, consulté le 9 septembre 2019. Publié également sous le titre « Strategija XXI : povorot na Vostok » (« Stratégie XXI : grand tournant vers l'Est »), *Vedomosti (Informations)*, le 28 janvier 2014.

<sup>643</sup> Karaganov S., « Vpered k Velikomu okeanu » (« En avant, vers le Grand Océan »), site interuniversitaire *Rossija v global'noj politike (La Russie dans la politique globale)*, publié le 26 août 2014, <https://globalaffairs.ru/pubcol/Vpered-k-Velikomu-okeanu-16894>, consulté le



en plus les expressions « les États du Pacifique » (pour la première fois à notre connaissance dans l'article de l'académicien Alexey Vassiliev « Podnebesnaja beriot istoričeskij revanš », « La Chine prend sa revanche historique », la *Pravda*, n°67 (30129) du 27-30 juin 2014) et « les limites de la sécurité de la Chine dans le Pacifique ». En même temps, les chercheurs évoquent l'idée de la restauration de l'Empire russe qui doit s'étendre jusqu'au Pacifique et devenir un acteur à part entière dans cette zone géographique.

Sont proposés de nombreux projets de développement de la zone portuaire de Vladivostok, port russe en Extrême-Orient, par exemple l'organisation des territoires de développement avancé (TOR) et l'attribution à Vladivostok du statut de port franc doté d'un régime douanier allégé, c'est-à-dire d'un abaissement de l'impôt sur le revenu pour les investisseurs : 5 % dans les cinq premières années, puis 12 % pendant les cinq années suivantes et pas d'impôt sur la propriété ni de taxe foncière pour les cinq premières années (voir Vdovina T., « Kak rabotaût osobyje zony v Azii », « Comment fonctionnent les zones particulières en Asie », *Territoriâ razvitiâ, Kommersant*, annexe n°173, p.4). Ces projets vont jusqu'à la proposition de faire de Vladivostok une nouvelle capitale de la Russie avec l'orientation du commerce international russe vers le marché chinois et le renforcement de la flotte russe.

Pendant cette période, la presse communiste agit dans la veine du plus pur style de la propagande soviétique. La réussite économique de la Chine est perçue comme le fruit de son orientation socialiste. Les journalistes attribuent à la Russie un rôle décisif, en tant qu'une inspiratrice principale, pour l'accroissement économique de la Chine qui est considérée comme disciple de l'Union soviétique. Ainsi, la *Pravda* n°8 du 28/29 janvier 2014 estime que les communistes chinois vont célébrer le centenaire de la révolution russe en 1917 par de nombreux exploits sur terre et dans l'espace ; mieux encore, dans le même numéro, le journaliste Oleg Tcherkovets prétend que la Chine deviendra le leader mondial en 2020 pour célébrer ainsi les cent cinquante ans passés depuis la naissance de Lénine<sup>644</sup>. En même temps les journalistes soulignent que la Chine doit servir d'exemple pour la Russie actuelle. Pour la *Pravda*, la participation de Moscou au développement de la Chine, en particulier l'exportation du gaz russe, peut mener « à la révolution énergétique » en Chine<sup>645</sup>, donner à cette dernière une impulsion décisive pour dépasser les États-Unis et permettre de changer la situation géopolitique en *Pacific Rim* en fournissant en gaz russe nombre de pays de la région. Il s'agit même du projet de chemin de fer menant de la Chine en Alaska par le territoire de la Russie, doublé par un gazoduc.

## La Russie comme État non maritime (printemps 2015) ?

Après la signature par Poutine et Xi Jinping de la déclaration de raccordement de deux projets (de la route de la soie et de UEEA, Union économique eurasienne

---

09 septembre 2019. Publié également sous le même titre et la même date dans *Rossijskaja gazeta (Journal russe)*, <https://rg.ru/2014/08/26/usilenie.html>, consulté le 9 septembre 2019.

<sup>644</sup> <https://kprf.ru/pravda/issues/2014/8/article-46442/>, consulté le 10 septembre 2019.

<sup>645</sup> Drabkin A., « Global'naâ revoluciâ iz Rossii » (« La révolution globale viendra de la Russie »), la *Pravda*, n°57, 30 mai/2 juin 2014.

de la Russie, l'Arménie, la Biélorussie, le Kazakhstan et le Kirghizistan) le 8 mai 2015, certains chercheurs de l'École des Hautes Études économiques de Moscou se penchent vers « un tournant partiel » à l'Est, vers le développement de l'axe Saint-Pétersbourg-Shanghai, vers l'idée que le sommet des BRICS deviendrait un centre parallèle au G7, et que l'OCS (L'Organisation de coopération de Shanghai) se transformerait en forum principal pour le développement et la sécurité en Asie continentale. Selon l'étude de Dmitri Trenin, « les BRICS vont lancer un défi au G7, leur sommet va rivaliser avec ce dernier pour devenir un centre parallèle de l'organisation mondiale<sup>646</sup> ».

Les partisans du « grand tournant vers le Pacifique » restent quand même optimistes.

## De grandes attentes et des illusions (2015-2016)

La Russie attend des investissements chinois, les politiques russes espèrent avoir de la part de Xi Jinping des propositions de projets qui se baseraient uniquement sur les possibilités chinoises d'investissement en la construction de toute l'infrastructure en Russie pour la route de la soie.

Le chercheur et chef du programme « La Russie en *Pacific Rim* » du Centre Carnegie à Moscou Aleksandr Gabouev souligne que le Kremlin attendait qu'une masse de crédits peu coûteux de provenance chinoise arriverait en Russie, mais ces espoirs ne se sont pas réalisés<sup>647</sup>.

En même temps, la Russie s'intéresse aux activités militaires de la flotte chinoise et à son développement. Les chercheurs et les journalistes russes essaient de montrer le rôle de la Russie dans ce développement. Ainsi, l'expert militaire Victor Mourakhovski (Moscou) donne l'exemple du premier porte-avions chinois construit à partir d'un porte-avions soviétique. Dans son analyse il ne fait pas de différence entre la Russie et l'URSS, le porte-avions soviétique est considéré comme un porte-avions russe. En fait, l'histoire est digne d'être mentionnée : ce porte-avions fut cédé à l'Ukraine, puis vendu par cette dernière à la Chine dans le but officiel de le transformer en une énorme boîte de nuit. Finalement, le porte-avions fut affecté à un centre de formation militaire en conformité avec ses fonctions initiales. Les chercheurs de l'université d'État de Vladivostok le contredisent en expliquant que la Marine russe dans le Pacifique subit des dégradations telles que le commandement de la flotte américaine dans le Pacifique *L'United States Pacific Fleet (USPACFLT)* n'inclut pas la flotte russe dans la liste des flottes du Pacifique. Celle-ci, ne possédant pas d'ancienne puissance, va devenir un partenaire mineur de la Chine, ce qui n'arrange pas le Kremlin. Donc, la flotte russe n'a pas d'avenir bien articulé dans le Pacifique.

<sup>646</sup> Trenin D., « Ot Bol'shoj Evropy k bol'shoj Azii ? Kitajsko-Rossijskaâ Antanta » (« De la grande Europe à la grande Asie ? Entente russo-chinoise »), *Rossija v global'noj politike (La Russie dans la politique globale)*, publié le 14 mai 2015, <https://globalaffairs.ru/global-processes/Ot-Bolshoi-Evropy-k-Bolshoi-Azii-Kitajsko-rossijskaya-Antanta-17462>, consulté le 11 septembre 2019.

<sup>647</sup> Gabouev A., « Šelkovyj put' v nikuda » (« La route de la soie qui ne mène nulle part »), *Vedomosti*, 14 mai 2017, <https://www.vedomosti.ru/opinion/articles/2017/05/15/689763-shelkovii-put>, consulté le 14 janvier 2020.

## Le déclin des projets avec la Chine, l'abandon du « Tournant à l'Est » (2017-2018)

Selon les chercheurs russes, le déclin des projets du Tournant vers le Grand Océan n'est pas dû seulement à la crise économique entraînée entre autres par les sanctions et par les dépenses budgétaires pour la Crimée et le Donbass, non seulement à la corruption en Russie, donc à l'incapacité de financer les projets de restructuration et de modernisation de la région russe en Extrême-Orient, mais aussi à plusieurs autres causes. Tout d'abord, il faut noter que le « capitalisme sauvage » russe est peu compatible avec le système politique et économique chinois. De plus, l'appareil bureaucratique moscovite est très lourd, les élites russes se montrent souvent incapables de travailler plusieurs projets en même temps, d'évaluer la faisabilité des projets et de faire des choix, d'agir d'une manière efficace dans des formats de relations internationales multilatérales. Sur le plan diplomatique, les journalistes russes évoquent des problèmes au sein de l'OCS (L'Organisation de coopération de Shanghai qui réunit la Chine, la Russie, le Kazakhstan, le Tadjikistan, le Kirghizistan, l'Ouzbekistan, l'Inde et le Pakistan) qui fut pensée dans les années 2017-2018 comme base de coopération économique dans l'esprit du grand Tournant de la Russie vers l'Est. L'impact des activités militaires en Ukraine mena à la défiance des républiques ex-soviétiques par rapport à la coopération avec la Russie. Les républiques ex-soviétiques montrent de plus en plus la volonté de marquer leur indépendance par rapport à la Russie perçue comme héritière de l'Empire russe. Une des causes de l'abandon progressif du projet réside en l'absence de cadres et d'ouvriers qualifiés indispensables à la réalisation du réaménagement de la région et à sa transformation en un grand acteur économique, politique et militaire.

Victor Larine, professeur à l'université de Vladivostok, explique que vers 2018 les projets russes dans le Pacifique sont presque abandonnés. Moscou parle encore du Pacifique mais « ce demi-tournant fut plutôt imité que réalisé ». En pratique, Moscou a réduit considérablement ses investissements dans l'Extrême-Orient de la Russie. Les projets du Kremlin sont perçus sur les côtes russes du Pacifique comme des idées de rêveurs moscovites. En plus, ces idées conçues dans les couloirs des unités de recherche ne sont pas partagées par les élites politiques russes, qui les considèrent souvent comme simple instrument du détournement des fonds à leur profit<sup>648</sup>.

L'intérêt des chercheurs pour les projets avec la Chine s'évanouit. Si, en 2015, le portail scientifique interuniversitaire *Rossija v global'noj politike* (*La Russie dans la politique globale*) publie trente-six articles sur « les Routes de la soie », en 2018 leur nombre se réduit à trois articles (et à un seul en 2019).

En analysant les projets chinois dans le Pacifique (politique financière, installation de bases militaires), mais aussi projets de *soft power* (mass media, projets culturels, Internet), les experts et les journalistes russes supposent que l'Océanie et toute

<sup>648</sup> Larine V., « Ne poterat' napravlenie, o geopolitičeskikh koordinatah vostočnoj politiki Rossii » (« Ne pas perdre la direction, sur les coordonnées géopolitiques de la politique russe à l'Est »), *Rossija v global'noj politike*, le 24 août 2015, <https://globalaffairs.ru/number/Ne-poteryat-napravlenie-17643>, consulté le 9 septembre 2019.

l'Asie deviendront bientôt une zone de domination chinoise. Leur analyse s'appuie parfois sur des données erronées, citons l'exemple d'un article publié par *Russkoe Agentstvo Novostej* (Agence russe de presse) qui affirme qu'un cinquième du revenu national de l'Australie est formé par l'argent provenant des touristes chinois<sup>649</sup>. Les journalistes russes évoquent l'apparition d'agents d'influence chinois dans les structures de pouvoir en Nouvelle-Zélande, leur financement des partis d'opposition. Pour eux, la Nouvelle-Zélande est actuellement un polygone pour l'entraînement de la formation des réseaux d'influence étrangère. Ne sont oubliées ni la tentative de vente de *Huawei* considérée comme instrument de cyberespionnage, ni les influences culturelles chinoises dans la région de l'Océanie. Finalement, on affirme que « la seconde guerre froide entraîne les pratiques de *soft power* qui sont parfois plus efficaces que les démarches militaires »<sup>650</sup>.

En même temps, en Océanie apparaît un projet sur l'achat d'un ou plusieurs atolls par un homme d'affaire russe, projet qui semblerait être marginal s'il n'était pas éclairé par un grand nombre de journaux russes et russophones d'orientations politiques très différentes. En 2017, au moins cinq mass media russes importants publient des articles sur l'éventuel achat des îles dans le Pacifique par un certain Anton Bakov. Étant un homme d'affaire, il fait pourtant des déclarations politiques. En prétendant pouvoir fonder un état indépendant en Océanie, il prône la restauration de la monarchie allant jusqu'à la renaissance de l'Empire des tsars, ce qui rime étonnamment avec les propositions de quelques politologues moscovites. Débutée en 2011, l'initiative particulière de cet homme d'affaires prit une ampleur importante en 2017. Anton Bakov, se servant de quelques journaux à grand tirage, lança un appel aux nouveaux riches russes de le rejoindre en Océanie. Cet appel fut destiné à ceux qui n'étaient pas contents de la politique intérieure de Poutine, non sans une composante financière : selon Bakov, l'installation en Océanie servirait à diminuer considérablement les impôts des nouveaux Russes. Cette histoire semblerait complètement marginale si elle n'était pas largement diffusée en Russie, renforcée par de nombreuses annonces immobilières sur l'achat de biens en Océanie et même d'îlots entiers.

## Les nouveaux espoirs, cette fois pour l'Inde (2018-2019)

Si, avant 2018, les mass média russes ne s'intéressent qu'aux contacts traditionnels militaires avec l'Inde et aux tensions avec les États-Unis dans ce domaine, en 2018 et 2019 des projets plus amples sont proposés. En constatant les problèmes de la Russie en *Pacific Rim*, les chercheurs A. Kuprianov, A. Korolev et N. Unnikrishnan proposent le rapprochement de la Russie avec l'axe Indo-Pacifique dans l'intention de former une alliance avec l'Inde. Ils soulignent les traits communs de ces deux pays : ils sont multinationaux, fédérés, très proches culturellement et mentalement, « démocratiques avec leurs spécificités nationales ».

<sup>649</sup> *Russkoe agentstvo novostej*, « Kak Kitaj podvinul Avstraliû na Tihom okeane » (« Comment la Chine dépassa l'Australie dans le Pacifique »), le 15 septembre 2018, <http://xn----8sbeybxdiibygm.ru-an.info/>, consulté le 13 mai 2019.

<sup>650</sup> Kuprianov A., Korolev A., Unnikrishnan N., « Evrazijskaâ horda, okeanskoe kol'co » (« Corde eurasiennne, cercle océanien »), *Rossija v global'noj politike*, le 3 juillet 2019, <https://globalaffairs.ru/number/Evrazijskaya-khorda-okeanskoe-koltco-20088>, consulté le 11 septembre 2019.

Le terme *l'axe Indo-Pacifique* est souvent cité dans les presses universitaires russes. Néanmoins, en parlant d'une nouvelle perspective, la Russie reste toujours bloquée sur un certain nombre d'idées : d'abord, sur l'idée d'un monde bipolaire concernant la perception des zones, des axes, des alliances géopolitiques, ensuite sur le paradigme de la prépondérance des relations bilatérales et finalement sur l'idée de sa propre puissance. Le rôle de la France et les propositions françaises pour l'axe Indo-Pacifique n'ont jamais été analysés. En essayant de trouver un créneau pour la Russie dans la zone du Pacifique, les chercheurs proposent de nombreux projets. C'est le développement du port de Vladivostok qui devrait devenir « un des piliers de l'axe Indo-Pacifique<sup>651</sup> ». L'alliance exclusive, non officielle et non militaire, entre l'Inde et la Russie, *Mouvement du Développement du Pacifique*, serait la base d'un nouvel axe russo-indien où le rôle de la Russie est d'être garant de la paix et « fournisseur » de la sécurité militaire et politique internationale. Il s'agit non seulement des réformes pour la politique de *containment* de la Chine et des États-Unis au sein de l'ONU soutenues par deux pays respectifs, mais de la sortie des deux pays des blocs qui déclenchent « la seconde guerre froide » : l'alliance de la Russie et de l'Inde devrait former la troisième puissance mondiale après la Chine et les États-Unis. Finalement, la formation de l'axe Arcto-Pacifique permettrait à l'alliance de la Russie avec l'Inde de jouer le rôle principal dans le Pacifique.

Pourtant, quelques problèmes sont évoqués. Selon les chercheurs, le principal problème entre la Russie et l'Inde est le manque de confiance. En analysant les presses indiennes, les chercheurs concluent que Moscou est considéré en Inde comme un vassal chinois. D'une manière réciproque, les mass media russes accusent l'Inde d'être le partenaire cadet des États-Unis. Pour éviter cette défiance, quelques projets sont proposés. D'abord, intensifier les contacts entre les élites, les scientifiques et les journalistes. Ensuite, relier l'Inde et la Russie par deux voies : terrestre et maritime. Les experts russes et indiens (voir note 648) proposent un réseau de transports qui pourrait relier ces deux pays à travers l'Iran et l'Afghanistan. Il existe déjà une route par l'Iran, mais ils proposent de développer plutôt la voie maritime Vladivostok-détroit de Malacca.

La Russie attend des investissements indiens pour l'Extrême-Orient russe, elle prévoit la participation de l'Inde dans des projets liés au commerce russe du gaz et du pétrole dans le Pacifique et la coopération avec l'Inde pour la sécurité des voies maritimes. Afin de discuter de ces projets, les chercheurs russes proposent l'intensification des contacts bilatéraux, l'invitation des délégués indiens aux Forums économiques à Saint-Pétersbourg, à Vladivostok et à Krasnojarsk en Sibérie. C'est à l'Inde que fut manifesté le plus grand intérêt des Russes lors du Forum économique d'Extrême-Orient de septembre 2019.

---

<sup>651</sup> Maksimov N., « Geopolitičeskââ situaciâ v Indo-Tuhookeanskom regione » (« La situation géopolitique dans la région indo-pacifique »), *Centr geopolitičeskikh ocenok i prognozov* (Centre d'analyses et de pronostics géopolitiques), <http://csef.ru/ru/oborona-i-bezopasnost/340/geopolitičeskaya-situacziya-v-indo-tihookeanskom-regione-interes-rossii-v-ego-stanovlenii-8723>, consulté le 8 septembre 2019.

## Pas d'espoir pour l'axe russo-indien ?

Les journalistes russes constatent la lenteur des pourparlers de la Russie avec l'Inde, le manque de propositions intéressantes de la part indienne. Ils évoquent la proposition du Premier ministre indien Modi d'envoyer des ouvriers indiens à Vladivostok, dans l'Extrême-Orient et en Sibérie, pour le développement de la région. Poutine semble accepter cette proposition<sup>652</sup>. Les media russes soulignent surtout le côté festif et culturel du Forum économique d'Extrême-Orient de septembre 2019. Ces résultats vagues sont doublés de l'absence absolue de recherches scientifiques profondes sur l'axe Indo-Pacifique : selon le moteur de recherche *Yandex*, aucun article russe sur ce sujet n'a été publié.

Quant au moteur de recherche *Dissercat*, il montre lui aussi une diminution de l'intérêt pour la région. La chute du nombre de thèses russes en histoire et sciences politiques sur le Pacifique est énorme (quarante et une thèses soutenues depuis 1999 dont seulement deux dans la période de 2014 à 2019). La tendance est la même pour les articles scientifiques : dans *Rossija v global'nojpolitike (La Russie dans la politique globale)*, dix-sept articles sont publiés en 2014, quinze en 2015, huit en 2016, neuf en 2017, huit en 2018.

Les mass media et les presses universitaires donnent l'image des virages stratégiques de la politique russe dans le Pacifique en 2014-2019, qui aboutissent à l'évanouissement des projets quels qu'ils soient. Le vecteur russe est désormais dirigé vers l'Afrique. L'idée du grand tournant à l'Est serait remplacée par les projets africains qui prirent leur envol au Forum Russie-Afrique en octobre 2019.

## Bibliographie succincte

Bénévent N., « Le soft power russe : outils et limites », *site Geostrategia*, <https://www.geostrategia.fr/le-soft-power-russe-outils-et-limites/>, mis en ligne le 16 octobre 2017, consulté le 11 mai 2019.

Eltchaninoff M., « Aux sources du poutinisme », *site La vie des idées, Dossier : La Russie contemporaine et l'Occident*, <https://laviedesidees.fr/Aux-sources-du-poutinisme.html>, mis en ligne le 10 novembre 2015, consulté le 10 mai 2019.

Kotliakov V., Chuper V. (red.), *Voprosi geografii : Rossiâ v formiruûščej sâ bol'soj Evrazii (Études géographiques, La Russie dans l'Eurasie qui est en train de se former)*, Moskva, Kodeks, 2019.

Tinguy de A. (dir.), *La Russie dans le monde*, Paris, CNRS Éditions, 2019.

Trenin D., *Rossiâ i mir v XXI veke (La Russie dans le monde du XXI<sup>e</sup> siècle)*, Moskva, Izdatel'stvo E, 2015.

<sup>652</sup> Voir Boutrin D., « Slon i Medved' » (« L'Éléphant et l'Ours »), *Kommersant*, n° 38, le 25 septembre 2019 et Pakhomov E. « Agrarii indijskogo gostâ » (« Airs agraires du hôte indien »), *Ogoniok*, n° 36, le 16 septembre 2019, p.11

## Abstract

### **Russian view of the Pacific Rim through Russian university press and mass media**

The author's topic focuses on the Russian interests in the Pacific area – both economical and geopolitical – from 2014 to September 2019. Five main phases are established, ranging from the Eastern Major Turning Points towards the Great Ocean, a project designed by some Russian political and economic scientists close to the Kremlin (whose goal was to establish the Russian capital in the Pacific Ocean seaport Vladivostok), to the total or partial waiving of all the projects related to the Pacific Rim, including Russian-Chinese and Russian-Indian projects. Drawing on research from Russian academic publications and mass media, the author strives to understand the ideas emerging at each different period, as well as the hidden causes of their collapse.



**Pascal Boniface,**  
Directeur de l'IRIS  
(Institut de Relations internationales stratégiques)

Quel est l'objet de ce colloque ? Aurait-on pu le nommer autrement ? Par exemple : comment faire face à la montée en puissance de la Chine ? Celle-ci, en effet, a quelque chose d'époustouflant. Où était la Chine il y a quarante ans ? Et où en est-elle aujourd'hui ? Plus d'un siècle semble séparer quatre décennies. La République populaire de Chine (RPC), qui a récemment fêté son soixante-dixième anniversaire, a mis en avant les nombreux changements survenus depuis sa création. Or, ceux-ci ont en réalité eu lieu depuis quarante ans, non depuis soixante-dix ans, de sorte que la deuxième partie du régime n'a rien de commun avec la première.

La croissance d'un pays déjà si numériquement peuplé ne peut que bouleverser totalement l'ensemble des équilibres mondiaux<sup>653</sup>. L'on avait précédemment assisté à la croissance du Japon, à partir de la guerre de Corée et jusque dans les années 1980. La population japonaise ne représentant qu'un septième de la population chinoise, les répercussions n'étaient alors pas les mêmes.

## **Donald Trump dans le piège de Thucydide**

Dans ce contexte, le grand débat stratégique en cours se rapporte à ce que l'on appelle le « piège de Thucydide » – notamment du fait du livre de Graham Allison, *Destined for War*<sup>654</sup> –, qui pose la question de savoir si, ce qui s'est passé entre Sparte et Athènes il y a déjà plusieurs siècles, va se reproduire. Schématiquement, Thucydide, dans l'histoire de la guerre du Péloponnèse, avait montré que le conflit entre Sparte et Athènes était devenu inéluctable à partir du moment où la première n'acceptait pas la montée en puissance de la seconde. Toute l'histoire qu'il raconte repose sur la manière dont la puissance majeure, la puissance numéro un, accepte ou non la montée de la puissance numéro deux, c'est-à-dire le fait d'être dépassé. G. Allison recense ainsi 16 cas dans lesquels la première puissance est challengée par la deuxième, parmi lesquels 12 se sont soldés par une guerre. Le plus emblématique,

<sup>653</sup> Boniface P., *Atlas du monde global*, Armand Colin, 2015 (co-écrit avec Hubert Védrine).

<sup>654</sup> Allison G., *Vers la guerre. L'Amérique et la Chine dans le piège de Thucydide ?* Odile Jacob, 2019, 416 p.



suivant cette théorie, est la Première Guerre mondiale, qui doit beaucoup plus à la rivalité, y compris maritime, entre le Royaume-Uni et l'Allemagne qu'à l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, qui n'en fut que l'écume : la véritable raison du conflit résidait dans le fait que le Royaume-Uni ne pouvait accepter que l'Allemagne finirait par le dépasser, bien qu'il ait auparavant consenti à ce que les États-Unis le fassent sans pourtant leur déclarer la guerre. Dans les quatre cas où il y a bien eu une acceptation – outre effectivement celui entre l'Angleterre et les États-Unis –, on peut noter le moment, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, au cours duquel l'Espagne a doublé le Portugal, et celui, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle au niveau européen, où l'Allemagne a dépassé la France et le Royaume-Uni.

Le dernier exemple est intéressant puisqu'il est celui du moment où les États-Unis de Richard Nixon et Henry Kissinger ont dû faire face à la montée en puissance de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS). Ils tirent alors comme conclusion, non pas que l'affrontement est inévitable, mais que la détente est inéluctable. Si R. Nixon et H. Kissinger se lancent donc dans la détente, ce n'est pas par anticommunisme violent – le président, maccarthyste au début de sa carrière, davantage encore que son conseiller –, mais bien par *realpolitik*, avec tout ce que cela charrie comme mauvais – coup d'État au Chili, bombardements au Cambodge et au Viêtnam – et comme bons côtés. Affaiblis par la guerre du Viêtnam, et faisant face à la montée en puissance de l'URSS, les États-Unis choisissent de signer un accord avec elle afin de plafonner le nombre d'armes nucléaires et, ainsi, de stabiliser la situation. Au moment de la crise des missiles de Cuba, quand le monde a été le plus proche d'une guerre nucléaire, il existait un rapport d'un à dix entre l'arsenal nucléaire soviétique et l'arsenal nucléaire états-unien. Dans ce contexte renouvelé, R. Nixon et H. Kissinger étaient convaincus que le réalisme était d'accepter la parité avec l'Union soviétique, mais l'administration Nixon n'était pas l'administration Trump. D'une part, il n'y a plus aujourd'hui de H. Kissinger – et y en aurait-il un qu'il ne serait pas entendu par D. Trump, qui n'écoute que lui-même, son gendre Jared Kushner et sa fille Ivanka Trump. Or l'expérience du président se résume à la gestion de la *Trump Company*, dans laquelle il n'y a pas de conseil d'administration puisqu'il s'agit d'une entreprise familiale. Les États-Unis sont ainsi devenus une entreprise familiale au sein de laquelle J. Kushner occupe un rôle déterminant. Par exemple, lorsque le Secrétaire d'État se rend au Japon pour le G20, D. Trump demande que son gendre, et non son représentant officiel, soit pris en photo avec Shinzo Abe.

D'autre part, D. Trump n'a peut-être pas la finesse d'analyse du monde de R. Nixon. Il est donc possible d'exprimer davantage d'inquiétudes sur sa façon d'aborder la politique étrangère, même s'il ne faut évidemment pas négliger qu'au moment de la Première Guerre mondiale comme à celui de la guerre du Péloponnèse, aucun des protagonistes ne disposait de l'arme nucléaire. La dissuasion, en effet, rebat grandement les paramètres.

Aussi faut-il poser une autre limite : même s'il est de bon ton de le railler, D. Trump n'est pas irrationnel, et c'est une erreur majeure de le sous-estimer ou de le

considérer comme déraisonnable. Il a sa propre rationalité et ses propres valeurs, qui ne sont peut-être pas partagées, mais il dispose d'un agenda, qu'il réussit pour l'instant à mettre en place. Dès la primaire républicaine déjà, la plupart des observateurs pensaient qu'il ne faudrait que deux ou trois élections avant qu'il ne disparaisse. Puis, lorsqu'il a remporté l'investiture, on pensait que la victoire d'Hillary Clinton était assurée. C'était sans compter sur le sens politique de D. Trump, qui respire la population états-unienne. Pour autant, le président n'est pas un va-t-en-guerre. Et s'il n'a probablement pas dû lire Sun Tzu<sup>655</sup>, il en applique en tous les cas la règle : gagner la guerre sans la livrer et faire plier ses adversaires. Dans ce contexte, tout comme le *soft power* chinois est aujourd'hui constitué par la puissance économique du pays, la puissance économique des États-Unis sert également leur *soft power* puisque la crainte de sanctions ou de mesures de rétorsion leur permet de faire céder les autres pays.

## Une grande confrontation sino-américaine

Le rattrapage de la Chine est considérable dans tous les domaines, et notamment visible à son produit intérieur brut (PIB) : elle a ainsi rattrapé le Japon en 2011, puis les États-Unis en 2016 – même si la comparaison n'est pas la meilleure puisqu'elle se fait en parité de pouvoir d'achat (PPA). Nombre d'indicateurs permettent d'affirmer que la Chine n'est plus l'atelier du monde : nombres de téléphones portables, de kilomètres de voies ferrées et de lignes à grande vitesse, etc. Dans le domaine de l'intelligence artificielle, elle fait au moins jeu égal avec les États-Unis. Si l'on évoque beaucoup les GAFA (*Google, Apple, Facebook, Amazon*), il ne faut pas oublier les BATX (*Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi*), leur équivalent chinois. Et au vu de la masse de données que les Chinois transmettent – d'ailleurs plus volontiers que les États-Uniens –, il est plus que probable que la bataille de l'intelligence artificielle soit gagnée par Pékin que par Washington.

On assiste ainsi à une grande confrontation. Au milieu de celle-ci se trouve évidemment le Pacifique, mais, ce bras de fer sino-américain étant mondial, elle se déroule également en Afrique, au Proche-Orient, en Europe. De fait, dans un monde globalisé, aucune partie de la planète n'échappe à cette lutte<sup>656</sup>. L'affrontement sino-américain n'a toutefois pas les mêmes caractéristiques que l'affrontement soviéto-américain du temps de la guerre froide. Même s'il existe une opposition entre le consensus de Pékin et le consensus de Washington, la Chine ne souhaite pas renverser les États-Unis. Elle veut prendre la première place, dominer le monde et le dit très franchement – Deng Xiaoping le cachait, Xi Jinping l'affirme désormais –, mais il ne s'agit pas d'une concurrence, car la Chine exploite les leçons du capitalisme.

Cette attitude remet toutefois en cause – un certain nombre de paramètres. Les Européens ont, eux aussi, assisté à la montée en puissance de la Chine. La France, dans les années 1980, avait un PIB quatre fois supérieur à celui de la Chine ; il est

<sup>655</sup> *L'art de la guerre*, V<sup>e</sup> siècle avant J.-C.

<sup>656</sup> Boniface P., *Les relations internationales de 1945 à nos jours : comment en sommes-nous arrivés là ?* Eyrolles, 2017.

aujourd'hui trois fois inférieur. Mais cela ne crée pas d'angoisse existentielle en France, ni en Allemagne, à la différence des États-Unis, où les neuf dixièmes de la population sont habitués à être numéro un. Depuis 1947, quand le président Truman leur a enjoint de prendre la tête du monde libre, les États-Unis sont en effet la première puissance mondiale, et la plupart des Américains n'ont pas connu le monde autrement. Par ailleurs, depuis plus longtemps encore – certainement depuis 1776 ou à tout le moins depuis 1848 et la Destinée manifeste<sup>657</sup> –, ils pensent que leurs valeurs sont supérieures et qu'il est de leur devoir de les exporter, par tous moyens, dans le reste du monde. Ainsi la remise en cause de ce *leadership* à la fois moral et matériel pose-t-elle plus de questions à ces États-Unis-là qu'au reste du monde. Et s'il existe un point commun entre Barack Obama et Donald Trump – malgré la détestation que le second voue au premier –, c'est bien la reconnaissance que leur pays n'est plus la première puissance mondiale, ou du moins qu'il ne dispose plus de la suprématie mondiale. Lorsque D. Trump parle de « *Make America Great Again* », il reconnaît bien, puisqu'il faut redonner de la grandeur aux États-Unis, que ceux-ci l'ont perdue. Ce point commun entre les deux présidents se prolonge dans l'idée que les États-Unis ne peuvent plus être le gendarme du monde, qu'ils n'ont plus les moyens de mener des guerres sans fin, inutiles et coûteuses. B. Obama en avait conclu que sa politique nécessitait davantage de multilatéralisme ; D. Trump, lui, en déduit qu'il faut appuyer sur le champignon de l'unilatéralisme.

## Contre la disneyisation des relations internationales

Comment réagir à ce duel annoncé entre Washington et Pékin ? La première chose est d'éviter d'y voir un prolongement de la guerre froide. Celle-ci est terminée depuis trente ans, mais certains esprits, au sein de la communauté stratégique, n'ont pas bougé depuis l'implosion de l'URSS et se réfèrent encore à une logique de guerre froide : Moscou serait toujours l'Union soviétique et les chars russes ne tarderaient pas à fondre sur nous. La menace russe se serait ainsi substituée à la menace soviétique. Suivant cette même idée, il existerait une menace chinoise, qui serait également une menace existentielle. Selon cette pensée occidentaliste, l'Occident est ainsi mis en danger par des acteurs qui ne partagent pas les mêmes valeurs et qui remettent en cause l'ordre établi, et dont il faut se prémunir de la puissance ascendante.

Il y a également un argument de nature démocratique : la Chine n'est pas une démocratie ; à ce titre, il faudrait lutter contre elle. Toutefois, le pays n'était pas plus démocratique au moment de sa reconnaissance par le général de Gaulle en 1964 – décision alors vivement critiquée par les États-Unis. Ce dernier, qui avait en charge les intérêts de la France – non ceux des États-Unis – considérait que cette reconnaissance était dans l'intérêt de la France. Aussi n'a-t-il pas reconnu la RPC en tant que régime démocratique, mais en suivant une *realpolitik*. « Il y a pire que

<sup>657</sup> Chappell D., « Une destinée manifeste ? Les États-Unis et leurs territoires insulaires du Pacifique », in Regnault J.-M. (dir), *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique (1981-1988)*, Les Indes Savantes, Paris, 2003, pp. 535-544.

la *realpolitik*, il y a l'*irrealpolitik* », aime à rappeler Hubert Védrine<sup>658</sup>. Souvent, les postures, notamment en matière de démocratie, sont irréelles et se révèlent ainsi des impostures.

Or, il y a aujourd'hui une instrumentalisation du « *China bashing* ». En effet, ceux qui, par exemple, reprochent à Pékin de développer des relations avec le Soudan uniquement pour obtenir du pétrole ne sont pas aussi sonores devant la nature des relations d'autres pays occidentaux – y compris la France – avec l'Arabie Saoudite, qui n'a jamais été un parangon de démocratie, ni même un partenaire fiable. Par ailleurs, il faut préciser que la Chine n'est pas un pays totalitaire, mais un pays autoritaire, et la différence est importante. Dans un pays totalitaire – comme l'écrivait Tzvetan Todorov, après avoir quitté en 1963 la Bulgarie pour la France –, la façon de s'habiller, la musique que l'on peut écouter, les films que l'on peut voir, etc., sont déterminés par l'État. C'est aujourd'hui le cas en Corée du Nord, c'était celui de la Chine en 1964 et de l'Union soviétique de Joseph Staline ou de Léonid Brejnev, mais pas celui de la RPC aujourd'hui, qui est bien un régime autoritaire, mais non totalitaire.

En outre, il est une grande règle de considérer 1492 comme le début de la première mondialisation. L'on pourrait dire, cinq siècles plus tard et à grands traits, qu'une nouvelle mondialisation a mis fin à celle-ci : il s'agit de la grande évolution stratégique majeure à laquelle on assiste depuis trente ans. Sans que l'on puisse véritablement en déterminer un point de départ, elle se déroule jour après jour et s'avère plus importante encore que la fin du monde bipolaire, puisqu'elle marque la fin d'un monopole occidental vieux de cinq siècles sur la puissance. Les Occidentaux sont toujours les plus puissants et les plus riches, mais ont désormais perdu ce monopole. Beaucoup ont du mal à le réaliser ou à l'admettre : les occidentalistes pensent notamment que l'Occident doit toujours diriger le monde, qu'il possède une sorte de mission qui n'est plus qualifiée de civilisatrice, mais de « droit-de-l'hommiste », et un certain droit de fixer les règles, de les suggérer, voire de les imposer aux autres nations. Mais s'agissant des droits humains, les Asiatiques, et pas seulement les Chinois, ne manquent pas de rappeler la guerre d'Irak, Guantanamo, etc. Le monde occidental, en effet, n'a pas toujours été d'une perfection absolue : ses dirigeants ont soutenu l'apartheid, placé Augusto Pinochet au pouvoir au Chili, soutenu Joseph-Désiré Mobutu au Zaïre, organisé un coup d'État en Indonésie qui a fait 500 000 morts, etc.

En somme, il n'est pas possible de dresser des catégories aussi binaires. Toutefois, même s'il ne faut pas suivre le pas des Occidentalistes s'agissant des relations avec la Chine, les Chinois doivent également prendre conscience de certains paramètres s'ils veulent pousser leur politique. On entend ainsi parfois, du côté chinois, un discours miroir, selon lequel – les États-Unis seraient le mal absolu, quand la Chine serait parée de toutes les vertus –, discours finalement assez binaire. Or, le monde ne fonctionne pas selon une telle « disneyisation » des relations internationales.

---

<sup>658</sup> Védrine H., « Relations internationales : repenser les concepts, réinventer les méthodes », *Revue internationale et stratégique*, 2001/1, n° 41, pp. 22-28.

Chacun a des intérêts à faire valoir et il faut les reconnaître, mais tenir un discours selon lequel l'une des parties, qu'il s'agisse des Occidentaux ou de la Chine, affirme qu'elle n'est animée que d'honnêtes intentions aura des difficultés à être pris au sérieux.

La Chine doit également prendre conscience que sa montée en puissance n'est pas forcément naturelle et qu'elle modifie les équilibres mondiaux à un point tel que ceux qui l'entourent sont nécessairement bousculés. Deng Xiaoping l'avait très bien compris. Quand l'ongagne en puissance, il faut tout de même s'assurer de la perception du message à l'extérieur. En ce sens, affirmer que cette montée est pacifique ne suffit pas. Par exemple, il peut y avoir des comportements plus arrogants en mer de Chine, des refus de la Cour permanente d'arbitrage, etc : le multilatéralisme ne doit pas ici être un unilatéralisme déguisé. Il ne suffit donc pas seulement d'affirmer sa foi dans le multilatéralisme ; il faut aussi le pratiquer, c'est-à-dire négocier avec les autres et ne pas leur imposer sa politique. Au-delà des exemples précédemment cités, la fermeture du marché chinois ou la politique du Gouvernement à l'égard des Ouïghours posent de réels problèmes. Et si les dirigeants chinois peuvent penser que les Gouvernements étrangers ne se prononceront pas sur ces questions, les sociétés civiles existent – la Chine en a d'ailleurs conscience dans la mesure où elle crée de nombreux instituts Confucius par le monde. Si elle a ainsi compris ce qu'est la *soft power*, il ne faut pas mettre de côté les pierres d'achoppements relatives à l'attitude du pays. Au risque que ceux qui sont favorables à une coopération accrue entre le monde occidental et la Chine soient pris entre les Occidentalistes et une partie du discours chinois qui serait un peu fermé : personne n'y gagnerait.

## **Un « moment Trump » ou un « moment Xi » ?**

Aussi peut-on se demander, par rapport aux États-Unis eux-mêmes et, surtout, à l'acceptation de la montée en puissance de la Chine, s'il y a un « moment Trump », qui, finalement, ne serait qu'un mauvais moment à passer – non négligeable toutefois, puisqu'il peut durer longtemps. Une idée fait tout de même consensus à Washington : les États-Unis ont un problème avec la Chine. Elizabeth Warren et Bernie Sanders disent la même chose sous d'autres formes. La difficulté à accepter la montée en puissance de la Chine ne vient donc pas de D. Trump, mais des États-Unis eux-mêmes. Tout comme l'unilatéralisme états-unien n'est pas incarné par D. Trump – même s'il le pousse à l'extrême –, mais fait partie de l'ADN stratégique du pays. Madeleine Albright, secrétaire d'État d'un président soi-disant multilatéraliste, avait tout de même avancé que les États-Unis étaient la seule nation indispensable, ajoutant « multilatéraux quand nous le pouvons, unilatéraux quand nous le devons », ce qui est la négation même du multilatéralisme.

Y aurait-il alors un « moment Xi » ? Le président chinois affirme-t-il sa puissance de façon plus brutale ? Restreint-il davantage les libertés par rapport à ce qu'était son pays au début du siècle ? Il y avait alors cette croyance que le développement d'Internet allait multiplier les libertés ; or, ce n'est pas tout à fait ainsi que cela se

passé aujourd'hui. Il y a également une rupture dans la mesure où le problème majeur des précédentes générations en Chine était la survie. Et du côté occidental, il ne faut pas croire que les dissidents chinois que l'on peut soutenir à juste titre puissent avoir une influence formidable sur la population du pays : ce qui se passe actuellement à Hong-Kong ne fait ainsi pas contagion sur le reste de la Chine continentale. Puisque le système fonctionne aux yeux de la population, il n'y a aucune raison de se révolter. Peut-être pourra-t-on s'attendre à des demandes différentes d'ici une génération, mais pas pour le moment.

On pourrait se demander pour quelles raisons. Et Karl Marx et Mao Zedong de se retourner dans leur tombe puisque, dorénavant, le nationalisme et le capitalisme font la gloire du Parti communiste chinois, et non plus le bréviaire marxiste-léniniste, qui fait tout de même la réussite du parti.

## La France et la zone Indo-Pacifique

Dans ce contexte, il y a trois façons de percevoir le développement de la zone Indo-Pacifique. La première serait de suivre les États-Unis : or Emmanuel Macron a été très clair dans son discours devant les ambassadeurs et les ambassadrices au mois d'août 2019 : la France n'a vocation à être le partenaire junior, ni de la Chine, ni des États-Unis.

Une deuxième voie pourrait être un rapprochement avec l'Inde, qui se considère elle-même comme la plus grande démocratie du monde, mais au Cachemire, le fait de priver de nombreux musulmans de leur citoyenneté pose quelques problèmes. Et si Narendra Modi venait à rester longtemps au pouvoir, il sera de plus en plus délicat de parler de démocratie : la population vote, mais l'Inde est en train de devenir une démocratie illibérale. De plus, il ne s'agit pas non plus de la suivre s'agissant de ses rivalités avec la Chine. Le développement de la zone Indo-Pacifique ne vise d'ailleurs pas à faire du *containment* à l'égard de la Chine, comme l'Inde pourrait d'ailleurs le souhaiter – et comme elle le présente souvent. Il s'agit simplement d'une démarche pour affirmer la présence souveraine française, sur des motifs français et sur des bases qui permettent à la France de trouver des partenariats qui ne sont pas exclusifs. La France n'est ainsi pas dans une forme de relation unique, mais dans une démarche de diversification, de multipolarisation de son action et d'affirmation de sa présence dans une région dans laquelle elle a par ailleurs eu des difficultés : essais nucléaires, affaire du *Rainbow Warrior*, etc. Mais cette période, révolue, doit désormais laisser place à une nouvelle ère, et la France entretient désormais des relations apaisées avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande<sup>659</sup>.

La France a également ceci de particulier qu'il n'y a pas de nostalgie – à part peut-être très minoritaire – à l'idée d'être la première puissance mondiale. Sa population

<sup>659</sup> Al Wardi S., « Un peuple divisé ou les relations internationales dans le monde polynésien », *Journal de la Société des Océanistes*, Paris, n° 140, 2015-1, pp. 75-87.

Mrgudovic N., *La France et le Pacifique Sud. Les enjeux de la puissance*, L'Harmattan, Paris, 2008, 440 p. (préface de Michel Rocard).

Mohamed-Gaillard S., « Les relations franco-australienne en Océanie : représentations croisées de deux politiques régionales », in Fayaud V., Regnault J.-M. *Images et pouvoirs dans le Pacifique*, Société française d'histoire d'outre-mer, 2010, pp. 123-133.

n'est pas habitée par la peur de perdre ce statut – comme c'est le cas aux États-Unis – parce qu'elle l'a perdu depuis longtemps déjà. Il lui reste tout de même de cette longue époque une vision des affaires mondiales : la France a un regard global, à 360 degrés, ce qui implique, à partir du moment où la zone Indo-Pacifique devient stratégiquement plus importante, qu'elle soit plus présente. La France a effectivement cette spécificité, reconnue, et elle ne peut peser que si elle continue de s'appuyer sur elle. Si elle veut se raccrocher à une autre locomotive, si elle veut devenir le partenaire junior (pour reprendre les mots du président Macron) d'un autre pays – forcément les États-Unis –, alors il ne se passera pas grand-chose. Dans le cas où la France veut disposer d'une alliance avec les États-Unis – être alliée, mais non alignée, pour citer une nouvelle fois H. Védrine – et faire valoir son point de vue, elle pourra peser sur les affaires du monde<sup>660</sup>. C'est d'ailleurs dans cette position spécifique, marquée par le gaullo-miterranéisme, qu'elle a tout intérêt à suivre et qui fait d'elle un pays pas comme les autres, que la France pèse le plus aux yeux du reste du monde.

Aussi, comment doit-elle agir concernant les nouvelles Routes de la soie ? Au-delà des discours d'amitié, il faut se référer à Lord Palmerston, pour qui il n'y avait ni ami éternel, ni ennemi éternel, mais seuls des intérêts éternels. Ainsi la Polynésie et la France doivent-elles toutes deux voir où se situent leurs intérêts par rapport la Chine<sup>661</sup>. Celle-ci est à la fois un défi et une opportunité, paramètres qu'il faut faire en sorte de contenir pour l'un, de multiplier pour l'autre. Il peut également y avoir d'autres partenaires, et le président Macron l'a fort bien exprimé en déclarant que la France était ouverte à toute opportunité : chaque cas est particulier, et il faut donc analyser coopération par coopération, projet par projet, afin d'en évaluer la durabilité, de voir s'il satisfait les besoins de la population ou si, à l'inverse, il ne risque pas de faire entrer dans une sorte de piège de la dette, d'entraîner une perte de souveraineté, etc. Dans ce cadre, la France et la Polynésie auront intérêt à marcher de concert, pour être plus puissantes.

Lorsque Xi Jinping s'est rendu en France, en avril 2019, à l'occasion d'un sommet bilatéral, la présence d'Angela Merkel et de Jean-Claude Juncker, négociée par l'ambassadeur à Pékin d'alors, Jean-Maurice Ripert, faisait passer le message suivant : nous sommes la France et nous sommes l'Europe. Et c'est ainsi que la France pèse aux yeux de la Chine : à la fois comme membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, comme puissance nucléaire et puissance militaire, mais aussi comme *leader* de l'Union européenne, avec laquelle la Chine a des intérêts commerciaux extrêmement importants.

En Polynésie également, la France joue à la fois une carte nationale et une carte européenne, et la région Indo-Pacifique a tout intérêt à nouer une relation personnelle avec la Chine, en concertation avec les autres îles du Pacifique, ainsi

<sup>660</sup> Védrine H., « La seule solution est de s'organiser pour dépendre le moins possible de Donald Trump », *Revue internationale et stratégique*, 2018/1, n° 109, pp. 7-21.

<sup>661</sup> Les intérêts peuvent diverger. Dans la crise du *Covid 19*, Tepuararii Teriitahii, présidente du groupe majoritaire à l'Assemblée de Polynésie s'en est prise vigoureusement aux services de l'État qui n'auraient pas apporté en temps voulu une aide significative à la Polynésie.



qu'avec la France<sup>662</sup>. En effet, aussi bien en matière de capacités d'analyse que d'expertise sur l'attitude à avoir vis-à-vis de la Chine, et en se réassurant l'un et l'autre, ces partenaires pèsent moins s'ils sont divisés, alors qu'unis, dans le respect des intérêts de chacun – car il peut y avoir des cas de divergences –, ils peuvent mener de fructueuses affaires.

Ainsi, après Thucydide, nous faudrait-il convoquer Hérodote, pour qui le Nil était à la fois une calamité et une bénédiction pour l'Égypte selon que ses flots étaient ou non canalisés. Il en est de même face au flot chinois : il est nécessaire de le canaliser, de le tenir en respect et de le respecter pour en tirer parti, à des conditions qui sont effectivement celles de la Polynésie et de la France.

La Chine, pour sa part, doit veiller à ses intérêts à long terme. Le fait que des pays, par exemple la Malaisie dont le Premier ministre Mahathir Mohamad n'était pourtant hostile à la Chine, se retirent de certains projets est une preuve que Pékin doit prendre garde à sa montée en puissance – qu'il n'a pas à ralentir, évidemment –, et qu'entraînés par leurs propres forces, les Chinois finissent par prendre des habitudes ou des comportements qu'ils reprochent à d'autres. Le cas échéant, ils rencontreront les mêmes problèmes.

#### Abstract :

The United States - all trends combined - do not tolerate their relative downgrading and the rise of China whose catch-up in all areas is considerable. The slogan «Make America Great Again» proves that America is not what it used to be. Would this inexorably lead to war if we resume Thucydides' analysis of the Sparta / Athens rivalry? Donald Trump would rather apply the principle of winning the war without waging it, by bending his rivals. As the China / United States competition is global, it is also present in the South Pacific. As for France, very present in this region, it must remain allied with America without being aligned with it, and not become the “junior partner” of the United States, or even of China, in the words of President Macron. . France's assets are important: member of the UN Security Council, eminent member of the European Union, nuclear and military power and China's economic partner. As for French Polynesia, it is in its interest to rely on France. Together, this community and the state must channel Chinese ambitions.

---

<sup>662</sup> Mrgudovic N., « Régionalismes et sous-régionalismes, : la nouvelle approche de la dynamique politique régionale dans le Pacifique Sud », in Al Wardi S., Regnault J-M. et Sabouret J-F., *L'Océanie convoitée*, CNRS éditions, 2017, pp. 515-526.





Les organisateurs d'un colloque qui traite de l'histoire immédiate et/ou de la géopolitique prennent le risque qu'un événement inattendu vienne bouleverser l'agencement des certitudes, voire des prospectives tentées par tel ou tel participant.

Bien évidemment, au cœur de la pandémie, tandis que nous rassemblions les interventions de nos collègues, nous avons été pris d'un doute. La crise qui se dessinait semblait remettre en question des analyses que nous jugions jusque-là tout-à-fait fondées. Aussi, nous envisageâmes d'interroger les participants en leur demandant comment ils voyaient les évolutions nouvelles. Certains en ont profité pour modifier à la marge leur intervention de novembre. D'autres nous ont envoyé leurs réflexions.

Pascal Boniface a ainsi développé l'idée que de la crise n'est apparue aucune évolution géopolitique nouvelle mais celles qui préexistaient ont été renforcées. C'est le cas notamment de la crise du multilatéralisme.

L'ambassadeur Christian Lechervy qui suit de près nos travaux depuis plusieurs années nous a fait l'amabilité d'apporter à la fois une vision large et une étude détaillée des situations des États insulaires et des organisations régionales. Il s'inscrit dans une ligne générale peu différente de Pascal Boniface, mais insiste sur le rôle que pourrait jouer la France pour laquelle le concept Indo-Pacifique n'est pas surmilitarisé (à la différence des États-Unis) et pourrait constituer une voie d'apaisement dans la perspective d'une guerre. Au plus près des préoccupations des populations de l'Asie-Pacifique, il souligne que leurs craintes existentielles sont de faire face aux effets du changement climatique et à un retour en force de la pauvreté de masse.

Jean-Pierre Cabestan se livre à une minutieuse étude de la situation internationale de la Chine. Dans un premier temps, celle-ci engrangeait les succès, affaiblissait l'Union européenne et bénéficiait de la gestion désastreuse de Donald Trump. Cependant, la Chine devait faire face à de nombreux défis. Des défis intérieurs d'abord au sein du PCC et devant l'opinion publique qui croyait difficilement en la véracité des chiffres avancés par le pouvoir. Des défis extérieurs ensuite, avec une guerre de l'opinion trop agressive, avec des relations complexes avec l'OMS et avec des critiques sur la qualité de l'aide apportée aux différents pays. C'est avec les pays en voie de développement que la Chine rencontre des difficultés auxquelles elle ne s'attendait pas, la plupart des pays aidés n'apprécient plus leur dépendance

financière. La Chine aurait du reste, dès 2018, réduit la voilure de la BRI. Finalement, la crise aurait favorisé des mouvements altermondialistes, écologistes et même populistes. Le monde serait maintenant sans leader.

Xiaoxia Wang répond en quelque sorte à J-P. Cabestan. Certes, les Routes de la soie seraient momentanément en sommeil, mais la volonté de la Chine serait d'accomplir les travaux engagés. Notre collègue jette un regard optimiste sur l'avenir d'un monde *post-Covid*.

Il était légitime que les organisateurs du colloque s'interrogent sur la solidité du concept Indo-Pacifique pour la France qui s'appuie sur les collectivités françaises d'Océanie. Celles-ci peuvent-elles être des relais de la stratégie de la France ou au contraire peuvent-elles constituer des obstacles ? En effet, encore faudrait-il que ces collectivités ne soient pas partagées entre l'Indo-Pacifique et les Routes de la soie. Sémir Al Wardi et J-M. Regnault s'interrogent donc sur la situation intérieure des collectivités où l'intervention de l'État n'a pas toujours été appréciée pendant la crise et où, justement, la crise a réveillé des antagonismes anciens surtout lorsque des maladresses venues de ses représentants exacerbent des oppositions.

## **L'analyse de Pascal Boniface<sup>663</sup>**

La crise du *Covid-19* repose sur un paradoxe puissant. Le monde actuel n'a plus rien à voir avec celui qui existait en décembre 2019. Pour autant, aucune tendance stratégique structurelle nouvelle n'est apparue depuis. Celles qui sont à l'œuvre ne sont que des amplifications ou accentuations de tendances préexistantes.

Si quelqu'un s'était aventuré, en décembre 2019, à prédire que ce monde en perpétuel mouvement serait totalement à l'arrêt, que les frontières que l'on prétendait – à tort – devenues inexistantes s'étaient dressées de nouveau de façon totalement hermétique, que le trafic aérien mondial et le tourisme, symboles même de la mondialisation, seraient à l'arrêt, qu'il en irait de même pour les compétitions sportives - qui au niveau national s'étaient pourtant maintenues pendant la Seconde guerre mondiale - on l'aurait pris pour un hurluberlu. C'est pourtant ce qui s'est produit.

La crise du « coup vite 19 » illustre à merveille la caractéristique de la mondialisation, une formidable contraction du temps et de l'espace. Et pour la première fois l'humanité est unie, de façon dramatique, par une peur commune.

Néanmoins de toutes les évolutions géopolitiques en cours aucune n'est née de cette crise, toutes ont été renforcées.

On peut en distinguer quelques-unes :

- 1/ La fin du modèle occidental de la surpuissance. Les Occidentaux pensaient que ce type de pandémie ne pouvait atteindre que l'Asie et l'Afrique. Ils ont été touchés de plein fouet, l'image de fosse commune, on y était habitués pour Port-au-Prince ou Harare, pas pour New York.

<sup>663</sup> Boniface P., *Géopolitique du Covid-19*, Paris, Eyrolles, 2020, 190 p. (préface de Roselyne Bachelot)

- 2/ La crise du multilatéralisme déjà vivace a été accentuée. La réaction initiale a été le chacun pour soi et l'attitude américaine de couper les crédits à l'OMS en pleine pandémie – c'est comme couper l'eau aux pompiers en plein incendie – n'est qu'une illustration supplémentaire de l'attaque constante que Donald Trump a livrée à l'ensemble des institutions multilatérales et organisations internationales.
- 3/ La montée en puissance de la Chine n'a pas été stoppée contrairement aux premiers commentaires lorsque la pandémie a été déclenchée. Elle a maîtrisé l'affaire, a su faire repartir son économie et en profite au contraire pour mener une vaste opération diplomatique - la diplomatie du masque - profitant de l'absence américaine pour occuper le terrain. Alors que les États-Unis se replient sur eux-mêmes, elle se déploie encore un peu plus. Et ce mouvement concernera la zone Indo-Pacifique. La Chine aura peut-être moins de crédits que prévu pour son programme des Routes de la soie, mais elle sera présente et dans la zone les sommes en jeu sont moins importantes qu'en Asie ou en Afrique.

Le duel sino-américain devient de plus en plus confrontatif. Les deux pays auraient pu coopérer pour lutter ensemble contre le virus. Ils se sont au contraire écharpés et ont multiplié les accusations mutuelles. La confrontation sino-américaine qui se déroulera également dans la zone Indo-Pacifique sera le grand enjeu stratégique des décennies à venir.

### **L'analyse de Christian Lechervy<sup>664</sup> :**

Le concept « Indo-Pacifique » est-il mis en danger par le *COVID-19*?

L'Indo-Pacifique a été, et au fond il demeure, une idée « *rampante* ». Il est un outil administratif permettant d'adapter des politiques publiques et des diplomaties à de nouvelles données stratégiques. Il œuvre à sensibiliser des décideurs à des enjeux régionaux généralement sous-évalués. L'introduction d'un nouveau lexique stratégique a été voulue comme un signe des temps et de l'adaptabilité des puissances. Elle permet de faire réapparaître des coins océaniques oubliés (ex. nord-est de l'océan Indien, Pacifique central), de repenser ou re-compartimenter le monde pour donner plus de cohérence à des alliances ou à des rapprochements de fait, tout en facilitant leur lisibilité interne et externe. Contrairement à d'autres assemblages interétatiques récents (ex. APEC, BRICS), l'IP n'a pas été élaboré puis publicisé par des milieux d'affaires avec pour objectif principal le développement économique. Cela constitue l'une de ses forces, et une de ses faiblesses majeures. La puissance ne peut s'imposer sans être relayée par des investissements massifs et des échanges commerciaux de première importance. L'IP n'en est pas moins fondamentalement une construction sécuritaire et étato-centrée. Pour autant, l'argument IP est-il parvenu en cette année 2020 à son zénith et le *COVID-19* est-il le coup de grâce le faisant basculer sur la pente inexorable du déclin ? Étrange constat qui voudrait qu'une pandémie apparue depuis moins d'un semestre remette en cause radicalement une manière d'aborder la géographie, et l'instrumentalisation de celle-ci pour assurer une stabilité sécuritaire durable, voire une certaine forme de suprématie sur la région considérée.

<sup>664</sup> Secrétaire permanent pour le Pacifique (2014–2018), ambassadeur de France en Birmanie depuis octobre 2018. Les analyses présentées n'engagent que leur auteur.

## 1/ Les politiques de santé sont déjà prises en compte par de nombreuses institutions régionales

Plusieurs facteurs peuvent faire douter de l'extinction rapide du concept IP, à commencer par le fait que les politiques de santé publique n'ont jamais été au cœur de la construction de cette macro-région, tout comme de toutes les organisations (sous-)régionales qui la maillent. Le périmètre territorial de l'IP, même s'il peut varier d'un de ses concepteurs étatiques ou intellectuels à l'autre, ne recouvre en rien la définition des régions arrêtées pour améliorer la santé des populations continentales et insulaires. Le traitement des maladies virales impose de voir le monde en grand. Il a donc plutôt tendance à valider l'intérêt pour des concepts géo-institutionnels élargis. Pour faire face efficacement et rapidement aux pandémies, il faut décompartmenter le monde en régions plus ou moins vastes, tout en pouvant cloisonner les terroirs de soins. Il s'agit de fluidifier les relations de travail entre les organisations régionales, surtout quand celles-ci affichent des objectifs de coopération comparables.

Toutes les institutions onusiennes et (sous-)régionales interétatiques s'emparent du sujet le plus anxiogène du moment. De la Commission de l'Océan Indien (COI) au Forum des îles du Pacifique (FIP), en passant par l'ASEAN, la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) ou la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), les visioconférences ministérielles et des hauts-fonctionnaires se sont multipliées. Il ne pouvait en être autrement pour chaque institution, sauf à donner le sentiment de perdre sa raison d'être dans un moment aigu de l'Histoire. Cette prise en main des questions de santé par les institutions régionales de proximité ou géographiquement plus larges est de circonstance. Elle ne doit pas laisser croire que l'OMS a été dépossédée de son rôle principal, pas plus aujourd'hui qu'après le SRAS en 2003 ou le H1N1 en 2009.

Si l'on peut s'interroger sur la pertinence des priorités sanitaires établies au niveau des régions, il serait erroné de considérer que les questions de santé sont peu traitées à l'échelle IP. Elles sont peu visibles parce qu'elles ne ressortent pas de manière systématique et avec un langage tonitruant à l'occasion des échanges entre chefs d'État et de gouvernement. Elles ne réclament pas de nouvelles instances de décision, mais surtout plus de ressources humaines et financières. C'est ce que fait apparaître cruellement le *COVID-19*, comme peu avant lui, l'épidémie de rougeole dans le Pacifique qui tua en 2019, 83 personnes rien qu'aux Samoa et malmena les dispositifs hospitaliers des Fidji, des Kiribati, des Samoa américaines et des Tonga, nécessitant d'appeler à la rescousse les États les plus développés de l'environnement (ex. États-Unis, Nouvelle-Zélande).

L'IP n'a pas besoin de politiques de santé en propre puisque le sujet est traité par ailleurs. Ce n'est pas son objet premier, ni même second. Par nécessité, par facilité ou par opportunisme, il sera possible d'agrèger des problématiques santé à son narratif originel, mais avant tout pour se montrer dans l'ère du temps, ne pas

sous-estimer plus longtemps les dimensions humaines de la sécurité et, peut-être, ne pas fragiliser le concept plus qu'il ne l'est déjà. Les ex-puissances tutélaires sur l'IP et les puissances émergentes ayant des intérêts à l'échelle mondiale auront l'occasion de se faire valoir (ex. équipements, formations, mécanismes de transferts de malades...). Certains recycleront sans vergogne au titre des leçons du *COVID-19* des programmes engagés récemment sous d'autres dénominations. Le narratif IP n'aura guère de difficultés à intégrer une dimension sanitaire *COVID-19*.

## 2/ Le COVID-19, un test pour les leaderships régionaux

Le *COVID-19* pourrait bien induire plus de perturbations dans le travail des organisations sous-régionales qu'à l'échelle de l'IP. S'il y a un domaine où on peut parler de véritables stratégies IP, c'est celui de la défense et de la sécurité et non celui de la santé. Certes, la sécurité sanitaire est un défi pour tous les États, mais le concept IP a été depuis son origine porté par les enjeux de *hard security* et dans une bien moindre mesure par ceux liés à l'intégration économique et commerciale du « *nouveau centre* » du monde. Cela ne veut pas dire que les institutions militaires dans leurs coopérations transnationales se soient désintéressées des questions médicales. Le communiqué conjoint des ministres aseaniens de la défense du 19 février 2020 l'a rappelé en soulignant que le *COVID-19* affecte la sécurité régionale et la stabilité et, qu'en conséquence, il impose des coopérations dans le domaine de la médecine militaire auxquelles pourvoiront le Centre de médecine militaire de l'ASEAN, la Conférence des chefs de médecine militaire de l'ASEAN ou encore le Groupe de travail des experts sur la médecine militaire de la réunion des ministres de la défense de l'ADMM-Plus. Nonobstant ces objectifs, cette dimension de la coopération sécuritaire est demeurée marginale, tout comme les coopérations civilo-militaires en la matière. Il est vrai que du côté civil les autorités n'ont pas cherché à articuler cette dimension.

Quel que soit le caractère durable de la crise générée par le coronavirus voire son ampleur, ses effets et ses leçons vont imprimer longtemps les narratifs de la coopération transnationale. Ses effets diplomatiques sont d'ores et déjà perceptibles. Ses contraintes ont suscité un développement inattendu de la visio-diplomatie, entre les États, au sein des organisations régionales ou de regroupements n'ayant pas d'administrations dédiées (ex. ASEAN+3). Une évolution des praxis qui induira une véritable révolution des interactions entre chefs d'État et de gouvernement qui ont privilégié ces dernières décennies des moments de retraite pour discuter entre eux seuls plus « *librement* » des sujets d'importance pour chacun (ex. ASEAN, APEC, BIMSTEC<sup>665</sup>, CLMV<sup>666</sup>, FIP, ...).

Si le COVID-19 a bouleversé certaines pratiques diplomatiques, plus fondamentalement il teste le leadership des organisations régionales, les expressions de solidarité et les priorités immédiates de chaque organisation. Il

<sup>665</sup> Bay of Bengal Initiative for MultiSectoral Technical and Economic Cooperation

<sup>666</sup> Les pays CMLV sont : le Cambodge, le Laos, la Birmanie et le Vietnam. Ce regroupement d'États de l'Association des pays de l'Asie du Sud-Est comprend ses membres les plus récents, les plus faibles et les anciens pays à économie socialiste.

constitue un élément de mesure nouveau de l'impression d'un affaiblissement de l'engagement et des capacités américains en Asie-Océanie, mais aussi de l'activisme autoritaire et des ambitions mondialisées chinoises. Dans tous les cas de figure, il « *sino-centre* » des débats qui sont à l'origine même de l'adoption des approches IP. Il met également en lumière l'importance à accorder à Taïwan, un non-dit public des stratégies IP. En un mot, il accentue dans le Pacifique la visibilité du clivage entre les « *pro* » et les « *anti* » Chinois.

Les effets du *COVID-19* auront montré l'ampleur des interdépendances entre les États et au sein de ceux-ci. Il est et il sera difficile pour les insulaires de se détacher de leurs hubs périphériques. Le pilier « I » de IP devra compter longtemps encore avec les pays du Golfe, certains États du continent africain et l'Europe. Le pilier « P » continuera à devoir s'articuler avec la Californie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Extrême-Orient. C'est pourquoi, le concept IP ne s'écrit pas tant en un seul bloc qu'avec un tiret (I-P).

### **3/Le coronavirus ne remet pas en question les politiques de puissance**

Avec l'affirmation de plus en plus prononcée des politiques de puissance, le recours à nouveau fréquent d'user de la force brute pour se faire entendre, on assiste à une re-territorialisation des menaces et des jeux de rivalités. Les moyens militaires, pour ceux qui en disposent, peuvent être mobilisés lors de crises médicales, mais les affrontements majeurs pourraient se dérouler sur de vastes théâtres, moins dispersés que ceux qui ont vu se dérouler la lutte anti-terroriste par exemple. La menace perçue généralement comme dimensionnante étant celle de la République populaire de Chine, c'est à son environnement géographique immédiat qu'on ne manquera pas de faire constamment référence. Or, celui-ci est par nature I-P. Étant de fait acquis que la Chine est devenue, pour l'essentiel, maître de la mer de Chine méridionale, sa puissance ne peut que s'affirmer plus à l'Est (Pacifique occidental et central) et déborder à l'Ouest, sur terre (Eurasie) et/ou sur mer (océan Indien, couloir Arctique, Antarctique). Toutes les stratégies IP doivent éviter de sous-estimer l'ampleur des interactions économiques, politiques et sociales de la Chine avec l'Asie, le Pacifique et la plupart des États insulaires (cf. les retournements d'alliance diplomatique des Salomon et Kiribati en septembre 2019).

La plupart des États ayant endossé le concept IP l'ont fait pour des raisons de menaces chinoises, réelles ou fantasmées. Il n'y a donc guère de raison d'abandonner le concept, puisqu'à ce stade, on n'assiste pas à une remise en cause de la sino-globalisation de l'économie du monde et des enjeux de sécurité ou à un repli de la Chine sur elle-même. La gestion du *COVID-19* a montré tout le contraire. Ce sont en premier lieu les enjeux de défense qui préservent le concept IP. Ce n'est plus seulement une question sémantique. L'IP est maintenant inscrite dans les doctrines et un certain nombre de moyens très coûteux et nécessitant des investissements publics pluriannuels. De nouveaux mécanismes politico-militaires génèrent de l'IP. C'est en son nom que des réformes de longue durée s'engagent. L'idée IP s'est

distillée dans les doctrines opérationnelles, les organisations, et aujourd'hui dans les moyens déployés et financés. Des réorganisations de structures se font en son nom. Abandonner le concept, ce serait le délégitimer, mais pour les remplacer par quoi ? Un vocabulaire plus antichinois, impossible sans prendre le risque de nourrir une prophétie auto-réalisatrice guerrière avec Pékin et le Parti communiste. Paradoxalement, l'IP est peut-être une voie d'apaisement visant à éviter, autant que possible, une confrontation directe avec la Chine continentale. D'ailleurs, bon nombre de pays ayant adopté le concept IP (ex. ASEAN, France, Allemagne, Pays-Bas) proclament que cet endossement n'est tourné contre aucune nation. Un message émis vers Pékin pour contester les suspicions d'alignement sur les États-Unis ou l'expression d'une hostilité de principe, mais qui offre une possible réversibilité, car le regard posé sur la Chine continentale est en constante évolution.

Cependant, les recompositions administratives induites par l'IP (ex. *United States Indo-Pacific Command*) sont faites pour durer. La réorganisation du Corps des Marines pour combattre les Chinois sur un champ de bataille insulaire en est le dernier des avatars. Elle a été présentée aux décideurs américains pour les dix prochaines années. De fait, l'armée américaine s'adapte aux défis IP que lui pose la Chine et cherche à engager sur ce terrain ses alliés (ex. Australie) ou quasi-alliés (ex. Japon). Le concept Indo-Pacifique dans ce contexte a tendance à sur-maritimiser les enjeux lointains car les États-Unis se réorganisent pour une éventuelle nouvelle guerre du Pacifique, d'île en île, où il faut des moyens très conséquents en matière de batteries d'artillerie, de véhicules amphibies, de moyens tournés de la terre vers la mer et des nouvelles capacités antinavires. L'idée IP est génératrice d'une véritable politique de défense américaine. Le *COVID-19* n'y change rien, si ce n'est que la politique de santé chinoise peut être interprétée à l'aune de son expression de puissance. Le déploiement de son navire hôpital *Arche de la Paix (He Ping Fang Zhou)*, depuis le début des années 2010, dans les océans Indien et Pacifique<sup>667</sup> a sonné, pour quelques experts, comme un avertissement. Ces agissements et les concours directs apportés pendant la crise du *COVID-19* (ex. déploiement d'équipes médicales dans 28 pays asiatiques et 10 du Pacifique Sud, conférences ministérielles, Fonds de coopération anti-*COVID-19* Chine-pays insulaires du Pacifique...) ne manqueront pas d'être interprétés comme autant de stratégies pour consolider des allégeances et susciter des réactions occidentales. Le coronavirus n'a pas fondamentalement remis en question le face-à-face sino-américain dans le Pacifique ou indo-chinois dans une partie de l'océan Indien, la Chine se montrant de son côté prête à faire face à une contestation de ses ambitions régionales et au fond à des oppositions sans précédent. Il est un test sur les capacités américaines disponibles et la volonté à coopérer des États-Unis. Il n'en est pas moins vrai que l'approche IP a été plus généralement fragilisée par l'attitude du président D. Trump, car celui-ci a privilégié explicitement les relations bilatérales à toute approche régionale ou institutionnelle. Une attitude qui n'est pas forcément rejetée par tous. Les petits États ont parfois le

<sup>667</sup> 2010 : Bangladesh, Djibouti, Kenya, Seychelles, Tanzanie ; 2013 : Bangladesh, Birmanie, Brunei, Inde, Maldives, Pakistan, Philippines ; 2014 et 2018 : Fidji, Papouasie Nouvelle-Guinée, Tonga, Vanuatu ; 2015 : Australie, Malaisie, Pérou ; 2017 : Djibouti, Mozambique, Tanzanie, Timor-Oriental ; 2015 et 2018 : Polynésie française ; 2018 : Colombie, Équateur. RIMPAC : 2014 et 2016.



sentiment que les puissances s'en remettent aux organisations régionales pour ne pas à avoir à entretenir des relations plus construites avec eux. Cet enjambement est vécu par un grand nombre comme humiliant. La coopération régionale n'est pas un substitut à l'approfondissement des relations bilatérales.

Le *COVID-19*, aussi dramatique soit-il, n'est pas une rupture stratégique. Il n'en rappelle pas moins cruellement l'importance à accorder aux politiques régionales de santé publique et aux moyens qui lui sont consacrés. Il montre combien la dimension humaine des politiques « P » ou « I » doit être soutenue par les institutions dont se sont dotés les États et territoires. À ce titre, la France, seule ou en combinaison avec les initiatives propres à ses territoires d'Outre-Mer, pourrait être porteuse de programmes santé au sein des organisations « I » et « P » auxquelles elle est État-partie et créer des ponts inter-régionaux institutionnels (ex. CPS – COI, FIP – ASEAN, COI – SADC...) ou par l'entremise de ses d'opérateurs (ex. Agence française de développement, Instituts Louis Malardé, Pasteur et Mérieux). L'espace intertropical étant une dimension singulière de l'IP, y compris en matière épidémiologique, il faut examiner de manière plus approfondie ce que cela signifie pour la France et la valorisation des savoir-faire des territoires français des océans Indien et Pacifique. En ce sens, le *COVID-19* est une occasion à saisir pour montrer que le concept IP français n'est pas sur-militarisé, qu'il prend en compte la capacité de rayonnement de ses Outre-Mer, qu'il s'intéresse aux défis insulaires particuliers et au rattachement des îles aux grands blocs continentaux.

Plus la France rend visible ses Outre-Mers<sup>668</sup> dans sa stratégie IP, plus elle pousse l'Australie, les États-Unis, le Japon, voire la Chine à considérer sa place dans cette région. Plus généralement, la France a intérêt à revaloriser l'importance stratégique des pays insulaires. Elle a été la première en Europe à disposer d'une vision IP et d'une stratégie. Pour autant, elle ne doit pas donner le sentiment de faire cavalier seul. D'ailleurs, elle ne pourra pas améliorer seule la gouvernance, notamment des espaces intersticiels les plus stratégiques. La France a besoin de l'IP, car le statut de partenaire de dialogue dans nombre d'organisations régionales (ex. COI, FIP, IORA...) l'externalise du Pacifique et de l'Asie. Prendre en compte les défis sanitaires est une nécessité, mais il est un enjeu parmi d'autres. Pour les insulaires, l'évolution du climat demeure la préoccupation première. En Asie, la pérennité de la croissance économique subordonne tous les autres enjeux. Cette dichotomie réduit l'importance systémique à accorder à l'échelle IP aux questions de santé. Dans le même temps, il ne faudrait pas sous-estimer l'hétérogénéité des sous-régions de l'IP. Le *COVID-19* a souligné combien le Pacifique insulaire se vit comme une « famille », ce qui est le cas d'aucun des autres sous-ensembles. Au sein de ces derniers, les fractures sont très profondes et les faibles solidarités criantes. Dans ce contexte, il est illusoire de voir l'IP se compartimenter par effets de polarités complémentaires articulées d'ouest en est autour de l'Inde, l'Australie, le Japon, les États-Unis et la France. Adopter un narratif IP n'est pas une fin en soi, encore faut-il décliner le concept en (co)opérations, ce qui demeure encore largement à réaliser. L'IP est un point de

<sup>668</sup> Lechervy C., « La place des Outre-mer océanien dans la politique Indo-Pacifique de la France », *Défense nationale*, n°8/2019, p.18-24

départ, pas un aboutissement. La santé peut en être un des chapitres en particulier pour faciliter les connectivités transfrontalières et celles des zones aéroportuaires, mais pas bien au-delà.

## **L'analyse de Jean-Pierre Cabestan :**

La Chine est-elle sortie grandie de l'épreuve ?<sup>669</sup>

Il est aujourd'hui de notoriété publique qu'en chinois le mot crise (*weiji*) est composé de deux caractères : danger (*wei*) et occasion, opportunité (*ji*). Ce cliché s'applique particulièrement bien à l'épidémie du coronavirus *COVID-19*. Frappée la première, la Chine a cherché à profiter de la transformation de cette épidémie en pandémie pour renforcer sa position sur l'échiquier international et défier un peu plus le rôle dominant des États-Unis.

Nous présenterons les succès engrangés par le Gouvernement chinois avant d'analyser les nouveaux défis que la crise a secrétés pour le PCC à la fois sur la scène intérieure et dans ses relations avec le monde extérieur.

### **Succès initiaux**

Dans l'état actuel de nos connaissances, le *COVID-19* est apparu à Wuhan, en novembre 2019, mais il est possible que ce virus ait fait irruption plus tôt au Guangdong ou même ailleurs dans le monde. Quoiqu'il en soit, ce n'est que le 31 décembre que les autorités sanitaires chinoises ont informé l'OMS de l'existence de « cas de pneumonie d'étiologie inconnue détectés à Wuhan ». Et il faut attendre le 20 janvier pour que Pékin indique à l'OMS que ce nouveau coronavirus se transmet entre humains. Le même jour, le président Xi déclarait la mobilisation générale et décidait de lancer une « guerre populaire » sans précédent contre ce virus. Le 23 janvier, il imposa un confinement total à la ville de Wuhan et à l'ensemble de la province du Hubei.

On sait depuis que plusieurs lanceurs d'alerte, dont le docteur Li Wenliang, avaient tenté dès le début janvier d'informer le public de la dangerosité de ce nouveau virus zoonotique. Mais ceux-ci ont été rapidement réprimandés par la police et réduits au silence. L'on sait aussi que de nombreux membres du personnel médical du Hubei se sont plaints du manque d'équipements de protection personnelle (EPP) et que les réseaux sociaux se sont vite fait l'écho des critiques émises par la société à l'encontre des autorités pour avoir dissimulé l'épidémie et tardé à prendre des mesures pour la juguler.

Le Gouvernement chinois a rapidement réagi. Un groupe dirigeant chargé de piloter les opérations était constitué sous la présidence du Premier ministre Li Keqiang. Dès la mi-février, les principaux responsables du PCC du Hubei et de Wuhan

---

<sup>669</sup> Ce texte est une version raccourcie et mise à jour du rapport suivant « China's Battle with Coronavirus: Possible Geopolitical Gains and Real Challenges », *Report*, Al Jazeera Center for Studies, 19 avril 2020, <https://studies.aljazeera.net/en/reports/china%E2%80%99s-battle-coronavirus-possible-geopolitical-gains-and-real-challenges>

étaient limogés pour avoir failli dans leur mission et remplacés par des proches de Xi. Li Wenliang était blanchi *post-mortem* et élevé au rang de martyr (on découvrit à cette occasion qu'il était membre du PCC). Et le 10 mars, Xi se rendait finalement à Wuhan et félicitait la population locale pour son attitude « héroïque ». Si en février, absent des médias, le président chinois semblait dans une mauvaise posture, un mois plus tard, il avait manifestement repris l'initiative et était apparemment sorti renforcé de cette crise.

Parallèlement, le Gouvernement chinois lançait une vaste offensive internationale, faite à la fois de générosité affichée et de propagande *pro domo*. Se vantant d'avoir informé sans délai l'OMS de l'existence de ce nouveau virus (contrairement au retard avec lequel il l'avait alertée lors de l'épidémie de SRAS en 2003), la Chine transmit rapidement son génome aux autres pays. Puis, lorsqu'au début mars le *COVID-19* se transforma en pandémie, elle tira parti de l'impréparation de l'UE et de ses principaux États membres pour se hisser au rang de principal pourvoyeur de masques, d'EPP et de conseils sanitaires, dépêchant des missions médicales vers les pays les plus touchés. Parmi ces pays, l'Italie fait figure d'exemple. Alors que l'Allemagne et la France, pour des raisons de sécurité, avaient bloqué l'exportation de masques et d'EPP vers l'Italie, la Chine venait opportunément au secours de ce pays. Les diplomates chinois ne manquèrent pas de capitaliser sur cette « diplomatie du masque », améliorant non seulement en Italie mais aussi en Hongrie, en Espagne, en Serbie et dans une large partie du continent européen son image politique.

Plus généralement, l'activisme de la Chine a contribué à diviser et donc affaiblir un peu plus encore l'UE, resserrant ses liens avec les pays qui avaient déjà rejoint l'initiative des Routes de la soie de Xi Jinping, comme l'Italie ou la Hongrie, et mettant en lumière le déficit de solidarité au sein de l'Union.

C'est probablement dans les pays en développement que la Chine a engrangé le plus de soutien. Son action a été très visible, particulièrement en Afrique, de l'Algérie au Zimbabwe, du Sénégal à l'Éthiopie et du Burkina Faso à l'Afrique du Sud. La quantité d'équipements donnés était loin d'être toujours importante (par exemple un million de masques offerts à l'Éthiopie) mais la couverture médiatique était impressionnante, permettant à Pékin de renforcer son image et, partant, de propager son message idéologique sur la réussite du PCC et de son modèle de développement autoritaire.

En outre, la Chine a su donner une image plus moderne, voire pluraliste de son action : outre l'État, les fondations établies par les grands groupes privés chinois ont apporté leur concours à l'assistance apportée par leur pays. Cela été en particulier le cas de la Fondation de la société *Alibaba* qui a offert une grande quantité de masques à de multiples pays, y compris aux États-Unis. *Huawei* n'était pas de reste, distribuant des EPP notamment en Afrique et au Canada, probablement afin de mieux convaincre les autorités de ce pays de refuser l'extradition de Mme Meng Wanzhou, la fille du fondateur du groupe, vers les États-Unis.

La très mauvaise gestion de la pandémie par l'Administration Trump a indéniablement renforcé la main de la Chine. Après avoir tardé à prendre conscience du danger de ce nouveau virus, le Gouvernement américain a porté la totalité de son attention à sa situation intérieure, se montrant incapable de venir en aide aux autres États. Cette absence soudaine du leadership américain a directement mis en lumière la capacité de la Chine à endiguer l'épidémie chez elle, à montrer le chemin de la sortie de la crise et en apportant son assistance au reste du monde.

Ce nouveau leadership chinois a été particulièrement humiliant pour les États-Unis, obligés d'accepter de ce pays, avec lequel les relations se sont pourtant beaucoup dégradées, masques et EPP. À travers ces gestes, la Chine démontrait que seule une mondialisation qui l'incluait était possible.

Devenue le docteur du monde, la RPC n'aspire-t-elle pas à en devenir le leader ? N'est-elle pas en train de démontrer la supériorité de son modèle politique sur les démocraties vieillissantes et, partant, de la Chine sur l'Occident ?

### **Défis durables**

Toutefois, la crise du coronavirus a aussi révélé combien le Gouvernement chinois fait face à des défis durables, sur son propre territoire et sur la scène internationale, y compris dans les pays en développement.

### *Défis intérieurs*

Il reste beaucoup de choses que l'on ne sait pas sur ce qui s'est passé au sein du PCC, comme de la société chinoise, depuis l'irruption du *COVID-19*, mais l'on peut affirmer que quelque chose s'est brisé entre le pouvoir et un corps social laissé trop longtemps dans l'obscurité. La confiance de la société dans son Gouvernement s'est éteinte. L'inquiétude face au risque sanitaire, et pas uniquement au Hubei, s'est rapidement propagée. Et la direction du PCC s'est probablement divisée, affrontant une « crise de gouvernance » sans précédent.

On ne saura sans doute jamais si Xi a vu en février sa position de numéro un fragilisée. L'on a de fortes raisons de penser que son pouvoir a été contesté, pour avoir tardé à prendre la mesure de la gravité de la crise dont il connaissait la nature dès le 7 janvier et pour avoir hésité à informer l'OMS du caractère très contagieux entre humains de ce nouveau virus et à imposer le confinement aux habitants du Hubei. La proximité des vacances du nouvel an chinois, commencées en 2020 le 24 janvier, explique en partie ces hésitations, mais elle ne les justifie pas.

Certes, tout n'est pas de la faute de Xi et du Gouvernement central. Une bonne partie de la responsabilité des erreurs commises revient aux autorités locales qui ont trop longtemps voulu minimiser les risques. Plus largement, et les internautes chinois l'ont souligné, c'est le système politique, ses rigidités, son goût du secret, sa hantise des phénomènes de panique et sa paranoïa qui portent la principale responsabilité.

En effet, le système d'alerte mis en place après la crise du SRAS n'a pas fonctionné car les centres locaux de contrôle et de prévention des maladies n'ont pas le droit de rendre publiques les informations sanitaires qu'elles peuvent rassembler, même les plus urgentes. Seul le Gouvernement central possède ce privilège. En outre, sur ce chemin ascendant, chaque échelon local du PCC filtre l'information et est seul juge de son caractère d'urgence. Le temps que les mauvaises nouvelles remontent à Pékin et que Xi impose le confinement, déjà plus 5 millions de personnes avaient quitté Wuhan (9 y étaient restés).

Quoi qu'il en soit, les conséquences de ces dysfonctionnements systémiques et ces erreurs de politiques publiques ne se sont pas fait attendre. Les réseaux sociaux ont été inondés de messages exigeant plus de transparence et se plaignant du manque d'aide du Gouvernement. Si les plus virulents ont rapidement été censurés, nombre d'entre eux sont restés sur la toile, comme si le Gouvernement cherchait à relâcher la pression sur un corps social profondément éprouvé. Le faible nombre officiel de cas de *COVID-19* (84 000 pour l'ensemble de la Chine contre 178 000 en France et 1,4 million aux États-Unis à la mi-mai 2020) et de décès (4 600 contre 27 000 et 84 000 respectivement) est devenu de moins en moins crédible, y compris aux yeux des Chinois. Trop modestes, les révisions ultérieures à la hausse des données initiales ont alimenté plutôt que dissipé ces doutes. Certains organismes américains de recherche ont avancé pour la Chine des chiffres autrement plus élevés : 2, 9 millions de cas et environ 83 000 décès.

Mettant en lumière la vivacité des débats, certaines voix connues se sont fait entendre au sein des élites chinoises. Par exemple, connu pour ses idées libérales, le professeur Xu Zhangrun de l'Université Tsinghua a ouvertement dénoncé la crise de gouvernance évoquée plus haut. Autre libéral, l'entrepreneur Ren Zhiqiang a vertement critiqué Xi Jinping, le comparant à un « clown ». Et luttant depuis des années pour une démocratisation du régime politique, l'activiste Xu Zhiyong s'en est également pris avec vigueur à l'opacité d'un système incapable de rendre des comptes à la société. Rapidement, le premier a été réduit au silence ; et les deux autres ont été arrêtés. Leurs critiques ont continué de circuler parmi les internautes chinois disposant d'un VPN (*virtual private network*) qui permet d'échapper à la censure, à Hong Kong et au sein des diasporas.

Il est clair que dans le Parti, certains responsables ont cherché à utiliser la crise pour tenter de déstabiliser Xi et le contraindre à prendre sa retraite en 2022, au terme de son second mandat. De fait, l'on sait que la révision de la Constitution que Xi a introduite en 2018 et qui lui permet de se maintenir au pouvoir plus de dix ans reste fortement contestée au sein du PCC. Pour l'heure, Xi est parvenu à se rétablir, mais son espoir de perpétuer son règne au-delà de 2022 pourrait être compromis.

Dans l'immédiat, sa tâche est de relancer la machine économique. L'économie s'est contractée de 6,8 % au premier trimestre 2020. Le chômage urbain réel aurait touché 20 % de la population active. Les exportations (19,5 % du PIB) ont repris en avril, mais elles peineront à retrouver le niveau des années précédentes, les

marchés extérieurs, notamment d'Amérique du Nord et d'Europe, s'étant largement contractés. En outre, en dépit de la distribution de bons d'achat par les autorités de plusieurs provinces, la consommation intérieure reste médiocre.

Le Gouvernement chinois a tenté de stimuler l'économie à l'aide d'un nouveau plan de relance destiné à financer l'installation de nouvelles infrastructures comme la 5G, mais ses capacités financières sont corsetées par un niveau d'endettement des autorités locales et des entreprises publiques qui a atteint 300 % du PIB. Il sera donc difficile à la Chine de mobiliser des sommes comparables à celles qu'ont annoncées les Gouvernements américain (2 200 milliards de dollars), japonais (1 000 milliards) ou de l'UE (600 milliards).

Une dernière inconnue intérieure : le *COVID-19* dans l'Armée populaire de libération. Officiellement, l'APL, un peu comme la Corée du Nord, est totalement épargnée : aucun cas n'y aurait été détecté. Dans la réalité, c'est impossible, mais ce mensonge montre combien le bras armé du PCC reste une institution sensible dont il faut à tout prix masquer les faiblesses éventuelles, alors que les tensions avec les États-Unis ne cessent de croître.

### *Défis internationaux*

Sur le plan international, les défis qu'affronte désormais la Chine ne sont pas moins considérables. Sa générosité chargée d'arrière-pensées inquiète non seulement les démocraties, mais aussi l'ensemble des pays qui craignent un approfondissement de l'asymétrie de leur relation avec ce pays. Loin d'inciter Washington à mettre entre parenthèse sa confrontation économique, géostratégique et idéologique avec Pékin, la crise a intensifié cette confrontation.

L'inquiétude grandissante du monde extérieur à l'égard de la Chine provient de la stratégie même de communication de celle-ci. Le PCC a cherché à démontrer trop de choses à la fois : sa capacité inégalée à endiguer l'épidémie, la supériorité de son système politique sur les démocraties, le caractère altruiste de son assistance extérieure, son absence de responsabilité dans la transformation de l'épidémie en pandémie et enfin l'origine sans doute américaine ou même italienne du virus.

En d'autres termes, la « guerre de l'opinion publique » qu'a lancée le PCC est rapidement apparue trop agressive et incohérente, laissant apparaître au grand jour une entreprise de désinformation téléguidée depuis les sommets du Parti-État chinois. Le discours de Pékin a pris une forme familière pour les spécialistes du monde soviétique et des partis communistes au pouvoir : un monde divisé en deux camps (capitaliste et socialiste), avec une Chine devenue une forteresse assiégée. En ravivant ce récit, le PCC a mis au jour une paranoïa qui cache un manque de confiance en soi et un esprit combattif qui ne pouvait que nourrir la guerre froide en train d'émerger. En effet, comment les démocraties pourraient-elles accepter un tel discours, même accompagné d'une substantielle aide matérielle ? Le message du PCC s'est retourné contre lui.

En conséquence, après avoir été bien accueillie, l'aide chinoise a commencé à faire l'objet de multiples critiques, en particulier en Europe. La « diplomatie chinoise du masque » a rapidement agacé Bruxelles. Par exemple, le 24 mars 2020, le haut représentant de l'UE, Josep Borrell, a critiqué cette « bataille des récits » lancée par la Chine ainsi que sa « politique de générosité ». De même, la Commission européenne a été particulièrement irritée par le non-respect par Pékin du principe de réciprocité. Alors qu'en janvier 2020 le Gouvernement chinois avait demandé à l'UE de rester discrète sur l'aide qu'elle avait alors apportée à la Chine, il n'hésitait pas à présent à bruyamment capitaliser sur sa propre assistance aux pays européens et à dénoncer l'UE et ses États-membres pour leur manque de préparation. Les propos accusateurs et sans fondement diffusés en avril par le compte Twitter de l'Ambassade de Chine en France ont valu à l'Ambassadeur, M. Lu Shaye, d'être convoqué au Quai d'Orsay.

Une autre source de critique est venue du coût et de la mauvaise qualité des matériels médicaux chinois. Une grande partie des masques et des EPP n'étaient pas des dons, mais vendus souvent à un prix élevé. De multiples pays européens se sont plaints des déficiences des produits fournis, que cela soit les kits de test (Espagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni) ou les masques chirurgicaux (Autriche, Canada, Finlande). Les Douanes chinoises ont été contraintes d'introduire des inspections sur ces produits avant leur exportation.

Aux États-Unis, les réactions au discours chinois sont devenues de plus en plus négatives à mesure que la pandémie se répandait sur le territoire américain. D'abord positive à l'égard des mesures introduites par Xi Jinping, l'Administration Trump a progressivement adopté une position inverse. À la mi-mars, la déclaration du porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères laissant entendre que le virus aurait été importé par des participants américains aux Jeux militaires de Wuhan en octobre 2019 a provoqué une vive émotion aux États-Unis. Le président Donald Trump a réagi en qualifiant le *COVID-19* de « virus chinois ».

Certes, afin de réduire la tension, se parlant au téléphone le 27 mars, les présidents chinois et américains acceptèrent de coopérer contre la pandémie. Mais vague, cette promesse est restée sans effet. Et depuis les relations sino-américaines ont continué de se détériorer à grande vitesse. De telle sorte que la lettre publiée peu après par 100 spécialistes américains de la Chine et appelant à ne pas « politiser » la pandémie a été rapidement oubliée. Car la crise sanitaire a, d'une manière générale, renforcé les sentiments antichinois dans la société américaine et au sein de l'élite politique tant républicaine et démocrate. D'après de multiples sondages d'opinion, une majorité d'Américains ont perdu confiance dans le Gouvernement chinois du fait du retard et de l'opacité avec lesquels il a géré la crise. Ils demandent aux entreprises de leur pays de quitter la RPC et attendent de leur Gouvernement une politique plus offensive à son égard. En d'autres termes, depuis longtemps mise à mal, l'ancienne politique d'engagement envers la Chine lancée par Nixon n'a plus guère de partisans. Et la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle de novembre 2020 ne peut qu'alimenter les surenchères anti-chinoises, chez les partisans de Trump comme dans le camp de Joe Biden.



Plus généralement, la pandémie a mis en évidence la forte dépendance de nombreux pays à l'égard de la Chine en matière de matériels médicaux et de médicaments, incitant ceux-ci à réorganiser leurs chaînes d'approvisionnement, soit en rapatriant certaines lignes de production, soit en diversifiant les lieux de fabrication, soit enfin en constituant des stocks stratégiques (soit les trois à la fois).

Aux États-Unis, la crise a apporté des arguments supplémentaires aux partisans, tel le conseiller du président Peter Navarro, d'un découplage complet entre les économies américaine et chinoise. Plus largement, cette crise remet en question la mondialisation telle que celle-ci a été initialement conçue et vécue.

La pandémie a aussi montré combien la Chine avait, au cours des dernières décennies, renforcé son influence dans les organisations multilatérales, le système onusien et notamment l'OMS. Tandis que la RPC estime cette influence est justifiée car en rapport avec son poids international, beaucoup de pays, et pas uniquement occidentaux (par exemple l'Inde) se sont inquiétés de la perte d'impartialité de l'OMS, de la manière dont cette organisation, en collaboration étroite avec la Chine a d'abord minimisé la nature de l'épidémie, puis a tenté de dissuader le reste du monde de prendre les mesures restrictives en termes de déplacement des personnes. Le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, un proche de la Chine, a été très critiqué pour avoir attendu le 30 janvier pour déclarer le *COVID-19* une « urgence de santé publique de portée internationale » et le 11 mars pour accepter de qualifier la propagation du virus de « pandémie ».

Cette complicité entre la Chine et l'OMS a convaincu de nombreux Gouvernements qu'outre Pékin, cette organisation est aussi en partie responsable de l'ampleur que cette pandémie a prise. Certes, les menaces avancées par Trump à la mi-avril de suspendre la contribution financière à l'OMS ont été critiquées par une grande partie de la communauté internationale, mais celle-ci a dans le même temps accru sa pression sur l'OMS pour qu'elle se réforme et réagisse plus rapidement et indépendamment à tout nouveau risque épidémique. De même, il est peu probable que les diverses procédures judiciaires engagées contre la Chine aux États-Unis ou ailleurs, par exemple en Inde, puissent aboutir. Cependant, ces démarches sont autant de symptômes d'une détérioration des relations entre la Chine et ses principaux partenaires.

Par ailleurs, le *COVID-19* a été l'occasion pour Taiwan, qui depuis 1971 n'est membre ni de l'ONU ni de l'OMS, de renforcer son image et de sortir, dans une certaine mesure, de son isolement diplomatique. Alors que dès le début janvier, bien informé sur les risques de transmission entre humains, Taiwan avait introduit les mesures nécessaires pour éviter toute propagation de l'épidémie, ce pays restait empêché par le veto chinois de participer à l'OMS. Taipei tira aussi parti de la crise sanitaire pour se lancer dans sa propre « diplomatie du masque ». Celle-ci a été bien reçue aux États-Unis et dans l'UE, et par certains pays comme la République tchèque et le Japon. De telle sorte, que ces dernières envoyèrent des messages officiels de remerciements à Taiwan qui courroucèrent profondément Pékin.



Enfin, les alliés asiatiques des États-Unis, comme le Japon et la Corée du Sud, ont aussi rapidement fermé leurs frontières. Bien qu'ils aient continué de chercher à ménager la Chine, ils ont aussi utilisé la crise pour réfléchir sérieusement à réduire leur dépendance économique. Cela est particulièrement manifeste du Japon.

### *Impact sur les relations entre la Chine et les pays en développement*

La générosité de Pékin aurait dû contribuer à consolider ses relations avec les pays en développement, mais tel n'a pas été le cas.

Il est vrai que les États d'Asie du Sud-Est, déjà très dépendants de la Chine sur les plans économique et humain, sont restés loyaux à ce pays. En même temps, partout dans le monde, et tout particulièrement dans les pays pauvres, la pandémie a révélé les risques d'une trop grande « connectivité globale ». Or, intensifier la connectivité entre la Chine et ses partenaires économiques, notamment du Sud, constitue un des objectifs clés de l'initiative des nouvelles Routes de la soie. La première conséquence de la crise, pour les pays en développement tributaires de la Chine, est une baisse de l'activité économique et donc de leur capacité à rembourser leurs dettes. Certes, la dette extérieure de ces pays ne provient pas uniquement de prêts chinois. Par exemple, ceux-ci représentent environ 20 % de la dette extérieure des pays africains, mais la pression sur les prêteurs s'est accrue de telle sorte que le G20 a décidé, avec l'accord de la Chine, de geler le paiement des intérêts des prêts des pays les plus pauvres jusqu'à la fin 2020. Nombre de pays qui ont souscrit des emprunts auprès des banques publiques chinoises ont déjà demandé des remises de dettes ou des rééchelonnements de leurs remboursements. On sait que Pékin s'oppose traditionnellement aux annulations de dettes, sauf sur des montants symboliques. On s'achemine donc vers des négociations bilatérales destinées à étaler le paiement à la fois des intérêts et du principal. En d'autres termes, la dépendance financière à l'égard de la Chine va probablement devenir, pour de nombreux pays en développement, plus difficile à supporter.

De son côté, ayant déjà depuis 2018 réduit la voilure de sa BRI, le Gouvernement chinois va sans doute accélérer cette évolution, disposant de moins de ressources pour financer les projets attachés à cette initiative et centrer ses projets sur sa périphérie (Asie du Sud-Est).

Enfin, dans les pays en développement, du fait du *COVID-19*, l'image de la Chine s'est également détériorée, en particulier en Afrique. Si la promotion de son système autoritaire a continué de nourrir des convergences avec les États organisés de manière similaire (Angola, Rwanda, Zimbabwe), celle-ci a été mal reçue dans le sud démocratique. Le discours de Pékin a été plus diviseur que fédérateur. En outre, les incidents survenus en avril 2020 à Canton et la discrimination manifeste dont nombre d'Africains ont fait l'objet, au nom de la lutte contre le coronavirus, a durablement compliqué les relations sino-africaines, au regard de la rapidité et de l'ampleur de la mobilisation des sociétés civiles africaines à la fois contre l'attitude des autorités chinoises et la réaction initialement assez molle de leurs Gouvernements.

## En conclusion

En dépit des risques attachés à l'irruption d'une seconde vague de *COVID-19*, notamment au nord-est du pays ou au Hubei, la Chine est en train de sortir de la pandémie avant le reste du monde. Elle pourrait ainsi devenir un modèle de sortie de crise sanitaire. Toutefois, le Gouvernement chinois a sur-joué sa main au cours de cette crise. Il s'est mis à dos nombre de pays et a alimenté la guerre froide déjà en train d'émerger avec les États-Unis, et peut-être avec l'Occident en général. L'attitude de la Chine a aussi semé le doute sur sa légitimité à remplacer les États-Unis dans le rôle de leader dans les affaires mondiales.

La RPC a, certes, démontré sa capacité logistique à distribuer masques et EPP ainsi qu'à dépêcher des équipes médicales dans de nombreux pays. Elle a confirmé sa disposition à œuvrer de concert avec les organisations multilatérales, en l'occurrence l'OMS et même le G20. Elle a aussi manifesté une forte volonté de devenir leader dans la recherche d'un nouveau vaccin contre le *COVID-19*.

Néanmoins, pour des raisons à la fois intérieures et de politique étrangère, le Parti-État chinois a commis de nombreuses erreurs : dissimulation, opacité, répression des lanceurs d'alerte, rigidités bureaucratiques, retard dans la prise de décision, propagande anti-occidentale et anti-démocratique, désinformation. Plus largement, de manière brouillonne et précipitée, la Chine a tenté d'affirmer sa puissance et ses ambitions internationales, nourrissant craintes et suspensions.

Pour l'heure, Xi Jinping semble avoir stabilisé sa position, mais il lui faudra porter une partie de la responsabilité de ce qui s'est passé à Wuhan et au Hubei, de la transformation de l'épidémie en pandémie et de la montée des sentiments anti-chinois autour du monde. Car d'un côté, la Chine n'est parvenue à consolider ses relations extérieures qu'avec ses amis habituels, comme la Hongrie et la Serbie en Europe ou le Pakistan, la Thaïlande et le Cambodge en Asie. En outre, le *COVID-19* a contribué à compliquer ses rapports même avec des alliés de longue date comme la Russie, qui a rapidement fermé ses frontières, et l'Iran, qui a accusé Pékin d'être à l'origine de la pandémie.

En d'autres termes, force est de conclure que la crise a consolidé l'irruption d'un monde bipolaire et d'une nouvelle guerre froide sino-américaine. Elle a favorisé une démondialisation des économies et des sociétés déjà encouragée ou souhaitée par les mouvements altermondialistes, écologistes et populistes. Et elle pourrait aussi accélérer un certain découplage sino-américain, et même sino-occidental, du moins dans les secteurs stratégiques et de hautes technologies.

Enfin, plutôt qu'à un passage du flambeau du leadership mondial entre les États-Unis et la Chine, le monde assiste à une consolidation d'une multipolarité anarchique, d'un monde sans leader. À travers cette crise, au G2 (gouvernement du monde par les États-Unis et la Chine) espéré par certains, s'est substitué un GO. L'Administration Trump a démontré son incapacité, non seulement à aider les autres, mais à gérer le coronavirus sur son territoire. En dépit de sa montée en puissance,

la RPC est de plus en plus contestée. Et l'UE a une fois de plus prouvé qu'elle n'était pas une puissance au sens classique du terme, mais une confédération peut-être en voie de délitement d'États-nations largement égoïstes.

Cela étant, quelques lueurs d'espoir semblent poindre. Cette crise sanitaire a plongé tous les pays dans le même bain. Elle a aussi favorisé une compétition entre grandes puissances à la fois autour de la mise au point d'un vaccin et plus tard d'un médicament, mais aussi sur le front de l'aide aux plus démunis. Ainsi, en avril 2020, l'UE a débloqué 15 milliards d'Euros destinés à l'Afrique et aux États du Sud en difficulté. De même en mai, l'Administration Trump a annoncé 900 millions de dollars d'aide aux pays en développement.

Certains ont annoncé que le *COVID-19* était la première crise de l'ère post-américaine. Cela reste à démontrer et dépend pour partie de l'issue de l'élection présidentielle de novembre 2020. De son côté, au travers de cette pandémie et s'en tenant aux objectifs fixés par Xi Jinping lors du dernier congrès du PCC (2017), la Chine a voulu afficher qu'elle entendait continuer de construire « une communauté de destin commune pour l'humanité ». Toutefois, ce que cette crise a aussi montré, c'est que de larges parties du monde ne souhaitent pas partager le même destin que les communistes chinois.

## **L'analyse de Xiaoxia Wang**

L'épidémie a beaucoup affecté le développement et la coopération économique du monde entier. Personnellement, je suis assez optimiste pour croire que les Routes de la soie ne seraient pas « en sommeil » pour longtemps. Si on regarde le cas de la Chine, on a raison d'être confiant dans l'amélioration de la situation actuelle du monde, mais à condition que tous les pays fassent conjointement des efforts nécessaires pour contenir la progression du virus. Pourvu que la condition sanitaire le permette, l'ordre de production et la normale circulation des hommes pourraient être rapidement rétablis. Une chose qui ne doit pas être négligée dans le cadre des projets de l'Initiative « la Ceinture et la Route », je pense que c'est la volonté de tenir la parole et d'accomplir les travaux inachevés. Vouloir, c'est pouvoir, comme on dit en français, la « bonne foi » fait aussi partie du noyau du confucianisme.

## **L'analyse de Sémir Al Wardi et Jean-Marc Regnault**

### **Les Océaniens français pendant et après la crise du Covid 19**

Emmanuel Macron a beaucoup insisté sur le fait que la France était présente dans le Pacifique Sud grâce aux trois collectivités que sont la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et la Polynésie française. La stratégie d'IP n'est viable qu'avec une sorte de « complicité » entre ces collectivités et l'État. Dès lors, une question devient légitime : la crise du *Covid 19* a-t-elle rapproché ou éloigné les populations océaniques françaises de la France ? Question à laquelle, avec un recul limité et

une documentation qu'il est nécessaire de prendre avec prudence (un panel dont la représentativité est à démontrer), il ne pourra être répondu que partiellement et même volontairement avec méfiance.

Une première réponse consisterait à trancher d'avance : ces collectivités auront pris conscience de leur dépendance à l'égard de la métropole et de l'aide que cette dernière leur apporte financièrement et matériellement. Des interlocuteurs calédoniens ou polynésiens ont ainsi tranché : l'idée d'indépendance devient obsolète ou, mieux, elle devient impossible à défendre. Le haut-commissaire en Polynésie française, Monsieur Dominique Sorain, martela le 31 mars 2020 que « la solidarité nationale s'appliquait et s'appliquera pleinement en Outre-Mer » et il indiqua clairement que « l'État apportera son soutien au plan de sauvegarde économique décidé par le gouvernement de la Polynésie française, pour accompagner notamment les entreprises locales et leurs salariés ». Enfin, l'État soutient pleinement les communes. La Polynésie a aussi pris des mesures importantes sur le plan économique et social qui ne sont largement possibles que grâce aux transferts de l'État. De même en Nouvelle-Calédonie, le gouvernement a publié le communiqué suivant le 27 avril 2020 :

Dans le cadre de l'extension aux collectivités du Pacifique de la garantie accordée par l'État, une garantie a été accordée à la Nouvelle-Calédonie pour un emprunt octroyé par l'AFD d'un montant de 28,639 milliards de francs afin de :

- financer le plan de sauvegarde de l'économie calédonienne, notamment le dispositif du chômage partiel et la compensation des décalages et des pertes de cotisations sociales ;
- et d'apporter à la Nouvelle-Calédonie la trésorerie suffisante pour assurer un versement régulier des dotations aux provinces et aux communes, nécessaires à la continuité des services publics<sup>670</sup>.

À première vue, donc, hors de l'État, point de salut. L'Histoire nous a trop appris que miser sur la reconnaissance des peuples (pour paraphraser le Général) n'est pas une option réaliste. Si l'historien Jean-Pierre Rioux a pu affirmer que la décolonisation est « une histoire sans fin », les collectivités françaises d'Océanie illustrent parfaitement ce propos. Qu'une crise de grande ampleur comme la pandémie survienne et le temps long de l'émancipation retrouve une vigueur, surtout si elle s'appuie sur des réactions irrationnelles (des sentiments plutôt que des faits).

Resurgissent aussi les contradictions liées au régime d'autonomie. Celui-ci a rendu responsables les autorités des collectivités ultra-marines du Pacifique de la politique économique et sociale, sans compter le point central qu'est la fiscalité. Or, dans cette crise actuelle, la revendication de solidarité nationale divise les parlementaires appartenant à la majorité locale et le Gouvernement central. Les premiers, en particulier ceux de Polynésie française, souhaiteraient que les mesures accordées au secteur économique de métropole fussent étendues chez eux (voir

---

<sup>670</sup> Toutefois, le député « loyaliste » (Calédonie ensemble) Philippe Gomès reprocha au gouvernement calédonien de ne pas avoir informé ses collègues de contreparties au prêt financé par l'AFD.

les interventions au Parlement de la sénatrice Lana Tetuanui et de la députée Maina Sage). Les réactions agacées des ministres concernés montrent que l'État n'apprécie guère cette attitude consistant à se tourner vers Paris avant de songer à organiser une solidarité territoriale que la fiscalité locale ne permet pas.

Si le président Trump avait pu évoquer un « virus chinois », s'étonnera-t-on des réactions de nombre d'Océaniens qui ressentent des fléaux sanitaires comme des conséquences des perturbations apportées par l'Occident à leur mode de vie traditionnel ? Leur histoire est aussi celle de chocs démographiques successifs.

Des déclarations du leader indépendantiste Oscar Temaru et les entretiens que nous avons eus avec des responsables de son parti, il ressort que le rapprochement entre le *Covid19* et les essais nucléaires se ferait dans l'esprit de certains Polynésiens<sup>671</sup>. Ces derniers ressentiraient la pandémie de façon subliminale comme un élément étranger et importé et donc nocif, voire toxique, comme l'a été la période nucléaire. La puissante Église protestante de Polynésie avait exprimé son mécontentement et sa crainte d'un déconfinement trop rapide et de l'ouverture prochaine au trafic aérien international qui ne mettraient pas « à l'abri » d'un retour du virus. Comprenons par-là que ce qui était redouté c'était le renouvellement annuel des fonctionnaires d'État en juillet 2020. Les mêmes arguments ressurgissent en 2021.

Chez les Kanak, de tels raisonnements – adaptés au contexte historique de la Nouvelle-Calédonie – se répandent<sup>672</sup>. Nous n'irons pas jusqu'à prétendre que la mobilisation des électeurs (Kanak surtout) lors du référendum du 4 octobre 2020 et la progression des bulletins en faveur de l'indépendance correspondraient à une critique implicite de la gestion de la pandémie par l'État et le gouvernement local. Cependant les résultats, comme la perspective d'une nouvelle progression en faveur des indépendantistes, ne peuvent que fragiliser la position française, dans la région et bien sûr dans la conception même de l'Indo-Pacifique.

Ajoutons que la médecine occidentale souffre d'une mauvaise réputation et que les médecines alternatives fleurissent, y compris avec la pharmacopée chinoise. O. Temaru qui se méfie de la médecine officielle à laquelle il reproche son côté intéressé (les médecins cubains feraient le même travail pour cent fois moins cher...) et son côté inadapté aux données locales. Fervent adepte de ce qu'il appelle le jeûne thérapeutique, il alla jusqu'à prétendre que si ce jeûne était pratiqué selon le rite des pratiques ancestrales, il protégerait du coronavirus... (3 mars 2020).

De plus, ambiance autonomiste oblige, les Océaniens ne comprennent pas toujours pourquoi les politiques sanitaires que la France adopte pour la métropole, elle les étend unilatéralement (ou presque) aux antipodes. Les appréciations approximatives du Conseil scientifique sur le *Covid 19* en Polynésie, par exemple, n'aident pas à apprécier la politique nationale suivie en Océanie. Entre autres : le confinement, indispensable à Paris, était-il adapté aux atolls éloignés sans cas de *Covid-19*?

<sup>671</sup> Regnault J-M., *Oscar Temaru, ôteaïnia ma te 'ā'au tā'āto'a, L'Océanie au cœur*, Api Tahiti éditions, 2020, p. 368-370.

<sup>672</sup> Déclaration de Daniel Goa, président de l'Union calédonienne, APF, 4 juin 2020.

Une difficulté majeure a surgi dans le cadre de l'émancipation que la France accordait peu à peu à ses collectivités. Le sentiment pouvait prévaloir que les statuts accordés (négociés ou octroyés selon les points de vue) ne laissaient plus à la France qu'une place marginale dans la conduite des affaires. Or, la crise mit en avant le représentant de l'État à la grande surprise de ceux qui y virent un retour vers le passé. Il était difficile d'expliquer la complexité du partage des compétences et en particulier dans le domaine sanitaire (une thèse de doctorat est en cours de rédaction sur le sujet) et que le statut lui-même prévoyait le rôle que jouerait le haut-commissaire en cas de crise grave, le conseil des ministres n'étant que consulté. Déjà en 2012, un MCF de droit de l'UPF, Alain Moyrand, avait dénoncé ce « dispositif choquant et contraire à l'histoire institutionnelle de la Polynésie »<sup>673</sup>. Au cours de la crise, à Nouméa, le professeur de droit, Mathias Chauchat, alla plus loin en affirmant que l'article 3 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020, qui habilite le haut-commissaire « à prendre des mesures d'interdiction proportionnées à l'importance du risque de contamination » est en contradiction avec ce qu'il appelle « l'irréversibilité du transfert de compétences » tel que défini par l'Accord de Nouméa de 1998. Si cette notion est contestée par d'autres juristes, les indépendantistes reprennent à leur compte l'argumentation de l'universitaire<sup>674</sup>. De même, en Polynésie, l'universitaire Grégoire Calley écrit : « On est forcément troublé par la perspective de voir le champ de compétence de la Polynésie française ainsi réduit à l'exercice de missions simplement opérationnelles consistant pour l'essentiel à mettre en œuvre ce qui aura été décidé par l'État »<sup>675</sup>.

Cela montre surtout à quel point le retour du représentant de l'État sur la scène publique peut parfois susciter de réactions de rejet.

En terme très pondérés, le président Fritch a rappelé à la délégation sénatoriale à l'Outre-Mer que les collectivités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française ne relevaient pas du droit commun et que, de ce fait, existaient des incertitudes juridiques sur l'exercice des compétences en matière sanitaire dans le cadre de l'état d'urgence<sup>676</sup>. Façon de laisser entendre qu'il n'y avait aucune raison que le représentant de l'État ait exercé autant de prérogatives. Le président Fritch a profité de l'échange avec le sénateur Michel Magras (de la délégation) pour réitérer ses demandes d'élargissement des compétences polynésiennes en matière de relations avec les pays du Pacifique et a émis le vœu que les fonctionnaires des ministères nationaux soient sensibilisés aux réalités de l'Outre-Mer.

Malgré les efforts faits de part et d'autre pour ne pas laisser apparaître de différends, la crise posa une question fondamentale : si loin du Pacifique Sud, la France avait-elle les moyens concrets de venir en aide à ses collectivités ? Les dirigeants de celles-ci tentèrent de faire bonne figure, mais les réactions ne tardèrent pas.

---

<sup>673</sup> Moyrand A., *Droit institutionnel de la Polynésie française*, L'Harmattan, 2<sup>ème</sup> édition, 2012, p. 348.

<sup>674</sup> Chauchat M., « Le projet d'ordonnance portant adaptation de l'état d'urgence sanitaire à la Nouvelle-Calédonie », note du 25 avril 2020.

<sup>675</sup> Calley G., « Quarantaine et isolement Outre-Mer : qui fait quoi en Polynésie française ? », *Bulletin juridique des collectivités locales* (à paraître).

<sup>676</sup> Délégation sénatoriale à l'Outre-Mer, lettre du 23 septembre 2020, édition n° 30.

Le président Fritch se demanda si la République serait au rendez-vous pour aider financièrement la collectivité. Le vice-président enchaîna sur la même inquiétude : « nous ne pouvions pas attendre puisqu'il faut que nous prenions nos responsabilités au titre du Pays »<sup>677</sup>. La plus virulente fut la présidente du groupe *Tapura*, parti politique autonomiste au pouvoir, qui reprocha à l'État « son silence assourdissant » en martelant que « le gouvernement polynésien avait écrit plusieurs fois à Paris depuis plus d'une semaine, sans obtenir de réponse »<sup>678</sup>. Or, une représentante de l'assemblée à ce niveau ne pouvait s'exprimer ainsi sans l'aval du président de la Polynésie. D'ailleurs, à une question posée par un membre d'un autre groupe politique d'opposition, le *Tahoera'a*, qui lui demanda si « il faut nous en remettre à Dieu ou à l'État ? », Édouard Fritch répondit sans hésiter : « Non, à Dieu d'abord, l'État je ne suis pas sûr »<sup>679</sup>. Au président les éloges sur l'État et à ses troupes les critiques acerbes.

Autre exemple de « flottement » de la part du gouvernement polynésien partagé entre fidélité à la France et la défense des intérêts du pays. L'État mit en place la continuité territoriale par des vols tous les dix jours vers la France via la Guadeloupe, avec pour objectif de transporter des médicaments et autres produits sanitaires. Mais le gouvernement polynésien préféra également, début avril et en mai 2020, envoyer directement un avion s'approvisionner en Chine. Le 26 mars, Édouard Fritch annonça lui-même devant les élus ce vol exceptionnel pour faire face à la difficulté d'approvisionnement en masques, respirateurs, et autres tests de dépistages nécessaires pour combattre l'épidémie de *Covid-19*. Cette expérience, qui permit d'obtenir deux millions de masques chirurgicaux fut renouvelée, mais c'était aussi vraisemblablement destiné à montrer que la confiance envers la métropole était limitée. Il faut néanmoins préciser que l'Ambassade de France a aidé la compagnie aérienne polynésienne à obtenir les autorisations nécessaires en Chine.

Comme l'indique le titre de *Mediapart* (3 juin 2020), « la crise sanitaire attise les tensions politiques en Nouvelle-Calédonie ». Le sentiment que les compétences du pays étaient bafouées conduisit aussi les indépendantistes à réclamer le remplacement du haut-commissaire qui aurait pris des initiatives contraires à l'Accord de Nouméa. De plus, ils exigèrent le remplacement du commandant des forces armées qui avait décidé que les nouveaux gendarmes et militaires effectueraient leur quarantaine dans une caserne plutôt que dans les hôtels dédiés. Pour les indépendantistes, dans les casernes où « tout le monde circule » le risque de retour du virus était trop grand. De plus, les dirigeants indépendantistes mirent en cause la façon dont le président du gouvernement « instrumentalisait » la collégialité, un élément capital pour assurer la paix depuis 1998. La crise sembla prendre de l'ampleur, mais elle fut finalement évitée. L'approche du référendum du 4 octobre 2020 expliquait en partie les tensions entre loyalistes et indépendantistes,

<sup>677</sup> Radio 1 Tahiti, le 27 mars 2020.

<sup>678</sup> Assemblée de la Polynésie française, 26 mars 2020

<sup>679</sup> Radio 1 Tahiti, le 27 mars 2020.



mais des tensions existaient également entre les diverses composantes des deux camps à propos des interventions de l'État. Notons que, contrairement à la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie est restée et restera fermée aux échanges extérieurs jusqu'à une date encore indéterminée en juin 2021.

Les divergences s'amplifiaient aussi entre ceux qui voyaient avant tout la sécurité sanitaire (Église protestante de Polynésie, sénat coutumier et Union calédonienne en Nouvelle-Calédonie) et ceux qui privilégiaient un retour rapide à l'activité économique. Des résistances naquirent aussi devant la tentation d'exploiter au plus vite les ressources. En Nouvelle-Calédonie, les indépendantistes s'opposent aux exportations de nickel envisagées par les opérateurs : « les richesses du pays ne doivent pas être bradées ». Ils proposent de construire une usine de transformation du minerai. En Polynésie, des propriétaires fonciers, des syndicats et divers intérêts jouent contre le développement du tourisme, pourtant seule richesse du pays.

À Nouméa comme à Papeete, la crise qui s'avèrera très profonde ne manquera pas provoquer la recherche de boucs-émissaires et peut-être d'agrandir le fossé entre les populations et le Gouvernement de la République. Avec cette crise, d'anciennes blessures peuvent facilement se rouvrir à l'occasion de quelque maladresse. Ainsi, commentant un cavalier législatif sur l'indemnisation des victimes du nucléaire, le député indépendantiste Moetai Brotherson déclara sur RTF que le président Macron ne serait pas le bienvenu en Polynésie. Quant à Oscar Temaru, s'estimant victime d'un acharnement judiciaire depuis quelques années, il se lance dans un bras de fer contre l'État qui risque de durer.

Les indépendantistes de Polynésie avaient fait valoir en 1990 que la Polynésie n'était pas un morceau du sol français remorqué jusqu'aux antipodes. Cette vision est maintenant largement partagée en Océanie. Il en va de même d'une partie du slogan de Jean-Marie Tjibaou : « choisir ses interdépendances ». Jusqu'où ira cette évolution des esprits ? Comment la mesurera-t-on ? Les élections municipales résiduelles du 28 juin 2020 n'ont pas apporté de réponse tangible compte-tenu de la particularité de ce type d'élection dans les îles. Le référendum du 4 octobre 2020 a permis d'évaluer les mouvements d'opinion, mais sans régler les problèmes et en laissant planer le doute sur le maintien de la paix qui prévaut depuis 1988<sup>680</sup>.

Cependant, il est à noter que le haut-commissaire Dominique Sorain a fait preuve d'une grande diplomatie afin de ne pas contrarier l'autonomie de la Polynésie. Alors que le décret n° 2020 - 1262 du 16 octobre 2020, dans son article 10 alinéa 1, précise<sup>681</sup> :

- I. - Sont interdits, sauf s'ils sont fondés sur un motif impérieux d'ordre personnel ou familial, un motif de santé relevant de l'urgence ou un motif professionnel ne pouvant être différé, les déplacements de personnes par transport public aérien entre d'une part, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie ou Wallis et Futuna et, d'autre part, tout point du territoire de la République.

<sup>680</sup> Fayaud V. & Regnault J.-M., *Nouvelle-Calédonie, 20 années de concorde (1988-2008)*, SFHOM, Paris, 2008, 228 p.

<sup>681</sup> *JORF* n° 0253 du 17 octobre 2020.



Mais le second alinéa laisse l'appréciation de l'application du premier alinéa au haut-commissaire :

- II. - Pour les vols au départ ou à destination de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, en fonction des circonstances locales, le représentant de l'Etat est habilité à compléter la liste des motifs de nature à justifier les déplacements mentionnés au I du présent article.

Le haut-commissaire décide, à l'instar de ce qu'il a fait en juillet 2020, de consulter et même d'associer le gouvernement de la Polynésie et en premier son président, les maires des îles du Vent, les forces vives (patronats et syndicats) à la prise de décision. Ainsi, la Polynésie n'appliquera pas le premier alinéa et restera ouverte au monde conformément aux souhaits des élus locaux. Finalement, le haut-commissaire, qui selon le décret est seul responsable, a décidé de rester fidèle à l'esprit de l'autonomie.

Par ailleurs, le concept d'IP devra de toute façon intégrer le problème majeur de l'association des populations océaniques françaises dans toute définition stratégique nouvelle. Cette « association » pourrait-elle naître des propositions formulées à Nouméa et à Papeete sur de nouvelles formes de relations ?

En effet, Rock Wamytan, président indépendantiste du congrès de Nouvelle-Calédonie et Gaston Flosse, ancien président de la Polynésie française et toujours dirigeant d'un parti jusque-là autonomiste proposent - chacun à leur manière - une indépendance suivie d'une association avec la France. Le premier, par exemple, envisage un accord possible (mais davantage de manière personnelle qu'au nom du mouvement indépendantiste calédonien dans son ensemble) :

La France pourrait souhaiter conserver une base militaire en Nouvelle-Calédonie, dans la zone Pacifique. Et nous la choisirions plutôt elle, si la Chine voulait s'implanter. La France pourrait être aussi intéressée par notre zone économique exclusive. Dans ce cas, la contrepartie sera financière<sup>682</sup>.

Le leader kanak ne peut ignorer que la relation entre États associés est particulièrement précaire. L'un des deux peut toujours y mettre fin unilatéralement. En maniant les contreparties (intérêt géostratégique pour l'un et intérêt financier pour l'autre) la solution peut alors s'avérer pérenne. Il sait également que les deux référendums ont démontré qu'aucune force (loyaliste ou indépendantiste) ne peut prétendre à une domination sur l'autre. La fracture politique est de 50/50. Ainsi, les solutions « classiques » ne fonctionneraient pas et, pour reprendre Michel Rocard, il faudra beaucoup d'audace pour trouver une solution qui satisfasse l'ensemble des Calédoniens.

Le leader polynésien, quant à lui, a perdu beaucoup de son aura. Il n'est pas sûr que son parti le suive dans son ultime changement de cap politique. De plus, il semble bien que ce fut uniquement un choix stratégique pour gêner son adversaire lors des élections sénatoriales. Quant aux indépendantistes polynésiens historiques, ils ne veulent pas entendre parler de cette proposition qu'ils avaient pourtant plus ou moins explicitement mise en avant au milieu des années 2000.

<sup>682</sup> Dépêche AFP, 11 octobre 2020.

Or, en Océanie, le statut des îles Cook, État-associé à la Nouvelle-Zélande, montre que ce choix institutionnel ne réduit pas à un rôle secondaire la participation d'un État dans une stratégie internationale.

Pour l'instant, les électeurs des collectivités françaises restent en majeure partie favorables – sous conditions – à une présence française en Océanie et les grands pays de la région aussi. On retiendra cependant que même si les Océaniens français reconnaissent volontiers que lors d'une crise comme celle du *Covid 19* l'aide de l'État a permis de traverser la période sans catastrophe, les liens entre eux et la Métropole ressortissent de l'émotion. C'est dire que, malgré tout, les liens restent fragiles et que les prochaines échéances électorales donneront de précieuses indications sur les relations France/Océanie.



# CONCLUSION GÉNÉRALE

L'Indo-Pacifique est donc une nouvelle stratégie internationale. Son contour reste encore assez vague même si le président Macron s'efforce, lors de ses déplacements en Outre-Mer ou dans la zone Pacifique, de l'imposer comme une évidence. Les éléments de langage utilisés tendent à convaincre une agrégation assez disparate d'États qu'il ne s'agit pas de s'opposer à la Chine, mais d'exister face à sa puissance incontestable.

Il fallait donc traiter de la puissance de la Chine, de son rayonnement, de ses forces et de ses faiblesses. En effet, la Chine a considérablement augmenté son influence dans le Pacifique Sud grâce à ses moyens économiques et militaires ; sur le plan économique avec des aides au développement et des prêts bilatéraux ; sur le plan militaire grâce à une marine qui a bénéficié d'une modernisation en profondeur et d'une forte augmentation de son budget. Ces vecteurs de la diplomatie chinoise dans le Pacifique ont permis incontestablement à la RPC d'organiser et de renforcer son influence sur les États et territoires de la région, au détriment de Taïwan. Cette influence a été également possible parce que les grandes puissances (États-Unis, France, Australie et Nouvelle-Zélande) avaient « délaissé » de plus en plus cette région.

Nous avons signalé plus haut le retrait américain du projet de traité transpacifique que l'administration Obama-Biden voulait mettre en place. Manifestement, ce retrait a profité à la Chine, le RCEP, le Partenariat régional économique global signé mi-novembre 2020 en apporte la preuve. Plus encore, l'engagement de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande dans cet accord alors que ces deux pays avaient des contentieux avec l'Empire du Milieu pose la question de leurs priorités futures alors que le président Macron comptait sur eux dans l'Indo-Pacifique.

Les États occidentaux envisageaient une stratégie internationale à la hauteur du défi : l'Indo-Pacifique. Nous devons donc présenter les différentes approches de l'Indo-Pacifique tant les États ont une vision qui diffère selon la région ou sa puissance.

L'ambassadeur Christian Lechery donne comme définition de l'IP :

L'IP a été, et au fond il demeure, une idée « rampante ». Il est un outil administratif permettant d'adapter des politiques publiques et des diplomaties à de nouvelles données stratégiques. Il œuvre à sensibiliser des décideurs à des enjeux régionaux généralement sous-évalués.

Le narratif pose l'appartenance de la France à ce nouveau centre du monde, l'Asie-Pacifique, comme allant de soi grâce à ses territoires de Mayotte, La Réunion, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et enfin la Polynésie française. Dès lors, il fallait aussi questionner ces territoires. Mais une nouvelle question surgit : que deviendront les trois collectivités françaises d'Océanie dans le nouveau RCEP ? D'une façon générale, ce sera l'attitude de la nouvelle administration américaine qui sera capitale. Se réinstallera-t-elle dans le Pacifique Sud en collaboration avec la France ? Si tel était le cas, le concept Indo-Pacifique prendrait de la vigueur.

On peut noter également que cette idée « rampante » définie par C. Lechery permet à des régions souvent « oubliées » comme le nord-est de l'océan Indien ou le Pacifique Sud, d'apparaître dans la nouvelle géostratégie mondiale. Les thèmes abordés par l'Indo-Pacifique sont étendus, de l'armement au réchauffement climatique, de l'économie aux transports...

Effet de mode ou véritable géostratégie du monde futur ? Certes, il faudra beaucoup de patience, de réunions, d'événements pour déterminer les contours de l'IP que ce soit sur le plan territorial, le nombre exact d'États, et l'offre présentée aux États-membres. La France cherche, par exemple, à inclure l'Union européenne dans cette stratégie. L'Allemagne semble adopter les lignes directrices pour l'IP. Devant le colosse que représentent les Nouvelles Routes de la soie, l'IP devra être attractive et cohérente.

Enfin, il est opportun de s'interroger sur les conséquences internationales du *Covid-19* notamment sur cet axe naissant. Pour l'ambassadeur Lechery, si cette crise « impose de réagir à court et moyen terme », l'Indo-Pacifique « exprime une vision stratégique et englobante de long terme ». Ainsi l'IP ne sera pas réellement impactée par cette crise sanitaire si ce n'est simplement en reportant les conférences prévues comme notamment la venue du président de la République en Polynésie pour évoquer justement l'IP avec ses partenaires océaniques. En cette année 2021, la principale conséquence du *Covid-19* est d'avoir ralenti considérablement la mise en place de l'IP sans la remettre en cause. Pour Pascal Boniface, la crise a plutôt renforcé toutes les évolutions géopolitiques en cours comme « la fin du modèle occidental de la surpuissance » et la confrontation sino-américaine se développera inévitablement avec l'axe Indo-Pacifique.

On notera que cet axe entre bien dans le cadre d'une confrontation possible. L'interview pessimiste du chef d'état-major de la Marine française, Pierre Vandier, (*Le Monde*, 10 juin 2021) en est le témoin. La communication d'Emmanuel Véron dans le présent ouvrage alerte également sur ce point. On peut voir une première riposte spectaculaire de la France avec l'arrivée de trois avions *Rafales*, accompagnés de deux avions ravitailleurs *A 330 MRTT* et deux *A 400M*, en Polynésie le 21 juin

2021 et les exercices, la semaine suivante, à Hawaï avec l'armée américaine. Cela symbolise bien la montée en puissance de l'axe Indo-Pacifique. Les effets de la crise du *Covid* à peine atténués, la mission baptisée *Heifara Wakea* s'inscrit dans cette géostratégie nouvelle de l'Indo-Pacifique. La mission a été explicitement présentée aux Polynésiens (*Polynésie la Première*, 21 juin 2021) comme l'assurance que ceux-ci seraient protégés en cas de menace chinoise... et que seule la France (et les États-Unis) était capable de le faire (*Radio 1*, 24 juin 2021).

Les années à venir seront passionnantes pour la recherche en géopolitique. C'est pourquoi, d'autres colloques seront nécessaires pour poursuivre cette recherche en relations internationales.

**Docteurs Sémir Al Wardi et Jean-Marc Regnault**

## Remerciements

Le colloque sur l'Indo-Pacifique et les Nouvelles Routes de la soie a nécessité des moyens humains et financiers importants. C'est pourquoi, nous tenons à remercier particulièrement :

- le Fonds Pacifique et le secrétaire permanent pour le Pacifique Sud, l'ambassadeur Hervé DEJEAN de la BÂTIE
- le haut-commissaire de la République française, M. Dominique SORAIN
- le président de la Polynésie française, M. Édouard FRITCH
- l'Université de la Polynésie française et son président le Pr Patrick CAPOLSINI
- la Maison des Sciences de l'Homme de Polynésie, son directeur le Pr Éric CONTE et la secrétaire générale Élisabeth LANCE
- le vice-président du CA de l'UPF et directeur administratif de l'Institut Confucius, le Pr Jean-Paul PASTOREL
- la vice-présidente chargée de la Recherche à l'UPF, le Pr Nabila GAERTNER-MAZOUNI
- l'Institut Confucius et son directeur pédagogique le Pr Qibin HOU.
- Le traducteur simultané M. Bertrand DEVAUX
- Le service des relations internationales avec Virginia GODEFROY
- Le service des relations humaines, avec Adeline FAVIER, qui a engagé des étudiants (Anne-Marie TEOTAHI, Hoanui MARIASSOUCÉ, Sarah MAGALHAES, Floriane BEAUDOIRE) pour guider les intervenants.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Principales publications des auteurs</b> .....	p.1
<b>Présentation des actes du colloque</b> .....	p.3
<b>Nos choix d'écriture</b> .....	p.6
<b>Les discours d'accueil</b>	
Monsieur Dominique Sorain, haut-commissaire de la République .....	p.7
Monsieur Édouard Fritch, président de la Polynésie française .....	p.11
<b>Première partie : histoire et prospective</b> .....	p.15
Jean-Pierre Bat, L'héritage des routes navales : quelle boussole pour la vieille Europe ?.....	p.17
Jean-Marc Regnault, Réflexions sur la relation France/Océanie de 1940 à nos jours .....	p.25
Sarah Mohamed-Gaillard, L'Indo-Pacifique, un nouveau paradigme de la France en Océanie .....	p.37
Anaïs Maurer, Kakadu - Kwadjalein - Kaho'olawe : axe Indo-Pacifique et nouvelle route de l'impérialisme nucléaire .....	p.49
Randy Willoughby, Energy and Indo-Pacific Silk Road : Does Nuclear Power Have a Future ? .....	p.61
<b>Deuxième partie : la Chine, stratégie et moyens</b> .....	p.73
Vincent Dropsy & Sylvain Petit, L'initiative des nouvelles routes de la soie : à partir d'un modèle de gravité.....	p.75
Emmanuel Véron, Marine de guerre chinoise et politique étrangère dans le bassin Pacifique : le dilemme de la haute mer .....	p.91
Klaus-Gerd Giesen, La stratégie géoéconomique chinoise auprès des appareils d'État océaniques ..	p.105
Wang Xiaoxia, Une « stratégie » sans racine culturelle n'aura pas d'avenir .....	p.117
Valérie Niquet, La stratégie d'influence de la Chine en Russie et en Asie centrale : s'appuyer sur le passé pour contrôler le présent .....	p.125
<b>Troisième partie : L'Indo-Pacifique, définition(s), buts et limites</b> .....	p.133
Frédéric Grare, Une approche française de l'Indo-Pacifique.....	p.135
Laurent Sermet, L'axe Indo-Pacifique entre discours et méthode. Les échelles de son appropriation dans l'océan Indien .....	p.147
Yvan Combeau, L'Indianocéanie dans le bassin Indo-Pacifique.....	p.159
Marvin Girelli, La coopération franco-australienne dans le domaine de la Défense .....	p.171
Éric Frécon, Stratégies sud-est asiatiques en Indo-Pacifique : Points d'appui (des grandes puissances) ou points de départ (d'une Indo-Pacifique émancipée) ? .....	p.183
<b>Quatrième partie : Les Océaniens dans la géopolitique de l'Indo-Pacifique</b> ..	p.197
Grégory Albisson, Ancrée dans le Pacifique, rôle et ambitions de la Nouvelle-Zélande/Aotearoa au XXI <sup>e</sup> siècle.....	p.199



lati lati, New Zealand and the « Indo-Pacific » .....	p.209
Rudy Bessard, Anthropocène, ressource politique environnementale et stratégies océaniques dans l'espace Indo-Pacifique.....	p.221
Sémir Al Wardi, L'axe Indo-Pacifique : un nouvel impératif au-dessus des Océaniens ? .....	p.235
Paco Milhiet, La France et l'Indo-Pacifique : perspectives polynésiennes .....	p.247
Patrice Godin, Négocier les interdépendances. La politique internationale du mouvement indépendantiste kanak au prisme de l'anthropologie .....	p.259
Henryk Szadziwski, Look North, the Belt and Road, and discourse Convergence in Fiji .....	p.273

## **Cinquième partie : Les relations internationales entre Indo-Pacifique et Routes de la soie .....**

p.285

Jean-Pierre Cabestan, Taïwan entre l'Indo-Pacifique et les Routes de la soie : Le rôle croissant des États-Unis et de ses alliés dans la compétition diplomatique entre Pékin et Tapei dans le Pacifique .....	p.287
Irina Tsitovitch, Regard sur la zone du Pacifique à travers les presses universitaires et les mass média russes .....	p.303
Pascal Boniface, L'Indo-Pacifique et les Routes de la soie : les défis stratégiques.....	p.313

## **Postface : La crise du Covid 19 remet-elle en cause les études présentées lors du colloque de novembre 2019 .....**

p.323

Les analyses de Pascal Boniface .....	p.324
Christian Lechervy .....	p.325
Jean-Pierre Cabestan.....	p.331
Xiaoxia Wang.....	p.340
Sémir Al Wardi & Jean-Marc Regnault .....	p.340

## **Conclusion générale .....**

p.349

## **Remerciements .....**

p.351

## **Table des matières .....**

p.352





éditions 'Api Tahiti  
contact@apitahiti.com

Achevé d'imprimer :  
25 juillet 2021

Dépot légal : 3<sup>ème</sup> trimestre 2021

© Tous Droits Réservés  
Crédits illustrations et photos sous réserve d'autres mentions

Après les colloques de 2015 et 2016 sur « L'Océanie convoitée » et les actes éponymes (2017, parus aux éditions du CNRS/Api Tahiti), les directeurs de publication ont convoqué à nouveau les chercheurs en novembre 2019 pour inscrire, cette fois, les convoitises dans les grands enjeux géopolitiques et géostratégiques dans les océans Indien et Pacifique.

Le président Macron a ainsi défini ce qu'il appelle l'Indo-Pacifique – en lui donnant une interprétation et une configuration qui ne sont pas forcément celles de ses alliés – un nouvel ensemble censé s'appuyer sur les terres françaises de ces régions et, bien sûr, sur ses alliés. S'agit-il de contrer les Nouvelles Routes de la soie telles que la Chine les envisage ? Les deux stratégies sont-elles destinées à s'affronter ou à équilibrer les influences ?

Des chercheurs venus d'Europe, des États-Unis, de Chine, de Hong Kong, d'Australie, de Nouvelle-Zélande et des collectivités françaises d'Océanie ont tenté de répondre à ces questions. Le colloque à peine achevé, la pandémie du *Covid 19* se répandait à travers le monde.

Les directeurs de publication ont alors interrogé les participants au colloque et des spécialistes de géopolitique sur les conséquences de celle-ci sur les relations régionales et internationales.

---

*Sémir Al Wardi est MCF HDR à l'Université de la Polynésie française*

*Jean-Marc Regnault est MCF émérite et chercheur associé à l'UPF*

ISBN : 978-2-491152-52-9

